
University of Alberta Library
0 1620 1727 3606



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

l'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 1, vendredi 7 jan

Une histoire d'amitié

L'Acadie et les Mi'kmaqs reprennent contact

Halifax - Près de 400 ans après leur première rencontre sur les rivages de la baie de Fundy, Acadiens et Mi'kmaqs veulent renouer leurs relations ancestrales. Profitant de l'année internationale des peuples autochtones, la Société nationale de l'Acadie (SNA) et le Grand conseil mi'kmaq ont signé, le 15 août à Charlottetown (I.P.E), un protocole ressuscitant l'amitié entre les deux peuples.

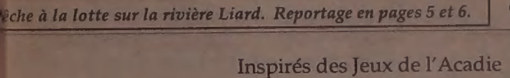
«Depuis des générations, nos peuples se sont respectés, soutenus et entraidés, dit le texte. Par les présentes, nous reconnaissons que l'histoire, le présent et l'avenir du peuple acadien et de la nation mi'kmaq sont intimement liés. Par les présentes, la Société nationale de l'Acadie et le Grand conseil mi'kmaq renouvellent les liens d'amitié qui les unissent».

Depuis deux cents ans, Acadiens et Mi'kmaqs ne se fréquentaient plus guère. Et pourtant, les deux communautés ont longtemps vécu côte à côte, partageant la même vie et échangeant leurs connaissances respectives. «Dès les premières heures de la colonisation, le contact entre les Français et les Mi'kmaqs a été positif, explique Dan Paul, historien mi'kmaq. Contrairement aux Anglais, qui débarquaient en Amérique du Nord avec l'instinct de tuer, les Français avaient soif de liberté individuelle. Ils n'étaient pas venus ici avec l'intention d'asservir des gens. Ils ont tout de suite voulu comprendre notre peuple, et n'ont jamais cherché à faire des Mi'kmaqs des clônes d'eux-mêmes...sauf en ce qui concerne la religion».

Très vite, les Mi'kmaqs enseignent aux colons comment survivre dans le Nouveau Monde. Grâce à eux, les Acadiens apprennent à s'habiller de façon à résister aux longs hivers, à se soigner à partir d'herbes sauvages (encore aujourd'hui, beaucoup de vieux remèdes traditionnels acadiens doivent leur existence aux Mi'kmaqs), à «boucaner» le poisson, à extraire la sève de l'érable, etc. Les Français, pour leur part, transmettent aux Mi'kmaqs leurs connaissances en agriculture et en gestion des forêts. Les Français partageaient, semble-t-il, le même goût pour la nature et la vie dans les bois.

Plus l'Acadie prend forme, plus les relations entre Acadiens et Mi'kmaqs deviennent étroites. Les mariages mixtes sont innombrables, et les autochtones se convertissent massivement au catholicisme (moins par foi profonde que par volonté de faire plaisir à leurs hô-

Acadie et Mi'kmaqs
Suite en page 2


Pêche à la lotte sur la rivière Liard. Reportage en pages 5 et 6.

Inspirés des Jeux de l'Acadie

Les premiers Jeux francophones de l'Ouest sont prévus pour l'été 1995

St-Boniface - Les quatre provinces de l'Ouest se placent sur la ligne de départ avec un objectif en tête : les premiers Jeux francophones de l'Ouest à l'été 1995.

Les quatre membres du comité ad hoc, mandaté pour mettre en place les premiers JFO, se sont réunis à Saint-Boniface du 25 au 28 novembre et ont discuté de structures, d'objectifs et de planification. En a résulté une entente de principe entre les quatre provinces, qui sera maintenant présentée aux associations jeunesse provinciales pour qu'elles y apposent leurs signatures.

«On a choisi les disciplines pour la première année : l'athlétisme (piste et pelouse) et le volley-ball», indique Denis Desgagné de l'Alberta. Le comité ad hoc s'est aussi entendu sur le nombre approximatif d'athlètes pour 1995 : ils seront 240, âgés de 12 à 18 ans, soit 60 par province.

Chaque province ou territoire doit organiser des jeux provinciaux pour participer aux Jeux de l'Ouest. Le Manitoba a été la première province de l'Ouest à organiser un tel événement en 1991. La Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique lui ont emboîté le pas en 1992.

Le comité ad hoc estime que l'un des deux territoires aura organisé ses jeux à temps pour participer aux premiers JFO.

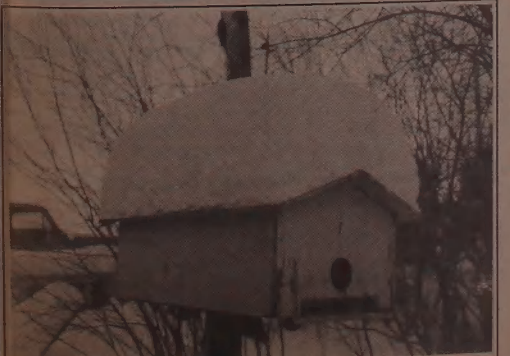
Les jeux provinciaux permettent de sélectionner les athlètes qui s'affronteront ensuite à un niveau supérieur.

L'idée des JFO est née en 1991, au moment où une délégation de l'Ouest s'est rendue aux Jeux de l'Acadie à titre d'observateur. «On s'est donné notre mission à ce moment-là», se rappelle Gary Jean-Baptiste Kenler de la Saskatchewan.

Le comité ad hoc a ensuite été formé lors d'une téléconférence en juin 1993, et s'est rencontré à Saskatoon en juillet.

«Depuis, on a fait un gros travail de recherche. On a acquis de l'expérience en organisant nos jeux provinciaux». Le comité adhoc dis-

Jeux
Suite en page 2


Photo Pascale Labé

Depuis longtemps, les petits oiseaux ont déserté cette maison. D'autant plus que de gros corbeaux l'ont à moitié détruite en venant picorer du vieux pain.

En janvier 1993, *l'Aquilon* devenait hebdomadaire. Cette semaine, nous vous proposons un rappel des faits marquants de l'année 1993 à Yellowknife et dans les T.N.-O. en page 3. Sur ce sujet, lire également l'éditorial en page 4.



La Société cinématographique de Yellowknife présente dimanche 9 janvier au NACC à 19h30 deux films à ne pas manquer : *Nanook of the North* (1920) et *The Northern Lights* (1992). Lire en page 4.

La chronique juridique, en page 8, est consacrée ce mois-ci à l'affaire Socanav. L'histoire porte sur un contrat conclu entre le gouvernement des Territoires et la compagnie Pétroles Norcan.

Les échos des T.N.-O. se trouvent en page 2.

Une vieille amitié ressuscitée

Suite de la page 1

tes, comme l'exige la coutume mi'kmaq). La langue des uns, peu à peu, accueille des expressions des autres. Poêle, assiette, magasin, montre sont aujourd'hui des mots mi'kmaqs à part entière (avec une prononciation totalement différente).

Plus étonnant : les Mi'kmaqs ont donné le qualificatif de «français» à bon nombre de choses qu'ils ne connaissaient pas avant la colonisation. Ainsi, «maison» se traduit pas whenauch whengiomi, «wigwam français» et le mot «vache» par whenauch diaum, «orignal français». Les mots d'origine mi'kmaqs, quant à eux, sont innombrables dans le vieux parler acadien.

Les guerriers mi'kmaqs ont aidé les Acadiens

L'amitié profonde entre les deux peuples se raffermit davantage lorsqu'éclate le conflit entre la France et l'Angleterre. «Les bonnes relations que les Acadiens entretenaient avec les Mi'kmaqs rendaient les Britanniques perplexes», écrit Dan Paul dans son récent livre *We were not the Savages*. «Ils attribuaient ces affinités au fait que les deux peuples avaient la même religion. Il ne leur vint jamais à l'esprit que la cause de cette amitié était le respect mutuel qui existait entre eux».

La terreur que les guerriers mi'kmaqs inspirèrent aux soldats britanniques contribuera pour beaucoup à retarder la déportation des Acadiens. Et lorsque survient finalement le «Grand Dérangement» de 1755, des centaines d'Acadiens parviennent à s'enfuir dans l'arrière-pays du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse (dans ce qui est à l'heure actuelle le parc national Kejimkujik), où ils vivent cachés parmi leurs alliés pendant des années, adoptant complètement leur mode de vie. «Sans l'intrusion anglaise, Mi'kmaqs et Acadiens auraient probablement fondé ensemble une grande civilisation», pense Dan Paul.

En 1763, les Acadiens sont autorisés à rentrer, et n'entendent pour ainsi dire plus jamais parler des Mi'kmaqs. «Les deux peuples devaient survivre dans un environnement hostile, explique Dan Paul. Les Acadiens avaient perdu leurs terres, et les Mi'kmaqs étaient en voie d'extinction totale. Notre population avait diminué de 99% depuis la colonisation. Si nous avions voulu reprendre le contact à ce moment là, les Anglais nous seraient tombés dessus : ils avaient de bonnes raisons de considérer notre alliance comme dangereuse pour eux».

Alors, Acadiens et Mi'kmaqs mènent une vie séparée pendant deux siècles, et les connaissances acquises pendant deux siècles de cohabitation harmonieuse finissent par se perdre. Mais le pas définitif de la reprise des relations a peut-être été franchi, le 15 août 1993, à Charlottetown.

Lors du Congrès mondial acadien en août 1994, une place spéciale sera réservée pour reconnaître la part de la nation mi'kmaq dans la vie des Acadiens.

Roland de Courson

Premiers jeux francophones de l'Ouest

Suite de la page 1

paraîtra en mars 1994, au moment où la Société des Jeux francophones de l'Ouest verra le jour, avec son bureau de direction, son comité organisateur et ses multiples sous-comités (sportifs, culturel, marketing et gestion de bénévoles, entre autres).

Côté financement, le comité ad hoc pense à long terme. «En ce moment, on est subventionné par le ministère fédéral du Patrimoine et par le Bureau du Québec, souligne Denis Desgagné. Mais c'est seulement pour débuter, pas pour organiser les jeux. On ne veut pas entretenir une idée de dépendance. On veut aller vers le privé, vers l'autofinancement. On pense même créer un fonds pour distribuer des bourses». Le comité précise que les JFO ne sont pas seulement une activité sportive : «C'est également un événement socio-culturel, aux couleurs de l'Ouest!, affirme Denis Desgagné. Et aussi, selon notre philosophie, c'est une étape vers des jeux francophones pancanadiens».

Karine Beaudette, APF



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Un vernissage à deux

David Milligan et Isabel Guibert exposaient leus toiles, acrylique et huile, du 15 au 18 décembre dans les anciens locaux de la FFT et de L'Aquilon. Un premier vernissage réussi. David a vendu trois peintures, Isabel trois également. Pas de jaloux.
Isabel Guibert, dont L'Aquilon avait publié un portrait en décembre 1992, habite dans la vieille ville. C'est là qu'ont été réalisées une partie des toiles exposées avant les vacances. David a lui peint principalement cet été et cet automne, en Colombie-Britannique.
Cette peinture des deux visages à côté de David s'intitule Lorenzo's Last Night on Trapeze et c'est l'avant-dernière qu'il a peinte. L'autre peinture est l'oeuvre d'Isabel, sans titre, réalisée l'hiver dernier à Yellowknife.

E.C.

Echos des T.N.-O.

Nomination des membres de la Commission de mise en oeuvre du Nunavut

M. Ron Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a dévoilé le 17 décembre les noms des 10 membres de la Commission de mise en oeuvre du Nunavut (CMN).

Le président choisi, M. John Amagoalik, est conseiller politique et constitutionnel auprès de la Nunavut Tunngavik, qui avait proposé sa nomination, soutenue par la première ministre des T.N.-O.

M. Amagoalik travaillera avec MM. William Lyall, David Alagalak et Meeka Kilabuk, représentant la Nunavut Tunngavik; MM. Kenn Harper, Guy Alikut et Joe Ohokannoak, représentant le GTNO; Mme Mary Simon et MM. George Quviq et Peter Ernerk représentant le gouvernement fédéral.

La Commission a reçu pour mandat de conseiller les gouvernements et la Nunavut Tunngavik sur la conversion du Nunavut en un territoire.

Les sujets sur lesquels la CMN devra se pencher et donner des recommandations comprennent un calendrier de transfert des responsabilités au gouvernement du Nunavut pour qu'il procède à la mise en place des services, à l'organisation du premier gouvernement du Nunavut, à l'élaboration et au financement des programmes de formation, à l'élaboration d'un protocole pour les premières élections; les besoins fondamentaux en matière d'infrastructures; un calendrier de réalisation et le procédé pour le choix d'une capitale.

De nouvelles lignes directrices pour la Fédération du travail

En 1994, la Fédération du travail des T.N.-O. donnera la priorité aux projets communautaires ou tendant à renforcer les liens entre les différents peuples des Territoires, a annoncé son président, M. Jim Evoy, dans son communiqué du jour de l'an.

La Fédération organisera le recrutement de travailleurs dans plusieurs communautés au cours de l'année et tentera de focaliser l'attention du GTNO sur les besoins des travailleurs.

L'organisme s'est aussi donné pour objectif de faire pression sur le gouvernement pour que soient mises en place avant fin 1994 de nouvelles lois sur la sécurité dans les mines et sur les normes de travail. Enfin, la Fédération va créer un comité chargé d'évaluer tous les problèmes que rencontrent les travailleurs des Territoires.

Un aîné meurt de froid à Yellowknife

Un pensionnaire du centre des aînés de Yellowknife, qui était sorti dehors la veille de Noël sans être chaudement habillé, a été retrouvé mort par la GRC.

M. Cassian Edgi, qui était âgé de 75 ans, souffrait de problèmes psychiques. Le personnel du centre avait remarqué son absence le matin du 24 décembre à 1h39 et avait alerté la GRC.

Les policiers avaient alors entamé des recherches aux alentours du centre et avaient découvert le corps sans vie du vieil homme environ trois heures plus tard, à 4h10. M. Edgi avait été victime d'hypothermie.

Karen Lajoie

Les faits marquants de l'année 1993 dans les T.N.-O.

Janvier

'Aquilon passe à une parution bdomadaire avec son premier méro du mois.

Le Sahtu signe l'accord sur sa endication territoriale. Les 2000 nés et Métis bénéficiaires deennent propriétaires de 20% du de la région et obtiennent 75 llions de dollars.

La compagnie Coopers & brand révèle dans un rapport que mise en place de la structure uvernementale du Nunavut dans rctique de l'Est, qui devrait ffectuer de 1992 à 2008, pourrait ûter près de 50 millions de dollars r année.

La Nation métis entame des néciations avec le GTNO et le uvernement fédéral pour obtenir utonomie gouvernementale, en rticulier pour les régions du Deh ho et du traité 8.

Février

Joël Fournier, commissaire resnsable des conflits d'intérêt dans fonction publique, rejette la ainte du député Sam Gargan ntre le ministre Titus Allooloo. Gargan avait demandé une enête au sujet d'un conflit d'intérêt tre M. Allooloo et Betty Harnum, commissaire aux langues offielles.

Le député Ernie Bernhardt déissionne de son poste après avoir é reconnu coupable d'agression ntre sa femme.

Bill Erasmus effectue un voyage n Europe pour discuter des lois uropéennes concernant le marché e la fourrure et de leurs conséuences sur la vie des autochtones.

Mars

Les policiers de la GRC chargés 'enquêter sur l'explosion à la mine iant de Yellowknife, qui avait fait euf morts le 18 septembre 1992, boutissent à la conclusion de l'acte riminel.

Le ministre de la Sécurité, John odd, annonce une trêve avec le ilieu syndical dans le cadre des scussions sur la composition du mité de révision de la Loi sur la écurité dans les mines. Les syndiats des mineurs avaient jusqu'alors efusé de participer aux discussions n raison d'un litige sur la reprébentation.

The Press Independent ferme ses ortes temporairement, l'adminisration de la Native Communicaions Society ayant jugé que la siuation financière de l'entreprise ne ourrait pas être redressée.

Avril

L'Assemblée législative vote un ouvel impôt sur les salaires, touhant tous les travailleurs des Teritoires. Cet impôt, qui a été l'objet le nombreuses controverses penlant plusieurs mois, est censé raporter 1,6 million de dollars en 1993.

Les exilés du Haut-Arctique btiennent enfin l'attention du pays out entier, au moment où la Comnission royale d'enquête sur les euples autochtones tient une éance spéciale sur les problèmes encontrés par les Inuit déportés entre 1953 et 1955 à Resolute Bay t à Grise Fiord principalement.

Mai

Le gouvernement fédéral annonce son intention de se retirer complètement du programme de construction de logements sociaux dans le Nord dès 1994. Le ministre territorial du Logement, Don Morin, réagit vivement contre cette décision.

Kelvin Ng obtient, avec 43% des voix, le poste de député du Kitikmeot laissé vacant par M. Bernhardt.

Le 23 mai marque le premier anniversaire du début de la grève à la mine Giant.

L'accord du Nunavut est signé à Iqaluit par le premier ministre Brian Mulroney, la première ministre des Territoires Nellie Cournoyea, et le président de la fédération Tungavik du Nunavut James Eetoolook. L'entente doit encore être présentée au Parlement pour devenir officielle.

Juin

Un mois après la parution de sa première édition, *The Northern Star* se définit comme le successeur de *The Press Independent* et cherche un nouveau marché à Yellowknife et dans l'Arctique de l'Ouest.

Le Parlement adopte les deux projets de loi nécessaires à la création du troisième territoire du Nord, le Nunavut, pays des Inuit, aboutissement de 20 ans de travail.

Des homosexuels organisent pour la première fois à Yellowknife un rassemblement public, pour permettre aux gens de s'exprimer sur le sujet et pour répondre à leurs questions.

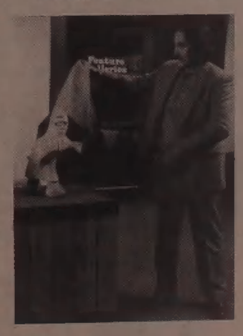
Juillet

Après le rassemblement des homosexuels, une nouvelle ligne téléphonique d'information est mise à leur disposition.

La compagnie minière Miramar rachète la mine Nerco Con à Yellowknife.

Audrey McLaughlin, chef du nouveau parti démocratique, déclare que «le Nord sera protégé» si elle est élue première ministre aux prochaines élections.

Le deuxième Festival du soleil



de minuit propose une semaine d'activités artistiques à Yellowknife.

La revendication territoriale du Sahtu est acceptée par 87% des électeurs de la région.

Les époux Sikiyea de N'dilo organisent une grande fête au centre communautaire à l'occasion de leur 70e anniversaire de mariage.

Août

L'anthrax terrasse 110 bisons du sanctuaire Mackenzie.

Les avocats du secteur privé s'inquiètent au sujet des modifications apportées au système d'aide juridique.



En novembre, CASAW vote avec 96% de oui le retour au travail à la mine Giant.

La saison des feux de forêt s'achève, avec un bilan de 456 incendies au cours de l'été.

Le film *The Northern Lights* remporte cinq prix cinématographiques internationaux, dont celui du meilleur film scientifique au festival de Melbourne, en Australie. Le film a été produit par des cinéastes de Yellowknife avec un budget de 585 000 dollars.

Septembre

La Nation dénée survit, malgré le retrait de trois de ses cinq régions membres après sa 23e assemblée annuelle.

L'entente territoriale du Sahtu est signée par la ministre des Affaires indiennes et du Nord au cours d'une cérémonie à Fort Norman.

Un an après l'explosion à la mine Giant, l'enquête reste toujours en suspens. Une flamme symbolisant l'espoir est allumée devant la mine après un service commémoratif.

La campagne pour l'élection fédérale est ouverte et les citoyens du Nord reçoivent une abondante information sur les programmes des neuf candidats.

Le rapport des commissaires chargés de l'enquête industrielle est accepté par le syndicat CASAW. La fin de la grève dépend alors de la réponse de Royal Oak.

Octobre

Royal Oak donne sa réponse aux commissaires, mais se refuse à tout commentaire. Les commissaires révéleront peu après que la compagnie a rejeté leur rapport, parce qu'elle «refuse de négocier avec des personnes peut-être impliquées dans l'explosion».

L'avocate Katherine Peterson de Yellowknife est nommée enquêtrice spéciale après la déposition, au cours de l'été, de plaintes d'abus sexuels et physiques par d'anciens étudiants de l'école Joseph Bernier à Chesterfield Inlet.

Le gréviste Roger Warren est accusé du meurtre [illegible] premier degré des neuf mineurs tués dans l'explosion à la mine Giant le 18 septembre 1992. Il est arrêté par la GRC le 15 octobre. Son enquête préliminaire débutera le 14 février prochain.

Jack Anawak et Ethel Blondin-Andrew sont réélus lors de l'élection fédérale.

La décharge municipale de Yellowknife s'équipe d'un système de compactage des ordures. L'accès en est limité.

Novembre

Le GTNO reçoit une amende de 89 000 dollars après avoir été reconnu coupable d'avoir pollué le bras de mer Koojesse près d'Iqaluit.

Ethel Blondin-Andrew est nommée secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à la Formation.

CASAW vote le retour au travail, avec 96% de «oui».

La Commission canadienne des relations du travail juge que la compagnie minière Royal Oak a négocié de mauvaise foi avec CASAW durant la grève.

Les nouveaux bâtiments de l'Assemblée législative sont inaugurés au cours d'une cérémonie fastueuse. C'est seulement la troisième fois au cours de ce siècle que l'on fête l'ouverture d'une nouvelle Assemblée au Canada.

Décembre

A l'occasion de la Journée mondiale du sida le 1er décembre, l'organisme AIDS Yellowknife, qui existe alors depuis quelques semaines, fait connaître ses objectifs, offrir des services et des renseignements au public au sujet de cette maladie.

Le ministre des Affaires municipales, Titus Allooloo, démissionne à la demande de la première ministre, celle-ci ayant découvert qu'il avait menti à l'Assemblée.

La Ville d'Iqaluit est placée sous la tutelle d'un administrateur judiciaire, les dettes de la municipalité s'élevant à plus de six millions de dollars.

Le rapport de la commissaire aux langues officielles provoque des remous à l'Assemblée.

Le président de l'Assemblée, Mike Ballantyne, quitte ses fonctions pour retrouver son siège de député et le contact avec les citoyens. Jeannie Marie-Jewell, de Fort Smith, est nommée à sa place.

Sept personnes trouvent la mort au cours d'un accident d'avion près de Tuktoyaktuk.

Karen Lajoie



Mary Pepper et Robert Hay fondent AIDS Yellowknife en décembre.

L'Aquilon publiera la semaine prochaine une chronologie des faits marquants dans la francophonie ténoise.

ÉDITORIAL

Voilà un an que *l'Aquilon* est hebdomadaire

Avec ce premier numéro de 1994, *l'Aquilon* fête un anniversaire, puisque cela fait maintenant un an que le journal paraît chaque semaine. L'année qui vient de s'écouler a été marquée par d'importants changements et de nombreuses améliorations pour *l'Aquilon*.

Début 1993, l'ancienne directrice du journal, Mme Louise Doren, avait pris la décision, surtout pour des raisons économiques, de faire désormais paraître *l'Aquilon* chaque semaine.

L'expérience s'est révélée très positive. Nos lecteurs, ainsi que les organismes communautaires francophones, nous ont souvent exprimé leur satisfaction au sujet de l'évolution du journal, sur deux points en particulier. Tout d'abord, la parution hebdomadaire de *l'Aquilon* lui permet d'être plus proche de l'actualité, de fournir des nouvelles plus fraîches à ses lecteurs. Depuis un an, le journal est aussi devenu un meilleur outil de communication pour les organismes francophones des Territoires.

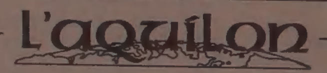
Le passage à une parution hebdomadaire avait en effet été motivé en particulier par la volonté de tenir la communauté francophone au fait de l'actualité, dans sa langue. Nous avons fait le pari de devenir, au cours des prochaines années, le principal journal des francophones et des francophiles des Territoires et nous avons déjà bien avancé sur cette voie, en introduisant dans nos pages plus d'informations générales sur la politique et sur la vie dans le Nord et en ne nous limitant pas exclusivement aux informations sur la communauté francophone.

Depuis sa naissance en 1986, *l'Aquilon* s'est toujours donné comme objectif d'informer les francophones des Territoires sur les sujets qui les touchaient le plus. Après un an de parution hebdomadaire qui a également été efficace sur le plan économique, notre journal peut désormais envisager de proposer une couverture plus large des événements et de présenter des dossiers complets sur des sujets aussi bien territoriaux que francophones.

L'équipe de *l'Aquilon* est fière que vous lui fassiez confiance pour vous informer et continuera à faire de son mieux pour vous tenir au courant de ce qui vous intéresse, en espérant que notre journal vous donnera encore de la satisfaction en 1994.

Karen Lajoie

1994 commence et vous avez pris la résolution d'écrire, de rouspéter, de faire connaître votre opinion d'une manière ou d'une autre ? Ne vous gênez pas, nous publierons avec plaisir votre courrier. N'hésitez pas non plus à venir nous voir dans nos nouveaux locaux, au deuxième étage du Precambrian Building.



Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158



Daniel Duval et Nicole Loubert sont heureux de v annoncer la naissance de leur fille Amélie à Yellowknife, le 16 novembre 1993 à 8h. Un merci spécial à Louise Gilbert, infirmière à l'hôpital Stanton de Yellowknife, et au docteur Sanjeev Bhatla, qui ont offert un service francophone de qualité à l'accouchement.

Au NACC, le 9 janvier à 19h30

Nanook of the North e *The Northern Lights*

Nanook of the North, tourné en 1920 par l'Américain Ro Flaherty, a été considéré comme le premier véritable d mentaire, instituant des critères de base selon lesquels fu jugés par la suite d'autres films du même genre.

Né en 1884 dans une ville minière du Michigan, Flah apprend très tôt à apprécier la nature et à ne jamais s estimer ses pouvoirs. Tout d'abord prospecteur, il devient fin de sa vie un fervent défenseur de l'environnemen s'interroge sur les conséquences de l'extension de la tech logie sur l'équilibre de la nature.

Fasciné par le mode de vie des peuples autochtones, Pacifique sud à la terre de Baffin, Flaherty commenc emmener avec lui des caméras cinématographiques au c de déplacements qu'il effectue pour le compte de gros compagnies et finit par créer le documentaire de voyage.

Nanook of the North, le plus connu de ses films, est au le premier qu'il a tourné. Flaherty prendra d'ailleurs un co de trois semaines pour se familiariser avec le maniement la caméra, avant de se mettre en route pour la terre de Baf

Nanook est un jeune chasseur inuit dont la famille vit d' manière traditionnelle et mène une existence nomade à vers la toundra. Au moment où Flaherty se rend dans l région, les Inuit souffrent de terribles privations car animaux qu'ils chassent habituellement pour se nourrir sont raréfiés, leur cycle de vie ayant amorcé une cou descendante.

Le film de Flaherty est financé par les frères Revill fourreurs internationaux, qui ont des intérêts commercia considérables au nord du 60ᵉ. Mais, ironie du sort, au mome même où *Nanook of the North* est salué dans le monde ent comme un chef-d'oeuvre cinématographique, Flaherty, est revenu aux Etats-Unis depuis deux ans, apprend que jeune Inuit est mort de faim.

The Northern Lights, réalisé en 1992 par Alan Booth Lanny Cooke de Yellowknife Films, est un documenta assez différent, qui nous propose une brillante et fascinan interprétation du phénomène des aurores boréales. Ce film 48 minutes est le fruit de cinq années de travail intensif.

Le duo de Yellowknife Films entame des recherches, apr avoir entendu parler d'une possibilité de financement offe par le gouvernement fédéral pour des projets scientifiqu Stimulés par cette opportunité, les deux réalisateurs mette rapidement sur pied leur projet et voyagent dans le mon entier. Ils mettront des années à réunir les 585 000 doll nécessaires à la réalisation de leur documentaire. Au cours ses recherches, Lanny Cooke découvre que les aurores boréal terrifiaient les peuples autochtones de la région circumpolai et que plusieurs légendes existaient. Ces récits évoquaie tous la destruction, la mort et la cruauté et non pas célébration de la beauté naturelle comme on aurait pu croire.

La présentation de ce film et de *Nanook* sera l'occasio d'une visite approfondie, en une soirée, de ce coin du mond

Karen Lajo

Une étude de Pêches et Océans pour déterminer les taux de contaminants

Pêche à la lotte sur la rivière Liard

Depuis des centaines d'années, la lotte ou loche (burbot en anglais), constitue un mets apprécié des Dénés. En particulier le foie. Seulement, c'est dans le foie que peuvent s'accumuler des contaminants. C'est l'une des raisons pour laquelle le ministère de Pêches et Océans a entrepris des études dans les rivières et les lacs de l'Ouest des Territoires. Caroline Lafontaine, biologiste, et Mario Paris, technicien, tous les deux originaires du Québec, se sont rendus à Fort Liard durant quatre jours en décembre pour y pêcher de la lotte.



Caroline Lafontaine vérifie l'un des trous où l'épaisseur de la glace est bien plus importante que celle de l'eau.

Fort Liard - La rivière n'est gelée que depuis trois semaines, à hauteur de la communauté. Ses remous semblent avoir été pétrifiés par le froid tant la glace est sculptée.

Le lendemain matin de notre arrivée dans cette communauté autochtone située dans le sud-ouest des T.N.-O., nous descendons en contrebas du village installer nos lignes, 24 au total.

Pour multiplier les chances de pêcher les 20 lottes requises pour l'étude, Mario et Caroline décident d'installer des lignes à trois endroits de la rivière. Une dizaine du côté de la communauté, le reste de l'autre côté de la rivière. Elle est, paraît-il, gelée depuis trois semaines. C'est ce que nous apprenons au bureau des Ressources renouvelables.

Là où nous perçons les premiers trous, la glace est déjà épaisse : environ 70 cm. Malheureusement il n'y a pas beaucoup de fond. On verra ce que ça donne. Si aucune lotte ne décide de mordre à l'appât, il faudra mettre les lignes ailleurs. Mario et Caroline décident ensuite de traverser la rivière et de poser des lignes en face. Ils ont déjà pêché de ce côté-là en été et se souviennent d'un contre-courant qui est sûrement encore là, sous la glace.

Deux motoneiges ont traversé peu de temps auparavant. Une motoneige après l'autre, nous suivons la piste qu'indiquent des branches de sapin plantées dans la glace. De l'autre côté, nous installons environ six, sept lignes. Puis nous retraversons la rivière et descendons un peu plus loin pour y installer une troisième série de lignes.

Une fois les trous recouverts de neige pour qu'ils ne gèlent pas trop rapidement, il n'y a plus qu'à attendre.



Caroline Lafontaine traverse la rivière, en suivant la piste scrupuleusement.

Nous allons vérifier les trous le soir, vers 20h. Il fait nuit depuis longtemps déjà et c'est à la lueur des phares des motoneiges que nous remontons les lignes, impatients. Pas le moindre poisson aux deux premiers endroits. Déception.

Nous sommes vendredi soir et lundi dernier délai Mario et Caroline doivent être de retour à Yellowknife. Il faut que la pêche soit bonne.

Ce vendredi soir, nous ne vérifierons que deux des trois endroits. De retour à la maison, Mario et Caroline discutent de la meilleure tactique à adopter. Des lignes, il n'y en a plus, nous ne pouvons donc pas en mettre davantage. Nous pourrions éventuellement rajouter un bout de fil et un hameçon à chaque ligne.

Finalement, nous décidons d'attendre les résultats du lendemain matin avant de faire quoi que soit. De la lotte, il y en a dans la rivière. Quelques habitants de Fort Liard ont eux aussi leurs lignes ailleurs sur la rivière. Régulièrement, Mario et Caroline s'arrêtent lorsqu'ils croisent des gens pour leur expliquer pourquoi ils sont là et ce qu'ils font.

Cet homme, par exemple, leur explique que de tout temps, sa famille a mangé de la lotte, particulièrement le foie, très riche en vitamines. Mais son grand-père lui a toujours déconseillé de le manger s'il était rouge.

Le foie, de par sa fonction dans le système digestif, accumule plus que tout autre organe les polluants. Si les lottes pêchées dans la rivière Liard sont contaminées, pour une raison ou pour une autre qui restera à déterminer, les conséquences sur la population peuvent être plus ou moins importantes.

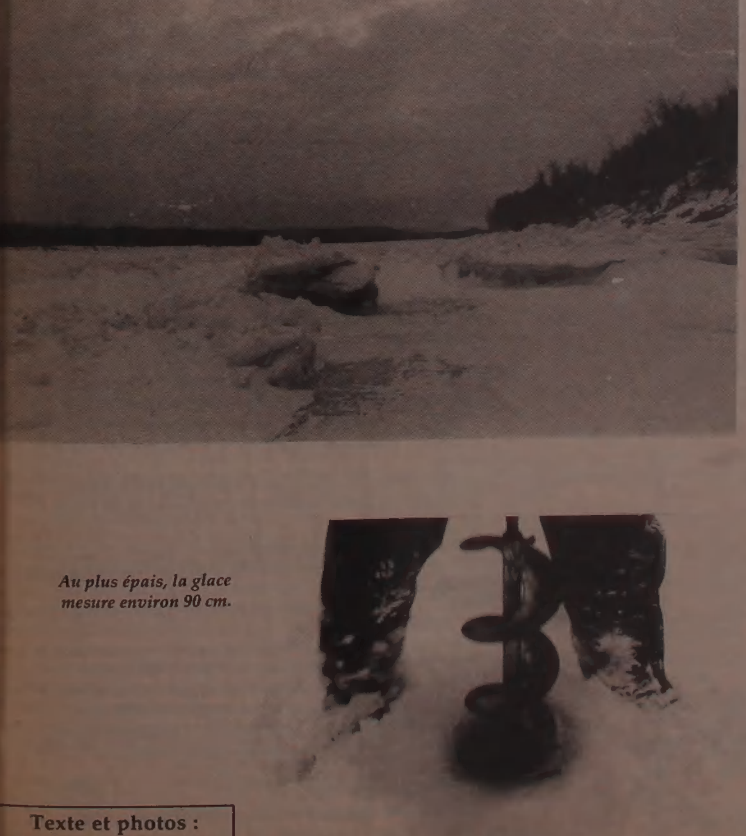
Samedi matin, c'est presque un temps de printemps. Le ciel s'est dégagé depuis la veille et il fait un sympatique -15°C sur la rivière. Le spectacle des montagnes qui se dessinent au loin dans le ciel est saisissant. Ce sont les premiers contreforts des Rocheuses.

Ce matin-là, la météo et la chance sont avec nous. Nous sortons six lottes de l'ensemble des trous. Ceux qui se trouvent de l'autre côté de la rivière donnent les meilleurs résultats. Mario et Caroline avaient vu juste. Dix des 20 lottes doivent être «préparées»; le reste sera envoyé tel quel dans des sacs en plastique.

Samedi en fin de matinée, alors que toutes les lignes ont été relevées, Mario et Caroline se rendent au garage de Ressources renouvelables où ils vont pouvoir préparer les six poissons.



Mario Paris «bataille» avec cette lotte pour récupérer l'hameçon qu'elle a avalé.



Au plus épais, la glace mesure environ 90 cm.

Suite du reportage en page 6

Texte et photos : Emmanuel Carcano

Pêche à la lotte

Les préparer, cela signifie donner un numéro à chaque poisson, le mesurer, le peser (la plus grosse lotte pèse 5,4 kg et mesure 97cm), prélever les otolithes, le foie, les gonades, prendre un peu de bile avec une seringue et des muscles, autrement dit un filet d'environ 100 grammes.

Chaque morceau ainsi que les restes sont placés dans des sacs distincts puis dans de la glace sèche à -78°C, ce qui permettra de les geler jusqu'au retour à Yellowknife.

Les otolithes, ce sont de minuscules concrétions calcaires qui se trouvent au-dessus du crâne du poisson et lui servent de balancier. Ils lui permettent de conserver son équilibre. Les gonades, ce sont des glandes sexuelles dont l'étude permettra de déterminer assez précisément à quelle période de l'année les femelles frayent. Samedi soir, aux alentours de 21h, nous nous équippons pour aller vérifier les lignes une nouvelle fois. Nous embarquons dans le traîneau le strict minimum : une lampe à combustible, la vrille à moteur, des cuillères et une barre à glace pour nettoyer les trous, de la ficelle, des hameçons, des appâts, des pelles, une glacière pour mettre les poissons. Ce soir-là, malheureusement, elle ne servira pas. Nous travaillons pendant deux heures pour nettoyer les trous, percer à nouveau lorsqu'il y a trop de glace, remplacer les appâts. Nous émettons l'hypothèse que les poissons ne se nourrissent pas le jour, mais la nuit essentiellement. Dimanche matin, les choses se présentent bien : sept lottes au bout des lignes, dont la majorité, encore une fois, ont mordu aux appâts de l'autre côté de la rivière. Autour du troisième trou, nous observons des traces de loups. Ce qui n'est pas étonnant. Deux jous auparavant, Michel Labine, un officier des Ressources renouvelables, en a aperçu un proche du village.

Dimanche en fin d'après-midi, nous retournons relever les lignes, au cas ou... Trois lottes ont mordu, ce qui contredit notre hypothèse selon laquelle les lottes se nourrissent la nuit essentiellement. La veille du départ, nous avons donc un total de 16 lottes. Il en manque encore quatre, pour mener l'étude à bien. C'est exactement le nombre que nous prendrons lundi matin, vers 8h, juste avant de reprendre la route. Les lottes préparées et les dix conserv entières seront envoyées Winnipeg, dans un laboratoire gouvernement fédéral. Il fau attendre quelques mois pour c naître les résultats. Ce qui n'em chera pas les habitants de Fort Li de continuer à manger de la lott du foie, comme ils le font dep des années et des années.

Au bout de deux jours, il faut aggrandir les trous à nouveau et les nettoyer, de sorte à ce que le poisson puisse au moins être sorti de l'eau. Les lottes ont en effet le réflexe de se contorsionner dans le trou pour y rester coincées.



Ici, Mario pèse une lotte, tandis que Caroline note toutes les données sur un calepin.

Avis publics, appels d'offres



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

Livraisons par routes de glace en 1994

Appel d'offres nº 95-CS09-300

2 maisons à prix modéré*	- F.A.B. Ft. Franklin, NT
1 maison à prix modique**	- F.A.B. Ft. Franklin, NT
5 maisons à prix modique	- F.A.B. Norman Wells, NT (pour Colville Lake)
2 maisons à prix modique	- F.A.B. Nahanni Butte, NT
1 maison à prix modéré	- F.A.B. Trout Lake, NT
2 maisons à prix modéré	- F.A.B. Yellowknife, NT (pour Snare Lake)
1 maison à prix modique	- F.A.B. Yellowknife, NT (pour Snare Lake)
3 maisons à prix modéré	- F.A.B. Lac La Martre, NT
2 maisons à prix modique	- F.A.B. Lac La Martre, NT
2 maisons à prix modéré	- F.A.B. Rae Lakes, NT
1 maison à prix modique	- F.A.B. Rae Lakes, NT

* ACCESS unit
** Alternate unit

Les entrepreneurs devront fournir des services dans les domaines suivants :

Le bois de construction de dimensions courantes
Les divers travaux de menuiserie et les travaux accessoires (y compris la toiture)
Les fermes
La mécanique
Les réservoirs d'eau fraîche et les réservoirs des eaux-vannes
L'électricité (appareils ménagers seulement dans les maisons à prix modique)

Les entrepreneurs intéressés peuvent présenter des soumissions pour l'un ou pour tous les domaines mentionnés ci-dessus dans toutes les communautés. Des contrats séparés seront accordés pour chaque groupe de domaines pour toutes les communautés.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest applique à cet appel d'offres la Politique d'encouragement aux entreprises du Nord.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau des Services de la société, 10ᵉ étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Bureau du directeur des services de la Société, 10ᵉ étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 au plus tard à :

15 heure, heure locale, le 18 janvier 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Pour toute renseignement composez : (403) 920-8050, 920-8723 ou 873-7866

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovations d'une salle de classe portative #71-402

Le projet vise des rénovations extérieures et intérieures.
– Broughton Island, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

16 h, heure d'Iqaluit, le 14 janvier 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 24 décembre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Teresa Chandler, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150
Renseignements techniques :	David MacPherson, Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150

Perdus dans la tempête non loin de Deline

Trois hommes en motoneige passent à travers la glace

Trois jeunes hommes de Deline ont trouvé la mort le 23 décembre lorsque la motoneige qu'ils conduisaient est passée à travers la glace de la rivière de l'Ours.

Les trois hommes se rendaient à Norman Wells, qui se trouve à environ six heures de chez-eux. Ils ne sont pas rentrés à l'heure le 26 décembre.

Des recherches ont été entreprises par les membres de leurs familles et leurs amis, avec la GRC.

Lundi 27 décembre, deux corps ont été ressortis de la rivière après avoir été repérés par les secours depuis un avion. Les trois hommes - Kevin John Andre (26 ans), Gary Menacho (26 ans) et Charlie Modeste (27 ans) - ont traversé le Grand lac de l'Ours après leur départ de Deline, mais ils se sont perdus en cherchant la piste d'hiver qui mène à Fort Norman.

La tempête de neige et le peu de visibilité aidant, les trois hommes ont pris la mauvaise direction et se sont retrouvés à l'embouchure de la rivière de l'Ours où la glace n'est jamais très sûre, notamment à cause du fort courant. Le corps de M. Modeste n'a pas encore été récupéré. La GRC pense que le courant de la rivière l'a fait dériver près de Fort Norman.

La communauté de Deline, qui compte une population de 600 personnes, est un village Nord Slavey.

L'enterrement de MM Andre et Menacho a eu lieu le 31 décembre dans leur communauté.

Cet accident survient seulement six semaines après que deux jeunes hommes de Dettah aient trouvé la mort le 12 novembre en essayant de traverser la baie en motoneige pour se rendre à Yellowknife.

Karen Lajoie

CRTC **Avis public** Canada

Avis public CRTC 1993-172. En réponse à l'avis 1993-77, pour de nouveaux services canadiens de programmation spécialisée et de télévision payante, un certain nombre de demandes ont été présentées au Conseil, notamment plusieurs propositions de services de télé-achats et/ou d'infopublicités. Par la présente, le Conseil invite les parties intéressées à lui soumettre leurs observations sur la question de savoir s'il y a lieu d'exempter les personnes proposant ces services de l'obligation de détenir une licence et, le cas échéant, dans quelles circonstances. Après avoir pris connaissance des observations reçues, le Conseil déterminera s'il y a lieu d'émettre une ordonnance d'exemption ou d'inscrire ces demandes à l'ordre du jour d'une audience future portant sur l'attribution de licences. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont), K1A 0N2 <u>le ou avant le 8 février 1994</u>. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Centre d'orientation professionnel

L'entrepreneur devra fournir les matériaux et la main-d'oeuvre pour améliorer des locaux de 280 m² situés au rez-de-chaussée de l'édifice Laing. Les travaux comprennent (mais ne se limitent pas à) : les cloisons sèches, les prises de courant et les dispositifs pour les appareils électriques, les appareils de télécommunications et d'informatique (y compris les conduites), les appareils d'éclairage, les installations techniques, les couvre-fenêtres, le plafond suspendu, les travaux de menuiserie et la finition.
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013-44ᵉ rue, Yellowknife, NT X1A 1K1, au plus tard à :

15 h, heure locale, le 17 janvier 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 20 décembre1993.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Donel Gagnon, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 873-7662
Renseignements techniques :	Karen Hayny, Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 920-6947 ou Wayne Guy, Northern Design Téléphone : (403) 873-3266

NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

Services d'expédition - divers endroits

Appel d'offres nº 95-CS-09-600

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres à toute compagnie ou à toute personne qualifiée pouvant fournir des services d'expédition pour la fourniture et le transport de matériaux en 1994-1995.

Le gouvernement prévoit des services d'expédition comme suit :

Endroits	Expéditeurs requis
Edmonton, AB	3
Hay River, NT	1
Montréal, PQ	3
Yellowknife, NT	1

Toute compagnie ou toute personne intéressée est invitée à venir chercher les documents d'appel d'offres détaillés au Bureau du directeur des services de la Société, Société d'habitation des T.N.-O., 10ᵉ étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT Téléphone : (403) 873-7868.

Les soumissions remplies doivent parvenir au Bureau du directeur des services de la société, 10ᵉ étage, Édifice Scotia Centre, C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6 au plus tard à :

15 h, le 21 janvier 1994, à Yellowknife NT.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest applique à cet appel d'offres la Politique d'encouragement aux entreprises du Nord.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.



Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovations du premier étage de la résidence pour étudiants célibataires du campus [illegible]

Le projet vise la rénovation de la salle d'entrée principale et de la salle de jeux du premier étage et l'installation d'un porche fermé.
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

16 h, heure d'Iqaluit, le 14 janvier 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 24 décembre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Teresa Chandler, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150
Renseignements techniques :	David MacPherson, Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150

Chronique juridique

L'affaire Socanav

Les faits: Dans cette affaire, la compagnie Socanav vise à faire annuler un contrat conclu entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la compagnie Pétroles Norcan pour l'approvisionnement en carburant de 11 communautés de l'Arctique de l'Est. Socanav recherche l'annulation du contrat sur la base d'illégalités [redacted] niveau de l'attribution du contrat.

Les circonstances ayant mené à cette action sont les suivantes : depuis plusieurs années, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'occupe d'assurer l'approvisionnement en carburant de certaines communautés de l'Arctique qui [redacted] sont accessibles par mer que pendant certaines périodes de l'année. De manière à assurer cet approvisionnement, le gouvernement procède généralement ainsi: dans un premier temps, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour l'achat de produits pétroliers dans l'est du Canada. Parallèlement, le ministère des transports du gouvernement fédéral procède lui aussi, par le biais de la Garde côtière, à un appel d'offres pour différents projets de transport, incluant la livraison du pétrole acheté en conformité avec le premier appel d'offres.

Jusqu'à cette année, le pétrole était acheté auprès de distributeurs canadiens et expédié à partir du port de Montréal.

Le demandeur dans cette affaire, Socanav, est propriétaire d'une flotte de navires battant pavillon canadien. La compagnie a détenu, en plus de différents contrats de transport dans l'Arctique, le contrat de transport du pétrole jusqu'en 1992, date à laquelle le gouvernement a décidé de revoir sa politique d'approvisionnement afin de réduire les coûts qui y étaient associés.

En vertu d'une nouvelle politique, le gouvernement des T.N.-O. décidait de procéder par voie de «demande de proposition» pour l'octroi du contrat d'approvisionnement pour les trois prochaines années. Ainsi, une demande de proposition fût envoyée à sept compagnies différentes (toutes dributrices de produits pétroliers) pour qu'elles soumettent des propositions couvrant à la fois l'achat et le transport du pétrole jusqu'aux communautés de l'Arctique (Socanav ne faisait pas partie de ces compagnies, bien qu'elle fût contactée par quelques distributeurs afin de fournir une estimation des coûts de transport associés à l'approvisionnement. Ces distributeurs inclurent l'estimation de Socanav dans leurs propositions, ce qui fait de Socanav un sous-contractant potentiel).

Après examen des différentes propositions, le gouvernement des T.N.-O. opta pour la compagnie Norcan, en raison du montant de sa proposition (sur la base des propositions et d'informations connexes, le gouvernement estima que la proposition de Norcan représenterait une économie de 3 million $, pour un contrat de trois ans, par rapport aux autres propositions).

Un mois après la fin du délai pour la présentation de propositions, le gouvernement des T.N.-O. et des représentants de Norcan se réunirent pour discuter des détails du contrat. Les représentants de Norcan firent valoir les différentes options qui s'offraient à eux afin de mener le contrat à terme. Parmi ces options, on retrouve la possibilité de l'achat de produits pétroliers au Canada [redacted] au large des côtes [redacted] le transport par des navires canadiens ou étrangers. Un contrat fût conclu quelques temps après.

Après la signature du contrat, Norcan fit part au gouvernement qu'elle avait décidé d'acheter le pétrole au large des côtes, de le charger dans un port étranger et d'utiliser des navires étrangers pour son transport.

La question qui se pose alors est la suivante: la demande de propositions faisait-elle état du fait que le pétrole devait provenir du Canada, qu'il devait être chargé dans un port canadien et livré par un navire canadien?

Ministère de [redacted] Justice
Territoires du Nord-Ouest

Décision: Afin de déterminer les exigences de la demande de propositions, le juge Vertes se penche d'abord sur la législation applicable au niveau des contrats gouvernementaux. Le *Règlement sur les contrats du gouvernement* précise que le gouvernement ne peut conclure de contrats que par le biais d'appel d'offres ou de demande de propositions. La différence entre ces deux types de procédure n'est pas claire et la décision de choisir l'un plutôt que l'autre appartient au gouvernement. Le juge Vertes précise cependant que l'appel d'offres semble réservé aux cas où le gouvernement possède déjà une bonne idée du travail à accomplir (et de la façon de l'accomplir) et qu'il recherche alors le meilleur prix, alors que dans le cas des propositions, le gouvernement sait ce qu'il veut accomplir mais recherche des propositions sur la façon d'accomplir le travail et négocie en conséquence. Les textes législatifs font aussi état du fait que les demandes de propositions doivent préciser les critères utilisés lors de la sélection et qu'aucun critère ne figurant pas dans la demande ne doit être utilisé.

C'est sur ce dernier point que Socanav base son action. Socanav prétend qu'un des critères de la demande était le contenu canadien. On peut en arriver à une telle conclusion en examinant les termes utilisés dans la demande et en s'en remettant à une interprétation coutumière fondée sur les pratiques antérieures. S'il existe bel et bien un tel critère dans la demande, alors l'octroi du contrat à Norcan, en sachant que la compagnie risquait d'utiliser des ressources provenant d'un autre pays, est illégal puisqu'il s'agirait de l'application d'un critère [redacted] figurant pas dans la demande.

La demande de propositions contient-elle un critère de contenu canadien? Socanav fait valoir q tel critère se retrouve dans cert dispositions de la demande, que les références au prix du p dans l'est du Canada, l'exigen chargement au Port de Mon les mentions des coutumes rieures au niveau de la livra etc.

Socanav maintient que ces éléments indiquent claire qu'il existe une exigence de tenu canadien. Plus encore, t les compagnies, à l'exceptio Norcan, ont indiqué qu'elles c taient utiliser des navires cana pour expédier du pétrole cana

En défense, le gouverne soutient que les mentions des dans l'est du Canada ne sont des points de repères destin permettre une comparaison sur des données semblables outre, on maintient qu'on ne présumer d'une exigence de co canadien en l'absence de dis tions expresses à cet effet (co c'est le cas dans les demand propositions émanant du go nement fédéral).

Pour sa part, l'avoca Norcan fait valoir que l'exig de contenu canadien en est une pertinente au gouvernement féd qu'au gouvernement territ parce que ce dernier est plus ressé à obtenir le meilleur possible plutôt qu'à encour l'économie canadienne. En quiesçant à la proposition Norcan, le gouvernement territ réalise des économies de 3 mil $ alors que l'économie canadi perd 24 million $. «Il s'agit là d question économique, pas d question légale» conclut le Vertes. Le juge Vertes donne lement raison au gouvernemen se rangeant du côté des argum de ce dernier quant à la présence prix de l'est du Canada comme ple point de référence. Il en v même du lieu de chargement. lieu d'origine du pétrole ou l'i tité de son transporteur ne l'objet d'aucune disposition da demande», note le juge.

Quant à l'argument d coutume (la pratique dans le p consistait à avoir recours à des vires canadiens pour livrer du burant acheté au Canada), le Vertes en dispose ainsi: la cout peut faire partie d'un contr certaines conditions sont remp notamment la notoriété (cette tume est-elle à ce point conn dans de tels types de contrat qu en devient sous-entendue?), la titude (la coutume est-elle s samment établie que son con en est évident pour tous?) raisonnabilité (cette coutume elle raisonnable? Va-t-elle à contre du bon sens?) et la lég (cette coutume est-elle légale?

Dans le cas présent, au de ces conditions n'est présen l'action de Socanav est rejetée

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O. X1A 2N9 Volume 9 numéro 2, vendredi 14 janvier 19

Des pertes totales d'environ 800 000 dollars

Un incendie ravage trois commerces

Le bar The Right Spot, le restaurant Pizza ctory et le dépanneur Corner Mart, situés au ntre-ville de Yellowknife, sur la 50e rue, ont été truits par le feu dans la matinée du mercredi 12 vier. En moins d'une demi-heure, le feu s'est opagé dans les faux plafonds et dans les murs, truisant le bâtiment qui abritait les trois commerces. Les pompiers sont intervenus à 9h30.

Le feu a progressé si rapidement que les 30 mpiers présents sur les lieux ont perdu de l'équipement et ont dû sortir d'urgence.

Deux d'entre eux ont cependant été blessés en mbattant les flammes. La cause de l'incendie te indéterminée et une enquête a été ouverte par commissaire aux incendies. Mais selon le vice-et des pompiers, Mike Lowing, le feu n'a pas eint les réservoirs de propane du bâtiment, mme semblait l'indiquer la rumeur le jour-même.

Du fait de la vétusté du bâtiment, des faux afonds et de la structure des murs, il a fallu stématiquement détruire l'immeuble morceau r morceau durant la nuit pour s'assurer que tous foyers étaient bien éteints.

La température de -44°C ce mercredi matin a heusement compliqué la tâche aux pompiers, au utilisée (6820 litres par minute) gelant l'équipement et rendant la chaussée très glissante.

Les pertes sont estimées au total à environ 0 000 dollars.

K.L.



Photo Pascale Labé

Suite à des problèmes financiers

The Northern Star ferme ses portes

Moins d'un an après la parution de sa première édition, *The Northern Star* a fermé ses portes le 7 janvier, victime de la récession et d'un manque de soutien financier de la communauté.

Selon Mme Vi Beck, directrice Type Unlimited, l'agence de aphisme et de publicité qui possait le journal, *The Northern Star* a pas fait faillite, mais il ne dissait pas de fonds suffisants pour nctionner normalement. Mme ck a donc pris la décision de mer ses portes avant que la faillite soit bien réelle.

The Northern Star avait succédé *The Press Independent*, publié ndant 20 ans par la Société des mmunications autochtones des N.-O. Après avoir connu de mbreux problèmes financiers et oir été poursuivi par l'imprimerie Canarctic pour des factures impayées, *The Press* avait cessé de paraître. De ses cendres, était né *The Northern Star*.

Depuis le mois de mai, le journal avait vu le nombre de ses abonnés passer de 3000 à 6000, ce qui représentait un premier succès encourageant. Par ailleurs, sous la direction de la nouvelle rédactrice en chef, Mme Judy Langford, qui avait remplacé M. Lee Selleck en juin, la politique rédactionnelle du journal avait connu une évolution. Mais sans le soutien des entreprises locales, ces changements arrivaient trop tard et représentaient une goutte d'eau dans l'océan. «C'est très difficile de publier un journal sans vendre de publicités. Ce que je déplore le plus, c'est que des gens lisaient *The Star* et l'appréciaient. Mais sans argent, il était impossible de continuer», m'a expliqué Mme Beck le 5 janvier au cours d'un entretien exclusif.

Au moment du lancement du *Northern Star* au printemps dernier, Mme Beck avait déclaré que sa priorité était de s'attirer une part du

The Northern Star
Suite en page 2



Bateau abandonné [redacted] l'une des rives qui dominent la rivière Liard [redacted] Fort Liard.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

The Northern Star ferme ses portes

Suite de la page 1

lectorat de Yellowknife et de l'ouest des T.N.-O. Malgré une expérience de plusieurs années de travail sur ce marché, elle ne prévoyait pas de problèmes majeurs pour *The Northern Star*, face à la concurrence de *News/North*. «Je ne pense pas que l'un ou l'autre devra céder la place. Nous desservirons un marché différent dans la région, il n'y aura donc pas de monopole», avait-elle déclaré. Aujourd'hui, elle voit les choses différemment.

Le gouvernement et la publicité

«Quand l'économie changera-t-elle? Le gouvernement dépense actuellement peu d'argent en publicité et j'ai l'impression que dans ce domaine, il n'offre son soutien qu'à un seul journal et non pas à tous. Ce n'est pas juste que l'organisation gouvernementale ait le monopole et un pouvoir si important. Les médias ont bien sûr eux aussi des pouvoirs, puisqu'ils peuvent par exemple orienter l'opinion publique dans le cas de certains dossiers brûlants. Je suis d'ailleurs certaine que c'est parce que nous proposions un regard différent sur l'actualité que nous avons pu doubler le nombre de nos abonnés».

Mais pour Mme Beck, qui a souffert d'une pneumonie et a été gravement malade pendant les fêtes et qui devait partir par ailleurs le 10 janvier en Europe avec sa famille pour soutenir son mari Richard qui participe à l'Alpirod, trop, c'est trop.

«J'étais épuisée d'avoir travaillé 18 heures par jour, sept jours par semaine, depuis le mois d'avril. Je n'avais pas assez d'énergie pour cela et lorsque finalement, je suis tombée sérieusement malade, j'ai pris la décision de fermer le journal. Je déciderai peut-être un jour de réouvrir, mais c'est fort peu probable», déclare Mme Beck.



Archives L'Aquilon

Vi Beck, directrice du Northern Star.

Les anciennes employées du *Northern Star* se sont quant à elles déclarées choquées par la brutale disparition de leur journal. Mme Langford a appris la nouvelle quelques minutes après son retour au bureau après les fêtes le 3 janvier. Mme Beck l'a avertie que le numéro du 5 janvier serait le dernier à paraître.

«Je suis déprimée, reconnaît Mme Langford. Mon emploi a disparu au cours de la semaine qui a suivi Noël. Je savais que nos moyens financiers étaient limités, mais je croyais que nous pourrions nous en sortir en travaillant ensemble pour réduire nos dépenses. D'un autre côté, je savais aussi que Vi était très malade et qu'elle allait partir en Europe ce mois-ci. Je pense que le moment était venu pour elle de prendre une décision».

Les deux autres journalistes du *Northern Star* étaient encore en vacances lorsque Mme Langford a été officiellement informée de la disparition du journal et elle a dû leur téléphoner pour les avertir. Elles pensent toutes les trois rester dans le Nord et pouvoir y trouver un autre emploi. Mais pour le moment, elles essayent simplement de comprendre ce qui est arrivé. Selon Mme Langford, «c'est une triste fin pour un journal qui avait déjà une longue histoire dans le Nord».

Karen Lajoie

Deux ans après la mort d'un des leurs à Fort Liard

La famille Sassie poursuit le GTNO et des employés du centre de santé

La femme, la mère, les trois frères et la soeur d'un jeune homme, mort en 1991 [redacted] Fort Liard des suites d'une blessure, ont déposé en décembre devant la Cour suprême une plainte civile contre le commissaire des T.N.-O., les services régionaux du Mackenzie, un docteur et deux infirmières.

Cette plainte remet directement en cause la qualité des soins médicaux dispensés dans les petites communautés du Nord.

Les circonstances du décès de M. Clem Sassie, âgé de 25 ans au moment de sa mort, avaient été déterminées au cours d'une enquête du coroner en juin dernier. M. Sassie est mort le 8 décembre 1991, après une soirée bien arrosée, passée en compagnie de son meilleur ami, M. Billy Nelson. Dans la rue à la sortie d'un bar, les deux hommes s'étaient disputés et bousculés. M. Sassie avait glissé et était tombé sur un petit couteau que son ami tenait à la main.

Les deux hommes s'étaient alors rendus au centre de santé, où les infirmières avaient fait à M. Sassie quelques points de suture à l'abdomen.

Dans le document déposé devant la Cour, la famille Sassie affirme que les deux infirmières qui se sont occupées du jeune homme entre 4h45 et 8h30 le matin du 8 décembre 1991, l'ont laissé rentrer chez lui alors qu'elles auraient dû savoir que la blessure était plus sérieuse qu'une simple coupure superficielle.

A 11h30, moins de trois heures après être revenu chez lui, M. Sassie est mort d'une hémorragie interne; le couteau avait tranché une artère sur la paroi de l'estomac.

La famille du jeune homme affirme également que les services régionaux du Mackenzie auraient pu utiliser le système medivac pour le transporter à Yellowknife ou vers un autre centre hospitalier, si les infirmières et le médecin avec qui elles s'étaient entretenues ce soir-là s'étaient aperçus de la gravité de la blessure comme ils auraient dû le faire.

A l'issue de son enquête, le jury du coroner avait émis six recommandations pour améliorer les soins dispensés dans les centres de santé des petites communautés.

Le jury avait demandé que les infirmières reçoivent une meilleure formation pour le traitement d'urgence, que des cours de premiers soins et de techniques de réanimation soient offerts à la communauté [redacted] à l'école chaque année et avait suggéré la formation d'un comité de la santé, qui pourrait fournir des renseignements sur les tâches et les responsabilités du centre à la population et servir de lien entre les deux.

Le jury avait également recommandé que le médecin ou le système medivac soient informés dans le cas d'une complication avec un patient.

M. Nelson avait quant à lui été arrêté et accusé d'homicide involontaire. Il a été reconnu coupable lors de son procès en 1992 à Fort Simpson et condamné à deux ans moins un jour de prison. De plus, il restera en liberté conditionnelle pendant trois [redacted] à sa sortie de prison. La famille Sassie a également cité son [redacted] dans sa déposition de plainte civile.

Ni le commissaire ni le gouvernement n'ont pour le moment donné suite à la plainte déposée contre eux.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

L'enquête préliminaire de Bettger et Shearing retardée

L'enquête préliminaire des deux hommes contre lesquels ont été portés plusieurs chefs d'accusation liés à deux explosions à la mine Giant durant la grève, qui devait commencer le 10 janvier, a été retardée de quelques semaines.

Les deux accusés, Tim Bettger et Al Shearing, viennent juste d'engager deux nouveaux avocats de Colombie-Britannique et voulaient avoir le temps de les informer du dossier.

Neuf plaintes au total ont été déposées contre les deux hommes après leur arrestation le 18 octobre dernier : cinq contre MM. Shearing et Bettger et quatre autres contre ce dernier uniquement. L'arrestation des deux grévistes était liée aux autres explosions qui avaient précédé celle du 18 septembre 1992. Elles avaient détruit l'antenne parabolique de Giant et endommagé un puits d'aération.

M. Bettger est accusé d'avoir eu en sa possession des explosifs le 19 septembre 1992, dans l'intention de mettre en danger la vie d'autres personnes. Il est aussi accusé d'avoir eu en sa possession, le 30 mars 1993, un fusil de chasse à canon scié et d'avoir proféré des menaces de mort le 26 août 1993.

De plus, deux autres plaintes conjointes ont été déposées contre les grévistes quelques semaines plus tard pour des actes de violence sur la ligne de piquet de grève. Au total, 19 plaintes ont été déposées contre les deux hommes.

Ils comparaîtront à nouveau devant la cour territoriale le 31 janvier pour déterminer la date de l'enquête, qui permettra de savoir si la Couronne possède assez de preuves pour intenter un procès.

Exercices militaires [redacted] Coppermine

Cent vingt soldats de l'Ontario se déplaceront à Coppermine du 11 au 25 janvier pour participer à des manoeuvres.

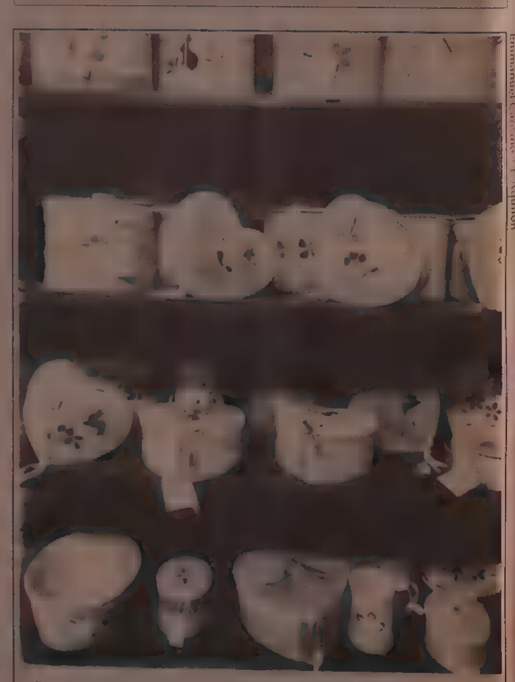
Ces exercices devraient permettre entre autres de tester l'équipement dans des conditions extrêmes. Les soldats apprendront à construire des abris, à naviguer, [redacted] survivre et à procurer des soins de première nécessité.

Echo Bay attire l'attention

La compagnie minière Echo Bay, à qui appartient la mine Lupin, [redacted] été citée ce mois-ci par [redacted] magazine américain parmi les 10 meilleurs investissements en matière d'actions.

Dans l'édition de janvier de GQ, un magazine économique, on peut lire que «les investisseurs vont commencer à s'inquiéter des conditions économiques dans le monde et ils vont commencer à acheter de l'or. Ma compagnie favorite est Echo Bay Mines, parce qu'elle a une bonne structure de financement et qu'elle est bien organisée». Chaque année en janvier, GQ publie une liste des 10 meilleurs investissements pour ses lecteurs. En moyenne, la valeur de ces actions monte de 48% durant l'année.

Karen Lajoie



La communauté de Fort Liard est réputée pour ses paniers [redacted] écorce de bouleau. Fort Liard vient de Fort-aux-Liards. Le liard est une variété de peuplier dont les branches peuvent remplacer l'osier. Il est utilisé pour la confection de ces paniers.

Premier forum public sur l'avenir constitutionnel de l'Arctique de l'ouest

Premiers pas vers une nouvelle constitution

Le comité des communautés de l'ouest des T.N.-O. a organisé le 6 janvier à Yellowknife le premier forum public sur le thème de la future constitution de l'Arctique de l'ouest, qui devrait entrer en vigueur après la mise en oeuvre du Nunavut en 1999.

Une soixantaine de personnes s'étaient déplacées pour participer au forum et prendre connaissance du projet de constitution proposé par le comité. Une des préoccupations majeures du public était de savoir de quelle façon allait être organisé le référendum permettant aux habitants de l'Arctique de l'ouest d'accepter ou de refuser le projet final de constitution qui leur sera présenté en 1996.

De nombreux petits comités représentant les différentes minorités de l'Arctique de l'ouest travaillent actuellement pour présenter eux aussi une ébauche de constitution et faire connaître leurs souhaits.

Certains d'entre eux préconisent un système d'une voix par région, ce qui pénaliserait les électeurs des régions à forte densité de population, comme celle de Yellowknife, qui regroupe 40% de la population de l'Arctique de l'ouest (estimée à 35 000 personnes) et qui n'aurait pas plus de poids que les régions les moins peuplées. De plus, avec ce système, la majorité des électeurs de chaque région doivent voter pour le texte proposé pour qu'il soit accepté. Si une seule région, par exemple le Deh Cho, vote contre le document proposé, le projet sera rejeté, même si toutes les autres régions y étaient favorables. «J'espère que le référendum sera organisé selon le système «une voix, un vote» et que nous aurons les mêmes chances que les électeurs des autres communautés de dire oui ou non à la constitution proposée», commentait M. Brendan Hennigan, un habitant de Yellowknife présent au forum public.

M. Bob MacQuarrie, ex-député de Yellowknife, trouvait quant à lui que le projet proposé par le comité des communautés de l'ouest des T.N.-O. constituait une grande amélioration par rapport à celui présenté en 1992 par la commission Bourque qui s'était déjà penchée sur la future constitution de l'Arctique de l'ouest. Cette commission avait en effet préconisé la mise en place de gouvernements communautaires, auxquels le gouvernement territorial aurait délégué la plupart des pouvoirs, ce que M. MacQuarrie considérait comme «inquiétant et diviseur». Selon lui, le projet présenté le 6 janvier est un «bon début», mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

Le comité des communautés de l'ouest des T.N.-O. propose deux niveaux de gouvernement pour l'Arctique de l'ouest, un gouvernement central avec d'importants pouvoirs et des gouvernements municipaux ou régionaux qui pourront collecter des impôts et déterminer les priorités de leur région ou de leur communauté. Le gouvernement central pourrait offrir aux citoyens les services que leur communauté ne prendrait pas en charge. Une constitution étant un texte valable à long terme, les pouvoirs et les responsabilités de chaque niveau gouvernemental ne sont cependant pas strictement définis car ils doivent pouvoir évoluer pour s'adapter à la réalité. Des projets de loi seront votés par la suite pour définir des responsabilités spécifiques.

Le comité a travaillé plusieurs mois pour pouvoir présenter au public le 6 janvier cette première ébauche de constitution et en discuter.

Les membres du public ont d'ailleurs émis de nombreuses suggestions pour améliorer le projet proposé, entre autres des clauses pour imposer un budget équilibré, un système judiciaire dans les communautés, le respect des droits humains et pour laisser la porte ouverte à l'accès au titre de province.

Le comité prendra en considération les recommandations du public avant de présenter son projet définitif fin janvier à un grand comité constitutionnel, composé de membres de l'Assemblée législative, du gouvernement et de représentants des différents groupes de l'Arctique de l'ouest, qui sera chargé de rédiger le texte final qui sera proposé au référendum en 1996. Le grand comité examinera également les propositions de tous les petits comités qui travaillent actuellement sur la constitution.

«Je sais que beaucoup de gens pensent que la constitution ne sera jamais prête dans les délais, en partie parce que son élaboration dure depuis très longtemps déjà, commentait M. Mike Ballantyne, député de Yellowknife nord. Mais personnellement, je ne doute pas que tout sera mis en place avant la fin du siècle. Les citoyens de l'Arctique de l'est voulaient avoir leur propre constitution, ils ont beaucoup travaillé en ce sens et aujourd'hui, elle existe, et je suis sûr que nous aurons bientôt la nôtre, nous aussi».

Selon la mairesse de Yellowknife, Mme Pat McMahon, membre du comité des communautés de l'ouest des T.N.-O., le public ■ jusqu'au 17 janvier pour faire parvenir les propositions qu'il souhaite voir prises en compte dans le projet final du comité.

Mme McMahon prévoit une autre rencontre avec le public ■ l'automne prochain pour évaluer la progression de l'élaboration de la constitution au cours de l'année. Les électeurs de l'Arctique de l'ouest ont en tout cas tout intérêt à trouver une solution ensemble, car s'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord, le gouvernement fédéral leur imposera une constitution pour faciliter la mise en oeuvre du Nunavut.

Karen Lajoie

Quelques éléments chronologiques

1967: la Commission Carruthers recommande que Yellowknife devienne la capitale des T.N.-O. Le manque de consultation avec les autochtones entraîne la création d'organismes pour représenter les Dénés, les Métis et les Inuit.

Années 1970 : l'enquête Berger étudie un plan pour construire des oléoducs et des gazoducs dans la région du Mackenzie. Ce qui ouvre la voie aux revendications territoriales et le début de la reconnaissance officielle des nouveaux pouvoirs des autochtones.

1984 : la revendication territoriale des Inuvialuit, la première du genre, est signée.

Années 1980: les revendications territoriales des Dénés, des Métis et des Inuit commencent ■ être négociées. A la fin de la décennie, l'accord des Dénés et des Métis tombe ■ l'eau, mais celui des Inuit progresse.

1982: un référendum dans les T.N.-O. montre que 56% des citoyens sont en faveur de la création du Nunavut.

Années 1990: les revendications territoriales des Gwich'in, des Inuit et des Dénés du Sahtu deviennent réalité.

1991-93: la Commission Bourque essaie d'établir les règles du jeu pour rédiger une nouvelle constitution pour l'Arctique de l'ouest.

ÉDITORIAL

La mort du *Northern Star*

Après la fermeture du *Northern Star* cette semaine, le choix des lecteurs anglophones des T.N.-O. se trouve limité, puisqu'ils ne disposent plus que d'un journal pour s'informer. Cela est regrettable, non pas parce que *News/North* n'est pas capable d'informer les lecteurs ténois, mais parce qu'un journal représente plus qu'un ensemble d'articles paraissant chaque semaine.

Un journal est une fenêtre sur les communautés dans lesquelles nous vivons. Nous retrouvons, dans les pages des journaux communautaires, les priorités, les événements et les tragédies qui nous touchent de près ou de loin.

De plus, les politiques rédactionnelles qui varient d'un journal à l'autre nous offrent des perspectives différentes sur l'actualité.

Prenons par exemple le cas de *l'Aquilon*. Dans notre journal, outre des informations générales en français, vous trouvez par ailleurs dans chaque numéro plusieurs textes qui traitent des dossiers francophones, parce que ce sont des sujets qui intéressent nos lecteurs. Les journaux anglophones consacrent très rarement une place dans leurs pages à ces dossiers, qui ne constituent pas une priorité pour le public qu'ils touchent. Les membres de la communauté influencent donc directement les journaux dans leur choix rédactionnel.

Depuis 1985, 45 journaux canadiens, dont neuf quotidiens, ont fermé leurs portes. Certaines communautés ne bénéficient plus aujourd'hui de la même qualité d'information, soit parce qu'elles ne disposent plus d'aucun média de proximité, soit parce que l'unique journal dont elles disposent désormais n'est plus obligé de faire autant d'efforts pour fournir des articles de qualité, la concurrence n'existant plus.

Un monopole est toujours dangereux et celui de l'information est peut-être le pire de tous. Lorsqu'un journal détient le monopole de l'information, ses propriétaires ont la possibilité, s'ils le souhaitent, d'occulter complètement une partie de la réalité, en particulier lorsqu'il s'agit de dossiers controversés, puisque personne n'est là pour donner une version différente des faits. Les lecteurs qui n'auront pas pris part directement à la controverse se feront une opinion à partir d'un point de vue unique sur le sujet.

L'absence de concurrence les empêchera d'avoir une vision globale du dossier et ils considéreront comme réalité une version des faits qui ne sera pas forcément objective.

The Northern Star a fermé ses portes parce qu'il n'y avait pas assez de publicité et d'argent pour faire vivre deux grands journaux. C'est dommage que la communauté n'ait pas fourni le support financier nécessaire, car c'est cette même communauté qui va souffrir à l'avenir de ce monopole de l'information.

Karen Lajoie

l'aquilon

Directrice : Agnès Billa
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant: Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Collaboratrice: Sylvie Francoeur
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numero de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger et d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Le ministre des Finances devra faire des choix en février

Les comptes de l'Etat

Ottawa - Le ministre des Finances, Paul Martin, devait entreprendre à compter du 15 janvier ses consultations prébudgétaires. Gageons que le déficit anticipé de 45 milliards de dollars pour l'année fiscale 1993-1994 sera l'une de ses préoccupations.

Depuis qu'il est en poste, le ministre n'a pas caché que les coupures feraient mal, mais, en même temps, il annonçait son intention de mettre dans le coup tous les Canadiens. Paul Martin vient de publier une brochure résumant les dépenses fédérales pour l'année 1992-1993. Voici les chiffres.

Il faut d'abord savoir que le gouvernement fédéral a dépensé 161,9 milliards de dollars entre le 1er avril 1992 et le 31 mars 1993. Puisque les dépenses ont été supérieures aux recettes, le déficit s'élevait cette année-là à 40,5 milliards. La dette fédérale, c'est-à-dire la somme de tous les déficits antérieurs, atteignait, elle, 465 milliards le 31 mars 1993.

Une dette, cela se rembourse. Or, les intérêts de cette dette ont coûté aux Canadiens 39,4 milliards l'an dernier, soit 24% des dépenses du gouvernement. Mais si on soustrait les intérêts de la dette, le gouvernement canadien a, en réalité, dépensé 122,5 milliards en 1992-1993. Les recettes se chiffrant à 121,5 milliards, cela veut dire que le gouvernement a pratiquement équilibré ses revenus et ses dépenses.

L'impôt sur le revenu des particuliers a rapporté à lui seul 58,3 milliards en 1992-1993, ce qui représente 48% de tous les revenus du gouvernement. La taxe sur les produits et les services, que le gouvernement Chrétien a promis de remplacer dans deux ans, a rapporté 14,9 milliards.

Le gouvernement a dépensé 41,9 milliards pour soutenir le revenu des particuliers. Ce sont les 3 millions de personnes âgées qui ont reçu la plus grosse part du gâteau avec 19,1 milliards, ce qui représente 46% de tous les paiements. Les trois-quarts de ces prestations ont cependant été versées à des personnes dont le revenu familial était inférieur à 30 000 dollars..

Les chômeurs suivent tout juste derrière, puisqu'ils ont reçu un peu plus de 19 milliards en prestations d'assurance-chômage en 1992-1993, soit une hausse de 5,2% par rapport à l'année précédente.

Le gouvernement transfert également chaque année des sommes considérables aux provinces. En 1992-1993, le fédéral a fourni 40,5 milliards aux provinces. Le gouvernement a aussi dépensé 12 milliards l'an dernier pour les autres programmes sociaux, 2,8 milliards pour les autochtones, 2,2 milliards pour l'aide au développement industriel et régional, 3,5 milliards pour la formation des travailleurs, 1,7 milliard pour aider les agriculteurs et 1,3 milliard pour l'aide aux sciences et à la technologie.

Le gouvernement fédéral a aussi dépensé 500 millions pour l'aide aux étudiants, 270 millions pour le soutien aux pêcheurs, surtout ceux touchés par le moratoire sur la pêche à la morue et 320 millions pour le soutien des deux langues officielles.

APF



De Cape Dorset à Fort Liard

Michel Labine, garde-chasse

Michel Labine, un garde-chasse francophone, est installé à Fort Liard avec sa femme Colette et ses deux enfants depuis un an. Ils ont choisi de vivre dans des petites communautés, par curiosité et désir d'aller à la rencontre des autres cultures. Michel raconte ses diverses expériences, de Cape Dorset à Fort Liard en passant par Fort Norman.

Sur le mur de son petit bureau à Fort Liard, une tête de bison qu'il a été obligé d'abattre parce que l'animal était blessé et dangereux. Sur un petit meuble, un portrait de lui lorsqu'il était à Cape Dorset : pantalons en peaux d'ours polaire, manteau de caribou. C'est ici que Michel Labine travaille depuis un an comme garde-chasse.

Comme d'autres francophones, Michel Labine est arrivé dans les Territoires pour travailler dans les mines. C'était en 1980, à Cominco (désormais Nerco), où il travaillait comme technicien au moulin. Puis Michel s'oriente vers les Ressources renouvelables et, doté d'un diplôme en février 1982, part pour Cape Dorset. C'est là que commence l'aventure de cet homme amoureux du Nord et désireux d'en savoir un peu plus sur la vie dans les petites communautés. Il restera à Cape Dorset jusqu'en février 1988. «Je travaillais comme garde-chasse et la plupart de mes activités concernaient l'étude de la conservation des espèces : caribous, ours polaires, etc. J'effectuais des patrouilles d'environ 8000km au total chaque hiver. J'ai appris beaucoup sur la vie simple des gens, sur l'environnement. Il y avait beaucoup de liens dans la communauté qui était d'ailleurs très active. La culture était très présente». Yellowknife, Iqaluit ? «Des centres de Blancs», dans lesquels Michel n'a pas envie de vivre. «J'aime les petites communautés, l'échange entre les cultures. A Cape Dorset, j'ai vécu des choses spéciales». Et Michel de conter cette aventure survenue en octobre : «Une famille était coincée à 240 milles de la communauté. Une famille dont j'étais très proche. Les gens m'ont dit de ne pas y aller. Finalement, ça m'a pris un jour pour les rejoindre, 10 jours pour revenir, à cause d'une tempête de neige. C'était pas mal dur». Toute la famille était embarquée sur un bateau, mais la tempête et la formation de la glace aidant, la progression fut lente. «Trente-six heures pour faire 40 milles entre deux camps. Il a fallu se servir d'essence Coleman pour mettre dans les moteurs du bateau et jeter pardessus bord le superflu. Les Inuit survivent parce qu'ils ont une patience que les Blancs ne pourront jamais atteindre. On dit qu'ils sont «lâches». Non, ils savent seulement être sages».

Michel et le chef de cette famille ont établi des liens étroits. «On allait camper ensemble. On a observé des caribous pendant deux mois. C'était le printemps, le temps du hockey. On allait voir une partie puis on retournait au camp, à 40 milles de la communauté. On jouait beaucoup... Ils m'avaient surnommé «le gros garde-chasse qui fait des blagues aux autres»; ça faisait du sens».

Jardin et poulailler

En février 1988, Michel veut aller voir ailleurs. Il déménage à Fort Norman. «Les gens avaient tout le temps quelque chose à faire, je ne m'ennuyais pas. J'aimais aller à la chasse l'automne et l'hiver. C'est une communauté où la culture dénée est très présente, même si 80% des gens parlent anglais maintenant. Quelques vieux parlent encore [redacted] peu français. J'ai essayé d'apprendre le North-Slavey mais peu de gens voulaient me l'apprendre parce que c'était plus facile de communiquer en anglais. L'été, les gardes-côtes francophones s'arrêtaient nous dire bonjour. J'avais un jardin, [redacted] poulailler, [redacted] serre. Mes poules donnaient des oeufs. Tous les enfants de la communauté venaient les voir. Pour vivre dans une petite communauté, il faut faire les premiers pas, établir des relations, trouver sa place dans la communauté. Il faut montrer que tu veux être accepté. Moi-même, je viens d'une petite communauté franco-ontarienne de 6000 habitants. Dans une petite place, les choses se font en famille. Si tu t'adaptes, tout se fait plus facilement. A Fort Norman et Cape Dorset, j'ai été comme adopté à la naissance. A Fort Liard, je trouve ça plus difficile qu'ailleurs. Ils prennent davantage leurs distances. Mais cette méfiance, elle a surtout été forcée par les Blancs. Pour faire son travail correctement, il faut avoir de bons contacts avec les gens de la place. Chez nous, par exemple, on a le satellite. S'il y a quelque chose d'intéressant, les gens [redacted] ramassent chez nous».



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Michel Labine devant chez lui : une bonne dose d'humour et de curiosité.

Chez nous, c'est-à-dire avec sa femme, Colette, et leurs deux enfants, Patrick, 12 ans, et Nicole, 7 mois. Ensemble, ils ont choisi de découvrir le Nord, et s'en sont donné les moyens».

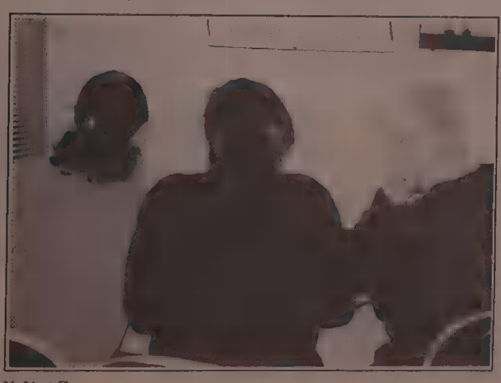
Emmanuel Carcano

Les résolutions de quelques francophones pour 1994



France Dugré, assistante aux services à la clientèle, CIBC

«Ma résolution, c'est que je vais arrêter de dépenser (même si je sais que je ne la tiendrai pas!) et je vais faire de l'aérobic plus souvent».



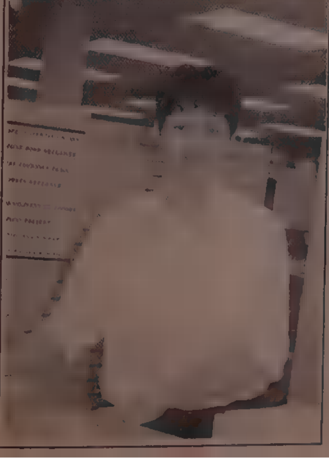
X, Y et Z

«Notre résolution pour 1994 : rester incognito!».



Irène Sihvonen, services en français, ministère de la Santé

«La plupart du temps, je ne prends pas de résolution, mais cette année, j'ai décidé d'écrire une lettre ou une carte postale par année. Mon autre résolution, c'est [redacted] grand projet : mettre de l'ordre dans toutes mes finances».



Roselle Scott, service à la clientèle, bureau de poste de Yellowknife

«Perdre 10 livres et vraiment essayer d'avoir une attitude plus positive envers la température».



Michael Wilson, gérant de Creative Paper and Supplies

«Ma résolution? Je pense que ça serait d'essayer d'être plus organisé dans ma vie professionnelle et personnelle».

Texte et photos : Sylvie Francoeur

Un film de Tahani Rached produit par l'ONF

Les médecins face au sida

Ottawa - Ceux qui ont des frissons simplement en entendant quelqu'un prononcer le mot «sida» seront rassurés : le dernier film de Tahani Rached produit par l'Office national du film n'est pas un film sur le sida ou sur les malades atteints du sida. C'est un film sur la tolérance, la dignité, la peur et la moralité. C'est surtout un film sur le cauchemar des médecins face à une nouvelle maladie, sur leurs interrogations, leurs angoisses, leur isolement, leur fatigue, leur incompréhension devant l'ennemi invisible. Ce sont les Médecins du coeur.

Le film débute par une messe commémorative à la mémoire des victimes du sida et se termine par les funérailles du docteur Michel Marchand, cofondateur de la clinique l'Actuel, pionnier de la médecine du coeur, qui est mort du sida durant le tournage. Entre ces deux séquences, il y a un long questionnement.

Lorsqu'il est sorti de la Faculté de médecine en 1979, le docteur Réjean Thomas n'avait jamais entendu prononcer le mot sida. En 1981, la maladie commençait à faire parler d'elle.

Jusqu'en 1985, les médecins n'avaient aucun instrument pour diagnostiquer les signes et les symptômes du sida. En 1987, Réjean Thomas fondait la clinique l'Actuel. Aujourd'hui, la maladie fait partie de sa vie. «On travaille avec la mort», dit-il.

Comme pour le consoler de ne pas trouver des réponses à toutes les questions de ses patients, on entendra un collègue lui dire qu'il n'est «pas donné à toutes les générations de médecins de connaitre et de vivre une nouvelle maladie». Pionnier? On devine que Réjean Thomas s'en serait bien passé.

Les questions que se posent les médecins devant la caméra nous permettent de mieux saisir les problèmes d'éthique entourant cette maladie.

Faut-il rechercher les ex-partenaires des séropositifs? Faut-il empêcher les malades d'avoir des relations sexuelles? Faut-il abréger la vie d'un malade, à sa demande? «Quand c'est la vie et non le sida qui n'est plus tolérable, qu'est-ce qu'on fait?», se demande le docteur Thomas.

La question n'est pas sans intérêt lorsqu'on apprend que son meilleur ami, atteint de la maladie, lui a justement demandé de mettre fin à ses jours.

Faut-il installer des machines distributrices de préservatifs dans les écoles? La sequence où l'on voit des membres de la Commission des écoles catholiques de Montreal voter [illegible] cette question controversée devrait être vue et revue par tous les conseillers scolaires.

Un médicament de 300$

On apprend aussi des choses surprenantes, et parfois révoltantes, dans ce film. Un médicament contre le sida coûte 300$ par exemple, une fortune si le patient n'est pas éligible à l'aide sociale.

Certains patients de la clinique l'Actuel ne prennent d'ailleurs que deux repas par jour au lieu de trois, uniquement pour payer leurs médicaments!

Un seul médicament a d'ailleurs permis aux compagnies pharmaceutiques de réaliser des profits nets de 250 millions de dollars en Amérique du Nord.

On apprend aussi que la confidentialité est, pour reprendre l'expression d'un médecin, «le droit fondamental le plus mal foutu». En 1986, une compagnie d'assurances a offert 30 000$ à la secrétaire de la clinique l'Actuel pour avoir la liste des patients séropositifs!

On apprend enfin qu'il y a des gens qui sont assez fous pour jouer à la roulette russe avec leur propre vie : des hommes acceptent de payer le gros prix pour avoir des relations sexuelles sans protection avec une prostituée, même s'ils savent qu'elle est atteinte du sida.

Les films de l'Office national du film ont ceci de particulier qu'ils obligent souvent le téléspectateur à remettre en question ses convictions, pour ne pas dire ses préjugés. Malgré des longueurs et la quasi absence de moments forts, le film de Tahani Rached incite quand même au questionnement.

APF

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Sam Steele,
le «lion du Yukon»

• DAWSON, YUKON, 1898. -- À la fin du siècle dernier , des prospecteurs découvrent de l'or dans un affluent de la rivière Klondike. La nouvelle se repand comme une trainée de poudre. Des milliers de gens ne tardent pas à prendre la route du Yukon pour participer à cette vaste aventure que fut la dernière ruée vers l'or en Amérique du Nord. En peu de temps, ils seront 40 000 chercheurs d'or à prendre d'assaut le Yukon, dans l'espoir d'y faire fortune

Après la ruée de la Californie, puis celle de la rivière Fraser, c'est au tour de la region du Yukon, à partir de 1896, de connaître ce qui deviendra le «Klondike».

Cette extraordinaire quête d'or s'est articulee autour d'une ville, Dawson, qui passa presque du jour au lendemain de néant à 25 000 habitants.

Pour assurer la securite et l'ordre public au Yukon, un homme s'est imposé : Sam Steele Son nom, devenu légendaire, se confond aujourd'hui avec la légende du Klondike.

Tôt, le jeune Steele s'intéresse à la carrière militaire. Dès l'âge de quinze ans, il s'engage dans la milice. Puis, il participe à plusieurs missions à titre de membre de la Police à cheval du Nord-Ouest, l'ancêtre de la Gendarmerie royale du Canada.

D'un physique imposant, la force de Sam Steele est connue de tous. Selon un de ses collègues, c'est un homme «bâti comme un pin et souple comme un chat».



Steele mérite sa réputation d'«homme de la situation». Dès 1879, il supervise la construction du chemin de fer Canadien Pacifique à Fort Qu'Appelle. Six ans plus tard, il est nommé surintendant

Mais c'est au cours de la saga du Klondike que Sam Steele gagne son titre de «lion du Yukon» A partir de 1898, le gouvernement canadien le mandate pour superviser la sécurité dans cette région qui fourmille d'activités.

Soapy Smith, le chef célèbre d'un gang qui opère aux États-Unis, tente à plusieurs occasions de pénétrer en territoire canadien, mais sans succès. Les visiteurs armes ne sont pas les bienvenus [illegible] Canada et Steele se charge de faire appliquer la loi.

Parmi d'autres règlements qu'il fera respecter à la lettre, citons l'obligation pour toute personne qui franchit la frontière de posseder dans ses bagages l'équivalent d'un an de nourriture Cette directive a pour but d'empêcher que la region ne sombre dans la famine.

La réputation de Steele l'a precedé et il fut à la hauteur de celle-ci. Saloons, maisons de jeux, salles de danse étaient autant d'occasions pour les chercheurs d'or de commettre des écarts de conduite.

Pour ceux qui ne respectent pas la loi, les sentences du «lion du Yukon» tombent comme un couperet. Lorsqu'un crime est commis, le surintendant Steele oblige l'auteur à quitter la région ou encore il soumet le «bandit» à des travaux forcés!

Le «Klondike» s'est poursuivi sur une dizaine d'années, mais dès 1900, les chercheurs d'or étaient déjà moins nombreux. Aujourd'hui, la ville de Dawson compte un millier d'habitants.

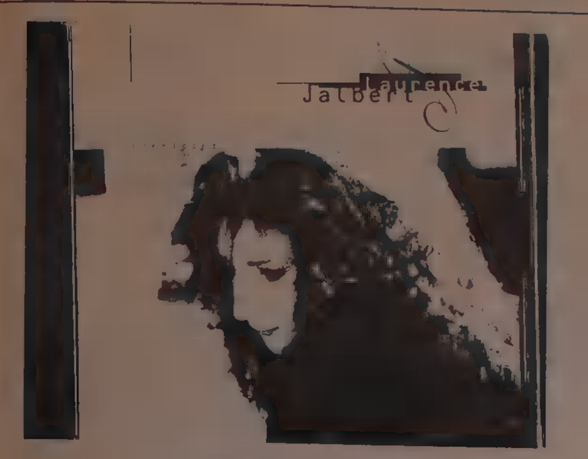
Après cette experience, le valeureux Sam Steele a participe à la guerre en Afrique du Sud et commande un contingent canadien à l'étranger au cours de la Première Guerre mondiale.

Sir Sam Steele finit ses jours en Grande-Bretagne où il prend sa retraite. Il meurt à Londres à l'âge de 70 ans, en 1919.

Ne manquez pas la Minute du patrimoine «Sam Steele» diffusée par votre station locale de télévision.

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, composez le 1-800-567-1867.

LE PLAISIR D'ENTENDRE

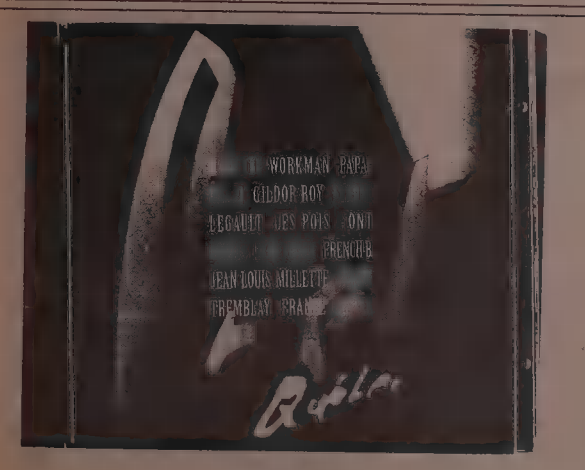


Laurence Jalbert - Corridors
Distribution Select

Comment pourrait-on appeler cela ? De la bonne variété québécoise, avec de bons arrangements, signés Marc Gillett. Ni agaçant, ni génial, mais simple et efficace.

Laurence Jalbert a une belle voix et l'exploite bien, n'hésitant pas à la «casser» quand il faut. Les quelques arpèges de violon, notamment sur «Héros» et «De loin», viennent à point. Quant aux paroles, certes, elles collent bien ensemble, mais ne sont pas d'une originalité suffisante pour frapper l'esprit et y rester : «Me voilà sans amarrages / J'sais pas les raisons de mon naufrage / Pourtant je n'ai jamais cru aux mirages / Que dans mon passé pas très sage / J'ai dû prendre un mauvais virage». Ceci dit, la mélodie de ce morceau intitulé «Et la regarder» est séduisante. En fait, il faut attendre le 11e morceau, «Il me reste à voir», pour que le rythme s'accélère un peu et que ça déménage un peu plus. Ce que confirme le 12e et dernier morceau de ce dernier disque de Laurence Jalbert, «Tout décidé», un bon blues.

E.C.



Brel Québec
Distribution Cargo

D'abord le choix des morceaux. Il faut reconnaître qu'il n'est pas pire. Mais on aimerait savoir comment, par exemple, les chansons ont été choisies et pourquoi elles ont été attribuées à tel chanteur ou telle chanteuse. Les ont-ils choisies eux-mêmes ? Cela semblerait logique qu'ils interprètent celles qu'ils aiment le plus chez Brel. Nanette Workman ouvre le disque avec «Ne me quitte pas». Après avoir entendu cette chanson des dizaines et des dizaines de fois chantée par Brel en concert ou en studio, à Bruxelles ou ailleurs, difficile de l'entendre autrement. C'est pourtant bien là que réside l'intérêt : une interprétation différente. Celle de Nanette Workman est sans aucun doute différente, et peu convaincante à mon goût, en particulier l'utilisation de la batterie électronique qui vient littéralement tuer le romantisme de la chanson. D'autres respectent davantage la partition originale. C'est le cas de Gildor Roy qui chante «Comment tuer l'amant de sa femme ?», n'hésitant pas à utiliser un petit peu d'harmonica, ce qui est pour le mieux.

Autre exemple, les DédéTraké, qui interprètent «Les bourgeois», en y mettant leur sel. Ce qui pourra en choquer quelques-uns, bien que la musique et les paroles notamment, tendance réfractaires et révoltées, n'aient pu que les motiver. Ça donne une version assez «rock'n roll»...

On ne pourra passer en revue toutes les interprétations ici, mais au moins citer les autres artistes : Paparazzi, Sylvie Legault, Les Pois z'ont rouges, French B., Jean-Louis Millette et France Castel.

Brel Québec, c'est ce mélange hétéroclite d'interprètes qui donne toute sa richesse à l'album, c'est un hommage, surtout, au grand Jacques.

E.C.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec.

LE PLAISIR DE LIRE

Ma petite histoire de la Nouvelle France
Gilles Proulx, *Editions du club Québec loisirs, 1993*
Oeuvre illustrée par Arlette Philippe



L'auteur, Gilles Proulx, est un animateur radiophonique de Montréal. C'est d'ailleurs à la suite d'une série d'émissions, portant sur les origines françaises du Canada, que ce livre a été écrit et publié.

De 1534, avec l'arrivée de Jacques Cartier, à 1763, où le Traité de Paris cède le Canada à l'Angleterre, Gilles Proulx présente l'histoire de la Nouvelle France dans un volume plein de renseignements et d'anecdotes historiques. Le tout est rédigé dans un style vivant et constitue un bon ouvrage de vulgarisation mais...

Cette série radiophonique fut réalisée durant les troubles d'Oka en 1990. A la lecture de ce livre, on s'aperçoit rapidement qu'il est un bon prétexte pour remettre ces Mohawks à leur place. Il est facile d'interpréter l'histoire dans un sens ou dans l'autre, mais certaines erreurs d'analyse ne peuvent être ignorées.

Il est vrai que les Canadiens-Français ont eu beaucoup plus d'alliés autochtones que tout autre groupe établi en Amérique. Que ce soit les Abénakis, les Algonquins, les Hurons de souche iroquoise de la péninsule ontarienne, les Mi'kmaqs, les Ottawas ou les Montagnais, les exemples d'alliance et de cohabitation paisible entre les colons et les autochtones sont nombreux. Malheureusement, ces alliances se sont toujours faites sur le dos d'un ennemi commun à ces nations autochtones, les Iroquois. Il ne convient plus aujourd'hui de signaler l'absence de communauté sédentaire permanente à un point géographique particulier pour dénier un droit territorial. La notion de communauté établie est une notion d'organisation sociale européenne qui ne peut rendre compte de la réalité autochtone.

L'auteur devra trouver une autre raison pour nier les droits territoriaux des Mohawks sur la région de Montréal. Il serait plus sûr de retracer toutes les racines autochtones des Canadiens et de signaler le sang «indien» qui coule dans les veines de plusieurs d'entre eux.

Alain Bessette

Des castors gros comme des bisons
René Ammann
Les éditions du Blé, 1993



Ce roman est l'histoire fantaisiste de Louis et Mélanie, deux enfants de Saint-Boniface qui vivent un rêve de 10 jours durant le festival des voyageurs. Ce sont les récits du grand-père qui viennent susciter ces aventures imaginaires des deux jeunes enfants. Un grand-père particulier qui «ne sent pas très bon». Il ne sent pas bon mais ils ne peuvent le lui dire.

Alors, ils lui font fumer la pipe. Or, plus une histoire de grand-père est longue, plus longtemps il fume la pipe. Alors, on lui demande de longues histoires.

Les enfants se construisent un canot de neige et partent à l'aventure, en explorateurs émérites qui découvrent le Manitoba.

Rapides écumants, coups de rame rageurs et brusques, frayeurs d'enfants dans un canot de neige. Arrivés à bon port, les pieds et le nez gelés, ils constatent que le grand-père ne sent pas vraiment mauvais : il sent le cèdre !

A.B.

Les faits marquants de la francophonie ténoise en 1993

Janvier

Jean Watters, directeur de la Fédération franco-ténoise (FFT) depuis août 1992, démissionne.

L'Aquilon devient hebdomadaire.

La FFT réaffirme dans sa programmation et ses prévisions budgétaires 1993-1994 auprès du Secrétariat d'Etat sa volonté de [redacted] rapprocher des groupes autochtones.

L'association des Elles-Ténoises se réunit [redacted] Yellowknife et redéfinit [redacted] mandat ainsi que quatre objectifs : briser l'isolement psychologique et physique, établir des liens avec d'autres groupes, favoriser [redacted] développement global des femmes et augmenter la visibilité des Franco-Ténoises.

Sylvie Francoeur est engagée par la FFT comme agente de développement.

Février

Francine Brassard devient directrice générale de la FFT. Elle était auparavant adjointe au directeur et était chargée d'assainir les dépenses.

Louise Doren, directrice de l'Aquilon, quitte ses fonctions et retourne au Québec.

Mars

L'Association des parents francophones de Yellowknife tient [redacted] colloque annuel sur l'éducation, dont le thème est l'école francophone et l'exogamie.

Les jeunes Franco-ténois fondent une association, dont l'objectif est de promouvoir le français auprès des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

France Benoit est la première femme francophone à devenir juge de paix [redacted] Yellowknife.

La FFT réunit un comité exécutif élargi afin de poursuivre l'élaboration d'un plan d'action pour les trois prochaines années.

La troupe francophone de théâtre «Les pas frette aux yeux» présente deux pièces au musée Prince de Galles : *1492, Avenue des Amériques* et *Indian Time*, mises en scène par John Blondin.

L'émission de radio *A propos d'autre chose*, produite à Yellowknife par une équipe de bénévoles, fait son apparition sur les ondes de CKNM (devenue CKLB) tous les dimanches de 11h00 à 12h00.

Avril

Le recensement 1991 de Statistique Canada révèle que la population franco-ténoise [redacted] augmenté de 7% en l'espace de cinq [redacted].

Les [redacted] de la garderie Plein Soleil organisent une levée de fonds [redacted] Racquet Club et récoltent 900$.

D'après une étude sur la vitalité économique des francophones hors Québec, ceux des T.N.-O. arrivent au 7e rang.

Mai

A Iqaluit, un comité pour les aîné-e-s francophones voit le jour, le «Comité des aîné'es de l'AFI».

Carol Lapointe, une jeune lutteuse francophone, revient des championnats canadiens senior de lutte avec une médaille d'argent.

L'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) se dote d'un nouveau conseil d'administration. Lise Picard, ancienne présidente, est remplacée par Raymond Bélair.

Monique Landry, ministre du Secrétariat d'Etat, annonce que 112 millions de dollars ont été débloqués pour les francophones hors Québec. Les T.N.-O. n'en verront pas la couleur, le GTNO n'ayant, semble-t-il, pas déposé de demande en temps voulu.

Juin

Le rapport annuel sur les langues officielles [redacted] Canada déposé par Victor C. Goldbloom révèle que les Franco-Ténois ont déposé 22 plaintes en 1992.

L'Association francophone d'Iqaluit (AFI) renouvelle son conseil d'administration. Judith Paradis-Pastori devient la présidente

L'AFI organise dans ses locaux à Iqaluit un marché [redacted] puces qui connaît un gros succès.

Monique Landry refuse de négocier une entente triannuelle de coopération et de planification avec la FFT.

L'Association jeunesse franco-ténoise (AJFT) tient sa première assemblée générale.

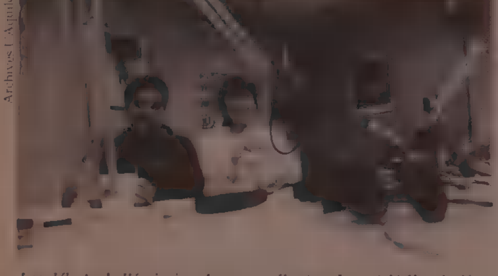
Deux professeurs d'immersion de l'école William McDonald de Yellowknife, Maguy et André Siriex, ne verront pas leur contrat renouvelé. Ce qui, a priori, semble être [redacted] conflit de personnalités, dissimule mal un profond désaccord sur les méthodes d'enseignement.

L'office du tourisme de Yellowknife lance un guide-audio en français, pour découvrir la ville et en apprendre un peu plus sur les gens qui y vivent.

Juillet

La garderie Plein Soleil de Yellowknife organise un camp d'été qui connaît un succès important.

Francine Brassard quitte ses fonctions de directrice générale de la FFT. Elle part [redacted] Winnipeg pour suivre un cours de deux ans [redacted] administration des affaires et gestion de l'entreprise.



Archives L'Aquilon

Les débuts de l'émission A propos d'autre chose à Yellowknife avec Mario Paris et Martine Joyal.



15e anniversaire de la FFT : de gauche à droite, Claire Lanteigne, Jeanne Dubé et Benoît Boutin.

Août

Jean-François Boucher devient le nouveau permanent de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Il remplace Francine Forget.

La garderie Plein Soleil a enfin trouvé sa nouvelle coordinatrice. Elle s'appelle Sheila Clark et vient du Manitoba.

L'Aquilon révèle qu'un quart du budget (980 000$ sur 4,3 millions) alloué aux services en français dans le cadre de l'entente Canada-T.N.O. pour l'année 1992-93 retourne à Ottawa. Ce sont en fait des fonds attribués par le fédéral [redacted] gouvernement des T.N.-O.

Daniel Lamoureux, un gestionnaire qui a longtemps oeuvré dans les milieux sociaux et communautaires du Québec, devient directeur général de la FFT.

Septembre

Deux francophones, France Dion et Michel Labelle, ouvre un studio de tatouages à Iqaluit.

L'épluchette de blé d'Inde à Yellowknife connaît un grand succès cette année : 80 personnes répondent à l'appel de l'AFCY.

Lors de l'assemblée générale de l'APFY, les membres discutent en long et en large de l'important dossier de la gestion scolaire. Marie-Claire Leblanc est réélue présidente, Denis Milot vice-président.

Octobre

Un rapport sur l'alphabétisation réalisée par Benoît Boutin pour le compte de la FFT en 1993 révèle que 12% des francophones sont analphabètes dans les Territoires.

Daniel Loyer est réélu président du Comité des parents francophones de Nakasuk lors de l'assemblée générale annuelle à Iqaluit.

A Fort Smith, l'Association francophone renouvelle son conseil d'administration. Christine Aubrey demeure présidente.

La garderie Plein Soleil fête son premier anniversaire.

Novembre

La Fédération franco-ténoise fête son 15e anniversaire à l'hôtel Explorer. Cinq prix du bénévolat, portant le nom de Jeanne Dubé, sont remis lors du banquet [redacted] Lise Picard, Bernadette Leblanc-Fortier, Diane Mahoney, Gisèle Soucy et Suzanne Lefebvre. Diane Mahoney, présidente de la FFT depuis deux ans, quitte son poste.

Lors de ces festivités, l'assemblée générale de la FFT a également lieu. La priorité aux jeunes et à l'éducation est réaffirmée.

Yellowknife accueille le Parlement franco-canadien de l'Ouest (PFCO) qui rassemble 54 jeunes parlementaires venus s'exercer aux pratiques de la démocratie et de l'art oratoire. Aux dires des participants et participantes, cette troisième édition du PFCO est un succès.

L'Association des parents francophones de Yellowknife organise un colloque consacré à la question de l'éducation ainsi qu'une représentation théâtrale : «Il était une fois Delmas, Sask., mais pas deux fois», de et par André Roy.

Une vingtaine de personnes participent au concours de la dictée des Amériques à l'école Allain St-Cyr.

Décembre

La population francophone de Yellowknife étant désormais supérieure à 500 personnes, le gouvernement fédéral est obligé d'offrir les services-clés en français tels que Postes Canada, Revenu, Impôts, GRC, Emploi et Immigration, Patrimoine Canadien.

Betty Harnum, commissaire [redacted] langues officielles des T.N.-O., dépose [redacted] premier rapport annuel. Il y est question de l'entente Canada-T.N.-O. et des sommes d'argent retournées à Ottawa dont *L'Aquilon* parlait déjà en août. Les députés abordent enfin le sujet à l'Assemblée législative et demandent des explications au ministre responsable, Richard Nerysoo.



Benoît Boutin raconte des histoires aux enfants de la garderie Plein Soleil à Yellowknife. Voilà plus d'un an qu'elle existe.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 3, vendredi 21 janvier 1994

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Conséquences du froid sur l'économie locale., lire en page 5. Sur ce poêle, le «canard»...C'est ainsi que les Métis appelaient ces bouilloires, à cause de leur forme.

Pam Flowers, en traîneau à chiens, de Barrow à Repulse Bay

Le passage du nord-ouest au féminin

L'Américaine Pam Flowers est la première femme à avoir franchi seule le passage du nord-ouest. Partie de Barrow, sur la côte nord de l'Alaska, elle est arrivée à Repulse Bay avec son équipe de huit chiens le 9 janvier, date anniversaire du premier voyage de Knud Rasmussen, un scientifique explorateur qui, il y a 70 ans, effectuait le même trajet en sens inverse, de Repulse Bay à Barrow, accompagné par une Inuit du Groënland, Annarulunguaq.

Mme Flowers avait commencé son voyage le 14 février dernier, mais elle s'est retrouvée bloquée tout l'été à Gjoa Haven, la fonte des glaces ayant commencé très tôt.

Elle a pu repartir [redacted] début du mois de décembre et a terminé son voyage un mois plus tard, après avoir parcouru 4025 kilomètres au total.

Pour [redacted] femme originaire de Texas, le chemin [redacted] parcourir était long avant de pouvoir vivre son rêve.

Lorsque je lui ai parlé la semaine dernière, elle se trouvait à Churchill, [redacted] Manitoba, où elle faisait une petite pause en compagnie d'un ami avant de repartir en camion avec ses chiens pour rentrer chez elle, dans le petit village de Wasilla, à 100 kilomètres au nord d'Anchorage.

Elle m'a raconté qu'avant de partir, elle habitait [redacted] Texas où elle avait un emploi stressant et désirait changer de vie.

«J'aimais les chiens et je voulais apprendre à conduire un attelage. J'ai donc quitté mon emploi, vendu presque tout ce que je possédais et j'ai pris la route. J'ai fini par arriver en Alaska, où j'ai trouvé un emploi chez un éleveur de chiens, avec qui j'ai appris beaucoup de choses». Mme Flowers n'avait en effet jamais vu d'attelage de chiens avant de se rendre en Alaska.

Depuis 1981, elle [redacted] effectué de nombreux petits voyages, mais elle rêvait d'une grande expédition. Elle avait lu les récits de voyages de Knud Rasmussen et en l'honneur de sa compagne, elle a appelé sa propre expédition «Dans les traces d'Annarulunguaq». «Je pense que je suis seulement la deuxième femme à effectuer ce voyage après elle».

Mme Flowers [redacted] cependant rencontré quelques problèmes avant de pouvoir concrétiser son rêve, en particulier pour trouver des fonds. Selon elle, le fait d'être une femme n'est pas un avantage dans ce genre de situation.

«En général, les femmes qui [redacted]

Expédition
Suite [redacted] page 2

Enquête préliminaire de Roger Warren en février

Des conseillers et des avocats offriront leurs services au public

Au cours de l'enquête préliminaire de Roger Warren, qui doit commencer le 14 février à 9h30 et durer deux semaines, des conseillers des services sociaux de Yellowknife offriront bénévolement leurs services [redacted] membres du public, familles et amis des victimes de l'explosion, travailleurs de remplacement, grévistes de CASAW ou toute autre personne qui en éprouvera le besoin.

M. Doug Lagore, administrateur de la Ville de Yellowknife et responsable d'un comité de bénévoles, a expliqué que la GRC avait requis ses services en prévision du choc émotionnel que pourraient éprouver certaines personnes au cours de l'enquête.

«La GRC nous a dit que certains passages des témoignages prévus seront très difficiles à supporter et à accepter par les spectateurs et nous avons commencé à envisager des mesures pour faire face à cette situation, a déclaré M. Lagore le 17 janvier. Nous sommes donc prêts à apporter de l'aide à tout membre du public qui nous le demandera».

D'après M. Lagore, au moins une trentaine d'amis et membres des familles des neuf hommes tués lors de l'explosion se déplaceront à Yellowknife pour l'enquête. Toutes les familles avaient quitté la ville après la tragédie.

«L'enquête à laquelle nous allons assister n'est pas banale puisqu'elle va brusquement réveiller chez les gens des souvenirs douloureux et les replonger dans la vive émotion qu'ils avaient éprouvée après l'explosion en 1992, commente M. Lagore. Je ne pense pas que le dispositif que nous avons mis sur pied crée un climat d'appréhension avant même le début de l'enquête et j'espère en tout cas que certains problèmes pourront ainsi être évités».

Des avocats de la Ville seront également à la disposition du public

Warren
Suite en page 2



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Ce parcomètre qui se trouve là où existait auparavant le Corner Mart, disparu dans l'incendie du mercredi 12 janvier, est comme pétrifié par l'eau gelée que les pompiers ont utilisé pour éteindre le sinistre.

Joe Ahmad est un scientifique dont les torts viennent d'être redressés après avoir gagné un procès et obtenu 900 000$ de dommages et intérêts. Il avait simplement refusé de travailler dans un esprit contraire à ses convictions éthiques. Lire en page 8.

Un nouveau système bancaire de débit automatique sera bientôt installé dans les petites communautés. Il suffira de présenter sa carte à l'épicerie du coin pour payer ses courses. Lire en page 3.

Geoffrey Bickert démissionne de son poste de sous-minsitre à la Justice après l'avoir occupé durant sept ans. Lire en page 3.

La chronique du patrimoine retrace l'histoire de la tragédie de l'explosion d'Halifax, en 1917, où 1963 personnes avaient perdu la vie. Lire en page 8.



La Société cinématographique de Yellowknife présente dimanche 23 janvier [redacted] NACC *O, Lucky Man!*, un chef d'oeuvre d'humour noir. Lire en page 8.

Seule et en traîneau...

Suite de la page 1

lancent dans l'aventure ont toujours du mal à trouver des soutiens financiers. L'an dernier, trois expéditions d'hommes ont été organisées et ils n'ont eu aucun problème pour trouver des fonds. En 1986, Anne Bancroft a réussi à obtenir la somme nécessaire pour se rendre au pôle nord, parce qu'elle a effectué ce voyage en compagnie de cinq hommes. Mais lorsqu'elle a cherché des fonds pour se rendre au pôle sud avec une équipe de femmes, elle a frappé à toutes les portes pendant trois ans sans succès. Elle et ses coéquipières ont finalement été obligées de faire un emprunt-logement pour financer leur expédition».

De son côté, Mme Flowers a dû débourser elle-même 18 000 dollars pour financer son voyage et pense mettre au moins un an pour rembourser toutes ses dettes. Au cours de son voyage, elle a fait du camping durant toute la saison hivernale avec la seule compagnie de ses chiens, des huskies d'Alaska. Aujourd'hui, elle se dit fière de ne pas avoir perdu ■ seul chien au cours d'un voyage long et difficile. Les Inuit qu'elle a rencontrés le long de son parcours se sont toujours montrés curieux à son égard. «J'en ai rencontré quelques-uns qui avaient discuté avec Rasmussen en 1923 et cela leur faisait plaisir d'en parler avec moi. J'ai aussi senti qu'ils avaient du respect pour moi lorsqu'ils ont vu comment je travaillais».

Que compte faire Mme Flowers après cet exploit? Elle projette déjà d'effectuer un voyage en 1996, pour marquer le 90e anniversaire du voyage de Roald Amundsen, qui a été le premier à franchir le passage du nord-ouest par la voie maritime, avec son bateau, le Gjöa. Nous souhaitons à Mme Flowers de trouver des fonds plus facilement pour sa deuxième expédition.

Karen Lajoie

Des bourses d'études pour les élèves hors Québec

La Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) lance son programme de bourses d'études. Quatre bourses d'une valeur de 1000$ chacune seront remises à des étudiants et étudiantes qui poursuivront à temps plein leurs études postsecondaires pendant l'année scolaire 1994-95.

Deux bourses seront remises à des étudiants et étudiantes qui poursuivront leurs études universitaires et collégiales de 1er cycle et deux bourses à des étudiants et étudiantes qui poursuivront des études de 2e ou 3e cycles universitaires.

La date limite pour la réception des demandes est le 30 avril 1994 et les formulaires sont disponibles auprès des universités, collèges et écoles secondaires ou bien en communiquant avec la FJCF.

Un comité de sélection étudiera les demandes et les noms des quatre récipiendaires seront dévoilés lors de l'assemblée générale annuelle de la FJCF qui aura lieu les 26, 27, 28 et 29 mai prochains à Ottawa.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Aline Taillefer-McLaren au (613) 562 -4624.

Il existe par ailleurs un programme de bourses pour francophones hors Québec financé par le Conseil des ministres de l'Education. Pour tout renseignement sur ce programme qui permet d'aller étudier à l'université du Québec à Trois-Rivières, vous pouvez contacter l'agent de l'éducation pour le français à Yellowknife au 920-8729.

E.C.

Enquête préliminaire de Roger Warren

Suite de la page 1

pour fournir des explications sur la loi et sur les termes judiciaires, comme par exemple les preuves et leur admissibilité.

En prévision du grand intérêt suscité par l'enquête, les anciens locaux de l'Assemblée législative situés dans le Yellowknife Inn, où 300 places assises sont disponibles, ont été réquisitionnés.

Au moment de l'arrestation de M. Warren en octobre, une quarantaine de personnes avaient rempli la salle de la cour territoriale au palais de justice et nombreux étaient ceux qui s'en étaient vus refuser l'accès.

L'enquête préliminaire vise à déterminer si les preuves réunies sont suffisantes pour justifier un procès.

D'après la loi canadienne, aucune de ces preuves ■ peut être dévoilée dans les médias avant la fin du procès si l'accusé en fait la demande, ce qui ne peut être refusé dans un cas comme celui-ci.

Karen Lajoie

Déblaiement



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Les travaux de déblaiement et de nettoyage de l'immeuble qui a brûlé mercredi 12 janvier ont débuté dans le centre-ville de Yellowknife. Trois commerces, The Right Spot, Pizza Factory et Corner Mart ont disparu dans les flammes. Les pertes totales ont été revues à la hausse, passant de 800 000$ à 1 500 000$. La cause exacte du sinistre reste encore à déterminer.

Echos des T.N.-O.

La Commission polaire organisera une conférence à Yellowknife

Une conférence scientifique organisée par la Commission polaire regroupera les 17, 18 et 19 mai à Yellowknife des chercheurs, des scientifiques et des leaders autochtones.

Selon M. Whit Fraser, président de la Commission, le but de cette conférence est d'attirer l'attention du public sur les besoins de la recherche dans le Nord, face à de grands changements comme les revendications territoriales.

«Pour mieux comprendre ces questions primordiales, il faut que nous comprenions les peuples du Nord et les nouvelles situations auxquelles ils se trouvent confrontés, a souligné M. Fraser dans un communiqué de presse le 18 janvier. Les scientifiques ne peuvent pas faire du bon travail s'ils n'ont aucun lien avec les peuples autochtones».

La Chambre de commerce du Canada alarmée par l'ampleur de la dette

Alors que la dette nationale a dépassé 500 milliards de dollars le 18 janvier, la Chambre de commerce du Canada a demandé au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour lutter contre cette situation catastrophique.

Selon la Chambre de commerce, si la totalité de la dette devait être remboursée par la population canadienne au complet (enfants compris), cela coûterait 17 389 dollars à chaque individu.

«L'argent pour rembourser la dette nationale doit forcément venir de quelquepart ou de quelqu'un. Si on ne procède pas à une augmentation d'impôts, on devra restructurer nos services et couper dans nos programmes sociaux», ■ commenté Tim Reid, président de la Chambre de commerce.

Selon lui, les contribuables canadiens seraient en droit d'exiger une meilleure gestion de leur argent.

Une foreuse de Midwest Drilling détruite par le feu

Une foreuse appartenant à la compagnie Midwest Drilling a été complètement détruite le 15 janvier au matin dans un incendie déclenché par un disfonctionnement de son moteur diesel.

Les pertes sont estimées à 75 000 dollars pour la compagnie. La foreuse était située près de la pointe Negus sur la baie de Yellowknife lorsque l'incendie s'est déclaré.

Arctic Red River devient Tsiigehtchic

La communauté d'Arctic Red River devra être désignée par sa dénomination Gwich'in, Tsiigehtchic, à partir du 1er avril 1994, a annoncé le ministre de la Culture, M. Richard Nerysoo, le 17 janvier.

Cette dénomination, qui signifie «l'embouchure de la rivière du fer», a été adoptée par la majorité des citoyens au cours d'un vote en juillet dernier. La communauté était traditionnellement un camp saisonnier de pêche pour le peuple Gwich'in. Les missionnaires y ont établi une mission en 1868 et un comptoir commercial y a été établi en 1902. C'est la sixième communauté des T.N.-O. qui reprend son nom d'origine.

La reine Elizabeth II attendue dans les T.N.-O.

La reine Elizabeth II passera trois jours dans les T.N.-O. après avoir inauguré les Jeux du Commonwealth à Victoria (C.B.) du 20 au 26 août 1994.

Selon M. John Pollard, ministre des Finances, l'entourage de la reine avait pris contact avec l'ancien président de l'Assemblée législative, M. Mike Ballantyne, pour déterminer les conditions d'une halte éventuelle dans les Territoires.

Normalement, les villes ou communautés qui accueillent la reine financent les festivités, mais M. Pollard a déclaré que cette fois-ci, la reine paiera.

La dernière fois que la reine ■ visité les T.N.-O. remonte à 1970, à l'occasion du centenaire des Territoires. Son fils Andrew avait passé son voyage de noces avec Sarah Ferguson dans la toundra durant les années 1980.

Karen Lajoie

La Banque de commerce innove dans les petites communautés

Un système de débit automatique pour pallier la pénurie de liquidités

La Banque de commerce du Canada, qui est la banque officielle du GTNO depuis sa création à Yellowknife en 1967, vient de voir son contrat renouvelé pour une durée de cinq ans, [redacted] déclaré le ministre des Finances, John Pollard, le 19 janvier.

C'était la première fois que pour l'attribution de ce contrat, qui rapporte 140 000 dollars chaque année, le gouvernement comparait les services offerts par les cinq principales banques implantées localement et les frais engendrés par ces services.

Les cinq banques ont donc présenté des propositions au ministère qui a sélectionné trois d'entre elles, dont les directeurs ont pu aller exposer en personne devant un comité les services offerts par leur établissement.

La Banque de commerce a finalement été choisie, non seulement parce qu'elle facture moins cher ses services, mais aussi parce qu'elle offre des services bancaires dans plusieurs petites communautés du Nord.

Une entente avec Northern

De surcroît, l'établissement a signé récemment une entente avec la chaîne Northern, pour installer dans ses magasins un système de débit automatique, qui permettra aux clients de pouvoir présenter leur carte de retrait automatique pour payer leurs achats et aux commerçants de prélever directement la somme qui leur sera due dans le compte en banque des clients.

«A la longue, toutes les communautés qui ont un magasin Northern auront accès à ce service de la Banque de commerce, a souligné M. Pollard. Cela ne va pas être mis en place dans l'immédiat, mais il est certain que ce projet va être concrétisé».

Actuellement, les habitants des petites communautés du Nord (à l'exception des employés du gouvernement, dont le salaire est viré directement sur leur compte) sont obligés, lorsqu'il reçoive un chèque de leurs employeurs ou du bien-être social, de se rendre dans un magasin pour l'encaisser car il est rare qu'ils aient accès à une banque.

Le magasin leur donne alors en liquide la totalité de la somme inscrite sur leur chèque, ce qui entraîne souvent un manque problématique de liquidités dans les commerces.

Avec le nouveau système, les gens des communautés pourront déposer leurs chèques sur un compte en banque à Yellowknife ou dans une autre grande ville et lorsqu'ils voudront payer leurs achats sur place chez eux, le magasin pourra transférer la somme correspondante de leur compte au sien.

«J'ai reçu de nombreuses plaintes d'habitants de petites communautés, a affirmé M. Pollard. J'espère qu'avec ce nouveau système, il n'y aura plus de problèmes de pénurie d'argent liquide».

Les bénéficiaires du système auront également la possibilité de payer leurs factures par ce biais.

Les communautés du nord du Manitoba ont déjà accès à ce système dans les magasins Northern et selon M. Pollard, cela fonctionne bien.

Karen Lajoie

Sous-ministre de la Justice pendant sept ans

Geoffrey Bickert démissionne

M. Geoffrey Bickert, sous-ministre de la Justice depuis presque sept ans, a démissionné de son poste le 14 janvier.


Karen Lajoie / L'Aquilon

Geoffrey Bickert est bien connu dans la communauté francophone et s'est mis [redacted] français petit à petit l'an passé.

Aucun de ses confrères des provinces n'a occupé ce poste pendant aussi longtemps. «Chaque fois que je vais à une rencontre nationale, je vois de nouvelles figures autour de la table. Il n'y a plus une seule personne de celles que j'avais rencontrées au cours de ma première session en 1987».

Dix-neuf ans après son entrée dans la vie professionnelle, M. Bickert n'a pas vraiment de projets précis.

Pour le moment, il pense prendre quelques mois de vacances et voyager. Il a par ailleurs fait des demandes auprès de quelques universités en Angleterre et en Australie pour suivre des cours et obtenir une maîtrise de droit.

«Cela fait des années que mes amis me poussent à me tourner vers l'enseignement. Mais pour cela, il me faut ma maîtrise. J'essaie donc de me motiver maintenant pour retourner aux études», affirme-t-il lors de sa dernière journée de travail, très détendu dans son bureau en haut du palais de justice.

Enseigner ou écrire

«J'aimerais enseigner ou écrire, mais avoir un grand plan de carrière ne m'intéresse pas. J'ai envie aujourd'hui de prendre du temps pour moi-même, ce sera l'un des changements qui vont survenir dans ma vie».

M. Bickert a vécu à Yellowknife pendant 15 ans. Au cours de cette période, sa famille a quitté la Colombie-Britannique et M. Bickert se considère donc aujourd'hui chez lui à Yellowknife. Il s'était installé ici après avoir obtenu le poste de procureur de la Couronne. Puis, au bout de 16 mois, on lui a accordé le poste de directeur régional du ministère fédéral de la Justice, qu'il a occupé jusqu'à ce qu'il devienne sous-ministre territorial.

Il affirme aujourd'hui qu'il a beaucoup de respect pour le ministre Stephen Kakfwi, qui a obtenu le portefeuille de la Justice alors qu'il était lui-même sous-ministre depuis cinq ans.

A ce poste, M. Bickert avait 400 employés sous sa responsabilité et gérait un budget de 66 millions de dollars. Il [redacted] par ailleurs beaucoup travaillé sur les dossiers constitutionnels auxquels il a porté un vif intérêt.

«Je trouve les questions constitutionnelles fascinantes et s'il y avait pour moi la possibilité de travailler à nouveau dans ce domaine, je ne dirais pas non. Il y [redacted] également de nombreux aspects du dossier de la justice autochtone qui m'intéressent», souligne-t-il.

Selon lui, sa meilleure réalisation a été de concrétiser le transfert de responsabilité pour les prisons et la justice communautaire du ministère des Services sociaux à celui de la Justice.

Mais pourquoi avoir décidé de partir maintenant ? «Je ne pouvais pas attendre que tous les projets soient réalisés. Nous étions arrivés à mi-terme du mandat du gouvernement, tout se passait bien, donc pourquoi ne pas partir maintenant? J'ai beaucoup aimé mon travail et le grand Nord, où je me suis fait des amis pour la vie. Mais il est temps pour moi de faire quelque chose de nouveau».

M. Bickert pense que cela prendra quelques mois avant que son remplaçant permanent entre en fonction.

En attendant, M. Graeme Garson assurera la transition.

Karen Lajoie

CAMPAGNE D'ALPHABETISATION POUR LES FRANCOPHONES DES T.N.-O.

Concours pour le slogan de la campagne

Grâce à une subvention du gouvernement des T.N.-O., la Fédération Franco-TéNOise lance en janvier 1994 un projet intitulé «Campagne d'alphabétisation pour les francophones des T.N.-O.: la lecture en famille».

Le projet «Lecture en famille» se déroulera en trois étapes :
- un concours pour le slogan de la campagne
- la production d'un sac de toile affichant le slogan
- la tenue d'un rallye-lecture

Critères de sélection du slogan:
- un message clair répondant aux objectifs du projet
- un message positif et général (et non pas limité à la campagne 1994)
- un message de deux phrases au maximum

Chaque slogan proposé doit être accompagné des informations suivantes:
-le titre d'un livre en français que vous avez lu récemment
-le nom de l'auteur et la maison d'édition
-quelques lignes expliquant pourquoi vouz recommendez [redacted] livre

Participation: Tous les francophones et francophiles des T.N-O.

Prix:
Certificat cadeau d'une valeur de 100$ pour l'achat de livres à l'«Expo-livres» du printemps 1994.

Date limite: le 4 février 1994

Le nom du gagnant paraîtra dans *l'Aquilon* à la mi-février.

Faites parvenir vos suggestions à
Concours ALPHA
La Fédération Franco-TéNOise
C. P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9
Télécopieur : 873-2158.

ÉDITORIAL

Le temps des promesses n'est pas terminé

Le 25 octobre dernier, les résultats du scrutin fédéral ont bouleversé le paysage politique canadien. Du jour au lendemain, le Canada se retrouvait avec un gouvernement libéral majoritaire; deux formations politiques pourtant bien établies (le NPD et les Conservateurs) perdaient leur statut officiel et deux nouvelles tendances (le Parti réformiste et le Bloc québécois) faisaient une entrée triomphante à Ottawa.

Aux dires des observateurs de l'actualité et des spécialistes de l'opinion publique, la population venait d'exprimer sans ambiguïté sa condamnation des élites politiques, ainsi que son cynisme envers la capacité de nos institutions parlementaires à résoudre les problèmes qui affligent notre société.

Le lendemain du discours du Trône, alors que Jean Chrétien et son équipe se dirigent vers la Chambre des communes, que reste-t-il de cette colère que certains ont même qualifiée de révolte? Difficile de le savoir : le pouls de la nation, d'un océan à un autre et un autre encore, n'a pas été tâté récemment à ce sujet. En attendant, si l'on se fie aux opinions émises à travers les médias, les simples citoyens que nous sommes semblent de nouveau mieux disposés envers les systèmes parlementaire et politique et leurs représentants.

Depuis trois mois, le gouvernement Chrétien vit également une lune de miel quasi totale avec les média nationaux. D'un côté, le nouveau gouvernement s'est empressé de réaliser un certain nombre de promesses électorales (les hélicoptères, l'aéroport Pearson) et, de l'autre côté, les médias ne se sont pas trop attardés aux dossiers qui ont un peu moins bien «marché» (l'accord de libre-échange, le retrait prochain des troupes en ex-Yougoslavie). Une fois lancés, certains commentateurs politiques se sont même attendris du brunch qui a réuni les deux principaux partis de l'opposition, le Bloc québécois et le Parti réformiste. Une ère nouvelle serait sur le point de commencer.

Pour ne pas troubler ce climat de bonne entente, le gouvernement Chrétien a remis au gouverneur général un discours du Trône inspiré du fameux «Livre rouge» de la campagne libérale. Il était trop tôt pour renoncer à une formule gagnante. Le discours reprend les promesses du PLC en mettant d'emblée l'accent sur l'intégrité, l'honnêteté et l'ouverture du Cabinet et le rôle accru de l'ensemble du caucus, avec en prime un nouveau poste de conseiller chargé de l'éthique. «Minute! s'exclame Preston Manning, ce projet de réforme de la politique, c'est à nous qu'en revient le mérite». Qu'à cela ne tienne! Le discours se poursuit.

Une fois discutée la question épineuse des nouvelles moeurs politiques, le discours de l'équipe Chrétien s'attaque au thème central de la campagne électorale : la création d'emplois et ,en tandem, la croissance économique.

Sans préciser de chiffres (nombre d'emplois, échéanciers), le plan de redressement du gouvernement canadien va dans de nombreuses directions : la formation professionnelle, l'intégration des jeunes au marché du travail, les petites et moyennes entreprises, les secteurs de pointe, une opération «travaux publics» d'envergure, les marchés intérieurs, le commerce international et j'en passe.

Les difficultés économiques du Canada sont certes complexes et il faut s'attendre à ce que les solutions le soient également. Au-delà de cette évidence, le plan de redressement économique du gouvernement semble vouloir accomplir trop de choses à la fois. Je sens le cynisme me reprendre face à toutes ces belles intentions et la compétence du gouvernement à vraiment agir sur le déficit et la dette.

Une chose me réconforte cependant. Alors que le gouvernement voisin en Alberta est en train d'illustrer de façon fort éloquente comment on s'attaque à un déficit quand on est animé de convictions conservatrices, le gouvernement Chrétien semble vouloir intervenir d'une manière moins brutale. Le discours du Trône réitère entre autres «l'attachement profond du gouvernement aux principes du régime universel de soins de santé».

Au moment de présenter son premier budget, espérons que le ministre des Finances Paul Martin ne nous fera pas trop regretter d'avoir repris un peu confiance en notre gouvernement.

Agnès Billa

L'aquilon

Directrice :	Agnès Billa
Journaliste :	Karen Lajoie
Journaliste coopérant:	Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves :	Pascale Labé
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction [redacted] réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas ou les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Agnès Billa, nouvelle directrice de *L'Aquilon*

Agnès Billa remplace désormais Alain Bessette [redacted] la lirection du journal L'Aquilon. Agnès vit à Yellowknife lepuis cinq ans. Elle a travaillé pour la FFT, le ministère de a Justice des T.N.-O. et l'industrie touristique à Inuvik et (ellowknife. Agnès [redacted] suivi des études collégiales en lettres t des études universitaires en sciences politiques. Elle est galement diplômée du Collège de l'Arctique en gestion, ption tourisme.

Inconditionnelle de la vieille ville où elle habite depuis qu'elle est arrivée à Yellowknife, Agnès [redacted] également été très active comme bénévole, notamment avec Ecology North.

Bienvenue au journal.



Les conséquences du froid sur l'économie locale

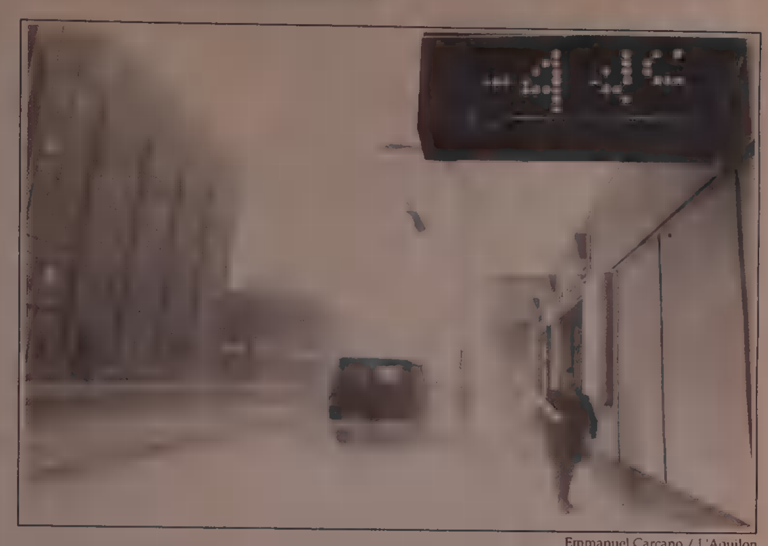
Températures extrêmes, une bonne affaire pour certains

La température et les conditions climatiques à Yellowknife n'auraient pu rester, comme on dit, qu'un «sujet de café». Mais les températures extrêmes qui sévissent depuis début janvier ne sont pas sans influence sur les habitants et plus particulièrement sur certaines entreprises pour qui cette vague de froid est une manne financière.

Ça commence, pour certains, avec la voiture qui refuse de démarrer après été branchée toute la nuit. Huiles de transmission ou de direction gelées, peu importe, ça ne marche pas. Pour d'autres, c'est la porte d'entrée de la maison qui est littéralement scellée par le gel et qu'il faut malmener pour l'ouvrir. C'est aussi les conduites d'eau qui gèlent et cassent, les portes électroniques des grands magasins et les parcomètres qui refusent de fonctionner, les corbeaux qui redoublent d'énergie et de culot pour dénicher leur repas quotidien et les lagopèdes qui s'approchent de plus en plus des habitations. C'est cela et d'autres choses encore qui compliquent la vie de tous les jours un peu plus, selon qu'on habite dans une roulotte, une maison de Frame Lake ou dans la vieille ville.

C'est aussi une formidable aubaine pour tous les commerces pour lesquels la courbe du profit augmente d'autant plus que la température descend. Leone Lalonde, employée par l'entreprise de plomberie J.S.L., explique que les cinq salariés à temps plein n'ont pas chômé ces derniers temps : «Aujourd'hui [vendredi 14 janvier, NDLR], nous avons reçu 25 demandes d'intervention. Les gens doivent attendre quelques jours avant que nous ne puissions nous occuper d'eux. Il n'y a jamais eu autant de demandes ces dernières années. C'est malheureux pour les gens qui viennent d'emménager dans leurs nouvelles maisons de devoir faire face à des problèmes de gel. Beaucoup de gens paient avec leurs Visas». Même son de cloche à ICG Propane Inc., où Bert, employée, explique que «nous avons eu beaucoup de travail surtout le 1er janvier. A l'heure qu'il est, nous avons du remplir les cuves de propane de tout Yellowknife. La fin de semaine dernière, nous avons pu, pour la première fois, fermer quelques heures. Il y a deux types de clients : ceux qui vivent à Yellowknife depuis longtemps et qui sont habitués. Ils savent quoi faire pour réchauffer un réservoir de propane gelé. Et puis il y a ceux qui sont arrivés récemment et qui ne savent pas quoi faire. La meilleure solution, conseille-t-elle, c'est d'acheter une couverture chauffante électrique, mais c'est assez cher et il faut la mettre sur un réservoir complètement dégelé».

Du côté des garages, on a jamais vu autant de dépanneuses circuler dans les rues de Yellowknife. «Financièrement, confie cette employée de Yellowknife Motors Ltd., ça fait une grosse différence».



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

La station météo d'Environnement Canada, qui se trouve à l'aéroport, doit répondre à trois fois plus d'appels que la normale. Peter, spécialiste météo, explique que «les gens comparent ce mois de janvier à janvier 1982, où la moyenne était de -37° C, et au mois de février 1979 (-36° C). Quoique cette année, la moyenne est plus proche des -40° C».

Les compagnies d'aviation doivent elles aussi tenir compte des conditions météorologiques. C'est la cas à Great Slave Helicopters. Pour Robert, technicien, «c'est un peu plus difficile lorsque nous tavaillons à l'extérieur de Yellowknife, notamment dans les camps de prospection de diamants. Il faut utiliser une génératrice et des couvertures électriques pour réchauffer le moteur. Mais tout cela n'a rien d'exceptionnel. De toute manière, nous ne volons pas s'il fait trop froid, proche de -45. Nous prenons les mêmes précautions que quelqu'un qui se rendrait à Hay River en voiture. Nous emmenons le matériel nécessaire».



Le gel a sculpté d'étranges formes dans cet amas de ferailles et de bois, restes calcinés de l'incendie qui a détruit mercredi 12 janvier trois commerces à Yellowknife dont The Right Spot.
Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Des cordes et des cordes de bois

Autre industrie affectée, d'une manière positive, par le froid, les livreurs de bois. Les tas de bois de Les Rocher dans la vieille ville ont diminué à vue d'oeil. Peut-être avez-vous remarqué cet énorme tas de bois derrière la Northwest Company dans la vieille ville ? Il y avait 215 cordes au début de l'hiver, il n'y en a plus que 30. Wayne, qui travaille pour le Swap Shop de Les Rocher, explique : «Les journées les plus froides, au-delà de -40° C, nous avons livré une moyenne de 10 à 12 cordes par jour. Nous livrons dans toute la ville et même jusqu'au Lac Prelude».

Et ce ne sont pas les seuls à livrer du bois. Il n'est pas rare d'apercevoir en ville quatre ou cinq camions différents chargés de bûches. Il faut dire que beaucoup d'habitants de Yellowknife pour qui le chauffage au bois n'est qu'occasionnel habituellement, est redevenu ces temps-ci un chauffage à part entière. D'autant plus pour ceux qui logent dans des roulottes, car par -40, la fournaise ne suffit plus à réchauffer l'habitation et en particulier les canalisations.

Logique économique oblige, les prix de la corde de bois ont augmenté sensiblement. De 160$ à 200$ pour une corde, voire 100$ pour une demie-corde.

Les chauffeurs de taxis n'ont pas leur pareil pour discourir de la météo. D'une part parce que toujours, depuis longtemps, le taxi est le lieu privilégié pour échanger quelques informations sur le temps ou bien sur ce qu'il se passe en ville. D'autre part parce que des températures extrêmes font leur affaire, ils ne s'en cachent pas. Le jour où l'on verra un peu moins de taxis en ville et à la station de propane de la vieille ville, c'est qu'il fera moins froid.

Emmanuel Carcano

Suite à une étude de deux étudiants

Les Acadiens se lancent dans la bataille de l'affichage

Moncton - Près d'un an après avoir réussi à faire enchâsser dans la constitution canadienne l'égalité des communautés francophone et anglophone de la province, la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) songe à s'engager dans une autre grande bataille: l'affichage.

La SAANB s'est penchée au cours des derniers mois sur une étude menée par deux étudiants acadiens sur l'affichage au Nouveau-Brunswick, qu'on juge beaucoup trop anglophone dans plusieurs régions francophones.

Christian Bru, étudiant en droit à l'Université de Moncton et Nathanaël Richard, étudiant en sciences politiques à l'Université d'Ottawa, en sont venus [redacted] la conclusion que seule une législation provinciale pourrait réussir à améliorer la situation.

Selon la proposition des deux étudiants, le Nouveau-Brunswick serait divisé en zones francophones, anglophones et bilingues. Dans les premières, soit dans le nord-ouest et le nord-est, le français serait obligatoire sur les affiches commerciales. L'anglais ne serait cependant pas interdit. Le contraire serait exigé dans les zones anglophones, plus au sud, et le bilinguisme serait obligatoire dans les zones bilingues, dans le sud-est et le nord.

Réactions négatives des anglophones

Mais la SAANB n'est pas prête à revendiquer tout de suite une telle législation et elle prendra son temps. Les anglophones de la province ont en effet très négativement réagi à tout le dossier de l'affichage au Québec.

Le président de la SAANB, Jean-Marie Nadeau, ne croit pas qu'il faille s'attendre à une réaction hostile de leur part. «Faire des comparaisons avec ce qui s'est passé au Québec, c'est complètement déplacé, dit-il, puisque, contrairement au Québec, on n'interdirait aucune langue ici».

Depuis deux ans, [redacted] comité de francisation, mis sur pied par quatre sections locales de l'organisme, tente d'encourager les commerces du sud-est du Nouveau-Brunswick à franciser, ou tout [redacted] moins à bilinguiser leurs affiches.

On voulait que la région reflète mieux sa réalité francophone avant la tenue du Congrès mondial acadien, qui aura lieu l'été prochain dans neuf municipalités du sud-est de la province. Mais les résultats ne sont pas encore très concluants. La SAANB attaquera ce dossier avec plus de vigueur à compter de janvier. On mettra sur pied un comité qui décidera d'ici la prochaine réunion annuelle si on réclamera une loi provinciale sur l'affichage.

Bien qu'entamées en raison de la venue du Congrès mondial acadien, les démarches pour franciser l'affichage sont menées pour d'autres raisons, principalement l'as-similation.

Des recherches menées par le Centre de recherche sur l'éducation de l'Université de Moncton indiquent que l'affichage est l'un des quatre facteurs d'assimilation les plus importants, avec les médias, l'éducation et les relations interpersonnelles.

L'un des chercheurs, maintenant doyen de la Faculté d'éducation de l'université, Rodrigue Landry, souligne de plus que l'affichage est le facteur qui a le plus d'impact sur la façon dont les gens perçoivent la vitalité linguistique de leur région. L'affichage aurait même un impact plus grand que tous les autres facteurs réunis. Avec un taux d'assimilation de 11% pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick et de 22% pour la ville de Moncton, les intervenants y voient une urgence. Le problème, c'est que ce sont bien souvent des Acadiens qui n'affichent qu'en anglais. «C'est le propre d'un peuple qui vit en situation minoritaire», souligne Jean-Marie Nadeau.

Il pense qu'on pourrait convaincre bien du monde du bien-fondé d'une loi ou de toutes autres mesures d'encouragement à la francisation des affiches, en jouant la carte touristique.

Depuis quelques années, le nombre de touristes québécois est à la hausse au Nouveau-Brunswick, qui a d'ailleurs mené ce printemps une campagne publicitaire dynamique dans cette province.

Selon le président de la SAANB, l'affichage actuel est un peu de la fausse représentation auprès des Québécois : «On leur dit : venez, c'est français, mais dans bien des endroits, l'affichage ne reflète pas cette réalité».

Marc Poirier, APF

Le problème, c'est que ce sont souvent les Acadiens qui n'affichent qu'en anglais.

Les dons en 1992

Les Canadiens ont donné en moyenne 586$

Ottawa - Malgré la crise économique, les Canadiens font toujours preuve de générosité envers les organisations de charité.

Selon les données relevées dans les dossiers d'impôt pour l'année 1992, 5,5 millions de Canadiens ont déclaré avoir donné 3,2 milliards de dollars, une augmentation de 3% par rapport à 1991. Le don moyen était de 586$, comparativement à 567$ en 1991.

Selon Statistique Canada, ce sont les Terre-Neuviens qui, encore une fois, ont été les plus généreux avec un don médian de 240$. C'est au Québec où le don médian était le moins élevé, avec 90$. Au Canada, la moyenne se situait à 110$ par habitant. Ces chiffres ne tiennent pas compte des nombreux téléthons, mais uniquement des déclarations d'impôt des contribuables.

Pour la quatrième année consécutive, c'est au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Edouard où on observe le pourcentage le plus élevé de contribuables aux organisations de charité, par rapport au nombre de déclarants d'impôt. Dans ces deux provinces, 33% des déclarants ont contribué aux organisations de charité. Enfin, Statistique Canada relève que les régions qui contribuent le plus ne sont pas nécessairement les régions où les revenus sont les plus élevés.

APF

Une entrevue avec le ministre du Patrimoine canadien

Michel Dupuy a de la bonne volonté, mais des moyens limités

Ottawa - Les francophones de l'extérieur du Québec auraient tort de penser que le nouveau ministre du Patrimoine canadien est le Messie. Michel Dupuy, cet ancien ambassadeur devenu ministre, a de l'entregent, de la bonne volonté, mais des moyens limités.

A défaut d'argent, il a des convictions. Si on veut conserver la richesse que constituent les communautés francophones au pays, dit-il, il est important de leur fournir de l'aide. «Je crois qu'en plus, ils ont des droits et il est normal que le gouvernement fédéral contribue à faire respecter ces droits», a déclaré le ministre lors d'une première entrevue avec l'APF depuis son assermentation.

Celui qui s'est décrit en début de mandat comme «un ami» de la Société Radio-Canada se dit aussi «un ami» des artistes francophones de l'extérieur du Québec. Mais un ami qui a des contraintes budgétaires, un ami «réaliste», qui rappelle que les temps sont difficiles et qui ne peut rien promettre, sauf sa compréhension. «Nous sortirons de nos problèmes budgétaires et à ce moment-là, nous pourrons recommencer à construire».

Tout au moins, il estime qu'il est «éminemment souhaitable» que des institutions culturelles francophones comme les compagnies théâtrales, qui veulent qu'Ottawa finance la construction de salles de spectacles, aient «des lieux où elles puissent travailler». Il qualifie de «légitimes» leurs revendications en ce sens. Quand ? «Le calendrier, c'est autre chose!». La communauté culturelle francophone réclame aussi une meilleure répartition du budget fédéral de 2,8 milliards destiné au secteur culturel, qui ferait passer de 11 à 22 millions de dollars les fonds consacrés à la culture pour les francophones hors Québec. Pour le monde culturel, il s'agit d'une décision politique. Pour le ministre Dupuy, les choses sont plus complexes. Il faut examiner les budgets, évaluer les impacts sur les autres institutions culturelles, etc. Il croit tout de même à l'équité budgétaire et il a déjà commencé à étudier les budgets alloués à la culture. «Je ne suis pas sans autorité. Mais ce n'est pas aussi simple que ça peut paraître».

Il croit que les radios communautaires «sont une excellente forme de communication» qui favorise l'appartenance à des communautés. Surtout, explique-t-il, dans une société occidentale caractérisée par l'individualisme, qui s'est maintenant transformé en solitude. «Les radios communautaires sont un excellent antidote» à cette solitude, selon le ministre. Il ne s'est toutefois pas encore penché sérieusement sur le dossier et il ne peut dire si le gouvernement continuera à investir dans la création de radios communautaires francophones.

Il ne peut pas dire non plus si les associations francophones subiront de nouvelles coupures budgétaires. Entre ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable, il y a une marge de manoeuvre que le ministre ne connaît pas encore.

En tout cas, pas avant que le ministre des Finances, Paul Martin, dévoile ses orientations budgétaires en février prochain. «Avec 45 milliards de déficit (1993-1994), vous voyez le problème auquel font face le ministre des Finances et le gouvernement».

S'il y ▪ des coupures, ce ne seront pas des coupures uniformes, sans discussion, et dans le simple but d'atteindre des objectifs budgétaires.

Il croit qu'il faut analyser les besoins, établir les priorités et réaménager ensuite les budgets. «C'est une façon de gérer qui est plus sophistiquée». Tous ne subiront donc pas le même traitement, comme lors du dernier budget conservateur. Il est plus précis lorsqu'il s'agit du renouvellement du Programme de contestation judiciaire, une promesse électorale: «la machine est en marche».

APF

Le discours du Trône de Jean Chrétien

Quelques mots sur le Nord

Dans un discours du Trône relativement court mardi 18 janvier, le premier ministre Jean Chrétien ▪ repris les thèmes développés dans son «Livre rouge» rendu public avant la campagne électotale

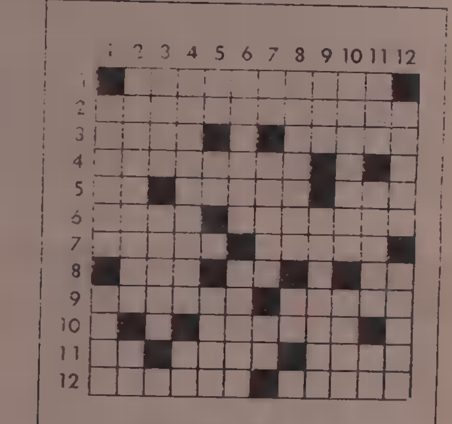
Le premier ministre Jean Chrétien a fait référence au Nord à une reprise dans son discours du Trône prononcé devant la Chambre des communes le mardi 18 janvier. «Le Parlement, a-t-il déclaré, sera saisi de mesures législatives visant à donner suite au règlement des revendications territoriales intervenu dans le Nord (...) Le gouvernement formera un nouveau partenariat avec les peuples autochtones, à l'égard en particulier de la mise en oeuvre du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale», ajoutant plus loin que «le gouvernement augmentera les fonds consacrés à l'aide à l'enseignement supérieur pour les Premières Nations et il lancera un programme d'aide préscolaire pour les autochtones».

Le premier ministre a également confirmé que le programme de contestation judiciaire sera rétabli. Il a également annoncé que «le gouvernement prendra des mesures pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants, le racisme et le crime haineux».

Jean Chrétien a réaffirmé que «notre patrimoine culturel et nos deux langues officielles constituent l'essence même de notre identité nationale et contribuent à notre enrichissement social et économique. Le gouvernement prendra des mesures visant à promouvoir l'identité culturelle du Canada».

En ce qui concerne l'assainissement de la vie politique, «le gouvernement désignera un conseiller chargé de l'éthique» et «s'engage à réhausser la crédibilité du Parlement».

On peut lire également dans ce discours que «le gouvernement remplacera la TPS» et qu'il prendra «des mesures destinées à maitriser la dette fédérale et le déficit, tout en redressant l'emploi».



48



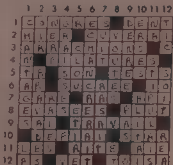
HORIZONTALEMENT

1- Gaspillais.
2- Qui s'écartent de ce qui est fixé par une loi.
3- Marque le but - Royale.
4- Titre donné aux femmes mariées.
5- Conjugaison - Dernière lettre de l'alphabet grec - Agent secret de Louis XV
6- Orignal - Absence de bruit
7- Enlevée de force - On doit l'acquitter
8- Fureur - Béryllium - Jusqu'à midi
9- Qui tient de l'âne - État de la Nouvelle-Angleterre.
10- Sont distraits.
11- Qui n'admet pas de division - Prénom féminin - Saveur.
12- Volée de coups - Qui n'a point l'esprit mûri.

VERTICALEMENT

1- Une grille de mots croisés ressemble ▪ cela - Couleur de la mer.
2- Déployais les voiles d'un bateau - Numéro.
3- Membrane de l'oeil - On l'attend tout l'hiver.
4- Anglais qui habite la capitale - En matière de.
5- Symb. de l'argent - Matinée - Pour attaquer ou se défendre.
6- Nageoires en caoutchouc s'ajustant aux pieds - Pâle.
7- Pron. anglais - Appui, protection - Avance.
8- Lombaire - Pron. pers.
9- Cri de douleur - Singulier.
10- Se dirigeraient vers un lieu - Également.
11- Ce qu'il y a de piquant dans la conversation - Étendue d'eau - Seul.
12- Fleuve de France qui rejoint la Manche - Troupe de chiens dressés pour la chasse.

Solution du No. 17



Injustement licencié par ses employeurs

Un scientifique obtient 900 000 dollars de dommages et intérêts

Que feriez-vous si, après avoir travaillé pendant 22 ans dans le domaine de la recherche scientifique, vos patrons vous demandaient de faire quelque chose de dangereux, en contradiction avec vos convictions et votre éthique scientifique?

Joe Ahmad, lui, a dit non et son refus a mis brusquement fin à sa carrière, lui a fait perdre le respect de ses collègues et sa maison.

Mais, 10 ans plus tard, il vient de gagner un procès civil devant la cour provinciale de l'Ontario, qui lui a accordé 900 000 dollars de dommages et intérêts.

En 1984, le docteur Ahmad était responsable d'un projet sur l'énergie nucléaire. La compagnie dont il était employé travaillait avec Ontario Hydro pour trouver les moyens d'augmenter la production d'énergie sans augmenter les frais. Un des collègues du docteur Ahmad avait découvert que si l'on faisait fonctionner les réacteurs nucléaires avec quelques degrés de plus, chaque degré supplémentaire représentait une épargne d'un million de dollars. Avec ses 20 réacteurs, Ontario Hydro voyait donc s'ouvrir pour elle la possibilité d'économiser 20 millions de dollars à chaque degré supplémentaire dépassant la limite autorisée. Mais selon le docteur Ahmad, le risque d'un accident nucléaire augmentait lui aussi avec la chaleur, ce que la théorie de son collègue ne pouvait réfuter.

Le docteur Ahmad a donc refusé d'inclure cette théorie à risque dans le rapport destiné à Ontario hydro, qui a fait pression sur la compagnie pour laquelle il travaillait et il a dès lors été tenu complètement à l'écart. Il recevait toujours sa paie, mais sa compagnie ne lui confiait plus aucun travail et ses collègues ne lui adressaient plus la parole.

«A cause des sommes d'argent mises en jeu, le problème est devenu politique très rapidement. Se poser des questions et vouloir tester une nouvelle thèse avant de la mettre en pratique, c'est tout-à-fait normal en science. Mais eux [redacted] voulaient pas attendre».

Le docteur Ahmad refusait cependant de démissionner pour ne pas donner raison à la compagnie. Mais en 1987, alors qu'il avait entamé des procédures civiles contre ses employeurs depuis quelques semaines, la compagnie l'a mis à la porte en affirmant qu'il était un élément «perturbateur».

Après son licenciement, le docteur Ahmad a eu la chance de retrouver un emploi auprès du Conseil de la recherche de l'Alberta, pour lequel il a travaillé pendant deux ans. Il s'est installé en 1990 à Yellowknife, où il est actuellement responsable du développement de nouvelles technologies à l'Institut scientifique des T.N.-O. Il tente de développer de nouvelles méthodes pour produire de l'énergie, avec le vent et le soleil. Ses employeurs disent apprécier son esprit d'initiative. «C'est un très bon emploi, intéressant au niveau sociologique et dans lequel il y a des défis à relever», commente le docteur Ahmad. Il affirme également qu'il apprécie sa vie dans le Nord. Mais son travail n'a plus rien à voir avec le domaine dans lequel il est spécialisé, celui de l'énergie nucléaire.

Ses démêlés judiciaires avec ses anciens employeurs ne sont pas encore terminés puisque son cas est actuellement examiné par la cour d'appel. Le docteur Ahmad ne touchera peut-être donc pas son argent avant que le dossier soit bouclé, ce qui peut prendre plusieurs années. Mais pour lui, l'argent n'est pas ce qui compte le plus. Avec la première décision de la cour, il a obtenu justice en gagnant une lutte morale.

«Au cours du procès, mon nom a été lavé de tout soupçon. Mais une chose est sûre, c'est que ma carrière dans le domaine de la recherche est finie».

Karen Lajoie



La Société cinématographique de Yellowknife présente
Au NACC, le 23 janvier à 19h30

O, Lucky Man! (1973)

O, Lucky Man, réalisé en 1973 par Lindsay Anderson, [redacted] cinéaste de l'école britannique des années 50, est un chef d'oeuvre d'humour noir, qui traite de grands thèmes comme le refus du système avec une ironie incisive et incite le spectateur à réfléchir.

Dans *O, Lucky Man*, nous retrouvons Mick Travis (interprété par Malcolm McDowell), héros du film *If...*, réalisé en 1968 par Anderson. Pensionnaire d'une école résidentielle dans le premier film, le jeune homme, dont l'ambition est de faire fortune, fait son entrée dans la vie professionnelle en étant vendeur de café. Révolté contre le système, il rencontrera les mêmes problèmes dans le monde du travail que pendant ses études.

David Sherwin, scénariste de *O, Lucky Man*, a puisé son inspiration dans les expériences réelles vécues par McDowell et quelques-uns des autres acteurs.

Le film est entrecoupé de scènes musicales, avec des chansons qui permettent aux personnages de faire des commentaires ironiques sur des événements dramatiques.

Au fil de ses aventures, Mick apprendra petit à petit comment le système fonctionne, comment il peut l'exploiter à son avantage et manipuler les gens pour réaliser ses ambitions et satisfaire son avidité, tout en fermant les yeux sur les horreurs de la vie. *O, Lucky Man* est un film au ton cynique et caustique, qui préfigure l'esprit des années 80 : on n'en a jamais assez et on en veut toujours plus.

Lindsay Anderson avait fondé dans les années 50 un magazine cinématographique qui encourageait les jeunes cinéastes à tourner le dos aux vieilles méthodes de travail des réalisateurs anglais et à s'intéresser à la vie quotidienne des travailleurs, avant de se mettre lui-même à tourner des films.

Comme Truffaut le fera quelques années plus tard avec la nouvelle vague, Anderson crée un genre nouveau. Il gagne un Oscar en 1954 pour l'un de ses premiers documentaires.

Avant la naissance de ce mouvement novateur, le cinéma britannique se résumait à des comédies de moeurs et de grands drames romantiques dont les personnages étaient toujours issus de milieux riches. La vie de modestes travailleurs n'avait jamais été montrée sur grand écran.

Anderson et ses amis Tony Richardson et Karel Reisz travailleront pour changer cet état de fait. Les drames fictifs tournés par Anderson se rapprochent par certains côtés du genre documentaire.

Sa vision des choses a influencé toute une génération de cinéastes et on trouve encore aujourd'hui cette influence dans les films de Neil Jordan, Stephen Frears et Jim Sheridan.

Karen Lajoie

Karen Lajoie est présidente de la Société cinématographique de Yellowknife.

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

La tragédie de l'explosion d'Halifax

Un télégraphiste perd la vie en tentant de sauver celles de 700 passagers

• HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE, le 6 décembre 1917.
— La plus grande explosion d'origine humaine avant la bombe atomique eut lieu dans le port d'Halifax un matin de décembre, il y a 76 ans, causant la mort de 2000 personnes. Il s'agit de la pire tragédie à survenir au Canada.

En cette fraîche matinée de décembre 1917, les gens se rendent à leur travail comme à l'accoutumée et les élèves se dirigent tranquillement vers l'école. Une fine couche de neige recouvre le port d'Halifax.

Au loin, un cargo français, le *Mont-Blanc*, navigue en direction du port. Au même moment, un vapeur belge, l'*Imo*, sort du chenal. Les deux navires s'aperçoivent trop tard et les signaux envoyés de part et d'autre [redacted] provoquent que confusion. S'ensuit une collision désastreuse à 8 h 45.

Les deux bateaux s'en tirent avec peu de dommages. Le danger vient plutôt du contenu du cargo français, véritable bombe flottante. Quelques jours auparavant, les débardeurs avaient chargé le *Mont-Blanc* de plus de 2000 tonnes d'acide picrique, de TNT, de coton-poudre et de benzène.

Le mélange explosif se trouve stocké sur le pont du navire qui vient d'être touché. Quelques minutes après l'impact, une partie du pont prend feu.

Le capitaine du *Mont-Blanc* et son équipage s'emparent des canots de sauvetage pendant qu'un foule de curieux se presse sur l'embarcadère pour voir le spectacle. Les badauds [redacted] savent pas que le cargo français risque d'exploser d'une seconde à l'autre.

Un marin, au fait de la catastrophe imminente, accourt au bureau de Vincent Coleman, le régulateur de trains, pour le prévenir. Un train est sur le point d'arriver à la gare ferroviaire du port d'Halifax, avec 700 passagers à bord.

Coleman se charge aussitôt d'avertir le conducteur du train en télégraphiant un message de détresse.

À 9 h 06, le *Mont-Blanc* explose. La colonne de fumée blanche qui s'élève dans le ciel est visible à plus de 10 kilomètres. Le cargo français est complètement soufflé. L'*Imo*, quant à lui, s'échoue et un raz-de-marée balaie toute la côte.

La force de l'explosion est telle qu'une horloge installée sur une tour à 100 kilomètres du port est touchée.

À Halifax et à Dartmouth, maisons et édifices en bois s'écroulent. Les vitres des fenêtres éclatent sous l'impact. Des incendies font rage un peu partout dans la ville.

À la gare, Vincent Coleman, un père de famille, a lui aussi été emporté par la déflagration, après avoir tout fait en son pouvoir pour sauver la vie des quelque 700 passagers d'un train. Officiellement, 1963 personnes ont péri à la suite de l'explosion du port d'Halifax. Quelque 9000 autres ont subi des blessures et près de 200 ont perdu la vue.

Au lendemain de la tragédie, les lieux sont dévastés, tel un champ de bataille au lendemain des combats. Des morgues de fortune sont mises sur pied pour tenter d'identifier les corps des victimes.

Médecins et infirmières de la Nouvelle-Écosse, et même d'autres provinces, affluent sur le site. L'État du Massachusetts, un rival historique de la ville et du port d'Halifax, dépêche aussi une équipe. Au total, plus de 30 millions de dollars seront versés pour venir en aide aux sinistrés d'Halifax.

Aujourd'hui, le North Halifax Memorial Library fait office de monument à la mémoire des victimes de l'explosion.

L'ancre d'une demi-tonne du *Mont-Blanc* est toujours là, échouée à plus de trois kilomètres du site de la tragédie.

REFLETS DU PATRIMOINE
LA FONDATION CRB

Ne manquez pas la Minute du patrimoine «L'explosion d'Halifax» diffusée par votre station locale de télévision.

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, composez le 1-800-567-1867.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 4, vendredi 28 janvier 1994



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Une conférence sur le sida dans les T.N.-O. définit des priorités

Prévention et communication dans les communautés

Les services de santé du Mackenzie ont organisé cette semaine à Yellowknife, du 24 [redacted] 26 janvier, trois journées de discussions et d'ateliers sur le thème du sida et sur les meilleures méthodes de lutte et surtout de prévention de cette maladie dans les communautés. Une soixantaine de professionnels de la santé s'étaient déplacés pour prendre part à cette réunion.

Chaque année, les responsables des services de santé du Mackenzie, qui ont la charge des soins médicaux dans de nombreuses communautés autour du Grand lac des Esclaves, organisent une conférence sur un sujet concernant le domaine de la santé. Cette année, quand les organisatrices ont choisi le thème du sida, elles ont décidé d'inviter non seulement [redacted] personnel des services de santé du Mackenzie, mais aussi, pour la première fois, tous les professionnels de la santé de la région.

«Nous essayons de toujours prendre les meilleures décisions pour le bien-être de nos clients. Ça avait donc du sens d'inviter à notre conférence tous les professionnels de la santé de la région pour qu'ils aient tous accès à un [redacted] d'informations et qu'ils soient ainsi plus à même d'aider leurs patients», a expliqué Mme Miriam Wideman, responsable de la promotion de la santé pour les services du Mackenzie.

Il y [redacted] actuellement 24 cas de sida dans les Territoires. Au cours de la première journée de discussion, plusieurs infirmières ont fait part de leur frustration face à la quantité considérable de travail qui leur est demandée et au manque de temps pour aborder certains sujets primordiaux.

Un docteur a également évoqué la perte de temps entraînée par la nécessité de traduction de l'anglais aux langues autochtones et vice-versa et les risques d'une mauvaise compréhension. «Je travaille avec un interprète une fois par mois pendant cinq ou six heures dans la communauté de Nahanni Butte, où il n'y a pas d'infirmière. Je n'ai jamais eu la possibilité de parler du sida avec mes patients et cela m'inquiète beaucoup. C'est très différent des expériences que j'ai vécues dans les grandes villes».

L'infirmière Leanne Towgood, coordinatrice des services du Mackenzie chargée des maladies sexuellement transmissibles, a expliqué que les messages qu'elle essaie de communiquer sont souvent déformés par des erreurs d'inter-

Sida
Suite en page 2

Des fonds fédéraux mal répartis

Nellie Cournoyea proteste auprès de Jean Chrétien

La première ministre des T.N.-O., Mme Nellie Cournoyea, [redacted] écrit le 14 janvier au premier ministre Jean Chrétien pour lui faire savoir que le GTNO n'était pas satisfait du programme d'infrastructures annoncé ce mois-ci par le gouvernement fédéral et qu'il souhaiterait voir des changements dans la façon dont les fonds seront partagés.

Mme Cournoyea a souligné que les 4,3 millions de dollars, accordés aux Territoires dans le cadre de ce programme pour les deux prochaines années, ne seront pas suffisants pour financer les travaux à effectuer dans le Nord.

«Il sera impossible de partager quatre millions entre 68 communautés lorsque le coût d'un projet comme un champ d'épandage est d'un à quatre millions de dollars. De plus, sept communautés seulement dans les Territoires prélèvent des taxes municipales. Il sera donc très difficile pour la plupart des autres communautés de payer leur part des travaux effectués et le GTNO devra se charger de l'intégralité des dépenses de 61 communautés».

La Ville de Yellowknife, quant à elle, s'est vu accorder 200 000 dollars dans le cadre du programme, alors qu'elle aurait besoin de 15 millions pour mener à bien les travaux nécessaires.

Les Territoires, qui disposent de peu d'infrastructures par rapport au reste du Canada, se voient accorder des fonds en fonction de leur population et non pas en fonction des besoins actuels. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord disposera ainsi de 30 millions de dollars supplémentaires pour financer les projets d'infrastructures des réserves indiennes (il n'en existe qu'une dans les T.N.-O., [redacted] Hay River) et dans les communautés dont la population est indienne à [redacted] moins 75%, ce qu'a critiqué le mi-

Fonds fédéraux
Suite en page 3

Don Morin s'insurge contre [redacted] passivité d'Ottawa. Le ministre territorial responsable du programme des logements sociaux est «inquiet et déçu» face au manque d'intérêt montré par le gouvernement fédéral pour la crise des logements sociaux dans le Nord.
Lire en page 3.

Courses de traîneaux à chiens et sélections pour les Jeux de l'Arctique sur Back Bay. Reportage photo en page 3.

Michel Braham est belge et rêvait, depuis sa plus tendre enfance, de rencontrer des Indiens. C'est chose faite. Il a passé 10 jours dans le bois avec des Dénés et nous livre, enthousiaste, ses impressions. Portrait [redacted] page 5.

Stephen Kakfwi, ministre des Ressources renouvelables, rentre d'une rencontre en Europe avec les parlementaires de la Communauté. Objectif : les convaincre de ne pas interdire les importations de fourrures des T.N.-O.
Lire en page 5. Lire également l'éditorial [redacted] page 4.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Le froid et le gel de ces dernières semaines ont façonné d'étranges dessins sur les fenêtres, cristaux de glace plus ou moins gros, plus ou moins serrés selon l'exposition au froid et au soleil.

Quoi de neuf dans la communauté franco-ténoise ? Le bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife se trouve [redacted] page 8.

Conférence sur le sida

Suite de la page 1

prétation avant même d'être transmis à ses patients.

«La barrière de la langue est forte entre nous et les habitants des communautés. Une fois, j'ai expliqué à un homme que le sida est une maladie qui se transmet par les relations sexuelles et que quelqu'un qui a de nombreux partenaires a plus de risques de contracter le virus. Il m'a affirmé qu'il ne faisait pas partie de cette population à risque, mais un peu plus tard, il m'a paru déconcerté et il m'a posé des questions m'indiquant qu'il avait en fait des comportements à risque. Avec l'aide de l'interprète, j'ai réalisé que cet homme avait compris que je parlais de plusieurs partenaires en même temps et non pas dans sa vie amoureuse en général. Le message que je voulais communiquer n'était absolument pas passé».

Dans un certain nombre de communautés, les responsables locaux de la santé sont bien placés pour connaître les habitants, leurs comportements et leur mode de vie. Mais au niveau régional, cela représente un énorme défi. «Le langage technique que l'on utilise souvent est intimidant. Et il faut convaincre les gens que passer un test de dépistage du virus VIH n'est qu'une simple précaution et ne signifie pas qu'ils sont malades», a ajouté Mme Towgood. Un autre problème auquel font face les docteurs et les infirmières, c'est qu'il existe une catégorie de patients qui n'osent pas aborder les questions qui les préoccupent réellement.

Lire entre les mots

«Nous devons en permanence rester à l'écoute de nos patients et même essayer de lire entre les mots, car certaines personnes restent très longtemps dans nos bureaux à nous parler de leurs cors aux pieds, alors qu'elles souhaiteraient en réalité avoir une discussion sur le sida, mais elles ne savent pas comment aborder le sujet», soulignait Suzanne Perkins, médecin à Yellowknife.

Les docteurs des Territoires sont bien sûr tenus de respecter la confidentialité des dossiers de leurs patients, mais lorsqu'ils découvrent un nouveau cas de sida, ils doivent en informer le docteur Ian Gilchrist, directeur médical des T.N.-O.

«Mes patients ont peur que tout le monde soit au courant s'ils demandent à passer un test. Mais je peux leur faire une prise de sang dans mon cabinet et avant d'expédier cet échantillon pour le faire analyser, l'identifier seulement par un code ou par un chiffre. C'est seulement si le test se révèle positif que je dois en informer le docteur Gilchrist et je ne mets personne d'autre au courant», expliquait le docteur Perkins.

Selon Mme Wideman, un autre problème majeur dans le Nord, c'est que les infirmières n'y restent pas longtemps. «Les professionnels de la santé mettent du temps à bien connaître leurs patients et à établir une relation de confiance avec eux. Mais ici, les infirmières partent souvent au bout de deux ou trois ans et les nouvelles venues sont toujours obligées de rebâtir ces relations de confiance. Dans quelques communautés, il y a des infirmières qui sont là depuis longtemps, mais c'est l'exception qui confirme la règle. Peu de personnes ont une grande expérience dans le Nord et nous voulons changer cela. Un événement comme cette rencontre a pour but de faire bouger les choses».

Karen Lajoie

Les malades du sida et leur entourage

Qui prendra soin des soignants?

«Imaginez les sentiments qui doivent submerger un malade lorsqu'il apprend qu'il est séropositif. C'est un diagnostic accablant. La plupart du temps, la réaction immédiate est de [illegible] demander : "Pourquoi moi?" Puis, très souvent, apparaît une sorte d'hostilité, qui n'est pas tournée contre nous personnellement, mais qui est une façon d'exprimer son émotion. Ensuite, le malade peut tomber dans la dépression et avoir des envies suicidaires», expliquait le 24 janvier Mme Jan Stirling, infirmière à Yellowknife, au cours de la conférence sur le sida organisée par les services de santé du Mackenzie.

Cette hostilité que les malades expriment et les accusations qu'ils peuvent porter contre leurs proches rendent souvent encore plus difficile la tâche de leur entourage. Dans de nombreux cas, ceux qui s'occupent du malade peuvent se sentir surmenés et avoir eux aussi besoin de soins.

Où se situent les limites? Pour Ron Harris, elles ne sont pas toujours faciles à définir. Actuellement responsable des infirmières du Kitikmeot, il a été auparavant directeur général d'une clinique pour séropositifs à Winnipeg.

«En étant homosexuel tout en travaillant dans le monde du sida, cela m'offrait une perspective différente. Je me sentais d'autant plus concerné par la question que la communauté homosexuelle était particulièrement touchée par la maladie et qu'à l'époque, en 1982-1983, on savait peu de choses sur la façon dont se transmettait le virus. Puis, en 1985, l'ami avec qui je vivais a fait un test qui s'est révélé positif. Après avoir moi aussi passé un test, j'ai appris que je n'avais pas contracté le virus, ce qui m'a surpris au vu de mes expériences personnelles».

M. Harris a alors commencé chez lui auprès de son ami le même travail de soutien que celui qu'il effectuait à la clinique auprès de ses malades. Il a ensuite pris en 1990 huit mois de congé pour rester en permanence avec son ami au cours de la phase terminale de sa maladie, juste avant son décès. «Avec cette expérience, je ne voyais plus de distinction entre mon rôle dans ma vie professionnelle et mon rôle dans [illegible] vie personnelle et je [illegible] suis posé un certain nombre de questions au niveau de notre éthique, a confié M. Harris. Souvent, dans notre vie professionnelle, nous agissons d'une manière qui nous permet de nous sentir mieux, mais qui n'est pas forcément très utile pour le patient. Nous devons toujours nous poser la question de savoir si nous agissons pour le bien-être des malades ou pour le nôtre».

«Une guerre de tranchées»

Selon M. Harris et les quatre autres professionnels invités, le principal problème avec le sida, c'est qu'ils peuvent faire peu de choses pour améliorer la situation des malades.

Nancy Gable, qui était médecin à Toronto jusqu'à l'an dernier, travaille maintenant à Yellowknife. A la fin de son séjour à Toronto, 20 de ses patients étaient séropositifs.

«J'avais l'impression de faire une guerre de tranchées. Les traitements pour cette maladie sont limités et j'ai finalement abandonné mon rôle de médecin au sens strict du terme pour écouter mes patients et essayer d'atténuer leur désespoir face à l'impuissance de la médecine dans leur cas. En tant que docteur, nous savons dès le départ que la plupart d'entre eux sont condamnés à mourir».

Le sida diffère également des autres maladies par le fait que souvent, la famille ou les amis du malade lui tournent le dos. «Il arrive que nous soyions le seul soutien sur lequel le patient peut compter, affirmait Mme Bernice McKinley, qui travaille pour les services sociaux à l'hôpital Stanton. Je n'arrive même pas à imaginer la panique qui doit envahir ces malades».

Le prêtre Al Roy de Saint Patrick a eu lui aussi l'occasion de constater cette solitude. «J'ai fait un enterrement pour lequel une seule personne s'était déplacée, l'amant du jeune homme qui était mort. Aucun membre de sa famille, aucun ami n'est venu. J'ai entendu des fois des gens dire que le sida était une malédiction de Dieu. Je ne comprends pas comment on peut penser cela si on prend la peine de lire la Bible».

Selon le père Roy, «le sida nous a enseigné à être plus humains face à la maladie et c'est une leçon très importante pour nous tous. Nous sommes tous vulnérables et nous ne devons jamais l'oublier».

Karen Lajoie

Aids Yellowknife est une association à but non lucratif qui regroupe différentes personnes soucieuses d'agir face au sida à Yellowknife. Le numéro de téléphone de l'association est le suivant : 873-2626

Echos des T.N.-O.

Les gestionnaires de la faune du Nunavut se réunissent

Le 25 janvier, pour la première fois, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut s'est réuni à Iqaluit pour évaluer le travail à effectuer avant 1999.

Les huit membres du Conseil doivent, en vertu du mandat qu'ils ont reçu, assurer la conservation de la faune de la région visée qui deviendra le Territoire du Nunavut d'ici 1999.

La réglementation de l'accès aux ressources fauniques et la détermination des quotas, y compris ceux concernant les activités sportives et de guides, relèveront de la compétence du Conseil.

Il devra de plus approuver la création de zones de conservation afin de protéger et de gérer la faune et son habitat et donner son accord pour d'éventuels changements si nécessaire.

Selon le député de Nunatsiaq et le Secrétaire parlementaire du MAINC, M. Jack Anawak, «cette première réunion était d'une importance capitale dans le cadre de la mise en oeuvre du Nunavut. La responsabilité qu'endossent aujourd'hui les membres du Conseil est vitale pour l'avenir de toute la région visée par le règlement».

Trois cent cinquante millions de dollars perdus dans l'espace

Le 20 janvier, pour la première fois dans l'histoire du Canada, les deux principaux satellites de communications du pays sont tombés en panne l'un après l'autre, à cause d'un disfonctionnement du mécanisme contrôlant leur trajectoire. Pendant huit heures, le satellite Anik E-1 a tourné sans contrôle dans l'espace, provoquant l'interruption dans le nord du pays, du Yukon au Québec, des liaisons téléphoniques interurbaines, des programmes de Television Northern Canada, CBC, SRC et des services de l'agence Presse Canadienne. Puis, au moment où les techniciens de Telesat à Ottawa avaient réussi à reprendre le contrôle du premier satellite, le satellite Anik E-2, le plus récent au Canada, s'est à son tour mis à suivre une trajectoire incontrôlée.

Le Anik E-1, aujourd'hui réparé, fonctionne à nouveau normalement, mais les techniciens de Telesat ont perdu la trace du Anik E-2, qui a coûté 350 millions de dollars.

Atterrissages en catastrophe à Deline

A huit jours d'intervalle, deux avions appartenant à la compagnie North-Wright Air, qui se rendaient tous deux à Deline, sur la côte ouest du Grand lac de l'Ours, ont connu quelques problèmes à l'atterrissage.

Le 20 janvier, [illegible] Britten-Norman Islander bi-moteur a été obligé de se poser sur le lac, à moins d'un kilomètre de l'aéroport, à cause d'une panne de carburant. Le pilote n'a pas été blessé et l'avion [illegible] subi quelques dommages sans gravité.

Huit jours plus tôt, le 12 janvier, c'était un Beech 99 qui avait dérapé après avoir effectué un atterrissage sans problème. L'avion s'était arrêté contre un banc de neige, endommageant son nez et son hélice.

La GRC et le ministère du Transport ont ouvert une enquête à la suite de ces accidents.

Un nouveau président pour la corporation régionale inuvialuit

La corporation régionale inuvialuit a élu M. Robert Kuptana comme président le 21 janvier, à la place de M. Roger Gruben, qui occupait ce poste depuis 1986.

Cinq personnes avaient posé leur candidature pour cette élection.

M. Kuptana a remporté 24 voix sur 42, 9 de plus que M. Gruben.

Celui-ci avait été critiqué au cours de son mandat pour avoir pris des décisions sans consulter le conseil administratif de la corporation, ni les communautés de la région. M. Kuptana avait de son côté promis avant l'élection une meilleure consultation avec les communautés.

La corporation a été créée en 1984 pour gérer les finances des Inuvialuit, à qui le gouvernement avait accordé 170 millions de dollars après la signature de leur revendication territoriale, la première du genre dans les T.N.-O. Or, selon un rapport publié une semaine avant l'élection, un déficit de sept millions de dollars a été enregistré au cours des 10 dernières années.

M. Kuptana s'est dit prêt à effectuer les changements nécessaires à l'amélioration de la situation financière.

Karen Lajoie

Nellie Cournoyea proteste auprès de Jean Chrétien

Suite de la page 1

nistre des Finances, M. John Pollard.

«Nous ne demandons pas nécessairement plus d'argent, mais un partage plus équitable des fonds. Le MAINC a reçu le feu vert pour financer des projets d'infrastructures dans les communautés à population majoritairement indienne. Mais les Inuit et les Métis sont tenus complètement à l'écart et nous voudrions que les différents groupes autochtones soient traités de la même manière. Nous ne pouvons pas accepter un budget qui accorde et refuse certains services aux citoyens selon leur origine ethnique».

Mme Cournoyea a de son côté fait remarquer que cela allait entraîner un système à deux vitesses et elle souhaite avoir des explications à ce sujet.

Son gouvernement propose que le fédéral lui donne l'argent prévu et qu'il lui laisse administrer les fonds comme il l'entend, sans créer un conseil spécial pour les gérer. La création d'un conseil administratif est en effet l'une des conditions de l'accord avec le gouvernement fédéral, mais selon M. Pollard, le coût de sa mise en oeuvre serait trop élevé.

Par ailleurs, le gouvernement territorial a déjà créé l'an dernier un conseil pour les infrastructures, lorsqu'il a lancé un programme de six millions de dollars très proche de celui de cette année. Mme Cournoyea propose d'utiliser ce même conseil pour gérer le budget fédéral. «Les procédures administratives et les opérations financières entre nos deux gouvernements seraient ainsi simplifiées, ce qui n'est pas négligeable lorsque l'on considère les sommes peu élevées accordées aux T.N.-O.».

Mme Cournoyea n'a pas encore reçu de réponse de M. Chrétien. L'entente [redacted] sera pas signée avant que le gouvernement fédéral n'ait clarifié la situation.

Karen Lajoie

L'Aquilon, le seul journal francophone hebdomadaire des Territoires du Nord-Ouest.
Téléphone : 873-6603
Télécopieur : 873-2158

Une demande de 3600 logements sociaux dans le Nord

Don Morin s'insurge contre la passivité d'Ottawa

Au cours d'une conférence de presse le 19 janvier, le ministre territorial responsable du programme des logements sociaux, M. Don Morin, s'est déclaré «déçu et inquiet» face [redacted] «manque d'intérêt» montré par le gouvernement fédéral pour la crise des logements sociaux dans le Nord.

M. Morin [redacted] également qualifié le discours du Trône de «très décevant». Il avait espéré que le nouveau gouvernement aurait annulé la décision prise par les conservateurs l'an dernier, de supprimer le programme de financement des logements sociaux, ce qui représente une perte de 47 millions de dollars par année.

Actuellement, le GTNO dépense 9% de son budget annuel pour construire des logements sociaux, soit 100 millions de dollars en 1993. A titre de comparaison, les provinces dépensent de leur côté 1% de leur budget à cet effet.

Mais selon M. Morin, malgré les sommes qu'il investit dans la construction chaque année, le GTNO [redacted] peut même pas faire face [redacted] la demande, si le fédéral ne l'aide pas financièrement. L'an dernier, le gouvernement territorial a construit 435 logements et prévoit d'en construire 285 cette année. Mais la demande, qui est actuellement de 3600 logements, augmente sans cesse.

«Nos concitoyens vivent aujourd'hui dans des conditions proches de celles du tiers monde. La semaine dernière, alors qu'il faisait -110°C avec le vent, il y avait des gens qui n'avaient que des caisses en bois comme logements. A Fort Liard, il y [redacted] des personnes qui vivent sous des tentes tout l'hiver. Le seul endroit où j'ai vu des conditions de vie semblables, c'était lors d'un voyage en Russie. Je pensais qu'au niveau fédéral, on se soucierait de fournir des maisons aux peuples autochtones. Le gouvernement est parfaitement [redacted] courant de la situation, puisque j'ai déjà effectué cinq ou six voyages à Ottawa ces deux dernières années».

Selon M. Morin, la différence principale entre le Nord et le Sud, c'est que dans le Sud, il existe aussi [redacted] pénurie de logements sociaux, mais les gens ne sont pas aussi démunis que dans le Nord et ils ne vivent pas dans des conditions déplorables comme certaines personnes ici.

Le 14 janvier, M. Morin a invité son confrère, M. David Dingwall, le ministre fédéral responsable des logements sociaux, à venir [redacted] rendre compte de la situation par lui-même. Il attend toujours sa réponse.

«Je comprends bien que les gouvernements disposent de peu d'argent (...) mais le gouvernement fédéral a une responsabilité financière vis-à-vis des peuples autochtones».

M. Morin [redacted] encouragé les conseils de bandes et les chefs autochtones à faire tout leur possible pour attirer l'attention d'Ottawa et [redacted] même suggéré qu'ils s'adressent à la justice pour forcer le fédéral à construire des logements sociaux.

L'hiver est la meilleure période pour prendre des décisions, a souligné M. Morin, puisque les routes de glace permettent de transporter par camion des matériaux de construction vers de nombreuses communautés qui ne sont pas reliées à Yellowknife par la route. «Notre gouvernement fait de son mieux. Les logements sont notre principale priorité, mais nous ne pouvons pas dépenser plus d'argent que ce que nous avons et nous avons donc besoin de l'aide d'Ottawa».

Actuellement, plus de 50% des habitants des Territoires habitent dans un logement social ou en attendent un et 41% des enfants de moins de 12 ans dans le Nord vivent dans des logements surpeuplés.

Karen Lajoie

Courses de traîneaux à chiens

Sélections pour les Jeux de l'Arctique


Emmanuel Carcano / L'Aquilon


Emmanuel Carcano / L'Aquilon



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Il y avait foule, ce samedi 22 janvier sur Back Bay, dans la vieille ville de Yellowknife, pour assister ou participer aux sélections pour les Jeux de l'Arctique. Ces derniers auront lieu en mars à Slave Lake (Alberta).

La jeune femme (dossard 141) sur les deux photos de gauche vient d'Arviat et s'appelle Audrey Pameuk. L'autre personne (dossard 151) qui s'apprête [redacted] prendre le départ de la course avec un kamotiq (traîneau inuit) et qui retient son chien de tête s'appelle Lisa Oolooyuk. Elle vient de Rankin Inlet.

Au fait, petite colle. Savez-vous d'où vient le mot «musher» ? Dave Olesen, un «musher» justement qui vit du côté de Reliance, sur le bras est du Grand lac des Esclaves, en explique l'origine dans son livre intitulé «Cold nights, fast trails». L'origine remonterait aux coureurs de bois québécois qui criaient «marche! marche!» pour faire avancer leurs chiens. Marche, par déformation, est devenu «mush» puis «musher». Etonnant, non ?

E.C.

ÉDITORIAL

Le GTNO fait un effort ultime pour sauver le commerce des fourrures

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le commerce des fourrures, ce n'est pas du folklore. Cette activité commerciale est d'autant plus importante que les perspectives d'emploi sont restreintes dans les villages et hameaux des T.N.-O.

L'avenir du commerce des fourrures est menacé. Ebranlée par les campagnes des groupes de défense des animaux, l'Europe a, à toutes fins pratiques fermé, la porte aux exportations de fourrures. La baisse de la demande a entraîné les prix vers le fond. Résultat de cet effondrement du marché, depuis 1988, le nombre de trappeurs dans les T.N.-O. a chuté de 50%, passant de 4000 à 2000.

Dans un avenir rapproché, la situation risque de se détériorer encore. A compter du 1er janvier 1995, la Communauté économique européenne (CEE) envisage d'interdire complètement l'importation des fourrures d'animaux attrapés avec des pièges à mâchoires. Cette nouvelle règlementation aurait des conséquences désastreuses pour le Canada. Nous écoulons en Europe 75% des exportations du secteur fourrure.

Pour renverser la vapeur, les trappeurs et leurs partenaires gouvernementaux se sont engagés dans la voie de la modernisation. Dans les Territoires, le ministère des Ressources renouvelables [redacted] procédé à un rappel des pièges à mâchoires, en échange d'un nouveau modèle causant moins de souffrance à l'animal pris au piège. L'hiver dernier, plusieurs trappeurs avaient déploré le peu d'efficacité des nouveaux pièges mais le programme s'est poursuivi. La transition vers de nouvelles méthodes s'impose si l'on veut convaincre les parlementaires européens de prêter l'oreille aux arguments du lobby pro-fourrure.

Lors de son récent passage à Bruxelles et à Strasbourg, le ministre des Ressources renouvelables du GTNO, Stephen Kakfwi, a résolument misé sur ces parlementaires. L'heure n'est plus aux discussions avec les groupes de défense des animaux, dans l'espoir de les sensibiliser à l'impact négatif de leur cause sur les autochtones. Le gouvernement des T.N.-O. essaye plutôt de faire changer d'opinion les élus avant qu'ils ne se prononcent le 1er juillet 1994 sur l'importation des fourrures.

Les démarches du ministre risquent fort d'échouer. Des élections au parlement européen vont avoir lieu en juin. Les élus se préoccuperont davantage de leur réélection que d'appuyer une cause impopulaire et qui n'est pas imposée avec la force des slogans et des images du camp adverse. Difficile dans ces circonstances de faire comprendre aux parlementaires que la situation dans les Territoires est différente et n'aboutira pas forcément aux abus qui ont décimé le gibier dans les forêts d'outre-Atlantique.

Agnès [redacted]

l'aquilon

Directrice :	Agnès Billa
Journaliste :	Karen Lajoie
Journaliste coopérant:	Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves :	Pascale Labé
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée [redacted] journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera [redacted] une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9

Tél. : (403) 873-6603

Télécopieur : (403) 873-2158

Discours du Trône

Les deux langues officielles constituent «l'essence» de l'identité nationale

Ottawa - Le gouvernement fédéral a profité du récent discours du Trône pour réaffirmer son engagement envers la politique linguistique [redacted] pays.

Même si, traditionnellement, le discours du Trône annonce de façon plutôt vague les intentions et les projets du gouvernement, c'est parfois en lisant entre les lignes qu'on peut mieux interpréter ses intentions. Et ce qu'il faut conclure, c'est que, malgré les problèmes économiques, le gouvernement ne se désengagera pas de ses obligations envers les minorités francophones.

Ainsi, pour le gouvernement Chrétien, «notre patrimoine culturel et nos deux langues officielles constituent l'essence même de notre identité nationale et contribuent à notre enrichissement social et économique».

Pour la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), c'est mieux que le fameux livre rouge, qui ne contenait pas une seule ligne sur la dualité linguistique.

En fait, le gouvernement Chrétien a fait un peu plus que réaffirmer son engagement envers la politique linguistique. Il a aussi, depuis son arrivée au pouvoir, posé des gestes symboliques qui semblent indiquer son intention de faire la plus de place possible aux députés francophones de l'extérieur du Québec.

Ainsi, il a nommé en novembre le député Doug Young du Nouveau-Brunswick ministre des Transports et, à la surprise générale, la députée de Sudbury Diane Marleau à titre de ministre de la Santé. Il a aussi nommé le député de Beauséjour, Fernand Robichaud, à titre de secrétaire parlementaire. M. Chrétien avait une dette envers M. Robichaud, qui avait cédé son siège pour lui permettre de se faire élire à la Chambre des communes il y a trois ans. Le lendemain, il annonçait la nomination du député franco-ontarien de Glengarry-Prescott-Russell, Don Boudria, au poste de Whip adjoint du gouvernement.

Puis, en décembre, Jean Chrétien a annoncé la nomination des 23 secrétaires parlementaires du Cabinet. Le député de St-Boniface au Manitoba, Ronald Duhamel, a ainsi été nommé secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Jean Chrétien a ensuite dévoilé la composition des quatre comités du Cabinet, là où les décisions seront prises : Doug Young siège au comité sur la Politique du développement économique, Diane Marleau est sur le comité de la Politique du développement social et les deux ministres siègent ensemble sur un troisième comité.

Autre fait symbolique, c'est la députée de Madawaska-Victoria (Nouveau-Brunswick), Pierrette Ringuette-Maltais qui a été l'une des deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du Trône. Mme Maltais est peut-être une recrue [redacted] Ottawa, mais le premier ministre Jean Chrétien n'a pas caché son admiration pour elle en la félicitant publiquement en Chambre. Et Dieu sait ce que Jean Chrétien avait en tête en proposant [redacted] Mme Maltais d'appuyer la motion. Le 5 avril 1965, lors du discours du Trône, la personne à qui on avait demandé d'appuyer la motion s'appelait...Jean Chrétien!

APF



Le commerce de la fourrure, l'Europe et les Territoires

Stephen Kakfwi note des progrès

Stephen Kakfwi, ministre des Ressources r enouvelables, a rencontré du 17 au 21 janvier à Bruxelles (Belgique) et Strasbourg (France), des membres du Parlement européen. La Communauté européenne doit décider avant le 1er juillet 1994 si elle suspendra ou non la réglementation qui interdit l'utilisation de pièges à mâchoires. Cette nouvelle loi doit entrer en vigueur le 1er janvier 1995.

Etant donné que les Territoires exportent 75% de ses fourrures vers l'Europe, l'interdiction d'importer des fourrures d'animaux attrapés avec des pièges à mâchoires (*leghold traps*) pourrait avoir des conséquences économiques pour les T.N.-O. si elle devait être effective le 1er janvier 1995. Mais la Communauté européenne s'est donnée jusqu'au 1er juillet 1994 pour prendre une telle décision. Elle peut encore suspendre cette mesure jusqu'en 1996.

C'est pour cette raison que Stephen Kakfwi était à Bruxelles et Strasbourg du 17 au 21 janvier, pour convaincre les Européens de laisser encore un peu de temps aux Territoires pour passer des pièges à mâchoires à des pièges plus humains. «L'objectif, explique le ministre, était d'établir des contacts avec les parlementaires européens pour les informer de l'impact des campagnes contre le commerce de la fourrure sur la vie des gens ici. Ils reconnaissent que nous avons répondu à leurs exigences et que nous avons fait des progrès en éliminant peu à peu ce type de pièges. Mais la période où ils dictaient la manière de s'occuper de nos propres ressources est terminée. Ils ne peuvent plus se dire naïfs quand ils prennent des décisions».

Campagnes d'envergure

Le problème auquel doit faire face le GTNO (gouvernement des T.N.-O.) porte un nom : les groupes de défense des animaux. Ils ont, en Europe, développer des campagnes d'envergure pour faire totalement cesser le marché de la fourrure. Certains sympathisants de ces mouvements se trouvent au sein même du Parlement européen et de ses 518 députés. «Certains ont changé de point de vue, note Stephen Kakfwi, ils comprennent mieux le mode de vie des autochtones. Cependant, ils ont besoin de plus d'information, laquelle est littéralement "manufacturée" par les groupes de pression».

«En conséquence, le public lui-même est mal informé. Sur un thème aussi chargé d'émotion que celui-ci, les élus doivent fournir des informations exactes. L'argument des groupes de protection des animaux est de dire que les autochtones ne piègent pratiquement plus et que 90% des trappeurs des Territoires ne sont pas des autochtones. Ce qui est faux. Nous avons fourni aux parlementaires des statistiques et toutes sortes d'informations sur les T.N.-O.».

En 1988, il existait encore 4000 trappeurs ou familles trappant dans les Territoires. En 1993, il n'y en a plus que 2000.

Stephen Kakfwi a décidé de concentrer ses efforts sur la Communauté européenne et en particulier les parlementaires. Notons qu'en juin, les Européens éliront un nouveau parlement.

«Nous devons décider d'une stratégie et du temps que nous comptons passer sur ce dossier, explique-t-il. Il n'y a plus de temps pour corriger les erreurs, les idées préconçues, la désinformation. Ça demande trop de temps et d'argent. Mais je suis prêt à retourner là-bas, je ne veux pas que ces groupes de défense des animaux l'emportent. Je vais faire ce que je peux».

Mais si jamais les parlementaires décidaient de ne pas suspendre cette interdiction d'importer des fourrures des T.N.-O., arguant d'un manque de progrès, les trappeurs subiraient de difficiles conséquences.

Emmanuel Carcano

Les aventures d'une francophone à Yellowknife

Les fous du vélo, 40 sous zéro

Quelle que soit la météo, il y a à Yellowknife des gens qui font du vélo par -40°C. Pour la forme, le plaisir et un petit grain qui danse quelque part dans la tête...

Quoi? Par moins 40 ? Penses-y un peu, ça n'a aucun bon sens!

Bon, voilà. Puisque certains doutent de ma maturité, je prends la plume pour prouver que l'adolescence, dans mon cas, semble s'éterniser. Mais, entre nous, qui ne rêve pas de l'éternelle adolescence?

Ma recette? D'abord un peu d'histoire. Je me rappelle, il y a deux ans déjà, avoir envié un de mes copains qui sautait sur son vélo, bravant le froid, la neige, la gadoue et la glace lorsque moi, vêtue quelque peu, j'attendais, gelée, l'autobus. Outre le fait de ne pouvoir enlever la graisse accumulée tout au long de l'hiver, l'autobus me soutirait les quelques dollars hebdomadaires me permettant une sortie au cinéma. Seulement, je ne réalisais pas, à ce moment-là, que mon vélo remisé en octobre aurait pu être sur la route, puisque la normalité veut que ce soit un sport d'été et que ceux qui prétendent le contraire sont soit adolescents, soi fous-maniaques du vélo, soit simplement casse-cous suicidaires...

Enfin bref, les circonstances aidant, avec pour seul véhicule un vélo tout terrain et deux paires de bas dans mes bottes, lentement, je me suis mise à utiliser cet engin à deux roues. D'abord pour des déplacements plus rapides qu'avec la marche à pied, ensuite par goût pour ces expéditions quotidiennes.

A bas le «cabin fever»!

Sentir l'air froid me fouetter le visage, mes jambes revivre, mon coeur battre la chamade et surtout mes yeux s'emplir du paysage givré de Yellowknife et ce, sans bruit autre que le crissement des pneus sur la neige ferme, quel bonheur!

Je découvrai soudain les motivations des fous du vélo en hiver et devenins par le fait-même une de ces maniaques achetant magazines, équipements et planifiant même des expéditions à l'étranger...

Bien entendu, pour chevaucher son compagnon de route dans le Nord, il faut savoir modifier son équipement quelque peu, ainsi que son style de randonnée selon les intempéries et les conditions routières. A ce sujet, voilà quelques observations qui pourraient vous épargner le risque de redevenir adolescents.

Rrrouler à Yellowknife:

- ignorez ceux qui vous disent que c'est ridicule de rouler à vélo l'hiver. Votre silence est d'or et vous aurez toujours des amis

- choisir un parcours adéquat à votre condition physique vous évitera une dépression post-véloïdale

- la règle de 10 : pour perdre 20 livres, roulez avec votre parka de 200 livres

- côté habillement, optez pour deux ou trois épaisseurs avec un coupe-vent, à moins de vouloir passer incognito avec votre parka bleue ou rouge

- rouler sans lumières, c'est faciliter vos cascades nocturnes

- la conduite en état d'ivresse est aussi dangereuse qu'en automobile, même sur le lac Frame (risque de se retrouver gelé dans le fossé)

- vous aimez être la bête noire des automobilistes? Ne suivez pas la signalisation adéquate et rendez-vous à la société des alcools un vendredi soir : suicide garanti

- 15 à 20 minutes de vélo suffiront à vous essoufler les premiers temps. Augmentez graduellement le temps de vos expéditions. Jusqu'à 60, 75 minutes, c'est l'idéal

- préférez les sentiers aménagés (lac Frame) et les rues moins fréquentées qui font d'ailleurs le charme d'une randonnée hivernale. Réservez les routes glacées et mal déblayées aux automobilistes qui, eux, n'ont pas le choix

- gardez le sourire et faites des clins d'oeil aux passants (bon truc pour éviter de se geler la cornée de l'oeil, une engelure fréquente chez les cyclistes)

- appréciez l'hiver et préparez-vous d'autant plus au summum : rouler 24h sur 24 cet été.

Bonne randonnée

Pour de plus amples renseignements, 1-800-FOU-VELO

Selon une étude de Pêches et Océans

Eau propre et poissons en bonne santé au lac Trout

Durant l'été 1991, des habitants de Trout Lake, communauté du Dehcho, se sont inquiétés de trouver beaucoup trop de poissons morts dans le lac Trout. Une étude a révélé qu'il n'y avait pas de danger.

«Des poissons morts flottaient ça et là et comportaient de grosses lésions», se souvient Dennis Deneron, chef de la bande dénée de Trout Lake.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de concert avec Pêches et Océans, entreprend alors des études.

«Pêches et Océans a examiné l'état de santé des poissons et a tenté de déceler des métaux comme le cadmium et le plomb, explique Murray Swyripa, spécialiste de la qualité de l'eau aux Affaires indiennes. La qualité du poisson du lac Trout s'est avérée excellente et, à vrai dire, supérieure à celle des lacs voisins».

Deux facteurs peuvent expliquer tous ces poissons morts à l'été 1991 : le temps particulièrement chaud et la faible profondeur du lac.

A cause du réchauffement inhabituel de l'eau, les algues ont proliféré. L'oxygène dissous dans le lac a été accaparé par les algues et les poissons ont souffert de cette situation. Dennis Deneron précise que la situation s'est grandement améliorée depuis cet été désastreux. «L'année dernière, on a repéré seulement un ou deux poissons morts et cette année, pas plus d'une poignée».

Un autre volet de l'étude s'est intéressé à la qualité de l'eau potable. D'après les normes canadiennes sur la santé de l'eau, celle de la communauté peut être consommée sans risque.

E.C.

Cinquième gala interprovincial de la chanson

La boucle est bouclée

Après avoir été présenté au Manitoba, en Saskatchewan et [redacted] Colombie-Britannique, le gala interprovincial de la chanson revient en Alberta.

Edmonton - Il a grandi, le gala, depuis sa naissance à Edmonton au printemps 1990. Ronald Tremblay, réalisateur à CHFA, Radio-Canada, et Yves Caron, directeur du secteur culturel à l'ACFA provinciale, ont en quelque sorte été les pionniers de cet événement culturel. Lundi 24 janvier, accompagnés des représentants des organismes culturels des trois autres provinces, ils ont fait un bilan très positif de ce spectacle annuel.

Beaucoup d'efforts ont été déployés depuis cinq ans pour donner aux artistes francophones de l'Ouest un tremplin vers une possible carrière dans la chanson.

Inspiré du festival de la chanson de Granby et des petits frères qui ont suivi dans les Maritimes et l'Ontario, le gala interprovincial a été appuyé dès le début par les organismes franco-culturels des provinces de l'Ouest et par la société Radio-Canada.

Les retombées du 1er gala provincial albertain et des quatre galas interprovinciaux commencent déjà à se faire sentir. Josée Lajoie, la gagnante du 1er gala provincial, également lauréate du gala de Granby, enregistrera un disque prochainement. Elle participera d'ailleurs, à titre d'artiste invitée, au prochain gala. D'autres artistes ont aussi pu, à la suite de leur participation aux différents galas, se produire à maintes reprises sur d'autres scènes locales. Leur passage dans les coulisses et sur la scène des galas leur aura permis de vivre une expérience incomparable et également d'acquérir un peu de formation, ce qui leur manquait peut-être pour se décider à faire carrière.

Aujourd'hui, nombre d'entre eux parlent de «se regrouper pour se donner une force au niveau des projets qu'ils veulent monter ensemble», explique Yves Caron. Il travaille d'ailleurs avec ses confrères des autres provinces pour mettre sur pied une association des artistes francophones de l'Ouest. Pour lui, les galas représentent «les bases d'une portion ouest de l'industrie musicale francophone canadienne. On est en train de s'y raccrocher aussi timidement que ça peut l'être parce qu'on n'a pas un grand marché, mais au moins on est présents». Chaque année, des dizaines d'artistes en devenir participent aux galas provinciaux dans l'espoir de se rendre au gala interprovincial. Une victoire à ce gala signifie un laisser-passer pour les préliminaires du festival de Granby.

«C'est la preuve, selon Yves Caron, que le défi d'offrir un tremplin aux talents francophones de l'Ouest a été relevé avec brio par toutes les provinces».

Sous le thème de «l'année de [redacted] chanson inédite», le prochain gala interprovincial aura lieu le 3 juin 1994 à la salle Shoctor du théâtre Citadel d'Edmonton. Il sera également diffusé en direct sur les ondes de Radio-Canada. «La chanson inédite, explique Ronald Tremblay, c'est une chanson qui n'a pas été mise à l'épreuve sur le marché». D'après lui, cette nouvelle exigence d'avoir au moins une chanson inédite [redacted] pour objectif de créer une interaction entre l'auteur, le compositeur et l'interprète.

Le souhait des organismes engagés dans l'organisation du gala est que cet événement culturel continue d'être un véhicule important pour la jeune chanson française à travers l'Ouest canadien.

En Alberta, le gala provincial se déroulera le 29 avril prochain à Rivière-la-Paix. Les informations et inscriptions peuvent être obtenues auprès des ACFA régionales [redacted] provinciales.

Jean-Luc Thibault

Michel Braham réalise un rêve d'enfance

Dix jours dans un camp avec des Dénés

Enfant, Michel Braham a dévoré les ouvrages de Jack London dans sa Belgique natale. Son rêve le plus cher était de venir dans le Grand Nord rencontrer des Indiens. Il l'a réalisé en janvier 1994, en passant 10 jours dans le bois avec Paul Mackenzie et sa famille, à vivre traditionnellement au bord du lac Gordon.

Il n'y a pas de mot assez fort pour décrire l'enthousiasme de Michel Braham lorsqu'il est revenu à Yellowknife après avoir passé 10 jours dans le bois avec la famille de Paul Mackenzie, un Déné de Dettah.

«Enfant, mon grand-père m'avait offert *Croc-Blanc*, un classique de Jack London, explique ce professeur de dessin industriel qui habite Dolhain-Limbourg, dans les Ardennes françaises de la Belgique. Depuis cette lecture, je me suis passionné pour le Nord (...) Mais jusqu'à l'an passé, je ne connaissais personne dans le Nord. Il y avait aussi un problème financier : quand j'ai vu les prix des hôtels, je suis tombé sur le cul. Heureusement j'ai rencontré Mélodie, la fille des Faulkner. Des gens très gentils qui m'ont dit : "Si tu veux venir, tu viens". Ils connaissaient des Dénés de Ndilo et Dettah».

C'est ainsi qu'en janvier 1994, Michel débarque à Yellowknife. Par l'intermédiaire de cette famille qui l'accueille, il réussit à partir au camp de chasse de Paul Mackenzie avec ce-dernier, sa femme, leur fils et son beau-frère. Au préalable, Michel explique qu'il est allé trouver le père René Fumoleau qu'il connaissait par ses écrits. «Je lui ai demandé comment être avec les Indiens... Il m'a dit d'être comme je suis, d'écouter et d'observer. Mais je suis un grand bavard».

Michel Braham découvre le camp par -40° C. «Ça correspondait à ce que j'avais vu : un poêle-tonneau, tu mets deux bûches là-dedans, il fait une chaleur épouvantable».

Au début de ce séjour de 10 jours au lac Gordon, Paul Mackenzie teste Michel Braham : il lui fait charger et vider le traineau, couper le bois, porter le fusil, etc. Michel passe d'une anecdote à une autre : «Un jour, il me demande si j'ai un couteau.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Je sors un petit couteau de poche qu'il regarde, puis il sort les siens, des couteaux à mi-chemin entre le poignard de parachutiste et le sabre de cavalerie».

Michel apprend ainsi à dépecer le caribou. «J'en ai vu des centaines, aussi loin que mon regard pouvait se poser. Paul m'a regardé et m'a dit : «C'est notre terre, celle des Dénés, Denedeh». Chaque jour, on chassait du caribou. Paul mettait une balle dans le cou du caribou à une distance de 150 m avec une Winchester 30/30. Puis, autour du feu, il mettait trois têtes de caribou au-dessus de la braise, une chacun, partage équitable. La langue et la truffe sont des morceaux de choix. Je n'ai pas été capable de manger l'oeil. Puis, on ramenait le caribou que sa femme découpait et séchait. Il y avait toujours un morceau suspendu dans la cabane que personne ne touchait. Je me demandais ce que c'était. On m'a expliqué finalement que c'était une offrande à la nature».

Chaque matin, Michel déjeune comme tout le monde, du corrégone cuit sur le poêle, des mâchoires de caribou, «les ratiches [dents en argot] et tout et tout, malheureux!».

Un jour, ils trappent un carcajou. «Ils ont tanné la peau avec des outils en os et en bois de caribou. J'ai vu les mêmes outils au musée, mais ils ont 1500 ans».

Michel est intarissable sur cette expérience dépaysante et sur l'enseignement qu'il en a tiré. «A un moment, poursuit-il, je voulais passer sur une crête pour couper. Paul ne voulait pas. Je ne comprenais pas. Puis j'ai vu les sépultures, celles de ses ancêtres». Jour après jour, Michel apprend et retient. Il n'oubliera ni les aurores boréales, ni les loups, ni la pêche sous la glace avec un morceau de bois et une mouche faite de poils de caribou.

«Je me souviendrai de la manière dont j'ai été reçu, sans réserves et sans formalités, dans la famille Faulkner. Vivre un peu avec les Dénés, c'était la concrétisation d'un rêve. La chaleur humaine est ici inversement proportionnelle à la température extérieure. Je reviendrai».

Emmanuel Carcano

Quoi de neuf ?



Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - Janvier 1994

L'Association franco-culturelle de Yellowknife espère que tous et toutes, vous avez passé de belles fêtes. S.V.P., prenez note de notre nouvelle adresse : Association franco-culturelle de Yellowknife, édifice Precambrian, 2e étage.

Venez nous voir si le coeur vous en dit. Nous serons heureux de vous faire visiter les nouveaux locaux.

Film

Le dimanche 13 février 1994, à 14h, au théâtre Capitol, l'Association franco-culturelle de Yellowknife, en collaboration avec la Société cinématographique de Yellowknife, présente le film «Indochine», mettant en vedette Catherine Deneuve (en nomination pour la meilleure actrice aux Oscars). La pré-vente des billets commencera bientôt. Pour plus d'informations, composez le 873-3292. Avis à tous... Il nous reste encore quelques gallons de sirop d'érable à vendre à l'Association, ainsi que des pots de beurre d'érable. Présentez-vous à notre bureau ou appelez le 873-3292.

Nous sommes présentement à la recherche d'un sculpteur sur glace francophone pour participer au concours de sculpture sur glace dans le cadre du carnaval du caribou. Si vous croyez avoir les aptitudes et si vous avez envie de tenter l'expérience, vous êtes bienvenu-e. Contactez-nous au 873-3292.

Cercle de lecture à distance

Quand : le dernier jeudi de chaque mois (février-mars-avril-mai).
Durée : 18h30-19h30 (heure de Yellowknife).
Animateur : Michel Marchildon.
Frais : 70$ (livres inclus).

L'idée de cette activité est de lire le livre du mois et d'avoir une discussion de groupe (télécon-férence au local de l'AFCY). Si vous désirez vous inscrire, vous devez le faire le plus rapidement possible. Il y a également la possibilité de s'inscrire seulement pour les deux derniers mois, donc, pour la moitié des frais (35$). Pour plus d'informations, composez le 873-3292 et demandez Jean-François Boucher.

Encan annuel de la garderie Plein Soleil

Le samedi 12 février 1994, à partir de 20h00, au Racquet Club. L'entrée est gratuite. Il y aura de la musique, des boissons, une belle ambiance de fête... Soyez-y!!!

Vous pourrez tenter votre chance au Black Jack, essayer de battre le «Roi du billard», vous pourrez également entendre la «Reine Artémis», la plus grande voyante du monde, vous dire votre avenir (la St-Valentin approche, consultez-la pour connaître votre futur amour...), il y aura aussi la «Reine de la croustille» avec ses boucles d'oreille en bretzels, des encans, un tournoi de volley-ball (modification du walley-ball : le ballon peut frapper les murs), bref, du plaisir pour tous. Soyez présent. Pour info : Sheila Clark, coordinatrice de la garderie au 920-7676 ou un grand ami de la garderie, Benoît Boutin, [redacted] 873-7053 (jour).

Nouvelles vidéos françaises chez Radio-Shack

La série «Shehaweh», mettant en vedette Marina Orsini, est maintenant disponible chez Radio-Shack. Il s'agit d'une série de cinq émissions qui vous séduira.

Un gros merci...

Premièrement, l'Association franco-culturelle de Yellowknife aimerait vous remercier pour votre participation au party de Noël qui a eu lieu au restaurant «Our Place» le 11 décembre dernier. Grâce à vous tous, cette activité fut un gros succès.

Merci aux bénévoles qui ont participé à l'animation de cette soirée : Benoît Boutin (alias «J'Amant Jamais»), Marie Venne, et tou-te-s les invité-es qui ont bien voulu se prêter au jeu du «détecteur de mensonges».

Enfin, l'AFCY et l'Association des parents francophones de Yellowknife tiennent également à remercier toute la population pour la participation extraordinaire des gens lors du party de Noël des enfants, qui [redacted] eu lieu le 12 décembre dernier à l'école Allain St-Cyr.

Encore une fois, merci!!!

Carnaval du caribou

C'est bientôt le temps du carnaval du caribou. L'Association franco-culturelle de Yellowknife est donc à la recherche de bénévoles pour assurer une permanence à la cabane à sucre et pour l'organisation de l'activité. Vous pouvez donc nous contacter au 873-3292.

Conseil d'administration de la FFT

La FFT tiendra son prochain C.A. les 12 et 13 février prochains à Yellowknife. Pour plus d'informations, composez le 920-2919.

De plus, la FFT invite tous les francophones et francophiles à participer en grand nombre à son concours de slogan «Alpha».

La date limite est le 4 février. Informations : Marie Patterson, au 920-2919.

Femmes

Le Comité des femmes de Yellowknife tiendra son colloque annuel les 29 et 30 janvier prochains. Le samedi 29 janvier, il y aura deux conférences. L'une portant sur les unions exogames, l'autre sur les finances personnelles (pension, etc). La journée se déroulera à l'hôtel Explorer, salle Melville, dès 9h00. Le dimanche sera consacré à l'élaboration d'un plan triennal. Cette fois-ci, la journée se déroulera dans les locaux de la FFT, encore une fois dès 9h00. Parmi les activités récréatives, notons une tournée de la ville de Yellowknife le dimanche et la création d'une peinture collective. Bienvenue à toutes!!!!!

Parents

L'Association des parents de Yellowknife annonce la parution de son prochain bulletin «Parents-Ténois» pour la semaine prochaine. Surveillez cette parution dans *L'Aquilon*.

De plus, sous peu, une réponse est attendue sur la position des gouvernements concernant la gestion de l'école par les parents francophones. Le Secrétariat d'Etat aurait débloqué de l'argent pour cette gestion.

Ecole Allain St-Cyr

L'école Allain St-Cyr est fière d'annoncer que son projet «Radio étudiante» a démarré et est en plein essor. Une belle réalisation et une expérience enrichissante pour les étudiants et étudiantes. Félicitations!!!

L'Association franco-culturelle est également d'idées pour un nouveau logo. Si jamais vous en avez, contactez-nous au 873-3292.

BONNE ST-VALENTIN A TOUS ET A TOUTES DE LA PART DE L'ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE.

Reprise des travaux parlementaires à Ottawa

Le Canada de Jean Chrétien passe par les francophones hors Québec

Ottawa - Depuis la reprise des travaux parlementaires à Ottawa, Jean Chrétien a été le chef fédéral qui [redacted] le plus insisté sur la présence des francophones de l'extérieur du Québec au pays.

Dans sa réponse [redacted] discours du Trône, Lucien Bouchard n'a pas caché son admiration à l'endroit des francophones de l'extérieur du Québec. «J'ai eu le très grand privilège d'être le député de Beauséjour et de [redacted] lever dans cette Chambre représentant les Acadiens qui ont été déportés et qui sont revenus. Et c'est ça qui est mon Canada : le million de francophones...».

Le premier grand discours du chef de l'opposition a duré près d'une heure et a surtout porté sur la souveraineté. Il a fait référence une seule fois, très brièvement, à l'existence des francophones de l'extérieur du Québec, en affirmant que les souverainistes québécois véhiculent «une conception moderne de la souveraineté politique» qui s'exerce dans le respect des minorités. «Il n'est pas du tout question de sacrifier les quelque 630 000 francophones hors Québec», a soutenu M. Bouchard, sans expliciter davantage sa pensée. «Il y a une différence entre se replier sur soi et reprendre ses billes pour mieux performer dans la nouvelle économie mondiale», [redacted] ajouté le chef du Bloc québécois.

Enfin, la député libérale de Madawaska-Victoria au Nouveau-Brunswick, Pierrette Ringuette-Maltais, n'a pas raté l'occasion, lors de la motion sur le discours du Trône, de vanter sa circonscription, «la porte d'entrée du Canada atlantique».

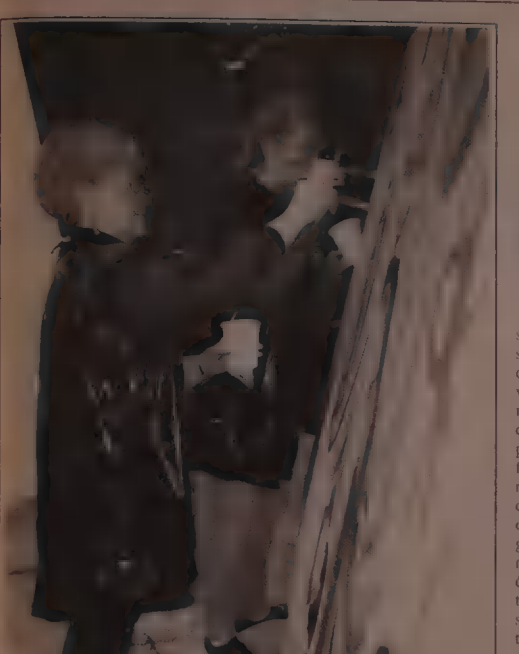
Elle en a aussi profité pour réclamer un meilleur réseau routier et ferroviaire et a dit que les emplois qui seront créés par le programme des infrastructures redonneraient «la dignité» à de nombreuses familles de sa circonscription. Enfin, Mme Maltais a indiqué qu'elle proposerait «dans les mois et les années à venir», à différents ministères, des projets-pilotes socio-économiques.

APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 5, vendredi 4 février



Agnès Billa / L'Aquilon

Entente entre l'APFY, le ministère de l'Education et la Commission scolaire n°1

Les parents obtiennent une gestion scolaire partielle

Après pratiquement deux années de négociations, l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), le ministère de l'Education et la Commission scolaire n°1 de Yellowknife sont parvenus à une entente sur la gestion scolaire. Les parents francophones pourront gérer leur école par le biais d'un conseil scolaire francophone, bien que la Commission conserve un droit de regard.

Le Conseil scolaire francophone sera composé de trois à cinq personnes élues par les parents ayants droit et se verra déléguer des pouvoirs par la Commission scolaire n°1 de Yellowknife : faire le budget et effectuer les dépenses pour le programme [redacted] l'école [redacted] langue française première, engager le directeur de l'école et le personnel en collaboration avec le surintendant ou le directeur, s'occuper des programmes d'enseignement et du matériel didactique, planifier et étudier les terrains possibles où bâtir, les nouveaux établissements scolaires et les plans des installations. Voilà pour les principales attributions de ce Conseil scolaire qu'il faut encore constituer. «De janvier 94 à la fin mars 1994, un budget de 50 000 dollars a été alloué pour sélectionner les membres du Conseil, acheter une roulotte supplémentaire, donner des cours de formation [redacted] nouveaux conseillers, entre autres, explique France Benoit, conseillère en politique [redacted] ministère de l'Education des T.N.-O.».

«Maintenant, explique Marie-Claire Leblanc, présidente de l'APFY, il faut rôder le système jusqu'à juin 95 pour voir ce qui doit être amélioré. Puis la gestion scolaire devra être enchâssée dans la nouvelle Loi sur l'éducation des T.N.-O. que l'Assemblée législative discutera en 1995». Le Conseil scolaire francophone n'est donc pour l'instant qu'une étape provisoire. Les parties se sont entendues pour que l'APFY débute à ce niveau. Pour qu'il existe une véritable commission scolaire francophone de division, il faudra qu'au moins deux conseils scolaires francophones, en opération depuis au moins un an, en fassent la demande conjointe.

«On a obtenu ce privilège de la gestion, explique Marie-Claire Leblanc, parce que le Patrimoine canadien a libéré des fonds et que la Commission scolaire n°1 a accepté. C'est un privilège dans le sens où cette gestion existe avant même que la Loi sur l'éducation des Territoires ait été amendée. Mais c'est une gestion partielle parce que la

Gestion scolaire
Suite en page 3

Les Elles-Ténoises face aux unions exogames

Suicide culturel ou enrichissement mutuel ?

Les 28, 29 et 30 janvier à Yellowknife, la conférence territoriale des Elles-Ténoises a réuni une trentaine de femmes francophones des Territoires. Le premier atelier organisé le samedi matin portait sur les unions exogames. La participation de femmes autochtones [redacted] permis de comparer l'expérience de femmes de cultures différentes vivant une même réalité.

«Une fois, j'ai entendu quelqu'un dire : "Les femmes qui marient une autre culture, c'est un suicide culturel"», raconte Lise Picard. Arrivée célibataire dans le Nord il y a 13 ans, Lise s'est mariée avec un anglophone. «J'ai toujours été attirée par ce qui est différent. Lorsque j'ai rencontré mon mari, je me suis dit que j'étais capable de garder ma culture tout en allant voir ailleurs». Pour Lise, avoir les mêmes valeurs de base, c'est ce qui est important; la langue n'est pas une barrière. «Et puis, les cultures anglophone et francophone ne sont pas si différentes que ça».

Les différences culturelles sont en effet beaucoup plus marquées dans les couples où l'un des deux est autochtone. Irene Heron est dénée et son ami est francophone. Ils sont ensemble depuis trois ans. «Au début, la barrière de la langue était très forte car mon ami ne parlait pas anglais. La seule chose que nous pouvions comprendre tous les deux, c'était le hockey à la télévision! Nous étions obligés d'utiliser tout le temps un dictionnaire français/anglais. Cela nécessite beaucoup de patience».

Naimee Kilabuk-Bourassa, originaire de Pangnirtung, est avec un francophone depuis 17 ans. «Au début, quand mon mari parlait français, je pensais automatiquement qu'il parlait de moi et c'était

Elles-Ténoises
Suite en page 2

L'enquête préliminaire de Tim Bettger et Al Shearing, tous deux sous le coup de plusieurs chefs d'accusation liés à la grève [redacted] la mine Giant, est une fois de plus retardée. Lire en page 3.

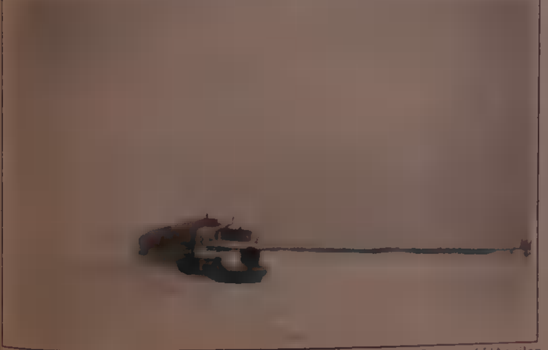
Procès des grévistes accusés d'avoir participé à l'émeute devant la mine Giant en juin 1992 : le choix des jurés n'a pas été simple. Lire en page 4.

Les échos des T.N.-O. se trouvent en page 2.



La Société cinématographique de Yellowknife présente cette semaine un des films les plus insolites du répertoire canadien, «Family Viewing». Le jeune cinéaste canadien Atom Egoyan invite à réfléchir sur la relation entre les médias et notre perception de la réalité. Lire [redacted] page 5.

Gilles Blais vient de réaliser en collaboration avec l'ONF «Les fiancés de la tour Eiffel», un nouveau regard sur les handicapés intellectuels. Lire en page 7.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

La route de glace qui mène à la mine Lupin traverse le lac Gordon sur toute sa longueur (50km). Les camions ne cessent de circuler, tandis que les chasseurs tirent les caribous qui s'approchent trop près de la route.

Suicide culturel ou enrichissement mutuel ?

Suite de la page 1

pareil pour lui lorsque je parlais inuktitut. Aujourd'hui, quand nous nous disputons, il parle dans sa langue et moi dans la mienne, comme ça, nous ne pouvons pas tout comprendre! Mais je n'ai jamais trouvé notre relation difficile car mon mari comprend vraiment ma culture. Il aurait même voulu être un Inuk!», ajoute-t-elle en riant.

Lorsque l'autre a une culture et une langue différentes, l'intégration dans le cercle familial peut également être plus délicate. Irene et Naimee évoquent toutes deux la facilité d'adaptation de leurs conjoints pour expliquer le fait qu'elles n'ont pas rencontré de problèmes à ce niveau-là. «Lorsque nous sommes allés à Pangnirtung ensemble, mon mari et moi, mes parents l'ont très bien accepté, sûrement parce qu'il faisait de gros efforts pour parler inuktitut, raconte Naimee. Aujourd'hui, quand mon pere et mon mari discutent, des fois je ne saisis pas un mot et je me demande comment ils peuvent se comprendre!».



Agnès Billa / L'Aquilon

Les Elles-Ténoises ont réalisé une peinture collective dimanche 30 janvier, en guise de conclusion de leur colloque.

La question des enfants

Les grands-parents peuvent être aussi des gardiens de la culture lorsque le couple a des enfants. Plusieurs francophones présentes à la conférence ont raconté qu'elles disaient à leurs enfants : «Si tu ne continues pas à parler français, tu ne pourras plus discuter avec grand-papa et grand-maman». Car si l'union exogame peut constituer un enrichissement mutuel pour le couple, «quand les enfants arrivent, c'est là qu'est le problème», comme l'affirme Lise.

Ainsi que le révélait un article de la revue *Tendances sociales canadiennes* du deuxième trimestre 1993, «parmi tous les enfants du Canada issus de couples anglophone-francophone, 67% avaient l'anglais pour langue maternelle en 1991, 23% le français et 10% ces deux langues».

Ce même article souligne par ailleurs que la situation n'est pas la même au Québec et dans le reste du pays. Selon le recensement de 1991, à l'extérieur du Québec, 79% des enfants de couples anglophone-francophone ont l'anglais pour langue maternelle.

Selon Lise, «il faut sans cesse faire pression sur les enfants pour qu'ils parlent français. Les miens me demandent des fois de parler anglais, je leur dis que je ne comprends pas et ils n'insistent pas. Avec mon mari, la promotion de la langue française [redacted] pose aucun problème. Jusqu'à ce que notre premier fils ait deux ans, il lui a parlé en français et tout ce qui est culturel est en français chez nous, que ce soit les livres, les disques ou la télévision. L'important, c'est l'amour de la langue. Il ne faut pas que ce soit fait d'une façon "frigide"».

Christiane Lacasse-Clarke, mariée depuis 13 ans avec [redacted] anglophone, a un petit garçon âgé de quatre ans. Elle a toujours parlé en français à son fils et son mari en anglais. Pour elle, le mot-clé, c'est de ne pas mélanger les deux langues. Le père doit rester une entité anglophone et la mère une entité francophone. Les parents devront ensuite respecter le choix de l'enfant lorsqu'il sera en âge d'en faire un.

Un article paru dans *Le Devoir* du 6 juillet 1993 soulignait que «les mères francophones ont, en général, un peu plus de succès que les pères francophones à transmettre leur langue maternelle à leurs enfants». Une tendance confirmée par au moins [redacted] témoignage au cours de l'atelier, celui de Naimee, dont les enfants ont refusé d'apprendre le français après avoir suivi des cours en pré-immersion, ce qui a affecté Naimee beaucoup plus que son mari. Celui-ci a toujours parlé en inuktitut à leurs enfants, parce que selon lui, «c'est une langue qui disparaît plus vite que le français».

Betty Harnum, la commissaire aux langues officielles des T.N.-O., présente à l'atelier, pense elle aussi qu'il est «important d'apprendre les langues autochtones car elles sont appelées à disparaître».

Tout d'abord parce beaucoup d'Inuit et surtout de Dénés perdent leur langue d'origine en quittant leur communauté, mais aussi parce que leur culture implique une dynamique très différente.

«Les autochtones ne parlent pas beaucoup par rapport aux anglophones et aux francophones. Un autochtone peut vous rendre visite, rester pendant plusieurs heures sans dire un mot et ressortir. Les moyens d'interaction, les signaux sont différents». Betty a elle-même un fils dont le père est déné. Alors qu'il était en immersion française et que tous ses amis parlaient français, il voulait apprendre l'esclave, puis à Fort Norman où tout le monde parlait l'esclave, cela ne l'intéressait plus et il souhaite maintenant apprendre plus de français.

Et Betty a conclu l'atelier par cette réflexion amusée : «Il est parfois très difficile de comprendre les véritables motivations des enfants!».

Pascale Labé

La visibilité et le recrutement : deux priorités des Elles-Ténoises pour l'année 1994

Le colloque 1994 du regroupement de femmes francophones Les Elles-Ténoises aura permis au groupe de structurer ses actions comme jamais auparavant.

Au sortir d'une seance de travail de trois heures durant laquelle l'enthousiasme des participantes ne s'est jamais dementi, les Elles-Ténoises se sont dotées d'un plan triennal de développement.

C'est en 1988-1989 que le regroupement Les Elles-Ténoises fut crée. Au fil des années, les membres du regroupement qui sont presque toutes des bénévoles très impliquées dans d'autres associations franco-ténoises en sont venues à beaucoup apprecier la possibilité qu'elles ont au moins une fois par an de se retrouver et d'échanger. Pour beaucoup des participantes, le colloque des Elles-Ténois, c'est une occasion unique de refaire le plein d'énergie. Pas étonnant dans ces circonstances que la tenue d'un colloque annuel des Elles-Ténoises ait été adoptée comme priorité [redacted] 1 du regroupement.

La participation [redacted] colloque 1994 s'est chiffré à une trentaine de femmes. De quoi satisfaire les organisatrices! Elles n'ont cependant pas l'intention de s'en tenir à ça.

Plusieurs activités du plan triennal de développement des Elles-Ténoises insistent sur l'importance d'accroître à la fois la visibilité du groupe ainsi que la participation des femmes.

Les Elles-Ténoises dans un avenir rapproché veulent effectuer une percée dans les média territoriaux et nationaux et rejoindre un nombre grandissant de femmes.

L'atelier sur les unions exogames a donné le goût aux membres du regroupement de poursuivre leurs contacts avec les femmes autochtones. Les femmes francophones des communautés sans association francophone locale seront aussi invitées à s'impliquer davantage dans les Elles-Ténoises.

Tout en rêvant d'expansion, les participantes au colloque ont eu le souci d'inscrire au calendrier des activités pour maintenir les liens dans le groupe.

Ainsi, tous les trois mois, les femmes se sont engagées à s'envoyer des nouvelles par l'entremise d'une grosse enveloppe que l'on espère pleine de bonnes nouvelles et d'anecdotes personnelles. Histoire de s'assurer que chacune va bien!

Agnès Billa

Echos des T.N.-O.

Peter Drygeese sera jugé [redacted] avril

Le procès de M. Peter Drygeese, accusé du meurtre au second degré de M. Alphonse Simpson, devrait commencer le 25 avril à Yellowknife.

M. Drygeese, âgé de 30 ans, avait été arrêté en septembre par la GRC après la découverte du corps de M. Simpson dans une maison du chemin Bretzlaff, dans la vieille ville.

Les policiers étaient restés sur le lieu du crime jusqu'au lendemain pour les besoins de l'enquête et avaient récupéré dans la maison plusieurs objets, dont un club de golf, mais ils n'avaient pas voulu indiquer s'il s'agissait ou non de l'arme du crime.

La maison où avait eu lieu le meurtre était connue de la GRC. Selon les voisins, de nombreux partys y étaient organisés et finissaient souvent en bagarres.

451 300 dollars pour les ressources renouvelables des T.N.-O.

Dans le cadre du programme de gestion des ressources communautaires, 11 communautés des T.N.-O. ont reçu 451 300 dollars pour concrétiser 13 projets locaux de gestion des ressources renouvelables, s'inscrivant dans la Stratégie pour l'environnement arctique.

Le plus grand projet, qui sera réalisé par la Nation dogrib, concerne les communautés de Lac la Martre, Snare Lakes, Rae Lakes et Rae-Edzo, qui ont reçu 72 000 dollars pour recueillir de l'information sur l'utilisation traditionnelle de leur territoire. L'information ainsi recueillie servira à la mise au point d'une stratégie de gestion des ressources à long terme pour la région.

Le conseil déné de Fort Simpson a reçu 60 000 dollars pour adopter une approche pour la gestion des ressources et des terres et faire participer la collectivité à la planification et à la prise de décisions qui se rapportent à ces questions.

La bande dénée de Fort Liard [redacted] quant à elle reçu 70 000 dollars pour élaborer un processus de planification communautaire dans les vallées de la rivière Liard et de la rivière Nahanni, afin d'aboutir à un plan de gestion à long terme des ressources renouvelables tenant compte des besoins et des préoccupations des autochtones.

Trois cent cinq permis de prospection pour 1994

Pour l'année 1994, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) [redacted] délivré 305 permis de prospection dans les T.N.-O., comparativement à 147 l'an dernier.

Selon le ministre, M. Ron Irwin, «cette augmentation appréciable témoigne du grand intérêt que suscite le potentiel minier des Territoires».

Les nouveaux permis accordés touchent surtout les régions du Kitikmeot ouest, des Inuvialuit et du Sahtù. Ces permis donnent à leurs détenteurs le droit exclusif d'explorer une région donnée et ont pour but d'encourager la prospection dans les secteurs reculés et isolés où l'activité minière est habituellement peu intense.

Karen Lajoie

L'enquête préliminaire de Bettger et Shearing encore retardée

Le juge Bourassa choisira une nouvelle date fin février

L'enquête préliminaire de Tim Bettger et Al Shearing, qui devait commencer le 10 janvier et qui avait déjà été repoussée au 31 janvier, ■ de nouveau été retardée. Le juge Michel Bourassa décidera le 28 février d'une nouvelle date.

L'enquête avait été retardée une première fois parce que les accusés avaient demandé un délai pour que leurs deux nouveaux avocats puissent prendre pleinement connaissance du dossier. Selon M. Bettger, qui s'est exprimé également au nom de M. Shearing, les avocats James Williams et James Bahen de Colombie-Britannique, qui devaient les défendre, n'ont pas pu se rendre à Yellowknife fin janvier pour cause de problèmes techniques.

En effet, ce sont les deux accusés qui ont choisi leurs propres avocats, mais ils affirment ne pas avoir les moyens de payer leurs services et souhaitent faire appel au conseil des services juridiques pour se procurer les fonds nécessaires à leur défense. Or, dans un cas comme celui-ci, l'administration du conseil examine le dossier du demandeur pour déterminer s'il a réellement besoin de l'aide juridique et si c'est le cas, le conseil transmet le dossier à un avocat enregistré au barreau des T.N.-O. Les deux accusés et leurs avocats doivent rencontrer le conseil des services juridiques le 25 février pour essayer de le convaincre que le choix de MM. Williams et Bahen pour défendre la cause de MM. Bettger et Shearing était fondé.

Cependant, M. Dennis Claxton, procureur de la Couronne, a affirmé que MM. Williams et Bahen lui avaient fait part le 25 janvier qu'ils ne voulaient plus défendre MM. Bettger et Shearing.

Au vu de ces informations contradictoires, le juge Michel Bourassa a décidé d'attendre que la situation des accusés soit clarifiée avant de choisir une nouvelle date pour le début de l'enquête. Neuf plaintes au total ont été déposées contre les deux hommes après leur arrestation le 18 octobre dernier : cinq contre MM. Shearing et Bettger et quatre autres contre ce dernier uniquement. L'arrestation des deux grévistes était liée aux deux autres explosions qui avaient précédé celle du 18 septembre 1992 et qui avaient entraîné la destruction de l'antenne parabolique de Giant et la détérioration d'un puits d'aération.

M. Bettger est accusé d'avoir eu en sa possession des explosifs le 19 septembre 1992, dans l'intention de mettre en danger la vie d'autres personnes. Il est aussi accusé d'avoir eu en sa possession, le 30 mars 1993, un fusil de chasse à canon scié et d'avoir proféré des menaces de mort le 26 août 1993.

Deux autres plaintes conjointes ont été déposées contre les deux hommes, quelques semaines après leur arrestation, pour des actes de violence sur la ligne de piquet de grève. Au total, 19 plaintes criminelles ont été déposées contre eux.

Les deux accusés, à qui la liberté conditionnelle a été refusée, doivent rester en prison à Yellowknife jusqu'au 28 février. Selon M. Claxton, l'enquête préliminaire, qui permettra de déterminer si la Couronne possède assez de preuves pour intenter un procès, durera deux semaines, avec de nombreux témoignages d'experts. Mais à cause de ce dernier délai, l'enquête pourrait être encore retardée de plusieurs mois si les témoins ne sont pas tous disponibles à ce moment-là.

Karen Lajoie

Christiane Lacasse-Clarke donne quelques éléments d'interprétation de cette peinture réalisée spontanément par une quinzaine de femmes.

Une gestion scolaire partielle

Suite de la page 1

Commission scolaire n°1 conserve un droit de regard et un droit de veto. Mais le Conseil scolaire francophone prendra les décisions pour tout ce qui concerne le français langue première. En revanche, nous n'aurons pas la maîtrise totale du budget. Si nous avons accepté cette gestion scolaire partielle, c'est parce qu'il n'y a pas beaucoup de francophones dans les T.N.-O. Dans les conditions présentes, on ne pouvait guère demander plus. Si à un moment donné, Iqaluit a accès à un conseil scolaire francophone, il y aura peut-être un jour une véritable commission».

Pour l'heure, il faut mettre sur pied ce conseil, recruter des conseillers, bref, le créer de toutes pièces. Il faut encore attendre l'accord officiel du Patrimoine canadien pour ce qui est du financement.

Cent mille dollars ont été débloqués pour l'exercice financier de 1994-95.

Il faut également que ce projet de conseil scolaire soit adopté en troisième lecture, le ■ février, par les conseillers scolaires de la Commission n°1. «Je ne vois pas pourquoi le projet ne passerait pas», confie Wendy Bisaro, présidente du conseil d'administration de la Commission scolaire n°1.

Emmanuel Carcano

EDITORIAL

Les Elles-Ténoises prennent véritablement leur envol

Félicitations sincères aux Elles-Ténoises pour le travail accompli ces dernières années et tout particulièrement les 28, 29 et 30 janvier derniers, durant leur colloque annuel qui se déroulait à Yellowknife.

Les Elles-Ténoises - un regroupement de femmes francophones des Territoires du Nord-Ouest - ont fait leurs débuts en 1988-1989. A l'époque, quelques bénévoles de la Fédération Franco-TéNOise et de ses associations locales s'étaient inquiété-es un peu de voir la communauté franco-ténoise se fragmenter. Rappelons qu'à peu près à la même époque, les parents entreprenaient également des démarches pour établir leur propre association.

Les Elles-Ténoises prirent tout de même leur envol en 1989. Pendant un an ou deux, le regroupement connut des périodes d'effervescence et des temps morts. Les Elles-Ténoises comptent forcément en leur sein la majorité des bénévoles que l'on retrouve dans l'ensemble des organisations communautaires franco-ténoises. Ces bénévoles, très occupées ailleurs par d'autres dossiers (garderie, école, association locale) ne trouvaient pas toujours le temps ni l'énergie pour faire avancer leur propre cause.

Le colloque 1994 des Elles-Ténoises nous a apporté des preuves convaincantes que, pour le regroupement, l'étape des premiers pas est bel et bien franchie. Les Elles-Ténoises se sont retrouvées la fin de semaine dernière avec un nombre record de participantes (une trentaine environ). De ce groupe important, se dégageaient une détermination et un dynamisme impressionnants. Le déroulement quasi impeccable des activités démontrait par ailleurs l'expérience acquise ces dernières années. Il est toujours exigeant pour un nouveau groupe de définir son identité, de trouver son style et son air d'aller. Dans le cas des Elles-Ténoises, ça semble désormais être une chose réglée.

Durant leur colloque, les Elles-Ténoises ont traversé une fructueuse séance de planification qui leur a permis de se doter d'un plan triennal de développement. Pour aboutir à ce plan, les discussions se déroulèrent dans un climat à la fois de créativité et de réalisme. Plusieurs participantes gardèrent la tête froide pour se donner des objectifs et des échéanciers à la mesure du groupe.

En ces temps de coupures budgétaires, certaines associations francophones à travers le pays traversent une période difficile. Beaucoup de pratiques sont à réévaluer, en particulier sur le plan du financement des programmations. Ici, dans les T.N.-O., nous pouvons nous réjouir de savoir que des femmes aussi décidées que les Elles-Ténoises vont de l'avant. Leurs actions et leurs réflexions rayonnent sur l'ensemble de notre communauté.

Agnès Billa

L'aquilon

Directrice : Agnès Billa
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant: Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Editions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Ouverture le 31 janvier du procès lié à l'émeute à Giant

Les 13 accusés seront en cour pendant quatre semaines

Le procès des 13 hommes accusés d'avoir participé à une émeute le 14 juin 1992 à la mine Giant a pu commencer le 31 janvier, journée pendant laquelle 12 personnes, huit femmes et quatre hommes, ont été désignées, non sans mal, pour être jurés.

En effet, au départ, 250 personnes avaient été convoquées, mais après une première sélection, il n'en restait plus que 70. Et après avoir éliminé de la liste tous ceux et toutes celles qui connaissaient un des accusés ou un des témoins, 11 personnes seulement avaient été retenues par la Couronne et la défense. Après d'autres recherches et plus d'une vingtaine de convocations supplémentaires, une 12[e] personne a finalement été choisie pour siéger parmi les jurés. Ceux-ci assisteront à l'intégralité du procès, qui durera quatre semaines, et doivent réserver leur jugement pour la fin, lorsqu'ils auront entendu tous les témoignages et pris connaissance de toutes les preuves. Le juge Mark de Weerdt de la Cour suprême leur a également rappelé leur «obligation d'égalité et d'impartialité».

Le lendemain, le 1[er] février, deux spécialistes de la vidéo sont venus apporter leur témoignage. Plusieurs vidéos tournées au cours de l'émeute par la GRC et des agents de sécurité seront en effet utilisées pendant le procès. Les deux spécialistes avaient été convoqués pour confirmer que les vidéos n'avaient pas été truquées et qu'elles pouvaient être utilisées comme preuves.

Le procureur de la Couronne, M. Sandy Mac-Donald, a déclaré qu'il y aurait 24 témoins, dont deux agents de sécurité de l'agence Pinkerton de Montréal, plusieurs policiers de la GRC de Yellowknife et de Red Deer, six personnes de Royal Oak et le journaliste Lee Selleck, ancien rédacteur en chef de *The Press Independent*.

Ce procès, qui devait commencer en juillet dernier, avait été retardé de plusieurs mois car la Couronne avait lancé un acte d'accusation privilégié contre sept des accusés qui avaient été relaxés par le juge pour manque de preuves à l'issue de l'enquête préliminaire au printemps 1993. L'acte d'accusation privilégié est une procédure exceptionnelle qui peut permettre de faire comparaître un accusé devant la justice malgré sa libération. Dans le cas des sept accusés, l'acte d'accusation privilégié a été signé le 29 juin dernier par M. John Tait, procureur général adjoint. Or, six des sept hommes touchés par l'acte d'accusation privilégié n'ont pas voulu garder le même avocat que pendant l'enquête préliminaire et ont requis les services de l'avocat Alex Pringle, de Calgary, qui n'était pas libre avant le mois de janvier. Le septième accusé, M. Roger Warren, a été dispensé de comparaître pour ce procès car d'autres accusations plus graves ont été portées contre lui. Un autre homme accusé d'avoir participé à l'émeute, M. Edmund Savage, n'a pas pu se présenter devant la cour le 31 janvier. Son avocat a averti le juge de Weerdt que M. Savage avait été victime d'un accident de camion et que, selon son médecin, il n'était pas en état de comparaître devant la justice pour le moment. Son procès aura lieu plus tard dans l'année.

Karen Lajoie



La Société cinématographique de Yellowknife présente

au NACC, le 6 février à 19h30

Family Viewing (1987)

Ce film, le deuxième du jeune cinéaste canadien Atom Egoyan, nous montre l'influence que peuvent avoir les médias dans la vie des gens et sur leur façon de penser.

Le jeune Van vit dans une copropriété avec son père Stan et sa belle-mère Sandra. Cette dernière a un secret, elle désire son beau-fils. Elle et Stan vivent leurs fantasmes en tournant ensemble des films pornographiques.

De son côté, Van est dégoûté par son environnement familial et sa vraie mère lui manque. Aussi, il décide de se trouver une famille meilleure, qu'il imagine selon des images qu'ils puisent dans les médias. La poursuite de l'amour et de liens plus vrais deviendra une quête existentielle pour Van.

D'origine arménienne, Egoyan est né en Egypte mais sa famille a immigré au Canada alors qu'il n'était qu'un enfant. Il a réalisé son premier film en 1985. La recherche de racines, de liens avec un patrimoine, la quête d'une identité sont les grands thèmes qui apparaissent dans les deux films qu'il a réalisés.

Ses personnages traînent avec eux leur désespoir, ne savent pas où ils en sont et se raccrochent à leur pays d'origine. Pourtant, leur quête, leurs valeurs et leurs préoccupations sont purement canadiennes.

La quête de l'identité telle que nous la montre Egoyan est assez complexe et ne se limite pas à la recherche des origines. Elle inclut également le désir de trouver le centre psychologique qui est en chacun de nous.

On reconnaît dans le film *Family Viewing* l'influence qu'ont eue les grands cinéastes Bresson et Wenders sur le travail d'Egoyan.

Alors que les films nord-américains sont souvent critiqués pour la violence qu'ils véhiculent, l'histoire de Van nous fait réfléchir sur le pouvoir qu'ont les médias de filtrer et même de transformer complètement la réalité.

Karen Lajoie

Karen Lajoie est présidente de la Société cinématographique de Yellowknife

Conseil scolaire Kativik - Enseignement du français au secondaire

Le GTNO et le conseil scolaire Kativik (CSK) proposent la deuxième partie d'un documentaire sur le Nord intitulé **«Au royaume de l'ours polaire»**.
Le **lundi 7 mars** à 11h (heure de Yellowknife) ou 13h (heure d'Iqaluit)
Le **lundi 8 mars** à 11h (heure de YK) ou 13h (heure d'Iqaluit).



CAMPAGNE D'ALPHABETISATION POUR LES FRANCOPHONES

Invitation au rallye-lecture

La Fédération Franco-TéNOise vous invite à participer à un rallye-lecture, dans le cadre de son projet en alphabétisation «La lecture en famille».

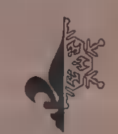
Qu'est-ce qu'un rallye-lecture?
Une activité pendant laquelle des enfants et des adultes se retrouvent à la maison pour lire en famille des livres en français.
Comment se déroulera le rallye-lecture?
A compter de la date où débute votre rallye-lecture, vous avez deux semaines pour faire l'activité. Pendant ces deux semaines, lisez en famille et en français et tenez à jour une liste des livres que vous avez lus. La liste doit être signée par un parent.
Les rallyes-lecture doivent se terminer au plus tard le **11 mars 1994.**
Qui peut participer à ce rallye-lecture?
1 - les familles dont les enfants fréquentent des classes d'immersion et (ou) de français langue maternelle, dans les T.N.-O.
2 - les familles d'enfants inscrits dans une maternelle francophone des T.N.-O.
3 - les familles francophones qui habitent dans une communauté des T.N.-O. sans programme de français langue maternelle ou d'immersion.

Inscrivez-vous avant le **11 février 1994.** Indiquez-nous vos nom, adresse, le nombre de personnes dans votre famille et la date à laquelle votre activité va débuter.

La F.F.T. remettra aux participants des livres présentés dans des sacs de toile arborant le slogan de la campagne d'alphabétisation pour les francophones des T.N.-O. Les résultats des rallyes-lecture et les noms des gagnants seront annoncés lors de la semaine de l'alphabétisation, fin mars.



Pour plus d'information, contactez Marie Patterson
Fédération Franco-TéNOise, (403) 920-2919



Bonne lecture en famille!

PARENTS DE PETITS ENFANTS

Si vous avez des petits enfants, vous savez qu'il n'y a pas beaucoup de livres, films ou chansons pour eux qui parlent de la vie ici dans les T.N-O. Les images et le contenu de beaucoup de publications et productions françaises traitent des thèmes venant du Sud, de la grande ville ou de la ferme, du Québec ou de l'Europe. La garderie Plein Soleil veut créer des ressources éducatives pour aider les enfants préscolaires à apprendre le français, en se basant sur des thèmes qui touchent à leur vie quotidienne dans le Nord. Veuillez nous faire part de vos idées au sujet des besoins et intérêts de vos enfants. Votre participation à ce questionnaire nous aidera à faire valoir la langue, la culture et la vie quotidienne des enfants qui ne se reconnaissent pas assez souvent dans les livres.

1) Quels thèmes aimeriez-vous voir davantage dans des livres, vidéos, chansons, etc.? (cochez les cases correspondantes)

LE CIEL :
- le soleil de minuit ☐
- les journées courtes ☐
- les aurores boréales ☐
- autres :

LES ANIMAUX :
- animaux sauvages : loups, caribous, boeufs musqués ☐
- oiseaux : corbeaux, aigles, hiboux ☐
- les insectes : les maringouins, les mouches noires ☐
- chiens du Nord, chiens de traîneau ☐
- les poissons ☐
- autres :

ELEMENTS DE LA NATURE :
- le vent ☐
- la gelée, la brume ☐
- la neige ☐
- le froid ☐
- les lacs et rivières ☐
- autres :

LES ACTIVITES :
- patinage sur un lac ☐
- faire du traîneau ☐
- le camping ☐
- les fêtes du Nord, le carnaval du caribou, la fête du soleil de minuit ☐
- autres :

LA VIE QUOTIDIENNE :
- la nourriture et l'eau ☐
- l'habillement ☐
- le transport : la motoneige, l'avion, les routes de glace ☐
- les habitations ☐
- autres :

AUTRES CULTURES DU NORD
- la religion, les légendes, la nature ☐
- le transport : kayak, chiens ☐
- le mode de vie : la nourriture, la chasse ☐
- l'artisanat : ex. l'habillement ☐
- les traditions : ex. les jeux ☐
- autres :

2) Quels matériaux aimeriez-vous voir disponibles?
- audiovisuel ☐
- images ☐
- livres d'histoires ☐
- chansons ☐
- jeux ☐
- autres :

Si vous habitez Iqaluit ou des communautés autres que Yellowknife, votre participation sera doublement appréciée. Veuillez envoyer vos réponses avant le 18 février 1994 à :
LA GARDERIE PLEIN SOLEIL
C.P. 1061
Yellowknife, T.N-O.
X1A 2N8
Par téléphone-fax au 920-7676 ou directement à la garderie au 3814 Bretzlaff.

Garderie Plein Soleil

COURS EN FRANCAIS
AU COLLÈGE DE L'ARCTIQUE

Rapport d'impôt

Tous les renseignements nécessaires pour compléter votre rapport d'impôt, avec l'aide d'une personne-ressource à l'emploi de Revenu Canada.

Jeudi 17 février de 6h à 10h Salle 502
Instructrice : Claire Dallaire Coût : 25$

Révision grammaticale

Ce cours offre une révision sommaire des règles grammaticales du français : la syntaxe, l'accord des participes, les conjugaisons, les pronoms relatifs, les compléments, etc.

Les mercredis du 16 février au 11 mai 1994
Instructrice : Chantal Blanchette Coût : 140$

Initiation à l'informatique

Projet de cours d'initiation à l'informatique. Le cours donnerait un aperçu de divers logiciels tels Word Perfect, Lotus, Windows. Minimum de six (6) inscriptions requis avant toute confirmation..

Pour vous inscrire, venez au campus de Yellowknife situé [redacted] 5e étage de l'édifice Centre Square.



Pour de plus amples informations, composez le 920-3030.





DEMANDE DE SOUMISSIONS

Fourniture d'éléments fonctionnels de construction fabriqués dans le Nord

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest (SHTNO), désirant toujours encourager et promouvoir le commerce septentrional, invite les entrepreneurs du Nord à répondre à l'appel d'offres relatif à la fabrication et à la fourniture d'éléments fonctionnels de construction pour des projets de la SHTNO et peut-être aussi du gouvernement des T.N.-O.

La SHTNO demande aux entrepreneurs intéressés de faire des soumissions relatives à la fourniture de divers éléments fonctionnels de construction, entièrement ou partiellement fabriqués dans les T.N.-O., dans les domaines suivants :

Baignoires
Bordures de baignoires
Portes (pour l'intérieur et pour l'extérieur)
Citernes (pour eau potable et pour eaux-vannes)
Fenêtres

La société tiendra compte seulement des soumissions relatives aux domaines mentionnés ci-dessus. Si des entrepreneurs désirent offrir leurs services pour d'autres produits, leurs offres seront prises en considération seulement pour les programmes d'approvisionnement de 1995.

Les soumissions doivent inclure une description des possibilités de fabrication de ces éléments dans les T.N.-O., par des entreprises existantes ou potentielles, des installations, des lignes de produits actuels, des ressources humaines, le nom du propriétaire, la date projetée de la livraison du premier échantillon et la date projetée à laquelle la livraison proprement dite va débuter selon les projets approuvés de la SHTNO.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appels d'offres à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau des Services de la société, 10e étage, Édifice Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6.

Les soumissions reçues seront peut-être utilisées pour des appels d'offres relatifs à la fourniture de certains biens nécessaires à la SHTNO et peut-être aussi au GTNO pour une période de temps plus longue.

Toute demande et toute soumission écrite portant «Demande de soumissions» doit être adressée au Directeur, Bureau des Services de la société, Société d'habitation des T.N.-O., C.P. 2100, Yellowknife NT X1A 2P6. Télécopieur : (403) 920-8024. Téléphone : (403) 873-7868.

Toutes les soumissions doivent être reçues le 21 février 1994 au plus tard.



EDUCATING FOR LIFE.

YELLOWKNIFE EDUCATION DISTRICT NO. 1
OF THE NORTHWEST TERRITORIES

MISES EN CANDIDATURE POUR LE CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE

Pour donner suite à la requête du ministre de l'Education l'Honorable Richard Nerysoo, la Commission scolaire de Yellowknife district no1 nommera sous peu un Conseil scolaire francophone pour la période du 1er janvier 1994 au 30 juin 1995. La Commission scolaire déléguera au Conseil scolaire francophone les responsabilités et les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de l'école Allain St-Cyr.

Etablissement du Conseil scolaire francophone :

La Commission scolaire de Yellowknife (district no 1) nommera [redacted] trois [redacted] cinq membres au Conseil scolaire francophone, selon les candidats-es recommandés-es par les parents d'enfants qui fréquentent l'école Allain St-Cyr.

Dépôt de votre candidature :

Tout dépôt doit être fait par écrit. Il doit inclure les informations suivantes : vos nom, adresse, numéro de téléphone, ainsi que votre demande dûment signée indiquant que vous répondez aux critères d'admission mentionnés plus haut.

Date limite pour la dépôt de votre candidature : le 18 février 1994

Advenant le cas où plus de cinq candidats [redacted] présentent aux postes de conseillers, les élections auront lieu le 28 février 1994 à l'école Allain St-Cyr. Si vous avez des questions, composez le 920-7434 (l'Association des parents francophones de Yellowknife).

Veuillez faire parvenir votre dépôt de candidature à :

M. Terry Keefe, Surintendant
La Commission scolaire de Yellowknife district no 1
5402-50e avenue, C. P. 788, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N6

Critères d'admission au Conseil scolaire francophone :

Vous avez le droit de soumettre votre candidature au Conseil scolaire francophone si vous remplissez les conditions suivantes ;

1. vous êtes de citoyeneté canadienne ;
2. vous êtes âgé-e de 19 ans ou plus ;
3. vous êtes un ayant droit selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ; *
4. a) vous êtes propriétaire et vous avez précisé à la Ville que vous voulez qu'elle achemine votre contribution aux taxes scolaires [redacted] la Commission scolaire de Yellowknife (district no 1); ou
   b) vous êtes locataire et votre propriétaire a précisé à la ville son désir de voir acheminer sa contribution aux taxes scolaires à la Commission scolaire de Yellowknife (district no 1)
5. vous n'êtes pas un-e employé-e de l'école Allain St-Cyr.

* L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés définit les ayants droit selon les critères suivants :

(1) Les citoyens canadiens:

a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité fancophone ou anglophone de la province,
c) ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

«Les fiancés de la tour Eiffel» de l'ONF

Pour ne plus voir les handicapés intellectuels avec le même regard

On les croise parfois dans la rue et, instinctivement, on détourne le regard. On ressent un certain malaise, on est un peu gênés, on ne sait pas comment se comporter.

Ottawa - On s'étonne, on rit de leurs commentaires spontanés, tellement on n'oserait jamais. Eux, ils se précipitent vers nous, regard rieur et sourire chaleureux, ne demandant pas mieux que de nous serrer dans leurs bras, d'établir un contact. Les enfants les appellent «les mongols». Les adultes acquiescent souvent, sans mot dire. Ce sont des handicapés intellectuels.

Pour le cinéaste Gilles Blais, ce sont «Les fiancés de la tour Eiffel», titre de son plus récent film tourné pour le compte de l'Office national du film, qui a remporté le Grand Prix de la 12e édition du Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue. Ils sont sept qui se rencontrent deux fois par semaine depuis cinq ans pour vivre leur grande passion : le théâtre. La troupe «Pourquoi pas nous», c'est eux. Dans la vie de tous les jours, l'un travaille dans un garage, l'autre est aide-cuisinière. L'une rêve de partager un appartement avec sa meilleure amie, l'autre d'être aimé de Tina. Anne-Marie et André, eux, veulent se marier.

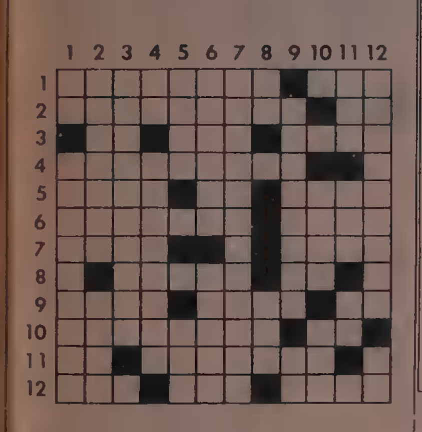
Il y a une histoire d'amour dans ce film. Une belle histoire d'amour, avec ses hauts et ses bas. Et cette histoire devrait convaincre les «gens normaux» que les handicapés intellectuels sont, eux aussi, capables d'aimer. Et de souffrir, puisque l'amour est proche parent de la souffrance. Anne-Marie, qui se comporte comme une enfant gâtée, est en amour par dessus la tête avec André, qui «est beau comme un coeur». Un couple drôlement assorti. André est né par césarienne, les pieds devant. Mauvais pour la tête : il est, lui aussi, un handicapé intellectuel. Mais ça ne paraît pas trop. André, ça se voit, fait des efforts pour se comporter comme monsieur tout le monde. Il travaille dans un hôpital. Son travail consiste à classer les dossiers. Il ne sait pas compter au-delà de 100 et pourtant, il n'a jamais fait la moindre erreur dans son travail.

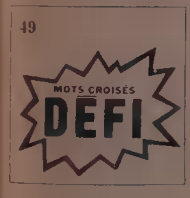
Anne-Marie est plutôt du genre verbo-moteur. Anne-Marie, c'est l'idée qu'on se fait des handicapés mentaux, à la limite de la caricature. Elle est spontanée et donc, on ne sait jamais ce qui va sortir de sa bouche. C'est la fille qui peut faire une déclaration qui va mettre tout le monde mal à l'aise ou qui peut faire rire. Elle est donc parfois drôle, malgré elle.

Il y [redacted] deux films dans ce documentaire de Gilles Blais. Le premier nous montre des handicapés intellectuels qui vont représenter le Québec [redacted] Festival européen des artistes handicapés mentaux en France, avec une pièce intitulée, justement, «Les fiancés de la tour Eiffel». Le deuxième, qui a même surpris le cinéaste, c'est le mal d'aimer d'André et d'Anne-Marie.

Anne-Marie voudrait bien se marier avec André. Mais il y a un hic : André est prisonnier de sa mère. Il a vécu 41 ans avec ses parents. Il vit sa vie d'adulte depuis quatre ans seulement. Il aimerait vivre avec Anne-Marie, mais sans l'annoncer à ses parents. André a peur de la réaction de sa mère. Réaction d'Anne-Marie : «Prends une autre mère, c'est tout!». Pas folle Anne-Marie, qui réagit comme n'importe quelle femme qui a l'impression que son copain n'arrive pas à se brancher. Il faudra encore trois à cinq ans avant qu'Anne-Marie soit suffisamment autonome pour vivre une vie de couple. C'est André qui le dit. «Eh bateau, pas trois à cinq ans!» s'exclame Anne-Marie, comme si c'était une éternité.

APF





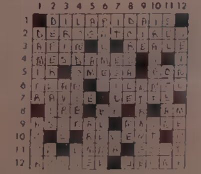
HORIZONTALEMENT

1- Dans un pont, plate-forme horizontale supportant la chaussée (pl.) - On voit ces lettres sur les pierres tombales.
2- Elles construisent des toiles - Pronom pers.
3- Bismuth - À nous - Prénom masculin.
4- De la nature du bois (pl.).
5- Volcan - Possédé - Fatigué et amaigri.
6- Orphelinats - Tête de rocher à fleur d'eau.
7- Homme misérable - Motocyclette.
8- Me dirigeai vers un endroit - Acquis.
9- Chemins de fer - Vous trouvez - Adj. dém.
10- Enfouis - Il est précieux.
11- Notre-Seigneur - Convenables.
12- Pareil - Est étendu - Rend confus.

VERTICALEMENT

1- La tienne - Effleurerent.
2- Personne choisie pour trancher un différend - Petite baie.
3- Serait entièrement plongé.
4- Mesure chinoise - Panier d'un ballon (pl.)
5- Qui est de feu - Au Sahara, désert de pierrailles.
6- Débarrassée des corps étrangers, en parlant d'une étoffe - Ouvris une fenêtre.
7- Font revivre.
8- Pron. personnel - Orient.
9- Mode de votation (pl.) - Éminence.
10- Également - Grivois.
11- Préf. marquant l'égalité - Eructation - Conseiller de la Reine.
12- Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres - Pour tracer des angles droits.

Solution du No. 48



Indian and Northern Affairs Canada / Affaires indiennes et du Nord Canada

Avis pour 1994

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE les régions suivantes sont visées par des permis de prospection délivrés conformément au paragraphe 29(10) du Règlement sur l'exploration minière au Canada, C.R.C. 1516, à compter du 1er février 1994.

1. Des permis de prospection couvrant les régions suivantes du Système national de référence cartographique (SNRC) ont été délivrés # :

NUMÉRO	EMPLACEMENT (SNRC)	DÉTENTEUR
1459	27-C-02 NO	Savanna Resources Ltd.
1460	27-C-06 SE	Savanna Resources Ltd.
1461	27-C-06 NE	Savanna Resources Ltd.
1462	27-C-07-SO	Savanna Resources Ltd.
1463	37-D-08 SO	Savanna Resources Ltd.
1464	37-D-08-SE	Savanna Resources Ltd.
1465	46-O-03 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1466	46-O-04 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1467	46-O-04 SE	BHP Minerals Canada Ltd.
1468	46-O-05 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1469	46-O-05 SE	BHP Minerals Canada Ltd.
1470	46-O-05 NO	BHP Minerals Canada Ltd.
1471	46-O-05 SO	BHP Minerals Canada Ltd.
1472	46-O-06 SO	BHP Minerals Canada Ltd.
1473	46-O-06 NO	BHP Minerals Canada Ltd.
1474	46-O-14 SO	BHP Minerals Canada Ltd.
1475	46-O-14 SE	BHP Minerals Canada Ltd.
1476	46-O-15 SO	BHP Minerals Canada Ltd.
1477	56-J-10 NO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1478	56-J-11 SO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1479	56-J-12 NE	R.A. Olson Consulting Ltd.
1480	56-J-12 SE	R.A. Olson Consulting Ltd.
1481	56-J-14 SE	R.A. Olson Consulting Ltd.
1482	56-J-15 [redacted]	R.A. Olson Consulting Ltd.
1483	56-J-15 SE	R.A. Olson Consulting Ltd.
1484	56-K-03 SO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1485	56-K-06 SO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1486	56-P-04 NO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1487	56-P-05 SE	R.A. Olson Consulting Ltd.
1488	56-P-07 NO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1489	56-P-07 NE	R.A. Olson Consulting Ltd.
1490	56-P-07 SO	R.A. Olson Consulting Ltd.
1491	58-C-11 SE	Cominco Ltd.
1492	58-C-11 SO	Cominco Ltd.
1493	58-F-14 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1494	58-G-03 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1495	58-G-03 SE	BHP Minerals Canada Ltd.
1496	58-B-06 SE	BHP Minerals Canada Ltd.
1497	58-B-06 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1498	59-B-07 NO	BHP Minerals Canada Ltd.
1499	66-B-14 SE	Cameco Corporation
1500	66-F-09 NE	Caledonia Mining Corporation
1501	66-E-16 SE	Caledonia Mining Corporation
1502	66-F-13 NO	Caledonia Mining Corporation
1503	77-C-09 NO	Ascot Resources Ltd.
1504	77-C-09 NE	Ascot Resources Ltd.
1505	77-C-09 SO	Ascot Resources Ltd.
1506	77-C-09 SE	Ascot Resources Ltd.
1507	77-C-10 NE	Ascot Resources Ltd.
1508	77-C-10 SO	Ascot Resources Ltd.
1509	77-C-10 SE	Ascot Resources Ltd.
1510	77-C-10 NO	Ascot Resources Ltd.
1511	77-C-15 NE	Ascot Resources Ltd.
1512	77-C-15 NO	Ascot Resources Ltd.
1513	77-C-15 SO	Ascot Resources Ltd.
1514	77-C-15 SE	Ascot Resources Ltd.
1515	77-D-12 NE	Ascot Resources Ltd.
1516	77-D-12 NO	Ascot Resources Ltd.
1517	77-D-12 SO	Ascot Resources Ltd.
1518	77-D-12 SE	Ascot Resources Ltd.
1519	77-E-05 NE	1052451 Ontario Inc.
1520	77-E-05 NO	1052451 Ontario Inc.
1521	77-E-05 SO	1052451 Ontario Inc.
1522	77-E-05 SE	1052451 Ontario Inc.
1523	77-E-12 NO	1052451 Ontario Inc.
1524	77-E-12 SE	1052451 Ontario Inc.
1525	77-E-12 NE	1052451 Ontario Inc.
1526	77-E-12 SO	1052451 Ontario Inc.
1527	77-E-13 NE	1052451 Ontario Inc.
1528	77-E-13 SO	1052451 Ontario Inc.
1529	77-E-13 NO	1052451 Ontario Inc.
1530	77-E-13 SE	1052451 Ontario Inc.
1531	77-F-02 NE	Ascot Resources Ltd.
1532	77-F-02 NO	Ascot Resources Ltd.
1533	77-F-02 SE	Ascot Resources Ltd.
1534	77-F-02 SO	Ascot Resources Ltd.
1535	77-F-07 NO	1052451 Ontario Inc.
1536	77-F-07 NE	1052451 Ontario Inc.
1537	77-F-07 SE	1052451 Ontario Inc.
1538	77-F-07 SO	1052451 Ontario Inc.
1539	77-F-08 NE	1052451 Ontario Inc.
1540	77-F-08 NO	052451 Ontario Inc.
1541	77-F-08 SO	052451 Ontario Inc.
1542	77-F-08 SE	1052451 Ontario Inc.
1543	77-F-09 NO	052451 Ontario Inc.
1544	77-F-09 NE	052451 Ontario Inc.
1545	77-F-09 SE	1052451 Ontario Inc.
1546	77-F-09 SO	1052451 Ontario Inc.
1547	77-F-10 NE	1052451 Ontario Inc.
1548	77-F-10 SO	1052451 Ontario Inc.
1549	77-F-10 NO	1052451 Ontario Inc.
1550	77-F-10 SE	1052451 Ontario Inc.
1551	77-F-15 NE	1052451 Ontario Inc.
1552	77-F-15 NO	1052451 Ontario Inc.
1553	77-F-15 SE	1052451 Ontario Inc.
1554	77-F-15 SO	1052451 Ontario Inc.
1555	77-F-16 NO	052451 Ontario Inc.
1556	77-F-16 NE	1052451 Ontario Inc.
1557	77-F-16 SE	1052451 Ontario Inc.
1558	77-F-16 SO	1052451 Ontario Inc.
1559	77-G-01 NE	052451 Ontario Inc.
1560	77-G-01 NO	1052451 Ontario Inc.
1561	77-G-01 SE	052451 Ontario Inc.
1562	77-G-01 SO	1052451 Ontario Inc.
1563	77-G-02 NE	1052451 Ontario Inc.
1564	77-G-02 SE	1052451 Ontario Inc.
1565	77-G-02 SO	052451 Ontario Inc.
1566	77-G-02 NO	1052451 Ontario Inc.
1567	77-G-07 NE	052451 Ontario Inc.
1568	77-G-07 SO	1052451 Ontario Inc.
1569	77-G-07 SE	1052451 Ontario Inc.
1570	77-G-07 NO	1052451 Ontario Inc.
1571	77-G-08 SE	1052451 Ontario Inc.
1572	77-G-08 SO	1052451 Ontario Inc.
1573	77-G-08 NO	1052451 Ontario Inc.
1574	77-G-08 NE	1052451 Ontario Inc.
1575	77-G-10 SO	1052451 Ontario Inc.
1576	77-G-10 SE	1052451 Ontario Inc.
1577	77-H-04 NE	1052451 Ontario Inc.
1578	77-H-04 NO	1052451 Ontario Inc.
1579	77-H-04 SE	1052451 Ontario Inc.
1580	77-H-04 SO	1052451 Ontario Inc.
1581	77-H-05 SE	1052451 Ontario Inc.
1582	77-H-05 NE	1052451 Ontario Inc.
1583	77-H-05 NO	1052451 Ontario Inc.
1584	77-H-05 SO	1052451 Ontario Inc.
1585	86-J-07 NO	BHP Minerals Canada Ltd.
1586	86-J-11 SE	BHP Minerals Canada Ltd.
1587	86-K-16 SE	Caledonia Mining Corporation
1588	86-K-16 NO	Caledonia Mining Corporation
1589	86-N-01 SE	Caledonia Mining Corporation
1590	86-N-01 NE	Caledonia Mining Corporation
1591	86-O-04 NO	Caledonia Mining Corporation
1592	86-O-05 SE	Caledonia Mining Corporation
1593	86-O-10 NE	Caledonia Mining Corporation
1594	86-O-14 NE	Caledonia Mining Corporation
1595	86-O-15 NO	Caledonia Mining Corporation
1596	86-O-15 NE	Caledonia Mining Corporation
1597	86-O-15 SE	Caledonia Mining Corporation
1598	86-O-16 SE	Caledonia Mining Corporation
1599	86-O-16 NO	Caledonia Mining Corporation
1600	86-O-16 SO	Caledonia Mining Corporation
1601	86-P-13 SE	Caledonia Mining Corporation
1602	86-P-13 SO	Caledonia Mining Corporation
1603	95-M-07 SO	Ian D. McCartney
1604	105-P-13 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1605	105-P-13 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1606	105-P-14 NO	Archer, Cathro [redacted] Associates (1981) Ltd.
1607	105-P-14 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1608	105-P-15 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1609	105-P-15 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1610	106-A-02 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1611	106-A-02 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1612	106-A-02 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1613	106-A-03 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1614	106-A-03 NO	Archer, Cathro [redacted] Associates (1981) Ltd.
1615	106-A-03 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1616	106-A-03 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1617	106-A-04 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1618	106-A-04 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1619	106-A-04 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1620	106-A-04 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1621	106-A-05 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1622	106-A-05 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1623	106-A-05 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1624	106-A-05 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1625	106-A-06 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1626	106-A-06 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1627	106-A-06 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1628	106-B-01 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1629	106-B-01 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1630	106-B-01 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1631	106-B-01 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1632	106-B-02 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1633	106-B-02 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1634	106-B-02 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1635	106-B-02 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1636	106-B-06 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1637	106-B-06 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1638	106-B-06 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1639	106-B-07 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1640	106-B-07 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1641	106-B-07 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1642	106-B-07 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1643	106-B-08 NE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1644	106-B-08 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1645	106-B-08 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1646	106-B-08 NO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1647	106-B-10 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1648	106-B-10 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1649	106-B-11 SE	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1650	106-B-11 SO	Archer, Cathro & Associates (1981) Ltd.
1651	77-F-05 SE	1052451 Ontario Inc.
1652	77-F-05 NE	1052451 Ontario Inc.
1653	77-F-06 NO	1052451 Ontario Inc.
1654	77-F-06 NE	1052451 Ontario Inc.
1655	77-F-06 SE	1052451 Ontario Inc.
1656	77-F-06 SO	1052451 Ontario Inc.
1657	77-F-11 NE	1052451 Ontario Inc.
1658	77-F-11 NO	1052451 Ontario Inc.
1659	77-F-11 SO	1052451 Ontario Inc.
1660	77-F-11 SE	1052451 Ontario Inc.
1661	77-F-12 NO	052451 Ontario Inc.
1662	77-F-12 SO	1052451 Ontario Inc.
1663	77-F-12 SE	1052451 Ontario Inc.
1664	77-F-12 NE	1052451 Ontario Inc.
1665	77-F-13 NE	1052451 Ontario Inc.
1666	77-F-13 NO	1052451 Ontario Inc.
1667	77-F-13 SO	1052451 Ontario Inc.
1668	77-F-13 SE	1052451 Ontario Inc.
1669	77-F-14 NO	1052451 Ontario Inc.
1670	77-F-14 SO	1052451 Ontario Inc.
1671	77-F-14 NE	1052451 Ontario Inc.
1672	77-F-14 SE	1052451 Ontario Inc.
1673	77-G-03 NE	1052451 Ontario Inc.
1674	77-G-03 NO	1052451 Ontario Inc.
1675	77-G-03 SE	1052451 Ontario Inc.
1676	77-G-03 SO	1052451 Ontario Inc.
1677	77-G-04 NE	1052451 Ontario Inc.
1678	77-G-04 SO	1052451 Ontario Inc.
1679	77-G-04 NO	1052451 Ontario Inc.
1680	77-G-04 SE	1052451 Ontario Inc.
1681	77-G-05 NE	1052451 Ontario Inc.
1682	77-G-05 SO	1052451 Ontario Inc.
1683	77-G-05 SE	1052451 Ontario Inc.
1684	77-G-06 SE	1052451 Ontario Inc.
1685	77-G-06 NE	1052451 Ontario Inc.
1686	77-G-06 SO	1052451 Ontario Inc.
1687	77-G-06 NO	1052451 Ontario Inc.
1688	77-G-11 SE	1052451 Ontario Inc.
1689	77-G-11 SO	1052451 Ontario Inc.
1690	77-G-11 NO	1052451 Ontario Inc.
1691	77-G-12 SE	1052451 Ontario Inc.
1692	77-G-12 NE	1052451 Ontario Inc.
1693	77-G-13 SE	Ian Lawyer
1694	77-G-13 NE	Ian Lawyer
1695	77-G-14 NO	Ian Lawyer
1696	77-G-14 SO	Ian Lawyer
1697	78-B-03 NO	Cominco Ltd.
1698	78-B-03 SO	Ian Lawyer
1699	78-B-04 NE	Aber Resources Ltd.
1700	78-B-04 NO	Aber Resources Ltd.
1701	78-B-05 NE	Aber Resources Ltd.
1702	78-B-05 SO	Aber Resources Ltd.
1703	78-B-05 SE	Aber Resources Ltd.
1704	78-B-05 NO	Aber Resources Ltd.
1705	87-E-09 NE	Ian Lawyer
1706	87-E-09 NO	Ian Lawyer
1707	87-E-09 SO	Ian Lawyer
1708	87-E-09 SE	Ian Lawyer
1709	87-E-10 NO	1052451 Ontario Inc.
1710	87-E-10 NE	Ian Lawyer
1711	87-E-15 SO	1052451 Ontario Inc.
1712	87-E-15 NO	1052451 Ontario Inc.
1713	87-E-15 NE	Ian Lawyer
1714	87-E-15 SE	Ian Lawyer
1715	87-E-16 SE	Ian Lawyer
1716	87-E-16 NO	Ian Lawyer
1717	87-E-16 SO	Ian Lawyer
1718	87-E-16 NE	Ian Lawyer
1719	87-H-01 NO	1052451 Ontario Inc.
1720	87-H-01 SO	1052451 Ontario Inc.
1721	87-H-01 NE	1052451 Ontario Inc.
1722	87-H-01 SE	1052451 Ontario Inc.
1723	87-H-02 NO	Aber Resources Ltd.
1724	87-H-02 SE	1052451 Ontario Inc.
1725	87-H-02 NE	1052451 Ontario Inc.
1726	87-H-04 NE	Aber Resources Ltd.
1727	87-H-04 NO	Aber Resources Ltd.
1728	87-H-05 SE	Aber Resources Ltd.
1729	87-H-06 NE	Aber Resources Ltd.
1730	87-H-06 SO	Aber Resources Ltd.
1731	87-H-06 SE	Aber Resources Ltd.
1732	87-H-08 SO	1052451 Ontario Inc.
1733	87-H-08 SE	1052451 Ontario Inc.
1734	87-H-09 NO	Aber Resources Ltd.
1735	87-H-10 NE	Aber Resources Ltd.
1736	87-H-10 SE	Aber Resources Ltd.
1737	87-H-10 SO	Aber Resources Ltd.
1738	87-H-11 SO	Cominco Ltd.
1739	87-H-15 SE	Aber Resources Ltd.
1740	87-H-16 SO	Aber Resources Ltd.
1741	87-H-16 NO	Aber Resources Ltd.
1742	87-H-16 SE	Aber Resources Ltd.
1743	88-A-01 SO	Aber Resources Ltd.
1744	88-A-01 SE	Aber Resources Ltd.
1745	88-A-01 NE	Aber Resources Ltd.
1746	97-A-13 SE	Waldimer P. Boyko
1747	97-A-13 SO	Waldimer P. Boyko
1748	97-A-13 NE	Waldimer P. Boyko
1749	97-A-13 NO	Waldimer P. Boyko
1750	97-A-14 NO	Waldimer P. Boyko
1751	97-B-16 NE	Waldimer P. Boyko
1752	97-C-01 NO	Waldimer P. Boyko
1753	97-C-01 SE	Waldimer P. Boyko
1754	97-C-08 SO	Waldimer P. Boyko
1755	97-D-03 NO	Waldimer P. Boyko
1756	97-D-03 SO	Waldimer P. Boyko
1757	97-D-04 SE	Waldimer P. Boyko
1758	97-D-04 SO	Waldimer P. Boyko
1759	97-D-04 NE	Waldimer P. Boyko
1760	97-D-05 NE	Waldimer P. Boyko
1761	97-D-05 SE	Waldimer P. Boyko
1762	97-D-06 NO	Waldimer P. Boyko
1763	97-D-06 SO	Waldimer P. Boyko

2. Les permis suivants ont expiré ou ont été rétrocédés # :

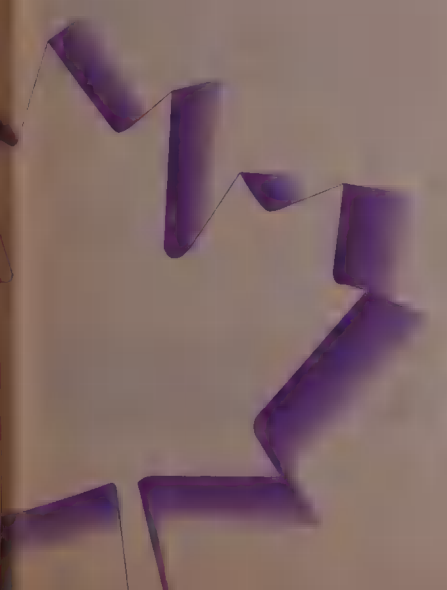
NUMERO	EMPLACEMENT (SNRC)	DÉTENTEUR
1264	66-A-04 NO	Urangesellschaft Canada Ltd.
1268	86-O-10 NO	Cominco Ltd.
1269	86-O-11 NE	Cominco Ltd.
1270	86-O-11 NO	Cominco Ltd.
1271	86-O-12 NE	Cominco Ltd.
1273	55-M-07 NE	Comaplex Minerals Corp.
1276	65-C-08 NO	Comaplex Minerals Corp.
1277	65-C-08 NE	Comaplex Minerals Corp.
1278	55-M-06 NE	Comaplex Minerals Corp.
1279	55-M-07 NO	Comaplex Minerals Corp.
1285	86-P-01 NE	BHP Minerals Canada Ltd.
1293	48-B-10 NE	Noranda Exploration Co. Ltd. (Aucune responsabilité personelle)
1347	65-E-15 NE	Taiga Consultants Ltd.
1368	65-N-01 NO	Taiga Consultants Ltd.

Karen Klassen
Conservatrice en chef des registres miniers
Administration des terres
Territoires du Nord-Ouest
Affaires indiennes et du Nord Canada



Révision des limites des circonscriptions électorales fédérales

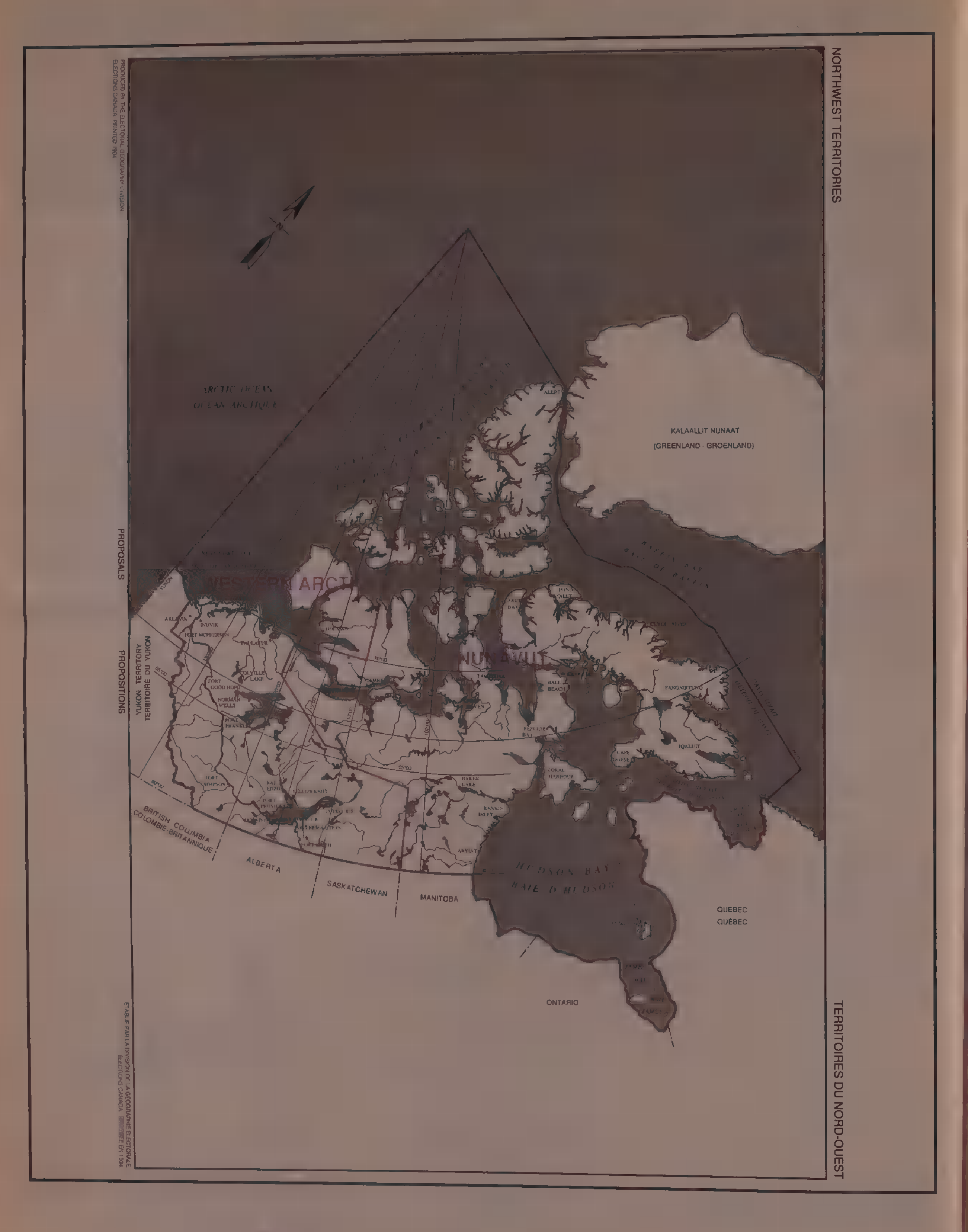
TERRITOIRES DU NORD-OUEST



Propositions formulées

par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour les Territoires du Nord-Ouest

TERRITOIRES DU NORD-OUEST



COMMISSION DE DÉLIMITATION
DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES
POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST



Février 1994

Année scolaire
T.N.-O.
1993-1994

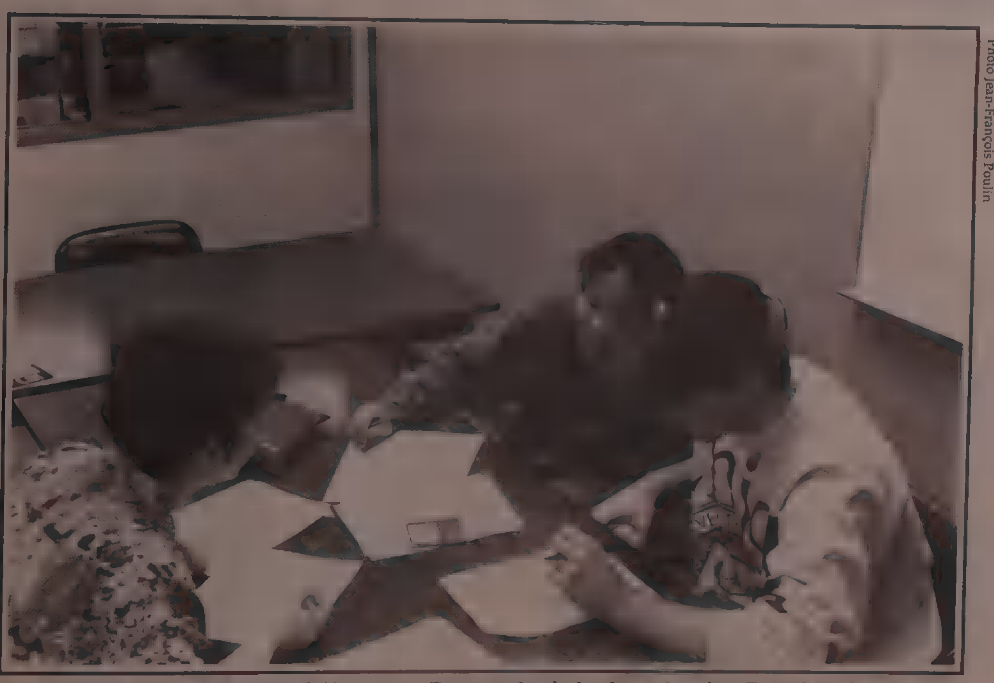


Photo Jean-François Poulin

Equipe de production à l'oeuvre. De gauche à droite : Agnès, Cygni et Patrick.

Equipe de production

Equipe de coordination : Patrick Perraud
Jean-François Poulin
Cygni Sumcad
Yan Mihelic Drolet
Mise en page : Emmanuel Carcano
Agnès Billa
Idée originale : Alain Bessette
Coordinatrice : Agnès Billa

Remerciements

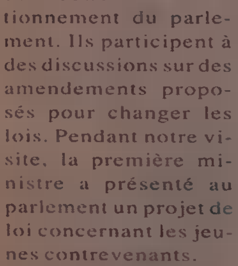
Les écoles : Sir John Franklin, St -Patrick's High, J.H. Sissons, Allain Saint-Cyr
Le journal L'Aquilon pour l'aide technique
Le ministère de l'Education, de l'Emploi et de la Culture pour son aide financière.
Les enseignants : John Stewart, Joy Ells, Madeleine Fontan, Bernadette Leblanc-Fortier, Marie-Claire Bradley.

Parlement franco-canadien de l'Ouest

La loi sur les jeunes contrevenants

Dans le parlement jeunesse, au mois de novembre dernier, j'ai observé qu'il fallait saluer la présidente chaque fois que je passais devant elle. Il est aussi nécessaire d'être silencieux et de se lever pour obtenir la permission de parler.

Ce que j'ai appris au sujet du fonctionnement du parlement jeunesse, c'est que les députés n'adoptent pas de vrais règlements. Ce sont de jeunes adultes de 16 à 25 ans qui ont développé leurs connaissances du fonctionnement du parlement. Ils participent à des discussions sur des amendements proposés pour changer les lois. Pendant notre visite, la première ministre a présenté au parlement un projet de loi concernant les jeunes contrevenants.



Selon moi la sécurité de nos citoyens est l'une de nos plus grandes responsabilités parce qu'il faut prendre soin des autres. En même temps la responsabilité envers la réhabilitation de nos jeunes contrevenants est tout aussi importante parce que si un jeune commet un crime, il a besoin d'aide pour faire les bons choix.

Je pense que les jugements ces jours-ci ne sont pas assez sévères parce qu'il y a beaucoup de criminels qui sortent de prison et répètent les mêmes crimes. Je pense que c'est important de mettre l'accent sur l'éducation, la discipline, les habiletés techniques et sociales et sur les services communautaires parce que c'est une bonne facon d'aider les contrevenants.

Je pense aussi que les jeunes de 10 à 11 ans devraient être soumis à la loi sur les jeunes contrevenants si l'enfant est trouvé coupable d'un crime sérieux comme un meurtre ou s'il répète souvent ses crimes. Je ne pense pas que c'est une bonne idée de rendre public le nom des jeunes contrevenants parce que quand ils verront leur nom à la télévision, ils se diront probablement qu'ils sont de mauvaises personnes et que tout le monde va le savoir. Ils penseront peut-être que les gens ne leur donneront plus jamais de chances et que ça ne vaut pas la peine d'essayer de s'améliorer. D'un autre côté, je crois que la société devrait avoir le droit de savoir les noms des jeunes contrevenants qui ont été trouvés coupables de crimes sérieux pour pouvoir se protéger. J'aimerais encore avoir l'occasion de participer à des discussions importantes pour la société et savoir davantage comment fonctionne le parlement.

Micheline Gaudet
7ᵉ année
Ecole Allain St-Cyr

Le 10 novembre 1993, plus de 60 jeunes de 16 à 25 ans sont venus à Yellowknife pour la troisième session annuelle du Parlement Franco-Canadien de l'Ouest . Les député(e)s venaient de plusieurs endroits dans les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Ils étaient logés à l'hôtel Explorer et ils tenaient leurs réunions dans la salle Katimavik B. Ils sont retournés chez eux le 14 novembre.

Les député(e)s discutaient de sujets qui ont rapport aux jeunes, comme le dossier des jeunes contrevenants, l'avortement et si on devrait avoir plus de congés pendant l'année scolaire.

L'Association Jeunesse Franco-Ténoise était responsable pour l'organisation du parlement de cette année. L'association a aussi organisé une visite de la ville, des activités de choix, une soirée d'aurores boréales, un banquet et une danse pour nos visiteurs.

Les député(e)s de Yellowknife étaient : Marianne Bélair, Chris Bourassa, Brent Raves, Chris Argue, Sarah Kallos et Shannon Roberts. Le P.F.C.O. de l'année prochaine se tiendra à Victoria.

Karen McOuat
10ᵉ année
St Patrick's High

Un parlement pour les jeunes



Photo Emanuel Carcano

Le vendredi 12 novembre, les élèves de la classe de la 7e [redacted] la 9e année de l'école Allain St-Cyr sont allés visiter le Parlement jeunesse francophone de l'ouest. Durant notre visite, la première ministre a presenté un projet de loi sur les jeunes contrevenants. Est-ce que les dossiers des jeunes contrevenants devraient être révélés à la presse? Est-ce que le dossier d'un jeune contrevenant devrait être détruit après cinq ans? Voici quelques-unes des questions discutées par les députés. Plusieurs opinions et plusieurs points ont été affirmés pendant ces discussions. Quand j'étais assise pour observer, j'ai souvent eu le goût de me lever et de dire mon point de vue, mais comme je n'étais que spectatrice, je devais retenir mes pensées. Voici [redacted] chance de m'exprimer... Je crois que la sécurité des citoyens est très importante. Nous voulons que nos citoyens se sentent à l'aise et en sécurité quand ils marchent dans la rue ou quand ils laissent leur enfant jouer dehors. Je crois que les mesures en place pour les jeunes contrevenants [redacted] sont pas efficaces. Je pense que si un jeune peut commettre un crime d'adulte, il devrait subir les mêmes conséquences qu'un adulte. Les gens sous-estiment les jeunes quant à leurs capacités de penser. L'influence de la violence à la télévision est une chose qui motivent les jeunes à commettre des crimes. C'est la responsabilité de la société de prévenir les actions des jeunes contrevenants en établissant des programmes d'éducation. J'ai beaucoup aimé [redacted] journée et j'ai hâte de pouvoir y participer comme député pour les raisons suivantes: le parlement me donne de la pratique pour parler en public, m'introduit au processus démocratique et me donne la chance de rencontrer d'autres francophones de l'Ouest canadien.

Christine Degagné
8ᵉ année
Ecole Allain St-Cyr

Un grand merci

Les éditoriaux sont typiquement les opinions de l'éditeur qui s'exprime souvent de facon stricte et convaincante. Mais lorsque ce journal est principalement fait par des étudiants francophones ou qui apprenent le français dans les T.N.-O., je crois que peut-être il faut bien utiliser cette opportunité de reconnaître les efforts de ceux et celles qui aident à développer les programmes de francais, pour que les habitants du Nord aient la chance de l'apprendre.

La plupart des étudiants qui connaissent le français dans les T.N.-O. sont des bilingues qui ont appris la langue depuis la maternelle ou plus tard pendant leurs études. Quand même, c'est une très grande réussite pour les étudiants (jeunes et plus âgés) et les professeurs d'avoir développé les programmes d'immersion en francais, qui incitent à l'apprentissage d'une langue autre que l'anglais.

Dans le nord, on insiste sur l'apprentissage de la culture aborigène : la langue et aussi une introduction générale à la culture aborigène. Cette minuscule connaissance de notre environnement immédiat nous aide, comme habitants du nord, à nous accepter et à nous informer pour mieux vivre ensemble. L'introduction à la culture canadienne-française et sa langue vise les mêmes objectifs: nous accepter et nous informer pour mieux comprendre les autres individus qui partagent notre nation.

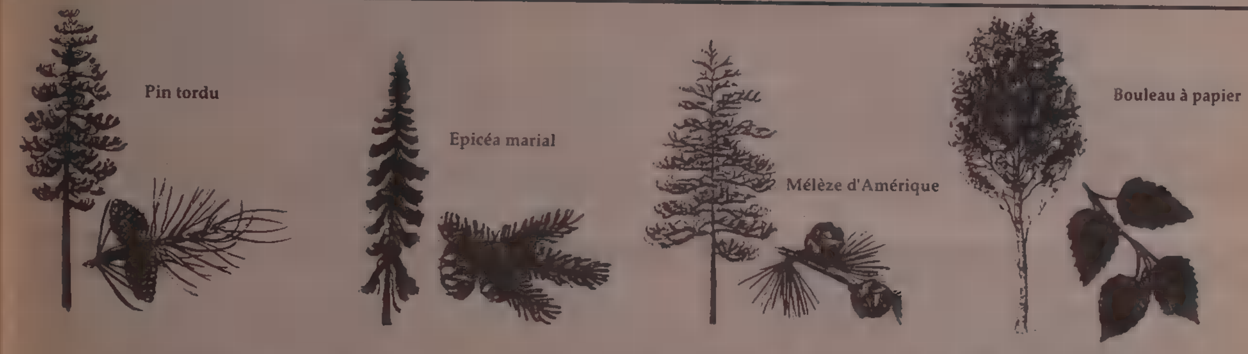
Il reste encore des difficultés avec ses programmes. Par exemple, le nombre de cours qui sont disponibles pour les étudiants du niveau secondaire. J'ai trouvé assez difficile la transistion d'un horaire à 90 pour cent en francais à un avec seulement 25 pour cent de français. Depuis la quatrième année, j'avais pris tous mes cours en francais. Il faut agrandir le curriculum en français pour encourager les étudiants à continuer leurs études en français.

C'est aussi vrai que les étudiants en immersion française reste un petit nombre, mais je pense que si les options sont disponibles, cela encouragerait les jeunes.

Je suis très fière d'avoir appris la langue française. Le fait que j'écris en français est dû à ma connaissance du français et à ma capacité de m'exprimer dans cette langue, aussi bien que tout autre étudiant qui contribue à ce journal. Jusqu'à présent, j'avais utilisé le français en voyageant à plusieurs reprises au Québec, et j'avais eu l'opportunité de rencontrer de nombreux amis à travers le Canada grâce à la communication en français.

La connaissance de la culture aussi bien que la langue est très utile dans notre societé où la communication est très importante. Cela nous aide à accepter et à apprécier les autres habitants du Canada. Alors, un grand merci aux profs et aux étudiants également pour m'avoir donné la chance d'apprendre le français.

Cygni Sumcad
12e année
Sir John Franklin



Soyons verts pour préserver le Nord !

Le Nord. Nous sommes loin de tous. Pour plusieurs, vivre ici c'est une façon d'échapper au monde extérieur. Pour les autres, surtout les jeunes, vivre ici peut être un peu ennuyant. L'effet d'isolement est bon, jusqu'à un certain point. Il faut, à ce point, arrêter et réaliser que le Nord, ça fait partie du monde. Nous partageons les problèmes mondiaux aussi et il faut s'en souvenir, spécialement d'un point de vue environnemental.

Dans le Nord, les problèmes ne semblent pas être aussi graves. La pollution ne s'est pas accumulée ici pendant autant d'années que dans plusieurs villes au sud. L'air et l'eau sont encore assez purs, à part quelques lacs près de Yellowknife. Il y a encore des arbres, d'autres types de végétation, et des animaux en bonne santé. À cause de cela, la population du Nord se relâche contre la pollution, en oubliant que, autrefois, les villes du Sud ont été dans la même bonne forme.

Un grand nombre d'individus conduisent pour aller au travail tout seuls dans leur auto, sans même penser à d'autres options. À cause du froid, chaque auto prend de 10 à 15 minutes pour réchauffer, pour un voyage qui, lui, prend deux minutes. Dans le Nord, l'idée du covoiturage existe seulement pour ceux qui veulent épargner un peu d'argent. Les autobus semblent plutôt être pour les étudiants et pour ceux qui n'ont pas branché leur auto la veille. Nous oublions aussi que l'hiver est un peu plus long ici et, quelquefois, plus froid. Chauffer les maisons et d'autres édifices n'est pas seulement plus cher pour le propriétaire mais aussi plus



dommageable pour l'environnement.

Autant nous pouvons oublier ces faits, autant nous n'avons pas de problèmes à oublier le progrès, dans le Sud, des idées et des programmes des «3 R» : recyclage, réduction et réutilisation, en comparaison avec le peu de choses qui se font ici.

Nous attendons que les idées et les programmes soient apportés dans le Nord, et quand ils sont finalement ici, nous les oublions. La richesse et la facilité de la vie ici font que nous sommes assez paresseux; nous ne voulons pas nous mettre au travail.

Le cas du groupe *Ecology North* est un bon exemple de la façon dont nous sommes capables de ne pas nous occuper des programmes que nous avons pourtant réclamés. Leur programme de recyclage était apprécié de plusieurs personnes, mais sans le soutien dont ils avaient besoin, ils ont dû abandonner.

Le gouvernement a acheté trois déchiqueteurs, pour préparer les matériaux recyclables et les vendre à des compagnies de recyclage dans le sud.

Le gouvernement a aussi établi des standards environnementaux qu'une compagnie doit respecter avant d'ouvrir une mine. Un autre programme a aussi commencé pour nettoyer les anciens sites miniers, pour que ces environs ne restent pas pollués à jamais.

Des choses s'en viennent donc, mais il faut voir qu'on n'a pas le temps d'avancer si lentement. Nous devons être conscients de ce que nous pouvons faire.

Si chacun fait sa petite part, ça fait une grande chose ensemble, et dans le Nord, nous pourrons garder notre bonne forme environnementale, au lieu d'essayer de la retrouver.

Lindsey Cymbalisty
12e année
Sir John Franklin

L'environnement t'intéresse ?

Voici quelques adresses d'organisations locales, nationales et internationales qui travaillent pour l'environnement. Contacte-les si tu veux plus d'informations sur la faune, la pollution ou d'autres questions touchant l'environnement.

Ecology North
4807, 49e rue, Yellowknife
873-6019 ou laissez un message sur le bulletin électronique du gouvernement des T.N.-O. «North of Sixty», dans le dossier Ecology North.

Institut Nord-Américain sur l'Arctique
Université de Calgary
2500 University Drive
Calgary, ALTA T2N 1N4

Coalition canadienne sur les pluies acides
112 av. Saint-Clair W.
Suite 401
Toronto, Ont. M4V 2Y3

Fédération canadienne de la nature
453 Sussex Drive
Ottawa, Ont.
K1N 6Z4

Pollution Probe
12 Madison Av.
Toronto, Ont.
M5R 2S1

Friends of the Earth
218 D Street SE
Washington DC
20003

Greenpeace USA
1436 U Street NW
Washington DC
20009

World Wildlife Fund
1250 24th Street NW
Washington DC
20037

The Cousteau Society
930 W. 21th Street
Norfolk VA
23517

Le squash dans les Territoires du Nord-Ouest

Le squash est un sport un peu moins populaire que d'autres. Dans les Territoires, il y [redacted] des courts de squash à Yellowknife et à Iqaluit. Les deux villes ont des clubs de squash. Un abonnement [redacted] l'un des clubs signifie que tu peux utiliser les deux! Alors, quand les joueurs de squash voyagent entre les deux villes, ils ont accès à l'autre club.

Le «Yellowknife Racquet Club» a été bâti en 1980, et il y a quatre courts de squash. Le «Frobisher Bay Racquet Club» à Iqaluit, a été bâti en 1990. Il y a là deux courts de squash. Les deux clubs ont des instructeurs professionels. En Iqaluit, le «pro» du squash c'est Steve Main de Thunder Bay.

À Yellowknife, le «pro» c'est Fenton Bernhardt de Régina. Chaque club a un nombre de joueurs de squash d'âges differents, et d'habiletés différentes. Il y a des débutants, et des joueurs classés nationalement au Canada. Plusieurs des meilleurs joueurs, et quelques jeunes, voyagent dans le Sud pour des tournois. Le jeu lui même est [redacted] jeu fantastique. Comme le dit Fenton Bernhardt : «La chose formidable avec le squash, c'est un sport excellent pour ta forme physique et en même temps c'est amusant».

Le jeu est facile à apprendre, et ce n'est pas cher. Le seul équipement est une raquette de squash. Les prix pour les raquettes vont de 70$ à 250$. Un abonnement pour le squash au Yellowknife Racquet Club c'est 64$ par mois pour un minimum de 12 mois, avec un cours d'initiation compris.

Chaque année à la fin de janvier, des compétitions interprovinciales pour les équipes de tournoi ont lieu. En 1992 le Yellowknife Racquet Club a été l'hôte des compétitions pour les hommes. Ils sont venus de partout au Canada pour jouer dans le premier tournoi national à se tenir à Yellowknife.

Le tournoi a été un grand succès. Cette année, les Territoires vont envoyer des équipes de trois dans deux tournois : les hommes à Saskatoon et les femmes [redacted] Nanaimo. L'équipe des hommes c'est: Fenton Bernhardt, deuxieme rang, Steve Main d'Iqaluit, et Jim Mazerolle de Yellowknife. L'équipe des femmes, c'est Frances Widdowson, Dixie Haley, et Michelle Thoms, toutes de Yellowknife.

Bonne chance aux deux équipes. Nous espèrons qu'ils feront honneur aux Territoires.

Casey Hubert
12e annee
Sir John Franklin

Le nouveau règlement sur les motoneiges

Cet hiver, la ville de Yellowknife a adopté une nouvelle loi sur les motoneiges. La limite de vitesse d'un maximum de 30 km/heure n'est pas juste.

Les automobiles peuvent rouler à 45 km/heure et si un automobiliste voit un piéton, la seule chose qu'il peut faire, c'est d'arrêter. Sur une motoneige, on peut virer à 180 degrés ou s'arrêter.

La mort sur le lac Frame est tragique mais quand il y a un mort dans une auto, on n'essaye pas de retirer le permis de conduire.

J'accepte qu'on a besoin d'une limite de vitesse mais 30 km/heure, ce n'est pas sensé. On devrait permettre aux motoneigistes de conduire à la même vitesse que les automobilistes.

Stuart Britton

Cette lettre a été écrite avec amitié pour les droits des motoneigistes. Je n'ai pas de problème avec la zone B, où vous pouvez conduire jusqu'a soixante kilomètres à l'heure. Mais la vitesse dans la zone A est déraisonable. Trente kilomètres [redacted] l'heure, c'est trop lent. A cette vitesse, il est presque plus rapide de marcher!

Avec une limite de vitesse trop sévère, il est probable que les personnes vont conduire plus rapidement que la vitesse demandée. Les motoneiges se contrôlent mieux et ont de meilleurs freins que les autos en hiver.

Donc, il est raisonable que les motoneigistes peuvent conduire [redacted] la même vitesse que les automobilistes. Une vitesse plus raisonable serait quarante-cinq ou soixante kilomètres à l'heure.

Les docteurs qui demandent d'interdire les motoneiges dans les limites de la ville, ils sont fous. La motoneige est un bon moyen de transport. Beaucoup des habitants de Yellowknife l'utilisent. Les motoneigistes sont très bons pour la ville aussi.

Regardez le «Great Slave Snowmobile Association» conduire pour ramasser des jouets pour «Toys for Tots». Les habitants de Yellowknife ont un stéréotype pour toutes les personnes qui conduisent les motoneiges : ils pensent que nous sommes imprudents et irresponsables, et ce n'est pas juste!

Mike Parkins
12e année
Sir John Franklin

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Quelques règles qui s'appliquent aux motoneigistes :

Les catégories d'âge pour les conducteurs de motoneige : 12 à 16 ans, 16 à 18 ans, 18 [redacted] et plus. Chaque catégorie d'âge a des obligations différentes. A vous de vous renseigner. Une personne de moins de 12 ans ne peut pas conduire une motoneige.

Les limites de vitesse : Sur les rues et les routes où une limite de vitesse est affichée : 45 km/h, même si la limite affichée est de 70km/h. En dehors de la voie publique, 30 km/h maximum dans la zone A (le secteur de Yellowknife où se retrouvent la majorité des édifices et des résidences) et 70km/h maximum ailleurs.

Les endroits interdits aux motoneiges : les écoles, les aires de jeux, le cimetière, le centre-ville (la 48e rue, la 54e rue, la 49e avenue et la 51e avenue), les pistes du club de ski, le terrain de golf, le sentier de randonnée du lac Frame, la piste deluge entre les avenues 50A et 51A, la carrière Bristol, Toboggan Hill.

Les sports dans les T.N.-O.

Beaucoup d'athlètes des Territoires vont se retrouver à Slave Lake (Alberta) du 6 [redacted] 12 mars pour les Jeux d'hiver de l'Arctique. Ici, dans les T.N.-O., les événements sportifs ne manqueront pas non plus. En voici un aperçu pour les prochains mois.

11-14 mars	Baker Lake	Tournoi pee-wee de hockey
18-20 mars	Fort Resolution	Courses de traineaux à chiens Championnat territorial
25-27 mars	Yellowknife	Caribou Carnival
26 mars	Snare Lake	Compétition de ski locale
1-3 avril	Chesterfield Inlet	Tournoi de hockey pour le trophée Kivalliq
1-3 avril	Yellowknife	Tournoi de curling
1-3 avril	Yellowknife	Tournoi de hockey
8-10 avril	Yellowknife	Carnaval du club de patinage artistique
8-10 avril	Yellowknife	Tournoi de basketball
9 avril	Snare Lake	Fête du patinage
22-24 avril	Yellowknife	Tournoi de basketball
23 avril	Snare Lake	Tournoi de fléchettes
21 mai	Fort Resolution	Tournoi de pêche
27 mai	Yellowknife	Journée «Espadrilles»
31 mai	**T.N.-O.**	**Défi Participaction**
1er juin	T.N.-O.	Piscines : début de la saison estivale
1er juin	Yellowknife	Exposition Participaction
4 juin	Snare Lake	Danse Participaction
4 juin	Yellowknife	Rallye-vélo
10-11 juin	Rae Lakes	1er tournoi annuel de cribbage des T.N.-O.
10-11 juin	Lutsel k'e	Jeux dénés
17-18 juin	Yellowknife	Tournoi de golf du Soleil de minuit
17-19 juin	Fort Simpson	Tournoi de balle lente du solstice
19-20 juin	Fort Resolution	Tournoi de pêche
25 juin	Yellowknife	Début de la baignade surveillée à Long Lake
1er juillet	Yellowknife	Tournoi de basketball
4 juillet	Yellowknife	Début des programmes récréatifs dans les parcs de la ville.
15-22 juillet	Chesterfield Inlet	Jeux traditionnels du Keewatin
18-22 juillet	Fort Providence	Jeux d'été de la jeunesse du Mackenzie
22-24 juillet	Fort Simpson	Tournoi territorial de balle lente pour hommes et femmes
22-25 juillet	Inuvik	Jeux traditionnels de l'Arctique de l'Ouest
30-31 juillet	Arctic Red River	Compétitions de canot
5-7 août	Kakisa	Jeux dénés régionaux
12-14 août	Lac la Martre	Tournoi de pêche

Source : GTNO, Calendrier participaction 1994

Sir John et St Pat's remportent les championnats de volley-ball

Le tournoi de volleyball commence la saison sportive pour les adolescents des T.N.-O. L'école secondaire Sir John Franklin de Yellowknife est l'hôte de dix-sept équipes de volleyball. Ces équipes participantes sont venues de Fort Simpson, Fort Smith, Inuvik, Rae Edzo et Yellowknife.

Chez les filles, Sir John A défend son titre de championnes. Les autres équipes ne seront pas assez fortes pour les vaincre; Sir John A reste invaincu pandant le tournoi.

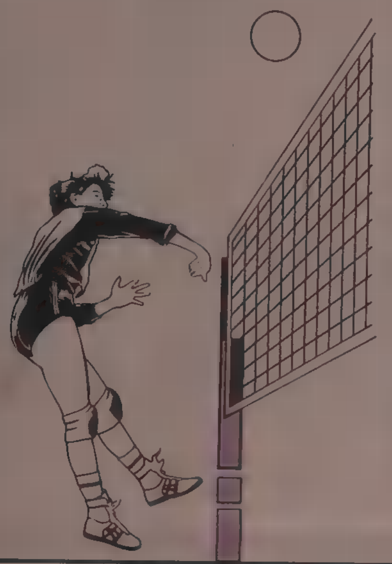
Leur principal opposant, St-Pat's, a aussi très bien joué pendant ce tournoi, et a réussi à se procurer la deuxieme place lors des finales.

Sir John a dominé St-Pat's dans leurs parties régulières mais, étonnament, St-Pat's a réussi à obtenir la deuxième position après avoir vaincu Rae Edzo B, Fort Smith et Fort Simpson.

Les autres équipes ont aussi joué des parties assez fortes; Inuvik et Rae Edzo A ont joué des parties impressionnantes pendant le tournoi. Inuvik s'est classé en troisième place et Rae Edzo a fini en quatrième place.

Le match final a ete moins stressant pour les participantes, et ces jeux ont été très excitants. Les deux équipes ont joué avec détermination, mais St. Pat's a été vaincu après deux manches. Les filles de Sir John sont les championnes encore cette année. Les membres de l'équipe de Sir John A sont Jen Lange, Cygni Sumcad, Terra Ward, Tracey Ward, Priscilla Betsina, Alice Zoe, Norma Zeremecka, Elizabeth Fillatre, Gloria Neyelle, Tracey Wood et l'entraîneure Colleen Pura.

À l'autre bout du gymnase, c'était les garçons de St. Pat's qui se faisaient remarquer. St. Pat's a dominé le court des garçons toute la fin de semaine, en gagnant toutes les parties. Leur principal opposant était Rae Edzo A, qui a leur propre forte reputation en tournoi. Ces deux équipes se sont rencontrées l'année passée finale, et ce fut Rae Edzo qui a remporté la victoire en deux jeux. Cette année les rôles se sont renversés: St. Pat's jouissait de la victoire sur Rae Edzo A en deux parties.



Les membres de l'équipe de St. Pat's sont: Jojo Tolentino, Chris O'Sullivan, Kent Rose, Billy Praasma, Herb Nakamyak, Ulli Nolting, Gustavo Carjaval, Stephen Inasajak, Jacky Sikkuark et l'entraineur de cette equipe est Garth Brasseur.

Les équipes de Rae Edzo B et Sir John A ont aussi fourni de bons efforts cette fin de semaine. À la fin du tournoi, Sir John A s'est trouvé en troisième place, et Rae Edzo B en quatrième.

La compétition a été intense, et Les athlètes ont montré beaucoup d'enthousiasme et de talent. Il semble qu'ils vont sûrement se retrouver l'année prochaine pour s'amuser et jouer du bon volleyball.

Cygni Sumcad
12e année
Sir John Franklin

Attention participants aux Jeux de l'Arctique

Envoyez nous les photos, articles, histoires et souvenirs de votre experience à Slave Lake pour le prochain numéro du Journal Jeunesse au mois de mai.

Une ouverture sur le monde



Photo Agnès Billa

Vous possédez un modem, un ordinateur et un programme de communication... Et bien vous avez, sans le savoir, une ouverture sur le monde incomparable.

Dans le domaine de l'informatique, certaines personnes ouvrent des BBS (bulletin board system). Il s'agit d'un ordinateur branché sur le téléphone 24 heures sur 24 pour prendre les appels d'ordinateurs de partout. Il vous suffit de contacter avec votre ordinateur un des ces systèmes et vous pouvez faire venir par votre modem des jeux, outils, sons, et même des photographies. Vous pouvez même jouer à des jeux «Online» que l'opérateur du système appelé SYSOP met à votre disposition.

La majorité des BBS vous offrent des services de messagerie comme Fidonet, K12, Internet et bien d'autres. En envoyant vos messages à ces services, vous pouvez les acheminer aux États-Unis, en France, en Afrique, et partout au Canada, et ça sans aucun frais.

Fidonet offre aussi différents services de soutien aux usagers comme «Hp laserjet user support», «CD-rom user support» pour avoir de l'aide technique. Fidonet offre aussi un service de courrier «Netmail» où vous pouvez envoyer un message à une adresse précise. Mon adresse Fidonet à moi est : 1 :3414/2.12.

K12 vous offre choix de conférences spécialisées comme «K-12 langue francaise», «K-12 social studies» et «K-12 multilangue». Ces conférences sont pratiques parce qu'elles sont disponibles à plusieurs endroits à travers le monde et qu'elles sont publiques, donc tout le monde peut les lire.

Internet de son côté est un réseau utilisé par les universités, les collèges et les laboratoires de recherches du monde entier. Pour avoir accès à Internet, vous devez avoir l'adresse précise de la personne que vous voulez rejoindre.

Quant aux frais d'utilisation de ces systèmes, ils sont souvent gratuits. D'autres fois l'opérateur central vous demandera une cotisation volontaire pour vous attribuer une adresse bien à vous. L'argent recueilli sera utilisé pour payer le compte de téléphone.

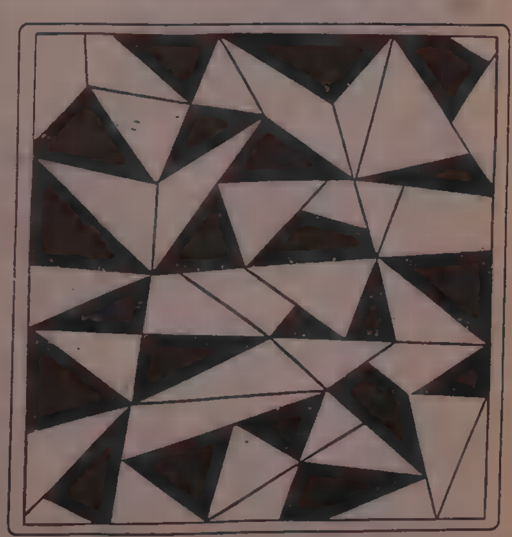
Si vous désirez obtenir une liste des services de messageries disponibles sur différents BBS de Yellowknife, demandez à votre professeur de communiquer avec moi par télécopieur au 873-2158 et je vous ferai parvenir la liste.

Jean-Francois Poulin
10e année
St. Patrick's High

Jeu ☛ Jeu ☛ Jeu

Cherche l'étoile

Petit exercice à l'intention de ceux qui aiment repérer les étoiles et les constellations dans le ciel. Trouve dans ce dessin une étoile parfaite. Au fur et à mesure que tu cherches, prends conscience de ce qui te trouble et t'empêche de trouver !



Roger von Oech, A Kick In The Seat Of The Pants, 1986

Page culturelle

Festivals et vacances

Des gens de nombreux pays à travers le monde organisent des festivals nationaux spéciaux et uniques. Certains jours de l'année comme l'Action de grâce sont mis de côté pour commémorer un événement religieux ou historique. La traditon et la loi établissent toutes les dates officielles à célébrer. En France, les gens célèbrent le 14 juillet. Cette date a une signification très symbolique aux yeux des Français. Ils fêtent ce jour-là la prise de la Bastille et leur libération en 1789 de la tyrannie royale.

À Yellowknife, à la fin mars, pas besoin d'invitation pour le carnaval du caribou. Il suffit de porter le macaron du carnaval. C'est la meilleure façon de terminer un long hiver. Il y a toutes sortes de concours : scier des bûches, construire des igloos, faire de la raquette. Il y a aussi de magnifiques sculptures de glace. Le plus grand événement du carnaval, c'est le championnat canadien de course en traîneau à chien. Le trajet sur le grand lac des Esclaves est de 240 km. Au carnaval du caribou, on sert aussi beaucoup de nourriture; c'est le sirop d'érable et la tire que je préfère.

Au mois de juin, il y a un tournoi de golf à Yellowknife. Le tournoi [redacted] lieu en juin, à minuit, pendant la journée la plus longue de l'année. Le soleil fournit la lumière et le parcours est fait de sable répandu sur l'herbe.

Plus tard en juin, il y a un autre événement spécial dans notre ville : le «Raven Mad Daze». Toutes les rues sont bloquées aux autos. Plein de gens se promènent ce soir-là. Pour cette célébration, la plupart des magasins et boutiques restent ouverts jusqu'à minuit. [redacted] y a même dans la foule des personnes qui s'arrosent de crème à raser.

Au début juillet la fête du Canada amène à Yellowknife des feux d'artifice, [redacted] parade avec des orchestres et des chars allégoriques. A cette même époque, un tournoi de «Fastball» a lieu en ville.

Plus tard en juillet, le soleil brille encore toute la nuit pour le festival de musique «Folk on the Rocks». Ce festival des plus excitants présente, entre autres, des artistes Inuit et Dénés.

En septembre, l'automne commence avec sa foire annuelle, ses étalages de fleurs et de légumes qui poussent pendant les longs jours d'été au nord du 60e parrallèle. Des jeunes participent à la foire en exposant leurs collections et leur artisanat.

Voilà donc ce que les gens de Yellowknife font pour s'amuser. Je suggère à tous d'assister au moins [redacted] un événement à Yellowknife. Les célébrations sont certainement uniques.

Shannon Roberts
11e année
Sir John Franklin

Sous la neige

Dans un chalet, couvert de neige,
Le maître d'une bête tombe d'un siège.
Le chalet reste, reste en silence.
Le seul son qui sonne est le son du vent.
Dans la neige, une bête attend,
Qui tombe soudainement, endormie par le temps,
Sous la neige, qui tombe sans arrêt,
La petite figure attend son maître,
Le soleil doux, les pièges de fer,
La glace qui recouvre la plus belle mer,
La mer qui reste, sans dire un mot,
La neige douce qui recouvre son dos,
Froid et faible, l'esclave attend,
sans être capable de faire face au vent,
Le vent qui souffle, sans rester,
Sans pouvoir être fatigué.
La figure crie, crie pour son maître,
Recroquevillée, comme une petite bête,
Seule et apeurée, mais aussi forte,
La petite bête lutte contre son sort,
La petite bête qui bouge et se tasse,
Pour éviter de figer sur la glace.
Tout à coup, sans avis,
Un son fracasse l'air pourri,
Un son si fort et si puissant,
Qu'il casse la glace, la glace glissant.
Alors la bête cède sa vie.
Sa lutte contre la fin est toute finie.

Lynne Laporte
10e année, Sir John Franklin

Le château de cartes

Où est tout le monde?
Je suis seule,
Seule sur ce château de cartes
Qui risque de s'écrouler
Sous la moindre brise de soupir,
Sous le seul poids d'une larme...

Mais quand tout cela va-t-il cesser?
Quand ce château de cartes va-t-il tomber?
Peut-être jamais...
Peut-être bientôt...

Si seulement quelqu'un,
Quelqu'un au sourire ensoleillé,
Pouvait venir coller ces cartes
Et réduire le poids qui y pèse...

Mais combien de temps
Ce malheureux château de cartes
Devra-t-il attendre
Afin que quelqu'un s'occupe de lui?
Afin que quelqu'un s'aperçoive qu'il existe?

Peut-être sera-t-il trop tard...
Peut-être que sa vie
aura fini de prendre son cours...

«Ailleurs»
Ce mot peut sembler si cruel!
Mais pas pour lui...
Car il y est spécial, magnifique, apprécié,
Et surtout, il y est heureux

Quelqu'une...

Mao-Tse-Tung Club Show

Aimez-vous les comédies et les satires? Si oui, vous aimerez la nouvelle émission faite entièrement ici à Yellowknife par des élèves de douzième année de l'"école Sir John. C"est la classe de science humaines 30 de Mme Wilcox qui [redacted] fait sa propre émission sur les personnages historiques importants du cours de sciences humaines. La classe [redacted] produit toute l'"émission. On a commencé par écrire les scénarios. On a inclus beaucoup de personnnages comme Lénine, Staline, Mackenzie King, Hitler et beaucoup d"autres. La classe n"a pas fait l"émission seulement avec des petites caméras vidéo: on [redacted] fait tourné à Mackenzie Media, dans le même studio que tu vois quand tu regardes «The Tube». Vous pourrez regarder l'émission de Sir John en 1994, probablement [redacted] janvier ou février.

Le premier sketch est une parodie de l'ancienne émission «The Mickey Mouse Club Show». On a fait «The Mao Tse Tung Club Show», avec le chef chinois et ses petits communistes. On s'est dit que Mao Tse Tung n'aurait pas invité les personnages que nous avons choisis! Les invités sont des fascistes qui expliquent leur régime. Les fascistes nous font part de leur liste de dix choses comme dans «Wayne's World». C'est très amusant.

Après les deux fascistes, on a une parodie de l'émission «Family Feud»; au lieu des deux familles qui répondent aux questions, ce sont des représentants des deux idéologies qu'on a étudiées cette année. On a les communistes, comme Marx, Lénine et Staline, et les capitalistes comme Adam Smith (un économiste), Ronald Reagan et Margaret Thatcher. Qui gagne le match entre ces deux idéologies fortes dans le monde? Regardez l'émission pour le savoir!

Il y [redacted] plusieurs autres scènes drôles à regarder. Avez-vous regardé la nouvelle émission de CBC qui s'appelle «This Hour Has 22 Minutes»? C'est une parodie des nouvelles de CBC qui durent 22 minutes. On a fait notre propre émission qui s'appelle « This World Has Too Many Countries». Les lecteurs des nouvelles sont un peu fous. Surveillez aussi la chronique des potins qui est tellement écervelée.

En plus des parodies d'émissions, il y a beaucoup d'annonces publicitaires drôles comme dans l'émission «Saturday Night Live». Je ne veux pas révéler de secrets. Je vais seulement vous dire que les annonces sont vraiment bizarres, mais très educatives!

Les élèves ont fait toute l'émission eux-mêmes. Ils ont fait les éclairages, le son, la réalisation, la production, et tous les autres détails qui sont nécessaires pour faire une émission de télé merveilleuse.

Pour une soirée vraiment drôle, n'oubliez pas de regarder l'émission «The Mao Tse Tung Club Show.» Les élèves de douzième année veulent remercier Doug Portz de Mackenzie Media et aussi Mme Wilcox qui nous a donné la chance de faire un projet de fin d'études vraiment original!

Teslin Seale
12e année
Sir John Franklin







Dessins de K. Mc Ouat

Noël

Le Noël des animaux

Bonjour, je suis un caribou. Chaque année tous les animaux dans la forêt trouvent une grande place spéciale à côté de Yellowknife, pour avoir une fête de Noël. On mange des salades. Personne ne nous voit parce qu'on va dans un endroit où il n'y a pas d'hommes, spécialement en hiver. Ne pensez pas qu'on n'a pas de plaisir. On joue, on se bat, mais si un animal est blessé, on arrête le jeu pour le reste de la nuit. Après, on mange de la salade faite de feuilles et d'écorce des arbres. Quand on a fini ça, on va se promener dans la forêt et on regarde les aurores boréales. Si elles ne sont pas là, on retourne chez nous mais si on les voit, on reste. Après, on regarde les cadeaux comme des branches ou de bonnes roches. On retourne chez nous. Notre père Noël à nous n'est pas un humain, mais un canard.

Et ça, c'est le Noël des animaux...

Luke Marshall
6e année
École J.H. Sissons

Où est le père Noël ?

C'est la semaine avant Noël à Yellowknife. Tous les enfants sont heureux. Il y a un petit garçon qui s'appelle Dick.

Dick a écrit une lettre au père Noël. Six jours après, le jour avant Noël, madame Noël répond à Dick :

«Dick,

Monsieur Noël est très malade. Il ne va pas avoir le temps de distribuer les cadeaux. Dick, viens au Pôle Nord.

Ta chère amie,

Madame Noël»

Alors Dick achète un billet d'avion pour le Pôle Nord. Quand il arrive, il y a un traîneau qui l'attend. Vingt minutes pour arriver à la maison du père Noël. Il frappe à la porte. Un petit lutin lui répond. Le lutin s'appelle Tommy. Il dit, «Viens avec moi!». Le lutin montre la chambre du père Noël. Quand Dick le voit, il s'évanouit. Tommy secoue Dick, «Dick, tu dois prendre ma place ce Noël.» «Je ne comprend pas», dit Dick. Le père Noël explique : «Tu dois distribuer les cadeaux.» Dick s'assied dans le grand traîneau et le père Noël ajoute...

«Dick allons, réveille-toi», dit sa mère.

Dick se lève et dit «C'était seulement un rêve.»

Jerad Bergeron
6e annee
École J.H.Sissons

Quand la neige est tombée, je me suis beaucoup amusée. J'ai sauté dans la neige avec mon amie. On a glissé sur les roches. On a fait un bonhomme de neige mais il [redacted] brisé.

Cynthia Blanchet
3e année
École Allain St-Cyr



J'ai fait un bonhomme de neige avec ma soeur. La neige était belle et propre. Quand on [redacted] fini, on [redacted] pouvait pas trouver la pelle. Elle était sous la belle neige. Après on a bu un bon chocolat chaud.

Guylaine Gueguen
3e année
École Allain St-Cyr

Je joue dehors avec mon ami. J'aime jouer à l'extérieur avec mon frère. On [redacted] du plaisir.

Patrick De Gagné
3e année
École Allain St-Cyr



Noël à Yellowknife

C'est le jour avant Noël, tout le monde est excité. Une famille dénée, à Yellowknife, se prépare pour Noël. Les hommes vont acheter du caribou pour le grand festin.

Les dénés mettent leur sapin à côté de leur fenêtre. Les enfants décorent le sapin avec des lumières, des boules et une grande étoile au sommet.

Presque toutes les personnes sont au magasin et achètent des cadeaux. Finalement, c'est Noël. Les personnes vont au «Northern United Place Auditorium» pour un grand festin, mais avant de manger ils commencent à remercier les dieux pour toute la nourriture et puis ils mangent la viande de caribou, la dinde, le poulet et les biscuits.

Après ils donnent les cadeaux aux amis et puis ils vont à la maison et ils ouvrent leurs cadeaux. Il y [redacted] beaucoup de cadeaux du père Noël avec les signatures des lutins. Et puis, le jour finit et tous les gens dorment. Les dénés font un autre remerciement aux dieux pour [redacted] très bon Noël. Et maintenent, tout ce qu'il reste, c'est la grande lune et les étoiles brillantes.

Sharon Kanwal
6e année
École J.H.Sissons



Il y avait une fois deux frères John et Jason. Jason avait à peu près douze ans. John croyait que le père Noël n'existait pas. Ils habitaient dans un petit chalet dans la forêt. Leur père était chasseur. Il attrapait des animaux pour la nourriture et la fourrure. Il était exigeant et il travaillait très fort. C'était une semaine avant Noël et les deux enfants jouaient dans l'appentis où leur père garde sa motoneige, ses fourrures et son équipement de chasse.

Ils trouvèrent des cadeaux sur les chevrons et John dit que ses parents mettaient les cadeaux là et non le père Noël. John disait que père Noël n'existait pas. Mais Jason disait qu'il existe et qu'il mettait ses cadeaux là. Quand la veille de Noël arriva, ils mirent leurs bas [redacted] dessus de la cheminée puis ils dormirent. Le matin, tout le monde ouvrait les cadeaux mais John ne recevait aucun cadeau parce qu'il disait que le père Noël n'existe pas.

Robbie Epp
6e année
École J.H. Sissons

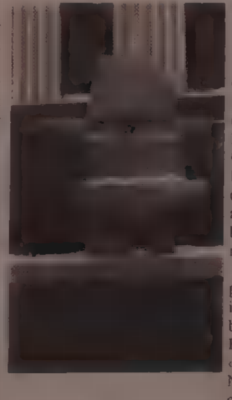
Le Noël d'un chat

Je m'appelle Tiger. Je suis un chat et je vis près de Yellowknife avec quatre personnes : deux adultes et deux enfants.

C'était une semaine avant Noël. Toutes les nuits, je regardais par la fenêtre les aurores boréales. Elles étaient bleues, vertes et quelquefois rouge brillant. Je voulais aller dehors tout le temps, mais quand quelqu'un ouvrait la porte, un coup de vent froid me frappait. Dans notre maison, il y avait des décorations partout, même sur mon lit à côté du feu. Un grand arbre de Noël se dressait dans le salon. J'ai essayé de monter, mais je suis tombé. J'aimais jouer avec les décorations. La veille de Noël est arrivée et tout était calme quand il y eut un bruit sur le toit. Le père Noël était ici! Il était grand avec des yeux charmants, un nez rond et une hotte sur le dos. Il mit des cadeaux sous l'arbre et même un à côte de mon lit! Il a mangé les biscuits et bu le lait qui étaient sur la table. Puis il m'a dit «Au revoir!» et il est parti. Le matin arriva et la famille est revenue dans le salon. Elle ouvrit les cadeaux et j'ai joué dans les papiers. J'ai reçu un abonnement pour le journal «Les chats».

C'était le plus beau Noël que j'ai jamais eu!!!

Noël Melton
6e année
École J.H.Sissons



Les six inukshuks

Une fois il y avait six inukshuks qui s'appelaient Kioulgi, Kutiluap, Trela, Kivuni, Kutkuyutut et Tiulaqi, le bébé. Ces inukshuks n'étaient pas comme les autres : ils étaient réels. Chaque jour, ils se dressaient devant l'hôtel Explorer à Yellowknife. Chaque jour, des spectateurs les regardaient. Aujourd'hui cependant, personne ne les admire. C'est le 25 décembre, le jour de Noël et de la naissance de Jésus Christ.

Quand la dernière employée de l'hôtel partit, les inukshuks commencèrent à bouger. Tout à coup, Kutkuyutut eut une idée . «Pourquoi ne fait-on pas [redacted] Noël?. On peut danser et chanter toute la nuit!» Trela [redacted] pensa pas que c'était une bonne idée : «Quelqu'un peut nous voir. Et si quelqu'un nous voit, peut-être il va nous tuer.». Ils prirent un vote et Kutkuyutut gagna. Pendant que les inukshuks avaient leur discussion, un jeune chasseur, Jarad, passa Il venait de Tuktoyaktuk. Il s'était habillé en pantalon de phoque et en bottes de fourrure d'ours. Il s'approcha et dit : «Mais c'est incroyable! Vous êtes réels!».

«Oui, monsieur, [redacted] sommes réels.», répondit le petit Tiulaqi. Jarad, le brave chasseur, courut dans la forêt. Après son départ, les inukshuks dansèrent et chantèrent. Ils ne savaient pas qu'un jeune garçon, Tommy Li, les avait vus. Il portait une dinde et avait peur.

- «Laissez-moi tranquille, stupides inukshuks!»

- «Donnez-moi votre dinde et on va vous laissez.»

- «D'accord!»

Kioulgi prit la dinde et dit à M. Li : «Va-t-en.». Tommy se mit à courir dans la forêt. «Je pense que c'est le temps de se coucher.», dit Kutiluap. Soudain ils entendirent un cri joyeux «Ho! Ho! Ho! les inukshuks» «Père Noël, c'est vraiment toi!», dit Kivuni. «Je suis ici pour vous donner un cadeau. Une tuque pour chacun de vous. J'espère que vous allez l'aimer.». «Ca ne fait rien ce que tu me donnes.», dit Kutkuyutut.

«Au revoir et Joyeux Noël! Ho! Ho! Ho!».

Après ça les inukshuks mirent leurs tuques puis ils s'endormirent.».

Terry Gitersos
6e année
École J. H. Sissons

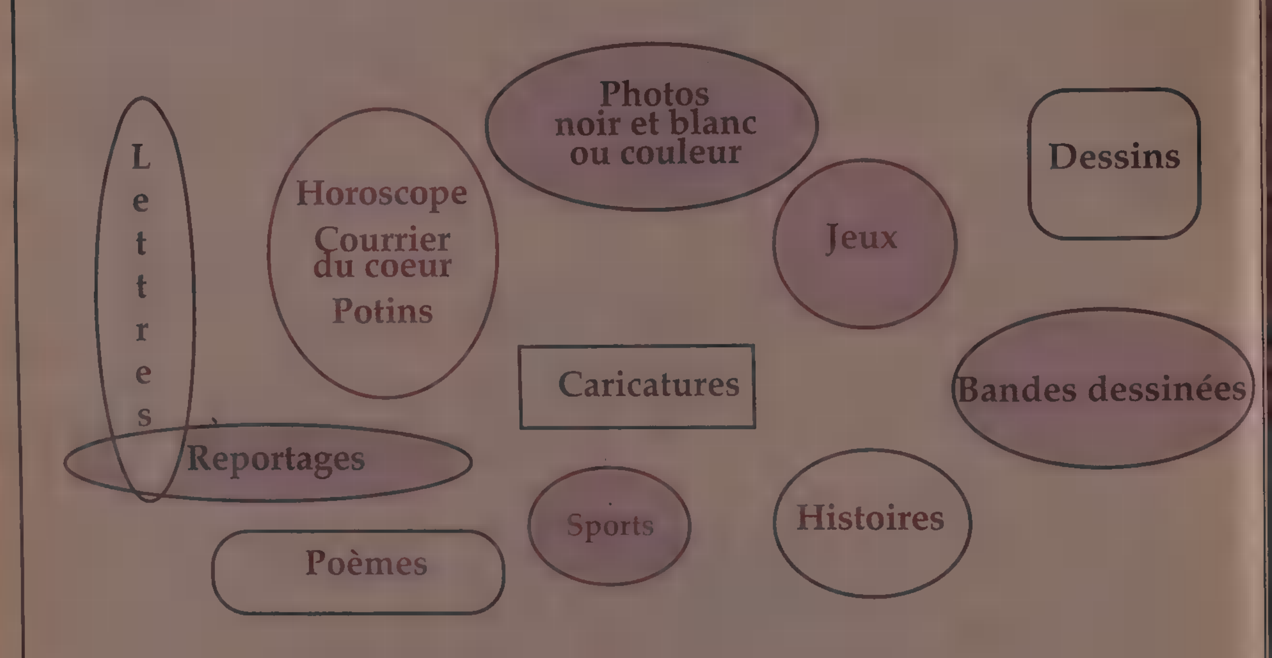


Prends ta place dans l'équipe du

Journal Jeunesse

Au mois de mai, l'équipe du Journal Jeunesse publiera un deuxième numéro du journal. Tous les étudiants de toutes les communautés des Territoires du Nord-Ouest sont invités à participer.

Vous pouvez collaborer de toutes sortes de manières :



Date de tombée : 1er avril 1994

Envoie tes textes ou tout autre matériel à :

L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, X1A 2N9, T.N.-O.
Télécopieur : (403) 873-2158

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numero 7, vendredi 18 février

Où descend-il ? Lire en page 8.

Ouverture de l'enquête préliminaire de Roger Warren

Trente témoins seront entendus pendant deux semaines

L'enquête préliminaire de Roger Warren, accusé du meurtre [redacted] premier degré des neuf mineurs tués dans l'explosion à la mine Giant le [redacted] septembre 1992, a commencé le 14 février [redacted] Yellowknife.

Environ [redacted] personnes, dont la moitié étaient des parents ou des amis des victimes, sont venues assister à l'ouverture de l'enquête. Un important dispositif de sécurité avait été mis en place, mais aucun incident ne s'est produit. Tous les membres du public ont dû passer devant un détecteur de métal, [redacted] dans les aéroports [redacted] de pénétrer dans l'ancienne Assemblée législative, réquisitionnée pour l'occasion parce qu'elle offrait 300 places assises pour le public. Mais les deux tiers des sièges sont restés vides.

M. Warren, la mine sombre, était assis [redacted] côtés de son avocat, M. Glen Orris, de Colombie-Britannique.

L'accusé n'avait pas de menottes aux poignets et n'a montré [redacted] agressivité envers les policiers qui l'ont amené dans la salle. Il est resté muet pendant toute la première journée de l'enquête. Il portait [redacted] veste bleu marine, des pantalons gris, une chemise blanche et n'avait pas de cravate. Ses cheveux gris étaient peignés en arrière [redacted] il avait [redacted] le nez des lunettes à fines montures dorées. Pendant les longues heures de témoignage, il n'a tourné son regard à aucun moment vers sa femme, sa famille [redacted] les [redacted] et parents des victimes. Il mordillait [redacted] stylo noir qu'il tenait dans sa main droite, mais il semblait aussi calme que lors de ses précédentes comparutions devant la cour. [redacted] semblait cependant avoir perdu du poids [redacted] prison depuis son arrestation en octobre dernier [redacted] il avait le teint cireux.

En vertu de la loi canadienne, *L'Aquilon* [redacted] peut pas dévoiler les témoignages entendus au cours de l'enquête. M. Orris a en effet demandé [redacted] ordonnance de non-publication et le juge était tenu de lui accorder.

Le procureur de la Couronne, M. Peter Martin, de Calgary, [redacted] déclaré que l'enquête durerait deux semaines et que 30 témoins seraient entendus. Les notes [redacted] documents amassés par M. Orris et lui-même sont contenus dans 13 livres épais de trois pouces chacun.

Le juge suppléant Pierre Ayotte, de la cour provinciale de l'Alberta, a tenu lundi à souligner l'importance de l'enquête préliminaire et en quoi elle différait du procès.

«Il y a principalement deux raisons qui expliquent l'existence des enquêtes préliminaires. Premièrement, le juge doit déterminer si les

Warren
Suite en page 2

Commentaire

Intolérance d'un bord, ignominie de l'autre

Ottawa - L'Américain moyen, c'est un cliché bien connu, connaît mal la géographie mondiale et s'intéresse peu [redacted] ce qui se passe à l'extérieur de ses frontières. Il lui a fallu une prise d'otages en Iran pour situer ce pays sur la carte du monde et une guerre avec l'Irak pour découvrir que Saddam Hussein n'était pas le successeur de Michael Jordan, mais plutôt un dictateur sanguinaire.

Règle générale, l'Américain moyen ne s'intéresse qu'à ce qui se passe dans son pays. On lui a si souvent répété que le monde entier gravitait autour de Washington, New-York, Los Angeles et Hollywood, qu'il a fini par y croire. Faut-il le blâmer ? Bien sûr que non.

Les Américains sont des êtres charmants. Mais ils sont un peu ignorants et analysent de façon parfois surprenante la situation politique de leur voisin nordique. Je parle ici du Canada. Faut-il les blâmer? Après tout, ils voient le monde à travers le prisme déformant de leurs médias. Après tout, même le président des Etats-Unis ne peut pas situer Ottawa sur une carte. Non, il ne l'a pas confirmé aux journalistes, mais voulez-vous parier?

Vous vous demandez bien où cette longue introduction va vous mener. Elle va vous [redacted] à un article de la *Presse canadienne*, paru en première page le jeudi 3 février dernier dans le quotidien *Le Droit* d'Ottawa. Sous le titre: «Le Québec intolérant», on y apprend que le département d'Etat américain soutient, dans un rapport annuel [redacted] le respect des droits de la personne, basé sur les événements de l'année 1993 et qu'il a transmis au Congrès, que «les non-francophones [redacted] Québec ont continué à faire face à

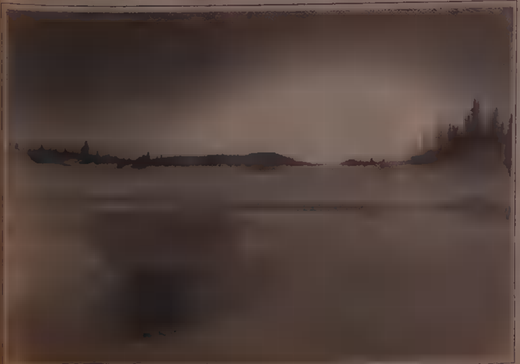


Intolérance
Suite en page 4



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

A l'encan de [redacted] garderie Plein Soleil samedi 12 février, il y avait [redacted] concours de la meilleure tarte. Il fallait payer pour goûter. C'est l'une des idées originales retenues cette année pour lever des fonds. La quarantaine de personnes présentes ce soir-là ont apprécié cette formule. Lire également en page 6.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Vous êtes-vous déjà rendus du côté de Kam Point, bien après la mine Nerco, là où l'on se perd dans un dédale d'îles avant d'atteindre l'embouchure du Grand lac ? La balade vaut le détour tant ce coin est calme et superbe, et qui plus est, relativement proche de Yellowknife.

Le ministre des Finances John Pollard [redacted] présenté lundi 14 février le budget des T.N.-O pour 1994-95. Il n'y [redacted] pas de nouvelles taxes pour les particuliers. Lire en page 2.



***Barton Fink*, un film époustouflant, est à l'affiche au NACC dimanche 20 février. Lire en page 6.**

L'enquête préliminaire de Roger Warren

Suite de la page 1

preuves sont suffisantes pour justifier un procès. Mon travail [redacted] consiste pas à considérer ce que je pense personnellement d'un témoignage, mais à décider si le témoin en question pourrait être crédible aux yeux des jurés. Deuxièmement, l'enquête permet aux deux parties, c'est-à-dire au procureur et à la défense, de prendre connaissance de toutes les preuves et de pouvoir les examiner plus attentivement. Les deux avocats vont ainsi présenter, pour faciliter l'enquête, des preuves qui pourraient être des sujets de controverse au cours d'un procès».

Ce n'est pas la première fois que le juge Ayotte est chargé d'un dossier judiciaire dans le Nord, puisqu'il était auparavant juge de la cour territoriale de Yellowknife, après avoir été l'un des associés du cabinet d'avocats Ayotte-Cooper (qui est devenu le cabinet Cooper, Peach et Gullberg). Cette enquête préliminaire met en scène deux avocats célèbres dans leur profession, mais dont la manière de travailler est bien différente. Tous deux savent exactement ce qu'ils attendent de chaque témoin, ce qui n'entraîne aucune perte de temps.

M. Martin parle d'un ton convaincant mais sans élever la voix. Il pose des questions très précises et s'excuse s'il lui arrive d'interrompre un témoin. M. Orris travaille quant [redacted] lui en collaboration avec une autre avocate de son cabinet, Mme Gillian Boothroyd. Il pose des questions [redacted] marchant de long en large derrière le pupitre, sa main gauche dans sa poche [redacted] sa main droite gesticulant dans l'air. Sa manière de travailler est moins formelle que celle de M. Martin, mais ses questions sont toutes aussi précises. L'enquête préliminaire se poursuivra la semaine prochaine et ce jusqu'au 25 février.

Karen Lajoie

Présentation du budget 1994-95 par le ministre des Finances

John Pollard prône le contrôle des dépenses

Les habitants des T.N.-O. [redacted] verront augmenter ni leurs impôts ni leurs taxes cette année. Aucune nouvelle taxe ne sera créée et celles touchant les carburants et les boissons alcoolisées resteront les mêmes. Le taux d'imposition des petites entreprises ne connaîtra lui non plus aucune augmentation. En revanche, les grosses compagnies privées dont le revenu est supérieur à 200 000 dollars vont voir leur taux d'imposition augmenter de 2%.

Par ailleurs, tous les ministères, à l'exception de l'Exécutif, de la Sécurité et des Services publics, des Transports, de l'Education, de la Culture et de l'Emploi, verront leur budget réduit et les députés [redacted] recevront aucune augmentation de salaire au cours de l'année fiscale 1994-95, [redacted] décision qu'ils ont accueillie par des applaudissements lorsqu'elle a été annoncée.

Telles sont les grandes lignes du budget que le ministre des Finances, John Pollard, a déposé le 14 février devant l'Assemblée législative.

Selon M. Pollard, le gouvernement a équilibré le budget principalement en contrôlant les dépenses.

«Le gouvernement doit être plus efficace, plus productif et plus attentif [redacted] besoins de la population des T.N.-O. Nous pouvons éviter des réductions massives de services en en proposant [redacted] meilleurs et de plus efficaces à un coût moindre».

Pour réaliser cet objectif, M. Pollard prévoit d'examiner de près le fonctionnement de tous les ministères. Il [redacted] déjà noté certains problèmes qu'il souhaiterait régler.

«Le gouvernement est conscient du besoin de repenser les avantages sociaux. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans notre système lorsque certains employés reçoivent jusqu'à 30 000 dollars d'allocation de voyage pour leurs congés annuels. Nous devons aussi examiner s'il est bien justifié d'offrir une indemnité de départ aux employés qui donnent leur démission après seulement quelques années de service et de payer leur déménagement des Territoires».

Dans son discours sur le budget de l'an dernier, M. Pollard avait prévu un déficit de 26 millions de dollars pour l'exercice 92-93 et l'équilibre budgétaire pour 93-94. Mais la réalité s'est révélée toute autre puisque le 14 février, le ministre a annoncé un petit excédent pour 92-93 et un déficit de 23 millions de dollars pour 93-94.

«Des événements imprévus ont entraîné un déficit plus élevé que celui que nous avions annoncé. Les interventions qui ont dû être effectuées pour maîtriser les gros feux de forêt de l'été dernier nous ont coûté quelque 10 millions de dollars et la lutte contre l'épidémie d'anthrax qui a touché la population des bisons de bois nous a coûté plus d'un million de dollars. De plus, les restrictions budgétaires du gouvernement fédéral nous ont obligés [redacted] dépenser presque 10 millions de dollars pour garantir que les besoins minimaux en matière de logement social des citoyens des Territoires soient satisfaits».

Le GTNO, qui avait enregistré un excédent budgétaire de 75 millions de dollars en 1989, [redacted] dépensé 60% de ce montant en l'espace de cinq ans.

M. Pollard prévoit qu'il restera encore 31 millions de dollars de cet excédent fin 1995. Le problème, c'est que les recettes couvrent souvent à peine les dépenses. Dans les estimations pour 1994-95, le ministre prévoit que les recettes s'élèveront à 1,201 milliard et les dépenses [redacted] 1,2 milliard, ce qui produirait un excédent de seulement 261 000 dollars.

Les trois quarts de l'argent que le GTNO dépense chaque année vient du gouvernement fédéral, qui devrait lui accorder l'an prochain 877,65 millions de dollars. Les taxes sur les salaires des habitants des Territoires devraient rapporter 11,7 millions de dollars au gouvernement.

Selon M. Pollard, l'avenir des Territoires va de pair avec son autonomie.

«De jour en jour, il apparaît de plus en plus clairement que les Territoires ne peuvent pas compter sur le fédéral pour répondre à leurs besoins et pour défendre leurs intérêts. Nous devrions être plus autonomes et dépendre moins d'Ottawa. Cela n'est réalisable que si tous les habitants des T.N.-O. travaillent ensemble pour réaliser des objectifs précis. Les groupes autochtones et leurs membres, les entreprises, les industries, le gouvernement et les citoyens doivent tous [redacted] lier et s'organiser pour négocier avec le fédéral d'une seule voix. C'est ainsi que les citoyens du Nord pourront réaliser leur avenir comme ils l'auront choisi».

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Les taxes sur les cigarettes trop élevées dans les T.N.-O. ?

Kenn Harper, propriétaire d'Arctic Ventures à Iqaluit, a écrit au ministre des Finances John Pollard le 10 février pour lui demander de réduire les taxes sur les cigarettes dans les T.N.-O. Après les réductions de taxes annoncées par le gouvernement fédéral le 9 février, M. Harper craint que ses clients s'approvisionnent désormais au Québec, même si cela est illégal, car cela représenterait pour eux une économie de plus de 26 dollars par cartouche.

En effet, une cartouche coûte maintenant 24,50 dollars au Québec et 51 dollars dans le magasin de M. Harper. Selon le commerçant, le GTNO devrait prendre des mesures pour s'assurer que les citoyens des Territoires n'enfreignent pas la loi en commandant leurs cigarettes au Québec.

Or, dans son discours du 14 février sur le budget, M. Pollard a affirmé qu'il ne pouvait pas se permettre de perdre les deux millions de dollars rapportés chaque année par les taxes territoriales sur les cigarettes. Par ailleurs, le ministre craint qu'une réduction du prix des cigarettes incite les citoyens à fumer plus. Il étudie actuellement le dossier pour évaluer les répercussions que pourrait avoir une telle mesure sur les recettes du GTNO et sur la santé des Ténois.

Augmentation de salaire pour les conseillers en désintoxication

Les travailleurs sociaux s'occupant de désintoxication dans les communautés verront leur salaire augmenter de 2500 dollars cette année, a annoncé le 9 février Mme Rebecca Mike, ministre des Services sociaux, après des mois de controverse à l'Assemblée législative. Mme Mike a annoncé également que l'augmentation des salaires aurait un effet rétroactif à compter du 1er avril 1993 et que les conseillers recevront par ailleurs cette année une prime de logement, calculée en fonction de la communauté où ils travaillent.

Les députés s'étaient déclarés choqués l'an dernier lorsqu'ils avaient découvert que les éboueurs avaient des salaires plus élevés que les conseillers en désintoxication. M. Dennis Patterson, député d'Iqaluit, avait raconté par ailleurs que le conseil administratif du centre de désintoxication de Baffin avait eu beaucoup de mal à recruter des conseillers car le salaire proposé était peu élevé, les avantages peu nombreux et le logement n'était pas compris dans le contrat, alors que le marché est saturé et que les loyers sont prohibitifs.

Selon M. Patterson, malgré les mesures annoncées par Mme Mike, le problème du logement n'a pas encore été réglé et représente un défi important pour le gouvernement.

La GRC de Yellowknife lance un appel public pour identifier un crâne

La GRC de Yellowknife a lancé un appel public le 10 février pour identifier un crâne humain trouvé en juillet 1986 à la mine Giant.

Le crâne avait été découvert par des employés de la mine sur leur lieu de travail, mais la GRC n'a toujours pas réussi à l'identifier.

Selon le sergent Wiley Grimm, l'enquête a déterminé que l'homme avait entre 25 et 35 ans [redacted] moment de sa mort. Le travail des enquêteurs a été freiné par le fait que le crâne était édenté.

Quiconque pense avoir des éléments pouvant faire avancer l'enquête est prié de se présenter au siège de la GRC. Un portrait-robot de l'homme avant sa mort a été dressé et des reproductions seront mises à la disposition du public.

Karen Lajoie



La FFT organisait des portes ouvertes dans ses nouveaux locaux de l'édifice Precambrian samedi 12 février. Pour l'occasion, le centre septentrional Prince de Galles [redacted] prêté une exposition de photos noir et blanc du Nord. De superbes clichés que vous pouvez encore découvrir jusqu'au 20 mai.

Un programme éducatif proposé par l'Institut des sciences

Des scientifiques à l'école

Denise Burlingame enseigne la science avec des moyens amusants et intéressants..

Mme Burlingame est coordinatrice de l'éducation et de l'information à l'Institut des sciences. Son travail consiste à trouver des moyens amusants et intéressants pour enseigner les sciences aux jeunes, afin qu'ils poursuivent des études dans ce domaine. «L'idée est simple. C'est d'encourager les enfants à rester à l'école, à s'intéresser aux sciences et aux mathématiques et à envisager une carrière dans ces domaines, explique Mme Burlingame. Les enseignants me téléphonent pour que je fasse venir dans leur classe un scientifique ou un technicien qui explique son travail d'une manière pratique».

Le programme dont s'occupe Mme Burlingame fait partie d'un autre programme plus vaste qui a été créé en 1992. Plus de 200 personnes vivant dans le Nord, dont plusieurs parlent le français, se sont proposées comme bénévoles auprès de Mme Burlingame pour rencontrer des jeunes et faire des exposés. Parmi ces gens qui ont offert leurs services, se trouve même pour la première fois un médecin inuit, le docteur Noah Carpenter.

L'an dernier, l'Institut des sciences avait contribué à la venue à Yellowknife du docteur Roberta Bondar, la première femme à devenir astronaute au Canada. Avec un budget annuel de seulement 35 000 dollars, le programme compte sur le bon vouloir des participants. «Nous avons un budget pour voyager dans les communautés éloignées, mais nous essayons de profiter le plus possible de l'expérience de scientifiques travaillant dans le coin. Nous avons besoin d'enseignants intéressés à recevoir quelqu'un dans leur classe. Il leur suffit de nous appeler et nous ferons de notre mieux pour leur trouver un intervenant travaillant dans le domaine demandé».

Si les scientifiques sont si nombreux à offrir leurs services, c'est «parce que le Canada ne compte pas assez de scientifiques parmi ses habitants, explique Mme Burlingame, et même si notre pays est à l'avant-garde sur le plan technologique, il faut stimuler ceux qui seront peut-être les grands savants de la prochaine génération».

Karen Lajoie

Nouveaux services spécialisés

Les arts et la culture ne seront pas accessibles à tous les francophones hors Québec

Ottawa - Chapiteau, Festival, Télé-Variétés, Réseau des arts et Arts et divertissement : toutes ces demandes de licences qui seront examinées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à compter du 14 février ont au moins deux choses en commun : tous ces projets ont pour but de rendre accessible la culture à un vaste public francophone, mais aucun ne sera accessible à tous les francophones vivant à l'extérieur du Québec.

C'est que tous ces projets reposent sur la bonne volonté des câblodistributeurs, qui auront l'entière liberté d'acheter ou non les nouveaux services canadiens de programmation spécialisée qui seront autorisés par le CRTC.

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) a déjà fait savoir par écrit au CRTC qu'elle appuyait tous ces projets, sauf Arts et divertissement du groupe Premier Choix : TVEC. Tous ces projets, sauf un, contribuent, dit-elle, au développement et à l'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire. Tous, sauf un, sont perçus par la Fédération comme un moyen original d'assurer l'accès aux produits culturels francophones partout au pays. Tous, sauf un, favorisent l'ouverture de nouveaux marchés pour les producteurs indépendants. Mais tous, sans exception, seront facultatifs.

Si la FCCF accorde son soutien à quatre projets à saveur culturelle, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils ont tous la même valeur aux yeux de ses dirigeants. En fait, la Fédération a un léger penchant pour le Réseau des arts, un projet du Centre national des arts (CNA) d' Ottawa.

La programmation proposée pour le Réseau des arts est celle qui répondrait le mieux aux besoins de la communauté francophone, estime le directeur général de la Fédération, M. Sylvio Boudreau. Le projet du CNA propose une programmation variée, touchant l'ensemble des arts. Le Réseau des arts ferait une bonne place aux productions indépendantes, ce qui laisse entrevoir la possibilité pour les communautés francophones de contribuer à la production d'émissions.

A titre de comparaison, le projet Festival, dans lequel Radio-Canada est partenaire, serait uniquement consacré aux représentations artistiques, ce qu'on appelle les arts de la scène, c'est-à-dire la danse, la musique et le théâtre. Le contenu musical de Festival se limiterait au jazz, aux opéras et aux concerts de musique classique.

Tout comme avec son projet de Réseau de l'information (RDI) (rejeté par la Fédération culturelle) Radio-Canada n'arrive pas à obtenir l'appui total et inconditionnel des principaux organismes francophones de l'extérieur du Québec. Radio-Canada et ses partenaires (dont le ministère du Patrimoine canadien qui injectera quatre millions sous forme de prêts sans intérêt si Festival obtient la licence) répondent tellement peu aux attentes du milieu culturel francophone de l'extérieur du Québec, qu'on estime à la Fédération que le projet Télé-Variétés de Cogeco est supérieur au projet Festival au chapitre de la programmation.

Ce qui rend le projet Cogeco moins attrayant, c'est qu'il ne s'adresse qu'aux francophones et que les chances de distribution du signal dans les provinces anglophones sont donc très minces.

Dans le cas de Festival et du Réseau des arts, il s'agit d'un service national et bilingue. Festival, par exemple, proposera la même programmation sur les deux chaînes. Afin d'accroître les chances des francophones d'obtenir le signal par câblodistribution, il faudrait que le CRTC exige que les chaînes francophone et anglophone de Festival (ou du Réseau des arts) soient offertes ensemble aux câblodistributeurs et à un seul et même prix.

Chez les promoteurs du projet Festival, on affirme vouloir rendre accessibles les arts et la culture à l'ensemble des citoyens canadiens. Selon le directeur général de l'Orchestre symphonique de Montréal, Robert Spickler, qui est l'un des membres du conseil d'administration de Festival, il y a place dans la programmation pour des productions francophones de l'extérieur du Québec.

Il n'est pas question, assure-t-il, que la programmation se limite à ce qui se fait à Montréal ou à Toronto. Mais pour avoir une quelconque influence sur la programmation, explique M. Spickler, les organismes artistiques et les artistes devront être membres de la corporation, s'ils veulent avoir le pouvoir de nommer des membres au conseil d'administration.

Car c'est le conseil d'administration qui fixera les politiques générales de la programmation de Festival.

APF

Connaissez-vous le guide des ressources culturelles des T.N.-O. et du Canada produit par la FFT ?

Vous pouvez vous le procurer aux bureaux de la Fédération (édifice Precambrian). Ce guide comprend le nom, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne ou de l'organisme impliqué dans les arts ainsi que les festivals et les activités annuelles dans les T.N.-O. et ailleurs.

ÉDITORIAL

On se quitte pour mieux se retrouver

Le 13 février dernier, les membres du conseil d'administration de la Fédération franco-ténoise ont élu par acclamation Daniel Cuerrier à la présidence de la fédération. L'élection de M. Cuerrier, un résident d'Iqaluit, met fin à l'intérim que la vice-présidente de la F.F.T., Mme Julie Bernier de Hay River, assumait fort obligeamment depuis le départ à la mi-novembre de la précédente présidente, Mme Diane Mahoney. Le passage de la présidence à Iqaluit permet de revenir à une pratique que la Fédération instaura, il y a quelques années. Cette pratique, à l'instar des pratiques d'autres organisations territoriales, vise à assurer que les gens de l'Arctique de l'est et les gens de l'Arctique de l'ouest se partagent à tour de rôle la responsabilité du leadership de la F.F.T. .

Il y a fort à parier que le nouveau président de la Fédération aura sous peu à démontrer [redacted] qualités de leader. Les discussions de la fin de semaine lors du conseil d'administration de la F.F.T. ont fait ressortir quelques points dont il devrait se préoccuper. L'une des associations membres de la fédération, l'Association de Yellowknife, semble s'interroger sérieusement sur les mandats respectifs des organisations locales et du regroupement territorial. Malgré ses inquiétudes (ou en raison de celles-ci), la délégation de cette association n'a pas participé à la deuxième journée de la réunion du conseil d'administration. Dans un lieu comme les Territoires du Nord-Ouest, il est crucial pour une communauté comme la nôtre que tous ses représentants s'assoient autour de la même table, se parlent, s'écoutent et s'entendent (dans tous les sens du mot). Avoir le dernier mot dans un débat ou encore se tenir à l'écart, voilà autant de stratégies qui à long terme n'aboutissent pas forcément à des résultats souhaitables.

La rencontre de la fin de semaine a également fait (encore une fois) la démonstration du dynamisme de la communauté francophone d'Iqaluit. Sa délégation est arrivée au conseil d'administration de la F.F.T. bien préparée, ayant déjà procédé à un exercice de concertation avec ses diverses composantes et s'étant acquittée des mandats confiés aux associations lors du conseil d'administration de novembre dernier. Forte de son efficacité, la délégation d'Iqaluit semblait parfois surprise que d' autres membres de la Fédération ne fonctionnent pas ainsi.

Dans un regroupement de type fédératif, il importe de tenir compte et de respecter les caractéristiques de chaque communauté et son rythme propre de développement. Les réalisations de chaque communauté témoignent du fait que la diversité porte fruit. Dans son discours de mise en candidature, M. Cuerrier révélait son intention d'effectuer à Yellowknife des séjours de travail de deux à six semaines, pour la F.F.T., afin de mieux assumer son rôle. De cette façon et par toute autre méthode appropriée, souhaitons que la présidence et l'ensemble du bureau de direction de la Fédération travaillent dans un esprit de coopération et, si nécessaire, de réconciliation.

Agnès Billa

L'aquilon

Directrice : Agnès Billa
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant: Emmanuel Carcano
Collaboratrice [redacted]
correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon [redacted] membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement [redacted] 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par [redacted] biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée [redacted] condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Je m'abonne !

Nom :
Adresse :

	1 an	*2 ans*
Individus :	18 $	30 $
Institutions :	30 $	50 $

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Intolérance et ignominie

Suite de la page 1

des difficultés en 1993». Les «difficultés» soulevées dans ce rapport, toujours selon cet article de la *Presse canadienne*, portent essentiellement sur la langue d'affichage et l'obligation pour les immigrants de faire éduquer leurs enfants en français.

Alors, où étaient donc nos valeureux représentants canadiens lorsque les provinces anglophones ont systématiquement bafoué les droits de la minorité francophone en éducation? La Charte canadienne des droits et libertés, qui reconnaît le droit de la minorité francophone à gérer et à contrôler ses écoles, date de 1982.

Il [redacted] fallu un jugement de la Cour suprême, en mars 1990, pour que le gouvernement de l'Alberta se décide enfin à adopter une loi donnant le droit aux francophones de gérer et de contrôler leurs écoles. La loi a été adoptée en troisième lecture le 10 novembre 1993...trois ans, sept mois et 26 jours après le dépôt du jugement!

Il faut dire que la Cour suprême était revenue à la charge le 4 mars 1993 dans un autre jugement, cette fois contre le Manitoba. Les juges blâmaient le Manitoba pour avoir négligé de remplir ses obligations envers les parents franco-manitobains et demandaient au gouvernement manitobain de mettre [redacted] place «sans retard» un conseil scolaire de langue française autonome, de façon à permettre aux Franco-Manitobains de gérer et de contrôler leurs écoles. La province a finalement compris le message et modifié sa loi scolaire.

Si la gestion scolaire est devenue une réalité nationale en 1993, c'est parce que le gouvernement fédéral a débloqué 112 millions de dollars au mois de mai pour permettre la mise en oeuvre de la gestion scolaire. Disons les choses clairement : Ottawa a acheté la gestion scolaire, à défaut de pouvoir l'imposer aux provinces.

Mais il faut plus que de l'argent pour faire bouger des provinces qui n'ont jamais envisagé un seul instant, avant de se le faire dire deux fois par la Cour suprême, qu'elles avaient l'obligation légale de donner [redacted] des parents francophones le droit de gérer et de contrôler leurs écoles.

A Terre-Neuve et en Colombie-Britannique, les francophones attendent toujours que leur gouvernement se conforme à la loi.

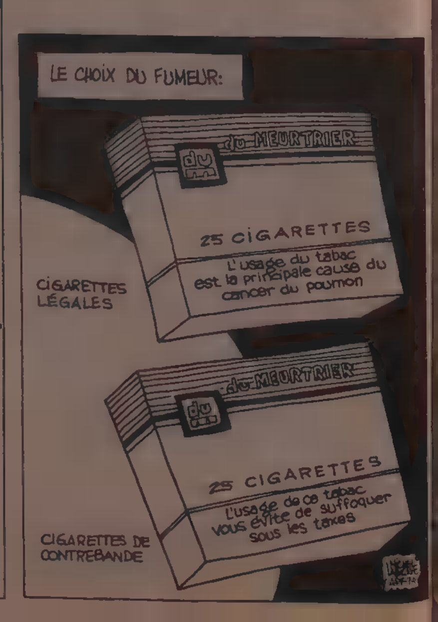
En Ontario, où il n'existe que trois commissions scolaires francophones, le gouvernement Rae a refilé la patate chaude à une Commission royale sur l'éducation, qui a le mandat de revoir de fond en comble tout le système d'éducation de la province.

En Nouvelle-Ecosse, les parents ont une loi scolaire conforme à la Charte, mais il [redacted] fallu attendre un an après l'adoption de la loi avant que le gouvernement ne se décide à faire des consultations publiques sur la façon d'enclencher le processus de mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les parents francophones viennent d'obtenir une gestion scolaire partielle, mais le gouvernement territorial n'a pas l'intention d'apporter des changements à sa loi scolaire avant...1995.

Si le Québec est intolérant envers «les non-francophones» parce qu'il force les immigrants à s'éduquer en français, alors le Canada anglais est tout simplement ignoble envers la minorité francophone en l'empêchant d'éduquer ses enfants en français, malgré un droit inscrit dans la Charte des droits et libertés.

Yves Lusignan, APF



Modification à terme du programme d'assurance-chômage

Le gouvernement veut revoir de fond en comble la sécurité sociale

Ottawa - Le gouvernement fédéral se lance dans une vaste réforme du système de sécurité sociale qui, à terme, devrait profondément modifier le programme d'assurance-chômage et faire économiser quelques dollars au gouvernement.

Le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, a donné le coup d'envoi de cette vaste réforme en demandant aux Canadiens de «renoncer aux vieilles idées» et de «mettre de côté leurs intérêts personnels» pour réfléchir à l'avenir.

«Ces programmes n'ont pas évolué au même rythme que le contexte économique et social et nous devons maintenant prendre un nouveau départ», a déclaré en Chambre le ministre.

Le gouvernement veut «restructurer» les programmes existants avec, en tête, l'objectif de créer davantage d'emplois. Le régime d'assurance-chômage, les programmes de formation et d'emploi, les régimes d'aide sociale et de sécurité du revenu, l'aide à l'éducation et à l'apprentissage, les pratiques et règles régissant le travail, les taxes et cotisations qui ont des incidences sur la création d'emplois, la gestion de programmes et les mécanismes de prestation de services sont sur la table.

Selon le ministre Axworthy, il faut changer la façon d'investir dans les gens de façon «à créer de l'espoir et mettre fin à la dépendance».

Le gouvernement a l'intention, dans un premier temps, d'écouter les Canadiens lors d'une consultation qu'entreprendra jusqu'en avril le nouveau Comité permanent du développement des ressources humaines de la Chambre des communes. Le milieu des affaires, les syndicats, les personnes handicapées, les femmes, les organismes autochtones, les groupes sociaux et communautaires seront invités à donner leur point de vue sur la question.

Dans un deuxième temps, le gouvernement présentera un Plan d'action qui sera débattu en public. Enfin, il déposera un projet de loi au Parlement cet automne ou au début de l'année 1995. Il faudra environ deux ans avant que la réforme voit le jour. «C'est un plan ambitieux qu'il nous faudra réaliser en peu de temps», a reconnu le ministre. Mais, selon lui, cette réforme doit être faite. Mieux, il affirme que les Canadiens veulent que le gouvernement aille de l'avant.

Le gouvernement tient à restructurer le Programme d'assurance-chômage et le Régime d'assistance publique du Canada dans le but de créer une nouvelle forme d'assurance-emploi. Le gouvernement voit grand avec sa réforme. Il veut s'attaquer au décrochage scolaire, à l'analphabétisme, aux pénuries de main-d'oeuvre, à la pauvreté chez les enfants, aux chevauchements des programmes, il veut améliorer l'aide à l'apprentissage et à la formation, pour ne nommer que quelques objectifs.

Pour le Bloc québécois, qui forme l'opposition officielle, cette réforme n'est qu'un prétexte pour économiser de l'argent sur le dos des Canadiens. Le ministre n'a pas caché que le gouvernement voulait faire des économies, mais il a insisté pour dire que cela n'était pas l'objectif premier.

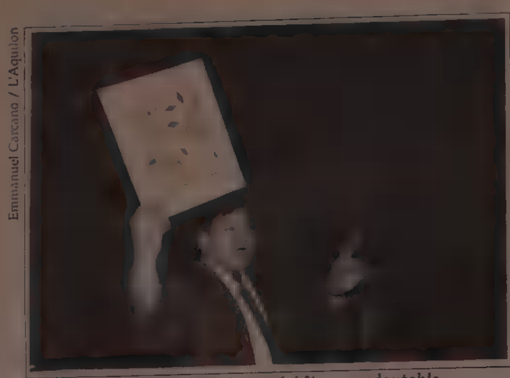
Le gouvernement a versé 19,3 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage à 3,7 millions de Canadiens en 1992. Les cotisations des employés et des employeurs à l'assurance-chômage ont totalisé 17,5 milliards. En moyenne, 1,4 million de Canadiens recevaient chaque mois des prestations d'assurance-chômage en 1992.

APF

Encan de la garderie Plein Soleil

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

La Reine des Croustilles et ses chocolats aphrodisiaques.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Le député Tony Whitford s'est avéré être un redoutable «commissaire priseur».

La deuxième édition de l'encan annuel de la garderie Plein Soleil a connu un franc succès cette année au Racquet Club à Yellowknife.

Samedi 12 février, 45 francophones ont pris part à l'événement. Un système ingénieux de monnaie «Soleil» permettait à quiconque de participer aux diverses activités.

La table du Black Jack a été littéralement prise d'assaut, les encans des dessins d'enfants ont atteint des sommes impressionnantes (maximum de 155 $), la diseuse de bonne aventure a été occupée toute la soirée, les chocolats aphrodisiaques se sont tous vendus. Bref, [redacted] total, la garderie a récolté environ 1000 $ de profit net, soit au-delà des objectifs que s'étaient fixés les organisateurs.

La Société cinématographique de Yellowknife présente au NACC le 20 février à 19h30

Barton Fink (1991)



Interprété par John Turturro, qui [redacted] reçu pour ce rôle le prix du meilleur acteur à Cannes en 1991, Barton Fink est un jeune écrivain intellectuel, un peu idéaliste, qui travaille dans le milieu du théâtre new-yorkais des années 40 et rêve de se lancer dans le cinéma.

Pour réaliser ce rêve, il s'en va à Los Angeles où il loue une chambre dans un hôtel étrange. Là, il essaie d'écrire des films, mais [redacted] succès, car ses rêves tournent au cauchemar et il sombre petit [redacted] petit dans la démence.

John Goodman interprète le rôle du voisin de Barton, un vendeur d'assurances, qu'il soupçonne d'être un meurtrier [redacted] qui sera pour beaucoup dans [redacted] descente [redacted] enfer.

Au cours d'une entrevue, Joel Coen, réalisateur et co-scénariste du film, avait parlé de Barton Fink comme d'un personnage «intellectuel, un peu étrange, mais passionné. Il peut parfois être horrible, mais il n'est pas foncièrement mauvais».

Au fur et à [redacted] que le pauvre Barton sombre dans la folie, le film, reflétant les idées embrouillées du personnage, devient de plus en plus surréaliste.

Ce parallélisme entre les sentiments et les pensées du personnage principal d'une part, la manière de filmer d'autre part, peut être considéré comme la griffe, la marque distinctive des Coen.

Les deux frères écrivent ensemble le scénario de leurs films, Joel se charge de la réalisation et Ethan de la production. Ils nous ont offert quelques-uns des meilleurs films des années [redacted] Amérique du nord : *Blood Simple*, *Miller's Crossing*, *Raising Arizona*.

On retrouve dans chacune de ces oeuvres, que ce soit [redacted] comédie [redacted] un film policier, cette manière de nous montrer, par le biais de la caméra, ce qui est en train d'arriver dans la tête du personnage principal.

Les frères Coen, qui comptent parmi les meilleurs jeunes cinéastes, nous proposent non seulement une histoire, [redacted] aussi nous font vivre les expériences de leurs personnages.

Barton Fink est leur film le plus récent et peut être considéré comme le plus ambitieux.

Karen Lajoie (présidente de la Société cinématographique de Yellowknife).

L'aquilon

Dates de tombée pour la publicité

Annonces à monter : Lundi à 17 heures
Annonces déjà montées : Mardi à 17 heures

Merci de votre collaboration!





Office des eaux des
Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante [redacted] été enregistrée auprès de la Commission conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux intérieures du Nord.

Demanderesse :	Ministère des Transports Gouvernement des T.N.-O.
Projet :	Lac Prosperous, T.N.-O.
Objectif :	Construction d'un quai pour la mise à l'eau des embarcations

Pour plus d'informations, contactez d'ici le 4 mars 1994
Pam LeMouel [redacted] 920-8191.

Government of the Northwest Territories

Interprète-facilitateur de langue française (occasionnel)

pour les services [redacted] de la région du Mackenzie Yellowknife/Hay River, T.N.-O.

Les services de santé de la région du Mackenzie ont besoin d'une personne qui puisse interpréter en français à Yellowknife et à Hay River. Cette personne travaillera sur appels. Veuillez envoyer votre curriculum vitae [redacted] :

Conseil régional de santé du Mackenzie
Case postale 520
Yellowknife, NT X1A 2N4

ou, si vous désirez avoir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Ross Thomas à (403) 920-6598.

L'employeur préconise un programme d'action positive. Il est interdit de fumer au travail.

- *Equivalencies will be considered*
- *Smoke-Free Work Environment*
- *Affirmative Action Employer – Candidates must clearly identify their eligibility in order to receive priority consideration under the Affirmative Action Policy.*



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services de sécurité

Services de sécurité sur le site [redacted] l'édifice de l'Assemblée législative pour [redacted] période [redacted] trois (3) ans – Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente [redacted] contrats, a/s du Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue, Yellowknife, NT X1A 1K1 au plus tard à :

15 h, heure locale, [redacted] 4 [redacted] 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 14 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution [redacted] exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel :	Donel Gagnon, agente aux contrats Gouvernement des T.N-O. Téléphone : (403) 873-7662
Renseignements techniques :	Martin Vickers Sergent d'armes Assemblée législative Téléphone : (403) 669-2216 Télécopieur : (403) 920-4735

Confiez-nous vos annonces publicitaires de A à Z :

rédaction, traduction, graphisme et maquette

Pour nos tarifs à la ligne agate et le coût des services de rédaction, traduction, graphisme et maquette,

appelez le 873-6603

L'aquilon



Bureau de la commissaire aux langues

APPEL D'OFFRES

Services d'un conseiller juridique

Le Bureau de la commissaire aux langues, mis sur pied par l'Assemblée législative, opère de façon autonome. L'un des buts de ce Bureau est de surveiller les ministères et les organismes gouvernementaux pour s'assurer qu'ils respectent leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et que les services sont offerts.

C'est pour cette raison que la commissaire aux langues [redacted] besoin, de temps à autre, d'opinions juridiques indépendantes concernant la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest et d'autres questions juridiques connexes. En cas d'actions [redacted] justice contre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour des questions concernant les langues, la commissaire [redacted] langues peut avoir besoin d'être représentée par un conseiller juridique.

Il est obligatoire de faire partie du Barreau des Territoires du Nord-Ouest. Nous ferons appel aux services selon les besoins, à partir du 1er avril 1994. Les soumissions devront comprendre les renseignements suivants :

- les honoraires pour les services (à l'heure, à la journée);
- les frais connexes;
- l'expérience individuelle ou dans un cabinet relativement aux questions des langues et des lois;
- la connaissance des communautés, des langues et des cultures des T.N.-O.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Bureau de la commissaire aux langues, 4e étage de l'édifice Cunningham, C.P. 1320, Yellowknife, NT X1A 2L9 avant:

16 H, HEURE LOCALE, LE 4 MARS 1994

Nous ne [redacted] pas tenus d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignement : téléphone (403) 873-7034, 1-800-661-0889, ou télécopieur (403) 873-0357.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Conception [redacted] construction d'un garage d'entretien à deux baies

Conception et construction d'un garage d'entretien [redacted] deux baies, d'environ 200 m². La construction [redacted] être effectuée [redacted] Clyde River, T.N.-O., [redacted] 740 km à vol d'oiseau au nord d'Iqaluit et à 2 153 km [redacted] vol d'oiseau au nord-est de Yellowknife. – Clyde River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente [redacted] contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux public [redacted] des Services, Gouvernement [redacted] Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK Centre) ou [redacted] l'agent aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Service de [redacted] 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

**[redacted] h, heure locale, le 18 [redacted] 1994 (Iqaluit)
14 h, heure locale, le 18 [redacted] (Yellowknife).**

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus [redacted] partir du 18 février 1994.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution [redacted] demandée [redacted] attribution du contrat.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel :	Teresa Chandler, agente aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (819) 979-5150
Renseignements techniques :	Malli Aulakh Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (819) 979-5150

CRTC **Audience publique** Canada

Avis d'audience publique CRTC 1994-2. Une audience publique se tiendra le 21 avril 1994, à compter de 9h, au Centre des Conférences, Phase IV, 140, Promenade du Portage, Hull (Qué.), afin que le Conseil procède à l'audition et à un nouvel examen des questions exposées dans le Décret en conseil C.P. 1993-1799. **Nouvel examen des décisions CRTC 93-235 et CRTC 93-236. Demandes de la Shaw Cablesystems Ltd., au nom de la DMX Canada Ltd., (920394400) et de la Cogeco Radio-Télévision Inc. (920985900) proposant de nouvelles entreprises de programmation sonore payante.** EXAMEN DES DEMANDES : Cogeco Radio-Télévision Inc., 5 Place Ville-Marie, Pièce 1450, Montréal (Qué.) H3B 2G2; Shaw Cablesystems Ltd., 7627-50th Street, Edmonton (Alb.) T6B 2W9. Les interventions écrites doivent parvenir [redacted] Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A ON2 et preuve qu'une copie conforme [redacted] été envoyée aux requérantes le ou avant le 11 mars 1994. BESOINS [redacted]DIVIDUELS SPECIFIQUES : Les intervenants qui désirent présenter oralement leurs commentaires de même que [redacted] qui requièrent des services d'interprétation gestuelle doivent aviser le CRTC au moins 20 jours avant le début de l'audience. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC [redacted] Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Edifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111.

Conseil de [redacted] radiodiffusion et [redacted] télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television [redacted] Telecommunications Commission

---

CANADIAN AIRLINES INTERNATIONAL LTD/LIGNES AERIENNES CANADIEN INTERNATIONAL LTEE EXERCANT SON ACTIVITE SOUS LE NOM COMMERCIAL [redacted] CANADIAN AIRLINES INTERNATIONAL OR CANADI*N/LIGNES AERIENNES INTERNATIONAL OU CANADI*N

AVIS DE DEMANDE DE SERVICE AERIEN

**No 94006 au rôle
Dossier no M4205/C14-1-44018**

Aux termes de la licence no 883173, Canadian Airlines International Ltd./Lignes aériennes Canadien International Ltée exerçant [redacted] activité sous le nom commercial de Canadian Airlines International or Canadi*n/Lignes Aériennes Canadien International ou Canadi*n est autorisée à exploiter un service extérieur régulier (classe 1) pour le transport de personnes et de marchandises afin de desservir les points Vancouver, Victoria, Kitimat, Prince Rupert, Terrace, Prince George, Fort St. John, Sandspit, Kelowna/Vernon et Smithers (Colombie-Britannique); Edmonton, Calgary et Fort McMurray (Alberta); Régina et Saskatoon (Saskatchewan); Winnipeg, The Pas, Flin Flon, Churchill, Thompson et Gillam (Manitoba); Toronto, Ottawa et Thunder Bay (Ontario); Montréal, Val-d'Or, Québec, Kuujjuarapik (Poste-de-la-Baleine), Kuujjuaq (Fort Chimo) et la Grande (Québec); Halifax (Nouvelle-Ecosse); St. John's, Deer Lake, Wabush et Goose Bay (Terre-Neuve); Whitehorse (Territoire du Yukon); Yellowknife, Hay River, Fort Smith, Norman Wells, Inuvik, Cambridge Bay, Resolute, Iqaluit (Frobisher Bay), Hall Beach, Nanisivik et Rankin Inlet (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes F, G et H.

La condition no 2 stipule que :

Dans son exploitation du groupe F, en vertu de la présente licence, la licenciée est autorisée à exercer ses activités sous le nom commercial de Canadian North.

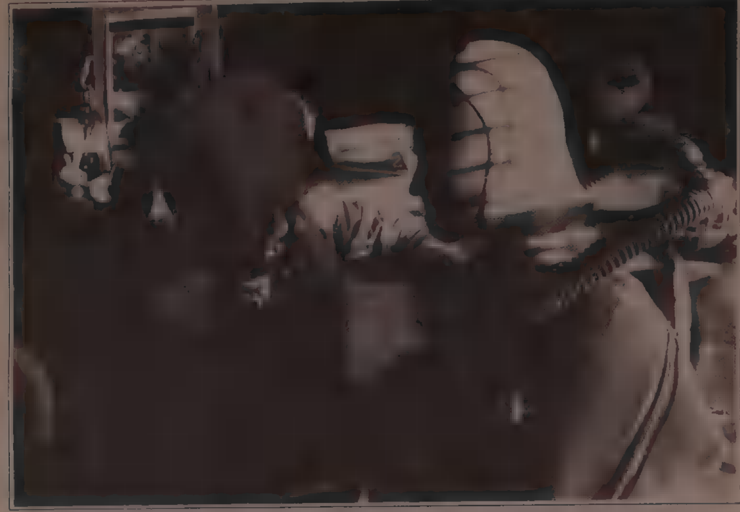
La licenciée demande maintenant l'autorisation de desservir le point Coppermine, (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs [redacted] voilure fixe du groupe F aux termes de ladite licence.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire [redacted] intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le **21 mars 1994**. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du secrétaire devra se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

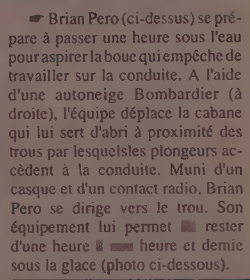
L'Office fournira sur demande les détails de [redacted] demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Jean-Guy Charbonneau au (819) 994-1271.

SUIVEZ LA CORDE

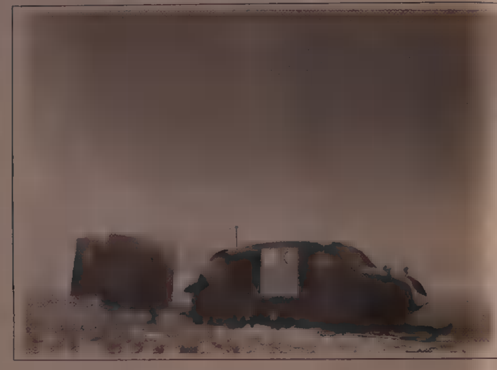




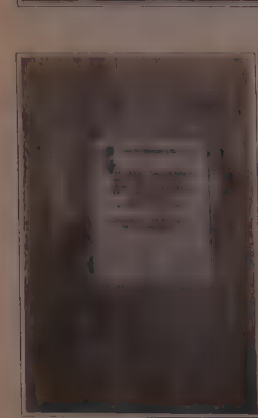
☛ Les plongeurs d'Arctic Divers Ltd. et la Ville de Yellowknife ont signé un contrat pour vérifier l'état de la conduite d'eau qui alimente la ville. Longue d'environ huit kilomètres, celle-ci achemine l'eau depuis la rivière Yellowknife jusqu'au réservoir de la ville en traversant la baie. La conduite a été posée en 1968 et certaines parties ont besoin d'être réparées, notamment les valves qui avaient permis lors de l'installation du tuyau, de le faire couler en le vidant de son air.



☛ Brian Pero (ci-dessus) se prépare à passer une heure sous l'eau pour aspirer la boue qui empêche de travailler sur la conduite. A l'aide d'une autoneige Bombardier (à droite), l'équipe déplace la cabane qui lui sert d'abri à proximité des trous par lesquelsles plongeurs accèdent à la conduite. Muni d'un casque et d'un contact radio, Brian Pero se dirige vers le trou. Son équipement lui permet [illegible] rester d'une heure [illegible] heure et demie sous la glace (photo ci-dessous).





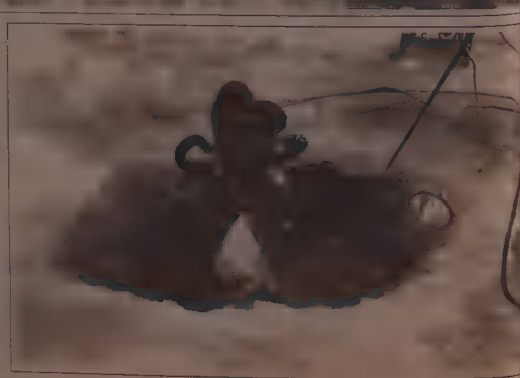


☛ Le travail des plongeurs consiste [illegible] plusieurs étapes :
- repérer la conduite et les valves sous la glace
- évaluer les réparations nécessaires
- dégager la boue qui entoure la conduite en l'aspirant jusqu'à la surface
- effectuer les réparations et notamment souder sous l'eau, placer des colliers.

Chaque plongeur est plutôt spécialisé dans un domaine : Doug Rewega a une formation en matière de détection ultrasonique, Georges Piper s'occupe davantage de la soudure. Arctic Divers Ltd. a été fondé par George Piper et Wayne Gzowski.

Texte et photos :
Emmanuel Carcano

☛ Quelque part derrière la piste d'atterrissage de [illegible] vieille ville, Doug est chargé de repérer la conduite et la valve. Georges Piper et Brian Pero surveillent attentivement ses mouvements (photo de gauche). Les vibrations de la corde [illegible] sécurité leur indiquent ce que fait le plongeur (deux coups sur la corde signifient qu'il remonte par exemple). Plonger lorsqu'il fait -35 ne pose pas vraiment de problèmes. Seules les mains du plongeur se refroidissent rapidement.



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 8, vendredi 25 févr

Emmanuel Carcano/L'Aquilon

Elections scolaires à Yellowknife

Le mode de scrutin suscite la controverse

Le 28 février prochain, des élections scolaires [redacted] dérouleront à Yellowknife. Ces élections marquent pour les francophones le début de la gestion scolaire de l'école Allain St-Cyr. Les élections permettront en effet de choisir le premier Conseil scolaire francophone, dans les Territoires du Nord-Ouest. Toute personne remplissant les critères de mise en candidature peut se présenter comme conseiller mais seuls les parents d'enfants inscrits à l'école Allain St-Cyr ont le droit de vote à cette élection.

Certains francophones de Yellowknife ont fait part à l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) et à L'*Aquilon* de leur déception ou carrément de leur colère de ne pouvoir prendre part à [redacted] vote. Selon Marie-Claire Leblanc, présidente de l'APFY, le mode de scrutin pour ces élections a été dicté uniquement par les circonstances entourant l'obtention de la gestion scolaire et nullement par des intentions de restreindre l'exercice d'un droit démocratique.

En janvier 1994, l'Association des parents francophones de Yellowknife apprenait du ministère fédéral du Patrimoine canadien que des fonds seraient très probablement disponibles d'ici le 31 mars 1994 pour instaurer un premier niveau de gestion à l'école Allain St-Cyr. L'APFY décidait de saisir l'occasion et d'entreprendre la mise en place d'un conseil scolaire francophone.

Bien que la Commission scolaire no1 ait fait preuve de diligence, il fallut attendre jusqu'au 8 février pour que la politique de gestion scolaire soit adoptée, après trois lectures obligatoires. Dès le lendemain, l'Association mettait en branle une campagne d'information de la population dans les médias locaux.

Selon Marie-Claire Leblanc, le peu de temps disponible avant le scrutin rendait impossible la tenue d'un recensement en règle des francophones de Yellowknife, afin d'établir une liste électorale. Pour résoudre le problème de l'inexistence de cette liste, les administrateurs de la Commission scolaire no 1 suggérèrent que le droit de vote soit accordé uniquement aux parents des enfants inscrits à l'école Allain St-Cyr.

«Il était essentiel pour YK no1 de s'assurer que les gens qui éliront le premier Conseil scolaire franco-

Controverse
Suite [redacted] page 3

La commissaire aux langues officielles s'explique devant l'Assemblée

Betty Harnum veut pousser le gouvernement à agir

L'Assemblée législative devra [redacted] l'avenir clarifier le rôle - pouvoirs, responsabilités, priorités- que doit jouer la commissaire aux langues officielles dans les T.N.-O. C'est ce qu'il est ressorti de la confrontation de la commissaire aux langues officielles, Mme Betty Harnum, avec les membres de l'Assemblée le 16 février pour discuter de son rapport annuel.

La séance des questions et réponses a pris une tournure personnelle lorsque les députés Pudlat, Zoe et Gargan ont commencé à poser des questions portant plus sur ses actions que sur son travail.

Après un bref discours d'ouverture, Mme Harnum, répondant à une question de M. Pudlat, a expliqué qu'elle avait voyagé neuf fois durant sa première année comme commissaire pour assister à des conférences d'alphabétisation et pour expliquer le système ténois des langues officielles.

Selon Mme Harnum, son rôle consiste surtout à promouvoir les langues officielles, mais selon les députés, elle ne devrait pas essayer de tout faire à la fois.

«Je pense que son rôle n'est pas très clair, a déclaré M. Zoe. Son rapport couvre plusieurs dossiers et je n'ai pas l'impression qu'elle suit une ligne directrice. Elle se présente comme protectrice du citoyen et elle essaie de trop en faire. J'aurais pensé qu'après la création du poste, elle aurait pris une direction précise, mais je n'en vois pas».

Mme Harnum a répondu que la loi sur les langues officielles ne décrivait pas ses responsabilités d'une façon précise et qu'avec 187 dossiers la première année, il avait fallu quelque temps aux employés de son bureau pour trouver un rythme. En outre, elle a envoyé des lettres à tous les députés, pour définir davantage ses orientations, mais elle n'a réussi à en rencontrer que quelques uns.

Langues officielles
Suite en page 2



Emmanuel Carcano/L'Aquilon

Paysan, un sympathique labrador issu d'une grande lignée à Yellowknife, attend patiemment son maître, à l'abri des intempéries et pour ainsi dire au volant de la camionette.

Au comité des Langues officielles de la Chambre des communes, quatre des cinq représentants libéraux sont francophones. Les députés francophones de l'extérieur du Québec sont actifs comme jamais auparavant sur la colline parlementaire. Lire en page 4.

Rapport très critique du comité des finances [redacted] l'endroit du GTNO : la situation du ministère de la Santé est particulièrement inquiétante. Lire en page 3.

Poursuite des essais de missiles *cruise* par les Américains. Dans le Nord, plusieurs leaders se sentent trahis. Lire en page 5.

A Iqaluit, inauguration de la radio communautaire francophone le 19 mars prochain. René Lavallée, responsable technique du projet, en fait l'historique. Lire en page 6.

Quoi de neuf? Le numéro de mars 1994 du bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Lire en page 7.



Le procès lié à «l'émeute» à Giant prend fin

Tous les accusés sont acquittés

Les 14 hommes accusés d'avoir participé [redacted] une émeute à la mine Giant en 1992 ont tous été reconnus non coupables le 18 février, après un procès de trois semaines.

Les délibérations pour rendre cette décision ont duré 12 heures en tout. Elles ont commencé le 17 février à 16h, puis ont été interrompues au bout de six heures. Les 10 jurés ont alors été isolés dans un hôtel afin qu'ils ne puissent pas être influencés dans leur décision. Les discussions ont repris le lendemain et la décision a été rendue publique le jour-même à 15h.

Cette dernière étape a conclu un long procès technique, marqué par de nombreux débats et discussions entre d'une part, le procureur de la Couronne, M. Sandy MacDonald, et ses témoins, et d'autre part, les deux avocats de la défense, MM. Austin Marshall et Alex Pringle.

M. MacDonald essayait de prouver que ce qui s'est passé le soir du 14 juin 1992 à l'entrée principale de [redacted] mine constitutait une émeute, selon la définition legale, et que les accusés étaient parmi ceux qui ont détruit une clôture et qui ont lancé des pierres.

La qualité des vidéos diffusées en cour pour permettre [redacted] témoins d'identifier certains accusés n'était pas suffisante pour qu'ils puissent reconnaître des visages distinctement, un an et demi après les faits.

De leur côté, MM. Marshall et Pringle n'ont même pas appelé un témoin à la barre pour défendre leur position selon laquelle aucun des accusés n'était responsable de la tournure qu'a prise la manifestation.

La décision du jury semble avoir mis fin à ce dossier. Selon M. Pierre Rousseau, directeur-général du ministère fédéral de la Justice dans les Territoires, «je ne crois pas qu'il y aura d'appel».

Le cas des 14 hommes est devenu une cause célèbre parmi les grévistes de la mine Giant. En effet, la Couronne avait déposé des accusations privilégiées contre sept hommes qui avaient été relaxés par le juge pour manque de preuves à l'issue de l'enquête préliminaire.

L'acte d'accusation privilégié est une procédure exceptionnelle qui peut permettre de faire comparaître un accusé devant la justice malgré sa libération. L'acte vient directement d'Ottawa; les procureurs des régions ne sont pas autorisés à l'utiliser.

MM. Marshall et Pringle avaient démandé un délai pour le proces pour pouvoir mieux préparer la défense de ceux accusés à nouveau, et c'est pour cette raison que le procès avait été reporté jusqu'à janvier 1994.

M. Rousseau ne regrette pas d'avoir pris des actes d'accusation privilégiées. «Ce n'est pas parce qu'ils ont été finalement reconnu non coupables,qu'il ne fallait pas déposer des accusations privilégiées. Les critères d'évaluation sont differents qu'il s'agism d'une enquête préliminaire ou d'un procès, souligne-t-il. On utilise les actes privilégiés dans des cas exceptionnels, quand on pense qu'un juge s'est trompé sur un détail de la loi ou sur un fait».

Selon lui, les dossiers d'autres accusations liées la grève seront examinés à nouveau. Et il faut encore décider du sort des deux autres hommes accusés d'avoir participé à une émeute, MM. Roger Warren et Edmund Savage. Ce dernier [redacted] manqué le procès après avoir eu un grave accident de camion. Selon M. Rousseau, la Couronne n'a pas encore décidé si elle va suspendre les accusations portées contre ces deux hommes. La décision sera prise prochainement.

Karen Lajoie

Betty Harnum veut pousser le gouvernement à agir

Suite de la page 1

Mme Harnum a déclaré qu'elle essaye de contacter régulièrement tous les organismes qui représentent les différentes langues, c'est-à-dire les instituts culturels Déné et Inuit et la Fédération Franco-TéNOise, pour mieux connaître leurs besoins et leurs priorités.

MM. Gargan et Zoe ont posé de nombreuses questions sur le voyage annulé à Saskatoon en novembre dernier, situation [redacted] laquelle Mme Harnum s'est déjà expliquée. Elle s'est excusée auprès du Parlement franco-canadien de l'Ouest pour avoir manqué à ses engagements comme gouverneur-général du PFCO.

M. Dennis Patterson est le seul à lui avoir posé des questions directement liées à [redacted] rapport. Mme Harnum a expliqué en détails ses frustrations par rapport [redacted] la façon de travailler du gouvernement, ce dont elle avait déjà parlé dans un entretien avec *L'Aquilon* le 11 février.

La séance de questions n'est pas tout à fait terminée : Mme Harnum comparaîtra à nouveau dans quelques semaines devant l'Assemblée législative, une fois que les discussions sur le budget seront terminées, pour continuer à défendre son rapport.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Le député James Arvaluk reconnu non coupable

Le député d'Aivilik, James Arvaluk, accusé d'avoir commis en 1981 un attentat à la pudeur contre une adolescente, a été reconnu non coupable le 15 février à Rankin Inlet, après un court procès.

En décembre 1992, l'ancien ministre de l'Education, de la Culture et de l'Emploi avait déclaré à l'Assemblée législative qu'il était l'objet d'une enquête menée par la Gendarmerie Royale du Canada et avait annoncé sa démission du gouvernement. Il avait cependant conservé son siège de député.

La GRC avait déposé plainte contre M. Arvaluk le 18 février 1993, après une enquête de plusieurs mois.

Le député a plaidé non coupable le 14 février à Rankin Inlet et a été acquitté le lendemain.

Il est rentré immédiatement à Yellowknife pour assister à la session de l'Assemblée.

Mme Cournoyea est désormais officiellement première ministre

Depuis le 18 février, le titre de premier ministre des T.N.-O. [redacted] remplacé officiellement celui de leader du gouvernement territorial, appellation qui était utilisée depuis 14 ans. M. Dennis Patterson, qui a lui-même occupé ce poste, avait déposé une proposition en ce sens devant l'Assemblée.

Selon lui, le gouvernement a beaucoup changé depuis 1979 et les responsabilités ont elles aussi évolué. Aujourd'hui, dans tous les domaines sauf celui des ressources naturelles, le GTNO a les mêmes pouvoirs que les provinces.

M. Patterson a déclaré qu'il était temps d'effectuer ce changement pour mieux refléter la réalité actuelle, au moment où les Territoires prennent part aux discussions constitutionnelles et financières sur un pied d'égalité avec les provinces.

Mme Cournoyea avait par ailleurs déclaré son intention d'utiliser le titre de première ministre lorsque son papier à lettres portant l'en-tête de «leader du gouvernement» serait fini.

La proposition de M. Patterson a été adoptée par la majorité des députés.

Une avocate autochtone nommée membre du CAT

Mme Joan Mercredi, avocate autochtone, a été nommée le 17 février membre du conseil administratif du Conseil des accidents du travail (CAT) par le ministre John Todd.

Mme Mercredi, qui [redacted] pris la place laissée vacante par M. Jim Bourque en janvier, fera partie du conseil pendant deux ans. M. Bourque a quitté le conseil pour accepter un poste à la Commission royale sur les peuples autochtones.

Il a déclaré que Mme Mercredi avait été choisie «pour sa compétence, son expérience et sa manière de voir les choses».

M. Todd a par ailleurs prolongé les mandats de Mme Vivian Stevely à Hay River, de M. Fred Coman à Iqaluit et de M. Tom Hoefer [redacted] Yellowknife.

Karen Lajoie

A l'affiche, une nouvelle sélection de films en français à Yellowknife

Alisée
Amis ratons : vivre [redacted] toute vitesse
La Belle et la bête
Avec Pluto et Fifi - Vol. 10
Avec Tic et Tac - Vol. 9
Avec les Animaux en duo
La côte d'Adam
Lucky Luke
Mississipi Masala
Papa est [redacted] robot
Première aventure de Sherlock Holmes
Les têtes à claques
Léolo
Chat Boume - Vol. 2
Des souris et des hommes
Mitsou est coyote
Montréal vu par ...

Ces films pour enfants et adultes ont été prêtés à l'Association franco-culturelle de Yellowknife par la librairie *Le Carrefour* d'Edmonton. Jusqu'au 10 mars, les vidéocasssettes sont disponibles pour location chez *Radio Shack*. L'hiver n'en finit plus de finir!Louez un film pour une agréable soirée au chaud!

Le ministère de la Santé est le moins bien organisé

Manque de pouvoirs et d'orientations du GTNO

Le GTNO devrait mettre en place un plan détaillé et global pour négocier avec le gouvernement fédéral et devrait mieux s'organiser avant qu'il ne commence la prochaine série de négociations, selon un rapport déposé à l'Assemblée législative.

Le directeur du comité des finances de l'Assemblée, M. Jim Antoine, a présenté son rapport sur le budget territorial le 15 février. Ce document de 107 pages est très critique du gouvernement et propose 35 recommandations pour améliorer la situation.

Selon M. Antoine, le GTNO devrait examiner de nombreux dossiers de très près pour définir des priorités avant qu'il ne commence à négocier une nouvelle entente financière avec le gouvernement fédéral. L'entente actuelle expire le 31 mars 1995. Ottawa transfèreau budget annuel du GTNO environ 75% du total de ce budget (878 millions de dollars en 1994).

Selon le rapport, le GTNO n'a aucun plan détaillé et global pour négocier avec le fédéral. La stratégie se limite à des négociations dossier par dossier, sans aucun lien entre eux. Pour M. Antoine, c'est une situation intolérable. «Une semaine, le ministre du Transport va à Ottawa pour trouver des fonds nécessaires à la construction d'une route à Coppermine. La semaine suivante, c'est au tour du ministre de la Santé, qui essaie de régler le dossier des soins de santé pour les autochtones. Plus tard, le ministre du Logement cherche de l'argent pour des logements sociaux. Il faut établir un plan qui englobe tous les dossiers».

Cette idée là a été reprise par le directeur-adjoint du comité, M. Kelvin Ng. «Nous devrons nous présenter devant le gouvernement fédéral avec un plan qui comprenne les coûts de la santé, la facture pour éteindre les feux de fôret, les besoins financiers pour réaliser la division des Territoires, les revendications territoriales et d'autres choses encore». De plus, M. Kelvin Ng souhaiterait que la prochaine entente entre les deux gouvernements soit signée pour 10 ans au lieu de cinq, pour garantir un avenir fiscal plus stable.

Trois conflits entre le GTNO et Ottawa

Le GTNO et le gouvernement fédéral sont actuellement en conflit concernant trois dossiers : la facture de la GRC durant la grève à la mine Giant (entre 4 et 7 millions de dollars), le manque de fonds pour les logements sociaux (une perte de 47 millions de dollars chaque année), et la crise du service de la Santé pour les autochtones (le dossier se trouve maintenant devant la cour fédérale et la somme en jeu s'élève à 100 millions de dollars).

L'une des plus fortes recommandations du rapport suggère que le budget du ministère de la Santé pour 1994-95 soit gelé jusqu'à ce qu'un plan incluant les recommandations faites durant les deux dernières années soit défini.

«De tous les ministères sur lesquels nous nous sommes penchés, la situation du ministère de la Santé est la plus inquiétante. Nous sommes extrêmement frustrés par le manque d'autorité et le manque de coopération démontrés par ce ministère. La gestion est trop technique et il y a un manque de sensibilité par rapport aux clients. Les valeurs culturelles et la connaissance traditionnelle sont souvent ignorés. Le ministère n'a jamais répondu à plusieurs recommandations du vérificateur général et il semble que le ministère passe davantage son temps à régler des crises plutôt qu'à développer des politiques pour éviter ces crises», a souligné M. Antoine.

Beaucoup de recommandations datent de deux ou trois ans déjà, si bien que le budget ne sera pas approuvé avant que le comité des Finances ait reçu des réponses satisfaisantes. Selon M. Antoine, c'était la seule façon de les faire réagir.

Le GTNO est le seul gouvernement au Canada sans déficit, mais il a dépensé 60% de son excédent budgétaire de 75 millions de dollars depuis 1989. M. John Pollard, ministre des Finances, a souligné dans son discours du budget le 14 février, que «le gouvernement doit être plus efficace, plus productif, et plus attentif aux besoins de la population». Il a coupé dans le budget de tous les ministères à l'exception de quatre et il a augmenté le taux d'imposition des grandes entreprises de 2%.

Les débats détaillés à l'Assemblée législative sur le budget de chaque ministère ont déjà commencé et se poursuivront encore pendant quelques semaines.

Karen Lajoie

Des élections controversées

Suite de la page 1

phone à Yellowknife sont des gens dont le droit de vote ne fait aucun doute.

L'établissement d'une liste électorale aurait pris au moins un mois. Il y a à Yellowknife beaucoup de gens dont le nom de famille sonne francophone. Il y a quelques années, lors de l'étude pour déterminer le nombre d'ayants-droit, nous avions bien vu combien de temps il faut pour rejoindre tout le monde et établir leur statut», explique Marie-Claire Leblanc.

Des fonds à engager

Selon la présidente de l'APFY, avec 50 000$ en jeu qu'il fallait engager pour la gestion scolaire avant la fin de la présente année financière, l'Association a jugé acceptable la méthode proposée par la commission scolaire pour déterminer qui aurait le droit de vote à l'élection du 28 février.

Ailleurs au pays

En consultant la Commission nationale des parents francophones, organisation à laquelle l'APFY est affiliée, Marie-Claire Leblanc a constaté qu'ailleurs au pays (au Manitoba, en Saskatchewan et au Yukon), les parents francophones ontt adopté la même méthode pour l'élection de leurs conseillers scolaires.

En Colombie-Britannique cependant, le processus de gestion scolaire n'est pas encore rendu à un stade où les parents ont eu à se pencher sur cette question.

Les conseillers élus le 28 février prochain siègeront au Conseil scolaire francophone de Yellowknife jusqu'en mars 1995. Au terme de ce premier mandat, Marie-Claire espère que le gouvernement des T.N.-O. aura terminé la révision de la loi sur l'éducation.

Cette révision permettrait de passer d'une entente provisoire sur la gestion scolaire (telle que conclue avec la commission scolaire no1) à un modèle de gestion scolaire complète.

Pour la prochaine élection au Conseil scolaire francophone, la présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife prévoit un scrutin auquel tous les francophones inscrits sur la liste électorale pourront participer.

Agnès Billa

Portraits des candidats

La période de mise en candidature pour le Conseil scolaire francophone à Yellowknife s'est terminée le 18 février dernier.

A date, quatre personnes ont fait part de leur intention de se présenter comme conseiller. Dans les prochains jours, la Commission scolaire de Yellowknife n°1 pourrait encore recevoir des avis de mise en candidature dont le cachet de la poste atteste qu'ils ont été expédiés à la date requise.

Marie-Claire Leblanc vit à Yellowknife depuis huit ans. La famille Leblanc-Prince compte quatre enfants. Mme Leblanc enseigne le français en immersion, à l'école St Joseph. Elle est présidente depuis deux ans de l'Association des parents francohones de Yellowknife (APFY).

Denis Milot s'est installé à Yellowknife en octobre 1992, en compagnie de sa femme Sylvie Vincent et de leurs deux enfants. M. Milot travaille à l'école St Joseph à titre de conseiller pédagogique pour le programme d'immersion en français. Denis Milot occupe à l'APFY le poste de vice-président.

Marie Patterson réside à Yellowknife depuis juin 1988. Marie Patterson et son époux George ont deux enfants. Mme Patterson occupe présentement un poste d'agente de développement communautaire à la Fédération franco-ténoise. Elle travaille surtout dans le secteur de l'éducation.

Nicole Wallbridge et son mari Garth habitent à Yellowknife depuis 1980. Mère de deux enfants, Mme Wallbridge est infirmière à l'hôpital Stanton. Après s'être impliquée à la garderie Plein Soleil, Nicole Wallbridge est maintenant secrétaire de l'APFY.

A.B.

ÉDITORIAL

Ne tirez pas sur la commissaire

La semaine dernière, la commissaire aux langues officielles, Mme Betty Harnum, s'est présentée devant l'Assemblée législative pour discuter de son premier rapport annuel déposé à la fin du mois de novembre dernier.

Ce rapport posait de nombreuses et importantes questions sur le fonctionnement du gouvernement et Mme Harnum avait exprimé le souhait que l'Assemblée éclaircisse la mission du commissariat aux langues.

Le débat portant sur un dossier aussi capital, concernant non seulement l'anglais et le français, mais aussi toutes les langues autochtones, on aurait pu croire que les députés accorderaient toute leur attention au sujet et qu'ils feraient de leur mieux pour régler les problèmes soulevés dans le rapport.

Mais au début de la session, deux députés, MM. Zoe et Gargan, ont commencé à poser des questions portant plus sur le comportement personnel de Mme Harnum que sur son travail, et en particulier sur ses voyages à l'extérieur des T.N.-O.

Ils ont ainsi posé de nombreuses questions sur le voyage à Saskatoon que la commissaire aux langues devait effectuer en novembre dernier. Mme Harnum s'était excusée à la dernière minute auprès du Parlement franco-canadien de l'Ouest qui comptait sur elle pour le rôle du gouverneur général.

Puis, son voyage avait été annulé au dernier moment et il était trop tard pour qu'elle participe aux sessions du PFCO.

Selon la communauté francophone, Mme Harnum avait présenté ses excuses et le dossier était clos. Mais la seule chose qui semblait intéresser ces deux députés, qui, on s'en souvient, s'étaient opposés à la nomination de Mme Harnum au poste de commissaire, il y a deux ans, était de l'attaquer personnellement.

Si MM. Zoe et Gargan avaient lu attentivement les 187 pages du rapport de Mme Harnum, ils se seraient aperçus qu'il y avait beaucoup plus de choses à dire sur l'attitude du gouvernement au sujet des langues officielles.

En effet, selon Mme Harnum, le GTNO a fait savoir à tous ses employés qu'ils n'avaient pas le droit de communiquer directement avec la commissaire et que seuls les ministres et sous-ministres pouvaient répondre à ses questions. Cela représente un bien mauvais exemple du fameux «gouvernement ouvert» dont Mme Cournoyea parle souvent et de plus, cela rend difficile et longue toute enquête que Mme Harnum entreprend.

Le gouvernement n'a par ailleurs pas encore envoyé de communiqué interne à ses employés pour les informer de leurs nouveaux devoirs concernant le domaine judiciaire, après l'entrée en vigueur des derniers alinéas de la Loi sur les langues officielles fin décembre.

Si MM. Zoe et Gargan s'étaient attachés aux questions essentielles pour leurs électeurs, le GTNO se sentirait peut-être obligé de fournir une réponse et de montrer un peu de bonne foi, ce qui n'a pas encore eu lieu jusqu'à présent.

Karen Lajoie



Directrice : Agnès Billa
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant: Emmanuel Carcano
Collaboratrice et correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée [illegible] journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction [illegible] réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Les francophones hors Québec contrôleront le comité des Langues Officielles

Ottawa - Les réformistes et les bloquistes ne pourront pas faire dérailler la politique des langues officielles du gouvernement fédéral. Cinq libéraux dont quatre sont des députés francophones de l'extérieur du Québec siégeront en effet sur le comité des Langues Officielles, qui comptera sept députés.

Les députés ontariens Réginald Bélair de Cochrane-Supérieur, Eugène Bellemare de Carleton-Gloucester et Don Boudria de Glengarry-Prescott-Russell, de même que la députée de Madawaska-Victoria au Nouveau-Brunswick, Pierrette-Ringuette Maltais, seront les représentants de la francophonie canadienne dans ce comité.

Il s'agit de la plus forte représentation de députés francophones de l'extérieur du Québec, sur les 23 comités que comptera la Chambre des communes. Le député libéral d'Ontario, Dan McTeague, le député réformiste Bob Ringma de Nanaimo-Cowichan en Colombie-Britannique et le député bloquiste Maurice Dumas d'Argenteuil-Papineau joindront également le comité.

Nouveaux comités parlementaires

De nouveaux comités ont fait leur apparition sous les libéraux. Ainsi, le Comité du Patrimoine canadien, du nom du ministère qui règle la plupart des affaires touchant la francophonie canadienne, comptera 11 députés. Curieusement, aucune député francophone de l'extérieur du Québec ne siégera sur cet important comité. En revanche, il y aura sept libéraux face à deux réformistes et deux bloquistes dont Suzanne Tremblay, la critique officielle du BQ pour le ministère du Patrimoine canadien.

Le député Jean-Robert Gauthier quitte le champ de bataille linguistique qui fut sien depuis 18 ans pour siéger au comité des Affaires étrangères et du commerce international.

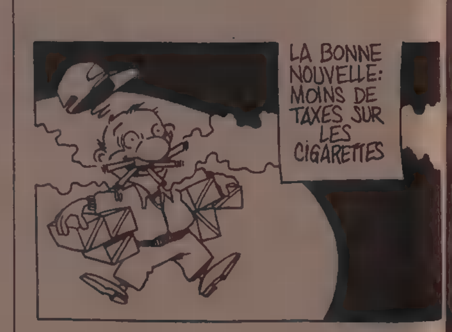
Le député ontarien de Simcoe-Nord, Paul De Villiers, siégera au comité de l'Environnement et du Développement durable.

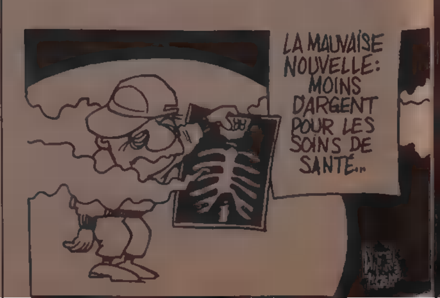
Le député acadien de la Nouvelle-Ecosse, Francis LeBlanc, siégera au comité du Perfectionnement et des Ressources humaines. C'est ce comité qui consultera les Canadiens lors de l'importante réforme de la sécurité sociale annoncée par le ministre Lloyd Axworthy.

Les députés Guy Arseneault de Restigouche-Chaleur [illegible] Nouveau-Brunswick et Benoît Serré de Timiskaming-French River en Ontario siégeront pour leur part [illegible] comité des Ressources naturelles.

Enfin, les députés Eugène Bellemare et Ronald Duhamel de Saint-Boniface au Manitoba ont été nommés [illegible] comité des Opérations gouvernementales.

APF





Après avoir promis la suppression du programme

Les libéraux autorisent deux autres essais de missiles *cruise*

Le gouvernement de Jean Chrétien a annoncé le 3 février que les Etats-Unis pourront effectuer deux essais de missiles *cruise* d'ici la fin mars, parce que «la planification était trop avancée pour arrêter le programme».

Les libéraux avaient déclaré durant la campagne électorale en septembre dernier qu'ils résilieraient l'entente de 10 ans entre le Canada et les Etats-Unis s'ils étaient élus. Si bien que leur décision du 3 février a été perçue comme une trahison par plusieurs leaders du Nord.

La première ministre des T.N.O., Mme Nellie Cournoyea, n'a pas perdu de temps et a fait part de son «inquiètude» face à cette décision. Dans un communiqué de presse, elle [redacted] déclaré que le ministre de la Défense, M. David Collenette, devrait s'assurer que les Etats-Unis ne planifieront aucun autre essai une fois que ces deux là seront terminés.

Dans une lettre envoyée à M. Collenette le 4 février, Mme Cournoyea souligne que son gouvernement reste opposé à l'entente avec les Etats-Unis et aux essais et demande à être consultée avant qu'une décision finale ne soit prise.

Elle se déclare encouragée par le fait que le gouvernement fédéral souhaite réexaminer l'entente avec les Etats-Unis, et elle invite [redacted] conseil militaire à venir voir la situation dans le Nord et [redacted] écouter l'opinion des citoyens concernés par ces essais.

Ces dernières années, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a demandé [redacted] huit reprises que ces essais soient stoppés. Les leaders autochtones ont aussi demandé la fin de ce programme. Ils n'ont pas caché leur mécontentement quand les conservateurs ont renouvellé l'entente avec les Etats-Unis l'an dernier. Les missiles, sans ogives, sont lancés par un avion militaire américain dans le basin du Mackenzie près d'Inuvik et suivent la vallée du fleuve avant de se diriger vers l'Alberta. Ils sont programmés pour atterir sur la base aérienne de Cold Lake.

Selon les leaders, le Nord ne doit pas devenir un espace libre pour s'exercer à des jeux de guerre et les opinions de ses habitants devraient être considérées par ceux qui prennent les décisions.

M. Collenette a pour sa part souligné que toutes les ententes militaires seront discutées à nouveau cette année mais il n'a pas encore fourni de réponse définitive et aucune date n'a été fixée pour les premiers essais des missiles *cruise*.

Karen Lajoie

Ensemble on vit,

ensemble on lit,

ensemble on bâtit !

Voici le slogan gagnant du concours lancé par l'Association des parents francophones de Yellowknife pour la campagne d'alphabétisation. L'auteur de ce slogan est Benoit Savard, élève de 5e année de l'école Nakasuk à Iqaluit.

Il était un fois à Iqaluit...

Jean-Yves Lefort travaille dans la section éducation du centre septentrional Prince de Galles à Yellowknife. Il s'est rendu à Iqaluit durant cinq jours en février pour écrire des légendes avec des jeunes francophones de l'école Nakasuk. «Nous avions échangé des informations avant que je [redacted] me rende à Iqaluit. Une fois là-bas, je leur ai donné une introduction générale sur les peuples autochtones et je leur ai présenté des artefacts. Ensuite on [redacted] parlé de spiritualité et de légendes, puis nous avons commencé avec une légende de Georges Blondin. Tout le monde [redacted] utilisé des costumes. Nous avons fait deux groupes qui ont chacun écrit une légende. Les plus jeunes ont eu du mal à cerner le sens de la légende mais ils ont beaucoup participé. Ils ont aimé et ça se voyait».

Voici les légendes des élèves.

Photo Jean-Yves Lefort



Aaron Petchimov troublé dans ses rêves par les trois esprits.



La conséquence...

Il y a très longtemps, durant l'automne, deux petits garçons appelés Grand Panache et Tonnerre de la nature chassaient ensemble le caribou.

Tonnerre de la nature avait tué deux caribous et Grand Panache en avait tué cinq.

- Grand Panache, je crois que tu en as tués trop !

Durant ce temps au village, le chef et sa conseillère se promenaient et quand ils virent les deux garçons arriver avec leurs sept caribous, le chef leur dit : «Grand Panache, les lois étaient de ne pas tuer plus de trois caribous, tu devras en subir les conséquences».

Oh ! Grand Aigle noir très puissant ! Montre que tu n'as pas peur de [redacted] battre. Grand Panache se fait un appât et quand l'aigle arrive, il attrape l'aigle par une patte seulement et avec l'autre patte, l'aigle le griffe. Tonnerre de la Nature regarde son frère qui saigne, prend son arc, s'approche tranquillement de l'aigle, lance sa flèche, manque l'aigle, prend [redacted] deuxième flèche [redacted] tue l'aigle.

Depuis ce temps, leur peuple s'appelle Aigle Noir. Tonnerre de la Nature coupa l'aigle en deux, enleva toutes les plumes et les distribua à tous les membres de sa tribu.

David, Natalie, Jean-Pierre, Jean-Philippe, Maxime (3e année).

La légende de l'aigle ...

Il était une fois trois aigles qui vivaient ensemble. Un jour, Aaron Petchimow a tué un des aigles et un mauvais sort lui est arrivé. Une grosse voix est apparue qui lui a dit : «Tu vas voir trois esprits ce soir, l'esprit des aigles, l'esprit de la vie et l'esprit de la mort». Mais Aaron Petchimow n'y croyait pas. Le soir, il s'est couché dans sa tente et il s'est endormi. Une heure plus tard, il a été réveillé par le premier esprit. L'esprit de l'aigle a dit : «Tu n'as pas cru! Je vais te transporter autour du monde et je vais te montrer tous les aigles morts dans le monde». Aaron a dit : «Non, non, non». Puis il se réveilla.

Cinq minutes plus tard, il se rendormit. Une heure plus tard, il est réveillé par le deuxième esprit, celui de la vie, qui montre à Aaron un oeuf d'aigle et un petit bébé qui sort de l'oeuf. Il le trouva mignon et commença à répéter : «Ne meurs pas, ne meurs pas». Il [redacted] réveilla, il suait beaucoup et il se recoucha.

Un peu plus tard, le troisième esprit est venu. Il pleurait beaucoup dans ses rêves parce qu'il tuait les aigles. Quand il se réveilla le matin, il prit sa décision : il ne tuerait plus jamais d'aigle. Il a tenu sa promesse et ne l'a jamais fait.

Benoit, Mitchell, Patrick, Jasmine (4e, 5e, 6e années).

Le comité de parents francophones d'Iqaluit adhère à la FFT en tant que membre actif et ordinaire. C'est l'un des objectifs que s'était fixé le comité en septembre 1992.

«Le son francophone du Nunavut»

Les francophones d'Iqaluit lancent leur radio communautaire

D'ici quelques semaines, les francophones d'Iqaluit auront droit à leur propre radio communautaire sur la fréquence FM. René Lavallée, responsable technique du projet, nous en dit un peu plus sur l'histoire de cette radio.

L'idée d'une radio francophone à Iqaluit remonte à environ cinq ans. Les gens en parlaient mais rien n'avait été vraiment décidé. «Mon mandat, explique René Lavallée, résidant à Iqaluit depuis 1989, c'était d'ouvrir un poste FM, d'étudier les fonds disponibles. C'était également les dernières années pour faire des demandes de subventions». Depuis la demande de licence auprès du CRTC au printemps dernier, tout va très vite. En juillet 1993 débutent les audiences publiques. «Pendant tout ce temps-là, poursuit René Lavallée, nous avons fait une liste de l'équipement nécessaire».

Les bénévoles pour ce projet ne sont pas tout à fait partis de rien. Il existait déjà du matériel pour la rediffusion, mais pour la production locale, il a fallu acheter. Aujourd'hui, la majorité du matériel est là et un consultant, Michel Vallée, [redacted] été embauché pour l'installation de ce matériel. Lui et René Lavallée -sans compter le soutien et la participation d'autres bénévoles tels que Linda McDonald, Daniel Loyer, Serge Noled- travaillent tous les soirs dans le studio de la radio, de 17h jusqu'à 23h.

En janvier dernier, le comité de la radio encaisse un chèque salvateur de 50 000 $ qui va permettre à la radio de fonctionner à plein régime dès le mois de mars.

«Pour le prix, dit Michel Vallée, vous allez voir une très belle petite radio». Il faut dire que l'équipement semble plutôt performant. L'informatique occupe une large part et offre de grandes possibilités de montage, sans rendre les tâches plus compliquées. «Des commandes à distance, explique René Lavallée, permettent de minimiser la manipulation. Une personne peut opérer ça toute seule».

La radio d'Iqaluit diffusera 15 heures de production locale hebdomadaire. Le reste du temps d'antenne sera occupé par Cité FM, un poste de Montréal.

«La base de toute émission, rappelle René Lavallée, c'est de promouvoir le français. Les aînés feront probablement une émission sur la santé, il y aura une émission de jazz, un bulletin météo, des annonces communautaires, de la publicité». Une séance de formation des bénévoles de trois jours suivra le lancement de la radio, ce qui fait dire [redacted] René Lavallée que «ce n'est pas juste un outil qu'on met là et puis on dit aux gens : "Vas-y, parles au micro". On ne part pas perdant».

L'inauguration de la radio aura lieu le 19 mars. Pour l'occasion, le comité de la radio fait venir un groupe du Manitoba, Heart Rouge. La radio francophone d'Iqaluit diffusera sur 107.3 FM.

Emmanuel Carcano

Première rencontre sur le michif dans les T.N.-O.

La langue des Métis se délie

«Parlez-vous michif?» Le sourire aux lèvres, l'oeil pétillant, [redacted] vingtaine d'aînés métis de l'Arctique de l'Ouest se sont posés les uns aux autres cette question, en roulant les «r» et en se réjouissant de leur complicité retrouvée, lors de la première conférence territoriale consacrée à la langue que parlent les Métis des T.N.-O.

Réunis à Yellowknife du 18 au 20 février dernier, par l'Association métis du patrimoine, les participants ressentaient visiblement une grande émotion à parler de nouveau leur langue et à s'interroger sur son avenir.

Selon le père Guy Lavallée, professeur d'ethnologie à l'Université St-Paul et animateur de la conférence, le michif est en fait un dialecte issu du français. Le père Lavallée a d'ailleurs comparé la langue métis à un autre dialecte, le cajun des francophones de la Louisiane.

Dans le cas du michif français, le dialecte m'a semblé à prime abord relativement facile à comprendre, une fois prise l'habitude de la prononciation et de la syntaxe propres au michif. Dans d'autres variantes du michif telles le michif cri, la langue métis peut comporter autant de mots empruntés au français qu'à une langue autochtone. Les verbes peuvent être systématiquement en langue autochtone alors que les noms seront en français, comme dans la phrase «Ketekuna tes souliers!».

L'organisatrice de la conférence, Bren Kolson, avait invité des personnes-ressources du Dakota du Nord, Mmes Ida Rose Allard et Angeline Allery et Mme Audreen Hourie du Manitoba à relater aux délégués des T.N.-O. les expériences entreprises ailleurs pour le maintien du michif. Au Canada, les premiers efforts pour la préservation de la langue métis ont débuté au Manitoba et remontent à 1985. Aux États-Unis, la langue michif fut au départ la préoccupation de quelques individus seulement dont la détermination [redacted] abouti aujourd'hui [redacted] programme d'enseignement de la langue de la maternelle au collège, avec du matériel didactique conçu expressément pour le programme.

Les experts arrivent

Les témoignages des «expertes» du Manitoba et du Dakota du Nord ont permis aux participants de voir concrètement le travail à entreprendre si l'Association métis du patrimoine veut donner des suites à cette première rencontre sur le michif dans les T.N.-O. . Ainsi, Audreen Hourie a beaucoup insisté sur l'importance d'enregistrer sans trop tarder les personnes qui parlent encore michif dans les Territoires. La plupart de ces personnes sont âgées et ont reconnu ne pas avoir enseigné la langue métis à leurs enfants. Il existe par conséquent un risque élevé que la langue s'éteigne avec cette génération.

Pour conclure cette première conférence territoriale sur le michif, les participants se sont interrogés à voix haute et à tour de rôle sur les possibilités de maintenir la langue des Métis.

Pour certains, il ne peut exister de culture métis sans michif et la préservation de la langue est donc essentielle. D'autres sont attachés à la langue parce qu'ils l'utilisent encore régulièrement et connaissent des jeunes gens (à Fort Providence, par exemple) intéressés par le michif. Selon ces participants, il n'est pas trop tard pour assurer la survie de la langue métis.

Quelques autres participants ont qualifié la préservation du michif de «mission impossible». A leur avis, les temps ont changé.

Les élites d'antan (les négociants de fourrures et le clergé) ont perdu le rôle qui faisait de leur langue (le français) un outil de communication important et susceptible de rallier les habitants de l'Arctique de l'Ouest.

Pour les francophones des Territoires du Nord-Ouest, la conférence sur le michif rappelait combien le statut d'une langue peut évoluer en quelques décennies.

D'une langue vivante très répandue à une époque, le michif, selon les témoignages des aînés des T.N.-O., est devenu une langue dont l'avenir est maintenant incertain.

Agnès Billa



Archives L'Aquilon

Les Métis Reelers lors du 15e anniversaire de la FFT.

Quoi de neuf?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - Mars 1994

**De nouveaux vidéos en français sont en ville chez Radio-Shack. Plusieurs titres sont disponibles, dont des films pour adultes et pour enfants. En voici quelques-uns :

- Montréal vu par ...
- La Belle et la Bête
- Mitsou est coyote
- Amis Ratons
- Des souris et des hommes
- Chat Boume Vol. 2
- Avec Pluto et Fifi

ainsi que plusieurs autres. Ces films, distribués par la librairie le Carrefour, sont disponibles à Yellowknife jusqu'au 10 mars 1994.

**La fin de semaine du 13 février 1994, l'Association franco-culturelle de Yellowknife présentait, en collaboration avec la Société cinématographique de Yellowknife, le film «Indochine» au cinéma Capitol. Plus de cent personnes se sont présentées pour regarder ce film très intéressant. Merci à tous les participants. Devant un tel succès, cette activité deviendra probablement plus fréquente d'ici quelque temps.

**L'Association franco-culturelle de Yellowknife aimerait souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres. Il s'agit de Mesdames Barb McDonald et Louise Beaudoin. Soyez les bienvenues parmi nous.

ACTIVITÉS A VENIR

Le carnaval du caribou arrive à grands pas. Nous élaborons présentement l'horaire des bénévoles pour assurer la présence d'une équipe sous la tente de la cabane à sucre. Merci beaucoup à tous ceux et toutes celles qui ont accepté de donner de leur temps pour cette activité. Toutefois, nous avons toujours besoin de votre aide.

Si vous êtes intéressé et que vous n'avez pas été contacté, n'hésitez pas à nous appeler [redacted] 873-3292. Ce sera un plaisir de vous acceuillir.

-Cabane à sucre : l'activité «cabane à sucre» pour toute la famille sera de retour cette année, en avril prochain. Surveillez les annonces pour connaître les détails... Du plaisir pour tous!!!

-Au risque de se répéter, la troupe de théâtre «Les pas frette aux yeux» présentera la pièce de théâtre «Les binnes sont cuites» les 1er et 2 avril prochains au NACC à Yellowknife. Vous êtes tous cordialement invités à assister à la présentation de ce spectacle unique...

Nous sommes également en négociation pour une tournée à Fort Smith pour le 9 avril 1994. C'est donc du bon théâtre en perspective très bientôt pour les francophones et les francophiles.

**L'Association franco-culturelle de Yellowknife aimerait féliciter la garderie Plein Soleil pour la magnifique soirée organisée pour leur campagne de levée de fonds. Les différentes activités disponibles sur place pour les participants étaient très intéressantes et amusantes. Merci aussi à tous les bénévoles qui ont fait de cette soirée une réussite. Encore une fois, félicitations !!

**Vous avez des goûts spéciaux, vous voulez faire un cadeau original, personnalisé, sans dépenser une fortune? Dernièrement, des francophones du Québec ont communiqué avec nous et nous ont fait parvenir des échantillons de leurs créations vestimentaires (pour enfants et pour adultes). Il s'agit de gilets, vestes,... en polar et également de tuques, mitaines et foulards. Vous pouvez donc maintenant venir à notre bureau, donner votre commande (vous décidez de ce que vous voulez, les couleurs, etc...) et vos mesures, tout ça à un prix très avantageux. Pour plus d'informations, appelez le 873-3292.

**Le lundi 28 février prochain, il y aura l'élection des conseillers scolaires pour les francophones à l'école Allain St-Cyr. Tous les parents des enfants fréquentant l'école Allain St-Cyr sont invités [redacted] s'y rendre en grand nombre. Pour plus d'informations, contactez Lise Picard au 873-6555.

ÇA BOUGE A LA FFT

**En cette fin de mois, la FFT est très occupée. Six réunions sont à l'horaire. Parmi ces rencontres, mentionnons la tenue de la première réunion de négociations à Yellowknife pour l'accord Canada-T.N.-O. concernant le renouvellement, pour cinq ans, de l'entente des quatre millions de dollars versés annuellement à la francophonie des Territoires.

Mentionnons également le colloque à Ottawa sur l'exogamie, auquel Marie Venne participera et le colloque, à Ottawa également, du Réseau national d'action en éducation des femmes, où Ginette Bérubé se rendra. Bon voyage!

**Pour les gens de Hay River, Sylvie Francoeur sera présente dans votre communauté du 23 au 28 février et il sera question, entre autres, de recrutement pour cette région. Vous pouvez contacter Julie Bernier pour plus d'information au 874-6233.

Finalement, Daniel Cuerrier, d'Iqaluit, assume maintenant la présidence de la Fédération Franco-TéNOise. Félicitations !

SIROP-SIROP-SIROP-SIROP-SIROP-SIROP-

Le sirop d'érable, cuvée 1993, sera bientôt disponible à Yellowknife. L'Ass[redacted]ation [redacted] récemment fait sa commande pour le carnaval du caribou. Si vous voulez donner votre commande à l'avance, téléphonez [redacted] 873-3292. Le sirop sera en vente dès que nous le recevrons.

A PROPOS D'AUTRE CHOSE-101.9 FM

Votre émission francophone «A propos d'autre chose» fêtera son premier anniversaire de diffusion le 13 mars prochain. Félicitations à toute l'équipe (Mario Paris, Caroline Lafontaine, Sylvie Francoeur, Marc Lacharité, Emmanuel Carcano et Jean-Yves Lefort) pour tout le travail accompli au cours de cette année. Nous sommes très fiers de notre émission francophone à Yellowknife et très fiers de permettre ainsi la diffusion de notre culture sur les ondes. Merci beaucoup!

Surveillez *l'Aquilon* et soyez à l'écoute d'«A propos d'autre chose» tous les dimanches de 12h à 13h (109.1 FM) pour connaître les activités entourant ce premier anniversaire.

RIONS UN PEU

Qui n'a jamais entendu dire par un anglophone un peu macho que les femmes francophones sont plus portées sur la chose que leurs compatriotes anglophones ? Eh bien, détrompez-vous!!! Selon une coupure de presse parue récemment, les Anglaises adorent se gaver de chocolats. Mordus du chocolat, les Anglais le sont assurément, puisqu'ils en dégustent 7,3 kilos en moyenne par an et par habitant. Et sur ce lot, ce sont les femmes qui remportent la palme : elles en consomment 50 [redacted] de plus que les hommes. Pas étonnant que des biologistes, chimistes et psychologues britanniques se soient interrogés sur l'engouement de leurs compatriotes pour le chocolat. Les résultats de leurs recherches concordent sur un aspect : le bien-aimé chocolat renferme un peu plus de 1/2% de phényléthylamine, un stimulant dans le genre de l'adrénaline qui accélère le rythme cardiaque, excite les sens et plonge la personne dans un état proche de l'orgasme. De quoi faire bouger le flegme britannique !!!

Appels d'offres



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Conception et construction d'un garage d'entretien [redacted] deux baies

Conception et construction d'un garage d'entretien [redacted] deux baies, d'environ 200 m². La construction doit être effectuée à Clyde River, T.N.-O., [redacted] 740 km [redacted] vol d'oiseau [redacted] nord d'Iqaluit et [redacted] 2 153 km [redacted] vol d'oiseau [redacted] nord-est de Yellowknife. – Clyde River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux public et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7ᵉ étage de l'édifice YK Centre) ou à l'agent aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Service de sacs 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre [redacted] 4ᵉ étage de l'édifice Brown) [redacted] plus tard à :

16 h, heure locale, le 18 [redacted] 1994 (Iqaluit)
14 h, heure locale, le 18 mars 1994 (Yellowknife).

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 18 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet.

La caution [redacted] demandée [redacted] attribution du contrat.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus [redacted] ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Teresa Chandler, agente [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Malli Aulakh
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère [redacted] Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Projet 93-4262
Services d'entretien, GTNO
Logements résidentiels
– Iqaluit, T.N.-O. –

Projet 93-4260
Services d'entretien [redacted] de sécurité
Bureaux du GTNO
– Iqaluit, T.N.-O. –

Projet 93-4261
Services d'entretien
– Centre municipal [redacted] Nanisivik et bureaux du GTNO dans différentes communautés, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent des contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées [redacted] main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 4 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée [redacted] partir du 21 février 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet. Il faut clairement identifier le numéro [redacted] nom du projet sur l'enveloppe.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus [redacted] toute offre reçue.

Renseignements : Teresa Chandler, commis [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Diane Breault
Gouvernement des T.N.-O.
Iqaluit, NT X0A 0H0
Tél. : (819) 979-5150

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services de sécurité

Services de sécurité sur le site de l'édifice de l'Assemblée législative pour [redacted] période de trois (3) [redacted] – Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44ᵉ rue, Yellowknife, NT X1A 1K1 au plus tard à :

15 h, heure locale, le 4 mars 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 14 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Donel Gagnon, agente aux contrats
Gouvernement des T.N-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Martin Vickers
Sergent d'armes
Assemblée législative
Téléphone : (403) 669-2216
Télécopieur : (403) 920-4735





NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION
L'hon. Don Morin, ministre

Northwest Territories Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans avec un renouvellement maximum de trois (3) périods de cinq (5) ans :

Communauté [redacted] besoins	Nº de l'offre
Arviat	
- 3x2 chambres à coucher supplément au loyer	5-601-94-010
- 2x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
- 1x4 chambres à coucher, supplément au loyer	
Baker Lake	
- 6x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-603-94-011
- 2x4 chambres à coucher, supplément au loyer	
- 1x5 chambres à coucher, supplément au loyer	
Chesterfield Inlet	
- 1x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-602-94-012
- 1x3 chambres à coucher, supplément [redacted] loyer	
Coral Harbour	
2x3 chambres à coucher, supplément au loyer	5-606-94-013
- 2x2 chambres à coucher logement destinés aux employés	
Rankin Inlet	
- 1x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-600-94-014
- 1x3 chambres [redacted] coucher, supplément [redacted] loyer	
Repulse Bay	
1x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-607-94-015
- 1x3 chambres [redacted] coucher, supplément au loyer	
Whale Cove	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-608-94-016

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément au loyer.

Pour cet appel d'offres, [redacted] applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres chaque communauté soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10ᵉ étage, Yellowknife, NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry au (403) 873-7848), soit [redacted] la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district du Keewatin, C.P. 6000, Arviat NT (819) 857-2873.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au gestionnaire en chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes. Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7ᵉ étage, Yellowknife NT ou à la Société d'habitation, Bureau du district du Keewatin, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, le 31 mars 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

On tiendra une séance d'information sur l'appel d'offres et sur le Programme de supplément [redacted] loyer le 21 mars 1994 à 19 h au Iglu Inn, Baker Lake, T.N.-O.



Bureau de la commissaire aux langues

APPEL D'OFFRES

Services d'un conseiller juridique

Le Bureau de la commissaire aux langues, mis sur pied par l'Assemblée législative, opère de façon autonome. L'un des buts de ce Bureau est de surveiller les ministères et les organismes gouvernementaux pour s'assurer qu'ils respectent leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et que les services sont offerts.

C'est pour cette raison que la commissaire aux langues a besoin, de temps à autre, d'opinions juridiques indépendantes concernant la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest et d'autres questions juridiques connexes. En cas d'actions [redacted] justice contre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour des questions concernant les langues, la commissaire aux langues peut avoir besoin d'être représentée par un conseiller juridique.

Il est obligatoire de faire partie du Barreau des Territoires du Nord-Ouest. Nous ferons appel aux services selon les besoins, à partir du 1ᵉʳ avril 1994. Les soumissions devront comprendre les renseignements suivants :

- les honoraires pour les services (à l'heure, à la journée);
- les frais connexes;
- l'expérience individuelle ou dans un cabinet relativement aux questions des langues et des lois;
- la connaissance des communautés, des langues et des cultures des T.N.-O.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Bureau de la commissaire aux langues, 4ᵉ étage de l'édifice Cunningham, C.P. 1320, Yellowknife, NT X1A 2L9 avant:

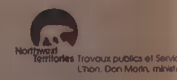
16 H, HEURE LOCALE, LE 11 MARS 1994

Nous [redacted] sommes pas tenus d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignement : téléphone (403) 873-7034, 1-800-661-0889, ou télécopieur (403) 873-0357.



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION
L'hon. Don Morin, [redacted]



Northwest Territories Travaux publics et Services
L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans avec un renouvellement maximum de trois (3) périodes de cinq (5) ans :

Communauté [redacted] besoins	Nº de l'offre
Arctic Bay	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-703-94-001
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Broughton Island	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-806-94-002
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Cape Dorset	
- 6x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-803-94-003
Clyde River	
- 4x2 chambres [redacted] coucher, supplément au loyer	6-701-94-004
- 5x2 chambres à coucher, logements destinés aux employés	
Hall Beach	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-610-94-025
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Igloolik	
- 7x2 chambres [redacted] coucher, supplément au loyer	6-609-94-005
- 2x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Lake Harbour	
- 2x2 chambres à coucher, supplément [redacted] loyer	6-801-94-026
- 2x2 chambres à coucher, logements destinés [redacted] employés	
Pangnirtung	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-804-94-006
- 1x3 chambres [redacted] coucher, supplément au loyer	
- 6x2 chambres à coucher, logements destinés aux personnes âgées	6-804-94-007
Pond Inlet	
- 7x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-700-94-008
- 2x4 chambres à coucher, supplément au loyer	
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Sanikiluaq	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-901-94-009
- 1x2 chambres [redacted] coucher, logement destiné aux employés	

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément au loyer.

Pour cet appel d'offres, on applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres pour chaque communauté soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10ᵉ étage, Yellowknife NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry au (403) 873-7848), soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district de Baffin, C.P. 418, Iqaluit NT (819) 979-4421.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au gestionnaire en chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes, Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7ᵉ étage, Yellowknife NT [redacted] à la Société d'habitation, Bureau du district de Baffin, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, le 31 mars 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

On tiendra des séances d'information sur l'appel d'offres et sur le Programme de supplément au loyer les 14 et 15 mars 1994 à 19 [redacted] au Bureau de district de la Société d'habitation des T.N.-O. [redacted] Iqaluit.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 9, vendredi 4 mars


Les Jeux de l'Arctique à Slave Lake. Voir en page 5.

Election des membres du Conseil scolaire francophone

Les quatre élus se donnent la gestion comme priorité

Quatre personnes avaient posé leur candidature pour être membres du nouveau Conseil scolaire francophone et elles ont toutes été élues le 28 février. Marie Patterson, Marie-Claire Leblanc, Nicole Wallbridge et Denis Milot feront partie du Conseil jusqu'en juin 1995 et ils déclarent que leur priorité est de recevoir une formation pour devenir de bons gestionnaires.

Ces élections ont fait naître quelques tensions lorsque plusieurs francophones de Yellowknife se sont aperçus qu'ils n'avaient pas le droit de voter s'ils n'avaient pas d'enfants inscrits à l'école Allain St-Cyr, le seul établissement qui sera géré au départ par le nouveau conseil.

A l'occasion des autres élections scolaires, tous ceux qui paient des taxes peuvent normalement voter, mais à cause d'un manque de temps, il n'était pas possible cette fois-ci d'effectuer un recensement en règle des francophones de Yellowknife pour établir [redacted] liste électorale.

La moitié des 48 personnes inscrites sur la liste ont voté le 28 [redacted] soir.

Même si trois des quatre élus sont par ailleurs membres de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), aucun conflit d'intérêt ne devrait survenir selon eux.

«L'Association des parents aura désormais un rôle plus consultatif, souligne Mme Leblanc. Elle s'occupera principalement de certains dossiers politiques, pour qu'on ait l'assurance que la loi change. Le Conseil scolaire s'occupera de son côté de toute la partie administrative, c'est-à-dire des programmes, du budget, de la gestion de l'école, tout cela en collaboration avec le directeur de l'école et la Commission scolaire n°1».

Selon Lise Picard, secrétaire administrative du Conseil scolaire francophone, le Conseil ne s'occupera d'aucun dossier politique et n'exercera aucune pression. Pour M. Milot aussi, le rôle de chaque groupe est clairement défini.

«Le conseil espère que des changements vont se produire, mais c'est [redacted] l'Association de s'occuper de la politique». M. Milot compte en tout cas rester membre de l'APFY. «L'Association a besoin de gens qui s'impliquent. Je n'ai pas le goût que le comité des parents tombe à l'eau à cause d'un manque d'attention», souligne-t-il.

Les deux autres membres de l'Association élus au conseil comptent cependant démissionner bientôt de l'APFY, pour pouvoir se consacrer pleinement à la mise en

Allain St-Cyr

Suite en page 2

Après la fermeture de la base Namao d'Edmonton

Yellowknife verra ses capacités militaires accrues

A la suite des importantes coupures budgétaires effectuées par le gouvernement fédéral, qui ont particulièrement touché le domaine militaire, Yellowknife va bénéficier de la fermeture de la base Namao d'Edmonton puisque plusieurs avions de transport, pouvant également être utilisés pour des opérations de recherches et de sauvetage, vont être transférés ici.

Namao était l'une des 21 bases militaires qui ont dû fermer ou réduire leurs effectifs et leur matériel à la suite des restrictions budgétaires décidées par le fédéral.

Ceci, ajouté à la suppression de 16 500 emplois militaires dans les cinq prochaines années, va permettre au gouvernement d'épargner sept milliards de dollars d'ici à 1999.

Dans le Nord, la base d'Alert sera réduite, mais ne fermera pas ses portes. C'est la catastrophe aérienne qui a eu lieu près d'Alert en 1991 qui avait montré la nécessité d'avoir sur place dans le Nord, des avions pouvant être utilisés pour effectuer des recherches et des opérations de sauvetage.

L'escadron 440 de Namao, qui comptait 112 personnes et qui disposait de cinq *Twin Otter*, sera ainsi transféré en partie à Yellowknife. Les *Hercules* de l'escadron 435 seront quant à eux envoyés à Winnipeg et à Trenton.

«Ces changements vont permettre de réduire notre budget, tout en conservant la même capacité militaire», [redacted] souligné le capitaine James Simiana, attaché de presse du secteur Nord.

Mais selon lui, Yellowknife ne recevra pas tous les avions promis car certains d'entre [redacted] seront mis hors service. «Il est plus réaliste de dire que d'ici l'été, on devrait bénéficier d'une hausse modeste du personnel et du nombre d'avions».

En tout cas, les avions qui seront transférés ici viendront s'ajouter aux deux *Twin Otter* déjà basés à Yellowknife et utilisés depuis longtemps pour transporter de l'équipement et du personnel d'un camp à l'autre dans le Nord.

«Le sauvetage n'est pas normalement la mission première des *Twin Otter*, souligne le capitaine, mais ils sont très fiables et très solides, on les utilise donc dans les cas d'urgences pour les recherches et les opérations de sauvetage. Ils viennent en complément des *Hercules* de Winnipeg, qui sont, eux, conçus pour le sauvetage, extrêmement rapides et avec une considérable autonomie de vol».

Les changements prévus doivent être effectués après le 1er avril, au cours de la prochaine année fiscale.

Selon le capitaine Simiana, les habitants de Yellowknife pourront constater l'augmentation des capacités militaires du Nord aux mois de juillet ou d'août.

Karen Lajoie


Des Twin Otter comme celui-ci seront bientôt à Yellowknife.

Dans le cadre de la semaine française, les étudiants de l'école St-Joseph ont été conviés à un voyage dans le temps, en compagnie de Grace Morrison. Ils se sont retrouvés en Nouvelle-France. Lire [redacted] page 3.

En vue d'atteindre ses objectifs de financement privé pour la communauté francophone des T.N.-O., la Fédération Franco-Ténoise vient de créer trois sociétés. Daniel Lamoureux nous explique la stratégie de la FFT. Lire en page 3.

354 athlètes des T.N.-O. seront au rendez-vous des Jeux de l'Arctique, à compter du 6 mars, dans le nord de l'Alberta. Pour un avant-goût des Jeux, lire en page 5.

A Fort Smith, les activités organisées par l'association francophone ne manquent pas. Le projet «Samedi-jeunesse» en particulier remporte beaucoup de succès. Lire Valérie Catrice en page 5.

Pour discuter avec leurs contemporains des nombreuses questions qui les préoccupent, des jeunes de l'organisation «Génération 2000» parcourent le pays. Ils étaient de passage à Yellowknife la semaine du 28 février. Lire en page 8.

Concours oratoire de *Canadian Parents for French*

Peggy Seale est la gagnante des T.N.-O. avec «Questions sans réponse»

J'ai rencontré Peggy Seale, 14 ans, gagnante des Territoires du concours oratoire national de *Canadian Parents for French*, dans la bibliothèque de l'école St-Joseph à Yellowknife.

Etudiante en neuvième année, Peggy est curieuse et intelligente, et ce sont certainement ces deux traits de sa personnalité qui l'ont poussée à choisir comme sujet «Questions sans réponse», [redacted] thème difficile qui lui a fait remporter le concours. «J'ai essayé de trouver un sujet original, c'est pour cela que je n'ai pas choisi l'environnement, par exemple. Une vingtaine de candidats ont fait une prestation sur ce theme. Je voulais trouver quelque chose qui attire l'attention», explique-t-elle.

De grandes questions

Dans son exposé, Peggy a donc posé de grandes questions comme l'existence de Dieu, ce que devient notre âme après la mort ou encore le lien entre le passé, le futur et le présent. «Qui décide de l'histoire de nos vies? Dieu? Est-ce qu'il existe? Si oui, quelle forme prend-il?», telles sont les questions sans réponse qu'elle a abordées.

Peggy trouve les concours oratoires «amusants» et ce n'est pas la première fois qu'elle participe à une compétition de ce genre. Alors qu'elle était en cinquième année et qu'elle vivait à Ottawa, elle s'était présentée au concours de la ville et l'an dernier, elle a gagné le concours en anglais dans les T.N.-O.

Cette année, elle a participé [redacted] concours pour les étudiants en immersion et français langue seconde. «Son discours était excellent, affirme Denis Milot, l'un de ses enseignants. Peggy est très créative, elle a beaucoup d'imagination».

Peggy s'implique beaucoup dans les activités francophones. Elle était l'une des organisatrices locales du Parlement franco-canadien de l'Ouest l'an dernier.



Elle se rendra à Ottawa du 26 [redacted] 29 mai pour représenter les T.N.-O. au Festival national de l'art oratoire.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Roger Warren passera [redacted] procès

L'enquête préliminaire de M. Roger Warren, qui s'est achevée le 22 février, a permis de déterminer qu'il y avait assez de preuves contre lui pour qu'il passe en procès. Aucune date n'a encore été fixée par la Cour suprême.

Au cours de l'enquête préliminaire, qui a duré six jours, 30 témoins se sont présentés devant le juge suppléant Pierre Ayotte, de la cour provinciale de l'Alberta.

M. Warren est accusé du meurtre au premier degré des neuf mineurs tués dans l'explosion à la mine Giant le 18 septembre 1992.

Son avocat, Glen Orris, de Vancouver, et le procureur spécial de la Couronne, Peter Martin de Calgary, n'ont pas encore décidé s'ils allaient demander que le procès ait lieu ailleurs qu'à Yellowknife à cause du battage qui a déjà été fait autour de cette affaire.

La femme d'une des victimes de l'explosion accusée d'agression contre Harry Seeton

Doreen Hourie, l'épouse de Norman Hourie, l'un des hommes tués dans l'explosion du 18 septembre 1992, comparaîtra devant la cour territoriale le 29 mars, accusée d'agression contre Harry Seeton, l'ancien président du syndicat CASAW.

Selon M. Seeton, une femme l'a bousculé le 21 février lors de l'enquête préliminaire de Roger Warren et lui a dit qu'il allait bientôt mourir. Elle l'aurait par ailleurs frappé à la tête.

La GRC [redacted] déposé [redacted] plainte d'agression contre Mme Hourie le 1er mars.

Les élections à Allain St-Cyr

Suite de la page 1

place du conseil. Mme Picard souligne qu'il est temps pour d'autres parents de s'impliquer dans l'APFY et de prendre les places qui seront bientôt vacantes.

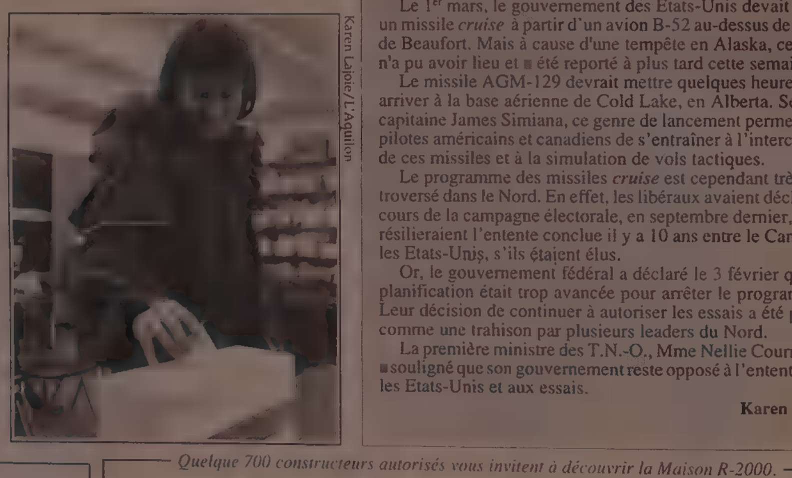
Les nouveaux conseillers se sont donnés comme priorites d'établir une philosophie de base, de devenir de bons gestionnaires et de s'assurer que la qualité de l'éducation est bonne.

Ils veulent éviter que les choses se reproduisent comme au Nouveau-Brunswick où, depuis 20 ans, on n'a toujours pas résolu les questions de la qualité et de la gestion. «On ne veut pas que la qualité des services diminue», affirme Mme Leblanc.

Mme Patterson prevoit que des ateliers seront organisés sur les services en français, pour montrer les différences existant entre les écoles en anglais et les écoles en français, entre le français langue seconde et l'immersion.

Les quatre conseillers commenceront leur formation, avec une rencontre formelle pendant la semaine du 7 [redacted]

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon

Marie Patterson, un des parents de l'école Allain St-Cyr qui ont participé le 28 février [redacted] l'élection d'un premier conseil scolaire francophone, dans les T.N.-O.

Controverse autour des essais militaires américains sur le sol canadien

Le 1er mars, le gouvernement des Etats-Unis devait lancer un missile *cruise* à partir d'un avion B-52 au-dessus de la mer de Beaufort. Mais à cause d'une tempête en Alaska, cet essai n'a pu avoir lieu et [redacted] été reporté à plus tard cette semaine.

Le missile AGM-129 devrait mettre quelques heures pour arriver à la base aérienne de Cold Lake, en Alberta. Selon le capitaine James Simiana, ce genre de lancement permet à des pilotes américains et canadiens de s'entraîner à l'interception de ces missiles et à la simulation de vols tactiques.

Le programme des missiles *cruise* est cependant très controversé dans le Nord. En effet, les libéraux avaient déclaré au cours de la campagne électorale, en septembre dernier, qu'ils résilieraient l'entente conclue il y a 10 ans entre le Canada et les Etats-Unis, s'ils étaient élus.

Or, le gouvernement fédéral a déclaré le 3 février que «la planification était trop avancée pour arrêter le programme». Leur décision de continuer à autoriser les essais a été perçue comme une trahison par plusieurs leaders du Nord.

La première ministre des T.N.-O., Mme Nellie Cournoyea, [redacted] souligné que son gouvernement reste opposé à l'entente avec les Etats-Unis et aux essais.

Karen Lajoie

La semaine française à l'école St-Joseph

Un voyage historique vivant en Nouvelle-France

Imaginez une réunion intime entre Magdelaine de Verchères, Marguerite Bourgeoys, Etienne Brûlé, Jean Talon et Gabriel Lalemant. De quoi parleraient ces personnages historiques? De leur vie en Nouvelle-France, de la défense du fort de Verchères, d'un voyage avec les Hurons ou de la création de la première école en Amérique du nord?

Avec Grace Morrison, ces questions sont le début d'une heure de représentation théâtrale, une séance pendant laquelle elle se met dans la peau des personnages dont elle conte la vie et les exploits pour enseigner aux étudiants canadiens les grands événements de la naissance de leur pays.

Ex-enseignante en immersion française à Toronto, Mme Morrison a quitté son emploi il y a cinq ans pour écrire un livre sur l'histoire de la Nouvelle-France, dont les scènes de son spectacle sont tirées. Elle [redacted] passé deux ans et demis pour effectuer les recherches nécessaires à la rédaction de son livre. Mais pour elle, il est hors de doute que les jeunes préfèrent assister à un spectacle plutôt que d'apprendre l'histoire dans des livres.


Karen Lajoie/L'Aquilon

Grace Morrison devient Etienne Brûlé avec l'aide de ces deux jeunes participants. à l'école St-Joseph.



Des chansons et du théâtre

Mme Morrison interprète dans son spectacle les cinq personnages historiques cités plus haut et une Acadienne imaginaire, Angélique Leblanc, pour dévoiler, étape par étape, l'évolution de la Nouvelle-France. Elle s'adresse aux étudiants en anglais et en français afin de leur faciliter la compréhension de son récit, qui relate la vie quotidienne de ses personnages et les événements qui les ont rendus célèbres. Elle chante également des chansonnettes du 17e siècle.

Les enfants participent au spectacle car à plusieurs reprises, Mme Morrison s'adresse à eux comme s'ils étaient d'autres personnages à qui son propre personnage parle.

«Mon spectacle est un microcosme des immigrants qui sont venus en Nouvelle-France, explique-t-elle. Je l'ai conçu pour piquer la curiosité. Je voulais avoir plusieurs personnages différents, l'explorateur, l'adolescente, l'enseignante, le jésuite».

Mme Morrison utilise peu d'accessoires, si ce n'est un fusil à pierre, un livre d'époque authentique et quelques chapeaux.

Cette femme pleine d'imagination est elle-même immigrée puisqu'elle est née à Glasgow, en Ecosse, où elle a étudié le français à l'université. C'est son admiration pour Marguerite Bourgeoys qui lui a donné l'idée de commencer des recherches historiques. «Marguerite Bourgeoys était une femme forte qui ne se laissait pas marcher sur les pieds. Elle a refusé de rentrer au couvent car elle voulait réaliser quelque chose de concret dans le monde».

C'est elle qui a créé la première école pour filles à Montréal. A l'époque, les garçons ne pouvaient pas aller à l'école car ils devaient travailler. Trois siècles plus tard, Mme Morrison [redacted] entrepris d'enseigner cette partie de leur histoire aux garçons et aux filles.

Le thème de la tolérance reste présent en filigrane tout au long de son spectacle. Le jésuite Gabriel Lalemant se demande par exemple pourquoi ses frères veulent changer la religion des Indiens Hurons, à qui il s'adresse en ces termes juste avant sa mort : «Pourquoi a-t-on oublié votre religion, votre esprit Manitou? Je vous laisse avec cette question, avait-on le droit d'imposer notre religion à votre peuple alors que vous aviez déjà la vôtre?».

Pour Mme Morrison, le plus important, c'est d'éveiller l'attention des jeunes et de les pousser à réfléchir sur ces questions, même s'ils ne peuvent trouver de réponse. «J'adore le théâtre, la musique, l'histoire et j'aime beaucoup les jeunes. Que pourrais-je trouver de mieux?».

Karen Lajoie

Boréal Consultants, Azimut Communications et la Fondation franco-ténoise voient le jour

Premiers pas vers le financement privé

Au mois de janvier dernier, trois nouvelles sociétés ont vu le jour à Yellowknife : Boréal Consultants, Azimut Communications et la Fondation franco-ténoise. Ce sont les premiers pas concrets de la communauté franco-ténoise vers le financement privé.

La Fondation franco-ténoise est un organisme sans but non-lucratif dont l'assemblée de fondation a eu lieu le 13 février dernier.

«Une fondation, explique Daniel Lamoureux, directeur général de la FFT, [redacted] peut que financer, elle ne peut pas organiser. Elle peut, par exemple, financer une association qui voudrait développer une activité (...) La FFT comme telle -un organisme politique- ne peut pas vraiment faire de financement privé». La Fondation sera également en mesure d'émettre des reçus d'impôts pour des dons. L'idée est, évidemment, de trouver des fonds nouveaux et de réduire les dépenses.

La Fondation a déjà fait une demande auprès de Revenu Canada pour être accréditée comme organisme de charité. Daniel Lamoureux donne un exemple : «Un artiste vient se produire à Yellowknife. Il demande un cachet de 5000 $. Au lieu de ce montant, on facture 10 000 $, mais on lui demande de nous faire un don de 7000 $. Il reçoit donc 7000 $ sur lesquels il ne paiera pas d'impôts pendant trois ans et nous on économise 2000 $. C'est tout [redacted] fait légal».

L'objectif de la Fondation sera donc de financer certains programmes de ses neuf membres. Un protocole doit être établi à l'automne. La Fondation franco-ténoise restera un organisme indépendant. Les francophones du Manitoba ont eux aussi leur propre «fondation», Francofonds. Avec un fonds de capital de 1 300 000 $ et des revenus de capital de 94 000 $, c'est une affaire qui fonctionne bien.

Les deux autres sociétés, Azimut Communications et Boréal Consultants, offriront divers services, au niveau du milieu communautaire mais surtout du gouvernement territorial. «Pour ce qui est des services en français, on sait que 900 000 $ sont retournés à Ottawa l'an passé [dans le cadre de l'entente Canada-T.N.-O. pour les services en français, NDLR]. Les services seraient mieux rendus s'ils étaient gérés par la communauté», estime Daniel Lamoureux.

L'argent de ces deux organismes à but non-lucratif sera réinvestit dans l'équipement, le personnel, etc. Les profits pouraient être mis sur le compte de la Fondation franco-ténoise. Daniel Lamoureux pense que d'ici deux mois ces deux sociétés devraient être opérationnelles.

E.C.

Les associations devront se serrer la ceinture

Ottawa - Le gouvernement fédéral réduira d'un autre 5% les subventions accordées aux organismes et associations en 1994-1995. Puisque cette réduction s'ajoute aux compressions budgétaires annoncées dans le budget d'avril 1993, cela veut dire que les subventions aux associations seront réduites cette année de 15% par rapport à leurs niveaux d'il y a deux ans.

Paul Martin a jugé que les associations pouvaient supporter une plus importante coupure dès cette année. En fait, le gouvernement devance d'une année la réduction de 15% qui devait s'appliquer pour l'année 1995-1996.

APF

ÉDITORIAL

Jeux de l'Arctique : l'important, c'est de participer!

Du 6 au 12 mars, 354 de nos meilleurs jeunes athlètes, dont une demi-douzaine de francophones, vont être présents à Slave Lake, en Alberta, pour nous représenter aux Jeux de l'Arctique. La plupart d'entre eux vont s'y rendre avec l'espoir de ramener un ou des ulus (médailles) mais bien sûr, quelques-uns seulement auront la chance d'être à la bonne place au bon moment et de voir leurs efforts récompensés.

Ceux qui rentreront sans médaille le 14 mars devront-ils considérer cela comme une défaite personnelle? La réponse est non, du moment que les jeunes peuvent retirer de la fierté de leurs performances.

Cela peut être considérer comme un cliché de dire que l'important, ce n'est pas de perdre ou de gagner, mais de donner le meilleur de soi-même. Cependant, les clichés deviennent souvent des clichés parce qu'il y a du vrai derrière. D'une certaine manière, les sports sont un microcosme de la vie. On n'est pas toujours récompensé comme on voudrait, même quand on fait de notre mieux, mais l'expérience nous aide pour la fois d'après.

Ainsi qu'on peut le constater à l'occasion de chaque grand événement sportif, comme les Olympiques qui viennent de se terminer, ceux qui remportent les médailles font parfois n'importe quoi pour gagner, mais leur victoire n'est pas une vraie victoire. Les sportifs les plus intègres peuvent aussi se retrouver à la dernière place.

Les vrais vainqueurs, ceux qui peuvent toujours être fiers de leurs performances, sont ceux qui respectent les règles du jeu et qui essaient toujours de faire de leur mieux, même si cela ne suffit pas à remporter une médaille.

Et même si les athlètes des Olympiques ont la célébrité en plus, ce n'est pour cela que leurs valeurs personnelles sont différentes. La fierté, l'honnêteté et l'intégrité semblent être des principes anciens dans notre monde sophistiqué, mais ceux qui respectent ces valeurs trouvent la vie plus enrichissante.

Du 6 au 12 mars, de nombreux sportifs des Territoires remporteront des ulus d'or, d'argent, ou de bronze. Les autres recevront des certificats de participation. Mais si tous les participants des T.N.-O. donnent le meilleur d'eux-mêmes sans tricher, c'est toute l'équipe qui sera victorieuse.

L'Aquilon souhaite bonne chance à tous les athlètes des Territoires.

Karen Lajoie

l'aquilon

Directrice :	Agnès Billa
Rédactrice :	Karen Lajoie
Journaliste coopérant:	Emmanuel Carcano
Correspondante Fort Smith :	Valérie Catrice
Collaboratrice et correctrice d'épreuves :	Pascale Labé
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Célébrons la Journée de la femme

Le 8 mars, Journée internationale de la femme, sera souligné à Yellowknife par une série d'événements organisés par divers groupes et personnes de la communauté. Les célébrations se poursuivront jusqu'au 13 mars. En raison de la date de parution de ce numéro de *L'Aquilon*, nous débutons ce calendrier le 8 mars. Bonne fête à toutes les femmes!

«Bread and Roses Luncheon»

8 mars à midi

Yellowknife Inn, salle annexe A

Organisé par le Conseil du statut de la femme des T.N.-O. Remise du prix *«Wise Women of the Year»* aux trois récipiendaires. Allocution de la première ministre Mme Nellie Cournoyea. Extrait du texte inédit *«Stay Black and Die»* de Addena Sumter-Freitag. Interprétation de la chanson *«Bread and Roses»* par les *Solstice Sisters*.

Souper-causerie

8 mars à 18 h

Fraser Tower, salle de réception (dernier étage). Organisé par le comité des Elles-Ténoises de Yellowknife. Souper «à la fortune du pot». Lise Picard commentera les plats et parlera nutrition. Nikole Loubert fera découvrir l'aromathérapie. Bienvenue à toutes les femmes francophones et francophiles.

Soirée de style *«Cellidh»*

10 mars à 19 h

Centre des femmes de Yellowknife (à côté de *Giorgio's*). Organisé par Moira Cameron. Au programme : poésie, chansons, musique et récits. Bienvenue à toutes et tous. Apportez une collation, thé et café servis sur place.

Festival de films de femmes

11 mars au NACC à 20 h - vin et fromage après les projections, organisé par Ann Lynagh. 12 mars au NACC de 13 à 17 h et de 20 à 22 h - atelier l'après-midi sur la vidéo. Prix d'entrée : 5$.

Projection du film «Orlando»

13 mars au cinéma *Capitol Twin* à 14 h. Présenté par la Société cinématographique de Yellowknife. Adaptation à l'écran du roman de Virginia Woolf relatant la vie d'un aristocrate qui à mi-chemin de sa très longue vie change de genre. Prix d'entrée : 5$ membres, 7$ non-membres.

Source : Conseil du statut de la femme des T.N.-O.

Errata

Le slogan de Benoit Savard **«Ensemble on vit, ensemble on lit, ensemble on bâtit!»** a été choisi pour la campagne d'alphabétisation organisée par la Fédération Franco-Ténoise et non pas l'Association des parents francophones de Yellowknife. Nos excuses à la FFT pour cette erreur et félicitations encore à Benoit Savard, de l'école Nakasuk à Iqaluit.

Dans l'article **«Les francophones d'Iqaluit lancent leur radio communautaire»**, le nom du groupe musical invité par le comité radio est Hart Rouge et non pas Heart Rouge. Nos excuses pour cette faute!

The Company of Strangers, qui devait être presenté par la Société cinématographique de Yellowknife le 6 mars, n'est pas disponible donc la séance est annulée. La Société espère que nos membres viendront voir **Orlando** le 13 mars à 14h au Capitol Twin.



Les Jeux de l'Arctique à Slave Lake en mars

Une semaine de compétition entre 1260 athlètes du Nord

Les Jeux de l'Arctique se dérouleront cette année à Slave Lake, en Alberta, du dimanche 6 au samedi 12 mars. Durant ces sept jours, la compétition sera ouverte entre les 1260 athlètes présents dans 12 disciplines sportives. Au cours des derniers Jeux de l'Arctique, à Whitehorse en 1992, les Territoires ont remporté 93 médailles et se sont retrouvés en troisième position derrière le Yukon et l'Alaska.

Le ministre Silas Arngna'naaq, responsable des sports, a déclaré le 25 février à l'Assemblée législative que les T.N.-O. comptaient envoyer à Slave Lake 354 athlètes et entraîneurs, représentant 38 communautés du Nord.

Selon M. Arngna'naaq, c'est la première fois qu'autant de sportifs ténois participent aux Jeux et qu'autant de communautés sont représentées. En 1980, 20 communautés seulement avaient envoyé des athlètes pour participer aux compétitions.

«Ce n'est pas le nombre de médailles que nous allons remporter qui est le plus important. Les Jeux de l'Arctique ont une importance capitale parce que c'est une opportunité pour nos jeunes de montrer de quoi ils sont capables», a souligné M. Arngna'naaq.

Deux mille sept cents sportifs se sont présentés aux épreuves de qualification régionales qui ont eu lieu en novembre et décembre derniers dans 11 communautés.

Au total, six régions différentes participeront aux Jeux : la Russie, le Groenland, l'Alaska, l'Alberta, le Yukon et les T.N.-O.

Les compétitions commenceront le lundi, avec un biathlon, du volley-ball, du basket-ball et du ski nordique, et s'achèveront le samedi avec des finales de soccer, de volley-ball et de basket-ball.

Parmi les athlètes des T.N.-O. on retrouve Robin Sproule, qui participera pour la 10ième fois [redacted] Jeux de l'Arctique. Mme Sproule avait commencé avec le patinage artistique à l'âge de 11 ans. Au fil des ans, elle a représenté les T.N.-O. en jouant au basketball, [redacted] volleyball et au ballon-balai. Maintenant âgée de 30 ans, elle est surtout connue des adeptes de sport pour avoir fait partie de l'équipe de hockey féminin qui remporta la médaille d'or en 1990. En tant que gardien de but, Robin Sproule avait tenu en échec l'équipe de l'Alaska.

Après avoir consacré 18 ans de sa vie à divers sports amateurs, Robin terminera sa carrièere comme membre de l'équipe de hockey.

Après les épreuves sportives de la journée, la culture sera à l'honneur en soirée avec un festival présentant des artistes de chaque région participantes.

Ainsi seront présents, entre autres, la troupe de danse ukrainienne Zirka, les *drummers* Dene Tha, Buffy Sainte Marie, Tom Jackson et Susan Aglukark. Une dizaine d'artistes des communautés de Norman Wells, Iqaluit et Rae-Edzo seront là pour présenter les activités culturelles traditionnelles de leur région.

L'Aquilon aura une correspondante à Slave Lake dont les reportages seront publiés dans les prochains numéros.

Karen Lajoie

L'Aquilon souhaite la bienvenue dans ses pages à une nouvelle collaboratrice, Mme Valérie Catrice de Fort Smith, qui nous donnera chaque mois des nouvelles de cette communauté des Territoires.

«Samedi jeunesse et soirées rencontres»

Fort Smith - Déjà la fin février et il recommence à faire froid. Nous flirtons une fois de plus avec les -40 °C et le brouillard grivant (le traditionnel «ice fog», traduction du Harrap's!!!). On se croirait revenus [redacted] la période des fêtes avec ces températures dignes du Père Noël... Peut-être l'esprit farceur de notre clown nous remontera un peu le moral.

L'Association francophone de Fort Smith [redacted] présenté cette année un arbre de Noël dans le cadre du cinquième festival des arbres [redacted] Musée de la vie septentrionale. Chaque année, pendant une ou deux semaines en décembre, les associations [redacted] organismes locaux, entre autres, sont invités à monter un arbre de Noël à l'entrée du musée. Le public peut voter pour l'arbre qu'il préfère. Cette année, c'est l'école secondaire PWK qui a gagné.

Outre les deux projets «samedi jeunesse» et «soirées rencontres», l'Association francophone est pleine d'enthousiasme et travaille à de nouveaux projets. En effet, nous venons entre autres de sortir notre premier bulletin d'information mensuel que nous envoyons à tous nos membres. Nous prévoyons également plusieurs activités pour le mois de mars. Lesquelles ? Suite aux prochains numéros.

Valérie Catrice


Photo Valérie Catrice

Les enfants de samedi jeunesse ont été recemment accueillis par un fantôme, [redacted] chat, un clown et Kermit la Grenouille .

Government of the Northwest Territories

Chef des services de traduction juridique

Ministère de la Justice **Yellowknife, T.N.-O.**
Le traitement initial est de 60 495 [redacted] par année.
N° [redacted] réf. : 011-0028VG-0003 **Date limite :** le 11 mars 1994

Écrire au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T.N.-O., Scotia Centre, 8e étage, C.P. 1320, Yellowknife (NT) X1A 2L9 Télécopieur : (403) 873-0235

Manager, Legal Translation

Department of Justice **Yellowknife, NT**
Salary starts at $60,495 per annum. This is a bi-lingual position.
Ref. #: 011-0028VG-0003 **Closing Date:** March 11, 1994

Submit applications to: Department of Personnel, Government of the Northwest Territories, Scotia Centre - 8th Floor, Box 1320, Yellowknife, NT X1A 2L9 Fax # (403) 873-0235

- *Equivalencies will [redacted] considered • Smoke-Free Work Environment • Affirmative Action Employer – Candidates must clearly identify their eligibility in order to receive priority consideration under the Affirmative Action Policy.*
- *L'employeur préconise [redacted] programme d'action positive.*
- *Il est interdit de fumer au travail.* *Les candidat(e)s doivent clairement établir leur admissibilité au Programme d'action positive afin de se prévaloir des avantages accordés [redacted] vertu du programme.*



CRTC — Avis public — Canada

Avis public CRTC 1994-11. Le Conseil a été saisi des demandes suivantes : 6. Aklavik, Cambridge Bay, Coppermine, Fort Franklin, Fort Good Hope, Fort McPherson, Fort Norman, Norman Wells (T.N.-O.) Demandes (932217300, 930690300) présentées par la **Société Radio-Canada** en vue de modifier la licence de **CHAK** Inuvik, en ajoutant tous les émetteurs suivants **CBAK** Aklavik, **CBDW** Norman Wells, **CBQE** Fort Good Hope, **CBQI** Fort Norman, **CBQM** Fort McPherson,**CBQO** Fort Franklin, **CBIN-FM** Cambridge Bay, **CBIO-FM** Coppermine et en changeant la fréquence de son émetteur **CBQM** Fort McPherson de [redacted] kHz à 690kHz. Le ministère des Communications a fait savoir que cette modification de fréquence n'affectera pas le périmètre de rayonnement de la station. **EXAMEN DES DEMANDES** : Ch. Mackenzie, Inuvik (T.N.-O.) et au bureau de poste à Fort McPherson (T.N.-O.). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant [redacted] la salle d'examen du CRTC, Edifice central, Les Terrasses de [redacted] Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir [redacted] Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont), K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 18 mars 1994. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer [redacted] les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la [redacted] télécommunications canadiennes — [redacted] Radio-television and Telecommunications Commission

---



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics [redacted] Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services [redacted] nettoyage

Projet 94-2230
Vise le Palais [redacted] justice de Hay River et [redacted] bureau des services d'entretien du MTP

Projet 94-2231
Vise le bureau principal et [redacted] bureau de l'entrepôt de foresterie, et [redacted] Centre de formation

Projet 94-2232
Vise la bibliothèque Centennial

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au sous-ministre, Ministère des Travaux publics [redacted] des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0, au plus tard à :

[redacted] H 30, HEURE LOCALE, LE 16 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse indiquée ci-dessus ou au 21 Industrial Dr. [redacted] Hay River [redacted] T.N.-O., [redacted] partir du 28 février [redacted]

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet, [redacted] inclure [redacted] caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements : Ron McCagg, agent régional d'entretien
Ministère des Travaux publics et Services
Hay River, NT X0E 0R0
Téléphone : (403) 874-3214

Appels d'offres





APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des T.N.-O. lance un appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans avec un renouvellement maximum de trois (3) périodes de cinq (5) ans :

Communauté et besoins	N° de l'offre
Cambridge Bay	
- 9x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-500-94-017
Coppermine	
- 5x2 chambres [redacted] coucher, supplément au loyer	4-501-94-018
Gjoa Haven	
- 3x3 chambres à coucher, supplément au loyer	4-503-94-019
Pelly Bay	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-505-94-020
- 1x2 chambres [redacted] coucher logement destiné aux employés	
Taloyoak	
- 2x2 chambres à coucher, supplément [redacted] loyer	4-504-94-021

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément [redacted] loyer.

Pour cet appel d'offres, on applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres pour chaque communauté soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10ᵉ étage, Yellowknife NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry [redacted] (403) 873-7848), soit [redacted] la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district du Kitikmeot, C.P. 90, Cambridge Bay NT (403) 983-2276.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] gestionnaire [redacted] chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes, Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7ᵉ étage, Yellowknife NT ou à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district du Kitikmeot, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, le 8 avril 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

On tiendra une séance d'information sur l'appel d'offres et sur le Programme de supplément au loyer le 28 mars 1994 [redacted] 19 h au Co-op Hotel, Cambridge Bay, T.N.-O.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Réparations des [redacted] du gymnase

Le projet vise l'ajout de parois internes fixées [redacted] murs actuels en maçonnerie et, [redacted] l'occasion, exécuter des travaux mécaniques et électriques

– Centre correctionnel de Yellowknife, T.N.-O. –

Les entrepreneurs intéressés peuvent venir assister à [redacted] séance d'information, le 9 mars 1994 [redacted] 13 h, dans le gymnase du Centre correctionnel de Yellowknife.

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] commis [redacted] contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street, Yellowknife NT X1A 1K1, [redacted] plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, [redacted] 16 MARS [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission [redacted] l'adresse susmentionnée à partir du 28 février 1994.

Afin d'être prises en considération, [redacted] soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet, et inclure la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Marc G. Whitford
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-3177
Télécopieur : (403) 873-0257

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services d'entretien sur demande
Véhicules et équipement

Projet 94-2225
Réparation et remplacement [redacted] pneus [redacted] véhicules

Projet 94-2226
Remplacement de vitres [redacted] véhicules

Projet 94-2227
Carrosserie - peinture de véhicules et d'équipement

Projet 94-2228
Entretien et réparation [redacted] véhicules (véhicules lourds)

Projet 94-2229
Entretien et réparation [redacted] véhicules (véhicules légers)

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0 [redacted] plus tard [redacted] :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 25 [redacted] 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus [redacted] au 21 Industrial Dr., Hay River NT à partir du 28 février 1994.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et indiquer le contenu, le nom et l'adresse de l'expéditeur.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : Ron McCagg, agent de secteur pour l'entretien
Ministère des Travaux publics et des Services
Hay River, NT X0E 0R0
Téléphone : (403) 874-3214



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services d'entretien sur demande
Édifices et travaux

Projet 94-2220
Électricité

Projet 94-2221
Plomberie et chauffage

Projet [redacted]
Réparation - remplacement de vitres dans des édifices

Projet 94-2223
Tapis - sols résilients

Projet [redacted]
Peinture

– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au sous-ministre Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0 au plus tard à :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE [redacted] 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus ou au 21 Industrial Dr., Hay River NT à partir du 28 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et indiquer le contenu, le nom et l'adresse de l'expéditeur.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements : Ron McCagg, agent de secteur pour l'entretien
Ministère des Travaux publics [redacted] des Services
Hay River, NT X0E 0R0
Téléphone : (403) 874-3214

CRTC **Avis public** Canadä

Avis public CRTC 1994-14. Projet de modification au Règlement de 1990 sur les services spécialisés - Le Conseil propose des modifications à son règlement de services spécialisés, en vue de rendre compatible la définition de «matériel publicitaire» qui se trouve dans les Règlements sur la télédiffusion et les services spécialisés. Les personnes qui désirent soumettre des observations sur le projet de modification doivent les faire parvenir par écrit au Secrétaire général, CRTC, Ottawa, K1A 0N2 au plus tard le vendredi **18 mars 1994**. Le texte complet de cet avis et le projet de modification sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et aux bureaux régionaux du CRTC à Winnipeg : Edifice Kensington, 275, av. Portage, Suite 1810, Winnipeg (Man.) R3B 2B3 (204) 983-6306.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

NORTH-WRIGHT AIR LTD.

Avis de demandes des services aériens

N° 940148, 940150, 940151, 940152, 940156 ET 940157 aux rôles
Dossiers nos M4205/N101-4-4-4039
M4205/N101-4-2-4039
M4205/N101-4-1-4039
M4205/N101-3-1-4039
M4205/N101-3-1-4039-1
M4205/N101-4-5-4040
M4205/N101-4-6-4040

North-Wright Air Ltd. est autorisé d'exploiter des services intérieurs de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C à partir des bases suivantes :

a) Coppermine (T.N.-O.) (licence n°920241) (n°940148 au rôle) ;
b) Inuvik (T.N.-O.) (licence n°910174) (n°940149 au rôle) ;
c) Norman Wells (T.N.-O.) (licence n°890114) (n°940150 au rôle) ;
d) Fort Good Hope (T.N.-O.) (licence n°920243) (n°940156 au rôle) ; et
e) Fort Franklin (T.N.-O.) (licence n°920244) (n°940157 au rôle) .

La licenciée demande maintenant :

1. l'autorisation d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe du groupe D, limitée au transport de marchandises seulement aux termes desdites licences.

Aux termes de la licence n°890113, North-Wright Air Ltd. est autorisé à exploiter un service intérieur entre points déterminés (classe 3) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C desservant les points Norman Wells, Fort Norman, Fort Franklin, Fort Good Hope, Inuvik, Colville Lake, Fort McPherson, Tuktoyaktuk, Sachs Harbour, Paulatuk, Aklavik, Holman Island, Coppermine et Yellowknife (T.N.-O.) .

La licenciée demande maintenant :

2. l'autorisation d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe groupe D, limitée au transport de marchandises seulement (n°940151 au rôle); et de desservir également les points Wrigley, Rae Lakes et Lac La Martre (T.N.-O.) (n°940152 au rôle) aux termes de la licence n°890113.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le <u>6 avril 1994</u>. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Toute intervention à l'égard des propositions doit citer le numéro au rôle approprié.

Le dépôt de l'intervention auprès du secrétaire devra se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec). K1A 0N9, ou par télex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à George N. Rodgers au (819) 953-9486.



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Clôture de sécurité périphérique

Le projet vise [redacted] réparer et [redacted] modifier la clôture [redacted] sécurité périphérique [redacted] à installer une nouvelle clôture de sécurité. Le projet comporte également certains travaux électriques, audiovisuels [redacted] d'aménagement de l'emplacement. – Centre correctionnel de Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis [redacted] contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street, Yellowknife NT X1A 1K1, [redacted] plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, [redacted] 16 [redacted] 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 28 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet, [redacted] inclure la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Marc G. Whitford, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-3177, Télécopieur : (403) 873-0257





Travaux publics et [redacted] Don Morin, [redacted]

APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans avec un renouvellement maximum de trois (3) périodes de cinq (5) ans :

Communauté et besoins	N° de l'offre
Arctic Bay	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-703-94-001
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné [redacted] employés	
Broughton Island	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-806-94-002
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Cape Dorset	
- 6x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-803-94-003
Clyde River	
- 4x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-701-94-004
- 5x2 chambres à coucher, logements destinés aux employés	
Hall Beach	
- 3x2 chambres à coucher, supplément [redacted] loyer	6-610-94-025
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné [redacted] employés	
Igloolik	
- 7x2 chambres [redacted] coucher, supplément au loyer	6-609-94-005
- 2x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Lake Harbour	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-801-94-026
- 2x2 chambres [redacted] coucher, logements destinés aux employés	
Pangnirtung	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-804-94-006
- 1x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
- 6x2 chambres à coucher, logements destinés aux personnes âgées	6-804-94-007
Pond Inlet	
- 7x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-700-94-008
- 2x4 chambres à coucher, supplément au loyer	
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné aux employés	
Sanikiluaq	
- 3x2 chambres à coucher, supplément au loyer	6-901-94-009
- 1x2 chambres à coucher, logement destiné [redacted] employés	

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément [redacted] loyer.

Pour cet appel d'offres, on applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres pour chaque communauté soit [redacted] la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10ᵉ étage, Yellowknife NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry au (403) 873-7848), soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district de Baffin, C.P. 418, Iqaluit NT (819) 979-4421.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] gestionnaire en chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes, Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7ᵉ étage, Yellowknife NT ou à la Société d'habitation, Bureau du district de Baffin, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, le 31 mars 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

On tiendra des séances d'information sur l'appel d'offres et sur le Programme de supplément au loyer les 14 et 15 mars 1994 à 19 h au Bureau de district de la Société d'habitation des T.N.-O. [redacted] Iqaluit.





Travaux publics [redacted] Services
L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des T.N.-O. lance un appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans et un renouvellement maximum de trois (3) périodes de cinq (5) [redacted] :

Communauté et besoins	N° de l'offre
Sachs Harbour	
- 1x2 chambres à coucher, supplément au loyer	3-406-94-022
- 1x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Tuktoyaktuk	
- 2x4 chambres [redacted] coucher, supplément [redacted] loyer	3-405-94-023
- 2x3 chambres à coucher, supplément [redacted] loyer	
Fort Franklin	
- 2x2 chambres [redacted] coucher, supplément au loyer	3-303-94-024

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément au loyer.

Pour cet appel d'offres, on applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres pour chaque communauté soit [redacted] la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10ᵉ étage, Yellowknife NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry [redacted] (403) 873-7848), soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district de l'ouest de l'Arctique, C.P. 2200, Inuvik NT (403) 979-7270.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au gestionnaire en chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes, Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7ᵉ étage, Yellowknife NT ou à la Société d'habitation, Bureau du district de l'ouest de l'Arctique, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, le 8 avril 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

On tiendra une séance d'information sur l'appel d'offres et sur le Programme de supplément au loyer le 30 [redacted] 1994 à 19 h à l'Eskimo Inn, Inuvik, T.N.-O.





Travaux publics [redacted]
L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance [redacted] appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans avec un renouvellement maximum de trois (3) périods de cinq (5) [redacted] :

Communauté et besoins	N° de l'offre
Arviat	
- 3x2 chambres à coucher supplément au loyer	5-601-94-010
- 2x3 chambres [redacted] coucher, supplément au loyer	
- 1x4 chambres à coucher, supplément au loyer	
Baker Lake	
- 6x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-603-94-011
- 2x4 chambres [redacted] coucher, supplément au loyer	
- 1x5 chambres à coucher, supplément au loyer	
Chesterfield Inlet	
- 1x2 chambres à coucher, supplément [redacted] loyer	5-602-94-012
- 1x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Coral Harbour	
- 2x3 chambres [redacted] coucher, supplément au loyer	5-606-94-013
- 2x2 chambres à coucher logement destinés aux employés	
Rankin Inlet	
- 1x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-600-94-014
- 1x3 chambres [redacted] coucher, supplément au loyer	
Repulse Bay	
- 1x2 chambres à coucher, supplément [redacted] loyer	5-607-94-015
- 1x3 chambres à coucher, supplément au loyer	
Whale Cove	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	5-608-94-016

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément au loyer.

Pour cet appel d'offres, on applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres chaque communauté soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10ᵉ étage, Yellowknife, NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry au (403) 873-7848), soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district du Keewatin, C.P. 6000, Arviat NT (819) 857-2873.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] gestionnaire en chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes, Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7ᵉ étage, Yellowknife NT ou à la Société d'habitation, Bureau du district du Keewatin, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, le 31 mars 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

On tiendra une séance d'information [redacted] l'appel d'offres et sur le Programme de supplément [redacted] loyer le 21 mars 1994 à 19 h au Iglu Inn, Baker Lake, T.N.-O.

Génération 2000 à Yellowknife

«Sortir la petite crotte sur le coeur»

Génération 2000 est une organisation de jeunes qui parcourent le Canada à la rencontre d'autres jeunes. Quatre d'entre eux dont un Québécois, Patrick Felton, étaient à Yellowknife fin février. Ils ont présenté une pièce de théâtre dans différentes écoles et rencontré d'autres jeunes au cours d'ateliers de discussion qu'ils organisent partout où ils vont.

Ils sont quatre et voyagent seuls dans une wagonnette, autonomes. C'est leur troisième semaine de voyage [redacted] cours d'un périple qui se terminera au mois de mai, après 13 semaines de route. Le 23 février dernier, Neil Rhikki, Toad, Debrah et Patrick Felton étaient à l'école St Joseph. Devant l'ensemble des étudiants, ils ont présenté une pièce de théâtre qu'ils ont eux-mêmes écrite dans laquelle ils abordent pêle-mêle des questions qui touchent les jeunes directement : le sida, le chômage, la famille, les parents, l'éducation, etc. Patrick Felton, 21 ans, est diplômé de l'université de Montréal en littérature anglaise. Après avoir découvert une petite annonce de Génération 2000, il a embarqué dans le projet. «Nous organisons des ateliers de discussion dans les écoles, explique Patrick. Nous travaillons tous seuls avec le groupe d'élèves, pour sortir la petite crotte qu'ils ont sur le coeur. On les laisse parler, on ne donne jamais nos opinions. Quelque part c'est très difficile, mais ça marche. Il y a des écoles où ça ne parle pas du tout, d'autres où ça éclate tout de suite. Dans le secondaire, j'ai eu beaucoup de problèmes. Si j'avais eu la chance de ne pas avoir de professeurs devant moi et de pouvoir me libérer...».

Son expérience la plus marquante à date ? «La première école où nous sommes allés, à Chechalis (Colombie-Britannique). Les jeunes que nous avons rencontrés n'ont rien à faire alors ils boivent, se droguent. Ils savent pourquoi mais ils sont livrés à eux-mêmes. Après les avoir rencontrés, ils vont monter une pièce de théâtre pour exprimer leurs sentiments».

Emmanuel Carcano



Debrah et Patrick Felton présentent leur pièce de théâtre avec, pour unique décor, cette toile qu'ils trimbalent partout où ils vont et qu'ils font signer par les jeunes qu'ils rencontrent.

A l'affiche, [redacted] nouvelle sélection de films en français à Yellowknife

Alisée
Amis ratons : vivre à toute vitesse
La Belle et la bête
Avec Pluto et Fifi - Vol. 10
Avec Tic et Tac - Vol. 9
Avec les Animaux en duo
La côte d'Adam
Lucky Luke
Mississipi Masala
Papa est [redacted] robot
Première aventure de Sherlock Holmes
Les têtes à claques
Léolo
Chat Boume - Vol. [redacted]
Des souris et des hommes
Mitsou est coyote
Montréal vu par ...

Ces films pour enfants et adultes ont été prêtés à l'Association franco-culturelle de Yellowknife par la librairie *Le Carrefour* d'Edmonton. Jusqu'au 10 mars, les vidéocasssettes sont disponibles pour location chez *Radio Shack*. L'hiver n'en finit plus de finir! Louez [redacted] film pour une agréable soirée au chaud!

LE [redacted]

FRANCOPHONIE

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
DU 20 AU 26 MARS 1994

Actualité nationale

Science et technologie

Art et culture

Économie

Éducation et pédagogie

Médias

APF

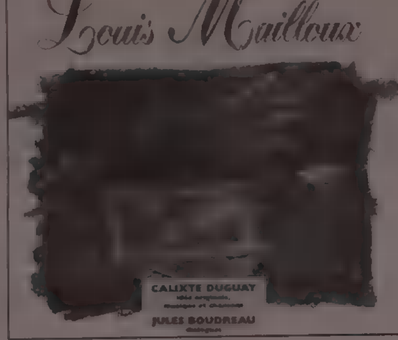
Encarté dans les journaux suivants la semaine du 14 [redacted] 1994: L'Atlantique: Le [redacted] (Stephenville, T.N.), Le Courrier de la Nouvelle Écosse (Yarmouth, N.É), La Voix Acadienne (Summerside, Î.-P.-É), Pro-Kent (Richibucto, N.-B.), Info-Affaires (Richibouctou, N.-B.) Le Moniteur [redacted] (Shédiac, N.-B.), l'[redacted] régionale (Grand-Sault, N.-B.), l'Aviron (Campbellton, N.-B.), Le Madawaska (Edmundston, N.-B.). L'Ontario: Agricom (Clarence Creek), Le [redacted] (Embrun), L'Express d'Orléans (Orléans), L'Édition Prescott-Russell (Rockland), Le [redacted] (Hawkesbury), Le Journal de Cornwall (Cornwall), Le Goût de vivre (Penetanguishene), Le Métropolitain (Toronto), Le Rempart (Windsor), La Boîte [redacted] (Iroquois Falls), Le [redacted] (Hearst), Le Voyageur (Sudbury), Le Nord de Kapuskasing. L'Ouest et les Territoires: La Liberté (Saint-Boniface, Man.), l'Eau Vive (Régina, Sask.), Le Franco (Edmonton, Alb.), Le [redacted] (Vancouver, C.-B), l'Aquilon (Yellowknife, T.N.-O), L'Aurore Boréale (Whitehorse, Yuk.).

Deux disques laser et un spectacle musical

Des produits culturels acadiens pour souligner un grand moment de l'histoire acadienne

Les participantes et les participants au **CONGRÈS MONDIAL ACADIEN** garderont un souvenir palpable et inoubliable du plus grand événement à se produire en Acadie. En effet, pour marquer la tenue de cet événement unique dans l'histoire acadienne, en août 1994, un double disque laser réunissant les plus grands noms acadiens et ceux de la relève acadienne ainsi que le disque laser **Louis-Mailloux**, et un laissez-passer pour le spectacle musical **Louis-Mailloux** sont offerts gratuitement aux congressistes qui se prévalent de l'inscription générale. Des produits culturels acadiens à la hauteur du talent acadien!





Le double disque laser **Les grands succès de la musique acadienne** est une anthologie contenant une trentaine des plus belles oeuvres acadiennes. Cette compilation offre un tour d'horizon enchanteur de la musique acadienne d'hier et d'aujourd'hui.

Sur cet album, le groupe Les Méchants Maquereaux, les chanteurs Roland Bryar, Nathalie Renault, Pierre Robichaud et le lauréat 1993 du Festival de la chanson de Granby, Denis Richard se sont joints à des artistes dont la réputation n'est plus à faire: Édith Butler; Angèle Arsenault; Zachary Richard de la Louisiane; le Madelinot Georges Langford; Donat Lacroix de Caraquet; le violoneux Émile Benoît; Calixte Duguay; les groupes 1755 et Beausoleil Broussard; les Néo-Écossais Éric Surette, Ronald Bourgeois, les Tymeux de [illegible] Baie et, des Iles-de-la-Madeleine, le groupe Suroit.

Tiré du spectacle du même nom, le disque laser **Louis-Mailloux** contient des chansons écrites et composées par Calixte Duguay. Elles sont interprétées par des artistes acadiens de grand talent: Pierre Robichaud, Marie-Jo Thériault, Lina Boudreau, Florian Chiasson, Luc LeBlanc, Calixte Duguay, Chantal Dionne, Louis G. Cyr et Isabelle Cyr.

Le spectacle musical **Louis-Mailloux** relate l'histoire vraie d'une émeute qui éclate à Caraquet à la fin du XIXe siècle. Cette émeute, provoquée par la décision des Anglais d'imposer l'école non-confessionnelle aux Acadiens, entraîne la mort tragique du jeune Acadien Louis Mailloux. Outre les chansons et [illegible] musique de Calixte Duguay, on retrouve une chanson et des dialogues de Jules Boudreau.

Ces produits culturels sont offerts gratuitement lors de l'inscription générale (OPTION II) au coût de 150$. Les personnes âgées et les étudiant.e.s bénéficient d'un tarif de 100$.

Sous le thème global de **L'Acadie en 2004**, les conférences générales proposent aux Acadiens [illegible] aux Acadiennes une exploration [illegible] leur vécu [illegible] du cheminement qu'ils entendent faire d'ici l'an 2004. L'une des conférences générales se déroulera dans le cadre du **Sommet des femmes en Acadie**, le 13 août 1994. Les quatre autres thèmes sont: **l'économie, l'éducation, les communications** ainsi que **la culture et le patrimoine**. Moncton et Dieppe accueilleront les conférences.

Les conférences du **Congrès mondial acadien** se dérouleront dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick, le 13 août et du 16 au 20 août 1994, à Moncton et à Dieppe.

SYNTHÈSE DU PROGRAMME

13 août 1994 9h à 18h	**Sommet des femmes [illegible] Acadie**	17, 18 et 19 août 1994 9h00 à 16h30	**Programme quotidien des conférences** **COMMUNICATIONS** **CULTURE ET PATRIMOINE** **ÉCONOMIE ÉDUCATION**
16 août 1994 19h30 à 21h30	**Séance d'ouverture** **Suivie d'une fête populaire**	20 Août 1994	**Séance de clôture**

Lieux des conférences: *Université de Moncton et Collège communautaire de Dieppe*

RETROUVAILLES 1994

CONGRÈS MONDIAL ACADIEN

Coupon d'inscription

OPTION I: Incluant un laissez-passer pour le spectacle musical Louis-Mailloux

- Du 15 janvier au 14 mai 1994: ____ 125$
- Aînés et étudiants[1] (en tout temps) ____ 75$

OPTION II: Incluant un laissez-passer pour le spectacle Louis-Mailloux, le disque laser Louis-Mailloux et le double disque laser des Grands succès de la musique acadienne

- Tarif général: ____ 150$
- Aînés et étudiants[1] (en tout temps) ____ 100$

OPTION III: Inscription quotidienne
Du 16 au 20 août 1994: 40$ par jour

_____ 16 _____ 17 _____ 18 _____ 19 _____ 20

Sommet des femmes [illegible] Acadie: 10$ en sus

Nom: ____________________

Adresse: ____________________

Province: ____________________

Pays: ____________________

Code postal: ____________________

Téléphone: __________ **Télécopieur:** __________

Occupation: ____________________

Âge: ________ 16-20 ________ 25-39
________ 40-59 ________ 60 et plus

Les congressistes doivent s'inscrire à l'une des quatre conférences. Prière d'indiquer un deuxième choix.

1er choix	2e choix	
______	______	Communications
______	______	Culture et patrimoine
______	______	Économie
______	______	Éducation

Mode de paiement
Chèque __________ Mandat-poste __________

Carte VISA no: ____________________

Date d'expiration: ____________________

1 Aînés: 60 ans et plus; étudiants: 16 à 24 ans, dûment inscrits dans une institution d'enseignement

CONGRÈS MONDIAL ACADIEN
C. P. 4530
Dieppe (Nouveau-Brunswick)
E1C 6G1
Téléphone: (506)859-1994
Télécopieur: (506)857-2252

Le journal Francophonie est une initiative de l'Association de la presse francophone (APF) en collaboration avec l'Association canadienne d'éducation en langue française (ACELF).

© Éditeur
Association de la presse francophone

Directeur général
Jean-Guy Dubé

Directrice [illegible] la publication
Luce St-Pierre

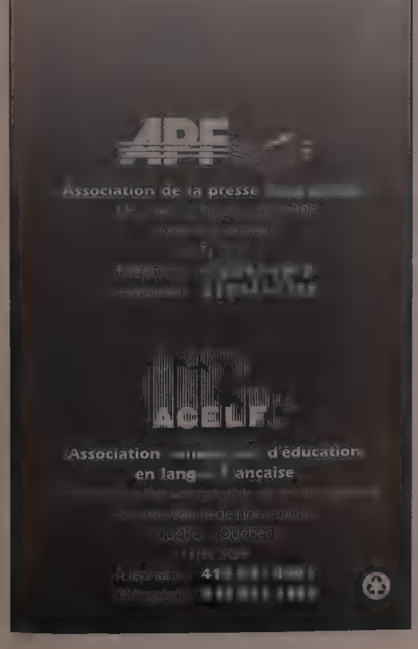
Collaborateurs
Marlène Bélanger
Reine Degarie
Guy-Marc Dumais
Sylviane Lanthier
Jacinthe Laforêt
Johanne Lauzon
Marc Poirier
Danièle Rémillard
Bibiane Richer

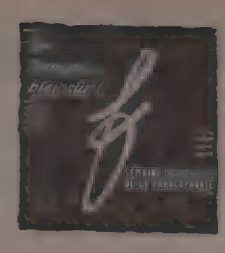
Conception graphique
Mercier Design

Illustrations
Jacques Laplante

Impression
Imprimerie Mutual (Ottawa)

Publicité
OPSCOM
Représentante-média
Marie-Lyne Renaud





En français... bien sûr!

Semaine nationale de la Francophonie

L'Association canadienne d'éducation en langue française (ACELF) vous invite à participer à la deuxième édition de la Semaine nationale de la Francophonie qui [illegible] tiendra du 20 au 26 mars prochain.

Véritable lieu de convergence de l'ensemble de la francophonie canadienne, la Semaine nationale veut d'abord et avant tout créer un mouvement de participation populaire d'un bout à l'autre du Canada tout en mettant en valeur notre patrimoine national, nos communautés françaises, nos gens et nos réalisations.

Également, la Semaine vise [illegible] sensibiliser les Canadiennes et les Canadiens, notamment les francophones vivant en situation minoritaire, aux avantages d'une utilisation accrue du français dans tous les secteurs d'activités. Elle veut susciter des actions destinées à développer le goût de la lecture et de l'écriture, à améliorer la qualité de la langue parlée et écrite et à créer et entretenir des occasions de dialogue constructif entre francophones et francophiles.

Les partenaires

Bien qu'elle travaille principalement avec tous les intervenants du monde de l'éducation, l'ACELF [illegible] tenu à associer à ses activités autant les établissements d'enseignement que les entreprises canadiennes, les organismes communautaires, les institutions gouvernementales et publiques, les médias d'information et le grand public.

De façon générale, ces collaborateurs sont invités à appuyer les initiatives de l'ACELF et les efforts des organisateurs des différentes activités qui [illegible] tiennent au pays durant la Semaine nationale de la Francophonie. Les gouvernements manifestent leur appui en s'y engageant financièrement et ils encouragent des initiatives qui contribuent à renforcer l'identité des francophones dans tout le Canada.

Les institutions et organismes francophones partagent leurs ressources et s'associent à des projets susceptibles de consolider leurs assises tout en créant entre eux des alliances afin de mieux élaborer des stratégies d'action et de gérer des activités en commun.

Les entreprises du secteur privé et les associations professionnelles mettent leurs expertises au service des gestionnaires de projet et appuient, par un financement d'appoint, différentes initiatives [illegible] la grandeur du pays.

Enfin, les médias d'information collaborent à la diffusion d'informations sur la Semaine nationale de la Francophonie. Ce cahier d'information est un exemple de partenariat établi entre l'Association de la presse francophone (APF) et l'ACELF.

Cette semaine [illegible] veut le tremplin d'une multitude d'activités et de réjouissances qui mettront en valeur la diversité et la créativité de tous et chacun. Participez [illegible] grand nombre et n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétariat de la Semaine nationale de la Francophonie à l'ACELF dont les coordonnées apparaissent ci-dessous.



Actualité nationale

Une francophonie vivante et exceptionnelle

par Luce St-Pierre

Lorsque l'on parle de francophonie [illegible] l'aube de l'an 2 000, plusieurs images nous viennent à l'esprit. Nous savons que cette langue magnifique est utilisée dans plus d'une trentaine de pays dans le monde et que son expression revêt plusieurs couleurs locales.

En se penchant sur notre réalité linguistique au Canada, nous constatons que le contexte du bilinguisme entraîne une volonté réelle de maintenir la vivacité de la langue française à tout prix. Et pour cause. Cette dernière resserre les liens de notre héritage culturel, social et économique tout en façonnant notre personnalité et nos réalisations.

Partout, on essaie de multiplier les foyers d'expression qui favorisent une utilisation accrue du français qu'elle soit langue maternelle ou langue d'adoption. Bien sûr, vivre en français, surtout en milieu minoritaire, exige une bonne dose de convictions personnelles. Cependant, pour plusieurs, la langue française s'inscrit à l'intérieur d'un véritable mode de vie.

Le Journal de la Francophonie vous propose de découvrir des francophones qui vivent pour ce qu'ils sont et pour ce qu'ils font. Leur langue et leur culture deviennent alors un outil de communication qui s'exprime à travers les disciplines les plus recherchées actuellement. Le choix étant difficile, nous avons réuni [illegible] l'intérieur de cette édition spéciale des hommes et des femmes dont le cheminement est éloquent. Ils évoluent à l'intérieur du domaine des sciences, des arts, de l'éducation [illegible] de l'économie. Jusqu'ici, rien ni personne n'a freiné leur cheminement [illegible] surtout pas leur langue.

Bonne lecture.
En français...bien sûr!



Société [redacted] développement

Alphabétisation
La transformation d'un homme nommé "Caissie"

par Reine Degarie

«L'alphabétisation a transformé ma vie», dit Omer Caissie. Quelque quatre années plus tôt, par amour pour ses enfants, il est retourné apprendre à lire et à compter. Cela n'a pas été facile. Il a dû surmonter ses peurs et un grand manque de confiance en lui-même. Grâce aux cours en alphabétisation, et [redacted] son courage personnel bien sûr, il est maintenant beaucoup plus heureux à la maison comme au travail et il est devenu très engagé socialement.

Omer Caissie est né à St-Isidore, petit village de la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick. Il est le sixième d'une famille de 12 enfants. À l'âge de sept ans, sa vie [redacted] commencé à basculer quand son père est mort. Pourtant, ses résultats scolaires ont été bons pendant les trois premières années. Puis, pour tenter d'échapper à la grande pauvreté, la famille est déménagée plusieurs fois et la situation s'est empirée.

Avec les problèmes qui s'accumulaient à la maison, sans un support nécessaire pour le motiver [redacted] étudier, le jeune Omer n'avait plus la capacité de se concentrer suffisamment à l'école, puis il a appris à se défendre à coups de poings. Il [redacted] quand même poursuivi ses études jusqu'en huitième année. À 15 ans, n'en pouvant plus de la misère, il est devenu bûcheron. L'année suivante, il est allé travailler avec son frère aîné [redacted] St. Catherines, dans le sud de l'Ontario, pour devenir tout comme lui, couvreur de toitures. Un métier qu'il exerce encore, mais avec la responsabilité de contremaître.

Les années ont passé. M. Caissie s'est marié [redacted] eu deux filles. Un jour, quand son aînée lui a demandé de lire une histoire, le père [redacted] réalisé qu'il n'était pas capable. Il [redacted] débrouillait bien un peu, mais pas [redacted] pour lire un texte et, au travail, il trouvait toujours quelqu'un pour le faire [redacted] sa place.

«Je me suis dit que j'avais un problème. Je voulais pouvoir offrir à mes enfants ce qui m'avait tant manqué: [redacted] support familial pour réussir à l'école. Je ne voulais pas leur transmettre mes peurs.» C'est ainsi que M. Caissie a décidé de s'inscrire à l'ABC communautaire de [redacted] région.

Une de [redacted] grandes frayeurs a été de faire face aux gens surpris de découvrir qu'il ne savait pas lire. Il [redacted] dû prendre son courage [redacted] deux mains pour entreprendre les démarches, lui qui n'osait pas discuter avec des professionnels, ni son médecin, ni même son avocat que pourtant il payait.

À cause de son travail, M. Caissie ne peut suivre des cours que deux soirs par semaine et pas régulièrement car des contrats l'obligent parfois à se déplacer à l'extérieur. Une de ses ambitions est de [redacted] rendre jusqu'au niveau équivalent à une douzième année.

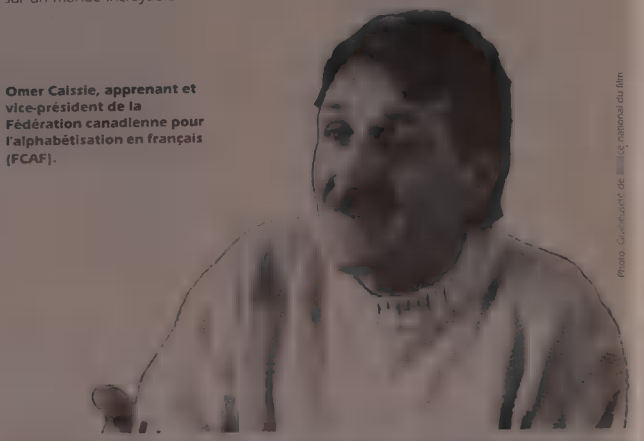
Apprendre à s'aimer, à aimer

Grâce [redacted] son apprentissage en alphabétisation, M. Caissie dit avoir appris beaucoup plus que lire, écrire et compter. «Ça m'a montré à aimer, à m'aimer et à reconnaître mes qualités. L'alphabétisation a sauvé son mariage, raconte-t-il. «Je ne m'aimais pas, je ne pouvais donc pas donner de l'amour. Je n'avais pas confiance en moi. Là, tout va vraiment bien. Ma femme voit mon évolution [redacted] elle m'appuie beaucoup.»

Au travail aussi, sa vie a changé. Il peut discuter d'égal à égal avec des architectes et des ingénieurs lors des réunions, lui qui avait tellement peur des professionnels. Il sait mieux communiquer avec les ouvriers de son équipe et donne à chacun la chance de s'exprimer. De plus, il fait de la sensibilisation auprès de ses patrons. «Ils voient bien ma transformation. Je leur dit que si j'ai [redacted] le faire, d'autres aussi en ont besoin. Je leur vends l'idée que c'est rentable d'avoir des employés plus éduqués.»

Reconnaissant, M. Caissie veut donner aux autres ce qu'il [redacted] reçu. Lui qui n'avait jamais osé s'impliquer dans la communauté, il accumule les engagements sociaux. Il fait des présentations dans des écoles et devant des clubs sociaux pour parler d'alphabétisation. [redacted] est devenu membre de l'Association des parents et enseignants de St.Catherines. Il a été président du conseil d'administration de l'ABC communautaire de Welland et est un des fondateurs du regroupement provincial d'alphabétisation. Il est maintenant le vice-président de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français.

Ses premières responsabilités sociales ont été pour défendre la place des apprenants au sein des organismes d'alphabétisation. Il continue de soutenir cette cause. «Il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas des enfants d'école ni des déficients et que nous avons un rôle à jouer. Il faudrait inviter davantage les apprenants à participer aux décisions qui les concernent.» Omer Caissie est convaincu que «l'alphabétisation est une porte qui s'ouvre sur un monde incroyable».



Omer Caissie, apprenant et vice-président de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF).

Photo: Gracieuseté de [redacted]ce national du film

L'alphabétisation [redacted] français: un [redacted] besoin

Plusieurs groupes d'alphabétisation des adultes francophones naissent un peu partout à travers le Canada. Afin de leur offrir une possibilité de concertation et d'échanges, la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF) a été créée en mars 1991.

Selon les derniers chiffres nationaux disponibles, provenant d'une étude effectuée par Statistique Canada en 1991, 38% de la population active canadienne éprouvent de la difficulté à lire, à écrire et à compter. À l'exception du Québec, l'organisme fédéral n'a pas cru bon de tester séparément les populations francophones du pays. Cependant, il ressort que 42% des personnes qui ont subi le test en français ont éprouvé de la difficulté. Afin de combler cette lacune, la FCAF développe actuellement des outils pour obtenir des statistiques précises sur les capacités en lecture, en écriture et en arithmétique des francophones.

La jeune Fédération fait aussi la promotion de l'alphabétisation en français au Canada et elle appuie le travail de ses membres. Elle est en-quelque sorte une voie de transmission entre les gouvernements et les organismes qui oeuvrent en alphabétisation francophone. La directrice générale de la FCAF, Luce Lapierre souligne que la tendance actuelle en alphabétisation vise plus que l'acquisition de connaissances scolaires. La croissance personnelle par l'amélioration de l'estime de soi est devenue une dimension absolument nécessaire. Une nouvelle philosophie qui fait des merveilles et dont le témoignage d'Omer Cassie, ci-contre, en est un bel exemple.



Science et technologie

Jacques Yves Guigné, inventeur Un "Da Vinci" des temps modernes

par Sylviane Lanthier

Docteur en physique de l'acoustique, océanographe, vulgarisateur et entrepreneur, Jacques Yves Guigné est un scientifique comme on en fait peu. Inventeur d'une technologie qui est à l'acoustique ce que les rayons laser sont à la lumière, il aime pratiquer une science polyvalente comme on le faisait à l'époque de la Renaissance.

«Ils pouvaient s'intéresser aussi bien à la climatologie, à la biologie qu'à la physique. J'ai fait des études très larges, et c'est ce qui me permet aujourd'hui de me pencher sur toutes sortes de problèmes, avance Jacques Yves Guigné. Pour moi, le but de la science, c'est de trouver des solutions.»

Aujourd'hui, à 39 ans, il dirige à Paradis, Terre-Neuve, une entreprise spécialisée en recherches, Guigné International Ltée, dont le chiffre d'affaires avoisine le million de dollars après quatre ans d'existence.

Son fer de lance: un appareil de son invention appelé DRUMS (pour Dynamically Responding Underwater Metric Sonar). Alors qu'un sonar fonctionne à partir d'une seule fréquence, le DRUMS exploite une large bande (de 20 à 400 kHz) et utilise le son pour «voir» ce qui se trouve dans les sédiments marins, par exemple. Chaque fréquence utilisée fonctionne un peu à la manière d'un rayon laser, et l'emploi de plusieurs fréquences fait du DRUMS une sorte de main munie de doigts (les rayons), capable de «regarder des objets».

Aucun autre appareil ne permet d'observer avec autant de précision les fonds marins, les formes de vie qui s'y cachent ou les produits toxiques qui s'y trouvent, explique Jacques Yves Guigné. «Le DRUMS est intelligent: il réagit à ce qu'il regarde, modifie fréquence et puissance pour transmettre une image en temps réel de ce qui est observé.»

Cet appareil a des applications dans divers domaines: aérospatial, défense, pêcheries, environnement. Utilisé dans l'espace, où il n'y a pas de gravité, il peut modeler des lentilles de verre avec une précision inégalée: les doigts acoustiques du DRUMS agissent alors avec la délicatesse des mains d'un potier qui travaille la forme d'un bol. «Rien ne peut contaminer le verre pendant le processus, et cela donne des lentilles si claires qu'elles peuvent être utiles en télécommunications.»

L'équipe de 12 physiciens qui travaillent avec lui proviennent de partout: Chine, Russie, Canada. «On est pas tous de Terre-Neuve!»

Manitobain de naissance, Jacques Yves Guigné est né à Saint-Boniface et a grandi dans une famille où il était de mise de s'intéresser à tout: aux sciences comme aux arts. Et il ne voit pas pourquoi, en vieillissant, il devrait mettre de côté l'intérêt qu'il manifestait plus jeune pour la biologie ou la chimie.

Il accueille à bras ouverts les scientifiques qui viennent de partout examiner sa technologie. «Ils veulent étudier ce qu'on essaie de faire, connaître nos expérimentations et nos résultats. La recherche doit être un partenariat, et nous sommes heureux d'avoir le support de la communauté scientifique.»

«Ma philosophie vient du Manitoba. Cette province est au milieu du pays et ça nous donne un regard particulier sur les choses. Quel que soit le côté où on se tourne, on est entouré. Ça donne une forte impression de faire partie d'une communauté.»

Gagnant de plusieurs prix et médailles, cet ancien professeur de l'Université Memorial à Terre-Neuve se donne également un mandat de vulgarisateur. Tous les mardis, des étudiants, des universitaires comme des élèves des écoles secondaires, peuvent franchir les portes de Guigné International. «Les étudiants du secondaire, je leur donne des projets pour les intéresser à l'acoustique!»

Et un soir par semaine, de 19 h à 23 h, les bureaux sont ouverts au public. «Je donne des cours, et ceux qui sont intéressés par l'acoustique peuvent consulter nos livres et utiliser notre équipement. C'est très important pour nous de travailler avec la communauté: c'est un encouragement, et ça nous permet de montrer aux jeunes ce que c'est qu'un scientifique.»

Du côté de la recherche, Jacques Yves Guigné ne manque pas de projets. «On est en train de développer un oeil de robot sous-marin et on commence des études en vue de fabriquer des cristaux de protéines. Ça, c'est assez nouveau!»

Il travaille aussi avec une équipe de Paris, en France, qui veut aménager une salle de musique de chambre, où le DRUMS serait utilisé. «Le son et l'acoustique de la salle va changer selon la chanteuse et les vibrations. C'est une toute petite salle qui aura l'air très grande parce qu'elle pourra très bien réagir au son.»

Quand on trouve des solutions, pourquoi ne pas s'en servir pour d'autres applications?



Le Docteur Jacques Yves Guigné dans son laboratoire de recherche à Paradis, Terre-Neuve.

Photo Clifford Grining

Le Correcteur 101
Un logiciel qui fait loi

par Bibiane Richer

Machina Sapiens, une jeune entreprise québécoise est en train de redéfinir les règles du marché des logiciels correcteurs. Son correcteur 101, lancé au Québec en 1992 puis en France en 1993, est déjà reconnu des deux côtés de l'Atlantique comme étant le meilleur

Au dire de Claude Coulombe, vice-président de l'entreprise, «le 101 a été créé pour répondre à un besoin, celui de se doter d'un outil professionnel de correction du français qui soit complet, rigoureux et le plus fiable qui soit. Qu'il contribue à l'amélioration et à l'affirmation de la langue, c'est aussi ce que nous souhaitons».

Tests et analyses

Soumis à des tests comparatifs par bon nombre de revues spécialisées, le Correcteur 101 a démontré des capacités nettement supérieures à celles de ses concurrents pour déceler les nombreux pièges de la langue française.

Ainsi, la livraison de novembre dernier du magazine français Science et Vie Micro écrit: «nouveau venu chez les correcteurs grammaticaux, Correcteur 101 frappe fort. Ce logiciel (...) est tout bonnement impressionnant» La qualité des performances du 101 s'expliquerait, selon un autre magazine français, PC Direct, par le fait qu'il est «le seul produit fonctionnant sur PC à utiliser une méthode d'analyse syntaxique des textes», c'est-à-dire à procéder à une analyse sur l'ensemble de la phrase et non sur des groupes de mots, comme le font la plupart des correcteurs.

Le logiciel de Machina Sapiens est doté d'une grammaire de 3 000 règles tirées du Bon [illegible] d'un dictionnaire de 60 000 mots revêtant quelque 500 000 formes différentes et il connaît près de 1 500 difficultés de la langue française. Il signale également les paronymes, distingue les homophones et corrige les anglicismes.

Mais le 101 ne [illegible] contente pas seulement de proposer des corrections et de les exécuter. Plusieurs fonctions permettent d'obtenir une explication plus détaillée des erreurs commises. Ainsi, l'utilisateur peut afficher une définition complète du mot faisant l'objet d'une correction.

Mentionnons que Machina Sapiens a déjà créé pour le ministère de l'Éducation du Québec un dicdatiel qui est à l'origine du Correcteur 101. Connu sous le nom Exploratexte, il est utilisé auprès des étudiants à titre de tuteur intelligent pour l'enseignement de la grammaire. Ce logiciel jouit également d'une reconnaissance qui dépasse les frontières. Comme le confirme M. Coulombe, des versions adaptées à plusieurs langues sont exportées, ou s'apprêtent à l'être, aux États-Unis, en Allemagne, en Autriche, en Suède et même au Japon.

Des efforts conjugués

Le développement du Correcteur 101 a nécessité l'équivalent de 20 années/personnes, c'est-à-dire le travail de cinq personnes à plein temps pendant quatre ans. Le produit a été mené à terme grâce au très haut calibre de ses artisans qui l'ont refondu plusieurs fois au complet à partir d'approches de programmation expérimentale.

Machina Sapiens, qui se spécialise dans la réalisation de logiciels d'application de l'intelligence artificielle et le génie logiciel, a ouvert ses portes à Montréal en 1985. À l'origine de la «machine humaine», trois jeunes diplômés fraîchement émoulus du département d'informatique de l'Université de Montréal. «Nous voulions tous occuper un emploi créatif qui débouche sur des réalisations bien concrètes», raconte M. Coulombe qui confie également que l'entreprise a été fondée avec un capital de 30$!

L'équipe de Machina Sapiens est aujourd'hui composée d'une vingtaine de jeunes créateurs qui maîtrisent les technologies les plus avancées de programmation. Parce que l'entreprise oeuvre dans un domaine qui évolue constamment, son adhésion, entre autres, au Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), lui permet de maintenir ses connaissances à jour et de participer à des projets de recherche d'envergure.

Machina Sapiens a déjà commercialisé et exporté avec succès une dizaine de logiciels, dont des logiciels de formation et des outils de programmation. Pour l'innovation technologique de son Correcteur 101, l'entreprise remportait l'OCTAS 93 décerné par la Fédération de l'informatique du Québec et plusieurs mises en nomination de revues spécialisées. Ce correcteur «intelligent», qui en est à sa version 1.2, ne cesse d'étonner et n'a pas fini de le faire.



Économie

La Maison verte... Semer une forêt pour récolter des emplois

par Marlène Bélanger

La Maison verte est née en 1981 alors que l'association Parmi-elles, un regroupement à but non-lucratif formé par des femmes de la région de Hearst et composé d'environ douze membres, décide d'entreprendre l'étude d'un projet de serres sous un programme fédéral de création d'emplois.

À l'époque, l'objectif du programme consiste à promouvoir l'autonomie et le bien-être de la femme par la création d'emplois dans la région de Hearst. En 1982, le projet se concrétise grâce au soutien financier additionnel du ministère des Richesses naturelles et de 77 investisseurs locaux.

Le succès est tel, qu'en 1987, Parmi-elles rachète les actions privilégiées au coût de 273 000 dollars et devient ainsi le seul propriétaire de La Maison Verte. Treize ans plus tard, La Maison Verte est toujours fidèle à son objectif de départ et emploie huit personnes à plein temps ainsi qu'une dizaine d'employées saisonnières.

«De nos modestes débuts, nous avons connu un essor considérable à la fin des années 1980, indique Michelle Lamy, administratrice de l'entreprise. Notre production annuelle d'arbres est passée de 2 à 6,4 millions de semis d'épinette noire et de pin gris dans moins de cinq ans.»

Guidée par un conseil d'administration composé de neuf membres dont cinq qui font partie de l'association Parmi-elles, La Maison Verte comprend un complexe de 50 000 pieds carrées de serres jumelées, 46 000 pieds d'ombrières et 57 000 pieds carrés de serres d'été.

L'entreprise est francophone et le fonctionnement ainsi que la communication interne s'effectuent en français. Toutefois, le personnel clé est bilingue car les clients et les fournisseurs sont en majorité de langue anglaise.

Deux récoltes de semis sont produites par année. Les trois espèces cultivées sont l'épinette noire, l'épinette blanche et le pin gris. Quant au taux de réussite, celui-ci se chiffre dans les 90 pour cent. Ses principaux clients sont la compagnie forestière QUNO et le Hearst Forest Management Inc., une compagnie qui regroupe les scieries locales dont l'objectif principal est de voir [redacted] une gestion saine et au reboisement des ressources forestières.

«Notre rôle est très important au niveau du programme de reboisement de la province, affirme Michelle Lamy. Nous avons su développer au cours des dix dernières années l'infrastructure et l'expertise nécessaires pour répondre aux besoins en semis des compagnies forestières locales.»

«L'économie du nord de l'Ontario et la qualité de vie de notre population est très dépendante de la richesse naturelle qu'est la forêt, ajoute cette dernière. Afin de s'assurer que nos générations futures soient en mesure de jouir de cette qualité de vie, il faut remplacer la richesse que nous exploitons.»

L'entreprise ne s'est pas laissée abattre par les coupures sévères au budget du programme de reboisement de la province, mises de l'avant en 1993. Certes, sa production de semis a chuté quelque peu mais la direction s'efforce de diversifier sa production [redacted] d'élargir ses services.

Le centre jardin existant [redacted] été réaménagé et l'augmentation du volume et de la qualité de la production de fleurs figurent parmi les projets de diversification à l'étude. L'entreprise cultive actuellement à titre expérimental d'autres végétaux tels la tomate, le poivron et le concombre.

Assomption Vie
Assumer un rôle social...une priorité

par Marc Poirier

Du haut de son édifice de 20 étages au centre-ville, la compagnie acadienne Assomption Vie semble régner sur la ville de Moncton comme elle règne sur le marché francophone de l'assurance-vie dans les Provinces maritimes. Cette mutuelle d'assurance-vie, avec ses quelque 550 employés et un actif de près de 350 millions de dollars, est sans conteste une réussite d'affaires, affirme non sans fierté le vice-président à la planification et aux affaires publiques, Yvon Fontaine.

Assomption Vie a été fondée sous le nom de Société l'Assomption en septembre 1903 à Waltham, Massachussets, par des Acadiens ayant émigré en Nouvelle-Angleterre pour y trouver de l'emploi. Dix ans plus tard, elle s'installait à Moncton.

Au départ, c'était une société fraternelle formée de gens isolés de par leur langue et leurs coutumes, et qui voulaient s'entraider en mettant leur ressources en commun. D'une société offrant des secours en maladie, une indemnité lors du décès, de modestes bourses pour favoriser l'instruction de garçons acadiens, elle est devenue en 90 ans une compagnie moderne et diversifiée.

L'un des points tournants de son évolution a été la venue de Michel Bastarache en tant que président-directeur-général, il y a trois ans. Juriste reconnu, impliqué dans les grandes batailles linguistiques acadiennes, Michel Bastarache n'a pas tardé à faire [redacted] marque [redacted] Assomption Vie.

Après avoir restructuré la compagnie et modernisé l'équipement, on a fondé Placements Louisbourg, la seule compagnie de gestion de portefeuilles basée dans les Maritimes. Placements Louisbourg gère présentement près de 400 millions de dollars après deux ans [redacted] demi d'existence.

Assomption Vie veut maintenant s'attaquer au marché anglophone des Maritimes, mais aussi développer de nouveaux marchés francophones. Ainsi, la filiale américaine s'aventure en Louisianne pour offrir des services financiers aux Cajuns. Déjà présente à Toronto, la compagnie lorgne maintenant du côté des régions francophones de l'Ontario.

Yvon Fontaine croit qu'il s'agit là d'un marché naturel pour Assomption Vie. «Il y [redacted] une solidarité auprès des francophones hors Québec. Je crois que la communauté acadienne est bien perçue en Ontario. Il y a certainement de la part de la communauté franco-ontarienne une sympathie naturelle envers des compagnies francophones venant de l'extérieur du Québec».

Comme plusieurs autres entreprises financières, Assomption Vie cherche à développer des alliances stratégiques pour se développer. Et son partenaire le plus naturel serait les Caisses populaires acadiennes, puisqu'elles aussi vendent de l'assurance-vie. Après plusieurs années de relations plutôt froides entre les deux institutions acadiennes, un rapprochement semble maintenant vouloir [redacted] produire.

Michel Bastarache a d'ailleurs déjà déclaré qu'il verrait d'un bon oeil une collaboration Assomption Vie-Mouvement coopératif acadien dans l'offre de services financiers.

Tous ces projets d'expansion et de diversification ne changent pas le rôle social que s'est toujours donnée Assomption Vie auprès de la communauté acadienne.

Par le biais de la Fondation Assomption, la société a en fiducie un fonds d'un million de dollars dont les intérêts (entre 50 000$ et 60 000$ par année, selon les taux en cours) servent à financer des projets éducationnels, surtout des bourses pour étudiants. De plus, Assomption Vie a une enveloppe budgétaire annuelle pour des dons à des projets et des activités culturelles ou sportives. D'ailleurs, la compagnie est un partenaire important dans l'organisation des Jeux de l'Acadie, une manifestation sportive qui se déroule tous les ans et qui regroupe les élèves du secondaire premier cycle des écoles francophones des Maritimes.

On vient aussi de plus en plus en aide au secteur artistique, comme la production de films. Il y a eu par exemple Le violon d'Arthur et le documentaire-fiction sur l'histoire des Acadiens Acadie-Liberté qui a été complété l'automne dernier.

Selon Yvon Fontaine, la philosophie d'Assomption Vie est que le profit n'est pas une fin en soi. «Sur le plan des affaires, il n'y a pas énormément de grandes institutions en Acadie et celles qui sont là depuis longtemps, qui ont pu bénéficier de l'appui de la population doivent être très conscientes de remettre une partie de ce qu'elles font»



Art et culture

Brigitte Haentjens, un seul pays: le théâtre

par Johanne Lauzon

Brigitte Haentjens, l'ex-directrice du Théâtre du Nouvel Ontario, a mis d'une certaine façon le théâtre de langue française hors Québec «sur la carte»... ou plutôt sur la grande scène montréalaise.

La pièce Le Chien de l'auteur franco-ontarien Jean-Marc Dalpé, créée au TNO à la fin des années 1980, a été jouée au Québec comme en Europe. Partout le succès instantané. L'histoire de cet homme écorché vif a révélé le jeune acteur, devenu grande star de la télé et du cinéma, Roy Dupuis. Mais plus encore, elle a dévoilé le génie des créateurs francophones qui s'expriment en dehors des grands circuits.

Après huit ans à la tête du TNO à Sudbury, la Parisienne a repris son baluchon. Direction: Montréal. Mais ce n'est pas tant l'attrait de la grande métropole qui l'y a amenée. Brigitte Haentjens n'aime ni la gloire, ni les artifices. Si elle a quitté, c'est parce qu'elle commençait à tourner en rond dans le nord de l'Ontario. Partir pour poursuivre sa quête de metteure en scène, non sans regret.

«Mes 15 années en Ontario ont été une belle période de ma vie. Ça été une expérience extraordinaire... C'était une époque où tout était à faire», dit-elle d'un coup, spontanément.

Si elle ne sait plus très bien comment se définir, Parisienne, Ontarienne ou Québécoise, elle n'a aucun doute sur son appartenance. «Je me sens plus enracinée en Ontario. Ici, j'étouffe!».

Photo Yves Renaud

Arrivée à Ottawa, à 25 ans, pour suivre un amoureux pour un an à peine, la jeune diplômée d'école de théâtre a dressé petit à petit le décor de sa carrière théâtrale de ce côté-ci de l'océan. Sans rien calculer. En se laissant aller aux coups de coeurs.

Aujourd'hui, la voilà, directrice artistique de la Nouvelle compagnie théâtrale de la rue Sainte-Catherine à Montréal. La metteure en scène n'est pas pour autant «installée». Pas du tout du genre pantouflarde, cette dame. On se doute que Brigitte Haentjens, l'aventurière, la téméraire, cache un sac à dos à portée de main.

Presque frêle derrière l'énorme bureau, au théâtre Denise Pelletier, le petit bout de femme de 42 ans s'agite, s'emporte, s'arrête un moment pour replacer une mèche de cheveux.

«Je me sens très loin de la 'québécitude', de la fleur de lys et tout le reste... Très loin de l'esprit montréalais nombrilisme complètement fermé à la région que ce soit la Gaspésie ou l'Ontario...»

La scène de sa vie

Son passage en Ontario lui a donné la force de demeurer elle-même, envers et contre tous. «Je ne sais pas si en commençant à Montréal (mon métier) j'aurais gardé mon authenticité, ma liberté... Ici on ne reconnaît pas ta différence ni même ton existence. Il y a comme une forme de nivellement. En Ontario, je sentais ma différence... Il y a une générosité, une ouverture de la part des gens, des paysages!»

Elle vit de et dans son théâtre, à l'abri. En janvier, alors qu'elle présentait True West de Sam Sheppart, avec son comédien fétiche, Roy Dupuis, la critique a été plutôt dure à son endroit... Mais la dame au large sourire ne veut pas s'en faire outre mesure.

Elle est prête à reconquérir une nouvelle oeuvre, la porter en elle pour faire vivre de nouveaux personnages, faire vibrer le public... Même si l'exercice est périlleux, casse-cou.

«C'est douloureux l'étape de conception comme le choix des comédiens. Juste avant de la livrer au public, ça me fait peur aussi. Mais la peur est nourrissante. J'ai besoin de me faire peur!», confiera-t-elle.

«Le théâtre est pour moi une nécessité intérieure. Je travaille une pièce au moins huit mois, ça me tient. En fait, je vis de ma passion pour l'art théâtral. Mon pays, c'est le théâtre».

Hart Rouge... entre deux frontières

par Johanne Lauzon

Annette, Michelle, Suzanne et Paul Campagne du groupe Hart Rouge n'ont pas d'autre prétention que de chanter. Chanter en français, en anglais... Et en d'autres langues, [redacted] c'est possible.

Le quatuor fransaskois [redacted] voulu mener sa carrière sur tous les fronts, par plaisir, par nécessité. «On a grandi dans les deux langues. Pour nous, c'est extrêmement normal que de faire carrière au Québec et au Canada anglais. Normal mais aussi extrêmement déchirant... C'est une chose merveilleuse qu'on soit une famille plutôt qu'un pays!», affirme Suzanne dans un grand éclat de rire.

Mais depuis que les Campagne ont installé leurs pénates à Montréal, il y a cinq ans, ils sont vite devenus les francos de l'autre côté de la frontière. Objet de curiosité... politique? «Je suis toujours amusée de voir comment les gens veulent savoir ce qu'on pense de la politique. Le Québécois moyen n'a pas conscience que les communautés francophones du pays sont [redacted] diversifiées et si différentes. Il y a des francophones hors Québec qui sont plus séparatistes que bien des Québécois... et il y en [redacted] d'autres qui disent qu'ils ont pas le choix d'être fédéralistes!», reprend l'aînée du groupe.

Musique [redacted] politique

Entre deux tours de chants, Hart Rouge a soupesé les mots pour éviter de s'habiller de couleurs politiques. Ouf! Avec un nom semblable... Le public et les médias surtout ont cherché bien souvent [redacted] sonder l'âme de ces quatre enfants des plaines. Que [redacted] cache-t-il derrière ces charmants minois? Mais de quel côté leur coeur peut-il bien balancer? Dans [redacted] tourmente constitutionnelle, Hart Rouge a chanté à la Fête du Canada. Ce qui [redacted] fait tiquer certains journalistes montréalais. À un scribe qui lui demandait pourquoi Hart Rouge se produisait sur la colline parlementaire le 1er juillet, Roland Stinger, gérant du quatuor, a répondu du tac au tac: «si on t'invite à chanter au festival de la fraise, c'est pas pour bouffer des fraises, mais pour faire ce que tu fais de mieux: chanter».

Hart Rouge ne veut pas faire de politique. Pas facile pour Suzanne qui [redacted] encore au ventre le combat des Fransaskois. Elle [redacted] déjà été des leurs pour obtenir les écoles françaises en Saskatchewan.

Si aujourd'hui la grande soeur a rangé ses pancartes, ce n'est pas parce que la lutte lui semble vaine. Mais bien plutôt parce qu'elle n'a pas voulu privilégier la politique au détriment de la musique. «Pour moi, c'est plus convaincant de chanter que de faire des discours. Puis, on s'est vite rendu compte que plus on parlait de notre différence, moins on parlait de notre musique», explique-t-elle.

Trop canadien ou trop québécois?

L'automne dernier, Hart Rouge [redacted] cogné à la porte du Canada avec son premier disque entièrement en anglais, Blue Blue Window. La critique a été polie, et les ventes n'ont rien défoncé... Les radios n'ont pas fait suffisamment tourner le premier 45 tours de l'album, She's in love again, pour provoquer des ruées chez les disquaires.

Suzanne Campagne trouve la pilule difficile à avaler. «Je suis déçue de la réaction des radios (Toronto). Quand ils ont reçu l'album, ils se sont dits «un autre groupe du Québec qui vient vendre un disque en anglais». Mais je ne suis pas surprise. Je trouve ça juste chiant!».

Trop «québécois» pour le Canada anglais et trop «canadien» pour le Québec. Hart Rouge, un groupe-frontière? Voilà que le quatuor fransaskois doit reprendre la rengaine. Chercher les mots pour se définir. Simplement pour avoir droit à la différence... Tiens, tiens.

Hart Rouge n'est-il pas d'une certaine façon le porte-parole des francophones du pays, coincés entre Québec et Ottawa, Montréal et Toronto?

«On a envie du succès pour nous-mêmes, de là à dire qu'on veut être les porte-étendard de la francophonie... On a déjà une grosse responsabilité sur les épaules et je suis pas sûre que je suis assez grande pour une chose pareille!»

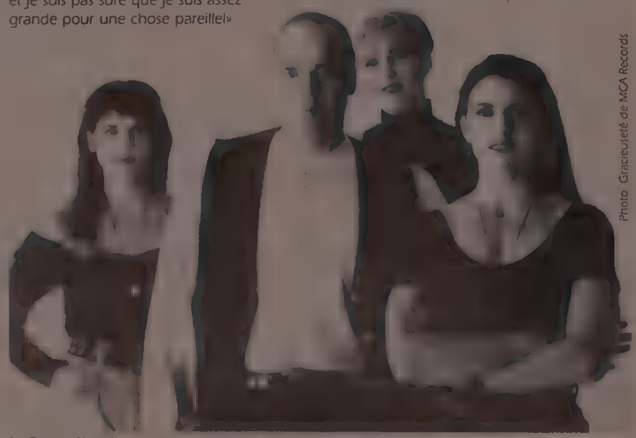


Photo: Gracieuseté de MCA Records

Le Groupe Hart Rouge, de gauche à droite: Annette, Paul, Suzanne, Michelle.



Éducation et pédagogie

Un jeune "bédéiste" fait revivre Louis Riel

par Guy-Marc Dumais

Christian Quesnel est bédéiste, il veut gagner sa vie en faisant de la bande dessinée (b.d.). C'est grâce à Louis Riel et à son époque que le jeune artiste de 22 ans a entrepris la réalisation de son rêve. Il travaille à la production d'un album d'une cinquantaine de pages qui sera publié à compter de l'automne prochain aux Éditions du Vermillon.

Le crépuscule des Bois-Brûlés relate les aventures de Jérémy, un jeune Métis qui découvre l'histoire de son peuple à travers mille péripéties où il fait la rencontre des Gabriel Dumont, Ambroise Lépine, Louis Riel, Thomas Scott et des Indiens Poundmaker et Big Bear; des personnages réels qui ont marqué leur époque.

D'origine québécoise, Christian Quesnel a des racines autochtones dont il se fait une véritable fierté. «Ce n'est pas tout le monde qui veut admettre avec enthousiasme qu'il se trouve quelques plumes dans son arbre généalogique», affirme Christian. L'auteur et dessinateur se considère avant tout comme un Canadien-français. D'ailleurs, il comprend mal les distinctions auxquelles beaucoup de francophones du pays tiennent à se rattacher. «Autrefois, nous étions tous des Canadiens-français, pour moi rien n'a changé, je suis francophone et j'habite au Canada, il n'y a pas de raison de m'identifier comme Québécois, Franco-ontarien ou Fransaskois...», ajoute-t-il.

Le rôle capital qu'ont joué les francophones et les Métis dans l'histoire du Canada, c'est ce qui a lancé Christian Quesnel dans son ambitieux projet. Après deux années d'études collégiales à Ottawa, il constate que le travail en conception graphique ne le satisfait pas entièrement et il est loin d'avoir perdu l'envie de devenir bédéiste. Il se lance alors à la recherche de financement pour une idée qui lui trotte dans la tête depuis bientôt sept ans; une bande dessinée dont le héros évolue dans un cadre historique. Christian frappe aux portes de trois maisons d'édition avec son synopsis et quelques croquis sous le bras. Il met près d'une année entière à peaufiner le scénario, à définir les personnages et surtout à obtenir l'argent nécessaire pour assurer la production de son premier album.

Ses recherches actives dans les musées, sur place dans les prairies et dans de nombreux documents d'archives ont permis à Christian de situer ses personnages dans un environnement réaliste. Pour le jeune auteur, il est primordial de rester fidèle aux événements et surtout de relever ce que tant de livres d'histoire ont couvert de façon trop superficielle. «Mes personnages sont peut-être plus vrais que nature parce que je les fais revivre dans un contexte quotidien» nous dit Christian, «et la bande dessinée, c'est un véhicule extraordinaire pour intéresser les plus jeunes à leur histoire».

Louis Riel et les Métis ont inspiré plus d'un auteur. En février 1990, une bande dessinée racontant l'histoire du père du Manitoba était publiée aux Éditions des Plaines. Illustré en noir et blanc par l'artiste Robert Freynet, l'album puisait dans de nombreuses biographies et, notamment, dans des textes et dessins parus en 1985 à l'intérieur de trois fascicules diffusés dans les écoles de la province par le Bureau de l'Éducation francaise.

Les élèves du secondaire pourront maintenant connaître les aventures de Jérémy et de son chien Copain, puisque l'éditeur produit un guide pédagogique pour accompagner l'album de Christian Quesnel. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Conseil des arts du Canada contribuent financièrement au projet d'édition. L'auteur est conscient qu'une bande dessinée en français ne pourrait pas exister au Canada sans l'apport de subventions gouvernementales. Il admet également que sans un volet social ou historique, des projets de la sorte ne seraient pas financés. Mais il tient avant tout à ce que la réalité historique soit reconnue et comme les jeunes trouvent souvent que l'histoire «c'est plate», il cherche à la rendre plus intéressante en utilisant son médium préféré.

Pour lui, la bande dessinée «c'est encore mieux qu'un roman» parce qu'une image vaut mille mots et que dans un dessin on comprend tout de suite ce que le personnage ressent. Quand on lui demande ce qu'il fait pour gagner sa vie, personne ne veut le croire. Solitaire et perfectionniste, Christian veut contrôler tous les aspects de sa production. Il arrive à dessiner une planche, c'est-à-dire une page en couleurs, par semaine environ. Il trouve quand même le temps de penser à son prochain projet, une bande dessinée qui raconterait la guerre des sept ans et la déportation des Acadiens. Il songe aussi à une bande dessinée plus contemporaine qui pourrait aborder des sujets comme la violence faite aux femmes et la toxicomanie.

Christian Quesnel veut vivre de son art et il veut communiquer ses passions, ses intérêts. Sa fascination pour son héros de jeunesse, il a voulu la partager. C'est peut-être Joseph Riel, l'arrière petit neveu de Louis Riel, qu'il a rencontré au printemps dernier, qui aura réussi à convaincre Christian que certains personnages de sa bande dessinée ont non seulement bel et bien existé mais surtout qu'ils ont le devoir de vivre à nouveau.



Dessins tirés [illegible] bande dessinée Le crépuscule des Bois-Brûlés.

Le Palmarès du livre
Un concept qui ravive le goût de la lecture!

par Jacinthe Laforêt

Donner le goût de la lecture aux enfants, c'est un défi que relève allègrement Mme Linda Lowther qui est conseillère pédagogique pour le ministère de l'Éducation et des ressources humaines de l'Île-du Prince-Édouard.

Au printemps 1993, pendant une période de dix semaines, 1 100 élèves de la troisième à la sixième année, répartis dans une soixantaine de classes partout dans la province, ont lu au delà de [redacted] 000 livres.

C'était la deuxième édition du Palmarès du livre, souligne Madame Lowther qui a conçu ce projet dans le but de stimuler l'intérêt à la lecture et non pas la compétition entre les élèves. Dès le départ, cet aspect a été pris en considération car plusieurs jeunes éprouvent de la difficulté [redacted] lire. Afin de maintenir la motivation, des activités complémentaires ont été mises de l'avant: un journal intitulé Infolivre a été remis à chaque participant. De plus, on a suscité leur curiosité en les invitant à juger les livres à l'aide d'une bande de papier (scrutin) allant de la cote fantastique à [redacted] cote moche. Naturellement, le volet animation occupait une place importante pour nourrir l'engouement des élèves vis-à-vis les livres proposés.

Dans ce projet, il importe de choisir des livres qui seront appréciés par les jeunes, souligne Madame Lowther. Pour [redacted] préparer, elle lit en moyenne 200 livres jeunesse par année; s'ils m'apparaissent intéressants je m'entoure d'une petite équipe de lecture afin de créer un véritable consensus. Naturellement, les titres retenus doivent réunir des critères de base qui sont importants pour satisfaire les objectifs du projet soit, des styles variés, des personnages qui mettent en relief des héros masculins et féminins et également, des trames littéraires qui présentent divers niveaux de difficultés. Nous accordons également la priorité aux livres écrits et publiés dans diverses régions du Canada au cours des deux années précédant le Palmarès du livre.

En plus de promouvoir le plaisir de lire, ce projet permet aux jeunes de découvrir des auteurs et des illustrateurs francophones tout en les sensibilisant aux ressemblances et aux différences entre les diverses cultures francophones. Enfin, l'exercice leur permet de développer leur sens critique en matière de lecture puisqu'ils sont invités à coter et commenter les livres.

Madame Lowther croit fermement à son projet; les commentaires positifs des élèves lui confirment le succès de son initiative. Qui plus est, elle a même constaté que cette approche pédagogique incite les enseignants et les enseignantes à lire de la littérature jeunesse et à initier des ateliers de discussion en classe.

Le Palmarès du livre [redacted] reçu le prix provincial de la francophonie canadienne de l'Association canadienne d'éducation en langue française (ACELF) et fait partie des projets mis en vedette dans le cahier d'activités éducatives de l'ACELF, édition 1993.

Kristiane Sormany Albert
Une jeune femme de première classe!

par Danièle Rémillard

Alors que tous ses compagnons et compagnes de 9e année se dirigent vers d'autres écoles, Kristiane Sormany Albert, qui tient à poursuivre ses études en français à Whitehorse, a gagné la bataille: elle est maintenant la première et la seule élève de 10e année à recevoir une éducation en français au Yukon.

Kristiane est originaire du Nouveau-Brunswick. Jeune Acadienne de 15 ans, elle est arrivée au Yukon il y a plus de cinq ans prête à relever le défi d'un déménagement aussi radical. Bien que timide au départ, elle n'a pas perdu de temps à se faire reconnaître comme une personne intègre, autant au sein de sa classe, de son école, que de la communauté franco-yukonnaise.

Dès son arrivée, Kristiane décide de s'impliquer; ayant la force de ses convictions, elle se donne toujours à plein. Au Yukon, elle se joint au mouvement Guide et obtient son cordon universel, la plus haute distinction du mouvement. À l'été 1992, elle est choisie comme représentante du Yukon pour [redacted] rendre en Floride avec le groupe national des «Pathfinders».

Cette jeune environnementaliste croit à un monde meilleur et tente de faire passer son message de façon concrète: elle lit beaucoup sur le sujet, rédige des articles et fait part de ses préoccupations auprès des instances politiques afin de proposer des solutions et de conscientiser les citoyens aux problèmes auxquels nous faisons face. Philosophe, elle répète souvent la pensée suivante: «On n'hérite pas [redacted] terre de ses parents, on l'emprunte de ses enfants!».

Kristiane soutient qu'elle retire beaucoup de ses expériences et pour cause, elle a été représentante des enfants du Yukon à Ottawa lors de la signature de la Déclaration des Droits à l'Enfance en décembre 1991. Douze jeunes Canadiens et Canadiennes ont eu cet honneur et ont personnellement rencontré le Premier Ministre à cette occasion. Tout récemment, elle s'est vue décerner une mention de reconnaissance par le Conseil du statut de la Femme.

Bien entendu, Kristiane croit à la vivacité de [redacted] langue et de sa culture. C'est grâce aux nombreux sacrifices et aux efforts acharnés de sa part, qu'en septembre 1993, l'école Émilie Tremblay, le seul établissement scolaire francophone du Yukon ouvrait une classe de 10e année. Voilà une bonne leçon de persévérance provenant d'une jeune femme de 15 ans! Et attention, on n'a pas fini d'entendre parler d'elle puisque son but ultime est d'être la première à graduer de l'école Émilie Tremblay.

Kristiane Sormany Albert, première élève [redacted] 10e année à l'École Émilie Tremblay à Whitehorse [redacted] Yukon.



Médias

Communiquer la vitalité francophone

26 journaux: un réseau bien implanté.

Les hebdomadaires de langue française jouent un rôle de premier plan au sein des communautés. Semaine après semaine, votre journal établit un rapport étroit avec la communauté et veille à défendre les intérêts des francophones dans les 10 provinces et les deux territoires. L'Association de la presse francophone (APF) est fière de supporter la presse écrite au Canada et de faire appel à l'expertise de journalistes actifs dans tout le pays qui ont contribué au Journal de la Francophonie. Grâce à ce réseau bien implanté, l'APF occupe une place importante dans le monde de l'information nationale et poursuit [illegible] mission pour le développement de la presse francophone.

La radio: un outil de développement communautaire.

L'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada) et ses 25 membres participent à la deuxième édition de [illegible] Semaine nationale de la francophonie. La radio communautaire est un projet collectif fort enrichissant pour les communautés francophones. L'accès facile de ses ondes permet aux gens de s'y exprimer librement en français et de collaborer [illegible] toutes les opérations reliées à la production radiophonique et [illegible] la gestion de ce type d'entreprise. On a déjà créé plus de 200 emplois et on évalue [illegible] près de 750 000$ par année le temps bénévole consacré à ces médias radiophoniques.

Le 20 mars, Journée [illegible] la francophonie à T.V.5

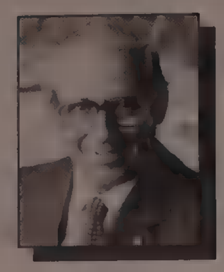
Un air de famille

Tenez-vous bien, la parenté s'amène! Marie-Carmen, Richard Séguin, Daniel Lavoie, Hart Rouge, Édith Butler, Yves Duteil et bien d'autres cousins animent un grand bal de franco-solidarité.
Le show business prête main forte aux francophones hors Québec désireux d'exprimer leur fierté, leurs frustrations, leurs joies [illegible] leur identité. Une émission spéciale [illegible] ne pas manquer, le 20 mars prochain, à compter de 22 h.

Clip postal

Faites le tour de la francophonie en musique avec Clip postal. Des clips en provenance de différents pays francophones seront présentés entrecoupés d'entrevues avec quelques-uns des interprètes. Une missive envoyée à toute la francophonie. À compter de 23 h, le 20 mars, sur les ondes de T.V.5.





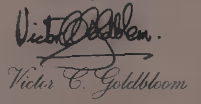
Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Célébrer la francophonie, c'est rendre un hommage spécial à chaque personne, à chaque institution d'enseignement, à chaque organisme et à chaque communauté qui, d'un bout à l'autre du pays, assurent la vitalité du français ainsi que son rayonnement. Je m'associe donc à cette initiative.

La francophonie s'impose de plus en plus comme porte-drapeau, dans nombre de secteurs d'activité, en regroupant les pays où l'on parle français. Entre autres, elle offre au Canada un système de relations internationales qui comporte bien des avantages. En effet, la langue française, parlée sur tous les continents, est un instrument par excellence qui favorise la coopération culturelle et technique ainsi que les échanges commerciaux avec les pays francophones.

Langue parlée en Amérique du Nord depuis plus de quatre siècles, le français est l'une des deux langues officielles de notre pays. Il permet de communiquer et d'échanger avec plus de cent millions de personnes de par le monde, sans compter nos sept millions de Canadiens francophones.

Soyons fiers de parler français et participons aux activités de la Semaine nationale de la francophonie.



Victor C. Goldbloom





J'aimerais saluer chaleureusement les francophones de toutes les régions du pays et leur souhaiter que cette Semaine de la francophonie soit l'occasion de célébrer leurs nombreuses réalisations, de promouvoir le fait français et de favoriser le rapprochement avec d'autres communautés linguistiques.

La francophonie canadienne, c'est quelque sept millions de personnes qui, par leur dynamisme et leur détermination, ont gardé bien vivantes la langue et la culture françaises. La francophonie canadienne, ce sont des citoyens et des citoyennes comme vous et moi, nés au Canada ou venus de l'étranger, qui contribuent à façonner notre identité commune. La francophonie canadienne, c'est aussi une force vive reconnue de par le monde pour avoir jeté des ponts entre les pays francophones et pour avoir fait progresser des dossiers qui concernent l'ensemble de la francophonie internationale.

À titre de ministre du Patrimoine canadien, je suis très fier de constater la vitalité des communautés francophones de partout au pays. L'esprit d'entreprise et d'innovation qui caractérise la francophonie n'est certes pas étranger à l'essor de l'éducation, [illegible] rayonnement de la culture canadienne, au foisonnement de la création, à la percée de nouvelles technologies et à l'avancement que connaissent les différents secteurs d'activité. La participation active des francophones à la vie de la société concourt de façon tangible au développement économique, culturel et social du pays tout entier.

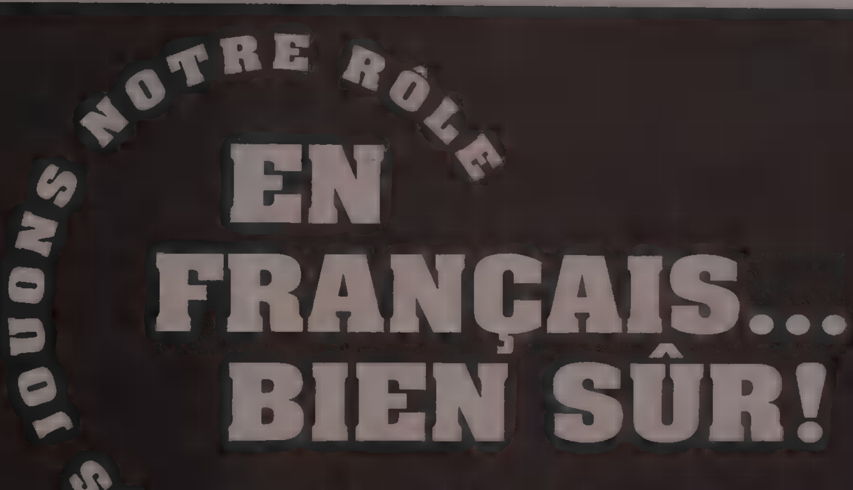
Forts de ce qu'ils ont accompli, les francophones, je crois, peuvent entrevoir l'avenir avec confiance et transmettre le flambeau de la langue et de la culture françaises aux générations futures. Notre patrimoine collectif n'en sera que plus riche et plus diversifié. Bonne Semaine à tous et à toutes!

Le ministre du Patrimoine canadien,

l'honorable Michel Dupuy

Patrimoine canadien

Canada



Et ... année,
à ... notre ...

Bonne Semaine nationale de la



Mon père a un Aéroplan à son travail.
Ça, c'est quelque chose que... que... que...
en tout cas, on va à la mer à chaque année.

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE : DOUBLEZ OU TRIPLEZ VOS MILLES AÉROPLAN

Faites le premier pas vers vos prochaines vacances grâce à Aéroplan[MD]. Pour un temps limité, vous pouvez obtenir le *triple* des milles Aéroplan sur nos vols réguliers directs liant le Canada au Royaume-Uni, à l'Europe ou à l'Inde. Il vous suffit de voyager en classe économique à plein tarif, en classe Affaires ou en Première classe. Ou alors, vous pouvez obtenir le *double* des milles Aéroplan en voyageant en service Hospitalité[MD] à tarif réduit sur ces mêmes trajets. Et ce n'est pas tout. Vous pouvez aussi obtenir le *double* des milles Aéroplan sur tous les vols réguliers d'Air Canada et des transporteurs Liaison[MD] entre le Canada et la partie continentale des États-Unis, ainsi que certains vols nolisés entre le Canada et la Floride. Ça vous donne envie de partir? Normal. Aéroplan est le programme pour grands voyageurs nº 1 au pays! Renseignez-vous auprès d'Aéroplan au 1 800 361-5373.

Vous devez voyager du 20 janvier au 20 avril 1994.
L'offre de doubler ou tripler les milles Aéroplan s'applique uniquement au millage des trajets effectués durant cette promotion.
Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre.



AIR CANADA



Pour le monde



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envol de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 10, vendredi 11 mars 1994



La Journée Internationale de la femme

«Ensemble, nous sommes imbattables»

La Journée internationale de la femme a été célébrée pour la troisième année consécutive à Yellowknife le [redacted] mars avec la remise des prix *«Wise Women of the Year»* par le Conseil du statut de la femme des T.N.-O. durant un banquet spécial au Yellowknife Inn de Yellowknife.

Trois femmes venant de communautés du Nord ont reçu le titre de «sages», en reconnaissance du travail effectué pour améliorer la situation à laquelle font face quotidiennement de nombreuses femmes.

Ann Marie Tout de Norman Wells est conseillère de la ville et membre de plusieurs comités communautaires. En outre, a déclaré Sharon Sawchuk, la directrice du YWCA de Yellowknife, Ann Marie Tout est «attentionnée, honnête et respectée par sa communauté».

Meeka Arnaqaq de Pangnirtung est membre depuis de nombreuses années de Tullik, [redacted] association de femmes à Pang. Elle a fondé un autre groupe pour les victimes d'agression sexuelle et elle est bien connue pour ses activités dans le domaine de l'éducation et du soin des femmes.

Sidonie Nirlun Gayok de Pelly Bay enseigne l'inuktitut et travaille avec les aînées pour s'assurer que toutes celles qui ont besoin d'aide en reçoivent.

«Ces femmes vivent pleinement, c'est évident», [redacted] souligné Mme Sawchuk. Elles ont été choisies parmi 45 nominées, la plupart d'entre elles venant de petites communautés.

Aucune des trois récipiendaires n'a pu se rendre à Yellowknife pour la cérémonie.

Plus de 100 personnes, toutes des femmes à l'exception de deux hommes, étaient présentes pour écouter les discours, assister à une lecture d'un texte de Adeena Sumter-Freitag par l'auteure et chanter deux chansons féministes.

La Journée internationale de la femme est célébrée le 8 mars dans le monde entier depuis 1977, date à laquelle les Nations-Unies ont adopté une résolution rendant cette journée officielle. Mais les célébrations privées existent depuis 1912 en Europe, aux Etats-Unis et en Russie.

«Cette journée est dédiée à toutes les femmes qui surmonteront leurs craintes cette année en essayant de relever de nouveaux défis», [redacted] déclaré Mme Sawchuk.

Le 3 mars, M. Charles Dent, député de Yellowknife-Frame Lake, a été le seul à faire un discours

Journée de la femme Suite en page 3

L'émission de radio *A propos d'autre chose* a un an

Du progrès sur les ondes

En mars 1993, l'AFCY lancait un projet d'émission francophone à Yellowknife. Après des débuts hésitants sur CKNM (devenue CKLB), une équipe de bénévoles parvenait à s'organiser et à produire, chaque semaine, *A propos d'autre chose*, émission proposant beaucoup de musique francophone [redacted] quelques nouvelles culturelles et communautaires.

Chaque dimanche matin ou presque, c'est chez Mario Paris et Caroline Lafontaine, autour d'une tasse de café serré, que se fait l'émission. Ceux qui ce jour-là ont décidé de participer à l'émission, Caroline Lafontaine, Sylvie Francoeur, Marc Lacharité, Mario Paris ou moi-même selon nos disponibilités ou notre envie, nous naviguons au milieu des 300 disques compact dont nous disposons et choisissons la musique que nous diffuserons un peu plus tard sur les ondes de CKLB 101.9 FM, de 12h à 13h. La sélection se fait selon l'humeur du jour, selon le choix de nouveaux disques. Ce qui donne toujours un mélange assez varié de musique francophone, qu'elle soit classique ou récente, qu'elle vienne du Québec, de France ou d'Afrique.

C'est ainsi que nous fonctionnons depuis le 14 mars 1993, date de la première émission.

L'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY), qui finance l'émission, vient de renouveller le contrat avec CKLB pour une nouvelle année. Les conditions sont sensiblement les mêmes que l'an passé : 50$ par semaine de frais de location du studio, [redacted] qui donne au bout du compte 2400$ par an.

En outre, les techniciens de CKLB sont prêts [redacted] fournir de l'aide si besoin est et en fonction de leurs disponibilités. Cette clause faisait déjà partie du contrat précédent, mais l'équipe de l'émission [redacted] surtout appris sur le tas à produire l'émission. En ce qui concerne la technique, Caroline Lafontaine et Sylvie Francoeur maîtrisent désormais [redacted] suffisamment les pitons de la console pour assurer une émission en direct sans fausse note. Quand à ceux qui animent, ils ont appris à réécouter les émissions pour s'effor-

A propos Suite en page 2

Des femmes francophones d'Iqaluit ont récemment échangé avec des femmes inuit de l'île de Baffin. Leurs expériences se sont souvent recoupées. Suzanne Lefèbvre relate la rencontre et espère que d'autres rencontres semblables auront lieu. Lire en page 3.

A Yellowknife, les célébrations du [redacted] mars, Journée internationale des femmes, durent [redacted] dizaine de jours. Pour un aperçu des événements qui battent leur plein, lire en page 3.

Plus de vingt ans de loyaux services envers la communauté de Hay River ont valu à Gerry Goudreau le prix Alf Mansell et le titre de Citoyen de l'Année. Lire en page 5.

Les cérémonies d'ouverture des Jeux d'hiver de l'Arctique à Slave Lake [redacted] sont déroulées dans l'allégresse et la Russie a conquis le public. Lire [redacted] page 6

Dans la chronique juridique ce mois-ci, une analyse d'une décision de la Commission des normes du travail relative à la rémunération des heures supplémentaires. Lire en page 8.



Alain Larivière et Jean-François Boucher ont réalisé [redacted] belle prise sur le lac Reid près de Yellowknife lors d'une sortie de pêche sous la glace samedi 5 mars 1994 [redacted] une truite grise de 25 livres.

A propos d'autre chose

Suite de la page 1

cer d'améliorer le ton, la diction. Mais le direct comporte parfois des aléas, ce qui fait tout le charme d'une émission ainsi produite.

Certes, beaucoup de progrès peuvent être encore faits, avec l'aide des auditeurs et des auditrices. A condition qu'ils s'expriment et laissent savoir ce qu'ils veulent entendre. C'est là que malheureusement nous avons échoué, en partie. Echec partiel dans le sens où nous n'avons peut-être pas su susciter les échos que nous attendions. Nous en avons eu, mais pas assez et pas régulièrement. Cela viendra peut-être avec le temps au cours de cette deuxième année et avec l'arrivée de nouveaux bénévoles. Car il va falloir que d'autres s'investissent dans ce projet. Il n'est jamais trop tard pour y prendre goût. Le meilleur moyen, c'est de venir dimanche 13 mars à CKLB pour assister à l'émission en direct de 11h30 à 13h tout en buvant un café et en mangeant des beignes. L'univers d'un studio de radio est magique. C'est cette magie que nous avons peu [redacted] peu découvert et que d'autres pourraient à leur tour ressentir.

Emmanuel Carcano



Emmanuel Carcano/L'Aquilon

L'une des toutes premières d'A propos d'autre chose, avec Mario Paris et Martine Joyal.



Echos des T.N.-O.

Premier essai de missiles *cruise* effectué le 6 [redacted]

Le 6 mars, le gouvernement des Etats-Unis a enfin réussi à lancer un missile *cruise* à partir d'un avion B-52 au-dessus de la mer de Beaufort, après quatre tentatives annulées la semaine précédente pour cause de tempête de neige en Alaska.

Le missile AGM-129 a mis quelques heures pour atteindre la base militaire de Cold Lake, en Alberta. Ce genre d'essai permet à des pilotes américains et canadiens de s'entraîner à intercepter ces missiles et à simuler des vols tactiques.

La date du deuxième essai n'a pas encore été annoncée par le ministère de la Défense.

Le gouvernement des Territoires a par ailleurs demandé le 2 mars que le ministre de la Défense, M. David Collenette, se rende dans les T.N.-O. pour évaluer la situation. Le GTNO a déjà essayé de mettre fin aux essais, mais le gouvernement fédéral n'a pas donné suite à cette demande.

L'enquête préliminaire de Bettger et Shearing encore retardée

Il faudra attendre l'été pour que l'enquête préliminaire de Tim Bettger et Al Shearing ait lieu, après que les deux hommes aient perdu leurs avocats de la Colombie-Britannique à la fin février.

L'enquête, qui devait commencer le 10 janvier et qui avait déjà été repoussée, a été retardée de nouveau le 28 février, après que la demande de leurs avocats devant le Conseil des services juridiques ait été rejetée. Normalement, dans un cas comme celui-ci, le Conseil paie seulement pour des avocats déjà enregistrés dans les T.N.-O. Mais aucun des deux avocats n'a été capable d'expliquer pourquoi ce dossier était différent, et méritait une exception.

MM. Bettger et Shearing seront désormais représentés par deux avocats d'Iqaluit. Ces deux avocats ne pourront pas se rendre à Yellowknife pour le 28 mars, date suggérée par la cour pour le début de l'enquête. Si bien que l'enquête commencera le 13 juin et durera deux semaines.

L'arrestation des deux grévistes est liée aux deux explosions qui ont précédé celle du 18 septembre 1992. Ces deux explosions avaient entraîné la destruction de l'antenne parabolique de Giant et la détérioration d'un puits d'aération. Au total, 19 plaintes ont été déposées contre Bettger et Shearing. Les deux accusés, à qui la liberté conditionnelle [redacted] été refusée, doivent rester en prison à Yellowknife jusqu'à la conclusion de l'enquête.

Une production de CBC Nord remporte un prix national

L'émission *True North Concert 1993* réalisée par le producteur Keith MacNeill de CBC North/Yellowknife le printemps dernier a remporté un prix Gemini le 5 mars pour le meilleur montage vidéo. Ce programme, également nominé pour le titre de la meilleure émission spéciale de variétés, a dû cependant s'incliner devant une émission de patinage artistique d'Elizabeth Manley qui s'est méritée ce prix.

Les prix Gemini sont accordés chaque année aux meilleures émissions de la télévision canadienne anglaise. Le concert *True North* est une célébration annuelle à laquelle participent des artistes du Nord.

Karen Lajoie

Des préoccupations identiques

Le groupe Entre Elles reçoit les femmes de Baffin

Le comité femmes de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI) a participé au Congrès annuel des femmes inuit de l'île de Baffin à la fin février. Grâce à une subvention du GTNO, l'AFI [redacted] organisé le 25 février une soirée ayant pour thème «les unions exogames».

Iqaluit - La conférencière invitée, Mme Rebecca Veevee, a illustré quelques avantages et inconvénients résultant de son choix personnel de vivre avec son partenaire Jacques Belleau (homme d'affaires bien connu à Iqaluit). Depuis près de 15 ans, ce couple communique soit dans leur langue seconde, l'anglais, soit en français (de plus en plus) et quelquefois en inuktitut.

La famille vit désormais à Québec puisqu'ils ont choisi que leurs enfants fassent leurs études secondaires en français. Si bien que Mme Veevee a eu à s'intégrer à cette communauté francophone. Elle a bien fait rire son auditoire avec ses exemples de choc culturel et de changement d'environnement. La culture de son jardin potager et les leçons de conduite automobile nous ont permis de mieux comprendre tous les apprentissages par lesquels sont passés Rebecca et ses enfants.

Mme Veevee nous a parlé de sa vie passée avant son union avec M. Belleau. Elle a soulevé cette question très présente chez nous de la violence conjugale, dont elle a été victime avec ses partenaires inuit. Elle a mentionné qu'elle se retrouvait continuellement dans des situations de jalousie, de crise et de violence. Elle a beaucoup insisté sur l'importance du respect du partenaire, ce qu'elle a découvert avec M. Belleau. Elle [redacted] également souligné [redacted] difficulté [redacted] gérer son argent avant qu'elle vive avec son mari actuel. La journée où son chèque arrivait était la journée où elle dépensait tout son argent. Elle est devenue de plus [redacted] plus une femme d'affaires qui gère ses finances pour un avenir sans souci.

Plus d'une cinquantaine de femmes venant de différentes communautés ont participé à ce souper-conférence. Il était intéressant de les écouter, certaines s'exprimant uniquement en inuktitut. Il y avait heureusement plusieurs interprètes parmi nous qui ont fait un travail extraordinaire.

La période de questions a permis de mettre à jour ce que nous avions en commun : l'importance de la famille, de l'amour, de la langue et de l'isolement. Il est évident que les femmes francophones d'Iqaluit vivent les mêmes préoccupations que les femmes inuit et que Rebecca Veevee.

C'est souvent l'amour qui nous [redacted] poussé à quitter notre ville ou village pour aller s'établir [redacted] loin. Le fameux proverbe «Qui prend mari, prend pays» demeure toujours présent. Le concept de la famille a toujours fait vivre et survivre les femmes, peu importe la langue, la culture ou la période. Les mères de Baffin, peu importe les différences culturelles, souhaitent voir grandir leurs enfants dans un milieu sain de respect et de non-violence. Dans ce monde global et anglophone, les femmes inuit et francophones ont peur de perdre leur langue maternelle. Nous sommes inquiètes lorsque nos enfants nous répondent en anglais quand nous leur parlons en inuktitut ou en français, lorsqu'ils jouent et se parlent en anglais dans nos milieux familiaux, lorsque nos filles partent avec un anglophone et que notre famille francophone ou inuit disparait. Nous nous sentons souvent isolées puisque les femmes inuit changent souvent de communautés et doivent laisser leur famille comme nous avons dû le faire pour venir nous établir dans les T.N-O. Nous avons trop en commun pour nous isoler chacune de notre côté. Il faut multiplier les échanges pour mieux vivre ensemble.

Suzanne Lefèbvre



Femmes inuit et femmes fancophones d'Iqaluit échangent sur leurs réalités.

Journée de la femme

suite de la page 1

devant l'Assemblée législative au sujet de la journée officielle.

«Dans les T.N.-O., c'est vrai qu'il existe quelques abris pour femmes, quelques programmes contre la violence conjugale, quelques garderies dans certaines communautés. Mais nous avons encore un long chemin à parcourir. Beaucoup d'autres changements sont nécessaires. Cette Journée de la femme est un rappel que dans notre monde, et dans les T.N.-O., trop de femmes subissent des abus sexuels, physiques et émotionnels, trop de femmes reçoivent moins d'argent pour leur travail et ne sont pas toujours écoutées sur la scène politique, a-t-il souligné. Cette Journée internationale de la femme est un rappel que le travail des femmes n'est pas apprecié [redacted] même niveau que celui des hommes, et que les besoins actuels pour les abris et les garderies ne sont pas satisfaits».

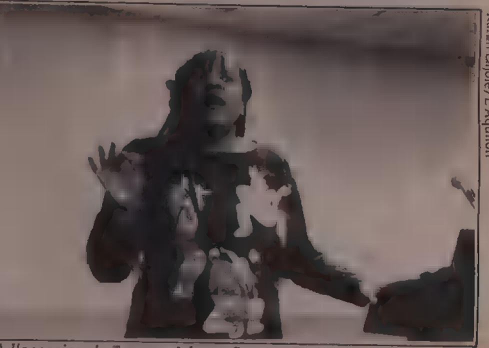
M. Dent a été applaudi à la fin de son discours par les autres députés, mais il n'y a pas eu d'autre déclaration. La première ministre Nellie Cournoyea devait faire un discours lors du banquet, mais elle a dû quitter la ville à ce moment-là. Sa conseillère spéciale, Mme Bertha Norwegian, qui aurait dû prendre sa place, est tombée malade et n'a pas pu être présente non plus.

Les statistiques dans les T.N.-O. illustrent le discours de M. Dent. Depuis 1990, le revenu annuel des familles monoparentales a diminué dans le Nord, d'autant plus lorsque 75% des chefs de ces familles sont des femmes. Certaines femmes qui travaillent dans les T.N.-O. gagnent un salaire inférieur de deux-tiers à celui d'un homme.

Autre problème, la violence conjugale, véritable épidémie dans le Nord. Les conseillères qui travaillent dans les abris pour femmes estiment que 25% des femmes dans le Nord ont été violentées par leur

taquée 35 fois en moyenne avant qu'elle ne demande de l'aide.

«Dans l'ensemble des T.N.-O., il y a seulement neuf abris où les femmes peuvent [redacted] retrouver, et seulement quatre d'entre eux ont



Karen Lajoie/L'Aquilon

A l'occasion du [redacted] mars, Adeena Sumter-Freitag interprète [redacted] extrait de [redacted] pièce «Stay black, and Die».

des conseillères (...) Les T.N.-O. ont le taux le plus élevé d'agression sexuelle dans le pays, et 54% des victimes sont des filles âgées de sept [redacted] 18 ans. Il n'y a aucun centre d'aide aux victimes de viols dans le Nord (...) Il ne suffit pas de dire que nous sommes contre la violence infligée aux femmes. Il faut agir pour soutenir celles qui ont besoin de notre aide», a déclaré M. Dent.

La présidente du YWCA, Mme Zoe Raemer, connait les besoins et les priorités. Mais le 8 mars, a-t-elle déclaré dans son discours, est une journée pour célébrer les réussites des femmes.

«Nous avançons avec peine pour améliorer notre monde et celui de celles qui viendront après nous. Chacune d'entre nous est forte, mais ensemble, nous sommes imbattables».

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

Le féminisme : toujours d'actualité

Selon Zoe Raemer, présidente du YWCA de Yellowknife, il n'y a pas à se méprendre sur la situation. Le féminisme est en butte à des attaques dont la fréquence et le sérieux ne se démentiront pas de sitôt. Ce mouvement de *backlash* est particulièrement virulent aux États-Unis où certains «nouveaux» intellectuels donnent la main à des groupes d'extrême-droite pour dresser la longue liste des horreurs dont le féminisme s'est rendu coupable depuis un siècle, de l'agressivité des hommes à l'effondrement de la civilisation occidentale en passant par l'éclatement de la famille traditionnelle.

Ces attaques aussi déconcertantes et horripilantes qu'elles soient vont peut-être suffisament susciter l'indignation des femmes qui sont féministes pour les inciter à se mobiliser, à riposter et à réaffirmer leurs convictions. Par ailleurs, depuis les années 80, de plus en plus de femmes se rallient à un féminisme plus ouvert à la critique, ayant acquis assez de maturité pour se remettre en question et pour faire place aux nuances et même parfois aux contradictions. Du coup, toutes les critiques ne sont pas rejetées en bloc et peuvent éventuellement amener à des réflexions salutaires. Encore faut-il faire preuve de vigilance pour ne pas tout confondre, les critiques valables et les attaques haineuses.

De nos jours, les femmes qui proclament leur féminisme désignent par ce vocable une grande diversité d'opinions et de pratiques. Lesbiennes revendiquant le respect de leur identité, ouvrières spécialisées exerçant un métier non-traditionnel, mères dénonçant la dévaluation de leur rôle si elles ont choisi de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants, femmes ayant entrepris une démarche essentiellement spirituelle, inspirée des anciens rituels reliés aux cultes voués aux déesses, femmes ayant surmonté des situations d'abus physique, mental ou sexuel, toutes ces femmes (et bien d'autres dans d'autres situations qu'il serait trop long d'énumérer ici) se disent féministes et s'identifient à un mouvement et une idéologie dont l'évolution est plutôt vertigineuse.

Les mille visages du féminisme actuel font parfois craindre qu'à force de se transformer et de s'adapter, le féminisme se vide de sa substance et devienne un peu n'importe quoi, au gré de l'imagination ou de l'humeur de chacune. Cette crainte n'est pas sans fondement mais il ne faut pas pour autant renoncer à la tolérance ni à l'ouverture d'esprit. Les progrès et les gains que le féminisme peut attribuer à sa faction radicale des années 60 sont indéniables. Les temps ont cependant changé et cela n'est pas uniquement dû à des pressions extérieures. Au sein même du mouvement féministe en Amérique du Nord, un nombre grandissant de femmes ont initié ces nouvelles approches plus axées, entre autres, sur la vie quotidienne avec tous les compromis qu'elle entraîne.

Ce féminisme plus ordinaire ne change rien aux enjeux de base des femmes qui optent pour le féminisme. Ces femmes demeurent fondamentalement convaincues que leur identité, leur travail, leur intégrité physique et leurs aspirations doivent se réaliser.

Agnès Billa

La Société cinématographique de Yellowknife presente



Orlando (1993)

au théatre le Capitol Twin le 13 mars à 14h

Orlando n'est pas un film facile à décrire. Tenant du rêve et s'inspirant de la littérature fantastique, cette adaptation à l'écran d'un des livres moins connus de la romancière Virginia Woolf a été réalisée par la cinéaste anglaise Sally Potter.

L'histoire en tant que telle se raconte aisément : un aristocrate de l'époque élisabéthaine vit pendant 400 ans, et change de sexe à mi-chemin de son existence. Viriginia Woolf décida d'écrire cette histoire en 1928 après que son amante ait été déshéritée parce qu'elle était une femme. La romancière voulait illustrer par son récit qu'une personne quelque soit son sexe est avant tout une personne et que tous les êtres humains méritent le respect.

Pour Sally Potter, auteure de films dont la forme est avant-gardiste et le propos féministe, le sujet qu'aborde *Orlando* était irrésistible. La cinéaste anglaise se vit accorder un budget relativement modeste (selon les normes de Hollywood) de quatre millions de dollars. Avec cette somme, elle a réalisé un film d'une grande beauté, au plan des décors et des costumes. *Orlando* débute au 16e siécle et se termine vers 1910. La reconstitution historique a dû être particulièrement exigeante. Le tournage s'est déroulé en Russie (à St-Peterbourg) et en Uzbekistan, par souci d'économie.

Le rôle-titre est interprété par l'actrice Tilda Swinton dont la carrière est étroitement associée au nouveau cinéma britannique, dit alternatif. Elle a souvent tourné avec le cinéaste Derek Jarman, entre autres dans *Caravaggio*, *The Last of England*, et *Edward II*. Sa participation à *Orlando* semble toute naturelle.

Au plan de la photographie, *Orlando* est une merveille. La caméra devient un personnage, constamment en action et révélant des scènes incroyables. Durant tout le film, la réalisatrice parsème son récit d'intéressantes anecdotes; ainsi, dans une scène, Orlando assiste à la première d'*Othello* de Shakespeare. Le personnage principal rencontre également des écrivains comme Jonathan Swift et Alexander Pope.

Sally Potter signe le scénario de son film et elle a par ailleurs composé, avec David Motion, la musique pour la bande sonore. Que de talents!

A souligner dans la distribution : l'écrivain Quentin Crisp joue le rôle de la reine Elisabeth I, et l'américain Billy Zane interprète l'amant d'Orlando. L'acteur québecois Lothaire Bluteau *(Jésus de Montréal)* tient un des rôles principaux. *Orlando* clôture la saison 1993-1994 de la société cinématographique de Yellowknife.

Karen Lajoie

Karen Lajoie est la présidente de la Société cinématographique de Yellowknife.

l'aquilon

Directrice : Agnès Billa
Rédactrice : Karen Lajoie
Journaliste coopérant: Emmanuel Carcano
Correspondantes Iqaluit : Suzanne Lefèbvre, Nicole Beaulieu
Correspondante Slave Lake : Dina O'Meara
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé [redacted] l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) [redacted] son tirage est présentement [redacted] 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à [redacted] subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera [redacted] une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Un francophone récompensé pour 20 années de service communautaire

Gerry Goudreau nommé Citoyen de l'Année de Hay River

L'enseignant Gerry Goudreau [redacted] été nommé Citoyen de l'Année de Hay River et a reçu le prix Alf Mansell le 19 février dernier lors du banquet annuel de la Chambre de commerce. Le prix est attribué chaque année à un citoyen reconnu pour son travail dans la communauté pendant de nombreuses années.

De son vivant, M. Mansell était membre de la GRC avant de devenir enseignant et conseiller municipal. Depuis son décès il y a 20 ans, le prix qui lui est dédié est attribué par la Chambre de commerce et récompense des actions jugées importantes pour la communauté.

Cette année, M. Don Tétrault était le président du comité qui devait déterminer lequel des cinq candidats aurait le prix. «Le prix récompense un citoyen qui a beaucoup aidé ses confrères, un bénévole qui a fait impression sur de nombreuses personnes au cours de sa vie. Gerry Goudreau est un homme qui, depuis son arrivée ici, a aidé de nombreux clubs et organismes pour améliorer la vie dans notre communauté», a expliqué M. Tétrault.

C'est la troisième fois que M. Goudreau, professeur et conseiller à l'école secondaire Diamond Jenness, est nominé pour le prix. Selon M. Tétrault, tous les gagnants ont été nominés plus d'une fois avant de recevoir le prix. M. Goudreau avait été nominé par son ami Jim Ivens. Ce dernier avait écrit une lettre soulignant les actions de M. Goudreau dans la communauté durant ses 23 années à Hay River.

«Il a fondé les Chevaliers de Colomb, le Conseil de la paroisse catholique et il travaille depuis longtemps pour le club de curling. En plus, il fait beaucoup plus que ses fonctions à l'école. Il est toujours en train d'organiser des activités pour les jeunes, écrit M. Ivens dans sa lettre. Il est toujours le premier pour organiser des événements sportifs, et quand les jeunes ont besoin de quelqu'un pour cuire le repas de 300 personnes, on le trouve juste à côté du barbecue».

M. Goudreau a organisé un échange d'étudiants et un programme qui a permis à des adolescents de son école de faire des stages professionnels avant d'avoir fini leurs études. Du côté de la politique, M. Goudreau est depuis longtemps membre de l'Association des libéraux de Hay River et [redacted] fondé la Caisse d'économie en 1980.

M. Goudreau et sa femme Rose ont déménagé à Hay River en 1971, où ils ont élévé trois filles et un garçon. Les quatre enfants ont maintenant tous la vingtaine. Et, selon M. Tétrault, M. Goudreau «représente avec fierté les francophones de la ville de Hay River». M. Goudreau est actuellement en vacances avec sa famille à Hawaii et *L'Aquilon* n'a pas pu le joindre avant son départ.

Karen Lajoie




Photo courtoisie de The Hub

M. Goudreau, à droite, reçoit son prix le 19 février dernier des mains de M. Barry Ashton, répresentant de la Chambre de commerce.

Cérémonie d'ouverture des Jeux de l'Arctique

La délégation russe est accueillie chaleureusement à Slave Lake

Après une semaine de températures étonnament douces (aux alentours des 9 degrés C°), un froid plus caractéristique du Nord est revenu juste à temps pour les cérémonies d'inauguration des Jeux d'hiver de l'Arctique, [redacted] grand soulagement des organisateurs de Slave Lake (Alberta) qui imaginaient déjà les athlètes défilant dans la boue.

Slave Lake - Bien que le mercure se situait à -15°C, l'enthousiasme des 1200 athlètes et accompagnateurs provenant des pays de la région circumpolaire ne s'est pas démenti. Dans le centre Sawridge où se déroulaient les cérémonies, l'entrée du cortège mené par deux jeunes conducteurs d'attelage de chiens a soulevé les clameurs ferventes des 2000 spectateurs. Les Jeux d'hiver de l'Arctique de 1994 s'annoncent comme les jeux de l'amitié et de la bonne humeur.

Dans le cortège, les athlètes des délégations de l'Alaska, du Yukon, de l'Alberta, de la Russie, du Groënland et des Territoires du Nord-Ouest brandissaient leurs drapeaux et leurs bannières et lançaient à tue-tête slogans et cris de ralliement. Les uniformes officiels des différentes équipes agrémentaient le défilé de couleurs vives : violet, jaune, bleu et vert.

Les cérémonies d'inauguration ont débuté par les hymnes nationaux. «O Canada!» fut interprété en version trilingue (français, anglais et inuktitut) par la réputée chanteuse inuk Susan Aglukark accompagnée de Lorraine Lyons, de Slave Lake. Le gouverneur-général du Canada, l'honorable Ray Hnatyshyn, le premier ministre de l'Alberta Ralph Klein et le député à la Chambre des communes pour Nunatsiaq assistaient aux cérémonies.



Seul M. Jack Anawak fit un effort pour s'adresser à la foule dans les trois langues officielles des Jeux.

La délégation de la Russie comporte deux équipes, l'une provenant de la Sibérie et l'autre du Nord du pays, dans les montagnes de l'Oural. Les 65 athlètes de Magadan et de Tyumen (en Sibérie) participent pour la première fois aux Jeux d'hiver de l'Arctique. Bien qu'habitués aux compétitions locales et régionales, ces athlètes avouent que pour eux, les Jeux constituent un défi de taille. Leur interprète et porte-parole, Victor Polikarpov, précise que l'équipe de Magadan est à surveiller dans les épreuves de ski de fond. A l'appui de cette déclaration, Olga Kazaboul de Magadan a remporté le Ulu d'or lundi 7 mars, dans une course de ski de fond en style classique.

L'interprète russe ajoute que l'atmosphère très amicale des Jeux et l'attention toute particulière que la délégation de la Russie a reçue touchent les athlètes et les a mis en confiance.

«Les gens nous ont accueillis d'une façon incroyable. Nous nous sentons vraiment les bienvenus. Nous partirons avec tristesse et nous nous réjouissons déjà de participer aux Jeux en 1996.».

Les Jeux d'hiver de l'Arctique furent instaurés en 1970 et ils se tiennent tous les deux ans.

Les Jeux ont maintenant une stature internationale; le nombre de participants et de disciplines a augmenté au fil des ans.

Cette année, les Jeux ont lieu pour la première fois en Alberta, bien que la délégation du nord de la province n'ait participé qu'aux trois plus récents Jeux d'hiver de l'Arctique.

A Slave Lake, les Jeux d'hiver de l'Arctique comportent 19 disciplines différentes, dont les jeux traditionnels Inuit et Dénés.

Dina O'Meara





APPEL D'OFFRES

La Société d'habitation des T.N.-O. lance un appel d'offres pour louer des locaux d'habitation déjà existants ou à construire pour une période de cinq (5) ans avec un renouvellement maximum de trois (3) périodes de cinq (5) ans :

Communauté et besoins	N° de l'offre
Cambridge Bay	
- 9x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-500-94-017
Coppermine	
- 5x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-501-94-018
Gjoa Haven	
- 3x3 chambres à coucher, supplément au loyer	4-503-94-019
Pelly Bay	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-505-94-020
- 1x2 chambres à coucher logement destiné aux employés	
Taloyoak	
- 2x2 chambres à coucher, supplément au loyer	4-504-94-021

Ces logements seront loués en vertu du Programme de supplément au loyer.

Pour cet appel d'offres, on applique la politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres pour chaque communauté soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 10e étage, Yellowknife NT X1A 2P6 (appeler Debbie Barry au (403) 873-7848), soit à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district du Kitikmeot, C.P. 90, Cambridge Bay NT (403) 983-2276.

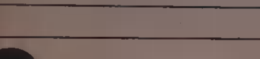
Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au gestionnaire [redacted] chef des immeubles, Division des services communautaires et des programmes, Dépôt des appels d'offres, Société d'habitation des T.N.-O., Édifice Scotia Centre, 7e étage, Yellowknife NT ou à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau du district du Kitikmeot, à l'adresse susmentionnée avant :

15 h, heure locale, le 8 avril 1994.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse [redacted] toute offre reçue.

On tiendra une séance d'information sur l'appel d'offres et sur le Programme de supplément au loyer le 28 mars 1994 à 19 h au Co-op Hotel, Cambridge Bay, T.N.-O.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Centre communautaire

On demande les services d'un chef de chantier pour l'estimation, pour l'approvisionnement en matériaux [redacted] pour superviser [redacted] construction d'un édifice public de 185 m² à charpente [redacted] bois, sur fondation en bois [redacted] semelle continue

– Nahanni Butte et Kakisa, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées [redacted] main propre au 7e étage de l'édifice YK Centre) ou à l'agent aux contrats, a/s de l'agent régional d'entretien, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 21 Industrial Drive) ou à Ron McCagg, Bureau régional d'entretien, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson, NT X0E 0N0 au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 14 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 7 mars 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Sula Zagorac, chef aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7324

Renseignements techniques : Ted Karanka
Fort Simpson
Tél. : (403) 695-7244
or
David McPherson
Hay River
Tél. : (403) 874-2241



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Réparations des [redacted] du gymnase

Le projet vise l'ajout [redacted] parois internes fixées [redacted] murs actuels en maçonnerie et, [redacted] l'occasion, exécuter des travaux mécaniques [redacted] électriques

– Centre correctionnel [redacted] Yellowknife, T.N.-O. –

Les entrepreneurs intéressés peuvent venir assister à [redacted] séance d'information, le [redacted] mars 1994 [redacted] 13 h, dans le gymnase du Centre correctionnel de Yellowknife.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street, Yellowknife NT X1A 1K1, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 16 [redacted] 1994

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du [redacted] février 1994.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet, et inclure la caution indiquée dans les documents.

Un montant de 50 $ non remboursable doit être versé pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Marc G. Whitford
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-3177
Télécopieur : (403) 873-0257



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Entretien et réparations en électronique selon les besoins
– Traversiers de Dory Point, de la rivière Liard et de Ndulee, T.N.-O. –

Entretien et réparations de moteurs et de machinerie selon les besoins
– Différents traversiers, T.N.-O. –

Entretien et réparations en soudure et plomberie selon les besoins
– Traversiers de la rivière Liard et de Ndulee, T.N.-O. –

Entretien et réparations en soudure et plomberie selon les besoins
– Traversier de Dory Point, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à la préposée aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A [redacted] (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice des Transports, 4510, ave. Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou [redacted] chef, Section des services maritimes, Ministère des Transports, Gouvernement [redacted] Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre à l'édifice Milton) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du 28 février 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet.

La caution est exclue pour ces projets seulement.

Le Ministère n'est past tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, préposée [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Whitlock
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 695-3427



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Services de manoeuvres; services [redacted] menuiserie [redacted] de réparations

– Traverse de Liard River-Ndulee, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des services maritimes, Ministère des Transports, Gouvernement des T.N.-O., C.P. 240, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou être livrées [redacted] main propre [redacted] l'édifice Milton) au plus tard [redacted] :

[redacted] H, HEURE LOCALE, LE 24 MARS 1994.

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents de soumission au Deh Cho Hall, à partir du 7 mars 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, [redacted] aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Shelly Hodges, préposée aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Whitlock
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 695-3427



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Proposition de bail pour des locaux à bureaux

Le ministère des Travaux publics [redacted] des Services lance un appel d'offres portant sur des propositions de bail venant de promoteurs intéressés à louer une surface utilisable de bureaux de [redacted] 254 m², une surface d'entreposage d'environ [redacted] m² et 7 places de stationnement sur le terrain alimentées en courant, pour un bail [redacted] dix (10) [redacted] avec deux (2) périodes de cinq [redacted] d'option de renouvellement
– Yellowknife, T.N.-O. –

Afin d'être pris en considération, les locaux doivent se conformer [redacted] critères suivants :

a) l'édifice doit être situé au coeur du centre ville de Yellowknife;

b) les 1 254 m de surface à bureaux utilisables doivent être contigus;

c) la surface de bureaux doit pouvoir supporter une capacité de charge de plus [redacted] 150 livres par pied carré;

d) l'édifice doit être conforme au Code national du bâtiment et au Programme fédéral d'accessibilité pour les personnes handicapées;

e) les locaux à bureaux doivent être de bonne qualité.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Bureau régional de Yellowknife, 5013-44th Street, Yellowknife NT X1A 1K1 [redacted] plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 28 [redacted] 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'adresse susmentionnée [redacted] partir du 7 mars 1994.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à [redacted] effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Jim Pagonis, chef régional de gestion immobilière
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7205

Chronique juridique

L'administration quasi-judiciaire

Jusqu'à présent, cette chronique s'est surtout penchée sur des décisions des tribunaux judiciaires (Cour territoriale, Cour suprême ou Cour d'appel) des Territoires du Nord-Ouest. Il existe cependant d'autres organismes dans les Territoires qui ont pour fonction de rendre des décisions de nature administrative dans des domaines particuliers. Qu'on songe ici au bureau du régisseur, chargé de l'application de la *Loi sur la location des locaux d'habitation*, ou la Commission des normes du travail qui tranche des conflits liés à l'interprétation de la *Loi sur les normes du travail*.

Bien qu'il ne s'agisse pas de tribunaux à proprement parler, les décisions de ces organismes n'en sont pas moins exécutoires (c'est-à-dire qu'elles peuvent donner lieu à une exécution forcée, tout comme les décisions de tribunaux judiciaires).

Dans les mois à venir, nous nous pencherons sur les décisions de quelques-uns de ces organismes. Cette semaine, voici une décision de la Commission des normes du travail qui date d'avril 1993.

Baffin Plumbing [redacted] Heating vs. W. M.

Faits : Il s'agit d'un appel d'une décision de l'agent des normes du travail ordonnant à Baffin Plumbing & Heating de payer la somme de 3973 $ au défendeur W. M. à titre d'heures supplémentaires non rémunérées.

Le défendeur fut embauché au téléphone par la demanderesse pour travailler en [redacted] que plombier. Sa période de travail pour la demanderesse s'est étendue de novembre 1989 à mars 1990, date à laquelle il fut mis à pied.

En décembre 1990, le défendeur contacte l'agent des normes du travail pour l'informer qu'il n'avait pas été rémunéré pour le temps supplémentaire qu'il a effectué pour Baffin Heating [redacted] Plumbing et que son ancien employeur lui doit 3220 $ (le défendeur avait été payé à un taux fixe de 20 $/heure pendant la durée de son emploi et réclame maintenant que lui soit payé le «temps et demi» (10 $/heure des 322 heures supplémentaires pour lesquelles il a déjà été payé au taux normal). L'agent des normes du travail accueille sa demande et lui accorde 3973 $.

Baffin Plumbing en appelle alors de cette décision en soutenant que l'entretien téléphonique que ses dirigeants ont eu avec le défendeur en prévision de son embauche ne leur a pas permis de correctement évaluer les compétences de W. M. Lors de cet entretien, ce dernier avait précisé qu'il avait déjà été employé comme plombier à la fin des années 1970, mais qu'il s'était écoulé plusieurs années depuis qu'il avait exercé ce métier.

Sur la base de cette admission, la compagnie décida donc d'embaucher le défendeur à un taux horaire de 18 $/heure (moins que le 20 $/heure normalement versé [redacted] plombiers de carrière) en précisant que son salaire serait réévalué au bout d'un mois.

Cependant, après deux semaines il est devenu évident, [redacted] dires de la compagnie, que le défendeur ne pouvait se prétendre plombier de métier et qu'un taux horaire de 11 $ à 13,50 $/heure serait plus approprié à ses qualifications.

En décembre 1989, la direction de Baffin Plumbing rencontra donc le défendeur afin de lui faire part de la possibilité de le mettre à pied en raison de la lenteur de sa production.

Cependant, selon la compagnie, un accord intervint à ce moment et il fut conclu que le défendeur serait désormais payé à un taux fixe de $ 20/heure incluant le temps supplémentaire, c'est-à-dire 13,50 $/heure plus 6,75 $/heure en temps supplémentaire pour chaque heure travaillée. Le défendeur nie qu'une telle entente ait jamais eu lieu et ajoute que lors de son embauche, ses patrons lui ont affirmé qu'il pourrait effectuer autant de temps supplémentaire qu'il le voulait. Le défendeur a alors pris pour acquis que ce temps supplémentaire allait être rémunéré au taux normal de «temps et demi».



Plus encore, le défendeur ajoute que son taux horaire fut augmenté de 18 $ à 20 $/heure en octobre 1992 parce que la compagnie était satisfaite de son travail.

Décision : La commission doit ici trancher entre deux versions contradictoires des faits. Le taux horaire de 20 $/heure représente-t-il un taux horaire incluant le temps supplémentaire ou pas?

Le seul élément de preuve dans l'affaire sur lequel les parties s'entendent sont les registres d'emploi fournis par la compagnie. Ces registres détaillent les heures travaillées, ainsi que la nature du travail, etc. Après examen de ces registres, la commission constate que le défendeur fût payé un taux horaire de 18 $/heure en novembre 1989, que ce taux fût augmenté à 19 $/heure en décembre 1989 et augmenté [redacted] nouveau jusqu'à 20 $/heure de décembre 1989 [redacted] la fin [redacted] 1990.

Les registres démontrent clairement que le défendeur fût payé le même taux horaire pour toutes les heures pendant lesquelles il a travaillé, incluant les heures excédant le nombre d'heures normales de travail telles que prévues par la *Loi sur les normes du travail*.

Cette même loi prévoit aussi, à l'article 11, que «les heures supplémentaires... donnent lieu à une majoration de salaire minimale de 50 % de son taux normal». Dans ce contexte, une heure supplémentaire est une heure qui dépasse la journée normale de 8 heures ou la semaine de 40 heures.

Dans ces circonstances, la commission constate qu'il n'existe pas de documentation écrite au soutien de la thèse de la compagnie selon laquelle le salaire du défendeur allait être réduit et que le temps supplémentaire allait être inclus dans son taux horaire normal.

Quant au défendeur, il nie qu'un tel arrangement de son taux horaire ait jamais été envisagé et maintient qu'il s'attendait toujours à être payé pour chaque heure de temps supplémentaire, comme le prévoit la loi.

De l'avis de la commission, la compagnie aurait dû documenter le prétendu arrangement de quelque façon que ce soit, et en l'absence d'une telle preuve, la commission [redacted] doit d'appliquer les dispositions de la *Loi sur les normes de travail*. En conséquence, le défendeur avait droit de recevoir 3 973 $ en temps supplémentaire. La décision de l'agent des normes du travail est donc maintenue.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife T.N.-O. X1A 2N9 Volume 9 numéro 11, vendredi 18 mars 1994

Au départ de Dettah : 36 chiens, six aventuriers et trois traîneaux

Les aventures de Will Steger dans la toundra se poursuivent

L'explorateur Will Steger et cinq autres aventuriers venant de l'étranger ont entrepris le 13 mars le dernier de leurs trois voyages d'entraînement, en vue de se préparer pour une expédition qui [redacted] déroulera en 1995. Pour Steger, un écologiste de réputation internationale dont la renommée remonte [redacted] années 60, cette expédition à venir constituera [redacted] dernier projet de grande envergure, dans [redacted] domaine.

L'expédition de 1995, qu'il [redacted] appelée le projet international de l'Arctique (PIA), a pour objectif de sensibiliser les gens à travers le monde [redacted] l'importance de la région de l'Arctique à l'échelle planétaire. Selon M. Steger, qui [redacted] mené la plupart de ses expéditions au Pôle Nord et au Pôle Sud, il [redacted] crucial que les citoyens de tous les pays réalisent que l'environnement de ces régions, bien qu'aux antipodes, est affecté par la pollution qui provient d'ailleurs.

L'équipe responsable du projet international de l'Arctique partira le 7 mars 1995 de la Russie. Il lui faudra cinq mois avant de traverser la calotte glaciaire et de se rendre jusqu'à Tuktoyaktuk où les aventuriers sont attendus le 1er août. Au cours de cette expédition, l'équipe parcoura une distance de 4 000 kilomètres (2 500 milles). Si l'équipe de Will Steger se rend [redacted] bout du parcours tracé, elle [redacted] distinguera en réalisant la premiere traversée en une seule saison de l'océan Arctique. Pour réaliser cet exploit, M. Steger prévoit utiliser des véhicules qui sont à la fois des traîneaux et des canots. Ces véhicules circulent aussi facilement sur la glace que dans l'eau. Au moment de la rupture des glaces, les chiens de traîneau seront renvoyés par avion au Minnesota où Steger réside et organise ses expéditions lorsqu'il ne parcourt pas la planète.

En 1990, quand M. Steger a commencé à planifier le projet international de l'Arctique, il avait en tête de mener deux expéditions avec chacune sa propre équipe. L'une des deux expéditions aurait été confiée à Julie Hanson des Etats-Unis et Takako Takano du Japon. Lorsque la levée de fonds commença pour le financement du projet, Will Steger dut se rendre à l'évidence qu'il fallait se limiter à une seule expédition. Les deux femmes recrutées pour mener [redacted] des deux expéditions sont alors devenues des membres-clé de l'équipe de M. Steger. L'équipe compte aussi parmi [redacted] membres Victor Boyarsky, un scientifique russe qui avait accompagné [redacted].

Aventures Suite en page 3

Les T.N.-O. remportent plus de médailles que jamais

Le succès des Jeux d'hiver de l'Arctique ne se dément pas

Les températures clémentes qui avaient causé tant d'émoi juste avant l'ouverture des Jeux d'hiver de l'Arctique de 1994 étaient de retour [redacted] Slave Lake, à temps pour les cérémonies de clôture.

Plus de 1 300 athlètes représentant quatre différents pays de la région circumpolaire (la Russie, les États-Unis, le Groënland et le Canada) se sont beaucoup amusés pendant les cérémonies de clôture. Les athlètes ont applaudi à qui mieux mieux; ils ont accompagné la chanteuse métis Laura Vinson lors de son spectacle, ont dansé avec entrain aux sons d'un orchestre local et se sont échangés drapeaux et blousons aux couleurs de leurs équipes. Environ 1 500 spectateurs se sont joints aux athlètes pour cette fête bien typique de jeux qui avaient débuté dans l'amitié et la bonne humeur. Le nombre d'athlètes ayant participé [redacted] jeux de Slave Lake était sans précédent, autant dans les disciplines intra-murales que de plein-air ou encore les jeux traditionnels inuit et dénés, toujours aussi populaires auprès du grand public.

Les Jeux d'hiver de l'Arctique qui se sont tenus à Slave Lake du 6 au 12 mars dernier [redacted] s'étaient pas déroulés auparavant dans un emplacement aussi méridional, si l'on se situe au-delà du 60e parrallèle. Les températures plutôt douces durant les Jeux ont causé [redacted] quelques reprises des inquiétudes aux organisateurs.

Les Territoires du Nord-Ouest se sont hissés [redacted] premier rang de ces Jeux d'hiver de l'Arctique, en remportant 151 ulus, les médailles attribuées lors des Jeux de l'Arctique et dont la forme rappelle le couteau traditionnel des Inuit. Edgar Kotokak des T. N.-O. s'est distingué [redacted] pulvérisant le précédent record de 6'8" [redacted] saut traditionnel (appelé *Alaska high kick*) et en établissant une nouvelle marque à 7'1".

Dans le cas de la Russie, les

Jeux d'Arctique Suite en page 2

Dans le Nord, la race des explorateurs n'est pas en voie d'extinction. Pour mieux encadrer les expéditions dont le nombre augmente régulièrement, un professionel de l'aventure donne des conseils au gouvernement des T. N.-O. Lire [redacted] page 3.

Le programme de journalistes-coopérants de la France [redacted] été aboli en janvier 1994. *L'Aquilon* salue cette semaine le dernier des coopérants à nous accompagner dans notre aventure journalistique et communautaire. Lire en page 4.

Une rétrospective en photos du séjour d'Emmanuel Carcano dans les Territoires du Nord-Ouest. Suivez le photographe. Regarder en page 5.

Les équipes représentant les T. N.-O. à Slave Lake ont eu du fil à retordre durant les tournois bantam et midget de hockey. Deux jeunes athlètes francophones, André Fortin et Carl Rossignol, nous racontent leurs épreuves. Lire [redacted] page 8.



Lors de la matinée «Portes ouvertes» [redacted] CKLB, Jean-Yves LeFort (à gauche) est venu féliciter l'équipe de «*A propos d'autre chose*». L'émission de radio [redacted] français débutait il y a un an, [redacted] Yellowknife.

Jeux d'hiver de l'Arctique

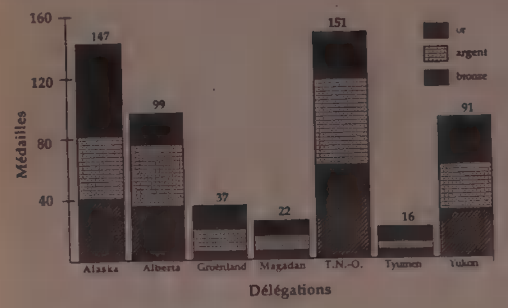
Suite de la page 1

délégations de Magadan et de Tyumen ne ramènent chez elles que 22 et 16 ulus, respectivement. Ces résultats ne doivent pas faire oublier que Magadan a dominé les épreuves de ski de fond en remportant haut la main neuf médailles d'or, sept d'argent et six de bronze, lors des douze épreuves de ski de fond. Les athlètes russes se sont promis de revenir avec une délégation plus importante lors des prochains jeux. Le succès que remportent les Jeux d'hiver de l'Arctique suscite certaines craintes. Des athlètes de la Norvège et de la Finlande souhaitent également se joindre aux participants actuels. Les organisateurs des Jeux d'hiver de l'Arctique ne savent pas s'ils doivent s'en réjouir. «Il est difficile de savoir jusqu'où aller dans notre expansion.» explique Dave Hurley, de l'organisation *Sports North*. «Si le nombre d'athlètes et de disciplines aux Jeux d'hiver de l'Arctique continue [illegible] croître, il va bientôt falloir un site plus imposant et plus d'argent pour la tenue des Jeux. Le niveau de compétition augmente aussi. Tout cela risque de changer la nature même des Jeux.».

Vern Haggard du Yukon partage cette opinion : «L'esprit de camaraderie des Jeux d'hiver de l'Arctique tient aux dimensions de l'événement et de la communauté qui acceuille les autres délégations. Il faut s'assurer que les Jeux demeurent une manifestation sportive dont l'organisation et les coûts sont à notre portée.».

Cette année, la tenue des Jeux d'hiver de l'Arctique a entraîné des dépenses de 3,1 millions de dollars. Ces coûts plus élevés qu'à l'habitude sont attribuables, entre autres, [illegible] travaux de réfection des pentes de ski et à la location de roulottes et de remorques provenant d'Edmonton, [illegible] 280 kilomètres au sud de Slave Lake.

Dina O'Meara





Echos des T.N.-O.

Revendication territoriale du Sahtu : vers la ratification

La loi qui ratifiera l'entente intervenue à propos de la revendication territoriale du Sahtu a été déposée à la Chambre des communes le 10 mars. La population dénée et métis de la région franchissait ainsi une autre étape dans la mise en place de l'entente.

Lorsque la revendication sera ratifiée par le Parlement, les peuples de la région se partageront 75 millions de dollars, payables sur une période de 15 ans et se verront remettre un pourcentage des redevances payées pour l'exploitation des ressources naturelles de cette région telles le gaz naturel et les minerais.

Les 2 200 bénéficiaires de la revendication du Sahtu vont recevoir un titre de propriété pour une superficie de 41 437 kilomètres carrés. La revendication territoriale porte au total sur 172 800 kilomètres carrés. Elle avait été approuvée le 10 juillet dernier par 87% des 879 électeurs.

Après l'échec de la revendication territoriale globale de1990, la revendication territoriale du Sahtu est la deuxième entente régionale à être conclue avec Ottawa. Les Gwich'in furent les premiers l'an dernier à signer une entente territoriale régionale, dans les T. N.-O.

La famille d'un homme tué par un motoneigiste reçoit 1,77 million

La famille de M. Scott Toohey recevra 1,77 million de dollars de la famille du jeune motoneigiste qui a causé la mort de M. Toohey lors d'un accident en décembre 1992. Les paiements s'étaleront sur 25 ans.

Le jeune motoneigiste a plaidé coupable en avril 1993 et a reçu deux ans de mise à l'épreuve du juge Brian Bruser de la cour territoriale. L'adolescent de 16 ans, dont l'identité ne peut être dévoilée à cause de son jeune âge, traversait le lac Frame à Yellowknife le 18 décembre lorsqu'il a frappé M. Toohey, qui rentrait chez lui après sa journée de travail. M. Toohey, âgé de 36 ans, avait déménagé à Yellowknife quelques semaines auparavant pour entre en poste comme inspecteur du service des incendies pour le GTNO.

M. Toohey est décédé à l'hôpital Stanton quelques heures après l'accident. Le jeune motoneigiste a été retrouvé par la GRC sur le lieu de l'accident, [illegible] état de choc. La police a estimé que la motoneige roulait à plus de 80 kilomètres à l'heure lorsqu'elle a heurté M. Toohey. Celui-ci a été projeté à environ dix mètres dans les airs par l'impact de la collision.

La famille de M. Toohey vit maintenant en Ontario.

La forêt avance à grand pas ...

Le *Globe and Mail* rapportait le 12 mars les progrès accomplis par les arbres dans la région d'Inuvik. La forêt y gagne du terrain, [illegible] raison d'un demi-kilomètre par année. Depuis un incendie de forêt en 1968, les arbres ont avancé de plus de 10 kilomètres par rapport à la précédente limite des arbres et, avec les récents étés secs , les arbres avancent plus rapidement. Selon le professeur Ross Wein de l'Université de l'Alberta, dans 50 ans, les arbres seront 30 à 50 kilomètres plus au nord que maintenant.Si les températures continuent de se réchauffer [illegible] l'échelle planétaire, les arbres poursuivront probablement leur expansion aux dépens de la toundra.

Karen Lajoie

«Les expéditions doivent être mieux organisées»

Selon M. Steger, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest devrait élaborer des lois et règlements pour encadrer les expéditions des explorateurs et aventuriers qui viennent dans le Nord pour se mesurer à la nature et réaliser des exploits.

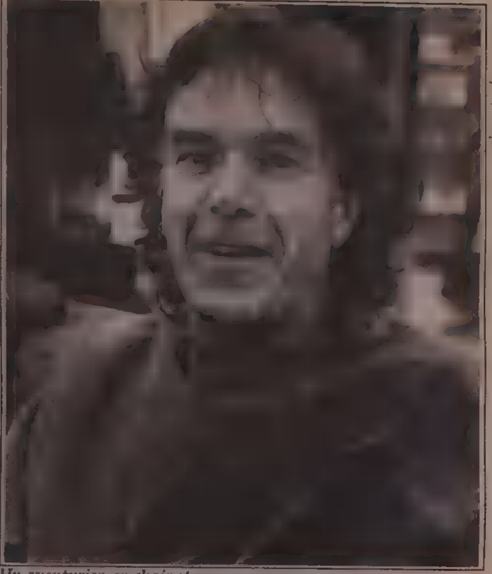
«Personnellement, il y des années que je fais le métier d'aventurier; je suis maintenant une personne établie dans ce milieu, un professionnel. De nombreux autres aventuriers viennent ici pour un banc d'essai; ils se perdent ou ils causent des dommages à l'environnement, précise-t-il. Quand j'étais jeune, il n'y avait personne d'autre qui faisait ici des voyages comparables aux miens. Les temps ont beaucoup changé. Nous avons désormais besoin de régles pour les expéditions, pour protéger la nature et aussi pour protèger ceux qui ne réalisent pas les dangers inhérents à des expéditions dans la nature».

En juin 1992, le député de la circonscription territoriale du *High Arctic* Ludy Pudluk avait demandé au gouvernement d'établir des règlements pour le déroulement des expéditions dans le Nord. Le GTNO semble n'avoir pas encore abordé ce dossier. Selon M. Pudluk, depuis quelques années, le nombre d'aventuriers venant dans le Nord pour réaliser des exploits souvent dangereux a beaucoup augmenté, et du même coup le nombre d'aventuriers en détresse qui ont nécessité des opérations de sauvetage.

«Avant que ne se déroule une tragédie, le gouvernement devrait déposer un projet de loi pour s'assurer que ces aventuriers ont l'expertise et l'argent nécessaires pour mener à bien leurs exploits,»avait souligné le député. L'intervention de M. Pudluk faisait suite [redacted] l'époque à la disparition d'un homme lors d'un voyage au Pôle Nord. L'opération de sauvetage entreprise par les Forces armées canadiennes pour le retrouver avait duré trois jours et coûté 200 000 dollars .

«Dans [redacted] espace aussi grand que la toundra, le fait de se perdre peut avoir des conséquences très graves.», rappelle M. Steger. «Les opérations de sauvetage sont onéreuses. De nos jours, avec l'équipement pour le repérage dont nous disposons, il est souvent prévu qu'en cas d'accident lors d'une expédition, [redacted] avion pourra être envoyé sur les lieux pour secourir la personne blessée. Le fait que la technologie nous permet des opérations de sauvetage plus efficaces ne signifie pas pour autant que l'on peut faire appel [redacted] ces ressources militaires et autres sans [redacted] soucier du gaspillage.».

K.L.



Karen Lajoie/L'Aquilon

Un aventurier en chair et en os, au repos.

L'expédition Steger de 1995 se veut aussi un projet en éducation

Un des buts principaux de l'expédition de M. Steger , c'est l'éducation, [redacted] sujet cher à cet ancien enseignant. «L'éducation est très important! souligne-t-il. L'avenir de notre culture, de notre planète en dépend. L'avenir, c'est aussi les enfants. Il faut que nous les amenions à un sytème de pensée où leur environnement et la planète sont compris dans leur globalité et leur intégralité».

L'expédition projet international de l'Arctique (PIA) comprend entre autres un volet de communications directes entre Will Steger et son équipe et des écoles et leurs étudiants, grâce à un système interactif d'ordinateurs. Selon l'explorateur, ce système, qu'il appelle son école mondiale, permettra à des étudiants de la 4e à la 12e années de lui parler par modem sur le réseau Internet, et aussi d'échanger entre eux. En suivant le déroulement de l'expédition, les jeunes réaliseront parrallèlement des projets pour se familiariser avec leur environnement et les liens entre les antipodes et les régions plus peuplées.

M. Steger détient des diplômes en géologie et en éducation. Après avoir enseigné pendant trois ans au Minnesota, il entreprend une carrière d'explorateur. Chacune de ses expéditions intègre une composante d'éducation.

«Il est très difficile pour les enfants de maintenir leur intérêt pour un sujet qui n'est pas animé, pour un exposé dans un livre. Avec les ordinateurs et les nouveaux réseaux de télécommunications, apprendre devient un processus plus intéressant, plus vivant et un défi plus personnel».

K.L.

Les aventures continuent

Suite de la page 1

Steger lors de son périple de 1990 en Antarctique.

Mmes Hanson et Takano deviendront en 1995 les deuxième et troisième femmes [redacted] se rendre au Pôle Nord en traineau à chiens. Ann Bancroft fut la première femme à réaliser cet exploit en 1986, alors qu'elle faisait équipe avec Will Steger.

«Avec l'équipe recrutée pour l'expédition de 1995, j'espère recréer l'expérience que j'ai vécue en Antarctique en 1990. Les six personnes qui font partie du projet international de l'Arctique sont très compétentes et en pleine forme physique et mentale. Les personnalités de chacun et chacune ne laissent présager aucun problème à partager pendant plusieurs mois une aventure aussi exigeante que cette expédition» nous explique Will Steger.

M. Steger a commencé sa carrière d'aventurier fort jeune, à l'âge de 15 ans. En 1964, il entreprend un voyage en kayak de 5 000 kilomètres de l'Alberta [redacted] l'Alaska. L'année suivante il fait de l'alpinisme dans les Andes au Pérou. Un enseignant de métier, M. Steger s'est adonné pendant des années au kayak et à l'alpinisme. Après avoir quitté St. Paul pour s'installer à la campagne, dans le village d'Ely, Will Steger découvre les chiens d'attelage et les déplacements en traîneau. Sa maison se situait à environ cinq kilomètres de la route et le traîneau s'avéra un bon moyen de transport pour lui et son équipement. Le professeur et l'aventurier qui coexistent en lui décidèrent plus tard d'ouvrir [redacted] base de plein-air pour initier les gens aux loisirs d'hiver. Les chiens d'attelage joueront un rôle de plus en plus grand dans sa vie.

Durant les années 80, les aventures de Will Steger le conduisent du Minnesota à l'Alaska, au Gröenland, et en Antarctique. Toutes ces expéditions l'auront préparé pour le projet de 1995, la dernière grande aventure de sa carrière. A 49 ans, il commence à se trouver un peu âgé pour ces voyages éprouvants. «L'Arctique est un environnement très dur, qui exige une excellente santé.», souligne M. Steger.

«Je ferai à l'avenir des expéditions plus modestes jusqu'à ce que physiquement, je n'en sois plus capable. Je sais qu'un jour je ne pourrais plus me déplacer comme avant avec mes chiens d'attelage.» Pour sa dernière grande expédition, Will Steger se sera longuement préparé et aura pris plusieurs risques, tout cela au nom de l'aventure qui l'attire depuis toujours.

Karen Lajoie



EDITORIAL

Être francophone, c'est un plaisir!

Au tout début de 1994, au lieu des traditionnelles résolutions du Nouvel An, le magazine canadien-anglais *Maclean's* publiait son dixième sondage annuel et pancanadien. L'enquête menée auprès de 1 610 répondant.es par la firme *Decima Research* de Toronto touchait un grand nombre de questions sans lien apparent allant de la confiance accordée aux gouvernements au sentiment d'identité nationale, en passant par les pratiques religieuses et ... les comportements sexuels.

Dans cette section du sondage qui comprenait six questions, les Québecois.es (sans que soit précisée la proportion des francophones par rapport aux anglophones) affichèrent systématiquement des opinions et des pratiques jugées plus libérales que celles des citoyen.nes du reste du pays, à l'exception de Terre-Neuve, une province dont la population maintient son moral.

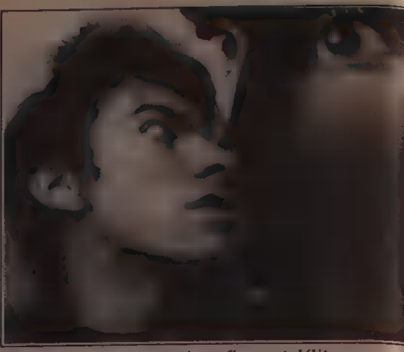
Maclean's n'a évidemment pas su résister à la tentation de titrer en page couverture : «Pourquoi les Québecois ont plus de plaisir ... et 50 autres révélations». D'une certaine façon, il semble vraiment trop cocasse qu'à six ans de l'an 2000 (date fatidique par excellence pour entrer dans une nouvelle ère), les Québecois.es (toutes langues confondues, semble-t-il) soient encore connu.es surtout pour leur joie de vivre, leur côté «ripailleur». En lisant les commentaires accompagnant les résultats du sondage, on acquiert vite la conviction qu'en parlant des Québecois.es, c'est vraiment des Québecois.es de langue française dont il est question. Dans mon entourage immédiat, les francophones auxquel.les j'avais mentionné ce sondage ne s'offusquaient pas de cette image des francophones que l'on pourrait trouver un peu caricaturale. Au contraire! Certaines personnes tiraient une fierté visible de notre réputation de bons vivants.

Ce qui chagrina les francophones de mon entourage, c'est le fait qu'un magazine national aussi influent que *Maclean's* véhicule encore la croyance qu'au Canada, les francophones, ce sont les Québecois.es. En dehors du Québec, il n'y aurait point de salut et pas même de francophones. Ah! Que certaines idées ont la vie dure!

Toutes ces réflexions me sont revenues à l'esprit cette semaine parce qu'aux alentours et à travers le pays, les francophones s'apprêtent à célébrer la semaine de la francophonie, du 20 au 26 mars.

Ici, dans les Territoires du Nord-Ouest (une des deux juridictions [redacted] pays que *Maclean's* ne s'est pas donné la peine de sonder ... mais ça, c'est une autre histoire!), la semaine de la francophonie est souvent mentionnée de concert avec le mois des langues autochtones. Profitons donc de ces deux événements pour nous souhaiter à tous et à toutes des célébrations à la hauteur de notre réputation. Aux francophones des T. N.-O. en particulier, que cette semaine de la francophonie soit l'occasion pour vous d'exprimer la fierté que vous procurent votre langue et votre culture, dans le respect des autres. Aux bénévoles de la francophonie ténoise, nos félicitations et l'espoir que la semaine leur permettra de refaire le plein d'énergie, de bonne humeur et d'enthousiasme.

Agnès Billa



Manu et sa muse, surpris en flagrant délit d'inspiration. Ah! les indiscrétions d'une caméra...

Pascale, Emmanuel et les autres : à plus ...

Depuis six semaines, l'équipe de *L'Aquilon* se préparait, le sourire un peu crispé, à l'inévitable départ d'Emmanuel et de Pascale. Si vous jetez parfois un coup d'oeil à la liste des collaborateurs, vous savez qu'Emmanuel Carcano travailla pendant 16 mois avec nous comme journaliste coopérant. Pascale Labé, elle, se porta volontaire pour la révision et la correction des textes. Pendant son séjour parmi nous, plusieurs lui envièrent le courrier (et les magnifiques timbres) qu'elle recevait presque quotidiennement. Pascale, nous saluons en toi une femme de lettres...

A maître Carcano, notre reconnaissance éternelle(rien de moins) pour ses reportages, ses photos, ses services de graphiste, son café serré et ses judicieux conseils à la nouvelle directrice. Bon retour [redacted] pays et «bonne continuation» à vous deux!

Le programme de coopérants ayant été aboli en janvier 1994, nous n'acceuillerons plus de journalistes de la France. Profitons de l'occasion pour saluer une dernière fois Dominique Claudon et Didier Revol, les prédécesseurs d'Emmanuel Carcano ainsi que les partenaires du programme : la France, Ottawa et l'Association de la presse francophone.

Sans journaliste coopérant, *L'Aquilon* va maintenant fonctionner avec deux employées. Merci d'avance aux bénévoles et aux correspondants dans les communautés pour leur collaboration et merci aux lecteurs et lectrices pour leur soutien et, parfois, leur indulgence.

Avant de partir, Emmanuel a choisi pour nous quelques-unes de ses photos préférées parmi celles publiées dans *L'Aquilon*. En page 5 : à revoir et au revoir!

A.B.



C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Correspondants
Yves Lusignan (APF)
Dina O'Meara

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

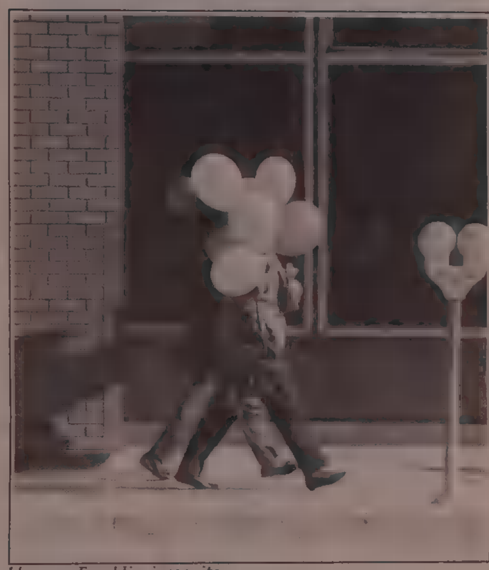
Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.



Rue Bretzlaff dans la vieille ville



Baie de Yellowknife : bateau de pêche de Wilfred



L'avenue Franklin, incognito



Blachford Lake Lodge : tout est tranquille



Le ciel du Nord en folie

Pontoon Lake, juin, 6h de matin

Karen Lajoie/L'Aquilon

Caroline Lafontaine (de dos) s'assure que l'émission anniversaire d'A propos d'autre chose le 13 mars dernier se déroule sans problème technique pendant que Mario Paris et Emmanuel Carcano se chargent de l'animation de la fête.

Vous [redacted] votre [redacted] au [redacted]

Grâce au Conseil des arts des T.N.-O. vous pouvez obtenir une contribution financière pour réaliser un projet touchant aux arts, si :

- vous habitez les T.N.-O. depuis au moins deux ans; et si
- vous êtes un artiste tel que musicien, écrivain, artiste peintre, acteur, photographe, cinéaste ou un artiste oeuvrant dans [redacted] forme d'art jugée pertinente;
- OU si vous êtes un organisme enregistré aux T.N.-O. présentant un projet visant la promotion des arts visuels, littéraires ou du spectacle.

Votre demande doit porter [redacted] un projet artistique spécifique faisant appel [redacted] la créativité.

Les demandes doivent être reçues (par courrier, télécopieur [redacted] en main propre) avant le 30 avril 1994. Les demandes reçues après cette date devront attendre au 31 janvier 1995. Les personnes ou les organismes choisis recevront leur contribution financière aux environs du mois de septembre 1994.

Pour obtenir des formules de demande de contribution ou pour de plus amples renseignements, écrivez à :

Peter Cullen, coordinateur des arts, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des T.N.-O., C.P. 1320 Yellowknife NT X1A 2L9 ou composez le (403) 920-3103. Le numéro du télécopieur est le (403) 873-0107.



Northwest Territories Education, Culture and Employment



est à la recherche d'un

directeur/directrice

FONCTIONS:
La personne choisie sera responsable de l'administration et verra avec l'appui d'une petite équipe, à la production hebdomadaire du journal.

[redacted]

- posséder de bonnes connaissances de l'opération d'un hebdomadaire
- détenir un diplôme en journalisme ou une expérience pertinente [redacted]
- [redacted] un [redacted] français parlé [redacted] écrit
- posséder une bonne maîtrise [redacted] l'anglais
- être familier avec les principaux logiciels [redacted] traitement de texte [redacted] d'édition électronique
- posséder une bonne connaissance du milieu francophone hors [redacted]

SALAIRE: [redacted] négocier

LIEU DE TRAVAIL: Edmonton (Alberta)

Date [redacted] en poste, début mai [redacted]

[redacted] d'envoyer le curriculum [redacted] avant le [redacted] avril 1994 à l'adresse suivante :

[redacted]ienne-françaises de l'Alberta
a/s de Georges Arès, directeur général
Pièce 200, 8923 - [redacted]
Edmonton (Alberta) T6C 0Z2

Pour plus d'informations, communiquez avec Georges [redacted] au (403) 466-1680 ou Jean-Luc Thibault, directeur par intérim du Franco, [redacted] (403) [redacted]

LE FRANCO souscrit au principe de l'égalité en matière d'emploi.

Publicité : (403) 873-6603

Quelque 700 constructeurs autorisés vous invitent à découvrir la Maison R-2000.

ALLÔ...TOIT!

Vous songez à acheter une nouvelle maison ? Passez donc [redacted] p'tit coup de fil pour en savoir plus sur la Maison R-2000, dont la qualité de l'air supérieure vous emballera. De toutes les maisons éconergétiques sur le marché, aucune autre n'offre un tel confort !

Pour demander votre trousse d'information gratuite, appelez sans frais au [redacted]



La Maison R-2000 : bien plus que des économies d'énergie

Ressources naturelles Canada / Natural Resources Canada

Canada



Transports Canada Aéroports — Transport Canada Airports

AVIS AU PUBLIC
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
AÉROPORT DE COPPERMINE

Le ministre [redacted] Transports, M. Douglas Young, désire [redacted] que le règlement de [redacted] de l'aéroport de Coppermine, C.P. 1993-1935 du [redacted] décembre 1993, a été établi en vertu du pouvoir [redacted] par l'article 5.4 de la Loi sur l'aéronautique, chapitre A-2, S.C. 1985, selon l'annexe ci-après.

Le projet [redacted] règlement de zonage impose une limite [redacted] la hauteur [redacted] bâtiments, ouvrages ou objets [redacted] rajouts [redacted] ouvrages ou objets existants, sur les terrains contigus à l'aéroport. En outre, les propriétaires [redacted] terrains situés dans [redacted] limites de la surface extérieure, [redacted] rayon [redacted] 000 [redacted] du point de repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction [redacted] 45 m au-dessus [redacted] l'altitude [redacted] point et se conformer à [redacted] exigences plus [redacted] en ce qui [redacted] trait aux approches de piste [redacted] aux [redacted] transition.

Le [redacted] précis de [redacted] portée du règlement de zonage de l'aéroport de Coppermine peut être déterminé par [redacted] du document officiel enregistré [redacted] 20 janvier [redacted] au bureau [redacted] titres de biens-fonds [redacted] Yellowknife (T.N.-O.) [redacted] le numéro 74,336.

ANNEXE
Règlement [redacted] concernant l'aéroport de Coppermine

Titre abrégé

1. Règlement de zonage de l'aéroport de Coppermine

Définition

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent [redacted] présent règlement :

< aéroport > L'aéroport de Coppermine situé à proximité [redacted] Coppermine, dans les territoires du Nord-Ouest (airport);

[redacted] La partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport qui comprend [redacted] piste aménagée pour la décollage et l'atterrissage [redacted] dans une [redacted] déterminée, [redacted] dont la description figure à [redacted] partie IV de l'annexe (strip);

< point [redacted] repère de l'aéroport [redacted] Le point décrit [redacted] la partie I de l'annexe (airport reference point);

< surfaces d'approche > [redacted] inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande et dont la description figure [redacted] la partie II [redacted] l'annexe (approach surfaces);

< surfaces de transition [redacted] Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur [redacted] partir de [redacted] d'une bande [redacted] ses surfaces d'approche et dont la description figure [redacted] partie V de l'annexe (transitional surfaces);

[redacted] surface [redacted] imaginaire [redacted] au-dessus [redacted] dans [redacted] voisinage immédiat de l'aéroport [redacted] la description figure [redacted] la partie III de l'annexe (outer surface).

(2) Pour l'application du présent règlement, l'altitude [redacted] point de repère [redacted] l'aéroport est de 11,9 [redacted] au-dessus [redacted] niveau [redacted].

[redacted]

3. Le présent règlement s'applique [redacted] tous les terrains, [redacted] compris [redacted] emprises de voies publiques, [redacted] aux abords [redacted] dans le voisinage [redacted] l'aéroport et dont la description figure [redacted] partie VI [redacted] l'annexe.

Dispositions générales

4. Il est interdit d'ériger ou [redacted] construire, [redacted] terrain [redacted] par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage ou objet, [redacted] un rajout [redacted] un bâtiment, ouvrage ou objet existant, [redacted] plus [redacted]

a) [redacted] surfaces d'approche;
b) [redacted] surface extérieure;
c) les surfaces [redacted].

ANNEXE

(Articles 2 et 3)

Partie I
Description du point de repère de l'aéroport

Le point de repère [redacted] l'aéroport, figurant [redacted] plan de zonage [redacted] l'aéroport [redacted] Coppermine n° E.2924 [redacted] 3 septembre 1991, est un point situé sur l'axe [redacted] piste 121-301 [redacted] 762 [redacted] du seuil de la piste 301.

Partie II
Description des surfaces [redacted]

Les surfaces d'approche, figurant [redacted] plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté [redacted] 3 septembre 1991, sont [redacted] plans [redacted] à chacune des extrémités de la bande associée à la piste 121-301 [redacted] sont décrites comme suit :

[redacted] un plan [redacted] l'extrémité [redacted] la bande associée [redacted] l'approche de la piste 121 et incliné à raison de 1 [redacted] dans le sens vertical contre 40 [redacted] dans [redacted] sens horizontal [redacted] qui [redacted] jusqu'à une ligne horizontale imaginaire perpendiculaire au prolongement de l'axe [redacted] la bande à 75 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et [redacted] 000 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité [redacted] la bande, les [redacted] extérieures de [redacted] ligne horizontale imaginaire étant à 525 m du prolongement de l'axe de la bande;

[redacted] un plan attenant à l'extrémité de la bande [redacted] à l'approche de la piste 301 et incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 40 m dans [redacted] sens horizontal [redacted] qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire perpendiculaire au prolongement de [redacted] de la bande à 75 m au-dessus [redacted] l'altitude de l'extrémité de la bande, [redacted] 3 [redacted] m, dans le sens horizontal, [redacted] l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de [redacted] ligne horizontale imaginaire étant à 525 m du prolongement de l'axe de la bande.

Partie III
Description de la surface extérieure

La surface extérieure, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, est un plan imaginaire situé à l'altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude du point de repère de l'aéroport; cette surface extérieure est toutefois située à 9 m au-dessus du sol lorsque le plan décrit ci-dessus est à moins de 9 m au-dessus de la surface du sol.

PARTIE IV
Description de la bande

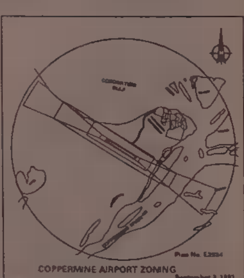
La bande associée à la piste 121-301, figurant sur le plan de zonage [redacted] l'aéroport [redacted] Coppermine n° E.2924 daté du [redacted] septembre 1991, [redacted] une bande d'une largeur de 150 m, soit 75 m de chaque côté de l'axe [redacted] la piste, et d'une longueur de [redacted]

PARTIE V
Description des surfaces de transition

Les surfaces de transition, figurant [redacted] le plan de zonage [redacted] l'aéroport [redacted] Coppermine n° E.2924 daté du [redacted] septembre 1991, sont des plans inclinés [redacted] raison [redacted] 1 m dans le sens vertical contre 7 m dans le sens horizontal, perpendiculaires à l'axe et au prolongement de l'axe [redacted] la bande, et qui s'élèvent vers l'extérieur à partir des limites latérales de la bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à leur intersection avec la surface extérieure.

PARTIE VI
Description des terrains visés par le présent règlement

Les limites extérieures des terrains visés par le présent règlement, qui figurent sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, sont marquées par un cercle ayant un rayon de [redacted] m et comme centre [redacted] point de repère [redacted] l'aéroport.







Office des [redacted] des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante [redacted] été enregistrée auprès de l'Office conformément [redacted] l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Objectif : Dragage pour remise en étatde canaux de navigationdans le port de Hay River.

Pour plus d'informations, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le 1er avril 1994.

CRTC **Audience publique** Canada

Avis d'audience publique CRTC 1994-3. Audience publique du CRTC, le 25 avril 1994, 9h00, Centre de conférences, phase 4, 140, promenade du Portage, Hull (Qué.), afin d'étudier le renouvellement de licence, et, dans certains cas, des augmentations de tarif et modifications de conditions de licence de : À TRAVERS LE CANADA : **1. LE RÉSEAU INTER-RELIGIEUX CANADIEN/CANADIAN INTERFAITH NETWORK** (931952600) "Vision TV" . Augmenter son tarif mensuel de 0,08$ à 0,10$; modifier ses dépenses au titre des émissions canadiennes, du matériel publicitaire et de la sollicitation de fonds. EXAMEN DE LA DEMANDE : 315 est, rue Queen, Toronto (Ont.) M5A 1S7. **2. CHUM LIMITED** (931949200) "Much Music". Augmenter son tarif mensuel de 0,09$ à 0,13$; modifier la nature du service. EXAMEN DE LA DEMANDE : 299 ouest, rue Queen, Toronto (Ont.) M5V 2Z5 . **3. THE FAMILY CHANNEL** (931951800). Modifier la programmation, l'investissement dans des émissions canadiennes et pour l'élaboration de scénarios et de concepts. EXAMEN DE LA DEMANDE : Place BCE, 200-36, [redacted] Yonge, Toronto (Ont.) M5J 2T3, au 200-5324, Calgary Trail, Edmonton (Alb.) T6H 4J8, au 900-2100 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal (Qué.) H3H 2T3, au 1960-505, rue Burrard, Vancouver (C.-B.) V7X 1M6. **4. THE PARTNERS OF THE "SPORTS NETWORK"** (931950000) "The Sports Network". Augmenter son tarif mensuel de 1,07$ à 1,19$. Modifier la programmation et l'investissement dans des émissions canadiennes. EXAMEN DE LA DEMANDE : 1155, rue Leslie, Don Mills (Ont.). **12. TELELATINO NETWORK INC.** (932024300). Modifier le % d'émissions canadiennes, l'investissement dans des émissions canadiennes, la proportion d'émissions à caractère ethnique et la distribution de la publicité locale en provenance du Québec. EXAMEN DE LA DEMANDE : 5125 ouest, av. Steeles, Weston (Ont.) M9L 1R5. **27. CONSORTIUM DE TÉLÉVISION QUÉBEC CANADA** (931954200) «TV5 Québec Canada». Augmenter son tarif mensuel de 0,28$ à 0,32$; modifier la distribution de l'investissement aux émissions canadiennes. EXAMEN DE LA DEMANDE : TV5 Québec Canada, 101-1755, boul. René-Lévesque est, Montréal (Qué.) H2K 4P6 **28. LES ASSOCIÉS DE «LE RÉSEAU DES SPORTS»** (931953400) «Le Réseau des Sports». Modifier l'investissement des émissions canadiennes; augmenter son tarif mensuel de 1,21$ à 1,39$. EXAMEN DE LA DEMANDE: Le Réseau des Sports (RDS), 300-1755, boul. René-Lévesque est, Montréal (Qué.) H2K 4P6. **29. MUSIQUEPLUS INC.** (932205800) «MusiquePlus».Modifier le calcul du % de vidéoclips canadiens et des dépenses pour production de vidéos canadiens de langue française, et la définition de matériel publicitaire. EXAMEN DE LA DEMANDE: 1717, boul. René-Lévesque est, Montréal (Qué.). **30. PELMOREX COMMUNICATIONS INC.** (932230600) «MétéoMédia "The Weather Network". Modifier le calcul de ses dépenses au titre des émissions canadiennes et la définition de matériel publicitaire. EXAMEN DE LA DEMANDE: 251-1755, boul. René-Lévesque est, Montréal (Qué.). **31. PREMIER CHOIX : TVEC INC.** (932003700) «Super Écran».Modifier le calcul des dépenses consacrées aux émissions canadiennes, aux émissions dramatiques canadiennes et à l'élaboration de scénarios et de concepts. EXAMEN DE LA DEMANDE : 800-2100, rue Ste-Catherine ouest, Montréal (Qué.) H3H 2T3. BESOINS INDIVIDUELS SPÉCIFIQUES : Les intervenants qui requièrent des services d'interprétation gestuelle doivent aviser le CRTC au moins 20 jours avant le début de l'audience. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme [redacted] été envoyée à la requérante le ou avant le 5 avril 1994. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC [redacted] Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---

Appels d'offres

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories — Ministère des Travaux publics et des Services — L'hon. Don Morin, ministre

Entretien et réparations de voitures selon les besoins

– Iqaluit [redacted] différentes communautés de la région de Baffin, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE [redacted] MARS [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 11 mars 1994.

La caution [redacted] exclue pour ce projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou [redacted] offre reçue.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres : Teresa Chandler, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Harry Flaherty, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5193

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories — Ministère des Travaux publics et des Services — L'hon. Don Morin, ministre

Services d'entretien Région [redacted] Yellowknife

1. Réparation d'appareils ménagers
2. Vérification des travaux de construction
3. Menuiserie
4. Réparation de matériel électrique et de systèmes d'alarme
5. Réparation de moteurs électriques et [redacted] pompes
6. Réparation de systèmes d'alarme endommagés par le feu ou par les intrus
7. Réparation de planchers
8. Réparation [redacted] vitres
[redacted] Services [redacted] serrurerie
10. Plomberie [redacted] chauffage
11. Réparation [redacted] systèmes de réfrigération
12. Entretien de routes
13. Réparation de soudures
14. Réparations de pneus
15. Lavage de véhicules
16. Réparation [redacted] entretien de véhicules
– Yellowknife, Dettah, Rae, Edzo, Snare Lake, [redacted] Lakes, [redacted] Lac La Martre, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis [redacted] contrats, a/s du Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue, Yellowknife, NT X1A 1K1, avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 30 MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'adresse susmentionnée [redacted] partir du 14 [redacted] 1994.

Pour être prises en considération, [redacted] soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet.

[redacted] caution est exclue pour [redacted] projet seulement.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis [redacted] contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Bill LeMouel, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8979





Office des [redacted] des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante [redacted] été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse : Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Projet : Mosquito Creek, Autoroute nº 3, km 227.2

Objectif : Suppression de ponceaux

La demande de licence suivante [redacted] été enregistrée auprès de l'Office conformément au sous-alinéa 18(1)(b)(i) de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse : BHP Minerals Canada Ltd.

Projet : Région du Lac de Gras et du Lac Exeter

Objectif : Construction d'un fossé de dérivation

Pour plus d'information, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191 avant le 25 mars 1994.

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories — Ministère des Travaux publics et des Services — L'hon. Don Morin, ministre

Proposition de bail pour des locaux à bureaux

Le ministère des Travaux publics [redacted] des Services lance un appel d'offres portant sur des propositions de bail venant de promoteurs intéressés à louer une surface [redacted] de bureaux de 1 254 m², une surface d'entreposage d'environ 24 m² et 7 places de stationnement sur [redacted] terrain alimentées en courant, pour un bail de [redacted] (10) ans avec deux (2) périodes [redacted] cinq ans d'option [redacted] renouvellement – Yellowknife, T.N.-O. –

Afin d'être pris en considération, les locaux doivent se conformer [redacted] critères suivants :

a) l'édifice doit être situé au coeur du centre ville de Yellowknife;

b) les 1 254 m de surface à bureaux utilisables doivent être contigus;

c) la surface de bureaux doit pouvoir supporter une capacité [redacted] charge de plus de 150 livres par pied carré;

d) l'édifice doit être conforme au Code national du bâtiment [redacted] au Programme fédéral d'accessibilité pour les personnes handicapées;

e) les locaux [redacted] bureaux doivent être de bonne qualité.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis [redacted] contrats, Ministère des Travaux publics [redacted] des Services, Bureau régional de Yellowknife, 5013-44th Street, Yellowknife NT X1A 1K1 [redacted] plus tard [redacted] :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] MARS 1994

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents de soumission [redacted] l'adresse susmentionnée à partir du 7 [redacted] 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées [redacted] les formules prévues [redacted] cet effet.

La caution [redacted] exclue pour [redacted] présent projet seulement.

Le Ministère n'est [redacted] d'accepter l'offre la plus basse, ni [redacted] offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Jim Pagonis, chef régional de gestion immobilière, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7205

Tournois de hockey à Slave Lake

Les T.N.-O. remportent deux médailles

Lorsque le défenseur André Fortin s'est qualifié pour l'équipe de hockey midget des Territoires du Nord-Ouest, il comptait bien s'être joint à l'équipe qui remporterait de nouveau le Ulu d'or dans cette discipline, aux Jeux d'hiver de l'Arctique, comme cela s'était produit en 1992, à Whitehorse.

La déception de l'adolescent de 15 ans fut grande lorsque les T. N.-O. s'inclinèrent 11 à 6 devant l'équipe du Yukon, à la fin du tournoi de hockey. Le tournoi avait lieu pendant les Jeux d'hiver de l'Arctique de 1994 du 6 au 12 mars à Slave Lake, une petite ville du nord de l'Alberta.

«Nous ne nous attendions pas à ne remporter que la médaille de bronze.» admet Fortin après le match final. «Lors de notre entraînement juste avant les Jeux, il [redacted] semblait être au sommet de notre forme.».

1994

Jeux d'hiver de l'Arctique

Comme pour la plupart des autres sports d'équipe lors des Jeux d'hiver de l'Arctique, les membres d'une équipe de hockey jouent souvent ensemble pour la première fois, aux Jeux mêmes.

Les épreuves de qualification permettent de choisir à travers un territoire, une province ou un état les meilleures athlètes dans une discipline. Les équipes se composent donc de jeunes qui n'ont pas l'habitude de jouer ensemble.

A cet égard, l'équipe masculine de basketball des T. N.-O. fait un peu figure d'exception puisque cinq des neuf membres de l'équipe vivent [redacted] Yellowknife, alors que les autres joueurs proviennent d'Inuvik, d'Iqaluit et d'Arviat. «C'est tout un défi que d'apprendre aux membres d'une équipe à jouer ensemble sans trop s'emporter.» confie leur entraîneure après que l'équipe des T. N.-O. ait remporté la victoire contre le Yukon en semi-finale, par un pointage de 59 à 53.

«Les joueurs n'ayant pas l'occasion de s'entraîner ensemble, ils ne se connaissent pas vraiment; lorsqu'une partie [redacted] se déroule pas telle que prévue, le niveau de frustration grimpe vite!»

«Je suis fière de l'équipe; ils ont fait preuve de cohésion sur le terrain, ajoute-t-elle. Nous rencontrons ensuite l'Alaska, une équipe redoutable.». Les craintes de l'entraîneure étaient fondées.

En basket-ball masculin, l'Alaska a battu l'équipe des T. N.-O. par 40 points. Les T. N.-O. ont remporté le Ulu d'argent.

Au hockey, dans la catégorie bantam, la défaite en finale de l'équipe des T. N.-O. aux mains de l'Alberta a bouleversé le gardien de but Carl Rossignol.

Confiants de remporter la médaille d'or, les joueurs des Territoires du Nord-Ouest ont dû se raviser lorsque deux de leurs meilleurs joueurs ont subi des blessures et qu'un troisième membre de l'équipe a reçu une pénalité à un moment peu propice. Les T. N.-O. se sont inclinés 5 à 4 devant l'Alberta.

«Je me sens mal à l'aise de cette défaite. Nous avons bien joué pendant presque toute la partie mais nous aurions dû démontrer notre esprit d'équipe plus tôt au lieu de nous réveiller vers la fin de la partie.» reconnaît le gardien.

A 15 ans, Carl Rossignol, dont la taille est impressionnante, est déjà un vétéran du hockey, un sport auquel il se consacre depuis l'âge de sept ans. Rossignol participait aux Jeux d'hiver de l'Arctique pour la première fois, cette année.

Il ne croit pas que l'occasion se représentera car il prévoit déménager à Toronto l'an prochain dans l'espoir de se faire remarquer par un agent de recrutement pour une équipe de hockey de niveau Junior A.

«D'après moi, les joueurs n'ont rien à [redacted] reprocher. Ils ont joué avec beaucoup de conviction. L'équipe ne m'a pas du tout désappointé.» conclut Dave McDonald, l'entraîneur de l'équipe de hockey bantam des Territoires du Nord-Ouest.

Dina O'Meara

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 12, vendredi 25 mars



La commissaire aux langues officielles s'explique à nouveau

«Oui, il importe de soutenir les langues autochtones et le français»

La valeur culturelle des langues autochtones et du français est tellement grande que ces langues méritent les efforts accomplis pour leur maintien et leur promotion, [redacted] soutenu la Commissaire aux langues officielles des T. N.-O., Betty Harnum, devant l'Assemblée législative le 16 [redacted] dernier.

«Je trouve intéressant que souvent, depuis mon entrée en poste, des gens me demandent «Pourquoi dépensons-nous ces sommes considérables pour protéger les langues autochtones et le français? Nous pourrions bien utiliser cet argent pour nous assurer que tout le monde apprend l'anglais, et, ainsi, les problèmes de communications disparaîtraient.». «Quant à moi, je ne suis pas d'accord avec cette manière de penser. Pouvoir s'exprimer dans plusieurs langues, c'est à la fois important et enrichissant».

Selon la commissaire, quand [redacted] collectivité ou [redacted] individu perd sa langue, la perte ne se limite pas à la langue; un mode de pensée et une culture disparaissent aussi.

Mme Harnum se présentait de nouveau devant l'Assemblée législative pour défendre encore [redacted] fois son premier rapport annuel dont la sortie remonte à décembre 1993. Les dicussions entourant le rapport ont débuté [redacted] février dernier. Lors de son plus récent passage [redacted] l'Assemblée législative, Mme Harnum a répété l'importance de clarifier dans [redacted] avenir rapproché son mandat, y compris les pouvoirs et les responsabilités. Ce même point était ressorti du débat très animé entre la Commissaire et les membres de l'Assemblée le 16 février dernier lorsque les députés se penchèrent sur son premier rapport annuel.

La séance de questions et réponses du 16 mars a pris une tournure personnelle lorsque le député Sam Gargan s'est interrogé davantage sur les faits et gestes de Mme Harnum que sur son rapport. M. Gargan [redacted] ramené sur le tapis la question d'un voyage [redacted] Saskatoon [redacted] novembre dernier qui fut tout compte fait annulé. Mme Harnum s'est déjà expliquée à ce sujet. Elle s'était excusée auprès des jeunes du Parlement franco-canadien de l'Ouest d'avoir manqué [redacted] ses engagements comme gouverneur-général du PFCO.

Stephen Kakfwi a suggéré lors des échanges du 16 mars que Mme Harnum n'avait pas forcément pris la bonne décision lorsqu'elle opta pour le voyage à Saskatoon. Le ministre s'est par ailleurs étonné que, à ses dires, la communauté francophone ne se soit pas davantage inquiétée du désistement de Mme Harnum. M. Kakfwi [redacted] dit gêné du fait que la Commissaire a annulé un engagement ayant trait au dossier des langues officielles. Mme Harnum [redacted] vigoureusement

Betty Harnum
Suite en page 4

En raison de lacunes au plan législatif

La Commission sur les conflits d'intérêt est limitée dans ses pouvoirs

La loi à l'origine de la nouvelle Commission sur les conflits d'intérêt devrait être amendée afin que soit plus clairement délimité le mandat de la commission.

«Des modifications à la loi qui a permis d'établir la commission pourraient éviter que se répètent les problèmes qui se sont posés durant la première année d'exercice», expliquent les officiers de la commission dans leur premier rapport annuel.

Le rapport a été déposé à l'assemblée législative le 17 mars dernier. Le président de la Commision, M. Joel Fournier ainsi que les quatre commissaires (James Bourque, Anne Crawford, Gregory Evans et Ted Hughes) ont qualifié, dans une lettre à la présidente de l'Assemblée législative Mme Jeannie Marie-Jewell, leur première année à la Commission d' «intéressante et éducative».

Deux des commissaires, M. Evans et M. Hughes siègent comme membres de commissions semblables en Ontario et en Colombie-Britannique. Ils furent d'ailleurs nommés à la commission territoriale en raison de leur expérience et en vue d'aider à la mise sur pied de la nouvelle instance.

Sur la foi du rapport annuel de la commission, M. Fournier a informé Mme Marie-Jewell que les membres de la commission ne s'étaient pas jugés mandatés pour enquêter sur des questions soulevées dans deux lettres envoyées par des députés. M. Fournier souligne que, selon lui, la présente loi comporte des lacunes au chapitre des pouvoirs d'enquête de la commission.

Une des plaintes reçues par la Commission des conflits d'intérêt provient du député du Deh Cho, Sam Gargan, et concerne la conduite de Mme Betty Harnum, la commissaire aux langues officielles des T.N.-O. et le député Titus Allooloo. Déposée en décembre 1992, la plainte allègue que ces deux personnes furent en conflit à l'époque où ils vivaient ensemble alors que M. Allooloo était le ministre dont relevait le poste de commissaire aux langues officielles.

L'autre plainte a été déposée en

Conflits d'intérêt
Suite en page 2

Du lundi au vendredi et aussi les fins de semaine, on se bouscule à l'École Allain St-Cyr de Yellowknife pour s'adonner à toutes sortes d'activités. Certains comptent leurs berlingots de lait. D'autres préparent leur feuille de route. Lire en page 4.

Depuis dix ans, au retour du printemps, les élèves en immersion de l'école J.H. Sissons prennent le chemin de la base de plein-air de Prelude Lake. Raquettes aux pieds, ils parcourent les sentiers à la recherche du français en liberté. Lire en page 5.

L'Aquilon, votre humble journal, ne vous a pas sondés depuis 1991. Depuis cette lointaine époque, beaucoup de choses ont changé. _L'Aquilon_ est devenu une publication hebdomadaire. De nouvelles chroniques paraissent dans nos pages. L'équipe du journal aimerait savoir ce que vous pensez du contenu rédactionnel, de la distribution et des autres aspects du journal. Nous souhaitons également mieux vous connaître. Merci de répondre à toutes nos questions en page 8.



L'hiver tire à sa fin. Ces deux jeunes s'empressent d'en profiter avant qu'il soit trop tard, avant que la neige ait disparu. Le jeu qui les amuse tant vient des Dénés. Les joueurs se couchent [redacted] sol et tentent de se retenir par la jambe, sans lâcher prise.

Nouveau rebondissement dans «l'affaire d'Iqaluit»

L'ancienne administratrice de la ville poursuit le GTNO

L'ancienne directrice des services administratifs de la Ville d'Iqaluit, qui a perdu son emploi en novembre dernier durant «l'affaire d'Iqaluit» , intente en date du 17 mars un procès au civil contre la ville, le GTNO et sept représentants du gouvernement, pour renvoi injustifié.

Kathryn Garven, qui vit maintenant en Ontario, réclame une somme de 5,7 millions de dollars pour rupture de contrat et renvoi injustifié suite aux événements qui ont fait d'elle le point de mire d'un débat à l'Assemblée législative sur les finances publiques d'Iqaluit. Selon Mme Garven, ce débat a causé de grands torts à sa réputation personnelle et cela sans raison valable, car le débat s'est tenu à une période où le gouvernement savait, ou aurait dû savoir, qu'il n'avait pas en main tous les éléments relatifs à cette affaire. En novembre 1993, le ministre des affaires municipales de l'époque, M. Titus Allooloo, avait perdu son poste après qu'il ait déclaré que sa présence à une rencontre des ministres de l'environnement en Saskatchewan l'avait empêché de joindre M. Dennis Patterson, député d'Iqaluit, alors qu'il devait informer celui-ci que le conseil municipal et le maire seraient congédiés et que la Ville serait placée sous la tutelle de l'administrateur judiciaireRobin Beaumont.

C'est M. Allooloo lui-même qui avait pris cette décision après avoir consulté le Cabinet le 10 novembre, parce que la dette de la Ville s'élevait à plus de six millions de dollars et que, selon le ministre, le conseil était incapable de régler la situation. Le ministre avait envoyé une lettre au député le 10 novembre pour lui faire part de sa décision.

Selon les documents que Mme Garven a soumis à la cour, la situation de la ville n'était pas aussi grave que le ministre l'avait suggéré, et la dette de la ville se chiffrait en fait à quatre millions de dollars, en dépit du chiffre de six millions avancé dans une lettre officielle signée par le sous-ministre des affaires municipales, M. Al Menard.

Le nom de Mme Garven a souvent été mentionné dans les médias durant les mois de novembre et décembre 1993, lorsque les députés et le gouvernement essayaient de trouver la personne responsable de la crise financière à Iqaluit. La première ministre Nellie Cournoyea, une des personnes nommées dans la poursuite judiciare, avait dévoilé à l'Assemblée législative, le lendemain de la démission de M. Allooloo, une reconstitution jugée complète des événements entourant la mise [redacted] tutelle d'Iqaluit. Selon Mme Cournoyea, ce document établissait clairement la nécessité de congédier le conseil municipal. Le document fait mention de Mme Garven et du fait que l'administratrice de la Ville d'Iqaluit constitue, selon les répresentants du GTNO, un des éléments du problème qui sévit à Iqaluit. Dans une lettre ouverte à M. Patterson, le maire de la Ville d'Iqaluit, M. Charlie Ruttan, soulignait pourtant que Mme Garven avait accompli un bon travail et que les problèmes financiers d'Iqaluit ne pouvaient pas lui être imputés. Mme Cournoyea et le GTNO n'ont pas encore réagi à l'annonce de la poursuite judiciare.

K.L.

les conflits d'interêt

Suite de la page 1

mai 1993 par Henry Zoe, le député de North Slave. Dans une lettre confidentielle au président de l'assemblée d'alors, M. Mike Ballantyne, M. Fournier déclarait le 1[er] juin qu'il ne se croyait pas autorisé à répondre à des questions posées par des députés alors que ceux-ci n'avaient pas transmis de plainte officielle à la commission. De plus, le président de la commission ne se sentait pas [redacted] l'aise ni vraiment habilité [redacted] conseiller des députés comme Charles Dent de Yellowknife Frame Lake, en matière d'obligations découlant de la loi sur les conflits d'intérêt et se rapportant aux avoirs et aux activités financières des députés.

Dans une autre lettre envoyée le 1[er] février 1994 à M. Ballantyne, les commissaires s'entendent pour dire que la loi créant la Commission sur les conflits d'intérêt doit être révisée pour se rapprocher de la législation existant dans d'autres provinces, en ce qui a trait au mandat et aux pouvoirs d'enquête.

Selon la loi territoriale en vigueur actuellement, la Commission a seulement deux options après qu'une plainte ait été déposée : rejeter la plainte ou procéder à une enquête publique. Selon M. Fournier, ce manque de flexibilité dans la marche à suivre en cas de plainte pourrait entraîner des dépenses considérables. Il suggère que les enquêtes publiques soient réservées à de très serieuses situations et que, dans des cas moins graves, la Commission suggère à l'Assemblée législative une liste de sanctions possibles pour ceux et celles qui enfreindraient la loi.

Karen Lajoie



Echos des T.N.-O.

Mois des langues autochtones : Le GTNO n'est pas prêt

Le gouvernement des T.N.-O., le seul au Canada à avoir décrété langues officielles des langues autochtones , n'a pas organisé de programme d'activités pour célébrer en mars le mois national des langues autochtones, bien que la tenue de l'événement ait été annoncée il y a un an.

A l'Assemblée legislative le 18 mars, la première ministre Nellie Cournoyea a suggéré que soit organisé dans les T. N.-O. «une journée, une semaine, quelque chose de spécial» avant la fin de l'année scolaire en juin pour souligner l'importance des langues autochtones. Cette réponse n'a pas impressionné le député de Nahendeh, M. Jim Antoine.

Selon Mme Cournoyea, les célébrations du mois des langues autochtones pourraient être remises jusqu'à ce que le ministère de l'éducation, de la culture et de la formation ait préparé un programme d'activités. M. Antoine a dit ne pas comprendre pourquoi le ministère n'était pas prêt pour un événement proclamé depuis le 30 mars 1993 par l'Assemblée des premiers nations.

Le bilinguisme officiel encore considéré comme un échec

Selon un sondage Gallup publié le 14 mars, il semble que la politique du gouvernement fédéral en matière de bilinguisme officiel est un échec. Le quotidien montréalais *Le Devoir* rapporte que, dans une proportion de 54%, les répondants considèrent que la politique des langues officielles adoptée en 1969 se solde par un échec alors que seulement 33% des personnes consultées jugent que cette politique est un succès. Sur cette question du bilinguisme officiel, les indécis répresentaient 14% de l'échantillon.

Les résultats publiés il y a quelques semaines sont tout de même plus favorables au bilinguisme officiel que les opinions exprimées lors d'un autre sondage Gallup realisé en 1992, durant les débats constitutionnels entourant l'accord de Charlottetown. La politique fédérale n'avait alors remporté que 28% du *vox populi* tandis que 64% des répondants rejetaient l'un des fleurons des mesures de l'ère Trudeau.

Une nouvelle bande dénée à Hay River

La bande Ts'Ueh Nda de Hay River est devenue la 24[e] entité locale à être reconnue au sein de la population dénée dans les Territoires du Nord-Ouest. Cet événement fut marqué le 19 mars par une cérémonie à laquelle le chef Leon Thomas avait convié le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ron Irwin. Au cours de la cérémonie, le ministre a présenté au chef de la bande l'arrêté officiel constituant la communauté dénée Ts'Ueh Nda. Le ministre Irwin a déclaré que, maintenant, les membres de cette bande dénée pourront participer à part entière à des dossiers comme les revendications territoriales et les négociations pour l'autodétermination.

Le territoire de la nouvelle bande Ts'Ueh Nda, dont le nom signifie «cime d'épinette» en langue esclave du sud, est situé sur l'île Vale, à l'interieur des limites de la municipalité de Hay River. Historiquement, les membres de cette bande ont vécu de la pêche commerciale le long de la rive sud du Grand lac des Esclaves. La bande relève du Traité n° 11 et est affiliée au conseil tribal du Deh Cho.

Karen Lajoie



Publi-reportage

Les langues officielles à l'hôpital Stanton : un service qui fonctionne bien

Depuis 1992, des services dans les langues officielles des T.N.-O. existent à l'hôpital Stanton de Yellowknife. Peu à peu, les clients les ont découverts et les utilisent de plus en plus. Bilan provisoire d'un projet réussi.

Stanton est probablement le seul hôpital du Canada où n'importe quel patient peut être servi dans la langue officielle de son choix. C'est même davantage que cela.

Dans le bureau de Jean-Guy Bouvrette, coordinateur du service des langues officielles, une liste comporte également les noms de personnes capables et disposées à interpréter dans d'autres langues : Mandarin, Yougoslave, Japonais, Russe, etc. A tout moment, dans le cas d'une urgence, Jean-Guy Bouvrette peut décrocher son téléphone et demander à telle personne de venir interpréter bénévolement.

Cette année, pour la première fois, le cours d'interprétation médical qui jusque là se donnait à Fort Smith a eu lieu à Yellowknife. De quoi s'agit-il ? D'une formation de deux mois, à raison de huit heures par jour, destiné aux interprètes des langues officielles : Dogrib, Esclave du Nord, Esclave du Sud, Chipewyan, Inuktitut, Cri, Français et Anglais.

L'objectif de ce cours est d'améliorer le travail des interprètes en leur fournissant davantage de termes médicaux.

«Les avantages, explique Jean-Guy Bouvrette, se font sentir pour les médecins, les infirmières et les patients car les interprètes ont plus [redacted] vocabulaire (...) L'idée est également d'uniformiser le langage médical pour une meilleure compréhension entre les clients et le personnel hospitalier».

En étant donné à Yellowknife, ce cours permet aux interprètes d'avoir directement accès à un véritable laboratoire de langues, l'hôpital. «A Yellowknife, il y a moyen de s'exercer réellement, poursuit Jean-Guy Bouvrette, ce qui est intéressant pour les enseignants et pour les étudiants».

Des services très demandés

Il y a seulement cinq ans, l'hôpital était encore obligé de faire appel à des interprètes du bureau des langues. Aujourd'hui, c'est le bureau qui fait parfois appel aux services des interprètes de l'hôpital. Ça a déjà été le cas pour des traductions en cri, puisque l'hôpital dispose d'un interprète cri.

De plus en plus, les gens demandent les services. Car passer par un interprète, ce n'est pas seulement la possibilité de se faire traduire des termes que l'on ne comprend pas en anglais.

C'est aussi un moyen commode de se retrouver dans les couloirs de l'hôpital, de savoir où aller après un rendez-vous et de bénéficier d'un suivi médical technique.

Même au sein de l'hôpital, le personnel prend conscience de plus en plus de l'importance et du rôle de l'interprète.

«Ces services, souligne Jean-Guy Bouvrette, permettent également de réinventer le dialogue avec les communautés. Stanton fait des efforts énormes pour être à l'écoute des communautés. La nourriture et les services sont plus adaptés. L'hôpital centralise ses efforts pour fournir des efforts à une clientèle qui vient essentiellement des communautés (55% à 65% des clients sont autochtones)».

Même les francophones utilisent de plus en plus souvent les services. En février, ce sont au total 16h qui ont été consacrées à l'interprétation français-anglais.

«Les gens commencent enfin à en comprendre les bénéfices. Tu ne perds pas ton temps à chercher l'endroit où tu dois te rendre», explique Jean-Guy Bouvrette.

Les objectifs désormais sont d'informer davantage les communautés des services dont elles peuvent disposer quand elles envoient un patient à l'hôpital.

«Ce que les communautés doivent savoir, c'est que le service global compte plus que la langue. L'interprète sert de guide», conclut Jean-Guy Bouvrette.



Emmanuel Carcano/L'Aquilon

Louise Gilbert, dans le cadre d'un contrat avec le collège de l'Arctique de Fort Smith, enseigne une partie du cours d'interprétation médicale portant sur les pathologies. Elle discute ici avec [redacted] interprète pour l'inuktitut, Alex Ningark.

Ce projet a été réalisé grâce à une subvention du ministère de la santé des Territoires.

La politique des langues officielles pèse-t-elle au gouvernement?

C'est en mars que se tiennent la semaine de l'éducation et la semaine de la francophonie. Mars est également le mois des langues autochtones. Jusqu'en 1993, les langues autochtones étaient célébrées lors d'une journée dédiée à leur reconnaissance. Pour donner de l'ampleur à cet événement, l'Assemblée des premières nations décréta en mars 1993 que désormais un mois complet - le mois de mars - serait consacré aux langues autochtones.

Comment s'expliquer qu'un an après cette annonce, le gouvernement territorial ne soit pas, de son propre aveu, prêt pour ce mois des langues autochtones et doive remettre à plus tard les activités du mois des langues autochtones?

Dans le seul coin de pays où la majorité de la population est autochtone, on est en droit de s'étonner qu'un gouvernement soucieux de représenter son électorat ait laissé passer une telle occasion de promouvoir les langues autochtones. De la part du GTNO qui a reconnu huit langues officielles, dont les six langues autochtones les plus répandues dans les Territoires, la situation est inexplicable.

Au début de l'année, il avait aussi fallu constater que le ministère de la justice n'était pas prêt à offrir les services en langues autochtones stipulés dans les derniers alinéas de la loi sur les langues officielles à entrer en vigueur, quelques mois plus tôt. En fait, les employés du gouvernement n'avaient même pas été informé.es de la situation.

Dans une Assemblée législative qui se compose aux deux-tiers de député.es autochtones, il est également troublant que seul le député Jim Antoine ait posé des questions à la première ministre Nellie Cournoyea à propos du mois des langues autochtones et du manque de préparations du ministère de l'éducation, de la culture et de la formation pour ces célébrations. Comment interpréter le silence des autres députés? Les langues officielles ne sont-elles pas une priorité? Le gouvernement a-t-il préféré consacrer son argent à d'autres projets jugés plus importants?

Dans ce contexte, on s'explique un peu mieux que la Commissaire aux langues officielles des Territoires du Nord-Ouest invitée à retourner devant l'Assemblée législative cette semaine afin de poursuivre la discussion sur son premier rapport annuel ait eu surtout et encore à s'expliquer sur ses déplacements et son jugement, et non sur les problèmes d'application de la loi sur les langues officielles.

Et au beau milieu de toute cette confusion, un sondage Gallup nous annonce que pour une majorité de nos concitoyens, la politique fédérale de bilinguisme officiel est un échec.

Est-il vraiment surprenant que les gens du pays ne croient pas aux langues officielles, quand on voit le manque de volonté des gouvernements à implanter les services s'y rattachant et à les promouvoir?

Pourquoi se doter d'une politique des langues officielles si le gouvernement ne peut pas donner le bon exemple même dans le domaine de la promotion? Les citoyens ont besoin de gestes concrets pour croire aux intentions du GTNO. Il ne suffit pas d'exprimer sa fierté dans le concept des langues officielles.Il faut aussi y donner suite.

Karen Lajoie



photo Sylvie Fra[illegible]

L'Association franco-culturelle de Hay River a tenu son Assemblée générale le 19 mars, et un nouvel exécutif a été élu. Dans cette photo, on voit les participants à cette rencontre ainsi que les cinq membres de l'exécutif : Sandra Roy, Julie Bernier, Diane Bellefeuille, Marie-Claude Trottier, et Phillip Helwig.

En direct de l'école Allain St-Cyr !

Une douzaine d'adolescents de l'école Allain St-Cyr (en majorité) et de l'école William MacDonald [illegible] Yellowknife écoutent attentivement l'émission Radio FLASH. Pour apprendre comment faire de la radio, ils s'intéressent à tous les éléments d'une émission : la musique, la recherche, l'animation et, pourquoi pas, la météo.

Cet atelier de formation en radio était offert les 18 et 19 mars dernier par le réalisateur Ronald Tremblay de Radio-Canada à Edmonton. M. Tremblay a insisté sur l'importance de la feuille de route dans la préparation d'une émission de radio. Sans la feuille de route qui explique étape par étape, minute par minute, le déroulement de l'émission, personne ne saurait qui fait quoi, quand.

Ronald Tremblay a aussi expliqué l'importance des entrevues et du choix musical.

Il a apporté des critiques à l'émission réalisée par les jeunes afin qu'ils aient des pistes pour améliorer leur prochaine production.

Selon Bernadette Leblanc-Fortier, l'enseignante qui [illegible] initié ce projet, l'équipe de Radio FLASH espère bientôt mettre en ondes une émission de 30 minutes, aux quinze jours, en français, pour informer tout le monde à l'école Allain St-Cyr des événements marquants qui s'y déroulent.

Eventuellement, déclare-t-elle, l'équipe de Radio FLASH espère collaborer avec les gens de l'émission *A propos d'autre chose*, diffusée les dimanches à Yellowknife [illegible] CKLB. Les étudiants recherchent des conseils techniques et des trucs du métier. Selon Mme Leblanc-Fortier, cette étape viendra plus tard.

Pour M. Tremblay, la radio est un moyen de communication. Ce qui compte le plus, c'est le fait même de communiquer et ce que l'on communique, le message en d'autres mots. «Je viens ici pour apprendre à des gens à communiquer ; la radio est secondaire. Les gens qui ont soif d'information, voilà ce qui compte. L'important, ce n'est pas la voix, mais la curiosité. Encore faut-il savoir canaliser cette curiosité » souligne-t-il.

L'équipe de Radio FLASH prépare maintenant sa prochaine émission.

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. (403) 873-6603
Télécopieur (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Correspondant
Yves Lusignan (APF)

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Editions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains [illegible] où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera [illegible] une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

La commissaire Betty Harnum

suite de la page 1

défendu ses actions en expliquant : «Je m'efforce de faire preuve de jugement chaque fois que je prends une décision. Ainsi, dans le cas du parlement franco-canadien de l'Ouest, je n'avais pas été invitée pour parler au sujet des langues officielles, mais simplement pour participer à une activité dans une langue que je connais. Je m'étais d'ailleurs renseigné [illegible] savoir si je pouvais aborder la question des langues officielles et la situation dans le Nord. Les responsables du parlement m'ont répondu que non et m'ont expliqué qu'ils prépareraient le texte de mon allocution. J'ai alors accepté leur invitation, mais à regret . J'ai décliné quelques fois l'invitation avant de dire oui. J'ai finalement accepté quand les organisateurs n'ont pu trouver une autre personne pour tenir le rôle de gouverneur-général. A ce jour, on ne m'a toujours pas remis le discours que j'étais censée lire».

Selon elle, la problème qui l'a conduite à Saskatoon (une mésentente entre des étudiants autochtones et des membres de la faculté de droit, NDLR), méritait la priorité que Mme Harnum lui a accordée par rapport à une allocution de 10 minutes. Après que quelques députés aient suggéré que la commissaire ne comprenait pas forcément ses responsabilités, Mme Harnum a rétorqué «Mon rôle, selon la loi, c'est de résoudre des plaintes et de répondre aux questions concernant la pratique du GTNO dans le domaine des langues officielles. Le service des langues officielles [illegible] ministère de l'Exécutif est responsable des programmes, des fonds, etc. Je n'ai aucune fonction dans ce domaine mais c'est à moi de veiller à ce que les engagements en matière de programmes et les obligations au chapitre de la loi soient respectés.».

Le député d'Iqaluit, M. Dennis Patterson, a conclu la discussion en invoquant l'atmosphère dans la salle. «J'ai l'impression que les grands espoirs que nous avions lorsque la loi sur les langues officielles fut adoptée et le poste de commissaire fut créé ne se sont pas réalisés à l'heure actuelle. Je ne sais pas exactement pourquoi, mais je ressens de part et d'autre une grande frustration [illegible] plusieurs égards. Je sais que, dans certains dossiers, il y a [illegible] une bonne coopération et que, dans d'autres cas, des ministères n'ont pas toujours coopéré avec la commissaire (...) nous voudrions tous que la politique territoriale en matière de langues officielles fonctionne bien. Peut-être avons-nous besoin d'être patients». Selon lui, la question des langues officielles est directement liée [illegible] bien-être des personnes. Pour discuter de cette question et apprendre à mieux travailler ensemble, il faut développer un cadre moins formel que cette «comparution» devant l'Assemblée. «La langue et la culture touchent à des éléments spirituels et émotionnels, voire passionnés de la nature humaine. Elles ne sont pas du ressort des avocats».

Karen Lajoie

Les bienfaits du lait

Tous les jours, à 11h30 du matin, une petite troupe de soldats épris de nutrition se précipite dans les couloirs de l'école Allain St-Cyr. Chacun empoigne deux cageots de lait et court vers les classes de son école ou de l'école d'à côté, J.H. Sissons, pour distribuer des rations de lait (nature ou au chocolat) ou du jus de pommes.

Depuis le mois de février et jusqu'à la fin de l'année scolaire en juin, ce scénario se répétera cinq fois par semaine afin de maintenir ce programme de distribution de lait et de jus, grâce auquel l'école Allain St-Cyr lève des fonds pour les jeunes.

Deux étudiants, Audrey Blanchet et Maxime Bélair, sont responsables des commandes de berlingots pour les 17 cageots que leurs collègues distribueront vaillament. En cette troisième année du programme de distribution de lait et de jus, l'école compte réaliser des profits de 2 000 dollars qui iront à l'organisation d'activités pour les étudiants. En même temps, le programme de distribution de lait et de jus souligne l'importance de la nutrition dans nos habitudes quotidiennes.

K. L.

Entre les raquettes et les boules de neige

Rendez-vous à Prelude Lake pour le camp d'hiver

Voilà dix ans que les élèves de l'école J.H. Sissons passent trois jours dans «le bois» pour s'adonner à des sports d'hiver tout en parlant uniquement français. Pour une quatrième fois, les jeunes de l'école Allain St-Cyr les ont rejoints pour des activités de plein air et une partie de plaisir.

Selon Madeleine Fontan, enseignante de 6e année en immersion à Sissons, le but premier de ce camp d'hiver est de donner l'occasion aux jeunes de s'exprimer en français et de s'amuser en même temps.

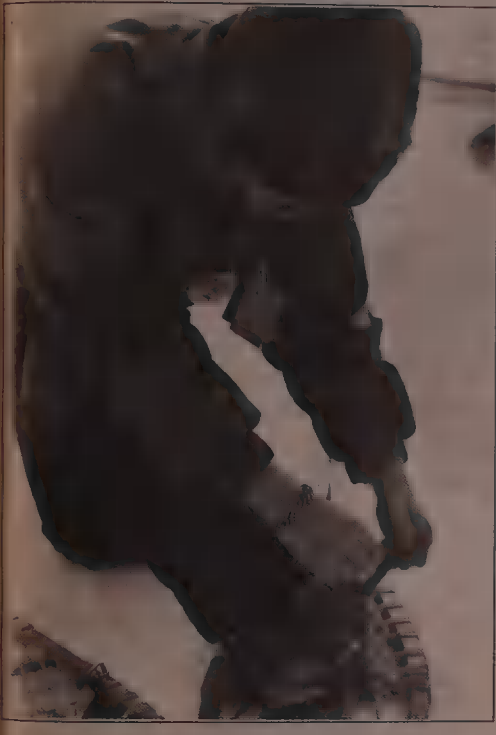
Les professeurs s'occupent des activités et les parents qui les accompagnent sont responsables des repas qui sont pris dans les chalets. Cette année, il fut décidé que les enfants rentreraient chez eux à Yellowknife chaque soir pour revenir le lendemain à Prelude Lake.

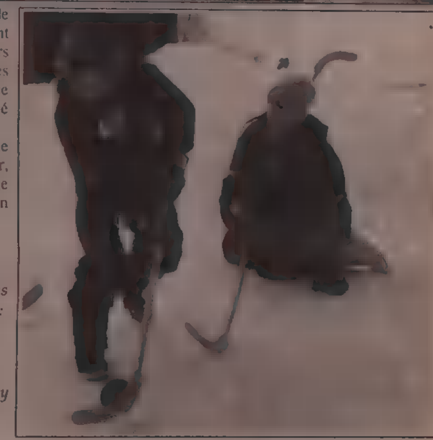
«Avant, la tradition voulait que les jeunes couchent ici, dans les chalets. En fait, personne ne dormait de la nuit.» explique Mme Fontan.

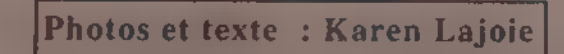
Durant le camp d'hiver, les jeunes peuvent s'initier à la raquette, au ski de fond, aux jeux inuit et pratiquer d'autres loisirs comme la glissade et la promenade, jumelée cette année avec une activité d'initiation à la photographie. 45 étudiants ont participé à ce camp de neige «version 1994». Pour les participants qui utilisaient de temps en temps un anglicisme ou un mot d'anglais, un système de jetons avait été instauré. Pris en flagrant délit, le jeune se voyait réclamer un de ses jetons par un autre jeune. A la fin du camp, le jeune ayant le plus grand nombre de jetons se méritait un prix. Les élèves n'étaient pas les seuls à se faire prendre des jetons. Lors de ma visite [redacted] camp de neige, j'ai vu de mes yeux vu [redacted] enseignante et [redacted] monitrice perdre un jeton chacune pour avoir prononcé des mots interdits.

Visiblement pas trop inquiets de ce système de jetons, profitant d'un soleil de fin d'hiver, de températures assez clémentes et de la neige fraîche, tous les enfants semblaient bien s'amuser à ce camp d'hiver.



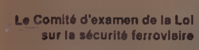






Photos et texte : Karen Lajoie

A gauche : André Pitre semble avoir des problèmes avec ses raquettes. En haut : l'enseignant Terry Gallant et la monitrice Ginette Meunier essayent le jeu traditionnel inuit du «finger pull». A droite : le gardien de but Monte Rattray semble surpris par la feinte de son ami.



Le Comité d'examen de la Loi sur la sécurité ferroviaire — CANADA — The Railway Safety Act Review Committee

Avis public

Le Comité a été chargé de procéder à l'examen complet de l'application de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* pour en évaluer l'incidence et, aussi, pour en recommander la modification s'il le juge indiqué. Il doit soumettre un rapport [redacted] ministre des Transports au plus tard le 31 décembre 1994.

Nous vous invitons à faire part de vos observations par écrit au Directeur exécutif (dans l'une ou l'autre des langues officielles), à l'adresse ci-dessous. Pour que le Comité puisse exécuter ses travaux dans le délai qui lui a été imparti aux termes de la Loi, il lui faudrait recevoir votre document d'intervention le plus tôt possible, au plus tard le 27 mai 1994. Si votre document d'intervention compte plus de 20 pages, veuillez en fournir un sommaire.

P.T. Brennac
Directeur exécutif

M.C. Engels
Président

Prière d'adresser votre document d'intervention au :
Comité d'examen de la Loi sur la sécurité ferroviaire
C.P. 9270
Succursale T
Ottawa (Ontario)
K1G 3T9

Tél. : (613) 990-4243 Télécopieur : (613) 990-0416

RAPPEL

Prestation fiscale pour enfants (remplace l'allocaton familiale)

Vous êtes admissible aux prestations fiscales pour enfant si vous êtes un résidant canadien et êtes un parent ou un tuteur d'enfants de moins de 18 ans.

Le montant de la prestation fiscale pour enfants, habituellement versée tous les mois à la mère, dépend de vos circonstances familiales (le nombre d'enfants, leur âge et votre revenu net et celui de votre époux).

Crédit pour taxe sur les produits et les services (TPS)

Vous devez avoir plus de 19 ans pour être admissible au crédit pour taxe sur les produits et services. Si vous [redacted] moins de 19 ans, vous devez être marié ou être un parent.

Le montant du crédit est calculé d'après votre revenu net et celui de votre époux [redacted] épouse et du nombre d'enfants que vous [redacted] Le crédit vous est versé chaque trimestre.

Comment faire une demande

Pour être admissible à la prestation fiscale pour enfants et au crédit pour taxe sur les produits et services, vous devez remplir une déclaration de revenus pour 1993, et ce même si votre revenu n'est pas imposable. Toutefois, les deux conjoints doivent remplir une déclaration de revenus pour avoir droit de recevoir la prestation fiscale pour enfants.

Pour de plus amples renseignements, composer sans frais le :
1-800-387-1193
(Prestation fiscale pour enfants)
ou le :
1-800-661-6451
(Crédit pour TPS ou autres renseignements fiscaux)





CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE COÛT DE LA VIE

Saviez-vous que :

- Vous avez droit à [redacted] crédit d'impôt des Territoires du Nord-Ouest pour le coût de la vie pour 1993, si :
  - vous résidiez aux Territoires du Nord-Ouest au 31 décembre 1993; et si
  - vous aviez un revenu en 1993.
- Vous recevrez un crédit d'impôt pouvant s'élever à 322,50 $.
- Vous pouvez recevoir le crédit même si votre revenu n'est pas imposable. Si le montant du crédit auquel vous avez droit est plus élevé que le montant d'impôt que vous devez payer, [redacted] vous remboursera la différence.
- Pour avoir droit à ce crédit, vous devez remplir une déclaration de revenus des Territoires du Nord-Ouest pour 1993, dont la formule rose qui se trouve à la fin du *Guide*.
- Si vous n'avez pas reçu votre *Guide d'impôt général et déclarations*, vous pouvez [redacted] obtenir un au bureau de poste ou auprès de Revenu Canada en composant sans frais le 1-800-661-3350.

Si vous avez des questions, veuillez composer sans frais le 1-800-661-0820, ou le 920-3470 à Yellowknife;
ou écrivez à l'adresse suivante :
Division de l'administration fiscale
Ministère des Finances
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9



L'aquilon
(403) 873 - 6603

CRTC — **Avis public** — Canada

Avis public CRTC 1994-18.

Critères d'exemption relatifs aux systèmes de télévision à antenne collective.

Dans le présent avis, le CRTC annonce l'adoption d'une modification au critère 2 et lance un appel d'observations concernant d'autres modifications proposées à ce critère. Les parties intéressées désirant soumettre des observations sur les modifications proposées doivent les faire parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa, K1A 0N2, au plus tard le [redacted] **avril 1994.**

Le texte complet de cet avis est disponible à la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.) J8X 4B1, (819) 997-2429; et [redacted] bureau régional de Vancouver : 1380-800, [redacted] Burrard, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7, (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Northwest Territories — **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Entretien [redacted] réparations de voitures selon les besoins

– Iqaluit et différentes communautés de la région de Baffin, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 25 [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 11 mars 1994.

La caution est exclue pour ce projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

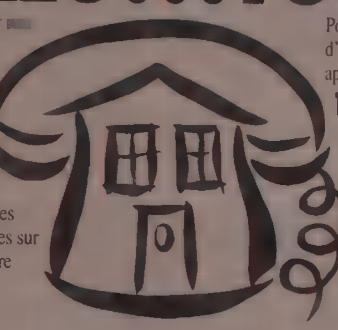
Renseignements sur l'appel d'offres :
Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques :
Harry Flaherty
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5193

Quelque 700 constructeurs autorisés vous invitent à découvrir la Maison R-2000.

ALLÔ...TOIT!

Vous songez à acheter [redacted] nouvelle maison ? Passez donc un p'tit coup de fil pour en savoir plus sur la Maison R-2000, dont la qualité de l'air supérieure vous emballera. De toutes les maisons éconergétiques sur le marché, aucune autre n'offre un tel confort !



Pour demander votre trousse d'information gratuite, appelez sans frais au
1-800-38R-2000



La Maison R-2000 : bien plus que des économies d'énergie

Ressources naturelles Canada — Canada

Si vous avez besoin de certaines informations sur les programmes et les services gouvernementaux, le **Service centralisé d'information** possède les renseignements nécessaires qui vous permettront de bénéficier des ressources francophones disponibles. Rendez-vous service, composez le

1-800-661-0884,

sans frais, 24 heures sur 24,
dès aujourd'hui!!!



SONDAGE 1994 L'aquilon

Le présent sondage vise d'abord à receuillir votre opinion sur *L'Aquilon*. Nous espérons aussi, grâce [redacted] informations que vous nous confierez, mieux vous connaître et par conséquent vous offrir [redacted] journal adapté [redacted] vos besoins et à vos goûts. Prière d'encercler la réponse de votre choix [redacted] de l'écrire [redacted] toutes lettres. Merci!

Depuis combien de temps lisez-vous *L'Aquilon*?

Moins d'un an
1 à 2 ans
3 à 5 ans
Plus de 5 ans

Que pensez-vous en général de *L'Aquilon*?

Excellent
Bon
Passable
Mauvais

Lisez-vous *L'Aquilon*

chaque semaine
2 fois par mois
12 fois par année
6 fois par année
moins souvent

Comment vous procurez-vous *L'Aquilon*?

par abonnement
en kiosque
à la bibliothèque
à l'école
autre

Si vous êtes abonné.e, recevez-vous *L'Aquilon*,

le jour de sa parution (vendredi)
le lundi suivant
la semaine suivante
15 jours plus tard
autre

Chez vous, qui lit *L'Aquilon*? Combien de

femmes?
hommes ?
personnes de moins de 18 ans?
personnes de 18 à 40 ans?
personnes de plus de 40 ans?

Que préférez-vous dans *L'Aquilon*?

l'actualité des T. N.-O.
les Échos
l'actualité francophone dans les T. N.-O.
l'actualité francophone canadienne
les portraits de gens de la communauté
les chroniques :
disques et livres
cinéma
juridique
les photos-reportages
l'éditorial
les caricatures
les photos
la publicité

Quelle nouveauté suggérez-vous à *L'Aquilon*?

petites annonces
mots croisés
chroniques
- santé
- nutrition
- culinaire
- environnement
- patrimoine
- femmes
- cultures aborigènes

____

Avec quelle compagnie aérienne voyagez-vous le plus souvent?

Air Canada
Canadi>n
First Air
NWT Air
autre

Combien de fois par an voyagez-vous à l'extérieur des T. N.-O.?

Quelle est votre destination la plus récente?

Quels articles achetez-vous par catalogue :

disques compact
livres
cassettes vidéo
articles de décoration
meubles
articles de sport
vêtements
autre

Quels sports pratiquez-vous le plus souvent?

1.
2.
3.

Etes-vous intéressé.e [redacted] collaborer à L'Aquilon comme

correspondant.e
photographe

Vos coordonnées :

En vous comptant, combien de personnes de sexe féminin et de sexe masculin se situant dans les groupes d'âge ci-dessous vivent chez vous

	Femmes	Hommes
Moins de 2 ans		
2 à 5 ans		
6 à 11 ans		
12 à 17 ans		
18 à 30 ans		
30 à 50 ans		
50 ans et plus		

Quel est votre état civil?

Célibataire (jamais marié.e)
Union libre
Marié.e
Séparé.e
Divorcé.e
Veuf ou veuve

Quel niveau de scolarité avez-vous complété?

Primaire
Secondaire
Collégial
Baccalauréat
Maîtrise
Doctorat
autre

Dans quel domaine êtes-vous diplômé.e?

Dans quel secteur d'activités travaillez-vous?

Quel poste occupez-vous?

Laquelle des catégories suivantes correspond à votre revenu annuel?

Moins de 20,000$
20,000 à 29,999$
30,000 à 39,999$
40,000 à 49,999$
50,000 [redacted] 59,999$
60,000 à 74,999$
75,000 à 99,999$
100,000 à 149,000$
150,000 et plus

Depuis combien de temps vivez-vous dans les Territoires du Nord-Ouest?

Moins d'un an
1 à 2 ans
3 à 5 ans
plus de 5 ar.

[illegible] et [illegible] à
[illegible]
ou reduisez-le en [illegible] au
[illegible] - 2158

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 12, vendredi 1er avril 19

photo Sylvie Francoeur

Inauguration de la radio francophone à Iqaluit

CFRT-MF à micro ouvert

Vendredi le 18 mars dernier, l'Association francophone d'Iqaluit célébrait l'ouverture officielle de [redacted] radio communautaire. Cet événement tant attendu couronnait quatre années d'efforts inlassables de la part d'une poignée de bénévoles de l'AFI. C'est en 1990 en effet que l'on commenca à parler de l'implantation d'une radio communautaire autonome à Iqaluit.

À cette époque, les membres-clé du projet sont Jean Thibeault de [redacted] Garde côtière et René Lavallée des services techniques de Transports Canada.

Férus de technique et bardés d'enthousiasme et de bonne volonté, ces deux gars-là commencent [redacted] défricher le terrain pour ceux qui suivent. De réunions [redacted] rencontres, ils transmettent leur enthousiasme à d'autres qui, au premier abord, considéraient ce projet d'une trop grande envergure pour [redacted] communauté comme Iqaluit. Plus tard, l'arrivée de Linda McDonald redonnera un nouvel essor à cette aventure : elle deviendra coordonnatrice du projet.

L'équipe mènera des sondages auprès de la population frncophone. Les résultats sont extrêmemement positifs. Stimulés par ce grand intérêt, les pionniers de la radio franchissent une à [redacted] les étapes de la mise [redacted] monde de la radio.

En 1991-1992, dans le cadre du Programme de développement communautaire et culturel du gouvernement des T. N.-O., des fonds sont débloqués pour entreprendre les recherches techniques et les démarches auprès de Communications Canada et du Conseil de la radio [redacted] de la télédiffusion.

En 1992-1993 et en 1993-1994, la Fédération Franco-Ténoise renouvellera son soutien financier [redacted] projet, toujours par [redacted] biais du PDCC. La demande de licence était déposée au CRTC en janvier 1993 et, [redacted] septembre de la même année, une licence de radiodiffusion était émise au nom de l'AFI.

On n'en était pas pour autant au bout de nos peines. Il fallait maintenant financer l'équipement, aménager un studio adéquat et, surtout, trouver les bénévoles [redacted] qui confier [redacted] projet encore qualifié parfois d'utopique.

Des démarches auprès du Secrétariat d'État du Canada portèrent fruit. Le gouvernement fédéral s'engage à financer les dépenses d'immobilisation. Les bénévoles se font plus nombreux [redacted] fur et à mesure que le projet [redacted] ses objectifs se précisent.

En novembre et décembre derniers, les locaux furent aménagés; en janvier et en février, les équipements techniques commencèrent à arriver. Finalement, au mois de mars, tout était fin prêt. La production d'émissions de pré-mise [redacted] ondes débutait.

Pour le lancement officiel de CFRT-MF, l'AFI, avec l'appui de la FFT, organisa une inauguration avec tambours et trompettes et surtout le groupe Hart Rouge.

Radio Iqaluit

Suite en page2

Incendie spectaculaire à Pangnirtung

Le centre des arts Uqqurmiut est presque détruit

Un des plus réputés centres d'art dans les T.N.-O. [redacted] été presque détruit par le feu le 29 mars dernier. Le centre Uqqurmiut à Pangnirtung s'est mis à brûler vers midi et l'incendie s'est vite propagé.

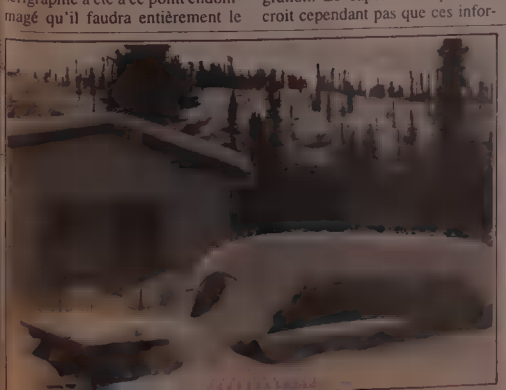
La partie du bâtiment qui abrite l'atelier de sérigraphie a été détruite par les flammes. Les pompiers ont pu soustraire au sinistre l'autre aile du bâtiment où sont fabriquées les célèbres tapisseries dePangnirtung La fumée a tout de même causé de graves dommages dans cette aile du centre. Selon le caporal Campbell de la GRC à Pangnirtung, les pertes se chiffrent à 500 000 dollars.

«L'atelier de sérigraphie est une perte totale, a souligné le caporal durant une entrevue. Le bâtiment tient encore debout mais tout à l'intérieur dans cette aile a été détruit». Il ne sait pas si l'atelier de sérigraphie a été à ce point endommagé qu'il faudra entièrement le reconstruire . La GRC poursuit ses recherches pour savoir si des oeuvres d'art du début du siècle ont été détruites lors de l'incendie. Les oeuvres ont été prêtées par le groupe des Coopératives de l'Arctique [redacted] centre d'art de Pangnirtung pour une exposition.

L'incendie fait l'objet d'une enquête pour en déterminer la cause. Le chef adjoint des pompiers de Pangnirtung a préféré ne faire aucun commentaire pour le moment.

Lorsque la radio annonca qu'un feu avait éclaté au centre Uqqurmiut, il fut d'abord mentionné qu'une explosion avait précédé la conflagration. Le caporal Campbell ne croit cependant pas que ces informations soient exactes. Personne ne se trouvait dans le bâtiment lors du feu et personne n'a été blessé en combattant les flammes.

Depuis les années 60, les graveurs et les tisserands de Pangnirtung créent des objets d'art qui s'inspirent du mode de vie inuit traditionnel et contemporain. Ces créations sont recherchées à travers le monde. Des produits d'artisanat comme les chapeaux et les poupées sont également reconnus par les connaisseurs d'art inuit. Le centre Uqqur-miut est géré par les artistes qui y travaillent, selon un mode coopératif. Pangnirtung compte de 45 à70 artistes dans différentes disciplines qui sont membres du centre.



Cette petite maison sur la rive ouest du lac Prelude devra attendre encore plusieurs semaines avant que son propriétaire [redacted] soit de retour et s'adonne [redacted] ballades en chaloupe, aux pique-nique et autres plaisirs typiquement estivaux.

Pour parler français encore et toujours et davantage, les enfants francophones d'Iqaluit peuvent maintenant participer à un atelier de refrancisation qui se tient les fins de semaine. Les responsables les attendent en plus grand nombre et avec plein d'activités! Lire en page 2.

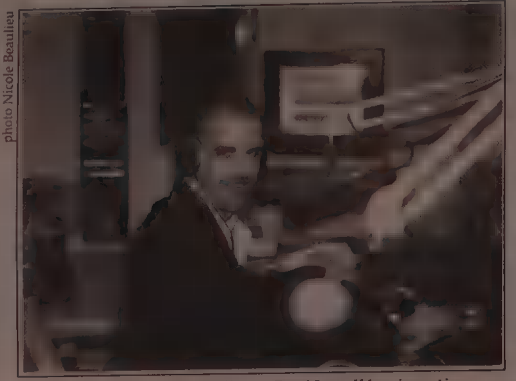
Le groupe *Aids Yellowknife* s'est fait remarquer en ville du 24 au 27 mars en se rendant dans les bars et en tenant un kiosque sur le site du *Caribou Carnival* pour informer les gens sur les pratiques sexuelles sans risques. Les condoms n'étaient pas partout les bienvenus. Lire en page 3.

En trois ans, la troupe de théâtre de Yellowknife ‹Les Pas Frette aux Yeux› [redacted] réalisé quatre productions. Leur plus récente pièce ‹Les binnes sont cuites› conduira les comédiens à Fort Smith le [redacted] avril, pour une première tournée. Lire [redacted] page 5

De plus en plus de tournages se déroulent dans les T. N.-O. Le député Dennis Patterson exhorte le gouvernement [redacted] cultiver cette nouvelle source de revenus : le cinéma. Lire [redacted] page 5.

La radio francophone d'Iqaluit

suite de la page 1


photo Nicole Beaulieu

Les longues heures de travail que René Lavallée a investies dans le projet radio ont été appréciées par tout le monde à Iqaluit. Depuis l'ouverture, René est retourné dans le Sud.

Venant d'un tout petit coin de la Manitoba, ce groupe fort représentatif de la francophonie en milieu minoritaire a donné un spectacle emballant dont on se souviendra longtemps à Iqaluit.

Lors de l'inauguration, le travail acharné de deux membres de l'équipe de la radio fut tout particulièrement souligné. Les bénévoles à l'honneur - Daniel Loyer et René Lavallée - ont accompli ces dernières années un travail extraordinaire. Dans le cas de Daniel Loyer dont la réputation s'étend d'un bout à l'autre des T. N.-O., son dévouement [redacted] la cause francophone en général lui a valu le même soir la remise d'une plaque honorifique lors d'un souper pour les bénévoles d'Iqaluit.

Quant à René Lavallée, cet artisan de la première heure d'une ténacité tout à fait tenace, il aura été ces dernières années le spécialiste incontesté de la technique sans lequel la radio n'aurait sans doute pas vu le jour.

Depuis son arrivée à Iqaluit, René Lavallée a été tour à tour responsable de l'entretien des équipements de retransmission de Radio-Canada, directeur pendant trois ans du comité Communications de l'AFI, responsable du choix et de l'installation de l'équipement, peintre, ferblantier et bien d'autres.

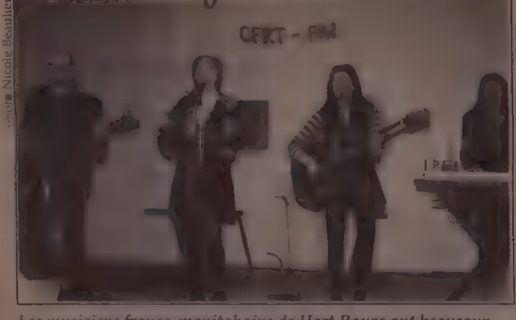


photo Nicole Beaulieu

Les musiciens franco-manitobains de Hart Rouge ont beaucoup aimé leur séjour dans le Nord, et leur musique [redacted] transporté la foule durant la soirée d'inauguration de CFRT-MF, à Iqaluit.

Durant toute cette aventure de la radio, l'AFI a pu compter sur un partenaire dont l'association souligne la générosité : la compagnie aérienne Canadien (section du Nord). Pour l'aide essentielle accordée au projet, le directeur de la base de Canadien à Iqaluit, M. Bryan Walsh, a reçu un ulu, couteau traditionnel inuit et gage de reconnaissance.

La soirée d'inauguration de la radio aura connu un grand succès grâce [redacted] l'énergie déployée par Linda McDonald. Coordonnatrice de la radio depuis deux ans, Linda a réuni beaucoup de gens autour du projet, a su maintenir le moral et impliquer chaque bénévole [redacted] sa mesure. Elle a également mené à bien les démarches auprès des fournisseurs et les groupes-contact dans le Sud dont l'ARC (Association des radios communautaires). Que d'heures passées au téléphone avant d'être en ondes!

Évidemment tout le travail n'est pas terminé. En fait, une fois [redacted] radio inaugurée, la phase de production ne fait que commencer. CFRT-MF lance maintenant un appel vibrant aux francophones d'Iqaluit pour qu'ils s'emparent du micro.

Des séances d'information et de formation auront bientôt lieu à ce sujet. Pour ceux que la présence en ondes intimide, il reste beaucoup d'autres choses à faire [redacted] la radio pour la réalisation et [redacted] mise en ondes des émissions. L'équipe de la radio incite fortement les gens intéressés à les approcher pour en savoir plus long. Restez [redacted] l'écoute!

Daniel Cuerrier

Echos des T.N.-O.

Feu à la mine Colomac

La production à la mine Colomac au nord de Yellowknife pourrait accuser deux mois de retard après qu'un feu ait endommagé le 27 mars le bâtiment central où sont traités les minerais.

Les pompiers de la ville de Yellowknife ont reçu un appel à l'aide de la mine dimanche le 27 mars à 14h. Un de leurs camions fut rapidement expédié à la mine avec quatre pompiers, à bord d'un avion de type Hercule. À leur arrivee, les pompiers se sont rendus compte que le bâtiment de 15 000 pieds carrés, avait ete détruit par l'incendie. Une fumée noire et épaisse enveloppait les lieux. À 22h, quatre autres pompiers rejoignirent la première equipe pour lutter contre cet incendie. Le lendemain matin, vers 4h30, le feu s'éteignait finalement et les huit pompiers de Yellowknife retournaient en ville.

Selon le chef des pompiers de Yellowknife, Mickey Beauchamp, les enquêteurs du bureau du commissaire aux incendies pensent que un chalumeau à acétylène utilisé par l'un des travailleurs est à l'origine de cet accident.

Policier de Yellowknife arrêté

Le constable Pierre Schelling de la GRC à Yellowknife a été arrêté le 24 mars et accusé d'agression sexuelle après qu'une femme ait déposé une plainte contre lui.

La femme, qui ne vit pas à Yellowknife, a déclaré à la Gendarmerie qu'un policier l'avait agressée le 18 mars. Schelling était de service ce jour-là. Il a comparu devant un juge de paix le 24 mars et comparaîtra devant un juge de la cour territoriale le 26 avril. M. Schelling a été suspendu et fait l'objet d'une enquête interne.

Le gendarme, qui est venu à Yellowknife en juillet 1992, avait auparavant travaillé au Nouveau-Brunswick pendant quatre ans avant d'être muté ici.

Mort subite à Gjoa Haven

La Gendarmerie royale du Canada à Gjoa Haven a ouvert une enquête suite à la mort subite de Iga Qayutinnuaq, âgé de 21 ans, le 23 mars. Selon un communiqué de presse de la GRC, M. Qayutinnuaq a trouvé la mort à 2h30 du matin et, après une autopsie en Colombie-Britannique, il semblerait que le jeune homme ne soit pas mort de cause naturelle. Aucune arrestation n'a encore été effectuée et l'enquête policière se poursuit.

Inauguration d'un complexe résidentiel à Iqaluit

De nouvelles résidences parrainées par la *Iqaluit Child Care Association* ont été inaugurées officiellement le 25 mars [redacted] Iqaluit. Le député de Nunatsiaq, M. Jack Anawak, a déclaré durant la cérémonie que le gouvernement fédéral était fier de sa participation à ce projet qui fournira des logements abordables.

L'ensemble comprend cinq appartements destinés à des familles et à des célibataires, et, éventuellement, une garderie. Un prêt direct de 1,1 million de dollars dans le cadre du programme de logement sans but lucratif a défrayé les coûts d'immobilisation. De surcroît, le gouvernement fédéral versera une subvention annuelle d'environ 63 000 dollars pour les frais d'opération.

Karen Lajoie

Pour les enfants d'Iqaluit qui parlent peu français

Un programme de refrancisation original à découvrir

Depuis janvier 1994, l'Association francophone d'Iqaluit offre un programme de refrancisation pour les enfants que ne parlent pas assez français chez eux. Un atelier d'art est souvent jumelé à cette activité de refrancisation.

Daniel Loyer, président du comité des parents francophones d'Iqaluit, précise que les deux activités font partie d'un projet en six volets financé par le programme de développement communautaire et culturel (PDCC).

L'AFI a fait un sondage à l'automne dernier pour déterminer les besoins et le niveau d'intérêt dans la communauté francophone pour ces projets. Les ateliers d'art et de refrancisation sont les deux premiers projets à être réalisés depuis le sondage.

Selon M. Loyer, la programme de refrancisation permet aux participants de maintenir leurs habiletés langagières et de progresser en français par l'entremise de jeux, de chansons et de films.

«Au début de l'atelier, il fallait presque faire de la traduction simultanée, explique-t-il. Maintenant, ça va beaucoup mieux».

Sept enfants âgés de 3 [redacted] [redacted] ans profitent régulièrement les fins de semaine de l'atelier de refrancisation. À côté de leur salle, se déroulent deux ateliers d'arts, un pour les enfants de 6 [redacted] 12 ans et un autre pour les plus petits.

Moins de participants que prévu

C'est avec ce groupe qu'est souvent jumelé l'atelier de refrancisation. Les jeunes s'adonnent alors [redacted] [redacted] vaste gamme d'activités, du Tai Chi aux arts plastiques.

Selon M. Loyer, le taux de participation [redacted] l'atelier de refrancisation n'est pas aussi élevé que le laissait prévoir le sondage. «Il y a beaucoup de sports pour les jeunes à Iqaluit, et ça divise la clientèle un peu, souligne-t-il. On va essayer de trouver une autre façon de procéder l'an prochain».

Daniel Loyer ajoute que la tenue de l'atelier a du mérite en soi.

«Ça prépare notre clientèle pour l'école francophone; sinon beaucoup de petits arriveraient en maternelle sans posséder assez de français».

M. Loyer explique qu'au mois de septembre prochain, les niveaux maternelle et pré-maternelle seront ajoutés au programme existant de classes en français langue maternelle. «Ça va se réaliser», affirme-t-il confiant.

Les ateliers d'arts et de refrancisation se poursuivent jusqu'à la première semaine de mai.

Karen Lajoie

Pas de condoms sur le site du carnaval de Yellowknife

AIDS Yellowknife se fait connaître à travers la ville

Le nouveau groupe communautaire *AIDS Yellowknife* a profité de ■ tenue du *Caribou Carnival* pour faire une sortie publique fort remarquée. La campagne du groupe durant la semaine du 21 mars pour éduquer le public aux pratiques sexuelles sans risques n'a pas eu l'heur de plaire au comité organisateur du carnaval qui a interdit la distribution de condoms sur le site.

Selon Jalal Duncalse, un membre du comité organisateur, le comité craignait que les enfants utilisent les condoms comme ballons, et les laissent trainer sur la glace de lac Frame, où se déroulait le carnaval du 25 au 27 mars dernier.

«Les gens ne veulent pas ■ promener et voir des condoms à terre; ça serait choquant,» a-t-elle précisé le 30 mars. Les ballons que *AIDS Yellowknife* a donnés aux jeunes étaient apparement acceptables, même s'ils traînaient sur la glace, à côté d'autres déchets tels les tasses de café, les serviettes de papier, les bâtonnets et les papiers d'emballage. «Il y avait en effet beaucoup de détritus», a reconnu Mme Duncalse.

Selon Mary Pepper, un des membres fondateurs de *AIDS Yellowknife*, cette attitude démontre qu'il y ■ encore beaucoup de travail à faire en éducation à propos du SIDA.

«Notre société ■ veut pas discuter des questions de sexualité et de mort et, quand on parle de SIDA, ces deux questions doivent être abordées. Si nous ne changeons pas d'attitude à ce sujet, nous allons encore perdre beaucoup de personnes à cause de cette maladie, souligne-t-elle. La seule différence entre un condom et un ballon, c'est qu'un condom peut te sauver la vie, mais pas un ballon».

L'alcool et l'éducation

AIDS Yellowknife, qui ■ obtenu ce mois-ci son statut de fondation charitable, voulait profiter de la tenue du carnaval pour leur première opération de promotion d'envergure. Durant cette fin de semaine, plusieurs personnes des communautés environnantes viennent ■ ville, et les bars sont pleins à craquer.

Le comité d'éducation d'*AIDS Yellowknife* ■ donc dressé une liste des bars de la capitale et obtenu la permission des gérants de circuler dans leur établissement, de discuter avec les clients et de distribuer des condoms aux intéressés. L'équipe a fait cette tournée des bars la veille du carnaval, le 24 mars, et a distribué 2 500 condoms en quatre heures, dont plus de 1 000 au Gold Range.

Mary Pepper précise que le comité d'éducation a été surpris par l'absence de machines distributrices de condoms dans la plupart des salles de bain des bars.

«Seulement deux des huits établissements où nous sommes allés avaient installé ces machines. Au moins les machines fonctionnaient et étaient remplies de condoms de bonne qualité,» précise-t-elle. L'équipe itinérante de *AIDS Yellowknife* ■ aussi placardé les toilettes d'affiches qui insistent sur le fait que personne n'est à l'abri du SIDA.

«La réaction ■ notre opération dans les bars ■ été très forte et très positive. Les gens ont apprécié la démarche. Plusieurs ont réclamé plus d'un condom,» a souligné Mme Pepper. L'équipe de l'émission *Focus North* de CBC Télévision ■ par ailleurs filmé la tournée des bars.

Durant le carnaval, *AIDS Yellowknife* avait également installé un kiosque sur le site et distribuait des brochures sur le SIDA et des informations sur le groupe. Les gens qui s'arrêtaient au kiosque étaient invités à deviner combien de condoms ■ trouvaient dans un bol. Selon Mme Pepper, plus de 155 personnes ont pris part à ce jeu y compris de nombreux adolescents.

«J'espère que l'an prochain, ■ aura le droit de distribuer des condoms aux adultes sur le site. Cette fois-ci, beaucoup ont profité de notre présence pour se renseigner ».

AIDS Yellowknife tiendra sa première assemblée générale le 10 avril ■ l'Église unie du Canada. Le public est invité à s'y rendre en grand nombre.

Karen Lajoie

La ligne téléphonique de *Aids Yellowknife* pour se renseigner en toute confidentialité sur le SIDA : **(403) 873-2626**

Karen Lajoie/L'Aquilon



Même si les organisateurs du carnaval ne voulaient pas que les jeunes et les adultes reçoivent des condoms de AIDS Yellowknife, le kiosque du groupe ■ suscité beaucoup de curiosité de la part des adolescentes. Quelques centaines ont pris le temps de se renseigner durant les trois jours du carnaval.

Un comité spécial de l'Assemblée trouvera une solution

Le mandat de la Commissaire aux langues sera clarifié d'ici août

Un comité spécial de l'Assemblée législative aura quelques mois pour évaluer le rapport de la Commissaire aux langues officielles des T. N.-O et établir ses propres recommandations pour déterminer de qui le poste de commissaire doit relever.

La commissaire Betty Harnum s'est déjà présentée ■ deux reprises devant l'Assemblée pour défendre son premier rapport annuel, déposé en décembre dernier et discuté pour la première fois en février 1994. Elle avait alors demandé que l'Assemblée clarifie dans un avenir rapproché son rôle, ses pouvoirs et responsabilités ainsi que les priorités du gouvernement dans le dossier des langues officielles. Le rapport de la Commissaire contient 30 recommandations pour améliorer les services gouvernementaux au plan des langues officielles.

Le député du Deh Cho, M. Sam Gargan, avait proposé une solution le 23 mars à l'Assemblée législative et la majorité de ses collègues l'approuvèrent. Selon cette proposition, le poste de commissaire aux langues officielles relèverait d'un représentant (comité ■ individu) du gouvernement qui reste à déterminer. Le comité spécial de l'Assemblée se penchera sur le choix de ce représentant ainsi que les mécanismes ■ élaborer pour passer en revue les actions, les réalisations et le budget du Commissariat aux langues officielles. Le comité dispose d'environ quatre mois pour trouver une solution et présenter ses recommandations à l'Assemblée, avant que ne se termine la sixième session, au mois d'août.

Le poste de Commissaire aux langues officielles avait été créé par l'Assemblée ■ 1990 et Mme Harnum occupe le poste depuis décembre 1991.

Karen Lajoie

Le gouvernement fédéral ne délaissera pas la francophonie

Poussons tous ensemble un grand soupir de soulagement : nous, les francophones des communautés acadiennes, de l'Ontario, de l'Ouest et du Nord, ne serons pas délaissés.

Dans le discours du Trône avec lequel a débuté l'ère Chrétien du gouvernement canadien, les francophones avaient pu lire une seule référence à la problématique qui leur est propre. Le discours définissait l'existence des communautés linguistiques française et anglaise comme «l'essence même de notre identité nationale».

Aux dires des analystes politiques, cette référence bien qu'elle n'ait pas été développée plus avant dans le discours du Trône, augurait bien. Le premier ministre Jean Chrétien et son équipe avaient réaffirmé leur engagement envers la politique fédérale des langues officielles.

À la sortie du budget fort attendu du ministre des Finances Paul Martin, les modifications apportées au régime d'assurance-chômage, avant même que soit complétée la consultation tant de fois promise sur la réforme en profondeur de l'ensemble des programmes sociaux, faisait craindre que les impératifs de la lutte au déficit n'épargnent aucun programme ni aucune politique.

Si même les programmes sociaux tellement chers à nos concitoyens ne sont plus intouchables, quel sort pouvait bien attendre la politique fédérale des langues officielles et les programmes qui s'y rattachent?

La réponse initiale du ministre des Finances avait de quoi inquiéter les communautés francophones et leurs organisations [redacted] travers le pays. De nouvelles coupures de 5% venaient s'ajouter aux restrictions budgétaires déjà imposées ces dernières années aux programmes du Secrétariat d'État maintenant regroupés au sein du nouveau super ministère du Patrimoine canadien.

En décrétant ces coupures de 5%, le gouvernement Chrétien ne semblait pas vouloir considérer la situation historique et politique particulière des communautés francophones et de leurs organisations. Les coupures s'appliqueraient aux organisations de la francophonie au même titre que toute autre association sans but lucratif, tout autre groupe d'intérêt.

De passage à Vancouver, le ministre titulaire de Patrimoine Canada, M. Michel Dupuy, ne niait pas cette semaine sur les ondes de la radio de Radio-Canada à Edmonton que les nouvelles coupures qui touchent la francophonie font mal. Selon le ministre, ces mesures s'imposaient en raison de l'ampleur de plus en plus intolérable du déficit mais elles ne signifient pas que le gouvernment Chrétien revient sur ses engagements en matière de langues officielles, surtout dans des dossiers comme la gestion scolaire dont l'importance est cruciale pour tous les francophones.

Le ministre a également insisté sur le rôle accru que le gouvernement libéral va accorder aux ententes Canada-communauté dans l'attribution des fonds destinés à la francophonie canadienne. Dans les Territoires du Nord-Ouest où une telle entente n'existe pas encore et où, par ailleurs, le dossier de l'éducation en français (y compris la gestion scolaire) a été mené à tambour battant depuis cinq ans, il sera intéressant de surveiller comment se combineront les effets de ces deux «parti pris» de Patrimoine Canada.

Agnès [redacted]

l'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Nicole Beaulieu
Sylvie Francoeur
Line Gagnon
Daniel Cuerrier

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement [redacted] 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication [redacted] *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et [redacted] ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée [redacted] l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas ou les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera [redacted] une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.



Le journaliste Chris Lambie, qui avait écrit un billet pour le Globe and Mail cet hiver sur l'importance dans notre pays de savoir patiner, s'était enfin décidé à chausser pour la première fois ces redoutables lames 24 heures avant le match amical entre l'équipe des média de Yellowknife et l'équipe de l'Assemblée législative. À la surprise générale, Chris tout novice qu'il soit a compté le premier but de son équipe. N'ayant plus rien [redacted] se prouver dans la capitale des T. N.-O., M. Lambie est parti le 30 mars dans [redacted] «bazou» pour Halifax, sa ville natale.
En haut, [redacted] droite, le greffier de l'Assemblée législative et gérant de son équipe, M. David «Scotty» Hamilton, s'apprête (semblerait-t-il) à perdre son calme légendaire.

Troisième match annuel de hockey

Les média remportent le trophée aux dépens des députés

Pour la deuxième fois en trois ans, l'équipe des média [redacted] remporté le 25 mars, lors du *Caribou Carnival* à Yellowknife, un match de hockey amical contre les députés de l'Assemblée législative, par un pointage serré de 8-7.

Le match a permis en même temps une levée de fonds de 270 dollars pour le centre des femmes de Yellowknife.

Depuis 1992, les députés et les média se rencontrent une fois l'an pour cette joute pas très sérieuse qui a le don de divertir les citoyens de Yellowknife et les visiteurs du *Caribou Carnival*. La première fois que le match a eu lieu, la partie se solda par une égalité à 9-9.

La plupart des joueurs étaient satisfaits d'avoir survécu à la partie. L'an dernier, les média ont remporté le trophée par un score de [redacted] à 6. Cette année, les députés s'étaient bien entraînés avant le match et la partie fut chaudement disputée.



L'équipe des députés, les *Sharks*, avaient choisi pour leurs exercices une musique de circonstance : le thème de l'émission Mission impossible.

Dès les premières 31 secondes de la partie, le député Jim Antoine a marqué un but. L'équipe des média a alors compris que nos élus lui donneraient du fil à retordre.

Un deuxième but [redacted] première période de l'agent d'information de l'Assemblée législative Paul Jones confirmait leur avance. Heureusement pour les média, l'incroyable Chris Lambie, journaliste de son métier et patineur depuis à peine vingt-quatre heures, a finalement marqué un but pour son équipe alors qu'il ne restait que trois minutes dans la deuxième période.

En dernière période, l'avance des députés était de 5 à 4 et ils croyaient bien avoir gagné quand Mark Dickey de la station de radio *CJCD* a marqué [redacted] premier but deux secondes avant la fin de la partie. Pour briser l'égalité, les deux équipes choisirent la technique du tir au but, comme aux Olympiques.

Chaque équipe avait droit à cinq tirs par ronde. Deux rondes plus tard, le match était encore [redacted] égalité, avec maintenant un pointage de 7-7, grâce [redacted] des buts de Mark Sproxton du *yellowknifer* et Mark Dickey pour les média, et Paul Jones et le député Kelvin Ng pour les *Sharks*. Pour en finir avec ce match, les deux capitaines optèrent pour une période supplémentaire de cinq minutes.

Duane Melchert du *yellowknifer* [redacted] alors finalement marqué le but gagnant, 1'16" après que cette période finale ait commencé. Pour les 75 spectateurs qui ont assisté à ce match et pour les joueurs, la fin de la partie fut acceuillie avec soulagement. En quittant l'aréna, l'équipe des députés a tout de même laissé entendre qu'en 1995, ils comptent bien remporter la victoire.

Karen Lajoie

«Les binnes sont cuites !» au NACC les 1er et 2 avril

Une comédie complètement écervelée et en liberté !

Imaginez une histoire abracadabrante : un hôtel bondé, une prison juste à côté avec u[redacted] seul prisonnier et une inspection surprise durant un chaud été à Yellowknife. Voilà en gros, vite résumée, la trame de «Les binnes sont cuites !», une farce en trois actes et la plus récente production de [redacted] troupe de théâtre Les Pas Frette aux Yeux.

La pièce, écrite par Jean Tanguay et adaptée par la troupe, est une comédie absurde, mise en scène par John Blondin. Ce dernier se dit encouragé par les progrès de la troupe au fur et à mesure des répétitions. «C'est bon de voir que les comédiens s'amusent autant. Nous avons beaucoup de plaisir à jouer cette comédie».

Pour résumer les grandes lignes de la pièce, expliquons que le prisonnier Prosper (Jean-François Boucher) en a assez d'être seul et de pouvoir seulement discuter de l'actualité avec la directrice de la prison Menotte (Caroline Millette) et son gardien Lagarcette (Martine Lepage). Prosper refuse de travailler en prétextant que le travail, c'est seulement bon pour un homme en liberté. Menotte n'ose pas l'obliger à travailler. Sans cet unique prisonnier, Menotte craint que la prison ferme et qu'elle se retrouve (comble de l'ironie) ... sans emploi.

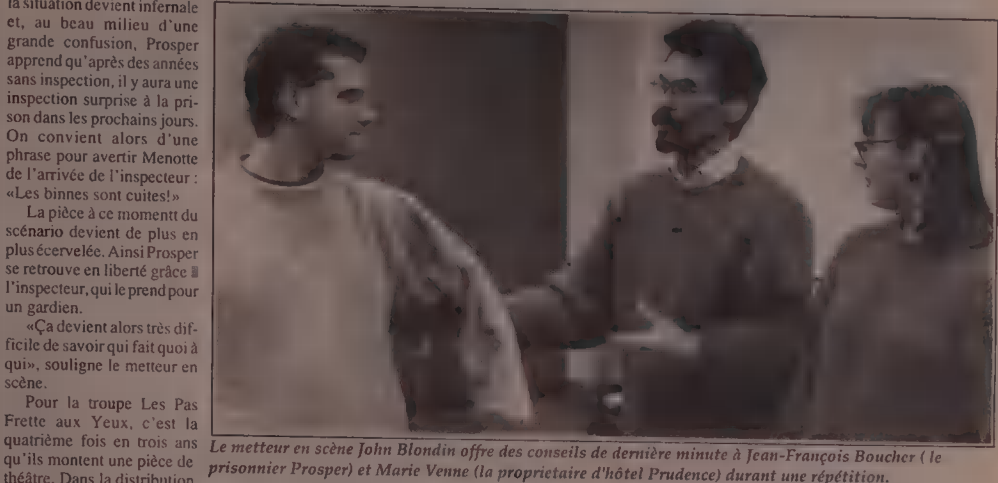
Tout semble s'arranger le jour où la propriétaire de l'hôtel voisin, le Gold Range, propose à Menotte [redacted] solution unique : envoyer le prisonnier à l'hôtel et utiliser la prison comme hôtel durant l'été.

Quand les touristes commencent à arriver et à s'installer à la prison, la situation devient infernale et, au beau milieu d'une grande confusion, Prosper apprend qu'après des années sans inspection, il y aura une inspection surprise à la prison dans les prochains jours. On convient alors d'une phrase pour avertir Menotte de l'arrivée de l'inspecteur : «Les binnes sont cuites!»

La pièce à ce momentt du scénario devient de plus en plus écervelée. Ainsi Prosper se retrouve en liberté grâce [redacted] l'inspecteur, qui le prend pour un gardien.

«Ça devient alors très difficile de savoir qui fait quoi à qui», souligne le metteur en scène.

Pour la troupe Les Pas Frette aux Yeux, c'est la quatrième fois en trois ans qu'ils montent une pièce de théâtre. Dans la distribution des «Binnes», on retrouve des vétérans de la troupe et de nouvelles recrues. France Wallend, qui interprète cette fois-ci le rôle de Lahautaine, [redacted] l'honneur insigne d'avoir joué dans toutes les productions de la troupe.



Kar[redacted] Lajoie/L'Aquilon

Le metteur en scène John Blondin offre des conseils de dernière minute à Jean-François Boucher (le prisonnier Prosper) et Marie Venne (la proprietaire d'hôtel Prudence) durant une répétition.

«C'est toujours fascinant de travailler avec des gens dont le niveau d'expérience est aussi varié, souligne M. Blondin. Je peux suggérer quelque chose, et les comédiens vont l'essayer, chacun selon son expérience et son niveau d'interprétation unique».

Les Pas Frette aux Yeux répètent depuis le début de février, selon un horaire exigeant: trois fois par semaine au début, et maintenant, d'ici à la levée du rideau, tous les soirs, cinq heures par soir. «Nous travaillons très fort pour donner le meilleur spectacle possible. Nous serons prêts!»

«Les binnes sont cuites !» sera presenté non seulement à Yellowknife mais également à Fort Smith le 9 avril à l'école J. B. Tyrell [redacted] 19h30. La troupe entreprend ainsi sa première tournée, depuis sa fondation.

Karen Lajoie

La sortie du film est prévue pour janvier 1995

Frostfire est tourné dans les rues de Yellowknife

Depuis deux semaines, les habitants de Yellowknife voient dans les rues de la ville d'énormes camions chargés d'équipement cinématographique ainsi que des techniciens entourés de câbles et des comédiens à la recherche de leur rôle. Le producteur Brian McKeown et le réalisateur David Greene se trouvent au centre de toute cette activité reliée au tournage du film*Frostfire*.

Le film - un drame rappelant des événements qui ont eu lieu durant les années 60 - a été écrit par le scénariste Mark Strange qui, selon M. McKeown, ignorait au départ que son récit s'était en fait déjà déroulé dans la réalité.

MM Strange et McKeown avaient collaboré auparavant pendant quatre ans à l'émission *The Beachcombers*. Lorsque la série télévisée quitta l'antenne de CBC, les deux hommes décidèrent de s'associer dans un projet de long métrage qui devint *Frostfire*.

M. McKeown précise que le film raconte l'histoire de Nelson Nagarauk, un étudiant inuk résidant à Yellowknife et qui est bouleversé par le décès suspect de son amie Rose à la résidence Akaitcho. Son frère Brendan vient chercher Nelson pour qu'il puisse passer du temps avec [redacted] famille, à Taloyoak. Alors que les deux frères sont en train de chasser un ours, ils découvrent une femme russe perdue dans la toundra.

La femme leur apprend qu'un sous-marin soviétique a eu des problèmes à bord avec son réacteur nucléaire.

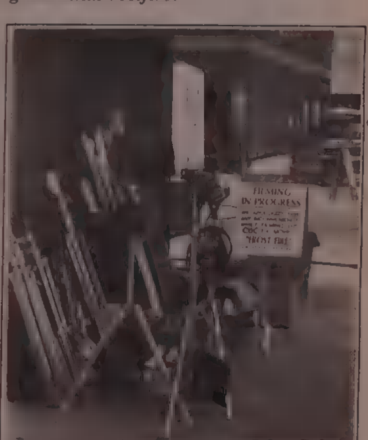
La famille Nagarauk découvrira plus tard que le gouvernement canadien avait tenté d'étouffer l'affaire.

Les comédiens du Nord dans le film

La plupart des comédiens, y compris Mosha Côté qui tient le rôle-titre de Nelson, ont été engagés dans le Nord, à Iqaluit ou à Yellowknife.

Des extras seront également recrutés à Taloyoak quand l'équipe de production y séjournera à compter du 3 avril pour une semaine de tournage.

Selon M. McKeown, le choix des acteurs n'est pas dû au hasard. «Je suis très fier du fait que presque tous les personnages inuit seront interprétés par des comédiens inuit. Il me semblait que, si [redacted] voulait bien raconter cette histoire, il fallait éviter les caricatures. Il était donc très important pour moi de tourner ici et d'engager des comédiens d'ici».



phot[redacted] Line Gagnon

Silence sur le plateau ! Voilà tout un défi pour l'équipe de tournage quand le plateau, c'est une rue, [redacted] ville.

Frostfire bénéficie d'un budget de 3,5 millions de dollars, une somme considérable pour un téléfilm canadien. M. McKeown explique que de telles dépenses étaient inévitables pour amener une équipe technique de 50 personnes de Vancouver à Yellowknife et Taloyoak.

«Nous voulions raconter une histoire canadienne à la fois authentique et sortant de l'ordinaire.De plus, je suis depuis toujours amoureux de l'Arctique. Ce film s'imposait dans ma carrière,» explique-t-il.

Pour réaliser *Frostfire*, M. McKeown a choisi David Greene, un cinéaste canadien qui travaille depuis 20 ans à Hollywood. M. Greene a d'ailleurs gagné quatre trophées Emmy pour ses réalisations à la télévision americaine. Aucun autre réalisateur n'a remporté autant de prix. Parmi ses projets les plus connus, mentionnons *Small Sacrifices*, *Roots*, et *Rich Man, Poor Man*. «David a beaucoup d'expérience, entre autres pour ce qui est de travailler avec des acteurs possédant peu ou pas d'expérience. Je suis certain qu'il saura aller chercher de bonnes performances des comédiens qui ne sont pas des professionnels».

Les résidents des T.N.-O. pourront juger eux-mêmes si MM Greene, McKeown et Strange ont réalisé le film qu'ils avaient en tête lorsque *Frostfire* sera présenté en première en janvier 1995 sur les ondes du réseau CBC.

Karen Lajoie

Bientôt en tournage dans votre localité

Le gouvernement fait du cinéma

Le député d'Iqaluit souhaite que le GTNO mette sur pied un bureau pour superviser et assister les projets de films et les équipes de tournage dont la présence dans le Nord est de plus [redacted] plus fréquente.

La production de *Frostfire* est présentement en cours à Yellowknife pendant qu'à Iqaluit, le film *The Trial at Fortitude Bay* est en tournage. Selon Dennis Patterson, ces projets, avec leurs budgets et leurs besoins en main d'oeuvre et services locaux, offrent des opportunités d'emploi, en particulier pour les Inuit et les Dénés qu'il ne faut pas négliger, dans le Nord.

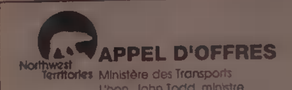
Le gouvernement devrait donc établir un bureau du cinéma qui pourrait faciliter les tournages et mettre en contact les équipes de tournage avec les talents locaux qu'elles recherchent.

«Ces films entraînent d'importantes retombées économiques pour la communauté où ils sont tournés, [redacted] souligné M. Patterson [redacted] 21 mars à l'Assemblée législative. Dans ma région, ces tournages ont procuré [redacted] des Inuit du travail comme acteurs et aussi sur le plateau. En plus, souvent pour les besoins du film, des vêtements traditionnels, des moto-neiges [redacted] d'autres accessoires sont loués. Dans toutes les provinces et même au Yukon, il existe des bureaux gouvernementaux faisant le lien avec l'industrie du cinéma ainsi que du travail de recrutement pour attirer d'autres tournages chez eux en offrant divers avantages aux équipes de production.».

Selon le député de Baffin, la Ville de Churchill au Manitoba voulait également être l'hôte du tournage qui se déroule présentement [redacted] Iqaluit. En raison de cette compétition, M. Patterson voudrait voir le gouvernement établir un plan d'action pour amener d'autres tournages dans le Nord. Le ministère du Développement économique et du tourisme se penche sur la question.

Depuis cinq années, les T.N.-O. ont vu le tournage d'une demi-douzaine [redacted] long métrages, dont *Agaguk,*, *Map of the Human Heart* et un projet en cours sur la vie de Robert Flaherty, le cinéaste américain dont les documentaires ont lancé le genre en 1921 lorsqu'il réalisa *Nanook of the North*.

Karen Lajoie



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Transport et arrosage d'eau pour l'entretien des routes

– Région de Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), [redacted] plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] AVRIL 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 28 [redacted] 1994.

Afin d'être prises en considération, [redacted] soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour [redacted] présent projet seulement.

Le ministère ne s'engage [redacted] à accepter la plus basse ou [redacted] autre soumission reçue.

Renseignements [redacted] l'appel : Diana Field, agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Richard Lafferty, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics [redacted] des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Construction d'un nouveau centre [redacted] santé

Structure [redacted] bois de [redacted] m², système [redacted] chauffage à [redacted] chaude, toit en membrane de bitume modifié, fondations thermosiphon, semelle continue [redacted] poteaux en béton.
– Clyde River, T.N.-O. –

[redacted] soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et [redacted] Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac Postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) ou au commis [redacted] contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics [redacted] des Services, Gouvernement [redacted] Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées [redacted] main propre [redacted] bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 22 AVRIL 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 22 [redacted] 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 6 avril 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas [redacted] d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : [redacted] Aulakh, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (819) 979-5150, ou Darrell Vikse, Park Sanders Adam Vikse Architects Ltd., Tél. : (403) 920-2609

CRTC — Avis public — Canada

Avis public CRTC 1994-19. Le CRTC lance un appel d'observations sur son projet d'ordonnance d'exemption relative aux entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe. Les personnes qui désirent présenter des observations sur le projet d'ordonnance d'exemption, ou sur d'autres questions de politique connexes, doivent les faire parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa, K1A 0N2, au plus tard le **15 avril 1994**. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.) J8X 4B1, (819) 997-2429; et [redacted] bureau régional du CRTC [redacted] Vancouver : 1380-800, rue Burrard, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7, (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission





Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

AVIS DE PROLONGATION

Programme de supplément au loyer de 1994

1. La date limite pour Arctic Bay, Broughton Island, Clyde River, Hall Beach, Igloolik, Lake Harbour, Rankin Inlet, Repulse Bay et Whale Cove a été repoussée au **7 avril 1994** - l'heure et le lieu fixés restent les mêmes.
2. La date limite Sachs Harbour, Deline, Cambridge Bay, Coppermine, Gjoa Haven, Pelly Bay et Taloyoak a été repoussée au **15 avril 1994** - l'heure et le lieu fixés restent les mêmes.

Dates de tombée :

Annonces à monter :lundi à 17h
Annonces déjà montées :mardi à 16h

Merci de votre collaboration!

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories — Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Services [redacted] fur et à mesure des besoins

Services de buanderie et de nettoyage à sec de combinaisons de travail

Location de véhicules

– Dans les environs de Yellowknife, T.N.-O. –

Services [redacted] fur et à mesure des besoins

Services de buanderie et de nettoyage [redacted] sec de combinaisons de travail

Rechapage de pneus

Location de véhicules

– Dans les environs de Hay River, T.N.-O. –

Services [redacted] fur et [redacted] mesure des besoins

Réparation de radios-mobiles

– Différents endroits dans les T.N.-O. –

Le soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou [redacted] l'agent [redacted] contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires [redacted] Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1e étage de l'édifice Highways, 4510, rue Franklin) avant :

[redacted] H, HEURE LOCALE, LE 6 AVRIL 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 28 mars 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres : Diana Field, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Ev Kinsman, Gouvernement [redacted] T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972





Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l' Office conformément au sous-alinéa 18 (1)b)(i) de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse :	BHP Minerals Canada Ltd.
Site :	Région du Lac de Gras et du Lac Exeter
Objectif :	Prélèvement en vrac d'échantillons du sous-sol

Pour plus d'informations, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191, avant le **14 avril 1994**.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Transport et arrosage d'eau pour l'entretien des routes

– Régions de Fort Providence [redacted] de Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au Directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), ou [redacted] commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Avenue Franklin), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] AVRIL 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres aux adresses indiquées ci-dessus à partir du [redacted] mars 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel : Diana Field, agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Don MacEachern, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 873-7846



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Lutte contre [redacted] poussière

Approvisionnement et épandage [redacted] chlorure de calcium à certains endroits déterminés [redacted] certaines doses spécifiques

– Routes [redacted] 7 dans les T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1e étage de l'édifice Highways, 4510, rue Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 13 AVRIL 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents [redacted] l'une des adresses susmentionnées à partir du **29 mars** 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse [redacted] toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, commis [redacted] contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972


photo Sylvie Francoeur

Des étudiants de Mme Raymonde Laberge (1e, 2e et 3e années) de l'école St-Joseph à Yellowknife reçoivent la visite de Marie Patterson, l'agente de la Fédération Franco-Ténoise pour le dossier Alphabétisation. Ces jeunes ont participé au rallye Lecture en famille de la F.F.T.

SONDAGE 1994 L'aquilon

Le présent sondage vise d'abord à receuillir votre opinion sur *L'Aquilon*. Nous espérons aussi, grâce [illegible] informations que vous nous confierez, mieux vous connaître et par conséquent vous offrir un journal adapté à vos besoins et à vos goûts. Prière d'encercler [illegible] réponse de votre choix ou de l'écrire en toutes lettres. Merci!

Depuis combien de temps lisez-vous *L'Aquilon*?

Moins d'un an
1 à 2 ans
3 à 5 ans
Plus de 5 ans

Que pensez-vous en général de *L'Aquilon*?

Excellent
Bon
Passable
Mauvais

Lisez-vous *L'Aquilon*

chaque semaine
2 fois par mois
12 fois par année
[illegible] fois par année
moins souvent

Comment vous procurez-vous *L'Aquilon*?

par abonnement
en kiosque
à la bibliothèque
à l'école
autre

Si vous êtes abonné.e, recevez-vous *L'Aquilon*,

le jour de sa parution (vendredi)
le lundi suivant
la semaine suivante
15 jours plus tard
autre

Chez vous, qui lit *L'Aquilon*? Combien de

femmes?
hommes ?
personnes de moins de 18 ans?
personnes de 18 à 40 ans?
personnes de plus de 40 ans?

Que préférez-vous dans *L'Aquilon*?

l'actualité des T. N.-O.
les Échos
l'actualité francophone dans les T. N.-O.
l'actualité francophone canadienne
les portraits de gens de la communauté
les chroniques :
disques et livres
cinéma
juridique
les photos-reportages
l'éditorial
les caricatures
les photos
la publicité

Quelle nouveauté suggérez-vous [illegible] *L'Aquilon*?

petites annonces
mots croisés
chroniques
- santé
- nutrition
- culinaire
- environnement
- patrimoine
- femmes
- cultures aborigènes

____

Avec quelle compagnie aérienne voyagez-vous le plus souvent?

Air Canada
Canadi>n
First Air
NWT Air
autre

Combien de fois par an voyagez-vous [illegible] l'extérieur des T. N.-O.?

Quelle est votre destination la plus récente?

Quels articles achetez-vous par catalogue :

disques compact
livres
cassettes vidéo
articles de décoration
meubles
articles de sport
vêtements
autre

Quels sports pratiquez-vous le plus souvent?

1.
2.
3.

Etes-vous intéressé.e à collaborer à L'Aquilon comme

correspondant.e
photographe

Vos coordonnées :

En vous comptant, combien de personnes de sexe féminin et de sexe masculin se situant dans les groupes d'âge ci-dessous vivent chez vous

	Femmes	Hommes
Moins de 2 ans		
2 à 5 ans		
6 à 11 ans		
12 à 17 ans		
18 à 30 ans		
30 à 50 ans		
50 ans et plus		

Quel est votre état civil?

Célibataire (jamais marié.e)
Union libre
Marié.e
Séparé.e
Divorcé.e
Veuf ou veuve

Quel niveau de scolarité avez-vous complété?

Primaire
Secondaire
Collégial
Baccalauréat
Maîtrise
Doctorat
autre

Dans quel domaine êtes-vous diplômé.e?

Dans quel secteur d'activités travaillez-vous?

Quel poste occupez-vous?

Laquelle des catégories suivantes correspond à votre revenu annuel?

Moins de 20,000$
20,000 à 29,999$
30,000 à 39,999$
40,000 à 49,999$
50,000 à 59,999$
60,000 à 74,999$
75,000 à 99,999$
100,000 à 149,000$
150,000 et plus

Depuis combien de temps vivez-vous dans les Territoires du Nord-Ouest?

Moins d'un an
1 à 2 ans
3 à 5 ans
plus de 5 ans

Merci [illegible] ce sondage [illegible] à
[illegible] C. P. [illegible]
ou [illegible] et [illegible] au
[illegible] - 2158

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 14, vendredi 8 avril

Karen Lajoie / L'Aquilon

Abus sexuels et physiques au pensionnat de Chesterfield Inlet

L'enquête auprès des élèves commence à Igloolik

L'été dernier, environ 150 anciens étudiants de l'école résidentielle Joseph Bernier et de la résidence Turquitil Hall se sont rencontrés à Chesterfield Inlet pour discuter de leurs expériences respectives dans ces établissements, au cours des années 50 et 60.

Après une semaine d'échanges, les anciens pensionnaires envoyèrent une pétition [redacted] gouvernement territorial pour demander l'ouverture d'une enquête sur les abus sexuels et physiques dont ils auraient été victimes pendant leur séjour à la résidence de l'école.

La situation que dénoncent les anciens étudiants de l'école Joseph Bernier [redacted] porte pas uniquement sur des questions d'abus infligé par une personne [redacted] une autre personne. Dans une perspective plus vaste, les victimes en veulent [redacted] gouvernement fédéral pour les abus qu'il [redacted] tolérés à l'égard d'une culture et d'une race, lorsqu'il jugea préférable d'envoyer [redacted] loin les jeunes des communautés de la région afin qu'ils apprennent l'anglais et qu'ils reçoivent une éducation à l'occidentale.

La GRC mène actuellement sa propre enquête sur toute cette histoire. Plus de 300 persones ont été interogées et il reste [redacted] déterminer si il existe suffisament d'éléments de preuve pour déposer des plaintes [redacted] criminel.

Le ministère de la Justice des T.N.-O. avait confié à l'avocate Katherine Peterson la tâche d'enquêter sur les plaintes énumérées dans la pétition des ancients étudiants. Au terme de son enquête, Me Peterson formulera pour le ministère des recommandations quant aux suites à donner à cette affaire : soit une enquête publique, soi des plaintes [redacted] criminel, [redacted] encore l'établissement de services d'aide et de counselling pour les victimes d'abus.

Durant un entretien avec *L'Aquilon* le 5 avril, l'avocate a souligné que le dossier était très délicat et très émotionnel et qu'elle voulait prendre le temps de se s'occuper comme il faut de ce dossier pour que les victimes ne se sentent pas lésées.

Mme Peterson a commencé son enquête le 12 mars dans la communauté d'Igloolik, [redacted] vivent maintenant une cinquantaine d'anciens étudiants. Elle [redacted] entre autres rencontré le maire Louis Tapardjuk, un ancien de l'école Joseph Bernier, pour lui expliquer sa démarche et lui demander conseil dans le déroulement de l'enquête.

Le jour même de l'arrivée de Mme Peterson, la radio communautaire de la localité

L'enquête
Suite en page 2

Les associations francophones et l'autofinancement

Le ministère du Patrimoine canadien ne sait pas si les associations réussiront à prendre le virage

Ottawa (APF) Même s'il encourage fortement les associations et les organismes francophones à se tourner vers d'autres sources de financement pour financer leurs activités, même s'il entreprendra cette année une révision complète du financement des organismes, le ministère du Patrimoine canadien ne peut pas jurer que les communautés francophones réussiront à prendre ce virage.

Le cinquième rapport annuel du ministère du Patrimoine canadien portant sur les langues officielles, couvrant l'exercice financier 1992-1993, traite brièvement de l'impact des restrictions budgétaires sur les associations [redacted] milieu minoritaire. «Il faudra faire plus avec moins» confirme le ministère qui ne cache pas qu'il est maintenant difficile de trouver des ressources pour faire face aux priorités, toujours plus nombreuses, qui mériteraient d'être soutenues financièrement.

Le rapport souligne que de nombreux groupes et organismes tentent présentement de réduire leur dépendance financière à l'égard du gouvernement fédéral. Il est cependant moins optimiste quant aux résultats escomptés. «Ces groupes réussiront-ils à trouver de nouvelles sources de financement? Cela reste à voir». Le ministère, souligne le rapport annuel, est «conscient qu'il s'agit là d'un tournant difficile à court terme», au moment où «les restrictions financières accablent tous les secteurs de la société».

Le rapport confirme que les subventions aux associations auront diminuées de 20 pour cent en 1996-1997 par rapport [redacted] niveaux de 1992-1993, suite aux décisions prises en décembre 1992 et avril 1993 par le gouvernement précédent. Ces réductions, lit-on, se répercuteront sur tous les programmes du ministère et pas seulement sur le

Patrimoine
Suite [redacted] page 2

Dans l'Arctique de l'Ouest, des archéologues du Centre du patrimoine septentrional travaillent en étroite collaboration avec des aînés Inuvialuit pour retrouver des campements de chasse et de pêche et y documenter [redacted] vie traditionnelle des gens de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie. Lire en page 3.

La Dictée des Amériques «première édition» aura connu un succès retentissant. Des dizaines de milliers de personnes y ont participé. Les francophones du Canada vivant à l'extérieur du Québec ont fait très bonne figure dans la finale. De retour de Montréal, les deux représentantes des T.N.-O., Madeleine Fontan et Louise Gilbert, nous racontent leur expérience. Lire en page 4.

La pièce de théâtre « Les binnes sont cuites» : nous avons beaucoup ri et beaucoup aimé. Bravo [redacted] toute l'équipe. Nous saluons en photos cette autre production réussie de la troupe de Yellowknife Les Pas Frette aux Yeux. À voir en page 5.

Dernière occasion cette semaine de répondre au sondage de *L'Aquilon*. Merci de votre collaboration et cochez oui, cochez non en page 8.



A l'occasion de la Semaine des sciences, quelques élèves francophones ont présenté leurs travaux à l'exposition de l'école Nakasuk à Iqaluit.

L'enquête de Chesterfield Inlet continue

Suite de la page 1

annonçait qu'une réunion publique se tiendrait le soir du 13 mars à propos des abus à l'école Joseph Bernier. À peu pres 40 étudiants se sont présentés à la réunion pour discuter de la situation avec Mme Peterson, et quelques autres qui se sentaient mal à l'aise d'aborder cette question devant leurs concitoyens sont allés la voir plus tard, à son hôtel. L'avocate avoue qu'elle a été surprise par l'attitude des victimes en ce qui a trait aux suites à donner à cette affaire.

«Pour certains, il n'est pas important ni significatif que des plaintes soient déposées au criminel. D'autres veulent que des plaintes soient déposées, parce que, de cette façon, des individus devront finalement assumer la responsabilité de leurs actes. La décision de porter l'affaire au criminel sera prise par la GRC lorsque la police aura terminé sa propre enquête. «Je [redacted] peux pas faire grand chose à cet égard. À l'heure actuelle, ce qui m'a le plus frappé, c'est l'aide et le soutien dont ont besoin tous ces gens».

Le plupart des étudiants [redacted] Igloolik ont souligné que «les assauts contre leur culture» sont ceux qui à long terme ont le plus bouleversé leurs vies. «Ces enfants (le plus jeune avait quatre ans) ont été éloignés de leur communauté et plongés dans [redacted] univers culturel dont les valeurs et la langue n'étaient pas les leurs. Quelques personnes avec qui j'ai parlé pensent que le gouvernement et l'Église mettaient ainsi en place une politique d'assimilation des jeunes inuit. Dans le contexte des années 50 et 60, ces traitements ont affecté profondément une génération,» souligne Mme Peterson. Quand les enfants sont retournés dans leur communauté, ils avaient beaucoup perdu leur langue maternelle, ne connaissaient pas plusieurs aspects de leur culture, et quelques-uns se jugeaient supérieurs à ceux qui n'avaient pas reçu cette éducation chrétienne et européenne. «Cette situation a ébranlé la culture des inuit, qui repose sur le respect des aînés et de la famille». L'école et la résidence ont fermé leurs portes en 1969, mais pour des centaines d'étudiants qui retournèrent vivre dans leurs communautés respectives, les effets de leur séjour à Chesterfield Inlet se font toujours sentir.

Les anciens étudiants, avec qui Katherine Peterson s'est entretenu à Igloolik, s'entendent pour dire qu'ils ne veulent pas d'enquête publique. «Ils sont unanimes à penser que ce serait une perte de temps et d'argent. Ils savent ce qui est arrivé et quels sont les problèmes. Selon eux, l'argent serait mieux dépensé en aidant les victimes avec un service de counselling».

La majorité des étudiants, malgré leurs expériences traumatisantes à l'école Joseph Bernier, n'en veulent pas vraiment à l'Église catholique. Ils blâment plutôt les individus qui ont abusé de leurs pouvoirs et de leur autorité. «J'ai trouvé très intéressant que les personnes ne condamnent pas l'Église ou des personnes en particulier. Les victimes voulaient tout simplement trouver des solutions à leur situation.. Ça me semble être une façon très productive de penser».

Mme Peterson retournera dans la région du Centre de l'Arctique en avril pour discuter de son rapport avec d'anciens étudiants qui vivent maintenant [redacted] Rankin Inlet, Arviat et Chesterfield Inlet. Elle espère remettre son rapport au ministère de la Justice à la fin mai.

Karen Lajoie

L'éducation et le patrimoine

Suite de la page 1

Programme de promotion des langues officielles (C'est ce programme qui finance les associations au pays).

Le ministère qualifie la situation «d'inéluctable réalité financière» et souligne la nécessité de tirer le maximum de la rareté des ressources.

En 1993-1994, le gouvernement fédéral a versé 25,588,000 millions à titre d'appui aux institutions et organismes de langue officielle. La plus grosse part du gâteau, 17,868,938 millions, a servi à financer 209 organismes francophones [redacted] pays.

L'aide financière accordée aux organismes [redacted] aux institutions de langue officielle ne cesse de décroître depuis quelques années.

En 1991-1992, le fédéral avait dépensé 29,959,000 millions pour leur permettre de fonctionner. En 1992-1993, cette somme tombait à 28,431,000 millions puis à 25,588,000 millions en 1993-1994. En 1994-1995, le gouvernement réduira son aide financière aux associations de 5 pour cent, ce qui la portera à 24,308,600 millions.

D'autre part, le rapport traite des priorités que visera le prochain protocole que le gouvernement fédéral signera avec les provinces, dans le cadre du renouvellement de son programme des langues officielles dans l'enseignement. Il s'agit d'un programme de cinq [redacted] de plusieurs centaines de millions de dollars, qui permet [redacted] minorités d'avoir accès [redacted] l'instruction dans leur langue. La création de programmes de refrancisation à l'intention des élèves des niveaux primaire et secondaire et à l'intention des étudiants du postsecondaire figure en tête de liste des priorités au cours des cinq prochaines années.

Le gouvernement fédéral veut aussi créer de nouveaux centres scolaires et communautaires, particulièrement en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Ces centres sont perçus comme un instrument efficace pour combattre l'assimilation.

On veut aussi investir dans la formation des enseignants et dans la création de matériel didactique en français, particulièrement dans le domaine des sciences au niveau secondaire.

L'expansion de son programme de bourses et l'élaboration d'un programme d'enseignement à distance [redacted] niveau postsecondaire, là où la population minoritaire est de faible densité, figurent parmi les autres priorités du ministère du Patrimoine canadien.

Yves Lusignan

Elections générales au Québec

Les Québécois «hors Québec» pourront exercer leur droit de vote

Les Québécois qui vivent temporairement à l'extérieur du Québec pourront exercer leur droit de vote dans le cadre des prochaines élections qui auront lieu [redacted] Québec au cours des prochains mois. Selon le bureau du directeur général des élections du Québec, tout électeur qui est à l'extérieur du Québec depuis au moins deux ans peut voter par correspondance, à la condition d'être inscrit au registre des électeurs hors du Québec. Une demande d'inscription [redacted] registre peut être faite en tout temps. Toutefois, le registre est fermé un mois avant le jour du scrutin. Pour se procurer le formulaire d'inscription, il suffit de communiquer avec les divers bureaux du Québec ou de communiquer avec le Directeur général des élections du Québec, Centre de renseignements, Edifice René Lévesque, 3460, rue de La Pérade, Sainte-Foy, (Québec) G1X 3Y5. On peut aussi téléphoner en composant le 1-418-528-0422. APF

Première assemblée générale annuelle du groupe



Au programme : séance de prière oecuménique et discussion avec Garry Reimer de AIDS Calgary

Participez à la rencontre au *Northern United Place*
dimanche [redacted] 10 avril de 15h à 17h

Echos des T.N.-O.

Accident mortel dans un camp d'exploration à Lac de Gras

Un homme a trouvé la mort le 2 avril dans un des camps d'exploration installés dans la région du lac de Gras suite à la découverte de diamants. L'homme a été tué lorsqu'un pneu de très grande dimension qu'il réparait a explosé.

M. Allister Goodall Gardiner de Whitehorse, âgé de 44 ans, effectuait des réparations sur un poids lourd de 18 roues sur le bord de la route de glace qui mène à la mine Lupin, à près de 450 kilomètres au nord de Yellowknife, quand l'accident s'est produit samedi matin.

Gravement blessé, M. Gardiner fut transporté à l'hôpital Stanton à Yellowknife, où il succombait à ses blessures deux heures plus tard.

Un autre homme a été blessé lors de l'accident mais ses blessures ne sont pas sérieuses. La GRC de Yellowknife enquête sur les circonstances du décès de M. Gardiner.

Deux ministères du GTNO seront fusionnés

Le projet de fusionner les ministères de la santé et des services sociaux va bon train et les premières manifestations concrètes du projet devraient être visibles d'ici la fin de l'année, selon un rapport gouvernemental publié fin mars. Il faudra encore de trois à cinq ans avant que la fusion soit complétée.

Le rapport a été préparé par le gouvernement pour illustrer le progrès accompli dans le dossier de la fusion. Ce projet découle de recommandations contenues dans l'étude intitulée *Strength at two levels* [redacted] publiée en 1991. L'étude visait une rationalisation de l'ensemble de la machine gouvernementale territoriale.

De l'avis des députés, un seul ministre devrait être responsable des deux portefeuilles en raison des nombreux liens qui existent entre les services et les programmes offerts par les deux ministères. La fusion des deux ministères permettraient, toujours selon les députés, d'offrir de meilleurs services à un coût moindre.

Le plan d'action pour la fusion des deux ministères doit être prêt au plus tard le 15 septembre et conséquemment déposé devant l'Assemblée législative.

Adolescent accusé de meurtre [redacted] Gjoa Haven

Un adolescent de 16 ans [redacted] comparu devant la cour à Yellowknife le 5 avril, suite à une accusation de meurtre au deuxième degré à Gjoa Haven. Son avocat a demandé une évaluation psychiatrique pour son client afin de déterminer s'il peut subir un procès.

Selon M. Jim Brydon, l'avocat du prévenu, une évaluation de 30 jours à l'hôpital de l'Alberta à Edmonton est nécessaire. La procureure de la Couronne, Ulla Arvanetes, n'ayant aucune objection, le juge Michel Bourassa a transféré le jeune à Edmonton pour 30 jours. Il comparaîtra devant la cour à Yellowknife à nouveau le 5 mai, alors qu'une date pour son procès sera fixée. La GRC à Gjoa Haven a déposé une plainte de meurtre au deuxième degré contre cet adolescent après une brève enquête suite à la mort subite de Iga Qayutinnuaq, âgée de 21 ans, le 23 mars dernier.

Karen Lajoie

Le long des côtes de la mer de Beaufort et dans le delta du Mackenzie

Des archéologues recensent des sites Inuvialuit

Depuis 10 ans, un projet de recherche sur la culture autochtone traditionnelle se déroule sur les côtes de la mer de Beaufort et dans le delta du Mackenzie près de Tuktoyaktuk. Ce projet en archéologie comporte des facettes contemporaines, en particulier la formation de quelques jeunes autochtones de la région qui furent par la suite engagés comme assistants par l'équipe d'archéologues.

Selon Elisa Hart, une chercheur qui travaille au Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles à Yellowknife, les forces de la nature dans la région nécessitent des efforts constants et un travail considérable pour préserver les sites traditionnels des dangers de l'érosion. La plupart des campements Inuvialuit sont situés directement sur la côte.

Avant l'arrivée des Européens dans la région de la mer de Beaufort, et même plusieurs années après leur installation, les Inuvialuit se déplaçaient chaque saison vers leurs sites de chasse et de pêche, à la poursuite entre autres des baleines. Ils y montaient des camps, sur les rives du fleuve Mackenzie ou encore au bord de la mer et s'y installaient quelques semaines ou quelques mois. Lorsque la population Inuvialuit a adopté un mode de vie plus sédentaire, les camps de chasse et de pêche en proie aux intempéries ont commencé à se détériorer.

Durant les six premières années de leur projet, les chercheurs ont consacré leurs efforts aux fouilles archéologiques afin de retrouver le plus de vestiges possible. Depuis 1991, l'équipe d'archéologues travaillent davantage avec les aînés de la région pour identifier de nouveaux sites qu'ils espèrent découvrir dans un meilleur état que ceux déjà recensés et explorés. Les chercheurs espèrent trouver en grand nombre des objets fabriqués par les Inuvialuit et témoignant de leur culture. Le projet couvre un très grand territoire: du bras est du fleuve Mackenzie à la pointe du cap Bathurst. Mme Hart ainsi que les autres chercheurs impliqués dans le projet sur la culture Inuvialuit ont passé des mois à interviewer des aînés à Tuktoyaktuk, afin de déterminer où ils ont vécu et voyagé, et où se situaient les sites traditionnels de chasse et de pêche de leur parenté.



Prise dans les années 20, cette photo illustre éloquemment le mode de vie traditionnel des Inuvialuit sur lequel porte le projet de recherche du Centre du patrimoine septentrional.

Pour faciliter le repérage de ces lieux, les aînés ont été invités [illegible] les identifier sur des cartes à très grande échelle de la région. Ils se sont également déplacés en hélicopteur avec l'équipe de chercheurs afin d'effectuer une reconnaissance des lieux. Ces sorties en hélicoptère ont permis à des aînés de retrouver des sites dont ils avaient oublié l'emplacement ou encore l'existence.

«Nous voudrions en savoir davantage sur certaines activités traditionnelles des Inuvialuit comme l'élevage des rennes. Les aînés aiment nous accompagner sur le terrain et, lors de ces visites, ils [illegible] remémorent de nombreux détails de la vie traditionnelle des Inuvialuit,» explique Mme Hart.

Pendant ces visites, l'équipe de chercheurs a beaucoup d'information à consigner. Six jeunes Inuvialuit ont donc été formés pour assister les archéologues dans cette tâche et également pour s'entretenir avec les aînés qui ne sont pas à l'aise pour s'exprimer en anglais. À ce stade-ci du projet, environ 200 sites traditionnels ont été recensés par les archéologues, en collaboration avec les aînés.

«Leur aide n'a pas de prix. Nous avons souvent entendu des récits ou des légendes à propos de sites traditionnels dont nous n'aurions pu trouver l'emplacement exact sans les aînés,» souligne Mme Hart.

La participation des aînés au projet est aussi très précieuse lors de la découverte d'objets typiques de la culture inuvialuit traditionnelle. «Les aînés connaissent l'objet et l'usage qu'on en faisait. Ils peuvent nous les expliquer. Ça aussi, c'est de l'information très importante. Plutôt que de nous en tenir à des généralités, nous serons en mesure dans notre projet de documenter de façon très précise notre sujet d'étude.». Les témoignages des aînés ont tous été enregistrés; une copie sur cassette de cette histoire orale de la région et de ses habitants a été remis à chaque participant. «Les aînés savent maintenant que leurs petits-enfants peuvent venir au musée et les entendre parler de leur vie traditionnelle, et qu'une copie de cette cassette [illegible] trouve aussi à la maison. Les aînés nous ont dit avoir beaucoup apprécié ce geste». L'équipe d'archéologues a produit, à la suite de ses travaux, un documentaire intitulé «*Where Time Began*» qui est maintenant à l'affiche (en anglais) [illegible] centre du patrimoine septentrional, à Yellowknife. Des versions du film en gwich'in et en inuvialuktun sont présentement en production pour les habitants de l'Arctique de l'ouest. Le projet sur la culture Inuvialuit reprendra à la fonte des neiges.

Karen Lajoie

photos courtoisie Elisa Hart



Des participantes [illegible] projet de recherche, dans un site retrouvé.

Le printemps n'est pas une blague dans le Nord

Cet éditorial n'est pas un poisson d'avril à retardement. Je déclare que le printemps est officiellement de retour dans le Nord.

Oui, je sais qu'il fait encore des températures sous zéro dehors, mais après deux semaines à Yellowknife avec des températures plus clémentes l'après-midi et en plein soleil, je prends le risque de déclarer que le printemps est parmi nous.

Évidemment, le printemps ici, ce n'est pas comme les printemps de Montréal dont je me souviens. Ailleurs, on ne parle même pas du printemps avant que la neige n'ait complètement fondu et que les fleurs fassent irruption dans les parterres et les boîtes , sans avoir à craindre le givre.

Ici dans les T.N.-O., parce que la glace sur les lacs perdure jusqu'à la fin juin, et parce que les petites fleurs septentrionales doivent pousser fort pour éclore dans la toundra, on se réjouit plus tôt du changement de saison. Si je voulais être réaliste une minute (pas plus longtemps), je reconnaîtrais qu'il fait encore -10°C le soir, et qu'il pourrait bien nous tomber dessus (au moins) une autre tempête avant l'été. Qu'à cela ne tienne, le pire est tout de même derrière nous, jusqu'à l'hiver prochain.

L'hiver 1994 qui tire à sa fin fut des plus rigoureux dans toutes les régions des T.N.-O. La plupart d'entre nous l'ont trouvé particulièrement froid et long avec de la neige en abondance.

Maintenant débute la saison maudite de la poussière dans les plus grandes localités du Nord, lorsque le gravier et le sable que les administrations locales et régionales ont épandu sur les chemins pour améliorer nos déplacements sur la glace se soulèvent et nous envahissent.

Peu m'importe, je suis prête à faire le ménage un peu plus souvent à cause de la poussière si cela signifie que le soleil et surtout la chaleur ne vont plus tarder.

Dans quelques jours, nos pensées retourneront à des questions importantes : l'entente sur les langues officielles, la gestion scolaire, la situation économique.

Du même coup, les éditoriaux de *L'Aquilon* redeviendront sérieux. Pendant les quelques jours à venir, apprécions où que nous soyons dans les Territoires la possibilité de retourner chez soi le soir, avec le soleil qui brille encore dans le ciel et la pensée réconfortante que la saison la plus agréable dans le Nord - l'été - s'annonce à l'horizon.

Karen Lajoie

La Dictée des Amériques :

Les francophones hors Québec s'illustrent

Montréal (APF) - Les francophones vivant à l'extérieur du Québec se sont illustrés lors de la première édition de la Dictée des Amériques, présentée samedi le 26 mars à l'Université de Montréal.

Ils ont remporté deux des quatre titres de champions auxquels aspiraient quelques 200 concurrents du Canada, des Etats-Unis et de l'Amérique latine.

Inspiré par l'auteur de la dictée, l'écrivaine d'origine acadienne Antonine Maillet, le jeune Daniel Albert de St-Léonard au Nouveau-Brunswick a remporté l'épreuve chez les juniors alors que Vincent Renaud d'Ottawa était couronné champion de la catégorie senior amateur. Un jeu-questionnaire a permis de départager les 15 champions qui avaient franchi avec succès l'épreuve de la dictée. Daniel Albert a remporté le titre avec 11,5 fautes à la dictée et 13 points amassés lors du jeu-questionnaire. Vincent Renaud d'Ottawa avec 6 fautes et 20 points a pu mettre la main sur le titre de senior amateur.

Ronald Cawthron de Montréal a remporté le championnat dans la catégorie senior, français langue seconde. Chez les seniors professionnels, le titre de champion est allé à Jacques Sormany de Chicoutimi, le meilleur à la dictée.

Sauf exception dans la catégorie senior professionnel, les champions ne sont pas les candidats qui ont commis le moins de fautes à la dictée. Le jeu-questionnaire portait sur la maîtrise générale de la langue française.

Chez les juniors par exemple, Charles Antoine Allain de Hull n'avait commis que 3 fautes à la dictée comparativement à 11 pour le champion Daniel Albert. Daniel Renaud d'Ottawa a aussi profité de la formule pour remporter le titre de champion chez les seniors amateurs. Renaud a commis six fautes à la dictée, alors que Martine Six de Sherbrooke n'en a commis que trois.

Monsieur Renaud ne cachait pas sa satisfaction à l'issue de l'épreuve. «Il y a toujours une certaine rivalité entre le Québec et l'Ontario, d'autant plus qu'un Ontarien avait gagné la dictée à New York. Je suis fier de récidiver», concluait-il. Daniel Albert, lui, avouait timidement être un premier de classe venu à Montréal sans espoir de gagner. «J'étais content de prendre part à la finale, mais là, je suis comblé».

La dictée d'Antonine Maillet, intitulée «Vissicitudes et périgrinations d'un parler maintes fois menacé» a aussi permis à trois autres francophones de l'extérieur du Québec de s'illuster en première ronde, alors que plus de 200 concurrents (...) tentaient de se faufiler parmi les 15 finalistes.

Julie Malouin d'Ottawa dans la catégorie junior, Marcel Polikar d'Edmonton en Alberta dans la catégorie senior, et Maude Desjardins de Rustico-Sud à l'Ile-du-Prince-Edouard, dans la catégorie senior professionnel ont réussi cet exploit. Sur les quinze champions, cinq résidaient donc dans une province canadienne autre que le Québec.

Organisée par Radio-Canada en collaboration avec la chaîne française de TV Ontario et télédiffusée sur le reste du continent par TV5, la Dictée des Amériques clôturait la Semaine nationale de la francophonie et la semaine du français au Québec. Depuis un an, environ 50,000 personnes ont pris part aux différentes épreuves de qualification.

La Dictée des Amériques, qui est née de l'abandon des championnats mondiaux d'ortographe par ses promoteurs européens, devrait être de retour l'an prochain. Antonine Maillet qui voyait dans l'événement une belle occasion pour les francophones d'Amérique de prouver qu'ils ne sont pas les tributaires de la France, a en tout cas invité les participants et téléspectateurs à être au prochain rendez-vous en 1995.

Richard Audet



photo Liette Valade

Benoît Savard de l'école Nakasuk à Iqaluit a remporté récemment, grâce à un poème écrit en français, un concours littéraire organisé par la bibliothèque municipale.

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Richard Audet (APF)
Liette Valade

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accédera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Les deux envoyées des T.N.-O. à la Dictée des Amériques

«Je pratiquerai plus fort pour l'an prochain»

Pour les représentantes des T.N.-O., Madeleine Fontan et Louise Gilbert toutes deux de Yellowknife, la Dictée des Amériques fut une expérience inoubliable, même si elles n'ont pas gagné dans leur catégorie respective.

Leur séjour à Montréal pour l'épreuve finale de la dictée a permis aux deux femmes de rencontrer de nombreux autres concurrents, en provenance du Mexique, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Pérou,des États-Unis, et de toutes les régions du Canada sauf le Yukon.

Les deux représentantes des T.N.-O. n'ont qu'un seul reproche à adresser aux organisateurs de la dictée. Les juges n'ont pas informé les 200 participants du nombre de fautes qu'ils ont commis durant l'épreuve finale et Mmes Gilbert et Fontan se demandent encore à combien de points se chiffre leur performance.

Karen Lajoie/L'Aquilon

Madeleine Fontan

Selon Mme Gilbert, qui avait fait 19 fautes dans la compétition locale dans la catégorie senior amateur, l'expérience fut «très agréable. C'était intéressant de participer à tout le processus».

Pour sa part, Mme Fontan, une enseignante qui a commis 8 fautes dans sa dictée locale dans la catégorie réservée aux professionnels, déclare que «l'ambiance était merveilleuse Je suis très contente; j'ai rencontré des gens extraordinaires dont beaucoup de jeunes».

L'épreuve finale de la Dictée des Amériques a duré une journée entière. Ce matin-là, Mmes Fontan et Gilbert se sont levées à 5h45 et se sont acheminés en autobus vers l'Université de Montréal. La dictée débuta à 8h et se termina à16h.

«Les régles étaient très strictes, explique Mme Gilbert. On perdait des points pour les accents qui n'étaient pas clairement indiqués, pour les mots mal coupés à la fin d'une ligne. J'ai une écriture épouvantable et j'ai trouvé ça difficile».

Pour Mme Gilbert, une montréalaise qui s'est installée à Yellowknife il y a trois ans, cette première participation à la Dictée des Amériques fut spéciale, même si elle a trouvé la grande ville étouffante.

«Le texte de la dictée était «cute à mort», ajoute-t-elle. Mme Gilbert a participé à la dictée pour vivre une nouvelle expérience et «pour le défi ».

Les deux femmes sont d'accord pour dire que l'an prochain, elles aimeraient participer de nouveau à la Dictée et mieux s'y préparer. Selon Mme Fontan, «je sais maintenant où je vais».

Karen Lajoie

Les binnes sont cuites !



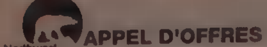








«Les binnes sont cuites !», la pièce de théâtre présentée par la troupe Les Pas Frette aux Yeux les 1er et 2 avril derniers à Yellowknife, est une comédie absurde se déroulant dans une prison qui est transformée en hôtel. Sur scène le soir de la première (photo ci-dessus) : Caroline Millette (la directrice Menotte), France Wallend (l'inspectrice Lahautaine) et Marie Venne (Prudence, propriétaire de l'hôtel) ne s'entendent pas sur leurs vocations. Dans les coulisses, la souffleuse Carole Bélair, prête à intervenir. Marie Venne ; Jean-François Boucher (Prosper, le prisonnier fatigué d'être seul) ; Martine Lepage (Lagarcette, son seul gardien, toujours fatigué) et la troupe au grand complet (de gauche à droite) : Marie Venne, France Wallend, Caroline Millette, Jean-François Boucher, Martine Lepage, Benoît Boutin, Anne-Claire Carsin, et Christiane Lacasse-Clarke.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Construction d'un nouveau centre de santé

Structure en bois de 590 m², système de chauffage à [redacted] chaude, [redacted] en membrane de bitume modifié, fondations thermosiphon, semelle continue [redacted] poteaux [redacted] béton.
– Clyde River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac Postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) ou au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE [redacted] AVRIL 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 22 [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du 6 avril 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées [redacted] caution indiquée dans les documents.

Le Ministère [redacted] pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou [redacted] reçue.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres : Teresa Chandler, commis [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Malli Aulakh
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Darrell Vikse
Park Sanders Adam Vikse Architects Ltd.
Tél. : (403) [redacted]

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Location de gros outillage sur demande
– Fort Providence, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur de [redacted] voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou parvenir à l'agente aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 avenue Franklin) [redacted] plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 13 AVRIL [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du [redacted] avril 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus [redacted] ou toute offre reçue.

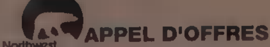
Renseignements généraux : Shelly Hodges, agente [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Don MacEachern
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7846

Dates de tombée :

Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 16h

Merci de votre collaboration!



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Bureau du hameau - Fondations du gymnase

Construction d'un ajout au gymnase déjà existant pour servir de bureau au hameau et remettre en [redacted] fondations du gymnase existant
– Resolute Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis [redacted] contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre [redacted] 4e étage de l'édifice Brown) ou au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre [redacted] bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 29 AVRIL 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 29 AVRIL [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du 11 avril 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Rock Burton
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Keith Irving
Full Circle Architecture
Tél. : (819) 979-4484

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent stagiaire chargé des politiques

[redacted]
Santé [redacted] (région de l'Est) Yellowknife, T. N.-O.

Le ministère [redacted] Santé est présentement à la recherche d'un agent stagiaire chargé des politiques en vue de compléter son équipe de santé des Autochtones. Se rapportant au directeur de la législation et des politiques en matière de santé, le titulaire suivra un programme de formation de deux ans comprenant des cours par correspondance et de la formation en cours d'emploi. Après avoir achevé le programme, le titulaire sera en mesure d'élaborer et de modifier les politiques [redacted] matière de santé des Autochtones, d'agir [redacted] tant que conseiller sur des questions reliées [redacted] la santé des Autochtones et d'occuper un poste de durée indéterminée au sein du ministère de la Santé.

Les candidats doivent avoir achevé des études dans le domaine de la santé ou des services sociaux, posséder d'excellentes aptitudes à résoudre des problèmes, et prouver leurs compétences écrites et orales de l'anglais. De l'expérience de travail [redacted] milieu autochtone est nettement [redacted] atout, [redacted] même que l'habilité [redacted] parler l'inuktitut.

Le traitement initial est de 41 405 [redacted] par année, soit [redacted] pour 100 du traitement initial d'un agent chargé des politiques.

Réf. : 041-0059JA-0003 Date [redacted] : le 15 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Tél. : (819) 979-5123; téléc. : (819) 979-6574.

Si vous êtes intéressé à consulter le programme de formation [redacted] désirez en discuter, veuillez communiquer avec le ministère du Personnel de la région de Baffin [redacted] avec le directeur de la législation et des politiques en matière [redacted] santé [redacted] Yellowknife, [redacted] (403) 873-7791.

- *Nous prendrons [redacted] considération des expériences équivalentes.*
- *Il [redacted] interdit [redacted] fumer au travail.*
- *[redacted] indication contraire, l'anglais est [redacted] langue [redacted] travail des présents postes.*
- *L'employeur préconise [redacted] programme d'action positive – Afin de [redacted] prévaloir des avantages accordés [redacted] vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement [redacted] établir leur admissibilité*

Northwest Territories Canada

[redacted] des [redacted] du Nord-Ouest

Spécialiste régional de [redacted] lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie [redacted] des services communautaires de protection de la santé mentale

Ministère des Services sociaux **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 45 200 [redacted] par année.
Réf. : 021-0024LM-0003 **Date limite** : le 15 avril 1994

Agents de lutte [redacted] (2)

Ministère des Ressources renouvelables **Fort Smith [redacted]**
(postes saisonniers)
Le traitement initial est de 42 373 $ par année (à l'étude). **Il s'agit de postes non traditionnels.** On dressera, suite au présent concours, [redacted] liste d'admissibilité qui restera en vigueur pendant quatre mois. Veuillez donc indiquer le poste pour lequel vous faite [redacted] demande.
Réf. : 021-0025JH-0003 **Date limite** : le 15 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Téléc. : (403) 872-2782.

Agent aux finances [redacted] à l'administration

Secrétariat du Conseil
[redacted] gestion financière **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 42 128 $ par année, plus [redacted] allocation d'isolement de 4 484 [redacted] par année.
Réf.: 041-0054-0003 [redacted] **limite** : le [redacted] avril 1994

Agent aux finances [redacted] à l'administration

Ministère [redacted] Transports **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 368 $ par année, plus une allocation d'isolement de [redacted] 484 [redacted] par année.
Réf. : 041-0056-0003 [redacted] **limite** : le 15 avril 1994

Directeur, Programmes communautaires dans le Nord

Collège [redacted] l'Arctique **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 53 608 [redacted] par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 [redacted] par année.
Réf. : 041-0055-0003 **Date limite** : [redacted] 15 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléc. : (819) 979-6574.

Administrateur principal Commission des services juridiques

Ministère de la Justice **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 368 [redacted] par année.
Réf. : 011-0040SFM-0003 [redacted] **limite** : le 15 avril 1994

Commis [redacted] concierge

Ministère des Transports **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'en avril 1995)
Le traitement initial est de 30 022 [redacted] par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
[redacted] : 011-0090VG-0003 **Date limite** : le 15 avril 1994

Agent attaché au tribunal, niveau II

[redacted] de la Justice **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 665 $ par année.
[redacted] : 011-0098SFM-0003 **Date limite** : le 15 avril 1994

Directeur adjoint Finances et administration

Ministère de l'Exécutif **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 56 311 $ par année.
[redacted] : 011-0104EW-0003 [redacted] **limite** : le 15 avril 1994

Directeur adjoint, Sécurité [redacted] règlements

[redacted] des Transports **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 52 517 [redacted] par année.
Réf. : 011-0106VG-0003 [redacted] **limite** : le 15 avril 1994

[redacted] parvenir les demandes d'emploi au ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc. : (403) 873-0235

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit [redacted] fumer [redacted] travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est [redacted] langue de travail [redacted] présents postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de [redacted] prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Deux visions, un même événement :

Les Jeux franco-ontariens doivent-ils être semblables aux Jeux de l'Acadie?

Les Franco-Ontariens auront-ils un jour des jeux à l'image des Jeux de l'Acadie? Oui, s'il n'en tient qu'à l'organisme Franc-O-Forme. Pas nécessairement, pourrait répondre la Fédération des élèves du secondaire franco-ontariens.

Mais avant de rêver à des Jeux franco-ontariens qui seraient comparables, tant par leur ampleur que par la participation populaire, au grand rassemblement de la jeunesse sportive acadienne, Franco-O-Forme veut former un groupe de travail qui aura pour mission de mener à bien ce projet.

Ces jeux s'adresseraient à des jeunes âgés de 12 à 15 ans, c'est-à-dire des jeunes des 7ième, 8ième et 9ième années. Comme en Acadie, des jeux régionaux précéderaient la grande finale. Comme en Acadie, les participants viendraient de tous les coins de la province. Comme en Acadie, il y aurait autant d'athlètes que de bénévoles. M. Guy Berthiaume de Franc-O-Forme, le Centre d'information franco-ontarien sur le sport, la condition physique et le loisir, [redacted] cache pas qu'il s'agit «d'un projet assez ambitieux».

«En plus de réaliser un événement sportif et culturel unique, les francophones de l'Ontario seront mieux organisés et en mesure d'être mieux représentés aux Jeux de l'Ontario et aux Jeux du Canada» soutient pour sa part le président de Franc-O-Forme, M. Raymond Lessard. Franc-O-Forme voit même dans les Jeux franco-ontariens «un instrument de développement communautaire» qui permettrait à la francophonie ontarienne de «s'inscrire dans la modernité et de sortir du cadre traditionnel de ses luttes». Pendant que Franc-O-Forme en est seulement à l'étape de la formation d'un comité fondateur, la Fédération des élèves du secondaire franco-ontariens (FESFO) organise fébrilement ses premiers Jeux. Quelque 500 élèves âgés de 14 à 18 ans et provenant d'une soixantaine d'écoles secondaires franco-ontar-iennes convergeront vers Orléans pour participer aux Jeux du 20 au 23 mai.

Les premiers Jeux franco-ontariens coûteront entre 200,000$ et 300,000$. Le tiers de la somme proviendra de subventions, un autre tiers de commandites et le dernier tiers des frais d'inscription, de 90$ par élève.

APF

SONDAGE 1994 L'aquilon

Le présent sondage vise d'abord à receuillir votre opinion sur *L'Aquilon*. Nous espérons aussi, grâce aux informations que vous nous confierez, mieux vous connaître et par conséquent vous offrir [redacted] journal adapté à vos besoins et à vos goûts. Prière d'encercler la réponse de votre choix ou de l'écrire [redacted] toutes lettres. Merci!

Depuis combien de temps lisez-vous *L'Aquilon*?

Moins d'un [redacted]
1 à 2 ans
3 à 5 ans
Plus de 5 [redacted]

Que pensez-vous [redacted] général de *L'Aquilon*?

Excellent
Bon
Passable
Mauvais

Lisez-vous *L'Aquilon*

chaque semaine
2 fois par mois
12 fois par année
6 fois par année
moins souvent

Comment vous procurez-vous *L'Aquilon*?

par abonnement
en kiosque
à la bibliothèque
à l'école
autre

Si vous êtes abonné.e, recevez-vous *L'Aquilon*,

le jour de sa parution (vendredi)
le lundi suivant
la semaine suivante
15 jours plus tard
autre

Chez vous, qui lit *L'Aquilon*? Combien de

femmes?
hommes ?
personnes de moins de 18 ans?
personnes de 18 a 40 ans?
personnes de plus de 40 ans?

Que préférez-vous dans *L'Aquilon*?

l'actualité des T. N.-O.
les Échos
l'actualité francophone dans les T. N.-O.
l'actualite francophone canadienne
les portraits de gens de la communauté
les chroniques :
disques et livres
cinéma
juridique
les photos-reportages
l'éditorial
les caricatures
les photos
la publicité

Quelle nouveauté suggérez-vous à *L'Aquilon*?

petites annonces
mots croisés
chroniques
- santé
- nutrition
- culinaire
- environnement
- patrimoine
- femmes
- cultures aborigènes

____

Avec quelle compagnie aérienne voyagez-vous le plus souvent?

Air Canada
Canadi>n
First Air
NWT Air
autre

Combien de fois par an voyagez-vous à l'extérieur des T. N.-O.?

Quelle est votre destination la plus récente?

Quels articles achetez-vous par catalogue :

disques compact
livres
cassettes vidéo
articles de décoration
meubles
articles de sport
vêtements
autre

Quels sports pratiquez-vous le plus souvent?

1.
2.
3.

Etes-vous intéressé.e à collaborer [redacted] L'Aquilon comme

correspondant.e
photographe

Vos coordonnées :

En vous comptant, combien de personnes de sexe féminin et de sexe masculin se situant dans les groupes d'âge ci-dessous vivent chez vous

	Femmes	Hommes
Moins de 2 ans		
2 à 5 ans		
6 à 11 ans		
12 à 17 ans		
18 à 30 ans		
30 à 50 ans		
50 ans et plus		

Quel est votre état civil?

Célibataire (jamais marié.e)
Union libre
Marié.e
Séparé.e
Divorcé.e
Veuf ou veuve

Quel niveau de scolarité avez-vous complété?

Primaire
Secondaire
Collégial
Baccalauréat
Maîtrise
Doctorat
autre

Dans quel domaine êtes-vous diplômé.e?

Dans quel secteur d'activités travaillez-vous?

Quel poste occupez-vous?

Laquelle des catégories suivantes correspond à votre revenu annuel?

Moins de 20,000$
20,000 à 29,999$
30,000 à 39,999$
40,000 à 49,999$
50,000 à 59,999$
60,000 à 74,999$
75,000 à 99,999$
100,000 à 149,000$
150,000 et plus

Depuis combien de temps vivez-vous dans les Territoires du Nord-Ouest?

Moins d'un an
1 à 2 ans
3 à 5 ans
plus de 5 ans



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 15, vendredi 15 avril 1

Karen Lajoie/L'Aquilon



A l'expo-sciences de la région de North Slave, cet élève tente de faire fonctionner sa démonstration des poids et des leviers.

La demande de services en français qualifiée de «relativement faib...

Évaluation de l'Accord sur le français et les langues autochtones

Selon un volumineux rapport d'évaluation de l'Accord relatif au français et aux langues autochtones (accord en vigueur jusqu'au 31 mars dernier), les relations entre la communauté francophone et le GTNO semblent s'être beaucoup améliorées [redacted] trois dernières années.

Il reste tout de même beaucoup de choses à faire et d'améliorations [redacted] apporter au système actuel afin d'offrir aux Franco-ténois le niveau de services auxquels ils aspirent.

Pour améliorer les services aux francophones, le rapport recommande entre autres que la Fédération Franco-TéNOise prenne de plus en plus de responsabilités dans la gestion des dossiers et des programmes s'adressant [redacted] francophones.

«Je suis satisfait du rapport, déclare Daniel Lamoureux, directeur général de la FFT. La grande nouvelle c'est que la firme de consultants [redacted] trouvé que la gestion du Programme de développement communautaire et culturel (PDCC) par la FFT est un modèle. C'est en plein ce que l'on voudrait faire à l'avenir».

Selon lui, les neuf associations membres de la FFT seraient capables d'assurer à contrat un certain nombres de services que le GTNO pourrait envisager de privatiser. La Fédération [redacted] pourrait cependant pas s'occuper directement de ces contrats, étant donné qu'elle est un groupe de pression politique. Les deux compagnies établies par la Fédération cette année, Boréal consultants [redacted] Azimut Communications, seront par contre impliquées dans ce dossier de l'autofinancement et de la recherche de nouvelles sources de financement (voir l'article ci-dessous).

Le rapport d'évaluation de l'Accord de coopération Canada-T.N.-O. relatif [redacted] français et [redacted] langues autochtones [redacted] été déposé à l'Assemblée législative le 29 [redacted] par la première ministre Nellie Cournoyea.

Le rapport de plus de 750 pages (présenté en quatre volumes) est l'aboutissement d'une étude qui [redacted] duré deux ans [redacted] coûté plus de 600 000 dollars. Le rapport souligne que, sans l'Accord, les Franco-ténois n'auraient pas accès à des services en français et que, par ailleurs, même après quelques années de [redacted] place de l'Accord, «la demande de services est relativement faible».

Dans le rapport d'évaluation de l'Accord, préparé par une firme d'Ottawa, les auteurs soulignent qu'ils ont disposé de peu de temps pour receuillir des données à des intervalles suffisants pour bien mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de l'Accord. Des enquêtes sur les services en français ont été menées dans sept

L'évaluation de l'Accord Suite en page 2

Suite aux coupures de subventions du fédéral

La FFT fait un pas de plus vers l'autofinancement

Depuis 1992, le gouvernement fédéral [redacted] imposé de nombreuses coupures aux organismes et groupes d'intérêt qu'il subventionne. Pour cette raison, les franco-ténois [redacted] tournent de plus en plus vers l'autofinancement pour survivre.

Selon Daniel Lamoureux, directeur général de la Fédération Franco-TéNOise, le rapport d'évaluation de l'Accord de coopération Canada - T.N.-O. relatif au français et aux langues autochtones (voir l'article ci-dessus) serait propice à cette nouvelle approche. Le rapport recommande entre autres choses que la FFT gère de plus en plus de dossiers de la francophonie, à l'instar du Programme de développement culturel et communautaire (PDCC) que la Fédération administre au nom du gouvernement territorial.

Avec le nombre croissant d'ententes sur les revendications territoriales qui arrivent à leur conclusion et à l'approche de la création de Nunavut en 1999, la question de savoir qui garantira l'offre de services en français dans toutes les régions des deux futurs territoires issus des T.N.-O. [redacted] pose avec de plus [redacted] plus d'urgence.

M. Lamoureux espère que des composantes de la FFT (dont les associations francophones locales) [redacted] verront confier la responsabilité de ces services dans leur communauté respective. «Dans le domaine de l'implantation des services en français et en langues autochtones, nous pourrions offrir nos services à plusieurs ministères, par le biais des compagnies que nous avons mises sur pied,» souligne-t-il.

La FFT [redacted] également établi [redacted] fondation qui servira [redacted] des levées de fonds. Le gouvernement fédéral devrait annoncer bientôt s'il accordera à la fondation le statut tant recherché d'oeuvre charitable. «Sans [redacted] numéro d'enregistrement comme oeuvre charitable, la fondation ne peut pas fonctionner,» précise le directeur. Il demeurerait tout de même possible à la Fédération d'organiser des campagnes de financement auprès du secteur privé. La fondation verrait [redacted] redistribuer les fonds receuillis à des associations dont les projets et les activités con-

L'autofinancement Suite [redacted] page 2

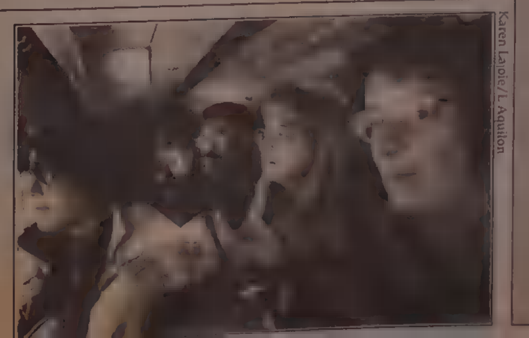
De Iqaluit à Yellowknife [redacted] passant par Ottawa, [redacted] rupture de la digue d'un champ d'épandage continue à créer des remous. L'incident remonte [redacted] 1er juin 1991 mais rien n'est encore réglé. Le gouvernement territorial en a appelé de la décision du juge Bourassa et n'a pas obtenu que l'appel soit remis indéfiniment. Lire en page 3.

Le tout dernier jour de la présente session de l'Assemblée législative, le député du Deh Cho - M. Sam Gargan - a présenté une motion de non-confiance à l'endroit de la ministre des Services sociaux, Mme Rebecca Mike. Lire [redacted] page 3.

La cabane à sucre s'en vient. Les cassettes vidéo sont [redacted] la recherche d'un nouveau centre de distribution. Pour en savoir davantage sur les activités de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, consultez le Quoi de neuf édition mars-avril en page 5.

Première assemblée générale du groupe AIDS Yellowknife les 10 et 11 avril. L'organisation s'est dotée d'un éxecutif, d'un conseil d'administration et de deux priorités. Lire en page 5.

A l'approche de la ville de Fort Smith où ils s'apprêtent à jouer leur plus récente production ,«Les binnes sont cuites !», les membres de la troupe Les Pas Frette aux Yeux semblent se demander s'ils arrivent bientôt. Un début de trac peut-être...



Karen Lajoie/L'Aquilon

L'évaluation de l'Accord

Suite de la page 1

communautés au cours de l'été 1992 et de nouveau l'année suivante afin de permettre une étude comparative des résultats.

Selon le rapport, «du côté des compétences orales et écrites, les résultats indiquent que l'anglais gagne quelque peu de terrain au sein de la communauté francophone (...) le niveau d'alphabétisation est relativement bon, avec plus de deux tiers des personnes interrogées faisant preuve d'un niveau élevé».

De 1991 à 1994, alors que l'Accord était en vigueur, le gouvernement fédéral [redacted] versé au GTNO la somme de 12,35 millions de dollars pour des programmes relatifs [redacted] français, et la somme de 17,37 millions de dollars pour le financement des programmes relatifs aux langues autochtones. Le rapport suggère les améliorations suivantes pour que les services destinés aux francophones soient fournis avec une efficacité accrue : une plus grande délégation de pouvoirs; une méthode plus précise de prévision des fonds qui ne seront pas engagés afin de mieux les réaffecter; une meilleure planification et évaluation des services et des programmes.

Les auteurs du rapport observent que les organismes francophones semblent souscrire de plus en plus au mandat et aux objectifs de l'Accord. «L'objectif principal de l'Accord de coopération porte sur la prestation de services en français et non pas sur la sauvegarde et le maintien de la langue. Les résultats d'enquêtes menées auprès des communautés indiquent que l'anglais empiète sur le français. Ces résultats laissent sous-entendre qu'il faudrait mettre en place des moyens précis pour freiner cette tendance, et un futur accord pourrait éventuellement en tenir compte,» conclut le rapport. Depuis que s'est terminé le 31 [redacted] dernier l'Accord relatif au français et aux langues autochtones, les négociations entre Ottawa et le GTNO se poursuivent pour conclure bientôt un nouvel accord.

Karen Lajoie

L'autofinancement et la FFT

Suite de la page 1

tribuent au développement de la communauté franco-ténoise.

La Fédération Franco-TéNOise vient de compléter un document sur les possibilités de financement dans le secteur privé. Le document fait [redacted] inventaire détaillé des options de revenus : dons, cotisations, commandites, revenus de ventes et de location. Pour réaliser ces options, la FFT, bien qu'elle doive se serrer la ceinture (à cause des coupures), entend embaucher davantage de personnel.

«Monter des compagnies et les rendre efficaces, ça coûte de l'argent. C'est un peu paradoxal dans [redacted] contexte de coupures». La Fédération entend à compter de l'automne instaurer [redacted] plan d'autofinancement. Un protocole de redistribution des sommes recueillies par la fondation est aussi en préparation.

«Il faut créer des événements pour vendre de la publicité, pour y associer des commanditaires, élabore M. Lamoureux. La Fédération n'a pas de mandat pour faire cela, mais on pourrait travailler avec nos membres pour réaliser ces projets. Par exemple, on invite Patrick Roy pour un souper bénéfice. Durant la journée, le gardien de hockey aurait [redacted] son horaire des rencontres, des causeries. Le soir, le public serait invité à un souper pour 300 personnes, à 100 dollars le couvert, à l'Explorer». Les profits réalisés grâce [redacted] cet événement iraient à la fondation.

Avec un bassin de population de seulement 1 700 francophones dans les T.N.-O., l'implication du secteur privé dans les projets de cette communauté risque d'être limitée. Selon M. Lamoureux, pour atteindre ses objectifs d'autofinancement, la communauté francophone doit aussi miser sur des partenariats avec [redacted] gouvernement territorial.

Depuis 1992, le gouvernement fédéral [redacted] coupé de 10% ses subventions [redacted] la plupart des organismes sans but lucratif et groupes d'intérêt, incluant la FFT, qu'il finance.

L'an prochain, ces groupes subiront une autre coupure de 5%, ne leur laissant que 85% de leur niveau de financement de 1992-93. Dans le cas de la Fédération Franco-TéNOise, cela signifie un budget annuel d'environ [redacted] 000 dollars.

«L'annonce de ces coupures, ce fut évidemment une mauvaise nouvelle. Ce qui nous préoccupe encore plus, c'est l'intention du gouvernement fédéral de réviser [redacted] politique de soutien aux groupes francophones,» souligne M. Lamoureux. Les dernières coupures ont été annoncées par le nouveau ministre de Patrimoine Canada, M. Michel Dupuy, durant la semaine de la francophonie au mois de mars. La raison invoquée pour les coupures, le déficit national, n'a aucun sens, selon M. Lamoureux.

«Un million de dollars, c'est rien pour le déficit, mais pour les francophones c'est énorme. Il faut attendre la réaction des francophones à travers le pays. Il y aura un prix politique à payer pour cette décision (...) le gouvernement [redacted] tire dans le pied. Les francophones vont perdre du terrain; les Québeçois vont voir ça et le sentiment national [redacted] Québec va monter (...) Il y a une grande différence entre les déclarations de M. Chrétien et ses ministres, et leurs actions,» souligne-t-il. Le gouvernement fédéral s'est dit fier du patrimoine culturel national et des deux langues officielles lors du discours du trône, le 18 février dernier. Les coupures annoncées depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Chrétien indiquent, d'après M. Lamoureux «une incohérence entre les discours et les faits».

Karen Lajoie

Violence domestique à Iqaluit

La GRC tire sur un homme

Un résident d'Iqaluit [redacted] été admis à l'hôpital régional de Baffin après avoir été blessé d'un coup de fusil par un agent de la GRC intervenu lors d'une scène de violence domestique.

L'homme a été blessé [redacted] la jambe droite et repose dans un état satisfaisant. Selon un communiqué de presse de la GRC, le [redacted] avril, vers midi, un policier du détachement d'Iqaluit a été menacé par un homme brandissant un couteau de dimension impressionnante alors que le policier escortait [redacted] femme dans la résidence du couple (le numéro 401 dans le pâté de maisons appelé *White Row*) afin qu'elle puisse récupérer ses effets personnels. Durant la confrontation qui s'ensuivit, l'homme s'en prit à la femme en question et au policier l'accompagnant. Après avoir tenté d'atteindre le policier avec son arme, l'homme se dirigea vers sa famille, tout en se donnant des coups de couteau dans le ventre et la poitrine.

Le policier demanda à l'agresseur d'arrêter, mais celui-ci refusa d'obtempérer. C'est alors que le policier a tiré sur le prévenu, afin de protéger sa famille.

M. Jimmy Itulu, le prévenu, âgé de 33 ans, comparaîtra devant la cour territoriale à Iqaluit à une date encore indéterminée. Deux plaintes d'assaut avec arme ont été déposés contre lui par la GRC le 11 avril.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Le courage d'un habitant de Tuk est souligné

M. Simon Adam de Tuktoyaktuk a reçu le 11 avril dernier le *Commissioner's Awards for Bravery*, un prix accordé par le commissaire des T. N.-O. aux citoyens des Territoires qui font preuve d'une grande bravoure. M. Adam s'est mérité ce prix suite au courage qu'il a démontré en 1992 lors d'un accident qui aurait pu tourner à la tragédie.

Cet accident se déroula l'après-midi du 5 octobre 1992. Deux jeunes motoneigistes âgés de 9 et 16 ans ont failli se noyer ce jour-là après que leur motoneige soit passée à travers la glace, près du cap Harbour. M. Adam entendit leur appel au secours et sauva les deux jeunes garçons. Ces derniers furent soignés pour hypothermie et renvoyés de l'hôpital le jour même.

«Il n'y a aucun doute que l'intervention téméraire de M. Adam a évité une tragédie à Tuktoyaktuk.» souligne le Commissaire des T.N.-O,, M. Dan Norris.

Le prix accordé par le commissaire pour souligner les actes de bravoure dans les Territoires a été établi il y [redacted] vingt ans.

Un prêtre anglican est accusé d'agression sexuelle

Le révérend Tim Atherton, prêtre anglican, a comparu devant la cour territoriale à Yellowknife le 12 avril dernier. Il est accusé d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle d'une mineure. Ces événements se seraient produits l'an dernier à Tuktoyaktuk. Suite à ces accusations, M. Atherton qui exercait ses fonctions dans cette communauté de l'Ouest de l'Arctique a été rappelé à Yellowknife. Il n'a pas à l'heure actuelle de charge ecclésiastique. M. Atherton comparaîtra de nouveau en cour territoriale à Yellowknife le 10 mai. Son enquête préliminaire aura lieu à Tuk le 21 juillet prochain.

L'enquête préliminaire de Diane Rogers aura lieu en juillet

L'enquête préliminaire pour l'ancienne greffière de la cour territoriale accusée d'un vol de 42 000 dollars se déroulera entre les 27 et 29 juillet.

La décision fut prise le [redacted] avril dernier alors que Mme Diane Rogers, âgée de 47 ans, comparaissait devant la cour territoriale. Un juge venant de l'extérieur des T.N.-O. viendra à Yellowknife pour le déroulement de l'enquête. Mme Rogers avait été arrêtée le 4 février par la GRC. Elle est accusée d'avoir volé 42 684 dollars dans les caisses de la cour entre le 1er février 1992 et le 18 août 1993.

Un magazine du Nord en lice aux *National Magazine Awards*

Le magazine *Up Here*, publié depuis 1984 à Yellowknife et dont les abonnés viennent de nombreux pays à travers le monde, a été nominé le 31 mars pour un prix. La nomination dans la catégorie «meilleur contenu rédactionnel» s'inscrit dans la compétition des *National Magazine Awards*. Dans la catégorie où *Up Here* a été retenu, le magazine se mesurera à des concurrents prestigieux tels *Saturday Night*, *Maclean's*, et *Equinox* . Les prix seront remis lors d'un gala à Toronto le 6 mai. C'est la quatrième fois en cinq ans que *Up Here* se retrouve en nomination. En 1990, le magazine remporta le prix du meilleur magazine de l'année.

K.L.

Déversement des égouts dans le bras de mer de Koojesse

La demande du GTNO de remettre indéfiniment l'appel est rejetée

L'appel du jugement dans l'affaire du déversement des égouts dans le bras de mer de Koojesse près d'Iqaluit aura lieu le 21 et 22 avril, après qu'une requête en ajournement présentée par le gouvernement des T.N.-O. (GTNO) le 8 avril ait été rejetée par le juge Mark de Weerdt.

C'est le 2 novembre 1993 que fut rendu le jugement imposant au GTNO une amende de 89 000 dollars. Au mois d'août précédent, le gouvernement avait été reconnu coupable d'avoir déversé accidentellement 56 000 mètres cubes d'eaux-vannes dans le bras de mer Koojesse entre les 1er et 10 juin 1991.

En rendant sa décision, le juge Michel Bourassa de la cour territoriale avait sévèrement critiqué le gouvernement : «En tant que citoyens, nous pensions que notre gouvernement nous protégerait et ne considérerait pas uniquement ses propres intérêts, le moment venu de prendre une décision. Nous pensions que le gouvernement nous tiendrait à l'abri de l'incompétence et de tout ce qui pourrait nuire au bien-être public (...) Il est d'autant plus grave qu'il ait enfreint la loi. Le GTNO a commis un acte illégal et a eu une conduite contraire à celle d'un bon gouvernement. Cela pourrait être considéré comme un abus de confiance». Le juge Bourassa avait déclaré que le déversement de déchets qui s'est produit aurait pu être évité si le gouvernement avait apporté plus de soins à la construction et à l'entretien du champ d'épandage d'Iqaluit. Selon le juge, le gouvernement territorial n'aurait rien fait pour s'assurer que les digues étaient en bon état, alors que le bras de mer avait déjà été pollué cinq fois en 10 ans par des eaux-vannes. Le champ d'épandage a été construit en 1978 par le ministère des affaires municipales et communautaires du GTNO.

L'amende de 89 000 dollars imposée au GTNO par le juge Bourassa fut ainsi expliquée par le magistrat : 40 000 dollars pour la rupture de la digue le 1er juin 1991, 1 000 dollars pour chacun des neuf jours pendant lesquels le gouvernement a laissé les eaux-vannes [redacted] déverser dans le bras de mer sans effectuer de réparations et 40 000 dollars pour promouvoir la conservation de l'habitat des poissons.

Selon Me John Donihee, avocat du gouvernement territorial, le GTNO avait présenté une demande d'ajournement indéfini de l'appel afin de pouvoir négocier directement avec le gouvernement à Ottawa, car c'est en vertu d'une loi fédérale que furent portées les accusations initiales dans cette affaire. Le GTNO a entamé ces négociations au mois de mars, et M. Donihee a présenté au juge de Weerdt [redacted] lettre établissant ce fait. Selon M. Donihee, si le GTNO est jugé responsable du déversement des égouts à Iqaluit, il pourrait en coûter des millions de dollars pour réparer de nombreux champs d'épandage dans plusieurs communautés. Selon le procureur de la Couronne responsable du dossier, M. Brett Webber, la demande d'ajournement du GTNO relevait de la politique et non pas du droit et c'est pour cette raison que le juge se devait de rejeter cette demande. La Couronne était prête [redacted] un compromis afin que l'appel soit ajourné, mais à une date précise tout en maintenant que le GTNO doit entretemps payer l'amende de 89 000 dollars. M. Donihee a rétorqué que le GTNO refuse de payer ce montant avant que l'appel ait été entendu.

Le juge de Weerdt a tranché en arrêtant une date pour l'appel du jugement (les 21 et 22 avril) tout en décrétant que le GTNO n'a pas [redacted] payer l'amende avant que le juge n'ait rendu sa décision dans la cause d'appel.

L'appel concerne à la fois la décision du juge Bourassa et l'amende imposée. Le gouvernement ne s'estime pas responsable du débordement des égouts et il estime par ailleurs que l'amende qui lui a été imposée est trop élevée. La Couronne, pour [redacted] part, porte en appel le montant de l'amende, alléguant qu'il est trop bas. L'amende maximale pour une effraction de ce type est de 300 000 dollars.

Karen Lajoie

Les députés s'en prennent de nouveau à Rebecca Mike

La ministre des Services sociaux survit à un vote de non-confiance

La ministre des Services sociaux, Mme Rebecca Mike, a survécu le 7 avril à un vote de non-confiance de la part de l'Assemblée législative.

Ses problèmes avec les autres députés ne semblent pas finis pour autant. Les députés ont [redacted] effet laissé savoir à la ministre qu'à la reprise de la session de l'Assemblée en octobre, ils surveilleront de très près son travail et pourraient de nouveau contester sa présence au sein du cabinet.

Lors du vote de non-confiance, cinq députés étaient en faveur du renvoi de Mme Mike; huit députés, dont la ministre elle-même, se sont abstenus et les sept autres membres du cabinet se sont prononcés contre la motion. Quelques-uns des députés qui se sont abstenus dont M. Whitford, député de Yellowknife Sud, n'ont pas caché avoir de sérieuses réserves à l'égard de Mme Mike, mais ont préféré s'en remettre à la première ministre pour décider du sort de la ministre. Quant à M. Kelvin Ng, député du Kitikmeot et seul membre ordinaire de l'Assemblée [redacted] avoir voté contre la motion, il a carrément déclaré que ce n'était pas aux députés de décider si un ministre s'acquitte bien de ses responsabilités; cette tâche appartient à la première ministre.

En novembre dernier, lorsque les membres ordinaires de l'Assemblée passèrent en revue le cabinet, Rebecca Mike fut le seul ministre à recevoir un «F», une note qui n'est pas une note de passage et fit douter, à long terme, de sa survie. Lors de cet examen de la performance du cabinet, les membres ordinaires de l'Assemblée avaient reproché à Mme Mike de considérer toutes leurs questions comme des attaques personnelles, d'y répondre sur un ton défensif et de [redacted] pas sembler au courant de ses dossiers.

La semaine dernière, la ministre des Services sociaux faisait l'objet des mêmes commentaires de la part de quelques députés, y compris le représentant du Deh Cho, M. Sam Gargan, qui [redacted] également introduit la motion de vote de non-confiance, lors de la dernière journée de la session. Selon M. Gargan, le départ de Mme Mike s'impose à cause des importants dossiers relevant de Services sociaux dans les mois à venir. La première ministre, Mme Nellie Cournoyea, a indiqué qu'elle procèdera à un remaniement du cabinet à la fin avril. Elle entend alors confier à la même personne les portefeuilles de la Santé et des Services sociaux. Le rôle de Mme Mike dans ce nouveau cabinet n'a pas été précisé par la première ministre.

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon

La Troupe de théâtre Les Pas Frette Aux Yeux vient tout juste d'arriver [redacted] Fort Smith pour y présenter la pièce «Les binnes sont cuites !» le [redacted] avril.

L'accord T. N.-O.-Canada sur les langues : une évaluation positive

Le 17 août 1991, l'Accord de coopération Canada-T. N.-O. relatif au français et aux langues autochtones était signé par les parties concernées. Un rapport d'évaluation de l'accord triennal préparé par la firme de consultants *New Economy Development Group* d'Ottawa pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a été publié la semaine dernière, coïncidant ainsi avec la venue à échéance de l'accord qui prenait fin le 31 mars 1994.

Le renouvellement de l'Accord relatif au français et aux langues autochtones est imminent. Plusieurs intervenants dans le dossier des langues officielles et dans la communauté francophone attendent avec trépidation de connaître les termes du nouvel accord et les budgets qui s'y rattacheront.

Le rapport d'évaluation de l'Accord comporte plusieurs observations judicieuses. Selon la dynamique qui aura entouré les processus d'évaluation et de renégociation, il est [redacted] espérer que le nouvel Accord de coopération Canada-T. N.-O. (qu'il soit triennal ou quinquennal) aura intégré certains de ces éléments de réflexion.

L'Accord de coopération s'articule autour de deux composantes : le français et les langues autochtones. Les enquêtes menées auprès des deux populations révèlent que de part et d'autre les gens ne saisissent pas le lien entre ces deux composantes et le financement accordé. Dans la mesure où l'Accord a pour objectif «le dialogue et la compréhension mutuelle des communautés linguistiques», il serait bon de mettre plus l'accent sur cet aspect de l'accord.

Le rapport d'évaluation révèle également que la gestion de l'Accord est souvent perçue comme centralisée et lourde par les «bénéficiaires», pour reprendre l'expression des consultants. Pour répondre à ces commentaires, il est suggéré une implication grandissante des communautés et des associations dans la définition des objectifs et la prestation des services. Pour la Fédération Franco-TéNOise qui déjà gère le programme de développement communautaire et culturel (PDCC) issu de l'Accord, il est encourageant de savoir que cette tendance va se poursuivre et même prendre de l'ampleur.

Dans la partie de l'Accord relatif au français, l'objectif principal est la prestation de services en français. Le rapport suggère que le renouvellement de l'Accordpourrait donner lieu à un élargissement du mandat en reprenant les thèmes de la sauvegarde et du maintien de la langue. Cela permettrait effectivement de situer dans leur contexte plus large les activités et les programmes dont l'Accord [redacted] permis la mise en place.

Agnès Billa



Pour les enseignants hors Québec

Des stages de perfectionnement cet été à Québec

Vous avez trouvé l'année particulièrement dure et vous sentez le besoin de vous pencher sur de nouvelles méthodes d'enseignement?

Alors, enseignants, lisez ceci! L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) organise encore cette année des stages de perfectionnement.

Cette offre s'adresse aux éducateurs des communautés francophones [redacted] situation minoritaire qui oeuvrent [redacted] préscolaire, [redacted] primaire, au secondaire, à la direction d'une école ou en alphabétisation.

Le stage est d'une durée de deux semaines et permet [redacted] échange de connaissances, d'innovations pédagogiques [redacted] d'expériences culturelles entre les stagiaires et les animateurs d'ateliers. Les stagiaires en profitent aussi pour réfléchir sérieusement sur les besoins éducatifs en milieu minoritaire.

Et, en prime, il y a le pur plaisir de vivre deux semaines dans la ville de Québec au mois de juillet!

Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 1[er] avril. Pour obtenir de plus amples informations, il suffit de téléphoner à Mme Hélène Landry au numéro (418) 681-466 ou de faire parvenir un petit mot par télécopieur au (418) 681-3389.

APF

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

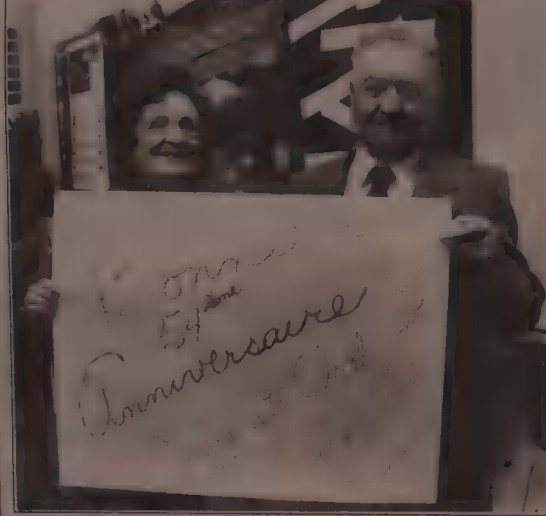
Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Line Gagnon

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée [redacted] journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que [redacted] numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Félicitations aux Dubé



Karen Lajoie/L'Aquilon

à l'occasion de leur 54e anniversaire de mariage !

Mme Jeanne Dubé et [redacted] mari Orel ont reçu cette énorme carte de souhaits de la troupe de théâtre Les Pas Frette Aux Yeux et de la vingtaine de francophones qui ont assisté à la pièce «Les binnes sont cuites !» le 9 avril à Fort Smith.

Les Dubé célébrèrent leur 54ième anniversaire de mariage ce samedi-là en assistant à la représentation.

Mme Dubé précise que son mari et elle étaient très jeunes quand ils se sont mariés : Orel avait seulement 19 ans et Jeanne n'en avait pas encore eu 18. Orel demanda au père de Jeanne (un homme veillant beaucoup sur ses filles) la main de la future Mme Dubé. Après une longue conversation, le père de Jeanne donna son consentement et les deux jeunes gens se marièrent. Félicitations pour leur union et leur bonheur durant toutes ces années !

Le club des subventionnés compte 209 membres

Les francophones [redacted] mal de financement

Le gouvernement fédéral, par le biais du ministère du Patrimoine canadien, [redacted] accordé un financement à 209 associations francophones en 1993-1994 totalisant 17,868,93 millions de dollars. C'est cette somme que le ministre des Finances veut réduire dès le prochain budget, en 1995.

Il [redacted] déjà posé un premier geste en ce sens en annonçant une coupure de 5 pour cent de toutes les subventions et contributions accordées aux organismes. Cette coupure s'ajoute à celle de 10 pour cent décrétée en avril 1993 dans le dernier budget conservateur.

Avant l'annonce du ministre des Finances, le ministère du Patrimoine canadien prévoyait dépenser un grand total de 25,588,000 millions [redacted] subventions de fonctionnement auprès de 500 organismes, soit le même montant que l'année précédente. Il faut comprendre que le ministère subventionne une foule d'associations au pays, francophones et anglophones.

Les chiffres obtenus par l'APF auprès du ministère donn un aperçu complet des subventions qui ont été versées e 1993-1994 aux associations francophones dasns le cadre du programme d'Appui aux institutions et aux communautés d langue officielle.

Le ministère a ainsi financé 15 organismes centraux, une foule d'associations, de fédérations et d'organismes culturels partout [redacted] pays. A Terre-Neuve et au Labrador, organismes ont reçu des subventions. Il y en avait 4 e Nouvelle-Ecosse, 34 [redacted] Nouveau-Brunwick et à l'Ile-du Prince-Edouard, 65 en Ontario, 5 au Manitoba, 30 e Saskatchewan, 26 en Alberta et dans les Territoires du Nord Ouest, et 20 en Colombie-Britannique et au Yukon.

APF

Quoi de neuf ?



Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - mars/avril 1994

BRAVO ET MERCI

Bravo à la troupe de théâtre «Les Pas Frette Aux Yeux» pour la pièce «Les binnes sont cuites !» jouée à Yellowknife les 1er et 2 avril derniers. Près de 130 spectateurs ont assisté aux représentations. Merci de votre appui et de vos rires ! Merci aussi pour un très bon spectacle. A l'an prochain.

Si vous avez manqué le spectacle, il sera possible de se procurer un vidéo de la pièce très bientôt. Surveillez le «Quoi de neuf ?» pour en savoir plus long.

De plus, une grande première s'est déroulée samedi dernier (le 9 avril) à Fort Smith. Notre troupe y a réalisé sa première tournée. Une vingtaine de personnes ont assisté à la représentation de leur toute dernière production. Merci pour l'excellent accueil.

En passant, félicitations à Mme Jeanne Dubé et à M. Orel Dubé de Fort Smith pour leur 54e anniversaire de mariage. Nous vous souhaitons encore 54 années de bonheur ensemble !

Les 25, 26 et 27 mars derniers se déroulait une autre édition du Caribou Carnaval. Encore une fois, l'Association franco-culturelle de Yellowknife a tenu sa «Cabane à sucre» traditionnelle et tant appréciée.C'est grâce à vous, les bénévoles. CHAPEAU aux quelques 60 personnes qui ont donné de leur temps. A vous maintenant de vous sucrer le bec! Merci encore.

Le 8 mars dernier, dans le cadre de la Journée internationale des Femmes, les femmes de Yellowknife se rencontraient pour un souper-causerie. Mme Lise Picard y a parlé de nutrition et Nikole Loubert a su communiquer sa passion pour l'aromathérapie. Les conférencières et la soirée furent très appréciées.En tout cas, mesdames, nous du sexe masculin, tenons encore une fois à vous rendre hommage et à reconnaître que sans vous ...nos bas resteraient troués !

ACTIVITÉS À VENIR

L'assemblée générale de l'AFCY se tiendra en mai, probablement aux alentours du 15. La date exacte et le lieu seront bientôt annoncés dans *L'Aquilon*. Si vous êtes interessé à vous impliquer davantage, si vous voulez vous présenter aux élections, si vous voulez devenir membre, ou si vous voulez tout simplement vous tenir informé de ce qui se passe dans votre Association, ne manquez pas cette soirée. Également [redacted] programme : la présentation de «Éclipse vidéo», un montage de vidéos tournés ici, par des gens d'ici et qui vous fera probablement beaucoup rire. Au plaisir de vous voir à l'assemblée.

PETITES ANNONCES

Deux nouveaux vidéos sont maintenant disponibles à l'hôpital Stanton de Yellowknife. Les deux vidéos sont produits par la Société canadienne du cancer et s'intitulent «Le cancer masculin» et «À l'écoute de son corps». Pour emprunter ces vidéos sans frais, communiquez avec Jean-Guy Bouvrette au 920-4111, poste 103.

Sirop d'érable à vendre à l'Association. Passez nous voir au 2e étage de l'édifice Precambrian (à côté du cinéma) ou donnez votre commande par téléphone, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00, au 873-3292.

Nos vidéos français ne sont plus en location chez Radio Shack. Ce magasin [redacted] effet décidé de fermer sa section vidéos. Nous négocions présentement avec Hollywood Video et Choice Video (à côté de chez Ryan's) pour la distribution des vidéos. D'ici à la fin du mois, les vidéos seront de retour sur les tablettes de l'un de ces marchands, avec quelques nouveautés. Nous nous excusons pour les inconvénients que cette situation pourrait vous occasionner.

Les 23, 24 et 25 avril prochains, le Conseil scolaire francophone organise une session de formation à la salle Melville de l'hôtel Explorer. Cette session est ouverte à tous les francophones qui s'intéressent à la gestion scolaire dans les Territoires. Pour de plus amples renseignements, contactez Mme Lise Picard au 873-6555.

Le cours «CAFÉ» (cours autodidactique de français écrit) se poursuit cet été (de mai à août). Si cela vous intéresse, inscrivez-vous au plus tard le 30 avril 1994. Le coût d'inscription est de 62,25$. Pour plus d'information et un formulaire d'inscription, contactez Mme Marie Patterson au 920-2919.



CABANE A SUCRE FAMILIALE LE 24 AVRIL AU LAC LONG

Le dimanche 24 avril, l'Association franco-culturelle de Yellowknife organise au lac Long (dans le parc Fred Henne) une cabane à sucre pour tous les francophones et francophiles de Yellowknife.

Vous êtes cordialement invités à venir vous sucrer le bec.

L'activité se déroulera à la petite cabane, près de la descente des bateaux (au même endroit que l'épluchette de blé d'Inde en septembre dernier) et débutera vers midi.

Au menu : un repas traditionnel avec binnes, oeufs dans le sirop, oreilles de christ, crêpes, tire sur la neige. Et bien sûr de la musique, de la danse et du plaisir pour tout le monde !!!

Le prix d'entrée est de :

- 5$ pour les membres
- 7$ pour les non-membres
- gratuit pour les enfants
- gratuit pour les bénévoles de la cabane à sucre au Caribou Carnival

VENEZ EN GRAND NOMBRE !

Suite à son assemblée générale des 10 et 11 avril

AIDS Yellowknife [redacted] élu son premier conseil d'administration

Lors de cette rencontre, les membres de l'organisation ont également choisi un exécutif à qui [redacted] été confié le développement d'un plan d'action.

Le nouvel exécutif compte M. Robert Hay, président, M. Jean-Guy Bouvrette, vice-président, Mme Mary Pepper, secrétaire et M. Rici Lake, trésorier. Le conseil d'administration comprend huit membres.

La création de AIDS Yellowknife, l'automne dernier, vise à éduquer et à informer le public sur les questions concernant le sida telles les risques de transmission, les symptômes et les pratiques sexuelles sans risque.

Le groupe offre également un soutien aux personnes atteintes du sida. Reconnu depuis peu comme oeuvre charitable par le gouvernement fédéral, AIDS Yellowknife avait invité pour sa première assemblée générale M Garry Reiner, membre fondateur de AIDS Calgary.

«Nous sommes heureux d'avoir pu compter sur la participation de M. Reiner. Il nous a donné de bons conseils,» précise M. Bouvrette.

Le développement d'un plan d'action et une politique sur la confidentialité sont les deux priorités de la nouvelle organisation, pour l'année à venir.

La liste des membres de AIDS Yellowknife n'est pas publique et seul le conseil exécutif peut la consulter. «Il est très important de sauvegarder le caractère confidentiel de cette information» souligne M. Bouvrette.

Le conseil exécutif de AIDS Yellowknife entend rencontrer bientôt des représentants du ministère territorial de la Santé afin de discuter de différentes questions relatives au sida.

Le groupe qui compte actuellement 46 membres se réunit mensuellement. La prochaine réunion aura lieu le 9 mai à 19 heures.

Karen Lajoie



Office des [redacted] des Territoires du Nord-Ouest

Avis d'audience publique

Conformément à l'article 21 de la Loi sur les [redacted] internes du Nord (Canada), une audience publique est prévue concernant une demande de renouvellement et de modification du permis N1L3-0032.

Détentrice :	Ville de Yellowknife
Type de permis : Objet:	Municipal - classe «A» Utilisation et évacuation des eaux
Audience :	25 mai 1994 [redacted] 14 heures, dans la salle de conférence «A» du *Yellowknife Inn*, à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest.
Date limite pour signifier son intention d'intervenir :	13 mai 1994 à 16 heures. L'Office des eaux se réserve le droit d'annuler la tenue de l'audience si aucune intention d'intervenir n'a été signifiée.
Note:	Lors de l'audience, l'Office peut réviser toute disposition du présent permis.

Pour toute information relative à cette demande de renouvellement et de modification de permis, prière de contacter Pam LeMouel au bureau de l'Office des eaux, Édifice *Precambrian*, 9e étage, casier postal 1500, Yellowknife, NT X1A 2R3. Téléphone : (403) 920-8191. Télécopieur (403) : 873-9572

CRTC **Avis public** Canada

Avis public CRTC 1994-37. Projet [redacted] modifications au Règlement de [redacted] - matériel publicitaire - Le CRTC sollicite des observations du public quant à [redacted] proposition des radiodiffuseurs et des publicitaires [redacted] permettre aux stations de télévision canadienne de diffuser des infopublicités pendant la journée [redacted] radiodiffusion, soit entre [redacted] h et minuit. Le Règlement actuel limite les stations et les réseaux de télévision canadiens à 12 minutes de messages publicitaires par heure au [redacted] journée de radiodiffusion. Les observations écrites doivent parvenir [redacted] Secrétaire général, CRTC, Ottawa, K1A 0N2, au plus tard le 13 mai 1994. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC [redacted] (819) 997-2429; et [redacted] bureau régional du CRTC à Toronto (416) 954-6273, Montréal (514) 283-6607, Vancouver (604) 666-2111, Winnipeg (204) 983-6306 et Halifax (902) 426-7997.

Conseil [redacted] Radio-télévision [redacted] télécommunications [redacted] Commission

---

[redacted] des Territoires du Nord-Ouest

Agent [redacted] développement attaché au Conseil scolaire communautaire

Commission [redacted] de division [redacted] Baffin — **Iqaluit, T. N.-O.**
[redacted] traitement initial est de 45 200 [redacted] par année, plus une allocation d'isolement [redacted] 484 [redacted] par année.
[redacted] : 041-0060-0003 **Date [redacted]** : [redacted] 22 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au ministère du Personnel, Gouvernement [redacted] Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. [redacted] : (819) 979-6574

Agent [redacted] planification des ressources humaines

[redacted] législative — **Yellowknife, T. N-O.**
(Poste [redacted] temps partiel, 20 heures semaine)
[redacted] traitement initial est de 23 724 $ par année.
[redacted] : 011-0114VG-0003 [redacted] : le 22 avril 1994

Chef, Commissions [redacted] organismes scolaires

Ministère de l'Éducation, [redacted] la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 56 311 [redacted] par année.
[redacted] : 011-0088BB-0003 [redacted] **limite** : le [redacted] avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc.: (403) 873-0235.

- *Nous prendrons [redacted] considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit [redacted] fumer [redacted] travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais [redacted] langue [redacted] travail [redacted] présents postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin [redacted] se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Publicité : (403) 873-6603



Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Camp du traversier de Ndulee

La relocalisation et l'installation d'une maison mobile y compris la pose d'une fosse septique – Kilomètre 550 de la route du Mackenzie (no 1), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin), ou au Directeur de la Division des services maritimes, ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 240, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre [redacted] l'édifice Nahendeh) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 26 [redacted] 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus ou auprès du Directeur, Division [redacted] la voirie, ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) [redacted] partir du 13 avril 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel :	Liz Vens, commis [redacted] contrats Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 920-8978
Renseignements techniques :	Robyn V. McGregor Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 920-8618



Ministère des Travaux publics [redacted] des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Garage pour l'entretien [redacted] Arctic Bay

Garage de type classique à deux emplacements; ossature en bois; poutres et pannes en bois; support en bois; isolant rigide; toiture en membrane de bitume modifié; fondations et dalles [redacted] béton – Arctic Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics [redacted] des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre [redacted] bureau régional de Yellowknife, 5013, [redacted] rue) ou au commis [redacted] contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 6 MAI 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 6 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 15 avril 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet [redacted] être accompagnées de [redacted] caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Teresa Chandler, commis [redacted] contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150
Renseignements techniques :	H.G. Waldermann Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150 ou Tim Turner Davis Ferguson Simek Clark Tél. : (819) 979-0555



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Garage pour l'entretien à Sanikiluaq

Garage de type classique [redacted] deux emplacements; ossature en bois; poutres [redacted] pannes en bois; support en bois; isolant rigide; toiture en membrane de bitume modifié; fondations [redacted] dalles en béton – Sanikiluaq, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) ou [redacted] commis [redacted] contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 9 MAI 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE [redacted] 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents à l'une des adresses susmentionnées à partir du 15 avril 1994.

Un montant de 50 [redacted] non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet et [redacted] accompagnées de [redacted] caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Teresa Chandler, commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150
Renseignements techniques :	H.G. Waldermann Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150 ou Tim Turner Davis Ferguson Simek Clark Tél. : (819) 979-0555



Financement de prospection



Grâce au programme de financement de prospection, mis sur pied dans le cadre des Initiatives sur les minéraux des «Assises pour l'avenir» de l'Entente de développement économique Canada-T.N.-O., les prospecteurs admissibles, auteurs de projets de prospection approuvés, peuvent recevoir de l'aide financière.

Les demandeurs doivent posséder une expérience en prospection ou être titulaire d'un diplôme en prospection du Collège de l'Arctique.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements ainsi que les formules de demande de financement au bureau du ministère du Développement économique et du Tourisme de votre localité; à la Chambre des mines des T.N.-O., (403) 873-5281; ou au ministère des Ressources énergétiques, minières et pétrolières, (403) 920-3217.

Les demandes de financement doivent être reçues avant le 29 avril 1994 à l'adresse suivante :

Ressources énergétiques, minières et pétrolières
GTNO
C.P. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
Tél. : (403) 920-3217; fax : (403) 873-0254

Entente de développement économique Canada-T.N.-O. La population du Nord, le monde des affaires et le gouvernement bâtissent ensemble les ASSISES pour l'avenir.

Canada — Northwest Territories

CRTC Avis public Canada

Avis public CRTC 1994-34 - **Appel d'observations - Projet d'exemption relative aux services de programmation de jeu vidéo** - Le CRTC sollicite des observations du public concernant une proposition suivant laquelle les entreprises canadiennes de programmation de jeux vidéo seraient exemptées des modalités de la règlementation, y compris l'obligation d'obtenir une licence. L'avis propose un certain nombre de critères que les services de jeux vidéo devraient remplir afin d'être admissibles à l'exemption. Les observations écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa, K1A 0N2, au plus tard le **vendredi 22 avril**. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Montréal (514) 283-6607, Vancouver (604) 666-2111, Winnipeg (204) 983-6306, Halifax (902) 426-7997, Toronto (416) 954-6273

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC Avis public Canada

Avis public CRTC 1994-25. Le CRTC a reçu les demandes de renouvellement de licences suivantes, expirant le 31 août 1994, et certaines avec des modifications : 29. BAKER LAKE (T.N.-O.) Demande (930586300) présentée par **SANAVIK CO-OPERATIVE ASSOCIATION LIMITED**, boîte 69, Baker Lake (T.N.-O.). 30. CAMBRIDGE BAY (T.N.-O.) Demande (930715800) présentée par **IKALUKTUKIAK CO-OPERATIVE LIMITED**, c.p. 38, Cambridge Bay (T.N.-O.) X0E 0C0. EXAMEN DE LA DEMANDE : Ikaluktukiak Co-op, Cambridge Bay (T.N.-O.). 31. FORT SMITH (T.N.-O.) Demande (930719000) présentée par **GARDTAL HOLDINGS LTD.**, c.p. 478, Fort Smith (T.N.-O.) X0E 0P0. EXAMEN DE LA DEMANDE : 182, ch. McDougal, Fort Smith (T.N.-O.). 32. IQALUIT (T.N.-O.) Demande (930425400) présentée par **EASTERN ARCTIC T.V. LTD.**, C.P. 730, IQALUIT (T.N.-O.) X0A 0H0. EXAMEN DE LA DEMANDE : Édifice 607 - A, Iqaluit (T.N.-O.). 33. PANGNIRTUNG (T.N.-O.) Demande (930698600) présentée par **PANGNIRTUNG CABLE T.V. LTD.**, boîte 304, Pangnirtung (T.N.-O.) X0A 0R0. EXAMEN DE LA DEMANDE ; Pangnirtung Cable T.V. Ltd, Pangnirtung (T.N.-O.). 34. RANKIN INLET (T.N.-O.) Demande (930645700) présentée par **KISSARVIK CO-OPERATIVE ASSOCIATION LIMITED**, c.p. 40, Rankin Inlet (T.N.-O.) X0C 0G0. EXAMEN DE LA DEMANDE ; Kissarvik Co-operative Association Limited, Rankin Inlet (T.N.-O.). 35. YELLOWKNIFE (T.N.-O.) Demande (930717400) présentée par **MACKENZIE MEDIA LTD.**, boîte 1469, Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2P1. EXAMEN DE LA DEMANDE : 5120, 49ième rue, Yellowknife (T.N.-O.). 55. HAY RIVER (T.N.-O.) Demandes (930734900, 931829600) présentées par **HAY RIVER COMMUNITY SERVICE SOCIETY**, c.p. 1463, Hay River (T.N.-O.) X0E 0R0 et en vue de modifier sa licence en changeant le canal de l'émetteur pour la distribution de WDIV (NBC) Detroit (Mich.) de 12 à 13. EXAMEN DES DEMANDES : Hôtel de ville, Hay River (T.N.-O.). 85. INUVIK, AKLAVIK, CAMBRIDGE BAY, COPPERMINE, FORT FRANKLIN, FORT GOOD HOPE FORT MCPHERSON, FORT NORMAN ET NORMAN WELLS (T.N.-O.) Demande(931342000) présentée par la **SRC** (CHAK Inuvik, ses émetteurs CBAK Aklavik, CBIN-FM Cambridge Bay, CBIO-FM Coppermine, CBQO Fort Franklin, CBQE Fort Good Hope, CBQM Fort McPherson, CBQI Fort Norman, CBDW Norman Wells et tous les autres émetteurs autorisés par le Conseil avant la date d'expiration de la licence actuelle).EXAMEN DE LA DEMANDE : Société Radio-Canada, Ch. Mackenzie, Inuvik (T.N.-O.);Bureaux de poste des autres localités. 86. IQALUIT, CAPE DORSET, IGLOOLIK, PANGNIRTUNG, POND INLET ET RESOLUTE BAY (T.N.-O.). Demande (931343800) présentée par la **SOCIÉTÉ RADIO-CANADA** (CFFB Ialuit, ses émetteurs CBIH-FM Cape Dorset, CBII-FM Igloolik, CBIJ-FM Pangnirtung, CBIK-FM Pond Inlet, CBIL-FM Resolute Bay et tous les autres émetteurs autorisés par le Conseil avant la date d'expiration de la licence actuelle). EXAMEN DE LA DEMANDE : Station radiophonique CFFB, Iqaluit(T.N.-O.); Bureaux de poste des autres localités. 87. RANKIN INLET, ESKIMO POINT, GJOA HAVEN ET SPENCE BAY (T.N.-O.) Demande (931344600) présentée par la SRC(CBQR-FM Rankin Inlet et ses émetteurs CBIG-FM Eskimo Point, CBIA Gjoa Haven et CBIQ-FM Spence Bay). EXAMEN DE LA DEMANDE : Bureau de la SRC, Rankin Inlet (T.N.-O.); **Pour Spence Bay** : Bureau de poste, Pelly Bay (T.N.-O.); Bureaux de poste des autres localités. 88. YELLOWKNIFE, FORT PROVIDENCE, FORT RESOLUTION, FORT SIMPSON, FORT SMITH, HAY RIVER, RAE/EDZO, WRIGLEY (T.N.-O.) ET FORT CHIPEWYAN (Alb.) Demande (931346100) présentée par la SRC (CFYK Yellowknife et ses émetteurs CBQC Fort Providence, CBQD Fort Resolution, CBDO Fort Simpson, CBDI Fort Smith, CBDJ-FM Hay River, CBQB-FM Rae/Edzo, CBQG Wrigley (T.N.-O.) et CBKE Fort Chipewyan (Alb.). EXAMEN DE LA DEMANDE : Bureau de la SRC, 5002, promenade Forrest, Yellowknife (T.N.-O.); Bureaux de poste des autres localités. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, Promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 18 avril 1994. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD



Office des [illegible] des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse : Canamera Geological Ltd.
Site: Lac Fingers, T. N.-O.

Projet: Camp de traitement d'échantillons (par rinçage du gravier)

Pour plus d'information, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191 d'ici le 22 avril 1994.

Dates de tombée :

Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 16h

Merci de votre collaboration!

PTARMIGAN AIRWAYS LTD.

Avis de demandes de services aériens

Nos. 940386, 940387, 940388 et 940389 aux rôles

**Dossier nos M4205/P93-4-1/4084
M4205/P93-4-3/4084
M4205/P93-4-4/4084
M4205/P93-4-5/4084**

1. Aux termes de la licence nº 882102, Ptarmigan Airways Ltd. est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises [illegible] partir d'une base située à Yellowknife (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B, C et E. (Rôle nº 940386);
2. Aux termes de la licence nº 940037, Ptarmigan Airways Ltd. est autorisée [illegible] exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Baker Lake (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, C et E. (Rôle nº 940387);
3. Aux termes de la licence nº 940038, Ptarmigan Airways Ltd. est autorisée [illegible] exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Coppermine (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, C et E. (Rôle nº 940388);
4. Aux termes de la licence nº 940039, Ptarmigan Airways Ltd. est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Cambridge Bay (T.N.-O.) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, C et E. (Rôle nº 940389);

La licenciée demande maintenant l'autorisation d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe du groupes D aux termes desdites licences.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 18 mai 1994. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Toute intervention à l'égard des propositions doit citer le numéro au rôle approprié.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à George N. Rodgers au (819) 953-9486 ou Jean-Guy Charbonneau au (819) 994-1271.

CRTC Avis public Canada

Avis public CRTC 1994-27. Le CRTC [illegible] été saisi des demandes suivantes : 3. LAC LA MARTRE (T.N.-O.) Demande (932345200) présentée par **NITS'I DA KO RADIO SOCIETY**, poste restante, Lac La Martre (T.N.-O.) X0E 1P0, en vue de modifier la licence de radiocommunication CH2304 Lac La Martre, en ajoutant cinq signaux de télévision de faible puissance et un signal de radio de faible puissance pour retransmettre sous forme [illegible] codée le service de programmation de CHAN-TV (CTV) Vancouver (C.-B.); TSN; WJBK-TV (CBS) Detroit (Mich.); Superchannel; CITV-TV (IND) Edmonton, Alb.; et le Service du Réseau radiophonique du Nord de la Société Radio-Canada. La titulaire rétrocédera les licences de CH2592 et VF2033 Lac La Martre lors de l'approbation de [illegible] demande. Le texte complet de [illegible] demande est disponible en communiquant [illegible] la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, [illegible] Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir [illegible] Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont) K1A 0N2 [illegible] preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 22 avril 1994. Pour de plus amples renseignements [illegible] le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de [illegible] radiodiffusion et [illegible] télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION
L'hon. Don Morin, ministre

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Projets de construction pour [illegible] programme d'accès au logement 1994 ; pieux de fondation, lits [illegible] gravier et entrées de garage

La Société d'habitation des T.N.-O. invite les entrepreneurs [illegible] répondre [illegible] l'appel d'offres relatif à la fourniture de services de main-d'oeuvre, d'équipement et de matériaux requis pour l'installation de pieux de fondation en acier et de lits de gravier et l'aménagement d'entrées de garage pour des maisons du programme Accès au logement dans les communautés suivantes :

1. CAPE DORSET
2 maisons unifamiliales [illegible] 3 chambres [illegible] coucher
1 maison unifamilale [illegible] 4 chambres à coucher
2 maisons unifamilales à 5 chambres à coucher

2. IGLOOLIK
1 maison unifamiliale [illegible] 3 chambres [illegible] coucher

3. IQALUIT
1 maison unifamilale [illegible] 2 chambres à coucher
2 maisons unifamilales à 3 chambres à coucher

4. LAKE HARBOUR
[illegible] maison unifamilale [illegible] 3 chambres [illegible] coucher
1 maison unifamilale [illegible] 5 chambres à coucher

5. PANGNIRTUNG
1 maison unifamilale à 3 chambres à coucher
3 maisons unifamilales [illegible] 4 chambres à coucher
1 maison unifamilale [illegible] 5 chambres [illegible] coucher

Les soumissions pour [illegible] appel d'offres doivent parvenir au bureau de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest à Iqaluit au plus tard [illegible] :

15 H, HEURE LOCALE, LE [illegible] AVRIL 1994

Un montant de 53,50$ non remboursable doit être versé pour obtenir les documents d'appels d'offres.

Les entrepreneurs peuvent [illegible] procurer les documents de soumission au bureau de la Société d'habitation des T.N.-O. à Iqaluit ainsi qu'au bureau de la Société [illegible] Yellowknife, au 9e étage de l'édifi[illegible] Scotia Centre.

Rens[illegible]gnements techniques et renseignements [illegible] l'appel d'offres :

Don Hutton
Casier postal 418, Iqaluit
NT, X0A 0H0
Téléphone : (819) 979-4421
Télécopieur : (819) 979-5793

Pour cet appel d'offres, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest applique la politique d'encouragement aux entreprises du Nord, afin de favoriser l'embauche de la main-d'oeuvre locale et du Nord ainsi que l'achat et la location d'équipement et de matériaux fournis par des entreprises locales et du Nord reconnues comme telles par la politique susmentionnée.

Une caution [illegible] requise pour les projets visés par cet appel d'offres.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune [illegible] offres reçues.

Suite à l'incendie au centre des arts Uqqurmiut de Pangnirtung

Les dommages dépasseraient le million de dollars

Durant les prochaines semaines, les artistes et artisans de Pangnirtung consacreront tous leurs efforts au nettoyage du centre des arts Uqqurmiut, où s'est déclaré un incendie le 29 mars dernier. Dans une partie du bâtiment, le feu a complètement détruit l'atelier de sérigraphie où ont été produits [redacted] cours des 30 dernières années tant d'oeuvres originales. Les artistes se retrouvent sans espace de travail.

Le directeur général du centre des arts, M. Ed McKenna, tente à l'heure actuelle de trouver un lieu vacant dans la communauté où installer un atelier temporaire pour les artistes, pendant que s'effectuent les démarches nécessaires à la recherche de fonds pour construire un nouvel atelier permanent.

Les difficultés de financement viennent du fait que les assurances ne couvriront pas complètement les coûts de reconstruction. Selon M. McKenna, l'atelier de sérigraphie est une perte totale et un nouveau bâtiment s'impose.

«Nous ne savons pas exactement combien d'argent la compagnie d'assurances nous versera mais je sais que ça ne sera pas suffisant. Le conseil d'administration du centre des arts aura besoin du soutien du public et des gouvernements fédéral et territorial pour receuillir l'argent dont nous avons besoin,» explique-t-il en entrevue le 5 avril.

Le ministre de la culture, M. Richard Nerysoo, [redacted] souligné le 29 mars que le bâtiment qui logeait le centre des arts était la propriété des artistes alors que les assurances étaient [redacted] nom du GTNO. Le ministre n'a pas précisé combien le gouvernement aurait à investir pour reconstruire le centre. Selon M. McKenna, la construction d'un nouvel atelier à Pangnirtung coûterait 250 dollars le pied carré.

L'ancien atelier mesurait 2 000 pieds carrés. Au prix actuel du pied carré, un atelier de la même grandeur coûterait donc plus d'un demi-million de dollars. Quant aux oeuvres d'art perdues lors du sinistre, elles sont irremplaçables.

Par malheur, le jour même où le feu détruisait le centre Uqqurmiut, M. McKenna et d'autres responsables du centre s'absentaient de Pangnirtung pour participer à un atelier sur la gestion des resources artistiques ; à leur retour, quelques jours plus tard, ils ne purent que constater les dommages.

Le commissaire aux incendies a débuté son enquête sur les causes du feu le lendemain des événements, et dans son rapport transmis aux média le 31 mars, M. Don Gillis souligne que l'atelier de sérigraphie était dépourvu d'un système d'extincteurs et de gicleurs. Pour cette raison, malgré l'intervention rapide des pompiers, le bâtiment qui n'était plus tout jeune a brûlé encore plus rapidement.

Selon M. Gillis, le feu s'est d'abord déclaré dans une salle utilisée principalement pour le traitement de panneaux en bois utilisés à des fins d'affichage.

Un fumeur aurait laissé tomber une cigarette dans une boîte plein de copeaux. L'aile du bâtiment qui abritait l'atelier de sérigraphie fut conséquem-ment détruite par les flammes.

Dans l'autre aile du bâtiment où se trouve l'atelier de tissage, la fumée a sérieusement endommagé les tapisseries. Deux spécialistes du centre septentrional du patrimoine Prince de Galles de Yellow-knife se sont rendus à Pang-nirtung afin de tenter de rescaper quelques sérigraphies qui n'ont pas brûlé mais qui furent abîmées par l'eau ou la fumée.

M. McKenna a bon espoir que la soixantaine d'artistes et d'artisans impliqués au centre des arts (qui fonctionne en coopérative) vont passer à travers la tragédie qui les frappe au plan artistique et humain.

«Il existe toujours [redacted] possibilité qu'un désastre comme cet incendie se produise. On a beau y penser et le savoir, on n'est jamais tout à fait préparés pour le choc et les conséquences».

Karen Lajoie










Transports Canada **Aéroports** — Transport Canada **Airports**

AVIS AU PUBLIC
MINISTERE DES TRANSPORTS
AÉROPORT DE FORT MCPHERSON

Le ministre [redacted] Transports, M. Douglas Young, désire annoncer que le règlement de zonage de l'aéroport de Fort McPherson, C.P. 1994-94 du 20 janvier 1994, a été établi en vertu du pouvoir conféré par l'article 5.4 de la Loi sur l'aéronautique, chapitre A-2, S.C. 1985, selon l'annexe ci-après.

Le projet de règlement de zonage impose une limite [redacted] la hauteur des nouveaux bâtiments, ouvrages ou objets ou des rajouts aux bâtiments, ouvrages ou objets existants, y compris la plantation sur les terrains contigus à l'aéroport. En outre, les propriétaires de terrains situés dans les limites de la surface extérieure, dans un rayon de 4 000 m du point de repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction [redacted] m au-dessus de l'altitude de ce point et se conformer à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux approches de piste et aux surfaces de transition.

Le détail précis de la nature et la portée du règlement de zonage de l'aéroport de Fort McPherson peut être déterminé par examen du document officiel enregistré le 16 février 1994 [redacted] bureau des titres [redacted] Yellowknife (T.N.-O.) sous le numéro 74,672.

ANNEXE
Règlement [redacted] concernant l'aéroport [redacted] Fort [redacted]

<u>Titre abrégé</u>

1. <u>Règlement de zonage de l'aéroport de Fort McPherson.</u>

<u>Définitions</u>

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :

< aéroport » L'aéroport [redacted] Fort McPherson situé à proximité de Fort McPherson, dans [redacted] territoires du Nord-Ouest [redacted]

< bande » La partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage [redacted] l'aéroport qui comprend la piste aménagée pour la décollage et l'atterrissage [redacted] dans une direction déterminée, et dont la description figure à la partie IV [redacted] l'annexe [redacted]

< point de repère de l'aéroport > Le point décrit [redacted] la partie I de l'annexe (<u>airport reference point</u>);

< surfaces d'approche » Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur à partir [redacted] chaque extrémité d'une bande et dont la description figure [redacted] la partie II [redacted] l'annexe (<u>approach surfaces</u>);

< surfaces de transition > Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur [redacted] partir [redacted] limites [redacted] d'une bande et de ses surfaces d'approche et dont la description figure [redacted] la partie V [redacted] l'annexe (<u>transitional surfaces</u>);

< surface extérieure » Plan imaginaire situé au-dessus et dans [redacted] voisinage [redacted] l'aéroport et dont [redacted] description figure [redacted] partie III de [redacted] (<u>outer surface</u>).

[redacted] Pour l'application du présent règlement, l'altitude du point [redacted] repère [redacted] l'aéroport [redacted] de 42,1 m au-dessus du niveau de la [redacted]

[redacted]

3. Le présent règlement s'applique à [redacted] terrains, y compris [redacted] emprises de voies publiques, situés aux [redacted] ou dans le voisinage de l'aéroport [redacted] dont la description figure [redacted] la partie VI de l'annexe.

<u>Dispositions générales</u>

4. Il est interdit d'ériger ou de construire, sur un [redacted] par le présent règlement, [redacted] bâtiment, ouvrage ou objet, ou un rajout à un bâtiment, ouvrage [redacted] objet existant, dont le [redacted] serait plus élevé que

a) [redacted] surfaces d'approche;
[redacted] surface extérieure;
c) les surfaces [redacted] transition.

[redacted]

[redacted] Lorsque, [redacted] un terrain [redacted] par le présent règlement, la végétation croît [redacted] du niveau d'une surface visée [redacted] l'article [redacted], le ministre peut exiger du propriétaire ou le locataire du terrain en enlève l'excédent.

ANNEXE

[redacted])

Partie I
<u>Description du point de repère de l'aéroport</u>

Le point [redacted] repère de l'aéroport, figurant sur le plan [redacted] zonage de l'aéroport de Fort McPherson n° E.2979 daté [redacted] 9 mars [redacted]92, est un point situé sur l'axe de la piste 11-29 à 533,5 m du seuil [redacted] la piste 29.

Partie II

<u>[redacted] des surfaces d'approche</u>

Les surfaces d'approche, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport [redacted] Fort McPherson n° E.2979 daté du 9 mars 1992, sont des plans attenants [redacted] chacune des extrémités de la bande associée [redacted] la piste 11-29 et sont décrites comme suit :

[redacted] un plan attenant à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 11 et incliné à raison de 1 [redacted] dans le sens vertical contre 30 m dans le [redacted] horizontal [redacted] qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 83,3 m, [redacted] dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, [redacted] 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, [redacted] extrémités extérieures de cette ligne horizontale imaginaire étant à 295 m du prolongement de l'axe [redacted] bande;

b) [redacted] plan attenant [redacted] l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 29 et incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 30 m dans [redacted] sens horizontal [redacted] qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire [redacted] prolongement de l'axe de la bande à 83,3 m, [redacted] dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans [redacted] horizontal, de l'extrémité de [redacted] bande, les extrémités extérieures de cette ligne horizontale imaginaire étant à 295 [redacted] du prolongement de l'axe de [redacted] bande.

[redacted] III
<u>[redacted]</u>

La surface extérieure, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson n° E.2979 daté du 9 mars 1992, [redacted] plan imaginaire situé à l'altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude du point de repère de l'aéroport; [redacted] surface extérieure [redacted] toutefois située [redacted] m au-dessus du sol lorsque le plan [redacted] ci-dessus est à moins de 9 m au-dessus de la surface du sol.

[redacted]V
<u>Description de la [redacted]</u>

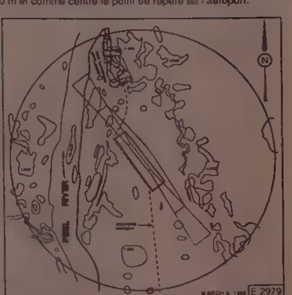
La bande [redacted] à [redacted] piste 11-29, figurant sur [redacted] plan de zonage [redacted] l'aéroport de Fort McPherson n° E.2979 daté du 9 mars 1992, est une bande d'une largeur de 90 m, soit 45 m de chaque côté [redacted] l'axe de la piste, [redacted] d'une longueur [redacted] 1 [redacted]

[redacted] V
<u>Description des surfaces de transition</u>

[redacted] surfaces de transition, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson n° E.2979 daté du 9 mars 1992, sont [redacted] plans inclinés [redacted] raison [redacted] 1 m dans le sens vertical contre 7 m dans le sens horizontal, perpendiculaires à l'axe et [redacted] prolongement [redacted] l'axe de la bande, [redacted] qui s'élèvent vers l'extérieur [redacted] partir des limites latérales de la bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à leur intersection avec la surface extérieure.

Partie VI
<u>Description des terrains visés par le présent règlement</u>

Les limites extérieures des terrains visés par le présent règlement, [redacted] figurent sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson n° E.2979 [redacted] du [redacted] mars 1992, sont marquées par un cercle ayant un rayon de [redacted] 000 m et comme centre le point de repère [redacted] l'aéroport.

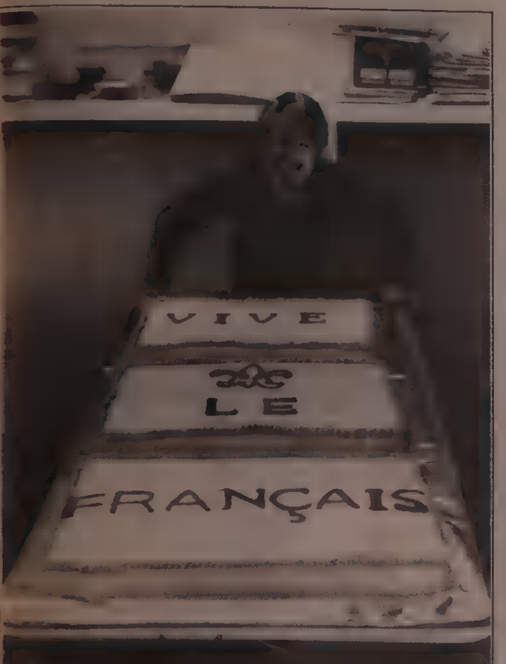


Canada

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 16, vendredi 22 avril



Le Commissaire aux langues officielles est frustré

Le gouvernement doit prendre des mesures pour corriger la situation

Victor Goldbloom l'admet: il est frustré et exaspéré devant la lenteur des progrès accomplis dans le dossier des langues officielles.

Mais ce n'est rien, dit-il, [redacted] comparer avec la frustration qu'il éprouvera l'an prochain s'il n'est pas en mesure de rapporter des progrès et des améliorations dans les domaines du service au public, de la coordination interministérielle et de l'appui aux communautés de langue officielle.

Le Commissaire [redacted] langues officielles [redacted] haussé le ton cette année et n'a pas ménagé le gouvernement fédéral dans son troisième rapport annuel. Mais il n'est pas en mesure de tirer des conclusions définitives en ce qui a trait [redacted] l'application de la Loi sur les langues officielles. Victor Goldbloom estime que le gouvernement libéral, qui n'est au pouvoir que depuis cinq mois, mérite «la traditionnelle chance [redacted] coureur» a-t-il déclaré lors d'une entrevue à l'APF.

En fait, le rapport du commissaire pour l'année 1993 juge surtout la performance du précédent gouvernement conservateur, qui était en poste jusqu'en octobre 1993. Victor Goldbloom reconnaît qu'il s'est senti «davantage à l'aise pour s'exprimer fermement», dans la mesure où le gouvernement de Jean Chrétien pourra toujours répondre qu'il n'était pas là, à cette époque, pour poser des gestes. Mais M. Goldbloom rappelle que ceux qui forment le gouvernement aujourd'hui, n'ont pas hésité à critiquer les politiques conservatrices lorsqu'ils étaient dans l'opposition. D'où ce souhait: «Je pense que ces personnes ont la possibilité d'être conséquentes avec elles-mêmes et de passer [redacted] actes».

Victor Goldbloom [redacted] partage pas entièrement l'enthousiasme du premier ministre Jean Chrétien, selon qui la communauté francophone n'a jamais été si vivante [redacted] pays. «Si on dit que la langue française se porte mieux [redacted] Canada, je pense qu'on [redacted] raison de l'affirmer lorsqu'on regarde les chiffres de bilinguisme chez les non-francophones». Mais si on se penche sur l'état des communautés francophones, c'est autre chose. «Le portrait est moins encourageant», admet le Commissaire.

Les chiffres révèlent qu'il y a un «important écart» entre le nombre de Canadiens de langue maternelle française et l'usage du français au foyer, rappelle M. Goldbloom. Les mariages mixtes, entre francophones et anglophones, expliquent [redacted] partie cette baisse de l'utilisation du français [redacted] la maison. «La diminution de l'usage du français est réelle. La force du français est moindre qu'il y a dix ans».

Le Commissaire a critiqué à plusieurs reprises le Conseil du Trésor dans son rapport annuel, l'accusant

Rapport du Commissaire
Suite en page 2

«La situation s'améliore lentement dans le Nord»

La FFT commente le rapport de Victor Goldbloom

Le directeur-général de [redacted] Fédération Franco-TéNOise se dit satisfait du rapport annuel du Commissaire aux langues officielles fédéral présenté le 19 avril dernier pour l'année 1993. Il souligne toutefois que les services fédéraux disponibles en français dans le Nord sont encore insuffisants.

«Le commissaire Victor Goldbloom a fait son travail, déclare Daniel Lamoureux. Il est toutefois dommage qu'à Ottawa on l'écoute mais sans forcément agir. Je constate que dans son rapport, le Commissaire s'inquiète de la concertation interministérielle. Lui parle d'un malaise, mais moi, je déclare que c'est un échec».

La concertation interministérielle est une responsabilité qui incombe à Patrimoine Canada. Elle vise [redacted] coordonner les activités des autres organismes fédéraux, dans le secteur des langues officielles. Le commissaire Goldbloom a souligné que cette concertation «a manqué de vigueur [redacted] cours des dernières années. C'est d'autant plus dommage qu'une action dynamique des ministères fédéraux pourrait compenser en partie la compression des budgets d'aide aux associations».

«On est heureux que le Commissaire compatisse avec les francophones en ce qui a trait aux coupures» de dire M. Lamoureux.

Dans une autre partie de son rapport de 182 pages, M. Goldbloom critique fortement le gouvernement fédéral pour son inaction au chapitre de la promotion des langues officielles. Selon le rapport, 1,8 million de Canadiens vivent dans une situation minoritaire dans leur province [redacted] territoire.

Par ailleurs, l'article 41 de la Loi sur les langues officielles souligne que le gouvernement fédéral doit «favoriser l'épanouissement des minorités francophones [redacted] anglophones du Canada et appuyer leur développement, ainsi que promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne».

La FFT
Suite en page 2

Le Labrador, c'est aussi le Nord, mais [redacted] l'autre bout du pays. Les femmes de cette communauté francophone de 500 personnes racontent [redacted] Julie Lagacé le difficile combat quotidien pour le maintien de leur langue et de leur identité. Lire en page 3.

Mme Jeanne LeGuerrier de Fort Smith n'a jamais chômé. Elle a élevé [redacted] famille nombreuse, a travaillé par la suite et a découvert sur le tard les joies de l'artisanat. Ces créations lui ont valu [redacted] certaine renommée. Portrait d'une femme aux doigts agiles. Lire [redacted] page 5.

Les revoilà dans le ciel de Yellowknife, pour le plus grand plaisir des amateurs de prouesses acrobatiques et d'émotions fortes ! Il s'agit bien sûr des Snowbirds de passage dans la capitale pour la Journée des Forces armées canadiennes. Lire en page 7.

La question des langues officielles s'est emparée de l'actualité. Pour vous y retrouver dans ce dossier crucial pour les francophones, l'APF nous propose une série d'articles. Lire [redacted] page 8.



Pas loin du centre-ville de Fort Smith, les inscriptions sur ce bâtiment abandonné évoquent des activités économiques et des destinations que l'on n'associe pas d'emblée avec l'ancienne capitale des Territoires du Nord-Ouest.

La FFT commente le rapport

suite de la page 1

Selon Victor Goldbloom, aucune institution fédérale n'a encore élaboré un plan d'action en vue de respecter cet engagement.

«Le commissaire a déploré en maintes occasions l'insuffisance des progrès à cet égard,» stipule le rapport.

Des poursuites légales ?

Pour M. Lamoureux, l'implication est claire. «Je trouve son commentaire très lucide. Les francophones pourraient donc poursuivre le gouvernement pour qu'il respecte l'arcticle 41».

Depuis décembre dernier dans les T.N.-O., le fédéral est obligé d'offrir des services en français à Iqaluit et à Yellowknife. «Il y a un effort, mais c'est insuffisant [redacted] Yellowknife et à Iqaluit,» souligne le directeur-général de la F.F.T.

Pour améliorer la situation, dans les prochains mois, la F.F.T. va offrir ses services [redacted] tous les ministères fédéraux dans les deux villes.

Ceci comprendrait un service d'interprétation fourni par la F.F.T. dans les situations où des services en français ont été demandés.

«La situation s'améliore lentement dans le Nord,» déclare M. Lamoureux, mais il y [redacted] encore un bout de chemin [redacted] faire.

Avec l'instauration fort encourageante d'un conseil scolaire consultatif, la F.F.T. a grand espoir que le GTNO modifiera la Loi sur l'éducation au printemps 1995 pour permettre une gestion scolaire avec pleins pouvoirs.

En ce qui concerne les suites [redacted] donner au rapport, «M. Goldbloom n'a pas de pouvoirs de décision, souligne M. Lamoureux. J'espère que les gens vont s'asseoir, lire ce rapport attentivement et le prendre au sérieux, au lieu de s'en servir seulement à des fins politiques».

Karen Lajoie

Cette semaine encore, les langues officielles font beaucoup jaser et débattre, à la Chambre des communes et dans les média.

L'Aquilon vous propose en page 8 une série d'articles du correspondant national de l'APF, Yves Lusignan, afin de mieux vous informer sur les diverses facettes de la réalité des francophones au Canada, telle qu'analysée et commentée dans le plus récent rapport du Commissaire aux langues officielles.



Karen Lajoie / L'Aquilon

Le directeur-général de la FFT, M. Daniel Lamoureux, souhaite que les politiciens [redacted] Ottawa lisent attentivement le plus récent rapport du Commissaire aux langues officielles.

Le rapport du Commissaire

Suite de la page 1

presque de s'être traîné les pieds dans le dossier des services bilingues dans les bureaux fédéraux. C'est que deux ans après l'adoption d'un règlement sur les communications et la prestation de services au public dans les deux langues officielles, «on se serait attendu à une amélioration de la prestation des services» croit Victor Goldbloom.

Après s'être rendu à l'évidence, M. Goldbloom [redacted] décidé de «changer sa façon d'approcher le problème» explique-t-il.

Plutôt que de s'occuper individuellement des plaintes déposées [redacted] son bureau ou de formuler des recommandations, cas par cas, il a choisi cette fois de lancer une grande vérification des points de service bilingues. Objectif: obtenir un portrait global de la situation afin que le Conseil du Trésor, «une fois pour toutes», public tous les renseignements utiles pour que les citoyens puissent enfin savoir où s'adresser pour obtenir des services en français.

Ensuite, esperer que le gouvernement décide enfin d'informer les gestionnaires et les fonctionnaires [redacted] leurs obligations [redacted] l'endroit des Canadiens.

M. Goldbloom reconnaît cependant qu'il n'est pas normal d'entreprendre une telle enquête à la place du Conseil du Trésor. Lorsque le gouvernement pose un geste, dit-il, les executants devraient répondre à ses exigences et agir [redacted] conséquence: «Il [redacted] devrait pas être nécessaire pour le Commissaire d'entreprendre de tels travaux».

M. Goldbloom ne cache pas que tout cela est «frustrant» mais, en bon soldat, dit «qu'il ne peut se décourager», puisque l'alternative serait de hausser les épaules. «Je n'accepte pas qu'il n'y ait rien à faire. Si d'autres ne bougent pas, je vais bouger!»

Yves Lusignan (APF)

Echos des T.N.-O.

Les Réformistes s'opposent à la loi sur les langues officielles

Le 18 avril dernier, M. Bob Ringma, deputé réformiste fédéral, a déposé devant la Chambre des communes une proposition s'opposant au financement de certains programmes relatifs aux langues officielles. Selon M. Ringma, le gouvernement fédéral devrait poursuivre sa politique d'utilisation des deux langues officielles en ce qui concerne les documents officiels, les cours fédérales et les lois. Le gouvernement fédéral par contre devrait cesser son soutien financier aux provinces pour leurs programmes relatifs aux langues officielles. Ces programmes deviendraient donc l'entière responsibilité des provinces.

Le député de Nanaimo a soutenu que des changements à la loi sur les langues officielles devrait refléter «la réalité d'un bilinguisme régional». Au Québec, les services et les programmes fédéraux seraient seulement offerts en français tandis que dans le reste du pays ils seraient offerts en anglais. Toutefois, dans les régions où le nombre justifie la demande, les services et les programmes fédéraux pourraient être offerts dans les deux langues. M. Ringma n'a pas précisé les critères permettant d'évaluer quelle région profiterait de services dans les deux langues. Selon les réformistes, ces services et ces programmes sont «trop dispendieux» pour un pays en pleine récession.

Les Libéraux et les députés du Bloc ont fait front commun lors du vote le 19 avril. Ils ont défait la motion 197 voix à 43 voix.

Projet de fusion pour trois compagnies du secteur minier

Le 14 avril dernier, SouthernEra, Dentonia et Horseshoe Gold, ont annoncé dans le *Globe and Mail* la possibilité d'une fusion. Les actionnaires de ces trois compagnies d'exploitation de diamants qui opèrent en ce moment dans la région du Lac de Gras doivent toutefois se rencontrer de nouveau avant de finaliser ce projet.

Cette fusion signifierait que la nouvelle compagnie d'exploitation de diamants serait la plus importante dans ce secteur au Canada. Elle contrôlerait un tiers du projet Tli Kwi Cho.

Une collection de documents audio et de films sur la vie des Dénés

La Nation Dénée a produit un catalogue de 70 pages qui présente une collection de cassettes audios et de films portant sur les 25 dernières années de la vie dénée.

La publication de ce catalogue constitue la deuxième étape d'un projet de recherche sur la culture qui a commencé [redacted] début des années 1990. La récupération de ces documents, terminée l'année dernière, représentait la première étape du projet. La collection compte environ 3 000 bandes et cassettes. La plupart des documents mettent en scène des aînés partageant leur histoire et leurs expériences. Selon Raymond Yakeleya, de la Nation Dénée, «les enregistrements contiennent de l'information sur les dénés tout à fait unique».

Le chef de la Nation Dénée, M. Bill Erasmus, [redacted] souligné l'importance de cette collection et de l'information qu'elle renferme pour les différentes communautés dénées, les chercheurs, les étudiants et les professeurs.

Karen Lajoie

Karen Lajoie/L'Aquilon

Micheline Gaudet, une étudiante de l'école Allain St-Cyr à Yellowknife, a remporté le 19 avril dernier le deuxième prix lors d'un concours d'affiches sur le thème de la Fête du Canada. Mlle Gaudet, âgée de 12 ans, a travaillé sur son affiche pendant une semaine. Pour son affiche, elle a choisi comme sujet «un portrait où tout le monde était ensemble».

Micheline Gaudet a reçu un chèque de 250 dollars de M. Peter Fraser, le président du Comité d'organisation de la Fête du Canada dans les T.N.-O., en 1994. L'argent, selon l'étudiante, sera épargné pour un voyage à Edmonton.

La gagnante du concours, Mlle Chelsea Sveinsson, âgée de 9 ans, est une étudiante de l'école St. Patrick. Elle et ses parents iront célébrer à Ottawa la Fête du Canada. Chaque année, ce voyage est accordé au gagnant-e. Le troisième prix, un chèque de 150 dollars, [redacted] été accordé à Lloyd Adamie, âgé de 17 ans, étudiant à Coral Harbour.

Au total, 422 dessins ont été soumis pour le concours qui se tient depuis 1987. Il offre aux jeunes l'occasion d'exprimer leur vision du Canada. Le dessin de la gagnante sera maintenant acheminé au niveau national où se retrouvent les 12 gagnants provinciaux et territoriaux. Le dessin choisi illustrera l'affiche nationale pour la Fête du Canada 1994.

La francophonie au Canada

Les femmes de Labrador City parlent

Elles sont toutes engagées dans leur communauté et elles ont un point en commun : la francophonie. Elles pourraient êtres Franco-Manitobaines, Franco-Ontariennes, ou Québécoises, mais elles habitent Labrador City.

Une petite ville d'environ une dizaine de milliers d'habitants majoritairement anglophones. À l'intérieur de chacune de ces femmes brûle une flamme, celle d'aller au-delà de l'impossible pour la culture française. Cependant, la braise de leur passion serait-elle entrain de s'éteindre ?

Pas facile quand on regarde les frontières territoriales, d'un côté le Québec, jalon francophone, de l'autre l'île de Terre Neuve. Entre les deux, un petit bassin de francophones, environ 500 personnes, tentent de peine et de misère de vivre en français.

Certes, il y [redacted] des communautés françaises à Terre-Neuve, sur «l'île» comme disent les gens du Labrador. La petite ville de Stephenville en est le noyau.

«Le petit coin qu'ils ont donné [redacted] francophones pour s'en débarrasser,» tranche Lise Desrochers, originaire de la banlieue de Montréal et maintenant agente de développement à la prématernelle.

«Nous sommes venus pour le travail de mon mari,» raconte la dame. Qualifiée de «maman Noël» par ses homologues de la communauté francophone du Labrador, cette femme souriante et joviale déborde de vie.

Malgré les nombreuses heures de travail et l'heure tardive, elle trouve toujours un regain d'énergie lorsque vient le temps de parler de «sa culture française», comme elle [redacted] plaît à dire.

Consciente que la langue française est en perte de vitesse partout [redacted] Canada, elle s'entête [redacted] la défendre. Et cela ne date pas d'hier puisqu'elle vit [redacted] Labrador depuis 27 ans. «Je me souviens quand nous sommes arrivés à Labrador City, je [redacted] parlais pas un traître mot anglais. Quand j'entendais quelqu'un parler en français, j'allais tout de suite lui parler,» raconte-t-elle en riant.

Cependant, l'époque des «vaches grasses» est maintenant révolue. Les années 70 [redacted] sont envolées en emportant le roulement de la construction à Labrador City. Elles ont aussi emmené avec elles les milliers de francophones en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec. «La population francophone a considérablement diminué,» soupire Mme Desrochers.

Plusieurs facteurs ont nui à l'accroissement du bassin francophone au Labrador. D'ores et déjà, les mises à pied massives à la compagnie minière Iron Ore et la crise économique mondiale n'aident pas à redorer le blason de la ville du nord. Il y [redacted] aussi la nouvelle loi en viguer qui n'arrange certainement pas les choses.

«La loi à Terre-Neuve oblige que 70 pour cent des employés des compagnies minières viennent de Terre-Neuve,» explique la directrice générale de l'Association francophone du Labrador, France Bélanger.

Les écoles françaises

Trouver une école française à Labrador City [redacted] compare à chercher une aiguille dans une botte de foin. Tout ce qu'on déniche ce sont des classes francophones dans les écoles anglaises, et après le secondaire, les jeunes doivent s'exiler vers d'autres lieux pour poursuivre leurs études en français.

Le problème ne date pas d'hier. Depuis les coupures «drastiques» du gouvernement de Terre-Neuve dans l'éducation [redacted] la fin des années 70, «la situation continue de dépérir,» souligne Mme Desrochers. Au niveau du primaire, il y a une classe pour la maternelle, première et deuxième année. Une autre classe pour la troisième et la quatrième et une autre pour la cinquième et sixième. Donc, au total, trois classes.

«Cette année est la pire de toutes. Les élèves sont très anglicisés. Neuf fois sur dix, à la suite de mariages mixtes, les enfants parlent anglais strictement. Les gens deviennent paresseux, c'est plus facile de parler anglais. C'est épuisant de vivre dans une société comme ça,» relate-t-elle.

Les subventions gouvernementales sont, certes, moins faramineuses qu'avant dans le domaine de l'éducation et il semble que le gouvernement provincial n'a pas rempli ses obligations [redacted] cet égard. «Règle générale, le gouvernement fédéral accorde 75 pour cent du montant initial de la subvention et le provincial débourse la différence, soit 25 pour cent. Mais on n'a jamais eu d'argent du gouvernement de Terre-Neuve pour la prématernelle depuis quatre ans,» confie amèrement Mme Desrochers.

La situation des francophones ne risque pas de s'améliorer de sitôt à Labrador City. Le refus du premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, de créer au sein de la fonction publique provinciale un bureau d'affaires francophones et l'émergence du phénomène de l'exogamie dans les couples brouillent le portrait de la francophonie.

La pensée du premier ministre de Terre-Neuve est claire : «Tous les citoyens de la province sont égaux». Donc, il n'y a pas de traitement spécial pour les francophones de [redacted] province.

«Ça ne sert pas à grand chose de faire des efforts, il n'a jamais aimé les francophones,» laisse tomber tristement la directrice générale de l'Association francophone du Labrador.

La passion pour la langue française semble tirer de la patte au Labrador. «Il n'y a plus d'intérêt. Les jeunes s'en fichent comme de l'an quarante,» exprime Mme Desrochers.

«Il n'y a pas de relève,» renchérit la présidente des Femmes francophones de l'Ouest du Labrador, Huguette Gagnon.

La question tourne aussi beaucoup autour de la viabilité des services francophones à Labrador City, en raison de la proximité de la ville de Fairmont, au Québec.

La journaliste, Manon Côté, lève un peu le voile sur la situation actuelle. «Quand je veux obtenir une carte en français, je vais à Fairmont. Je vais te dire honnêtement, je n'ai jamais acheté de cartes à l'Association francophone. Je n'y pense pas. Je suis trop habituée de les acheter à Fairmont».

Julie Lagacé
collaboration spéciale

La xenophobie diviserait notre pays

Depuis les dernières semaines, le sujet des langues officielles, au niveau fédéral et territorial, fait parler presque tout le monde. Il semble que dans notre pays, de plus en plus de manifestations de xénophobie apparaissent, symbolisant un manque de compréhension des différences culturelles qui pourtant enrichissent notre réalité.

Dans le Nord, notre réalité comprend la culture dénée, la culture inuit ainsi que la culture des non-autochtones dont un grand nombre sont d'expression française ou anglaise. Il n'est pas exagéré de parler d'un véritable bouillon de culture. En comparaison, on a parfois l'impression que, dans le contexte des provinces, les citoyens s'expriment beaucoup mais s'écoutent moins.

La loi sur les langues officielles, proclamée il y [redacted] 25 ans par le gouvernement du premier ministre Pierre Trudeau, semblait vouloir refaire notre pays selon un modèle ambitieux, en améliorant les communications entre nos «deux solitudes». La vision de M. Trudeau visait à intégrer les deux communautés linguistiques principales. Dans la situation actuelle, ce n'est plus à un dialogue entre gens civilisés auquel nous sommes conviés mais plutôt à un débat de plus en plus axé sur la confrontation, avec les réformistes d'un côté, le Bloc Québécois de l'autre, et la population canadienne au beau milieu.

Où sont les valeurs d'ouverture d'esprit, de compréhension, et de communication auxquelles nous aspirions et pour lesquelles le Canada est reconnu dans le monde ? Les intonations que l'on entend maintenant à travers le pays dans le débat sur les langues offcielles annoncent plutôt l'intolérance. Est-ce à cause de la récession, ou sont-ce les débats constitutionnels qui n'aboutissent pas; quoiqu'il en soit, la tolérance est une denrée rare dans le Canada des années 90.

Il n'y a aucune ville dans notre pays qui soit parfaitement homogène, du côté anglais, français ou par rapport à toute autre dénomination. Il est évident que nous sommes loin de l'idéal exprimé par M. Trudeau, à savoir qu'un citoyen de ce pays devrait pouvoir se sentir à l'aise n'importe où au pays. Pour les francophones hors Québec, la question devient de plus en plus brûlante : dans cette nouvelle réalité, qui prend nos intérêts à coeur ?

Le parti réformiste a proposé cette semaine à la Chambre des communes que tout le Québec, sauf l'ouest de l'île de Montréal, devienne une région unilingue française, et que le reste du pays soit unilingue anglais. Cette idée fait fi de la réalité des communautés francophones et anglophones établies de longue date et aujourd'hui minoritaires.

Établir encore d'autres frontières artificielles dans un pays déjà très divisé ne constitue pas la meilleure façon qu'on puisse trouver pour apprendre à vivre ensemble. Cela incite plutôt à la xénophobie, et n'aidera pas à résoudre quelque problème que ce soit.

Karen Lajoie



L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Line Gagnon
Nicole Beaulieu
Valérie Catrice
Julie Lagacé

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à [redacted] requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée [redacted] condition de citer la source.

Le Rocket et le Pocket Rocket
La légende des frères Maurice et Henri Richard

• MONTRÉAL, 1955. — Dans l'histoire du hockey en Amérique du nord, aucun duo de frères [redacted] fut plus célèbre que les Richard. Maurice [redacted] Henri, surnommés le Rocket et le Pocket Rocket, marquèrent à eux deux 902 buts et gagnèrent 19 coupes Stanley avec le club Canadien de Montréal.

Maurice, l'aîné d'Henri, fut le premier [redacted] honorer [redacted] nom des Richard. À 18 ans, il est invité à se joindre au club école du Canadien. Trois ans plus tard, le 29 octobre 1942, celui qui deviendra le Rocket signe [redacted] premier contrat avec le Canadien.

Le numéro [redacted] commence à se tailler une légende au cours de sa deuxième saison lorsque le 23 mars 1944, il marque cinq buts [redacted] cours d'un match des éliminatoires.

L'histoire de Maurice Richard serait incomplète si l'on passait sous silence les événements entourant l'émeute du Forum survenue en 1955.

L'incident remonte [redacted] moment où le président de la LNH, Clarence Campbell, décide de suspendre le Rocket pour avoir pris part à une bagarre.

Le 17 mars 1955, le Canadien joue au Forum de Montréal où une foule de fans du Rocket est massée. Clarence Campbell assiste au match et ce qui devait arriver arriva : une bombe lacrymogène explosa. Il s'en suivit [redacted] manifestation monstre qui tourna à l'émeute.

REFLETS DU PATRIMOINE

La même année, Henri participe au camp d'entraînement du Canadien. Il est âgé de 19 ans et a déjà réussi à se tailler une réputation bien à lui [redacted] sein du Canadien junior. Henri participe aux premiers matches du Canadien [redacted] cours de la saison 1955-1956 et ses performances réussissent à égaler celles [redacted] son grand frère. Il est aussitôt surnommé le Pocket Rocket.

[redacted] était normal avec deux fils si doués que la mère de Maurice et d'Henri ait été élue «mère de l'année [redacted] hockey» en 1956!

La Fondation CRB [redacted] fière [redacted] s'associer à l'Année internationale de la Famille.
Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, composez le 1-800-567-1867

Pour l'année fiscale 1994-95

Le Franco pense réduire de moitié son déficit

Le Franco, le festival des francophones du monde, espère réduire son déficit de moitié cette année. Pour y arriver, on mise beaucoup sur [redacted] vente [redacted] tout nouveau carnet-passeport.

Il y [redacted] deux ans, la pluie avait eu raison du festival, et [redacted] organisateurs s'étaient retrouvés avec un déficit de 300,000 sur les bras. L'an dernier, la belle température aidant, on [redacted] réussi à réduire de moitié le déficit. On croit le réduire de nouveau de moitié cette année, et l'effacer complètement l'année prochaine.

Le Franco a un budget de 1,2 million de dollars, sans compter les commandites, qui s'élèvent à plus de 300,000 cette année. Puisque le quart du budget provient des [redacted] ventions et qu'un autre quart provient des commanditaires, Le Franco doit, bon [redacted] mal an, s'autofinancer.

Sur un budget de 1,2 million, la vente du passeport représente, à elle seule, des revenus de 250,000$ à 300,000$.

Cette année, afin de souligner le 19ième anniversaire du Franco, qui aura lieu du 21 au 26 juin dans plusieurs sites et parcs de la ville d'Ottawa, les organisateurs ont choisi d'innover en lançant le carnet-passeport, qui est présentement en vente. Comme l'an dernier, le passeport donnera accès à [redacted] les sites durant toute la durée du festival. Le carnet offrira en prime des coupons rabais, qui pourraient faire économiser plus de 300$ dans les restaurants et les commerces du marché Bye et des environs.

On a aussi grandement amélioré le réseau de distribution en s'assurant la collaboration des Clubs Richelieu de la région d'Ottawa, des Scouts du district d'Ottawa et des Guides catholiques d'Ottawa. Comme d'habitude, on pourra se procurer le passeport dans les caisses populaires ontariennes mais à compter du 10 mai.

Autre nouveauté: on aménagera cette année une scène intimiste en plein coeur du parc Major, tout près des écluses, qui n'offrira que des spectacles de haut calibre. Il n'y aura que 3,000 places et tout le monde sera...assis! Il faudra toutefois débourser 5$ supplémentaires pour assister à ces spectacles.

Cette année, Diane Dufresne en personne sera en spectacle le 24 juin sur la grande scène. La première partie du spectacle sera assurée par le chanteur français Daniel Seff.

Des artistes de l'Ontario, du Québec, de la France, de Belgique, de plusieurs pays d'Afrique seront aussi de la partie durant le festival. «Un raz-de-marée d'animateurs publics» selon les mots du directeur artistique du Franco, Clermont Bouchard, déferlera sur les festivaliers.

Yves Lusignan (APF)

Je m'abonne !

Nom :
Adresse :

	1 an	2 ans
Individus :	18 $	30 $
Institutions :	30 $	50 $

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Passionnée d'artisanat et débordante de gentillesse

Jeanne LeGuerrier se sent chez elle à Fort Smith

Quand Jeanne LeGuerrier a déménagé à Fort Smith en 1964, la capitale des Territoires du Nord-Ouest se situait encore dans cette ville. Il n'y avait pas d'associations francophones dans les Territoires. En trente ans, la ville, les T.N.-O. et Mme LeGuerrier ont beaucoup changé.

Fort Smith est maintenant une ville de plus de trois mille habitants. Yellowknife est devenue la capitale et Mme LeGuerrier, autrefois surtout occupée par son rôle de mère de six enfants, est maintenant une artisane reconnue dans sa région.

En parcourant regard du l'atelier de Mme LeGuerrier, il est facile de s'apercevoir que ses talents sont nombreux.

L'habile femme manie l'aiguille avec assurance, qu'il s'agisse de couture, de broderie, de courtepointe. La seule chose qui ne l'intéresse pas, c'est le crochet, sans qu'elle puisse expliquer pourquoi.

L'atelier de Mme LeGuerrier renferme aussi plusieurs sculptures et autres créations faites à partir de bois flottant. La plupart de ces créations deviennent des cadeaux pour la famille et les amis, mais quelques-unes sont en vente à l'église et dans d'autres édifices publics à Fort Smith.

La famille tient Mme LeGuerrier à coeur. Sa propre famille a quitté Fort Kent, à cinq milles de Bonnyville en Alberta, pour s'installer dans le Nord lorsque Guy, le mari de Jeanne, a obtenu un emploi avec le gouvernement fédéral, à Fort Smith.

En arrivant à Fort Smith, la famille LeGuerrier retrouvait les parents de Guy devenus des résidants de Fort Smith sept ans auparant. Les parents de Guy cédèrent aux nouveaux venus une partie de leur grand terrain. Jeanne et Guy LeGuerrier y bâtirent leur première maison.

Durant son premier été à Fort Smith, M. LeGuerrier a lui-même construit sa maison. En novembre, lorsque la maison fut terminée, Jeanne monta, avec les enfants, le rejoindre. Cet automne-là, seule la plus âgée des six enfants LeGuerrier commença à aller à l'école. Avec toutes ses responsabilités familiales, Jeanne n'avait pas le temps de s'adonner à l'artisanat. Mme LeGuerrier [illegible] retrouvait tout de même souvent l'aiguille et le dé au doigt car elle confectionnait tous les vêtements de ses enfants. Ainsi débutait une passion qui l'habite encore. «Quand les enfants étaient plus vieux, il y [illegible] 15 ans, j'ai commencé à faire un peu d'artisanat, comme passe-temps. L'an dernier par exemple, à Noël, j'ai donné [illegible] chacun de mes enfants un édredon fait maison».

Les enfants sont maintenant tous des adultes, la plupart mariés, quelques-uns parents. Deux d'entre eux vivent encore [illegible] Fort Smith. Le «bébé», Léonard (le seul à être né dans les T.N.-O.) [illegible] maintenant 26 ans.

Quand le plus jeune de ses enfants a eu dix ans, Mme LeGuerrier est retournée sur le marché du travail. Pendant treize ans, elle [illegible] servi la clientèle de *Wallace Drugs*, la pharmacie locale. En 1992, Mme LeGuerrier prenait sa retraite.

Depuis qu'elle vit [illegible] Fort Smith, la famille LeGuerrier est devenue foyer d'acceuil. «Nous avons acceuilli chez nous plusieurs filles; c'était bon pour [illegible] seule fille qui n'a que des frères,» souligne-t-elle. Mme LeGuerrier adore tout simplement les enfants. Ses services de gardienne sont très appréciés en raison de son expérience.

Mme LeGuerrier admet que même dans une famille où les deux parents sont francophones, l'influence de l'anglais est très forte. «On parlait français à la maison, mais mes enfants m'ont toujours répondu en anglais. Pourtant, quand ils sont arrivés à Fort Smith, les jeunes ne parlaient pas un mot d'anglais,» déclare-t-elle, perplexe.

Jeanne LeGuerrier s'implique [illegible] l'Association francophone de Fort Smith pour garder son français et se retrouvait avec les amis francophones qu'elle s'est faits dans cette communauté. Après avoir pensé à déménager de nouveau, Jeanne et Guy LeGuerrier, maintenant qu'ils sont à la retraite, ont tous les deux décidé de rester dans les Territoires. «C'est chez nous. On a voyagé [illegible] d'autres places pour voir si on aimait mieux ça, et on était toujours fiers de revenir,» s'exclame-t-elle avec un sourire.

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon

Confortablement installée chez elle, dans [illegible] atelier, Mme Jeanne LeGuerrier montre avec fierté quelques-uns de ses travaux d'aiguille. L'artisanat est pour Mme LeGuerrier une grande passion qui fait bien des heureux autour d'elle quand ses créations deviennent des cadeaux.

Créé pour le maintien du français à Fort Smith

Le projet Samedi Jeunesse emballe les jeunes

Il y a deux ou trois ans déjà, Christine Aubrey, la présidente de l'Association francophone de Fort Smith, voulait réunir environ une fois par semaine chez elle un petit groupe d'enfants de l'âge de Vanessa, [illegible] plus jeune fille, pour faire des activités en français. Comme plusieurs parents étaient intéressés, Mme Aubrey a contacté Diana Hooper-Pauzé, alors vice-présidente de l'Association, qui est devenue co-responsable du projet.

Dès les débuts, ces retrouvailles en français pour les enfants connaissent du succès.

Il faut bientôt trouver un autre lieu où les réunir. A cette époque l'Association francophone de Fort Smith, bien qu'elle existait depuis 1982, n'avait pas de local en tant que tel. En effet, elle se servait d'un salle au centre Piché pour ses réunions mensuelles. Ce n'est qu'en janvier 1992 que l'association trouve un local, et le 15 janvier 1992, Samedi Jeunesse naît. Plus tard dans le courant de l'année financière 1992-1993 Samedi Jeunesse devient un projet financé par le Programme de développement culturel et communautaire du gouvernement territorial.

Le projet se résume ainsi : réunir une fois par semaine, le samedi de 11h à midi des jeunes de [illegible] à [illegible] ans, pour faire des activités en français, comme la lecture, des jeux, des chansons, de la «cuisine», des activités [illegible] l'extérieur, etc. Chaque mois a son thème, que ce soit la famille, l'hiver, l'ours, la nutrition, etc. De plus, les fêtes spéciales comme la Saint-Valentin, l'Halloween, Noël, ainsi que l'aniversaire des jeunes, sont soulignés. Bien sûr, avec le temps, de nouvelles activités s'ajoutent au programme, comme une visite [illegible] la ferme de Gail Steed où les enfants peuvent voir plusieurs animaux, dont les fameux lamas, faire un tour de cheval et pique-niquer.

Comment Mmes Hooper-Pauzé et Aubrey voient-elles ce projet dans l'avenir ? Le fait que Samedi Jeunesse devienne une initiative permanente est une très bonne idée, selon Mme Hooper-Pauzé. Mais c'est, selon elle, avant tout un projet qui devrait continuer, qui devrait être une priorité de l'Association francophone et non une priorité de deux personnes.

La communauté a montré qu'un tel programme était nécessaire, non seulement pour les jeunes de 4 à 8 ans, mais aussi pour les plus vieux. En effet, plusieurs parents, qui sont pour la plupart anglophones, ont exprimé le désir que ce programme prenne les enfants de 9 à 11, ou 12 ans.

Malheureusement, comme ceci pourrait entrer en conflit avec le programme scolaire, peut-être la solution est-elle de faire un camp d'été pour ce groupe d'âge.

Le projet espère s'auto-financer de plus en plus. Les responsables aimeraient également augmenter la banque de ressources éducatives [illegible] la disposition du projet. Elles souhaitent aussi développer les volets social et éducatif du programme d'activités offert à Samedi Jeunesse, afin que le programme permette de promouvoir le français et [illegible] attitude positive envers le français.

Samedi Jeunesse ne peut empêcher l'assimilation chez nos jeunes, mais peut-être pourrions-nous la ralentir avec un tel projet. Peut-être pourrions-nous aussi donner un peu plus de fierté vis-à-vis du français [illegible] de la culture francophone.

Les deux responsables du projet aimeraient également voir une plus grande participation de la part des parents dont les enfants viennent [illegible] Samedi Jeunesse, peut-être même un comité de parents que les organisatrices pourraient consulter à propos du programme d'activités.

En espérant que ces voeux se réalisent, bon succès pour les années à venir [illegible] Samedi Jeunesse, Mmes Aubrey et Hooper-Pauzé, et tous ceux qui s'impliquent ou qui s'impliqueront dans ce projet.

Valérie Catrice



photo Valérie Catrice

Christine Aubrey, l'une des deux responsables de Samedi Jeunesse en compagnie de quelques jeunes participants.



photo Valérie Catrice

Pour souligner la fête de l'Halloween, Samedi Jeunesse offrait aux enfants des activités spéciales mais pas trop effrayantes...



Ministère [redacted] Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services de menuiserie

Services de réparations électriques

Location d'équipement

Travaux [redacted] peinture

Fournir [redacted] main-d'oeuvre et les matériaux pour effectuer au besoin [redacted] travaux de réparations ou d'autres services dans des édifices résidentiels et commerciaux.
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown) au plus tard [redacted]

16 H, HEURE LOCALE, LE 8 MAI 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée [redacted] partir du 22 avril 1994.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur [redacted] formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas [redacted] d'accepter l'offre la plus [redacted] ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : John Purvis
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5185

[redacted] des Territoires du Nord-Ouest

Commis aux registres des incendies

Ministère [redacted]
[redacted] renouvelables — **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste saisonnier, environ du mois [redacted] mai au mois d'août)
Le traitement initial est de 27 778 [redacted] par année (à l'étude).
Réf. : 021-0028JH-0003 — **Date [redacted] :** [redacted] 29 avril 1994

Faire parvenir les [redacted] d'emploi [redacted] : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, FORT SMITH NT X0E 0P0. Téléc. : (403) 872-2782.

Agent principal des achats

Ministère des Travaux publics et [redacted] Services — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le [redacted] initial [redacted] de 46 721 $ par année, plus une allocation d'isolement [redacted] 484 [redacted] par année.
Réf. : 041-0081JA-0003 — **Date limite :** le 29 avril 1994

Contrôleur, Bureaux régionaux

Secrétariat du Conseil [redacted] gestion [redacted] — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial es [redacted] par année, plus [redacted] allocation d'isolement de [redacted] par année.
[redacted] : 041-0062JA-0003 — [redacted] limite : [redacted] 29 avril [redacted]

Superviseur des écoles

Conseil scolaire de division [redacted] — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 15 août 1995)
Le traitement initial est de 60 495 [redacted] année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ [redacted] année.
Réf. : 041-0064JA-0003 — [redacted] **limite :** le 29 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi [redacted] : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléc. : (819) 979-6574.

Registraire des assurances, Licences d'exploitation de commerces et réglementation professionnelle

Ministère de la Sécurité [redacted] Services publics — **Yellowknife, T. N-O.**
[redacted] initial est de [redacted] 904 $ par année.
Réf. : 011-0116GFB-0003 — **Date limite :** [redacted] avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8ᵉ étage, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc. : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération [redacted] expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit [redacted] fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais [redacted] langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en [redacted] du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement [redacted] établir leur admissibilité.*



Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Postes occasionnels

Ministère des Transports — **Différents endroits aux T. N.-O.**

La Division des services techniques des transports a besoin de techniciens et de corps de métier pour travailler à différents projets de construction routière, aéroportuaire et portuaire aux Territoires du Nord-Ouest.

Techniciens-spécialistes [redacted] projet
Les titulaires doivent posséder un diplôme en technique du génie civil ou des études équivalentes et un minimum de trois ans d'expérience dans le domaine. Le traitement varie de 19,88 $ à 22,69 [redacted] l'heure, selon la nature particulière des fonctions de l'emploi et le niveau d'expérience.

Chefs de chantier
Les titulaires doivent posséder des références de formation directement reliées au domaine et un minimum de cinq ans d'expérience en génie civil (construction). Le traitement varie de 23,10 [redacted] à 26,48 $ l'heure, selon la nature des fonctions de l'emploi et le niveau d'expérience.

Mécaniciens d'équipement [redacted]
Les titulaires doivent posséder leur certificat de mécanicien qualifié et un minimum de cinq ans d'expérience dans le domaine et connaître l'équipement lourd utilisé à différents projets. Le traitement varie de 23,59 [redacted] à 25,26 $ l'heure, selon la nature particulière des fonctions [redacted] l'emploi et le niveau d'expérience.

Réf. : 011-0125KCR-0003 — **Date [redacted] :** le 27 avril 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi [redacted] : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, [redacted] étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc. : (403) 873-0235.

- ***[redacted] prendrons [redacted] considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail [redacted] présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin [redacted] se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Dates de tombée :
Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 16h
Merci de votre collaboration!



Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Reconstruction et revêtement de la route [redacted] Yellowknife et réparation du chemin d'accès [redacted] Rae

Fondations de matériaux granuleux [redacted] pose d'un revêtement unique d'asphalte – Du kilomètre 215,0 au kilomètre 239,6 de la route de Yellowknife (nᵒ 3); du kilomètre 0,0 au kilomètre 10,6 du chemin d'accès de Rae, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis [redacted] contrats, [redacted] sous-ministre, ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 158, Yellowknife NT X1A [redacted] (ou livrées en main propre au 1ᵉʳ étage de l'édifice Highways, 4510, [redacted] Franklin), ou au Directeur, Division de la voirie, ministère des Transports, Gouvernement [redacted] Territoires du Nord-Ouest, Case postale 1450 Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2ᵉ étage de l'édifice Gensen) [redacted] plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 5 MAI 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 18 avril 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet [redacted] être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le ministère n'est pas [redacted] d'accepter l'offre la plus [redacted] ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Liz Vens, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Lorne Stevens
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7720

Avis aux entrepreneurs : Il y aura une réunion de pré-soumissions dans la salle [redacted] conférence du ministère des Transports, au 1ᵉʳ étage [redacted] l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin, Yellowknife NT à 13 h 30 heure locale, le mardi 26 avril 1994.





Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Ajout [redacted] rénovations [redacted] l'école [redacted] Pudlat

Nouveau gymnase et ajout de six salles de classe; rénovations intérieures, notamment fondations sur pieux, charpente en bois, [redacted] améliorations du système de ventilation.
– Cape Dorset, T.N.-O. –

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessous [redacted] partir du 26 avril 1994 [redacted] doivent faire parvenir leurs soumissions au plus tard [redacted] :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE [redacted] MAI 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 18 [redacted]

Par contre, les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre mécaniques et électriques doivent être déposées au bureau de l'Association des constructeurs des T.N.-O. au plus tard [redacted] 15 h, heure de Yellowknife, le [redacted] mai 1994.

Renseignements techniques : Ian Simpson
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Margaret Holland
Soon Architect
Tél. : (403) 920-2864

Ajout [redacted] rénovations à l'école Nulyak

Ajout de cinq salles de classe et rénovations intérieures, notamment fondations sur pieux, charpente de bois [redacted] d'acier, [redacted] améliorations du système de ventilation
– Sanikiluaq, T.N.-O. –

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessous à partir du 22 avril 1994, et ils doivent faire parvenir leurs soumissions au plus tard à :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 20 MAIR [redacted]
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 20 MAI 1994

Par contre, les soumissions portant sur [redacted] corps d'état du second oeuvre en mécanique et en électricité doivent être déposées au bureau de l'Association des constructeurs des T.N.-O. au plus tard à 15 h, heure de Yellowknife, le 16 mai 1994.

Renseignements techniques : Rock Burton
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Tim Turner Davis
Ferguson Simek Clark
Tél. : (819) 979-0555

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre des deux projets susmentionnés doivent être déposées au bureau de l'Association des constructeurs des T.N.-O., 201-4817, 49ᵉ rue, Yellowknife NT. Téléphone : (403) 873-3949. L'Association peut fournir de plus amples renseignements.

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown); ou parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées [redacted] main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44ᵉ rue).

Un montant de 50 [redacted] non remboursable doit être versé pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accpeter l'offre [redacted] plus [redacted] ou toute offre reçue.

Renseignements généraux : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Décès tragique d'une enfant de sept mois

Le père est reconnu coupable d'homicide involontaire

Le 14 avril dernier, M. Donald Corbett McLeod, âgé de 23 [redacted] et originaire de Tsiigehtchic (autrefois Arctic Red River), [redacted] été tenu responsable de la mort de son enfant. Lors de son arrestation l'an dernier, M. McLeod avait plaidé non-coupable.

L'enfant, Racquel Blake McLeod, est décédée le soir du 22 novembre 1992. Selon le témoignage d'une pathologiste, Mme Jennifer Rice, l'enfant fut secouée si fortement que son cerveau s'est détaché de son crâne. Cette rupture a ensuite provoqué des enflures. La pression résultant des enflures a coupé la circulation dans la partie du cerveau qui contrôle la respiration et le coeur.

Un autre pathologiste, Graeme Dowling, appelé comme témoin par l'avocat de la défense, Me John Bayly, a souligné qu'après un tel assaut, il pouvait aussi bien s'écouler quelque minutes ou quelques heures avant que l'enfant perde connaissance et éventuellement meurre de ses blessures. Mme Rice, témoin de la Couronne, soutenait plutôt que la perte de connaissance avait dû survenir peu après l'assaut.

La différence était importante selon Me Bayly, qui invoquait la possibilité que Racquel ait été secouée par une de ses gardiennes, ou par sa mère, trois autres personnes qui ont été en contact avec l'enfant dans les heures précédant sa mort.

Durant le procès de trois jours, Me Alan Regel, procureur de la Couronne, a étayé sa version des faits sur la base des témoignages de six personnes, dont Mme Rice et les deux jeunes gardiennes. Ces dernières avaient gardé Racquel le jour de [redacted] décès. Ce soir-là, la petite McLeod était seule avec son père. Vers 22 heures, M. McLeod appelait un ami et lui demandait de venir de toute urgence.

Pour sa part, Me Bayly a appelé trois temoins, dont M. Dowling, l'accusé et sa femme. Lors de son procès, l'accusé a déclaré que sa fille était tombée de son lit vers 21h30, alors qu'elle essayait d'atteindre de la main son père. Le juge Vertes a conclu que M. McLeod était responsable de la mort de son enfant, même s'il n'a pas voulu la tuer ni même la blesser. Selon le code criminel, une personne est coupable d'homicide involontaire quand elle aurait dû savoir que ses actions étaient dangereuses, même si elles sont dépourvues de toute intention malicieuse envers qui que ce soit.

M. McLeod a reçu une peine de deux ans moins un jour et une période de probation de deux ans suite à sa libération. De plus, le port d'armes lui est interdit pour les 10 prochaines années.

La Couronne avait demandé une peine de trois ans mais le juge Vertes a pris en considération lors du prononcé de la sentence les 11 mois d'incarcération déjà subis par l'accusé en attendant son procès. Ni Me Regel ni Me Bayly n'ont l'intention d'en appeler de la décision.

Karen Lajoie

Journée des Forces armées canadiennes

Les Snowbirds se produiront à Yellowknife le 1er mai

La troupe militaire de vols acrobatiques, les Snowbirds, sera [redacted] Yellowknife le 1er mai prochain. Les Snowbirds visitent les T.N.-O. tous les ans, en alternant entre Fort Smith et la capitale. Cette année, la troupe donnera 72 pectacles dans 50 localités [redacted] travers l'Amérique du Nord.

Leur première performance aura lieu à leur base à Moose Jaw, Saskatchewan, le 29 avril prochain. Leur tournée se terminera au Texas et en Floride en octobre 1994. Les Snowbirds en sont à leur 23e saison de démonstrations aériennes. Depuis leurs débuts, 73 millions de spectateurs ont pu apprécier leurs exploits. Les Snowbirds pilotent leurs avions, des CT 114 Tutor, de façon impeccable. Les pilotes se retrouvent souvent avec moins d'un pied de distance d'un appareil à l'autre. Le spectacle dure environ 30 minutes et comprend 45 manoeuvres différentes. Les avions, peints en rouge, blanc et bleu sont très visibles et faciles [redacted] suivre dans le ciel. Les Snowbirds ont choisi le Tutor pour leurs manoeuvres en raison de sa grande maniabilité. L'avion peut atteindre une vitesse de 750 kilomètres/heure. Un technicien est affecté à chacun des avions afin de maximiser la sécurité du pilote et l'entretien de l'appareil.

Les préparatifs des Snowbirds pour cette saison ont débuté en novembre dernier lors du recrutement de nouveaux pilotes. Chaque année, la moitié de l'équipe termine sa période d'affectation qui est d'une durée de deux ans. Quatre membres de cette équipe sont des francophones venant du Québec, de l'Ontario et du Manitoba.

Lors de leur spectacle dans les T.N.-O., les Snowbirds seront accompagnés des Skyhawks, l'équipe de parachutistes de Yellowknife, afin de marquer la journée des Forces armées canadiennes. Les événements marquant cette journée auront lieu à l'aéroport de Yellowknife près du hangar des Forces armées et de la GRC. Le spectacle est gratuit et débute à midi le 1er mai 1994.

Quels bureaux fédéraux offrent des services dans les deux langues officielles ?

1,8 million de Canadiens ne savent toujours pas

Même si le Commissaire aux langues officielles salue les progrès enregistrés en 1993 [redacted] matière d'éducation, il est par contre beaucoup plus critique en ce qui concerne le service [redacted] public offert par les institutions fédérales.

Malgré l'adoption en décembre 1991 de règlements définissant très précisément l'emploi de l'une ou l'autre des deux langues officielles dans les communications avec le public et la prestation de services, le Commissaire Victor Goldbloom constate que les Canadiens ne savent toujours pas à quels bureaux s'adresser pour obtenir un service dans la langue de leur choix.

En fait les plaintes sont à ce point nombreuses, que le Commissaire a décidé de faire lui-même une vérification dans 1,200 des 4,000 bureaux fédéraux à travers le pays. Depuis l'adoption du règlement, le Commissariat aux langues officielles a reçu plus de 400 plaintes reliées à la mauvaise application de la réglementation. «Même lorsque les services sont offerts, la qualité linguistique laisse parfois tellement [redacted] désirer qu'ils en sont presque inutiles», écrit le Commissaire dans son rapport annuel pour l'année 1993. L'an dernier, 70 pour cent de toutes les plaintes portaient sur le service [redacted] public.

M. Goldbloom critique à cet effet le Conseil du Trésor, [redacted] principe responsable de l'application de ces règlements, qui n'a pas prévu assez de mesures pour s'assurer [redacted] que les bureaux désignés offrent des services «de qualité comparable» à ceux offerts à la majorité. «Comme ce fut souvent le cas par le passé, cette année, le Secrétariat du Conseil du Trésor s'est fait relativement discret dans le dossier des langues officielles», écrit le Commissaire.

Le Commissaire remet en question la décision du Secrétariat du Conseil du Trésor, prise il y a deux ans, d'abolir ses équipes de vérification des langues officielles, et de laisser aux ministères le soin de procéder à leurs propres vérifications de la situation linguistique, et d'informer la population.

Résultat: dans plusieurs régions du pays, les employés ignoraient si leur bureau était maintenant désigné bilingue et le public ne savait toujours pas où s'adresser afin de [redacted] faire servir dans sa langue. C'est ce que le Commissaire appelle, le principe du «faire faire» (par les autres).

Au pays, 1,8 million de Canadiens, anglophones et francophones, vivent en milieu minoritaire. Le Commissaire recommande donc qu'une campagne «systématique» soit lancée pour informer les Canadiens des bureaux où ils peuvent s'attendre à recevoir des services fédéraux dans la langue de leur choix. Il recommande aussi qu'un système de contrôle de la qualité soit mis en place.

Le Commissariat dépensera 120,000$ pour mener une enquête approfondie dans les bureaux fédéraux. L'enquête débutera à la fin du mois d'avril et un rapport final devrait être rendu public à la fin de l'automne.

Pas moins de 84 associations ont été consultées par le Commissariat pour identifier les bureaux fautifs. Même Statistique Canada a été mis à contribution, pour s'assurer que l'échantillonnage retenu respecte les critères scientifiques propres à une enquête de ce genre.

Plus de 50 institutions fédérales ont été choisies dans le cadre de cette enquête. Politesse suprême, le Commissariat aux langues officielles [redacted] déjà informé les ministères et organismes fédéraux retenus que des enquêteurs se pointeront bientôt à leurs bureaux pour vérifier la qualité des services dans les deux langues officielles. On a toutefois pris soin de ne pas divulguer à l'avance les bureaux qui seront visités, ni la date et l'heure de la visite. Les vérificateurs annonceront toutefois leur visite la veille de leur passage dans un bureau fédéral.

La vérification se fera de plusieurs façons. On utilisera le téléphone pour vérifier la qualité des services dans les deux langues officielles. Les enquêteurs se mettront aussi dans la peau des clients et se présenteront à des bureaux de poste pour se procurer des timbres...et vérifier la qualité du service bilingue. On fera aussi de l'observation sur le terrain, c'est-à-dire dans les bureaux. Et, enfin, il y aura des entrevues avec les employés.

Le Commissaire aux langues officielles note dans son rapport annuel que le nombre de postes bilingues n'a pas augmenté comme prévu depuis l'adoption du règlement sur la langue de service (le Conseil du Trésor prévoyait une hausse de 1,500 à 3,000 postes).

On n'est toutefois pas prêt à affirmer, au Commissariat, que c'est ce qui explique la mauvaise qualité des services dans les deux langues officielles. Le problème pourrait plutôt être la qualité linguistique des employés en place. Le Commissaire indique toutefois dans son rapport annuel que certains bureaux n'ont tout simplement pas un nombre suffisant d'employés bilingues.

Langue de travail chez les fonctionnaires fédéraux

Un droit qui n'est toujours pas respecté au pays

Selon la Loi sur les langues officielles, les fonctionnaires fédéraux ont le droit d'utiliser le français ou l'anglais au travail dans la région de la capitale nationale et dans les régions désignées bilingues au pays. En pratique, il en va tout autrement.

Le rapport du Commissaire soulève encore une fois cette année le problème de la langue de travail au sein de la fonction publique fédérale. «Ce droit n'est pas toujours respecté» souligne Victor Goldbloom. Les problèmes sont toujours les mêmes: les superviseurs sont souvent unilingues anglais, alors que les instruments de travail et la formation ne sont pas toujours offerts en français.

Encore une fois, le Commissaire pointe du doigt le Conseil du Trésor: il y a eu des études, écrit-il en substance, mais guère de résultats concrets. «On a huilé et graissé les rouages, mais on ne s'est guère préoccupé du simple fait que la machine tourne [redacted] vide». Le Commissariat aux langues officielles a mené sa petite enquête pour conclure que, dans le domaine linguistique, les fonctionnaires ont tendance à choisir «la voie de la moindre résistance». A Ottawa, cela signifie fonctionner surtout en anglais; à Montréal, cela signifie fonctionner surtout en français. La situation est plus complexe dans la capitale nationale. Les fonctionnaires anglophones sont frustrés de voir que leurs collègues francophones ont tendance à passer à l'anglais lorsqu'ils parlent à des anglophones. Les francophones répondent qu'ils leur faut très bien parler et écrire en anglais pour monter en grade.

En 1993, 18 pour cent de toutes les plaintes traitées par le Commissariat aux langues officielles avaient trait à la langue de travail. Sur les 225 plaintes, 37,7 pour cent touchaient la formation, 29,3 pour cent dénonçaient l'unilinguisme des instruments de travail. La supervision des employés a représenté 10 pour cent de toutes les plaintes portant sur la langue de travail.«Nos enquêtes révèlent régulièrement que des cadres unilingues supervisent des employés des deux groupes linguistiques dans des régions pourtant bilingues», confirme le Commissaire dans son rapport.

Les défis à relever «sont de taille» à la Défense nationale et à la Société canadienne des postes où, selon le Commissaire, de nombreux surveillants sont incapables d'exercer leurs fonctions dans les deux langues. Plus encore, les mesures prises par la Société canadienne des postes pour corriger la situation [redacted] sont avérées «inefficaces» selon le Commissaire.

Le Commissaire critique d'ailleurs le Conseil du Trésor, pour ne pas avoir été plus ferme à l'égard des surveillants et plus précis dans ses directives sur les langues officielles, qui ont été publiées en 1993. Au Nouveau-Brunswick, le français n'occupe pas la place qui lui revient en milieu de travail, note encore M. Goldbloom. Le ministère des Anciens combattants, la Commission de la fonction publique et Santé Canada ont enfreint la Loi sur les langues officielles en 1993. M. Goldbloom recommande d'ailleurs «des mesures concrètes» de la part du Conseil du Trésor, pour que le nombre de superviseurs qui ne répondent pas aux exigences linguistiques diminue «de façon marquée» au cours des trois prochaines années.

Cela ne veut pas dire que les choses vont pour le mieux

Le nombre de plaintes est en baisse dans l'Ouest

S'il y [redacted] une surprise dans le rapport du Commissaire aux langues officielles, c'est bien la diminution du nombre de plaintes...dans l'Ouest canadien?

Entre 1983 et 1993, le Commissariat aux langues officielles a reçu, en moyenne, 155 plaintes en provenance du Manitoba, 54 en provenance de la Saskatchewan, 124 de l'Alberta et 75 de la Colombie-Britannique.

En 1993, le nombre de plaintes étaient respectivement de 78 au Manitoba, de 27 en Saskatchewan, de 61 en Alberta et de 54 en Colombie-Britannique.

Selon le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, cette baisse est attribuable, en partie, «à la frustration ressentie par la clientèle (ainsi que par le Commissaire et son équipe) devant le peu de progrès accomplis par diverses institutions».

En fait, il semble y avoir une certaine lassitude partout au pays de la part des francophones de l'extérieur du Québec. Dans toutes les provinces, sauf au Québec et au Yukon, le nombre de plaintes était en 1993 inférieur à la moyenne des dix dernières années. Or, et [redacted] Commissaire aux langues officielles [redacted] confirme dans son rapport, les infractions à [redacted] Loi sur les langues officielles concernant la langue de service dans les bureaux fédéraux et la langue de travail n'ont pas diminué pour autant.

En 1993, c'est la Société canadienne des postes qui remporte la palme avec 155 plaintes, [redacted] baisse par rapport [redacted] 168 plaintes déposées [redacted] 1992.

Air Canada glisse en deuxième position cette année avec 129 plaintes, une diminution appréciable par rapport aux 196 plaintes enregistrées en 1992.

En troisième position, on retrouve Emploi et Immigration avec 105 plaintes, en baisse par rapport aux 114 plaintes de 1992. Tous ont comme caractéristique première de servir le public canadien.

En 1993, le Commissariat a reçu un grand total de 1619 plaintes, mais n'en a retenu que 1242. Il est à noter que le nombre total de plaintes n'a pas cessé de diminuer depuis 1989, passant de 2743 à 1718 en 1992.

Des 869 plaintes touchant la langue de service qui [redacted] été retenues par le Commissariat aux langues officielles en 1993, 15 pour cent concernait le public voyageur, 9,9 pour cent les communications visuelles, 15,1 pour cent les communications dans les médias, 5,8 pour cent les publications, 15,4 pour cent les communications en personne, 18,8 pour cent les communications [redacted] téléphone [redacted] 16,6 pour cent les formulaires et la correspondance.

Les textes pour ce dossier spécial ont été préparés par Yves Lusignan de l'Association de la presse francophone (APF).

À l'endroit des Franco-Ontariens

L'Ontario pratique une forme d'apartheid

L'obligation pour les francophones de l'Ontario de s'identifier sur un formulaire de recensement et d'indiquer clairement leur intention de verser leurs taxes scolaires aux écoles francophones, constitue une forme d'apartheid selon le Commissaire aux langues officielles.

«C'est une formule qui est, à mon sens, remplie d'injustice» estime M. Victor Goldbloom. Le Commissaire [redacted] fait cette déclaration dans le cadre d'une entrevue avec l'APF, quelques jours après le dépôt de son troisième rapport annuel.

Selon le Commissaire, le droit au juste partage des ressources devrait être inhérent au fonctionnement de l'Etat et «ne devrait pas dépendre de l'identification des gens», à moins de demander [redacted] tout le monde de s'identifier.

Rappelons qu'en Ontario, le mode de recensement a des conséquences directes sur le financement des conseils scolaires francophones et anglophones. En vertu d'un procédé de plus en plus contesté, les francophones qui tiennent à ce que leurs taxes scolaires servent à l'éducation en langue française doivent indiquer clairement leur souhait en cochant la case appropriée sur le formulaire de recensement. Si un francophone ne manifeste aucun souhait particulier envers les écoles publiques ou catholiques de langue française, ou s'il oublie de cocher la bonne case, ses taxes sont automatiquement tranférées aux commissions scolaires anglophones. Le recensement en vue des élections scolaires et municipales, qui a lieu à tous les trois ans, débute à la fin du mois d'avril, pour se poursuivre en mai. Le Commissaire croit enfin que l'Ontario se comporte aussi mal que des provinces comme Terre-Neuve et la Colombie-Britannique, qui refusent d'accorder aux francophones la gestion pleine et entière de leurs écoles.

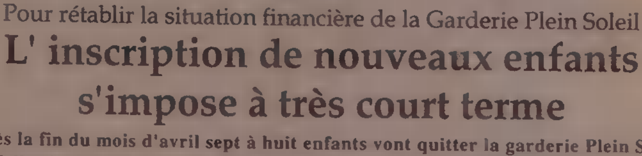
«Pour un demi-million de Franco-Ontariens, il n'y a présentement que trois commissions scolaires francophones. La gestion scolaire n'est guère plus avancée en Ontario que dans les autres provinces récalcitrantes,» estime M. Goldbloom.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 17, vendredi 29 avril 1994

photo Line Gagnon



Pour rétablir la situation financière de la Garderie Plein Soleil

L' inscription de nouveaux enfants s'impose à très court terme

Dès la fin du mois d'avril sept à huit enfants vont quitter la garderie Plein Soleil de Yellowknife. Leur départ découle de circonstances fort diverses : leur âge, un déménagement, l'approche de l'été ou encore un congé de maternité.

Quoiqu'il [redacted] soit, la baisse de moitié du nombre des enfants inscrits place la garderie dans [redacted] situation précaire. La garderie de Yellowknife peut acceuillir jusqu'à 22 enfants. Depuis l'ouverture en octobre 1992, la garderie a d'abord opéré la première année avec 10 à 12 enfants. L'année suivante, le nombre des inscriptions [redacted] fluctué entre 12 et 14 pour maintenant [redacted] situer à 16-17 enfants répartis entre des temps plein et des temps partiel.

La baisse imminente des effectifs de la garderie Plein Soleil crée une situation que le président du conseil d'administration de la garderie, M. François Cyr, qualifie de «critique» et il s'avoue quelque peu «dépourvu» devant les événements.

«Nous avons mis à jour nos états financiers. Nous avons procédé à une évaluation générale de la situation. Dans les semaines [redacted] venir, l'équilibre entre nos dépenses et nos revenus va se transformer en écart s'il ne survient pas très bientôt de nouvelles inscriptions.».

Interrogé sur la façon dont le conseil d'administration pourrait s'y prendrepour recruter de nouvelles familles, M. Cyr soutient que le service offert par la garderie Plein Soleil est connu à Yellowknife. «Par les média, la publicité, les pages jaunes, l'annuaire, le bouche-à-oreille, les références effectuées par les autres garderies de la ville, la garderie s'est fait connaître.» La décision revient [redacted] parents qui sont des ayants-droit (selon la définition de l'article 23 de la Charte des droitset libertés sur le droit [redacted] l'instruction dans la langue de la minorité) d'amener leurs enfants à la garderie.

«Nous avons réussi à implanter [redacted] service de garderie en français à Yellowknife. Nous avons un local bien situé, du personnel compétent et tout l'équipement et le matériel requis. Nous n'avons plus besoin d'aménager ou d'acheter quoique ce soit. Ce dont nous avons besoin, ce sont nos enfants franco-ténois.».

En faisant des calculs rapides, le président de la garderie Plein Soleil évalue que dans la population francophone de 700 [redacted] 800 personnes de Yellowknife, il doit bien [redacted] trouver cinquante enfants âgés de 18 mois à 5 ans qui seraient admissibles aux services de la garderie.

Dans cette clientèle potentielle pour la garderie, M. Cyr reconnaît que « certains parents ne choisiront pas notre service parce qu'ils optent plutôt pour la garde à domicile ou parce qu'ils [redacted] sont pas forcément intéressés [redacted] s'impliquer en tant que

Garderie
Suite en page 2

Deux mois après leur élection au conseil scolaire

Quatre parents francophones apprenent leur rôle de gestionnaire

Durant toute une fin de semaine, les quatre membres du conseil scolaire francophone de Yellowknife élus le 28 février dernier ainsi que d'autres parents intéressés par la question de l'éducation [redacted] français ont reçu une formation les préparant à leur nouveau rôle de gestionnaire ou encore [redacted] prendre la relève au sein de l'APFY (l'Association des parents francophones de Yellowknife).

Animée par deux représentants de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), la session de formation à laquelle s'étaient inscrites 14 personnes portait sur une foule de sujets dont l'historique de la situation et l'évolution du dossier de la gestion scolaire (voir l'article ci-contre), l'article 23, le rôle de conseiller et les mécanismes de financement.

Selon la trousse de formation préparée par la CNPF et distribuée à chaque participant, «cette session vise à donner aux parents les outils nécessaires pour qu'ils puissent structurer leur action, et se donner des moyens efficaces et adaptés à leurs besoins particuliers. Ce programme offre aussi aux parents la capacité de bâtir [redacted] de maintenir [redacted] réseau de comités de parents dans chacune des provinces et territoires».

«La responsabilité qui va vous être confiée est une grande responsabilité, a reconnu Gilles Vienneau, un des animateurs. Le conseil éventuellement relèvera directement du Ministre de l'Éducation, un peu comme une corporation, avec un budget et des pouvoirs propres».

Le Conseil scolaire francophone de Yellowknife étant [redacted] toute nouvelle organisation, un nouveau partenaire dans le dossier de l'éducation dans les T.N.-O., le conseil, selon M. Vienneau, ne doit pas tarder à rédiger l'énoncé de sa mission, un document qui devrait être concis et permettre [redacted] tout le monde de comprendre la raison d'être, les objectifs et les aspirations du conseil.

«L'énoncé de la mission importe beaucoup dans le fait qu'une organisation réalise ses objectifs ou non. Gardez en tête votre mission et ap-

Conseil scolaire
Suite en page 3

Autre développement dans l'affaire du déversement des égouts dans le bras de [redacted] de Koojesse, près d'Iqaluit. L'appel du GTNO sera entendu début juillet. Lire en page 2.

La session de formation à Yellowknife sur la gestion scolaire [redacted] permis aux animateurs de la CNPF de situer le dossier dans son contexte historique. Les choses ont beaucoup changé en 25 ans. En 1994, à travers le pays, les parents francophones poursuivent la lutte pour le respect des droits que leur accorde l'article 23 de la Charte des droits et libertés. Lire en page 3.

Grand succès de la cabane à sucre [redacted] Yellowknife, ce 24 avril au lac Long. Le nombre des adultes et des enfants qui ont répondu à l'invitation [redacted] dépassé les prévisions de l'Association franco-culturelle. Il [redacted] fallu racheter des provisions pour que tout le monde mange [redacted] sa faim. Les organisateurs s'en réjouissent. Voir en pages 4 et 5.

En Colombie-Britannique, l'association des parents francophones après quatre ans d'efforts et de patience renoncent aux négociations et retournent devant les tribunaux pour obtenir la gestion des écoles de la minorité. Lire en page 8.

Quel sourire éclatant et regardez : pas une seule carie! Outre l'examen dentaire, les petits avions qui abondent dans le Nord vont se soumettre dans les semaines à venir à une batterie de tests leur permettant après un long hiver de retrouver les cieux et l'altitude qui les ravissent.

Karen Lajoie L'Aquilon

L'avenir de la garderie Plein Soleil

Suite de la page 1

bénévoles, comme le demande la garderie.».

L'importance de l'implication bénévole des parents à la garderie Plein Soleil ne va se démentir prochainement.

En effet, d'ici la fin de l'été, quatre membres de l'actuel conseil d'administration de la garderie, M. Robert Chartrand et Mmes Louise Gilbert, Denise Canuel et Lissa Lavigne-Pitre se retirent.

«Nous allons alors perdre des gens qui ont été très actifs depuis 2-3 ans, depuis les débuts de la garderie.».M. Cyr précise que l'implication des parents à la garderie ne se limite pas à siéger au conseil d'administration et peut prendre toutes sortes de formes : «ça peut être s'occuper du courrier, effectuer des réparations ou bricoler.».

Selon le président de la garderie, le rôle et l'implication des parents sont également à repenser à la lumière de la décision il y a deux semaines de la coordonnatrice de Plein Soleil, Mme Sheila Clark, de quitter son poste d'ici le début du mois de mai 1994.

«Le conseil d'administration va réfléchir dans les jours et les semaines à venir sur la répartition des tâches entre les parents et la coordonnatrice, pour ce qui est de la programmation, de la planification et de l'administration.» précise M. François Cyr.

La préoccupation principale du conseil d'administration de la garderie demeure dans l'immédiat le nombre des inscriptions.

«L'avenir de la garderie en dépend. A Whitehorse, pas une des 30 places n'est vacante à la garderiefrançaise. En ville la plupart des garderies ont une liste d'attente de six mois. Chez nous, nous recevons souvent des appels de parents anglophones intéresséspour leurs enfants à l'immersion dès le plus jeune âge. C'est maintenant aux parents francophones à se manifester et à nous confier leurs enfants s'ils veulent que le service de garderie en français se poursuive.».

Agnès Billa

Délai supplémentaire dans l'affaire du déversement des égouts

L'appel du jugement est reporté jusqu'au mois de juillet

Il faudra probablement attendre jusqu'au mois de juillet avant qu'une décision soit rendue en ce qui a trait à l'appel du jugement dans l'affaire du déversement des égouts dans le bras de mer de Koojesse près d'Iqaluit en 1991.

Les avocats du gouvernement des T.N.-O se sont présentés les 21 et 22 avril derniers devant le juge Mark de Weerdt de la cour Suprême pour lui exposer leur position.

Selon eux, le gouvernement ne peut pas être tenu responsable du déversement des eaux-vannes parce que le GTNO était en train de transférer la responsabilité des installations à [redacted] ville d'Iqaluit quand l'accident a eu lieu. Selon l'avocate du GTNO Priscilla Kennedy, c'est donc à la ville d'Iqaluit qu'incombe la responsabilité de l'entretien des installations et, conséquemment, de l'accident.

Le 2 novembre dernier le GTNO apprenait qu'une amende de 89 000 dollars lui était imposée, après avoir été reconnu coupable au mois d'août 1993 d'avoir déversé accidentellement 56 000 mètres cubes d'eaux-vannes dans le bras de mer Koojesse entre le 1er et le 10 juin 1991.

Au début de ce procès complexe, la ville d'Iqaluit avait été interpellée au même titre que le GTNO dans la plainte déposée par le gouvernement féderal. Lorsqu'il ne fut pas possible de produire des documents établissant que la ville avait une responsabilité légale dans le dossier, la Couronne [redacted] retiré sa plainte contre la municipalité. De plus, selon les témoignages entendus durant le procès intenté contre le GTNO, le transfert des pouvoirs pour les installations de traitement des eaux n'a toujours pas été finalisé, même depuis les événements de 1991.

Les avocats du GTNO soutiennent également que la loi fédérale sur les eaux internes (du Nord) et la loi territoriale sur les accords en matière de ressources hydrauliques se contredisent [redacted] chapitre des utilisations autorisées ou prohibées par la loi canadienne.

Le procureur de la Couronne responsable de ce dossier, M. John Clyffe, a rejeté cet argument. Selon lui, il va de soi que le déversement d'eaux-vannes dans le bras de mer de Koojesse [redacted] figure au nombre des utilisations permises par l'une [redacted] l'autre loi.

Depuis la tenue du premier procès au mois d'août dernier, le juge Michel Bourassa a déclaré que la pollution des eaux du bras de mer aurait pu être évitée si le gouvernement avait apporté plus de soins à la construction et à l'entretien du champ d'épandage d'Iqaluit.

Selon le juge, le gouvernement territorial n'aurait rien fait pour s'assurer que les digues étaient en bon état, alors que le bras de mer avait déjà été pollué cinq fois en 10 ans par des eaux-vannes.

Le champ d'épandage a été construit en 1978 par le ministère des affaires municipales et communautaires du GTNO.

Le juge Bourassa avait imposé [redacted] amende de 89 000 dollars [redacted] GTNO : 40 000 dollars pour la rupture de la digue le 1er juin 1991, 1 000 dollars pour chacun des neuf jours pendant lesquels le gouvernement a laissé les eaux-vannes se déverser dans le bras de mer sans effectuer de réparations et 40 000 dollars pour promouvoir la conservation de l'habitat des poissons.

Maintenant que les deux parties ont présenté leurs positions respectives [redacted] juge de Weerdt, ils reviendront en cour cet été (probablement fin juin ou début juillet) pour débattre des faits.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Les commissaires se prononcent en faveur des syndiqués de CASAW

Ainsi en ont décidé les commmissaires Vince Ready et Don Munroe le 21 avril 1994 : vingt-huit hommes retourneront bientôt au travail à la mine Giant. Depuis la fin de la grève en décembre dernier, ces hommes n'avaient pas été rappelés au travail par la compagnie Royal Oak.

Les commissaires chargés de l'enquête à Giant, ont pris une décision dans la moitié des cas (57 dossiers en tout) qu'ils avaient à trancher. Selon les représentants de la mine, il n'était pas possible d'employer de nouveau les grévistes en cause parce qu'ils auraient commis des actes illégaux sur la ligne de piquetage. Ces présumés actes illégaux n'ont cependant pas résulté en des chefs d'accusation à l'endroit d'aucun des 57 travailleurs. Selon les commissaires, il n'existe aucune preuve que ces derniers ont enfreint la loi.

En ce qui concerne les 29 dossiers pas encore réglés, MM. Ready et Munroe se rendront à Yellowknife les 7 et 8 mai prochains afin d'entendre les témoignages relatifs à cette affaire.

Royal Oak doit maintenant redonner leurs emplois aux 28 employés de la mine sous le coup de la décision des commissaires. Leur salaire leur sera versé rétroactivement à compter de la date exacte à laquelle ils auraient dû normalement reprendre le travail en décembre 1993.

Un homme de Fort Simpson succombe à ses brûlures

Le 23 avril dernier, un homme a trouvé la mort à Fort Simpson après être tombé dans un feu de camp. M. Joseph Deneyoua, âgé de 52 ans, se trouvait, en compagnie de quelques amis, derrière sa maison, située à environ sept kilomètres du village lorsque l'accident a eu lieu. M. Deneyoua a subi des brûlures au troisième degré sur 90% de son corps. Il est décédé peu de temps après son arrivée à l'hôpital de Fort Simpson.

Le coroner des T.N.-O. et la GRC enquêtent sur l'accident. Toutefois, ils ont éliminé la possibilité d'un meurtre. Selon le sergent Scott Stauffer de la GRC à Fort Simpson, l'alcool a joué un rôle «important» dans l'accident.

Le film controversé «*The Diamond Empire*» presenté à Yellowknife

Après avoir été menacé d'une poursuite judiciaire, le groupe *Ecology North* sera en mesure de présenter le film controversé «*The Diamond Empire*». La compagnie minière DeBeers qui avait menacé l'organisation a présenté ses excuses à *Ecology North*.

Le film, réalisé par l'Australienne Jan Roberts, critique la compagnie DeBeers et l'impact de ses mines de diamants sur la population autochtone en Australie.

Mme Roberts sera de passage dans la capitale des T.N.-O. afin de discuter de son film. La Nation dénée, *Ecology North*, et la Fédération des travailleurs et travailleuses des T.N.-O. ont collaboré à la présentation du film le 5 mai prochain à *Northern United Place* à 19h.

Le Collège de l'Arctique inaugure [redacted] siège social à Fort Smith

C'est dans un édifice bâti pour la circonstance que le Collège de l'Arctique a officiellement inauguré son nouveau siège social à Fort Smith le 23 avril dernier. Le siège social situé à Fort Smith desservira uniquement la région de l'Arctique de l'Ouest. Cette ouverture concrétise le plan de décentralisation du collège et la division de l'institution d'enseignement en deux régions distinctes. Les bureaux de Fort Smith desserviront les campus d'Inuvik, de Yellowknife et de Fort Smith tandis que les campus des régions du Kitikmeot, du Keewatin et du Baffin relèvent désormais du siège social d'Iqaluit.



Northwest Territories

Proclamation

Semaine [redacted] la santé mentale du 2 au 8 mai

Attendu que l'Association canadienne pour la santé mentale a déclaré la semaine du 2 [redacted] 8 mai Semaine de la santé mentale, un événement national de sensibilisation du public appuyé par le personnel et les bénévoles;

Et attendu que, cette année, le thème de la Semaine de la santé mentale est «La santé mentale, ça compte», et que l'on veut inciter les résidants des Territoires du Nord-Ouest [redacted] investir dans leur propre santé mentale et à tendre la main aux autres;

Et attendu que les buts de la Semaine de la santé mentale sont d'attirer l'attention sur le fait que la santé mentale fluctue chez tout le monde et d'encourager les gens à protéger et à prendre soin de leur santé mentale;

Par conséquent, je proclame le semaine du 2 au 8 mai, Semaine de la santé mentale dans les Territoires du Nord-Ouest.



Hon. Rebecca Mike
Minister, Social Services

Les minorités francophones et l'éducation au Canada

La situation [redacted] bien évolué depuis 25 ans

Il y a 25 ans que les francophones vivant en situation minoritaire au Canada exercent des pressions sur le gouvernement fédéral et les provinces pour avoir des écoles homogènes françaises pour leurs enfants afin que ceux-ci ne perdent pas leur langue maternelle ni leur culture. A ce sujet, le rapport du Commissaire aux langues officielles publié [redacted] y a quelques semaines précise que moins de 20 % des adolescents francophones hors Québec utilisent quotidiennement leur langue.

C'est une situation que plusieurs parents essayent de corriger. A Yellowknife, 14 personnes (dont les quatre membres du conseil scolaire francophone récemment instauré) ont réfléchi les 22,23 et 24 avril à cette question lors d'une session de formation pour les gestionnaires des écoles de la minorité. Pour lancer la discussion, les animateurs de la session, MM. Gérard Lécuyer et Gilles Vienneau de la Commission nationale des parents francophones (CNPF) ont procédé à un rappel historique et à un tour d'horizon pancanadien du dossier de la gestion scolaire.

«Dans toutes les provinces et les territoires, les parents luttent pour la reconnaisance du droit à l'éducation, du droit aux établissements d'enseignement et du droit de gérer ces institutions,» lance Gérard Lécuyer dès le début de son exposé. Selon lui, les francophones en situation minoritaire au Canada ont remporté à divers degrés du succès dans leurs revendications mais il y reste beaucoup à faire.

En 1982, quand la Charte des droits et des libertés est entrée en vigueur en même temps qu'était rapatriée la Constitution, l'article 23 de la charte énonçait explicitement le droit des parents francophones à faire instruire leurs enfants dans leur langue maternelle.

Depuis ce temps, la responsabilité de faire respecter par les gouvernements provinciaux et territoriaux ce droit incombe aux parents regroupés au sein d'organisations nationale et provinciales ou territoriales. Le regroupement national, la CNPF, rassemble 11 associations membres, représentant les parents de près de 160 000 élèves au Canada.

Dans un document intitulé «La situation de l'éducation en français au Canada», la CNPF rappelle clairement les objectifs du mouvement des parents. «Ce que les parents francophones veulent, aux niveaux local et régional, c'est que leurs enfants aient accès à une éducation de qualité en français langue première, que cette instruction se donne dans une école homogène française de préférence à toute autre option, et que la communauté francophone contrôle ses institutions d'enseignement. Ce qu'ils veulent, aux niveaux provincial et territorial, c'est que le gouvernement mette en place la législation, la réglementation et le financement nécessaires au plein respect de l'article 23. Ce qu'ils veulent, au niveau national, c'est pouvoir déménager partout [redacted] pays sans avoir [redacted] sacrifier l'éducation française de leurs enfants».

«La situation sociale pour l'ensemble de la population canadienne [redacted] beaucoup évolué depuis que nos luttes ont débuté, il y [redacted] 25 ans, fait remarquer M. Lécuyer. Les familles monoparentales, la présence des femmes sur le marché du travail, les mouvements de population vers les grands centres urbains, tout cela, c'est nouveau. Avant, nombreux francophones vivaient surtout dans de petits villages qui étaient autant de communautés homogènes. Dans beaucoup d'écoles rurales de l'Ouest, l'enseignement se faisait en français, dans la clandestinité, toléré par la province qui feignait d'ignorer la situation. Aujourd'hui, pour répondre aux nouvelles réalités sociales, nous revendiquons des écoles françaises et également des programmes tels la refrancisation et la pré-maternelle qui préparent la clientèle de ces écoles».

Actuellement, les associations de parents dans les provinces de Terre-Neuve, la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario, et la Colombie-Britannique poursuivent (ou envisagent de le faire sous peu) devant les tribunaux leur gouvernement provincial respectif afin que soient respectés les droits que leur accorde la Charte.

A Terre-Neuve, les conseils scolaires sont divisés sur [redacted] base confessionnelle. «C'est [redacted] véritable cauchemar, selon M. Vienneau. Il y a des endroits avec cinq ou six conseils scolaires pour [redacted] à 500 étudiants. Les parents parlent de réactiver leur cause judiciaire qui n'a pas été menée à bien auparavant». La situation des communautés francophones minoritaires de l'Île du Prince-Édouard et de l'Alberta sont relativement bonnes, si on la compare à l'ensemble du pays. Les francophones de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique sont par contre en butte à de nombreuses difficultés.

Au Manitoba, une province peu peuplée et avec de nombreuses petites villes, la question de l'accès aux services (dont l'instruction dans la langue de la minorité) devient cruciale.

La commission scolaire franco-manitobaine récemment établie chapeaute des conseils régionaux réprésentant en tout 33 régions. Par contre, [redacted] Brandon, [redacted] des plus grandes villes de la province, il n'existe pas d'école française. Les francophones de cette ville doivent envoyer leurs enfants dans le programme d'immersion.

Dans le dossier de l'éducation en français, le Nord se distingue en comportant la première juridiction - le Yukon - à rendre [redacted] Loi sur l'Éducation conforme [redacted] la Charte.

Dans les T.N.-O., le conseil scolaire établi cette année «sous la tutelle» de la Commission scolaire n°1 est un pas de plus vers la gestion scolaire. Le conseil fonctionnera d'abord avec des pouvoirs limités en attendant que la loi territoriale sur l'Éducation soit amendée. Par la suite, pour que soit établie une commission scolaire francophone pour l'ensemble des T.N.-O. il faudra que les francophones d'une autre comunauté demandent une école homogène française. À l'approche de la création du territoire de Nunavut, la mise sur pied d'une telle commission soulève bien des questions.

Les parents dans les Territoires du Nord-Ouest et plus particulièrement l'Association des parents francophones de Yellowknife espèrent que le GTNO adoptera (tel que prévu) [redacted] printemps 1995 les modifications à la Loi sur l'Éducation. M. Lécuyer précise tout de même que «même quand on aura des lois conformes à la charte dans toutes les régions du pays, il restera encore beaucoup de défis pour les parents», qu'ils soient militants ou gestionnaires.

Karen Lajoie


Karen Lajoie/l'Aquilon

Les membres du Conseil scolaire francophone de Yellowknife et le directeur de l'école Allain St-Cyr : partenaires en éducation.

Conseil scolaire

suite de la page 1

pliquez-la à chaque situation qui se présente, exhorte M. Vienneau. Pour être des gens d'action, mieux vaut s'appuyer sur une philosophie».

Pour élaborer son énoncé de mission, le conseil devrait impliquer le plus grand nombre d'intervenants possibles. «C'est un processus communautaire. Les objectifs que se donne le conseil doivent correspondre à la communauté, et à ses aspirations et ses projets. C'est un outil qui nous aide à toujours préciser nos intérêts et nos principes d'intervention» a-t-il précisé. Après des consultations avec les autres intervenants dans le dossier (les parents, les enseignants, les étudiants, le directeur de l'école), l'énoncé de mission se résumera probablement à un paragraphe, mais il n'en sera pas moins la base de tout le travail qu'accompliront les conseillers en tant que gestionnaires et administrateurs.

«L'énoncé de la mission facilite autant la formulation d'un slogan que l'embauche des enseignants. Quand le conseil aura défini sa raison d'être, il sera essentiel que toutes les personnes qui veulent s'y impliquer se rallient à l'énoncé de la mission. Sinon, le conseil ne pourra agir. Cela ne signifie pas par ailleurs que l'énoncé est figé; il peut être révisé périodiquement selon les besoins.».

«La session de formation a mis en évidence d'une façon très claire les points importants que les conseillers doivent considérer lors de leurs prochaines discussions pour établir un énoncé de mission, constate Mme Marie Patterson, elle-même conseillère. J'ai acquis cette fin de semaine une meilleure compréhension de toutes les facteurs qui contribuent au bon déroulement d'un conseil scolaire francophone. C'est évident qu'on est là pour servir les enfants avant tout».

Établir un conseil scolaire qui fonctionne bien et qui répond aux aspirations de la communauté en matière d'éducation sera exigeant mais aussi très important pour l'avenir de la francophonie dans les T.N.-O.

«L'avenir de la communauté [redacted] joue [redacted] l'école. L'école reflète par ailleurs les changements qui se produisent dans la société, explique M. Gérard Lécuyer, l'autre animateur de la session. C'est un défi qu'on ne peut pas rater. Sinon, c'est l'avenir de la communauté qu'on met en jeu».

Après la session de formation, les conseillers semblaient avoir une idée plus précise de leur rôle. «La formation m'a démontré qu'il est bien important que les conseillers aient une mission bien définie, et qu'il travaillent en étroite collaboration avec les parents et la communauté, remarque Marie-Claire Leblanc, une autre des élus [redacted] Conseil. Les parents continuent à jouer un rôle de première importance. [redacted] plus le nombre d'intervenants impliqués sera élevé, le mieux ça va marcher».

Mme Leblanc et les autres conseillers ont profité de la session pour mieux [redacted] renseigner sur la situation dans les autres provinces. «C'est essentiel de réaliser le contexte dans lequel on travaille. Il faut être très vigilant. Quand on comprend l'importance du dossier de l'éducation en français, on comprend aussi l'importance de s'y impliquer,» déclare Mme Leblanc.

Pour Mme Nicole Wallbridge, [redacted] conseillère qui [redacted] peu de formation au plan administratif, la session des 22, 23 et 24 avril [redacted] beaucoup compté. S'étant d'abord impliquée dans les dossiers de la francophonie à la Garderie Plein Soleil puis à l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), Mme Wallbridge souligne que le fait de travailler en équipe comptera beaucoup dans le succès que connaîtra le conseil.

«L'approche holistique que j'ai apprise dans mon métier (en nursing) selon laquelle on prend des décisions rationnelles, pas émotionnelles, en discutant d'une situation avec tout le monde, cela m'a montré qu'il faut aller chercher ton monde et les écouter,» explique-t-elle.

Mme Christiane Lacasse-Clarke s'est présentée [redacted] la session de formation en tant que parent interessé au dossier de l'éducation. Forte de ce qu'elle a appris durant ces deux jours et demi, elle pense maintenant poser sa candidature à l'un des postes vacants au comité éxecutif de l'APFY.

«Il y avait beaucoup à apprendre. J'ai surtout écouté, parce qu'il y avait plein de choses nouvelles pour moi, précise-t-elle. Il y avait des choses que je ne comprenais pas, mais il faut commencer quelque part, comprendre petit à petit. Le plus pertinent pour moi, c'était le dossier des parents, qu'ils participent à 100% avec le conseil. Sinon, tout va tomber à l'eau».

Selon Mme Lacasse-Clarke, si les parents s'impliquent à l'APFY et au conseil scolaire, ils seront capables de s'assurer d'une éducation de qualité en français pour leurs enfants. Si ils ne trouvent pas le moyen de travailler en équipe, ils risquent de tout perdre.

Le conseil scolaire francophone de Yellowknife commencera [redacted] travailler sur son énoncé de mission lors de sa prochaine rencontre le 19 mai.

Karen Lajoie

Les participants à la session de formation animée par la CNPF.

La garderie Plein Soleil s'en remet aux parents

La Garderie Plein Soleil de Yellowknife lance cette semaine un appel pressant aux parents francophones et autres personnes dont les enfants sont âgés de 18 mois à 5 ans et admissibles à l'instruction dans la langue de la minorité. Le conseil d'administration de la garderie exhorte ces parents à inscrire sans plus tarder leurs enfants s'ils tiennent à Yellowknife à un service de garderie en français.

Opérant depuis ses débuts en octobre 1992 avec un nombre d'enfants permettant au plus d'équilibrer les revenus et les dépenses, la Garderie Plein Soleil, ses bénévoles et son personnel n'ont pourtant pas ménagé leurs efforts pour établir un service de qualité et fiable.

La mise sur pied de l'école Allain St-Cyr en 1989 nous a appris que dans le secteur de l'éducation, les parents font souvent preuve de circonspection avant d'opter pour un service destiné [redacted] leurs enfants. Durant les premières années d'établissement d'un service en éducation en français, un certain nombre d'usagers potentiels préfèrent attendre et voir si le nouveau service est digne de confiance et à la hauteur de leurs attentes. Et bien sûr, c'est leur droit le plus strict de réserver ainsi leur jugement.

Dix-huit mois après son ouverture, la Garderie Plein Soleil s'est dotée d'un local bien aménagé, d'un personnel compétent et d'équipements et de matériel plus qu'adéquats. Il ne lui manque vraiment qu'un plus grand nombre d'enfants venant à temps plein ou à temps partiel profiter des programmes qu'offre la garderie. Cela permettrait enfin [redacted] la garderie de stabiliser sa situation financière et d'asseoir plus solidement son fonctionnement.

Le départ de plusieurs enfants de la garderie ces jours-ci pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la garderie (des parents qui déménagent, etc) [redacted] déclenché une situation de crise à laquelle il faudrait remédier une fois pour toutes. Il est temps de s'engager envers l'éducation en français de nos enfants, dès leur plus jeune âge.

Cet engagement est d'autant plus nécessaire que les programmes de garderie, de refrancisation et de pré-maternelle ne bénéficient pas du financement direct accordé par nos gouvernements aux programmes d'enseignement à proprement parler.

Dans la situation démo-linguistique des Franco-ténois (pensons seulement [redacted] taux de transfert linguistique de 64,1% établi en 1986 pour Yellowknife), il est crucial que les membres de notre communauté soient solidaires des services qu'ils leur sont offerts. Pour nos enfants, chaque année d'apprentissage de leur langue et de leur identité culturelle compte. Dites oui à la garderie.

Agnès Billa



Erratum

Dans un article de l'APF publié dans la parution du 15 avril, une erreur s'est glissée dans le deuxième paragraphe du texte traitant du droit de vote des électeurs québécois hors Québec.

Il est écrit que tout électeur qui est à l'extérieur du Québec depuis [redacted] moins deux ans peut voter par correspondance.

Il aurait plutôt fallu lire : «tout électeur qui est à l'extérieur du Québec depuis moins de deux ans...».

Pour se procurer le formulaire d'inscription, il suffit de communiquer avec le bureau de Québec ou de communiquer avec le Centre de renseignements, Édifice René Lévesque, 3460 rue de la Pérade, Sainte-Foy, Québec, G1X 3Y5. Ou composez le (418) 528-0422.

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. (403) 873-6603
Télécopieur (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Line Gagnon
Nicole Beaulieu
Suzanne Lefebvre

L'Aquilon est membre associé de l'Association de [redacted] presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grace [redacted] une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est [redacted] propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée [redacted] journal doit être signée [redacted] accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Le projet «Plein air» à Iqaluit initie parents et enfants au camping d'hiver

Grâce au projet «Plein air» financé par [redacted] programme PDCC du GTNO, des élèves de l'école Nakasuk [redacted] Iqaluit et leurs familles se sont initiés [redacted] camping d'hiver, durant le mois de [redacted] Les préparatifs pour le camping d'hiver se sont déroulés en plusieurs étapes : la tenue vestimentaire, l'alimentation, le campement, les jeux inuit traditionnels, les premiers soins, les cours de cuisine, et les soins à donner [redacted] chiens de traîneau.

Ces préparatifs étant désormais terminés, les jeunes et leurs parents [redacted] rendront les 12 et 13 [redacted] dans les environs d'Iqaluit pour leur fin de semaine [redacted] camping d'hiver Pas de doute que les jeunes participants [redacted] projet «Plein air» [redacted] apprécié de passer leur première nuit «sous la tente» bien au chaud, dans leur école. Et maintenant, c'est le temps d'aller jouer dehors où il fait tout de même un peu plus froid.



La cabane à sucre de l'AFCY connaît un grand succès !

Plus de 125 personnes ont profité du soleil, le 24 avril dernier, pour se rendre au lac Long à la cabane à sucre organisée par l'Association franco-culturelle de Yellowknife.

Les bénévoles de l'Association ont cuisiné des fèves [redacted] lard, des oeufs dans le sirop d'érable, du jambon, des pommes de terre et du pain grillé sur un énorme poêle à bois et des réchauds.

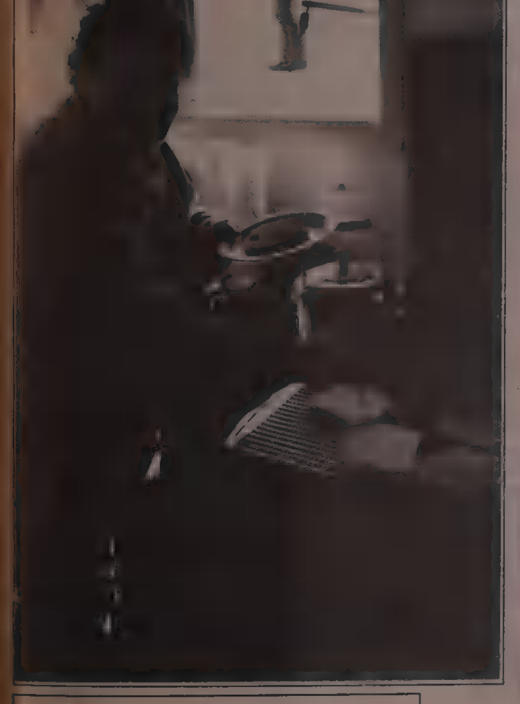
Le chalet était rempli de francophones et de francophiles. Les enfants se sont aussi bien amusés. Ils ont joué dehors dans le peu de neige qu'il restait.

Selon M. Jean-François Boucher, agent de développement à l'Association, il est venu un plus grand nombre de personnes que prévu. Malgré les 20 douzaines d'oeufs et les 40 livres de pommes de terre, ceux qui [redacted] sont rendus plus tard dans la journée risquaient de ne pas être servis. Il a donc fallu acheter d'autres oeufs au cours de l'après-midi.

Heureusement, tout le monde [redacted] bien mangé.

«On [redacted] connu un grand succès cette année. On a rencontré beaucoup de nouveaux arrivés en ville qui ont vu la cabane au Caribou Carnaval et qui se sont informés de nos activités» a déclaré M. Boucher.

Après cette agréable journée, M. Boucher [redacted] annoncé qu'il planifie déjà le prochain événement de l'Association, [redacted] fête de la St-Jean Baptiste dans deux mois.





À gauche : Alice Brazeau surveille les tranches de pain grillé.

À droite : Domino ! Les hommes ont chaud ! Raymond Bélair, Michel Bérubé, et Daniel Lamoureux.



Texte et photos : Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon



Sara Stephenson et Carmen Braden profitent du beau soleil pour s'amuser dehors après avoir s'être régalées à la Cabane à sucre de l'AFCY dimanche dernier.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Commis à [redacted] gestion des incendies de forêt
Ministère des Ressources renouvelables — **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste saisonnier d'environ mai [redacted] août)
Le traitement initial est de 29 048 [redacted] par année.
[redacted] : 021-0029LM-0003 — [redacted] **limite** : le 29 avril 1994

Membre de l'équipe de lutte contre les incendies
Ministère des Ressources renouvelables — [redacted] **Smith, T. N.-O.**
(Poste saisonnier d'environ mai à août)
Le traitement initial est de 30 022 [redacted] par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 021-0031LM-0003 — **Date limite** : le 29 avril 1994

Commis [redacted] contrats
[redacted]**inistère des Travaux publics et des Services** — **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 31 059 $ par année.
Réf. : 021-0027RW-0003 — **Date limite** : le 6 mai 1994

Adjoint au chef des finances et de l'administration
Ministère des Travaux publics et des Services — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 38 904 $ par année.
Réf. : 021-0026BB-0003 — [redacted] : le 6 mai 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi [redacted] : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Téléc.: (403) 872-2782.

Régulateur des opérations aériennes
Ministère des Ressources renouvelables — **Fort Smith, T. N. -O.**
(Poste saisonnier d'environ mai à août)
Le traitement initial est de 29 048 $ par année.
Réf. : 021-0032BB-0003 — **Date** [redacted] : le 6 mai 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Téléc.: (403) 872-2782.

Urbaniste
Ministère des [redacted] **municipales et communautaires** — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 041-0066-0003 — [redacted] **limite** : le 6 mai 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléc.: (819) 979-6574.

Inspecteur principal des opérations municipales
Ministère des Affaires municipales et communautaires — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 324 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0111KCR-0003 — [redacted] **limite** : le [redacted] mai 1994

Opérateur de matériel léger
[redacted] **des Transports** — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste saisonnier d'environ avril à octobre)
Le traitement initial [redacted] de 35 880 [redacted] par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0120VG-0003 — **Date limite** : le [redacted] mai 1994

Chef de la formation
[redacted] **des** [redacted] **municipales et communautaires** — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0123KCR-0003 — **Date limite** : le 6 mai 1994

Spécialiste [redacted] déchets industriels Division de la protection de l'environnement
Ministère des Ressources renouvelables — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 49 996 [redacted] par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-01268FM-0003 — [redacted] : le [redacted] mai 1994

Agent des levés officiels
Ministère des Affaires municipales et communautaires — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'en avril 1996)
Le traitement varie entre 45 200 [redacted] et [redacted] 324 [redacted] par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf.: 011-0129KCR-0003 — [redacted] : le 6 mai 1994

Technicien de la faune
Ministère des Ressources renouvelables — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 [redacted] par année.
Réf.: 011-0133SFM-0003 — **Date limite** : le [redacted] mai 1994

Conseiller principal en matière [redacted] projets
Ministère de l'Éducation, [redacted] **Culture et de la Formation** — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 324 $ par année.
Réf.: 011-0141VG-0003 — **Date limite** : [redacted] 6 mai 1994

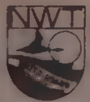
Chargé de cours principal (Programme de formation des enseignants - Yellowknife)
Collège [redacted] **l'Arctique** — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement varie selon les compétences et l'expérience.
Réf.: 011-0069TRW-0003 — **Date limite** : le 6 mai 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc.: (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit [redacted] fumer [redacted] travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est [redacted] langue [redacted] travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*









Office des [redacted] des Territoires [redacted] Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante [redacted] été enregistrée auprès de l'Office conformément [redacted] l'article 16 de la Loi sur les [redacted] internes du Nord (Canada).

Demanderesse :	Northern Geophysics Ltd
Site:	Back Bay, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest
Projet:	Installation de pieux de fondation en acier et remplissage des fondations pour un quai

Pour plus d'information, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191 d'ici [redacted] mai 1994.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovation [redacted] systèmes mécaniques [redacted] électriques de l'édifice W.G. Brown

Rénovation de la mécanique et de l'électricité de l'édifice W.G. Brown, incluant les groupes de traitement de l'air, les dispositifs de volume d'air variable, le système d'extincteurs d'eau [redacted] type sprinkleur. Le projet doit être terminé [redacted] trois [redacted]

– Iqaluit, T.N.-O. –

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessous [redacted] partir du 22 avril 1994.

Les entrepreneurs doivent fair parvenir leurs soumissions au plus tard à :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE [redacted] MAI 1994
[redacted] **H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE** [redacted]

Renseignements techniques : Rock Burton
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150
ou
Brian George
AD Williams Engineering
Téléphone : (403) 873-2395

Aménagement du système d'alimentation en eau

Construction d'une station d'eau potable pour livraison par camion, incluant les conduites d'alimentation en eau [redacted] la production d'électricité

– Lake Harbour, T.N.-O. –

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses indiquées ci-dessous [redacted] partir du 26 avril 1994.

Les appels d'offres seront reçus au plus tard à :

[redacted] **H, HEURE D'IQALUIT LE 20 MAI 194**
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE [redacted] **MAI 1994.**

Renseignements techniques : Rock Burton
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150
ou
Tim Turner Davis
Ferguson Simek Clark
Téléphone : (819) 979-0555

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown), ou au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires [redacted] Nord-Ouest, Case postale 2040, Yellowknife NT X0A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue).

Un montant de 50 [redacted] non remboursable doit être versé pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute [redacted] reçue.

Renseignements sur l'appel : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

Les parents francophones de la Colombie-Britannique en ont assez

Ils iront en cour pour forcer le gouvernement à modifier la loi scolaire

Après quatre années de discussions infructueuses avec le gouvernement de [redacted] Colombie-Britannique, les parents francophones ont annoncé leur intention de traîner la province en cour pour obtenir le droit de gérer et de contrôler leurs écoles françaises.

Les parents réclament la création d'une commission scolaire provinciale desservant le grand Vancouver et Victoria ainsi que la vallée Fraser, c'est-à-dire là où le nombre d'enfants francophones justifie la gestion pleine et entière des écoles francophones par les parents.

Il y a quatre ans, les parents avaient décidé de mettre de côté pour un temps leur action judiciare, dans le but de négocier avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Quelques semaines auparavant, la Cour suprême du Canada avait tranché que les parents francophones d'Edmonton en Alberta avaient le droit de gérer et de contrôler leurs écoles, et que [redacted] droit était reconnu par la Charte canadienne des droits et libertés.

Une saga qui dure depuis quatre ans

Pendant quatre ans, les parents ont joué le jeu de [redacted] négociation, sans résultat. Un comité spécial sur l'éducation en langue minoritaire officielle [redacted] d'abord proposé, après onze mois de travaux, la création de trois commissions scolaires francophones.

L'élection d'un gouvernement néo-démocrate en octobre 1991 a retardé une première fois le développement du dossier. Après une grande consultation provinciale, le gouvernement Harcourt a finalement proposé aux parents la création d'une seule commission scolaire provinciale. Après avoir obtenu l'accord des parents, le gouvernement [redacted] ensuite annoncé en décembre 1992 son désir d'implanter une commission scolaire pour les francophones, à la condition d'obtenir des fonds du gouvernement fédéral.

Entre janvier et juin 1993, le gouvernement provincial a préparé les amendements à la loi scolaire, de façon à la rendre conforme à la Charte canadienne des droits et libertés. En juillet de la même année, la ministre de l'Éducation a annoncé aux parents qu'elle ne pouvait plus aller de l'avant avec le projet en raison de «certains problèmes». Un mois plus tard, la ministre perdait son emploi...

En septembre de la même année, le nouveau ministre de l'Éducation a confirmé que les parents étaient «la deuxième priorité sur son agenda».

Quelques mois plus tard, il [redacted] annoncé qu'il était à la recherche d'un nouveau modèle de gestion scolaire, qui ne nécessitait aucun changement à la loi scolaire de la province. En décembre 1993, les fonctionnaires ont proposé aux parents un modèle qui ne donne pas le contrôle complet des écoles aux parents.

Finalement, en janvier dernier, les fonctionnaires ont confirmé que le gouvernement n'avait pas l'intention d'amender la loi scolaire, tout simplement par crainte d'une réaction négative des milieux anglophones.

«Le ministre est très paternaliste avec nous, commente la présidente de l'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique, Mme Martine Galibois-Barss. Il veut nous protéger contre le "backlash", mais il ne prend pas en considératrion qu'il n'y a pas eu de réactions négatives dans les provinces de l'Ouest».

Les parents ont un peu l'impression d'avoir perdu quatre années depuis leur décision de ne pas passer par la voie des tribunaux mais plutôt par celle de la négociation avec la province. En quatre ans, rappelle Mme Galibois-Barss, les parents ont négocié avec quatre ministres de l'Éducation ! Chaque fois, ils ont dû reprendre le travail de persuasion, car le départ du ministre remettait le compteur [redacted] zéro.

Le gouvernement fédéral [redacted] l'intention de financer le cause des parents devant les tribunaux par le biais du nouveau programme de contestation judiciare.

Yves Lusignan (APF)

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 18, vendredi 6 mai 1994



photo Line Gagnon

Malgré une demande du conseil scolaire francophone

La Ville de Yellowknife ne recensera pas les ayants droit

En attendant que la loi territoriale sur l'Éducation soit modifiée, le nouveau conseil scolaire francophone de Yellowknife ne possède pas un statut légal ni des pouvoirs lui permettant d'exiger que la Ville de Yellowknife procède à un recensement des francophones lorsqu'elle préparera la liste électorale pour le prochain scrutin municipal.

«La Ville a rejeté cette demande parce que la langue maternelle n'est pas un critère servant à établir le droit de vote d'une personne, nous a expliqué Mme Betty Dahl, la responsable des élections pour la Ville de Yellowknife. Lors de l'énumération, nous pouvons seulement nous enquérir de l'âge, de la nationalité et du lieu de résidence des habitants de Yellowknife. Les règles à suivre lors de l'énumération sont strictement définies par la loi éléctorale».

Selon Mme Dahl, d'ici [redacted] ce que la loi sur l'Éducation soit modifiée, le conseil scolaire francophone fait partie intégrante de la Commission scolaire de Yellowknife n° 1 et doit par conséquent s'adresser à la Commission à qui incombe l'organisation des élections scolaires.

«Il existe en ville plusieurs organisations ayant un statut comparable [redacted] conseil scolaire francophone et que ce projet de recensement intéresserait, précise Mme Dahl. Il est dommage qu'on ne puisse pas le faire, parce que ce projet est valable».

Selon M. Jim Myers, le secrétaire-trésorier de la commission scolaire de Yellowknife n° 1, le conseil francophone souhaitait que les énumérateurs posent des questions supplémentaires afin de dresser une liste exhaustive à Yellowknife des ayants-droit tels que définis par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et des libertés.

«La tenue de l'énumération est uniquement censée déterminer qui [redacted] le droit de vote à Yellowknife,» rappelle M. Myers. Les critères d'éligibilité sont simples : résider à Yellowknife depuis au moins 12 mois, être citoyen canadien et être âgé de 18 [redacted] ou plus. La langue maternelle, l'état civil ou toute autre question ne sont pas considérés.

L'établissement d'une liste des francophones à Yellowknife qui soit exhaustive et d'une validité généralement reconnue est une des priorités du Conseil scolaire francophone de Yellowknife.

La liste permettrait de dresser une liste des électeurs pour les prochaines élections scolaires.

Les premières élections au conseil en février dernier (suite à la

Recensement
Suite en page 2

Le conseil d'administration s'efforce de recruter

La Garderie Plein Soleil demeure ouverte

Le conseil d'administration de la Garderie Plein Soleil a décidé le 28 avril dernier, après de longues discussions, de ne pas fermer les portes de la garderie. Le conseil [redacted] donne jusqu'à la fin de l'été pour régler la question des inscriptions dont le nombre n'est présentement pas suffisant pour assurer la rentabilité de l'établissement.

D'ici [redacted] septembre, le conseil déployera tous les efforts nécessaires pour limiter le plus possible le déficit.

Au mois d'août, le conseil réévaluera l'évolution de la situation et l'avenir de la garderie.

Selon M. François Cyr, le président du conseil, «on a pas mal décidé de garder le statu quo pour l'été», et de faire encore plus d'efforts pour augmenter le nombre d'enfants inscrits à la garderie.

La semaine dernière, *L'Aquilon* rapportait que la moitié des enfants inscrits à la Garderie Plein Soleil se sont trouvés par un concours de circonstances personnelles à quitter la garderie au même moment (fin avril), créant une situation au plan des revenus et des effectifs du conseil d'administration que M. Cyr [redacted] qualifié de «critique». Lors de la réunion du 28 avril, la possibilité d'offrir deux programmes de prématernelle à l'automne, l'un pour les enfants francophones et l'autre pour les francophiles que l'immersion intéresse, a été discutée.

«Comme ça, on pourrait attirer des enfants, souligne M. Cyr. On était trop exclusif. Il y a un marché abondant pour la prématernelle en immersion».

L'idée de fermer la garderie pendant deux mois cet été [redacted] été abandonnée. Selon M. Cyr, «c'est suicidaire», parce que les parents quitteraient la garderie d'une façon permanente.

Le conseil [redacted] donc décidé d'assumer temporairement un déficit tout en contrôlant de façon très serrée les dépenses d'ici à l'automne lorsqu'une décision finale sera prise sur le maintien et le fonctionnement de la garderie.

Karen Lajoie

Les 2 500 personnes qui ont participé à la Journée des Forces armées ont bien apprécié la visite des hangars et des pistes, à la découverte des avions militaires. Le célèbre CF-18 fut incontestablement l'appareil le plus populaire. Bien des mordus de l'aviation se sont glissés dans le cockpit de l'avion, réalisant peut-être ainsi un rêve.

Quelques mois après sa création, le Conseil scolaire francophone de Yellowknife se penche sur une stratégie de visibilité et des outils de promotion. La discussion est à suivre. Lire en page 2.

Le jour de deuil national nous rappelle que le nombre de décès attribuable aux accidents de travail est plus élevé aux T. N.-O. que partout ailleurs au Canada. Lire [redacted] page 3.

La disparition soudaine du père Mary-Rousselière met fin tragiquement à une vie consacrée [redacted] Nord et à ses habitants. L'incendie dans lequel le père oblat [redacted] péri a également détruit ses documents. La perte est considérable. Lire en page 3.

Qu'ils soient pilotes, parachutistes ou musiciens, les militaires canadiens ont conquis la foule de Yellowknife dimanche dernier lors de la Journée des Forces armées. Lire en page 5.

Des nouvelles de la francophonie canadienne : les Jeux franco-ontariens et la piètre performance de plusieurs députés francophones hors-Québec au Comité mixte permanent des langues officielles. Lire ces textes de l'APF en pages 6 et 8.

Recensement des francophones

Suite de la page 1

création du conseil) ont suscité la controverse lorsque seulement les parents d'élèves inscrits à l'école Allain St-Cyr ont eu le droit de vote.

«Le 17 octobre il y aura des élections pour combler des postes au conseil scolaire, et nous avions espéré utiliser [redacted] liste électorale basée sur cette liste des francophones. Nous espérions du même coup apaiser les francophones qui ont dit que la première élection n'était pas juste.» précise Mme Marie Patterson, conseillère.

Le conseil se penche maintenant sur les autres méthodes qui permettraient d'établir tout de même une liste exhaustive des ayants droit à Yellowknife.

Lors de sa réunion du 21 avril, le conseil a discuté la possibilité de dresser une liste, d'en rendre publique la première version et de permettre à ceux qui ont été omis de s'y inscrire.

Le conseil essaie aussi de faire pression auprès du ministère territorial de l'Éducation afin que la loi scolaire soit modifiée avant l'échéance prévue (soit le printemps 1995).

Karen Lajoie

Dans le cadre de ses projets d'implantation

Le conseil scolaire francophone pense à son image

Le Conseil scolaire francophone de Yellowknife envisage de se doter d'un logo et d'un slogan qui exprimeraient les objectifs du conseil et ferait connaître au grand public la mission de cette nouvelle organisation.

Le projet d'utiliser le logo et le slogan récemment mis [redacted] point par l'Association des parents francophone de Yellowknife (APFY) n'a pas été retenu par le conseil lors de sa deuxième réunion officielle le 21 avril dernier, après que le conseil se soit aperçu qu'il [redacted] détiendrait pas les droits exclusifs d'utilisation de ces outils de promotion.

Le logo commandité par l'APFY est une création de l'architecte et peintre Kahan Nadji (de Yellowknife) pour une campagne de recrutement et de promotion de l'éducation en français dans les T.N.-O. Le logo illustre le slogan «Aux T.N.-O., j'grandis en français !» proposé par Marc Christensen, un élève de l'école Allain St-Cyr.

Selon la conseillère Marie Patterson, l'APFY n' [redacted] aucune ob-



jection [redacted] ce que le Conseil scolaire francophone de Yellowknife utilise le slogan et le logo en question. Par contre l'association n'est pas prête à céder tous les droits d'utilisation de ces outils de promotion après les avoir développés.

Le président du conseil, Denis Milot, a évoqué la possibilité que le conseil organise sa propre compétition pour mettre au point un logo et un slogan reprenant les thèmes de l'éducation et de la francophonie dans une perspective plus particulière au conseil. En plus, aucun conseiller ne voulait courir le risque d'entraver des projets futurs de levée de fonds de l'APFY par la vente d'articles arborant les nouveaux slogan et logo «Aux T.N.-O., j'grandis [redacted] français !». Les conseillers se pencheront de nouveau [redacted] cette question lors de la prochaine réunion du conseil le 19 mai.

K.L.

Les enfants accordent le prix Ruth Schwartz à Michael Kusugak

Le livre d'images «*The Northern Lights : The Soccer Trails*» écrit par Michael Arvaaluk Kusugak de Rankin Inlet a remporté le prix Ruth Schwartz le 20 avril. Ce prix est accordé chaque année par le Conseil des arts de l'Ontario. Aucun autre prix littéraire au Canada n'est jugé par des enfants.

Cette année, ce [redacted] des enfants d'une école de Toronto qui ont sélectionné les gagnants du prix dans les deux catégories littérature pour enfants et littérature pour adolescents. Le prix Ruth Schwartz, instauré en 1976, porte le nom d'une libraire réputée. Le prix comprend une plaque commémorative et un chèque d'une valeur de 3 000 dollars.

En choisissant le livre de M. Kusugak, les enfants ont souligné que «les textes étaient magnifiques et les dessins (de l'illustratrice Vladyana Krykorka) si recherchés que les personnages semblaient vivants». Le livre raconte une légende inuit portant sur les aurores boréales.

K.L.

Réunions publiques sur les services en français

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fait présentement de la recherche sur les modèles de prestation de services en français. Dans le cadre de cette recherche, des représentants de l'unité des langues officielles (ULO) tiendront des réunions avec les membres de la communauté francophone selon le calendrier suivant :

Iqaluit
Le mercredi 11 mai 1994, à 19h30.
Centre communautaire des francophones

Fort Smith
Le lundi 16 mai 1994, à 19h30.
Salle de conférence du Pelican Rapids

Hay River
Le mardi 17 mai 1994, à 19h30.
Bibliothèque Centennial de Hay River

Pour toute question, prière de communiquer avec l'Unité des langues officielles [redacted] **(403) 920-6960.**



Tous sont invités à assister aux réunions.

Echos des T.N.-O.

L'Office des eaux des T. N.-O. a un nouveau président

M. Gordon Wray, autrefois député de Kivallivik, a été nommé au poste de président de l'Office des eaux des T. N.-O. le 3 mai dernier par le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Ron Irwin.

M. Wray remplace M. Dave Nickerson dont le mandat (d'une durée de cinq ans) s'est terminé à la fin mars.

Selon M. Irwin, les 20 ans d'expérience de M. Wray dans le Nord devraient lui permettre de s'acquitter d'une façon inestimable de ses nouvelles responsabilités. M. Wray, originaire de l'Écosse, s'est établi au Canada en 1970 pour travailler au service de la Compagnie de la baie d'Hudson dans les communautés de Baker Lake, Rankin Inlet, Coral Harbour et Repulse Bay. Après avoir quitté la compagnie, il est devenu homme d'affaires dans la région du Keewatin. M. Wray s'est lancé en politique dans l'arène territoriale en 1983.

M. Wray occupe actuellement les fonctions de vice-président de la Commission des accidents du travail des T.N.-O.

Silence! On tourne un autre film dans le Nord

Depuis plusieurs mois, les T.N.-O. attirent plusieurs équipes de tournage. Une autre production (celle du film *Trial at Fortitude Bay*) vient tout juste de se terminer fin avril à Iqaluit. Le film traite de l'incompatibilité du système judiciaire européen et du mode de vie traditionnel des Inuit. Le récit met en scène des représentants de la cour qui se rendent par avion dans [redacted] hameau imaginaire de l'île du Baffin, Fortitude Bay.

Le juge Lambert est interprété par Marcel Sabourin, le procureur de la Couronne Daniel Metz par Henry Czerny, l'avocate de la défense Gina Antonelli par Lolita Davidovitch. La cour fait également appel à un interprète interprété par un acteur inuit. La distribution repose sur des comédiens dont la réputation n'est plus à faire depuis leurs rôles dans des films aussi acclamés que *Robe noire*, *J. A. Martin, photographe* et *The Boys of St. Vincent*.

Le scénario illustre le conflit entre les valeurs sociales des Inuit et des Blancs qui éclate au grand jour après qu'un jeune Inuit est accusé d'un crime. Le film sera diffusé à l'antenne du réseau anglais de Radio-Canada l'an prochain.

Nouvelle équipe dirigeante pour les néo-démocrates

Dans le sillage de la démission d'Audrey McLaughlin, la chef du nouveau parti démocrate (NPD) [redacted] niveau national, un vent de renouvellement vient de souffler sur l'organisation du NPD dans la circonscription de l'Arctique de l'Ouest.

Le 23 avril dernier, Mme Mary Beth Levan a été élue présidente de l'organisation. L'ancien président, M. Bob Yaremko devient vice-président, et Mme Arlene Haché a été nommée responsable du dossier de la participation des femmes.

Le candidat du NPD dans la circonscription de l'Arctique de l'Ouest aux élections fédérales du 25 octobre 1993, M. Bill Schram, continuera à oeuvrer dans l'organisation régionale à titre de porte-parole et de répresentant officiel des T.N.-O. au conseil national du parti.

K.L.



Les édifices gouvernementaux ont mis leurs drapeaux en berne le 28 avril, à l'occasion du jour national de deuil.

Les accidents de travail emportent six ténois en 1993

Le jour national de deuil est observé à Yellowknife

Les travailleurs ténois devront travailler encore plus fort pour s'assurer que les compagnies dans les T.N.O. respectent les lois sur la santé et la sécurité au travail, a déclaré M. Jim Evoy, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses des T. N.-O., durant [redacted] cérémonie soulignant le jour national de deuil le [redacted] avril à Yellowknife.

Selon le leader syndical, les Territoires, par rapport au reste du pays, sont la pire juridiction au plan de la santé et de la sécurité au travail. L'an dernier, 3 600 accidents ont été signalés dans le Nord, et six personnes ont péri au cours de tels accidents. «Nous avons le taux le plus élevé d'accidents mortels dans le pays,» renchérit M. Evoy durant les cérémonies marquant le jour de deuil et qui se déroulèrent au monument des mineurs érigé dans le centre-ville.

Environ 100 personnes se sont recueillies à la mémoire des amis ou des parents que des accidents du travail ont emportés.

«Depuis un an, l'exploitation des mines de diamants au nord de la ville suscite beaucoup d'intérêt, entre autres pour les possibilités d'emploi. Par contre personne ne parle des mesures de sécurité qui seront prises pour garantir la santé des employés. Les travailleurs ténois devront s'assurer que leurs conditions de travail se conforment aux lois existantes visant à les rendre sécuritaires,» conseille M. Evoy.

Le Jour national de deuil est observé annuellement depuis 1987, à la mémoire des victimes des accidents de travail.

À travers le Canada, pas moins de 1 000 personnes sont mortes l'an dernier et des milliers d'autres ont été blessées dans des accidents de travail.

Cette année, une proclamation du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a officialisé l'événement. Les édifices gouvernementaux ont mis leurs drapeaux en berne à cette occasion. Le ministre de la Sécurité et des services publics, M. Richard Nerysoo, n'a pas assisté aux cérémonies, mais il a envoyé une lettre soulignant le rôle des travailleurs afin que soient respectées les normes de sécurité.

M. Jim Bowden, président d'une organisation vouée à la défense des travailleurs blessés et handicapés suite à des accidents de travail, a pris la parole au nom du groupe auquel il veut donner une voix politique.

«Les accidents de travail provoquent la colère, la douleur et la peur. Trop souvent, il faut attendre un accident tragique pour que l'on se préoccupe de la santé et de la sécurité des travailleurs. Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour nous rappeler que personne n'est à l'abri d'un accident. Nous devons lutter avec toujours plus de détermination pour la justice et pour la dignité des travailleurs,» a conclu M. Bowden.

Karen Lajoie

À l'occasion du Jour national de deuil, plusieurs citoyens de Yellowknife dont M. Fernand Denault mineur et syndicaliste (à gauche sur la photo) observent devant le monument aux mineurs une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes d'accidents de travail dans les T. N.-O.

Le prêtre-ethnologue consacra cinquante ans de sa vie au Nord

Le père Guy Mary-Rousselière périt dans un incendie

Le père Guy Mary-Rousselière, un scientifique reconnu internationalement pour ses recherches archéologiques et ethnologiques sur le peuple inuit, [redacted] trouvé la mort le 23 avril dernier lors d'un incendie qui a détruit l'église catholique de Pond Inlet.

Un résidant de Pond Inlet qui marchait aux environs de l'église [redacted] aperçu de la fumée vers 2h30 du matin et a signalé l'incendie aux pompiers.

Ceux-ci ont éprouvé peu de difficulté à maîtriser le feu en moins d'une heure; ils n'ont cependant pas pu sauver la vie du père Mary-Rousselière. L'incendie a par ailleurs causé 300 000 dollars de dommages.

Les flammes ont également détruit tous les documents et les enregistrements que le père Mary-Rousselière avait amassés durant ses 50 ans de recherche scientifique.

Le père Mary-Rousselière (dont le décès est survenu à l'âge de 81 ans) avait passé plus de la moitié de sa vie dans l'Arctique.

Spécialiste de l'histoire de l'Arctique de l'Est et de [redacted] population, le père Mary-Rousselière fut le premier habitant du Nord canadien et le premier francophone de l'extérieur du Québec à recevoir en 1989 le Prix de la recherche scientifique sur le Nord.

Ce prix, créé en 1983 pour marquer le 100ième anniversaire de l'Année internationale polaire de 1882-83, est accordé chaque année. *L'Aquilon* avait souligné à l'époque l'attribution de ce prix prestigieux au père Mary-Rousselière.

Les recherches du prêtre catholique débutèrent en 1944, au sud d'Igloolik. Au cours des années, le père effectua des fouilles dans plusieurs autres sites archéologiques, surtout dans la région de Pond Inlet.

Le père avait aussi écrit de nombreux articles et des ouvrages sur la culture inuit, y compris les jeux traditionnels inuit avec de la ficelle, et leur rôle comme moyen de communication. Ses articles furent publiés dans des magazines tels le *National Geographic*. Le père avait également réalisé un documentaire sur le Nord.

Né en France en 1913, le père Guy Mary-Rousselière avait étudié [redacted] Paris. Il fut envoyé au Canada en 1938 comme missionnaire oblat, dans une paroisse du nord du Manitoba.

«Je n'ai jamais pensé qu'il fut incompatible avec mes fonctions pastorales, de m'intéresser à la culture des Inuit,» confiait-il [redacted] 1989 à l'Association de la presse francophone.

Le commissaire aux incendies Ken Sheridan a déclaré que la cause de l'incendie qui a coûté sa vie au prêtre était accidentelle.

L'enquête à ce sujet se poursuit. Les funérailles du père Mary-Rousselière ont eu lieu [redacted] Pond Inlet cette semaine.



Karen Lajoie/L'Aquilon

L'équipe de l'école William MacDonald essaie d'empêcher son «chien» d'attaquer Erin Freeland-Ballantyne de l'école St-Joseph durant [redacted] moment très animé de la joute d'improvisation.

Les jeunes découvrent l'improvisation à l'école

«Laissez-moi parler !»

Vous êtes-vous déjà glissé dans la peau d'un chien tenu en laisse par son maître ? L'animal est attaché à son maître bien que celui-ci ne lui accorde pas beaucoup d'attention? Comment réagiriez-vous ? Comment attireriez-vous l'attention de votre maître ? En faisant des bruits inusités? En attaquant d'autres personnes ?

Pour une troupe d'étudiants qui s'adonnaient pour la première fois au jeu théâtral de l'improvisation (l'impro, pour les initiés !) le 20 avril dernier, ces questions étaient brûlantes d'actualité alors qu'ils ne disposaient que de deux minutes pour se préparer et élaborer un scénario avant de se lancer dans l'interprétation du thème imposé par l'arbitre, sous le regard des entraîneurs et des spectateurs.

Les étudiants de trois écoles de Yellowknife, William MacDonald, Allain St-Cyr et St-Joseph, participent pendant la plus grande partie du mois de mai à un projet de ligue d'improvisation en français organisé par leurs enseignants, dont Mme Nikole Loubert. «Le but de tout cela est simple : faire apprendre le français [redacted] étudiants d'une façon intéressante, amusante et originale en même temps» explique-t-elle.

L'activité est très populaire auprès des jeunes, même s'ils ne maîtrisent pas toujours les règles du jeu. Plusieurs joueurs ont reçu des punitions pour jeu ayant trop tardé, pour répartie pas assez audible, pour confusion dans l'interprétation du thème ou pour «rudesse» (gestes ou langage grossiers). Du coup, au fil des punitions, les équipes perdaient des points.

Les joueurs auront le temps de se familiariser avec les règles du jeu puisque que chaque école accueillera à tour de rôle les autres et que chaque partie permettra aux équipes d'aborder plusieurs thèmes.

Avant chaque ronde, l'arbitre choisit le sujet d'improvisation et la manière dont les équipes doivent l'interpréter: jeu dramatique, libre, mime ou onomatopées. Quelques fois, les jeunes ont dû aussi chanter ou réciter de [redacted] poésie. Pendant ce temps-là, les aiguilles du chronomètre tournent et les joueurs doivent s'efforcer de compléter leur jeu dans les délais prescrits.

Cette activité des plus divertissantes n'est pas uniquement réservé aux jeunes. Mme Loubert prépare actuellement une soirée pour les adultes francophiles et francophones, qui se déroulerait le 19 mai. Les gagnants joueront ensuite contre l'équipe d'Allain St-Cyr dans un grand match de clôture de la soirée.

Mme Loubert invite toutes les personnes intéressées à jouer à la contacter au plus vite afin de former les équipes avant le 19 mai. Elle encourage tout le monde à participer. «L'année dernière, on a eu deux soirées avec plus de 100 joueurs, rappelle-t-elle. Cette fois-ci, nous aimerions impliquer les étudiants en immersion [redacted] les francophiles aussi».

Karen Lajoie

Le conseil scolaire francophone devra patienter encore un peu

En prévision des élections municipales, la Ville de Yellowknife va procéder cet été à un recensement des citoyens qui ont le droit de vote. Lors de ce recensement, l'administration municipale déclare de ne pas être en mesure d'inclure des questions qui permettraient d'établir une liste officielle des francophones de la capitale. Cette décision que la ville justifie en invoquant la loi électorale prive le Conseil scolaire francophone de Yellowknife (qui en est à ses débuts) de données importantes.

Avec la liste des francophones, le conseil aurait pu en effet savoir qui sont à Yellowknife les ayants droit dont le statut est défini par l'article 23 de la Charte des droits et libertés relatif au droit à l'instruction dans la langue de la minorité. Aux dires de la responsable des élections pour la Ville de Yellowknife, Mme Betty Dahl, la langue maternelle n'est pas, aux termes de la loi, un critère déterminant dans l'attribution du droit de vote. La loi considère seulement l'âge, la date d'arrivée à Yellowknife et la citoyenneté. Ces critères adaptés à la situation de la majorité ne tiennent pas compte de la situation particulière des francophones, on s'en rend bien compte maintenant.

Le dossier n'est pas pour autant classé. Le conseil scolaire envisage d'approcher de nouveau la Ville pour voir si [redacted] position pourrait être révisée. Si cela ne marche pas, le conseil s'adressera au ministre de l'Éducation pour que les modifications [redacted] la loi scolaire soient apportées plus rapidement que prévu.

Une fois révisée, la loi scolaire accordera au conseil scolaire les pleins pouvoirs dont il ne dispose pas présentement. Pour une question aussi stratégique que le recensement des francophones, le conseil (s'il était une entité distincte et reconnue par la loi) serait dans une position plus solide que l'actuel parrainage du conseil par la commission scolaire de Yellowknife nº 1. Aussi appréciée que soit la volonté de la commission d'offrir aux parents francophones une forme partielle de gestion scolaire, espérons que la révision de la Loi scolaire ne tarde plus.

D'ici au printemps 1995, le conseil scolaire francophone compte profiter de cette période de rôdage pour planifier son développement et [redacted] doter des outils nécessaires à ses fonctions. Le recensement des francophones est l'un de ces outils. Dès la mi-octobre, il se tiendra de nouvelles élections au conseil scolaire. Pour mener ces élections à bien, une liste des francophones et des ayants droit s'impose. Si la Ville ne peut pas réaliser un recensement des francophones, il est à espérer que l'administration municipale trouvera tout de même une manière de faciliter ce projet important.

Karen Lajoie



Merci pour vos bons voeux

À l'occasion de notre 54[ième] anniversaire de mariage le 9 avril, nous avons célébré en allant voir la troupe de théâtre Les Pas Frettes aux Yeux qui présentaient «Les binnes sont cuites !». C'était vraiment une agréable soirée. Recevoir la surprise d'une énorme carte de souhaits durant la collation après le spectacle était pour nous tout spécial.

Merci à Gisèle et à tous ceux qui ont participé !

Orel et Jeanne Dubé

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Line Gagnon

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce [redacted] une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est [redacted] propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et [redacted] constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accédera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer [redacted] source.

Les élèves de l'école Allain St-Cyr gagnent tous leurs paris

Les étudiants de l'école Allain St-Cyr ont parié en janvier avec le directeur de leur école, M. Terry Bradley, qu'ils liraient assez de livres pour remplir leur Lecturosaurus. S'ils y parvenaient, M. Bradley s'engageait [redacted] passer un après-midi sur le toit de l'école.

Dans le couloir de l'école, le Lecturosaurus (créature peu connue qui mesure sept pieds de longueur et huit pieds de hauteur) est rempli de 150 petits dinosaures. Sur chaque dinosaure dix cercles, chaque cercle représentant un nombre de pages lues. Pour les jeunes en 1[ère] année, un cercle équivaut à la lecture de 10 pages. Le même cercle pour un enfant en 9[e] année représente 90 pages. Selon M. Bradley, quelques jeunes ont rempli trois ou quatre dinosaures à eux seuls.

Pour le directeur, ce pari offrait une occasion irrésistible d'inciter les enfants [redacted] la lecture [redacted] français. Les élèves ayant relevé le défi, M. Bradley s'est fait un plaisir de monter sur le toit de l'école, le 29 avril dernier. De ce poste d'observation, le directeur [redacted] a profité pour surveiller la récréation.

M. Terry Gallant, professeur [redacted] l'école Allain St-Cyr, était aussi de la partie. Ses étudiants lisaient beaucoup. Pour les encourager à lire encore plus, il a promis de se raser la barbe ... d'un seul côté du visage.

«Tout le monde est gagnant lorqu'on fait quelque chose comme ça,» souligne M. Gallant.

Pour couvrir un mur de dinosaures, M. Bradley compte amener le Lecturosaurus d'Allain St-Cyr à l'école J.H. Sissons qui avait défié l'école française. Le Lecturosaurus de Sissons (qui mesure 60 pieds de long) n'est pas encore rempli.



Les pilotes et les parachutistes se livrent à des prouesses très attendues

Près de 2 500 personnes se déplacent pour la journée des Forces armées

Près de 2 500 personnes, la plupart en short et en manches courtes, ont profité des températures estivales de la fin de semaine dernière pour envahir les terrains de l'aéroport et profiter de la journée des Forces armées canadiennes.

Attraction principale de cette journée, le spectacle de la troupe de vols acrobatiques *Snowbirds* fut précédé d'une visite des hangars et des pistes. Les mordus d'aviation et le public en général pouvaient monter à bord de cinq modèles différents d'avions militaires, dont le C-141B, un énorme avion de transport militaire américain. Après cette reconnaissance des lieux, le spectacle débuta avec en première partie l'équipe de parachutistes les *Sky Hawks* dont les sauts se caractérisent par leur précision.

Au retour au sol des parachutistes, les neuf pilotes des *Snowbirds* se sont envolés pour effectuer en une demi-heure pas moins de 45 manoeuvres, à des vitesses de plus de 500 kilomètres à l'heure. La maîtrise et la témérité avec laquelle les *Snowbirds* pilotent leur avion de modèle CT 114 Tutor ont soulevé l'enthousiasme de la foule.

Une formation musicale de militaires a clôturé la journée en interprétant des airs traditionnels écossais, pour le plus grand plaisir des gens assistant à cette journée des Forces armées canadiennes.

Karen Lajoie/L'Aquilon (3)





Au programme de la journée des Forces armees : des sauts périlleux et précis, des mordus d'aviation qui s'en donnent à coeur joie autour d'un C-141B et des airs de cornemuse, en guise d'au revoir.



Quoi de neuf ?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - mai 1994

CABANE À SUCRE FAMILIALE DU 24 AVRIL DERNIER - MERCI!!!!!!

L'Association franco-culturelle de Yellowknife aimerait remercier tous ceux et celles qui sont venus se sucrer le bec lors de cet événement. Plus de 125 personnes étaient présentes au chalet du lac Long. Ce fut donc tout un succès. Les organisateurs ont même été obligés de se rendre en ville pour se réapprovisionner en oeufs... Merci aux bénévoles !!! (Louise Desbiens, Raymond Bélair, Michel Bérubé, Daniel Lamoureux, Ginette Bérubé, Carole Bélair, Alice Brazeau... et tous les autres que l'on aurait pu



oublier ici... Sans votre aide, nous n'irions pas bien loin). Wow! On a même fait la première page du *Yellowknifer*, c'est pas peu dire!

SIROP

En passant, il reste encore un peu de sirop pour ceux et celles qui n'auraient pas eu la chance de s'en procurer encore. Nous avons quelques pots de beurre d'érable, des formats de 540 ml, 1 litre et 3 litres. Vous n'avez qu'à téléphoner au 873-3292 pour placer votre commande, ou vous présenter à l'Édifice Precambrian au 2e étage.

RAPPEL : ÉCLIPSE VIDÉO

«Yellowknife vu par...». Vous souvenez-vous? Le projet consistait à immortaliser un coin de Yellowknife en réalisant un petit film de 10 minutes environ. Nous avons reçu des bouts de film et le montage sera présenté au public lors de l'Assemblée générale annuelle.

De plus, les gens impliqués pourront participer à la séance de montage donnée par Jean-François Pitre de PIDO Production. Il n'est pas trop tard si vous voulez vous joindre à eux et présenter votre réalisation.

La date limite pour présenter votre film est le 31 mai 1994. L'atelier de montage aura lieu au début juin . Pour plus de renseignements, appelez le 873-3292.

BALLE LEEEEEENTE ÉTÉ 1994

Vous êtes intéressé? Quelques francophones ont déjà commencé à former une équipe francophone qui jouera contre d'autres équipes de Yellowknife dans la Division «D» de la ligue mixte de la *Yellowknife Slo-Pitch Association* cet été. Si vous voulez vous joindre à eux (les femmes sont les bienvenues), vous pouvez contacter l'Association au 873-3292. Les coûts d'inscription sont encore à déterminer.

P.S. : Plus il y aura de monde, mieux ce sera (si vous vous absentez pour des vacances, ce sera plus facile de trouver des remplaçants).

LES BINNES SONT CUITES

Des cassettes vidéo de la pièce qui vous a été présentée en avril dernier seront bientôt disponibles au coût de 20$ chacune. Ceux et celles qui aimeraient s'en procurer n'ont qu'à téléphoner à l'Association.

ST-JEAN BAPTISTE

La St-Jean arrive à grand pas. Nous sommes présentement à étu-



dier quelques possibilités pour innover cette année.

Si vous avez des suggestions, des commentaires, des idées géniales pour faire de cet événement quelque chose de pas ordinaire, n'hésitez pas !

Bienvenue également à tous ceux qui désirent s'impliquer dans l'organisation de cette journée. Le numéro de téléphone est toujours le même : 873-3292.

RADIO : À PROPOS DE L'ÉQUIPE

Peut-être seriez-vous intéressé à faire de la radio si ceci n'impliquait pas tous vos week-end? Voici la solution proposée par l'équipe actuelle : former quatre (4) équipes qui produiraient et mettraient en onde leurs émissions une fois par mois.

Ainsi, la communauté bénificierait d'une diversité intéressante et les animateurs, de leurs week-end. C'est également une opportunité pour vous de réaliser des reportages, de rencontrer des gens, de vous impliquer et de donner un peu de votre temps pour votre communauté... Si vous êtes intéressé, composez le 873-3292. Au plaisir !!!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La date pour notre prochaine Assemblée générale annuelle serait le 22 juin prochain. Ce n'est pas encore officiel, mais ce sera à tout le moins aux alentours du 22.

Les membres recevront une convocation dix (10) jours avant la tenue de l'Assemblée, ainsi qu'un ordre du jour. Plusieurs points importants seront à discuter et nous aurons besoin de connaître votre opinion. Nous vous attendons donc en grand nombre.

Surveillez *L'Aquilon* pour connaître tous les détails et le lieu. Au plaisir de vous rencontrer. Des cartes de membres seront disponibles sur place.

UN PEU D'HUMOUR !!!

Illusions...

Les deux tiers des hommes disent que leur épouse est leur meilleure amie. Seulement les deux cinquièmes des femmes disent que leur époux est leur meilleur ami... (Cherchez l'erreur!)

Question bidon...

Pourquoi les grandes sociétés pétrolières n'ont-elles pas encore mis au point un bidon de liquide lave-vitres qui permette d'en verser le contenu sans que le quart se répande dans la nature ?

TERRIB !

Consommation annuelle de boisson gazeuses par personne en Amérique du Nord : 731 bouteilles. En Inde : 3 bouteilles.

(Sources : L'Actualité, 15 avril 1994)

Du 20 au 23 mai, 500 jeunes franco-ontariens participeront à une fête du sport et des arts

«Des Jeux qui nous ressemblent et qui nous rassemblent»

Après les Jeux du Québec, les Jeux de l'Acadie et les Jeux de la francophonie, place aux Jeux franco-ontariens! Environ 500 jeunes âgés de 14 à 18 ans et venant de tous les coins de la province convergeront vers Orléans où auront lieu les premiers Jeux franco-ontariens.

Après deux années de réflexion et de travail, le concept des jeux développé par la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) se rapproche davantage de celui des Jeux de la francophonie que celui, plus sportif, des Jeux de l'Acadie.

Outre l'incontournable volet sportif, les Jeux franco-ontariens font, comme les Jeux de la francophonie, une bonne place au volet culturel. Pendant que certains se mesureront lors des épreuves de piste et de pelouse ou lors des matchs de soccer, de volleyball et de basketball, d'autres joueront des matchs d'improvisation, participeront à des épreuves en arts visuels, [redacted] des quiz franco-ontariens ou à des épreuves qui détermineront qui sont les meilleurs amuseurs public. «Pendant quatre jours, les 500 jeunes auront l'occasion de mettre [redacted] l'épreuve leurs aptitudes athlétiques, leur imagination, leur originalité, leur esprit d'équipe et leurs connaissances générales de l'Ontario français», résume la FESFO.

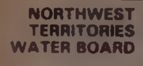
Pour les organisateurs de l'événement, il n'y a pas une, pas dix, mais bien «30,000 bonnes raisons d'organiser les jeux». En fait, il y a autant de raisons qu'il y a d'étudiants franco-ontariens dans les 71 écoles qui pourraient participer [redacted] chaque année à l'événement.

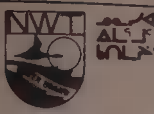
Chaque école est invitée à déléguer dix représentants, cinq garçons et cinq filles, c'est-à-dire deux élèves pour chacun des volets. Pas moins de 45 écoles ont déjà confirmé leur participation aux premiers jeux et les organisateurs pensent que des jeunes de 60 écoles seront présents lors des cérémonies d'ouverture, qui auront lieu à l'école secondaire catholique Garneau d'Orléans.

Les organisateurs disent que le concept des Jeux franco-ontariens respecte les jeunes et est à leur image. «Des jeux qui nous ressemblent et qui nous rassemblent», a joliment résumé l'un d'eux lors de la conférence de presse annonçant la tenue de ce grand rassemblement. Justement, il semble que les jeunes en ont jusque là de la compétition incessante, de la pression sociale, des emplois précaires et de l'assimilation. Les Jeux franco-ontariens seront donc une sorte de pause dans une vie qu'on trouve déjà trop difficile.

Ce ne sont donc pas des écoles ou des régions qui vont s'affronter lors de ces jeux, mais des individus. On ne se battra pas pour gagner le drapeau de jeux, et les équipes seront formées d'élèves des quatre coins de l'Ontario. La camaraderie passera avant la compétition, et les échanges avant les confrontations.

Les jeunes participants devront débourser 90$ pour s'inscrire aux compétitions. Pour la FESFO, il ne s'agit là que d'un autre moyen de varier les sources de financement de ces jeux qui coûteront entre 200 000$ et 300 000$. De nombreux partenaires commanditent l'événement. (APF)





Office des [redacted] des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse :	Johnnie Rocher
Site:	Baie de Yellowknife, Grand lac des Esclaves, Territoires du Nord-Ouest
Projet:	Construction d'un quai

Pour plus d'information, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191 d'ici le 13 mai 1994.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Ajout [redacted] rénovation [redacted] l'école Quluaq

Ajout de quatre salles de classe et amélioration des systèmes de ventilation et d'intercommunication – Clyde River, T.N.-O. –

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre mécaniques et électriques doivent être déposés à l'Association des constructeurs des T.N.-O., 4817, 49e Rue, Bureau 201, Yellowknife NT, tél. (403) 873-3949, avant 15 h, heure locale, le 24 mai 1994.

Les soumissions doivent parvenir avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE [redacted] MAI 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE [redacted] MAI 1994

Renseignements techniques :
Malli Aulakh
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
[redacted]
Tim Turner-Davis
Ferguson Simek Clark
Tél. : (819) 979-0555

Nouveau centre d'apprentissage communautaire

Cadre support [redacted] 465 m², quatre salles de classe, structure autonome sur piliers métalliques – Igloolik, T.N.-O. –

Les soumissions doivent parvenir avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 27 [redacted] 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 27 [redacted] 1994

Renseignements techniques :
Ian Simpson
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Keith Irving
Full Circle Architecture
Tél. : (819) 979-4484

Les soumissions cachetées concernant les projets susmentionnés doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées [redacted] main propre au 4e étage de l'édifice Brown) ou au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre [redacted] bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue).

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du May 6, 1994.

Un montant de 50 [redacted] non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse [redacted] toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :
Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

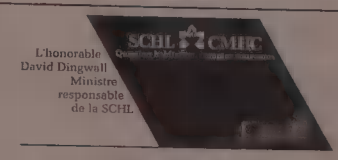


Publicité

Dates de tombée :
Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 16h
Merci de votre collaboration!

(403) 873-6603

L'honorable
David Dingwall
Ministre
responsable
de la SCHL



PROGRAMME DE RÉNOVATION II (1994)

Main d'oeuvre seulement

La Société d'habitation des T.N.-O. lance des appels d'offres pour la main d'oeuvre seulement dans le cadre du Programme de rénovation II (1994) pour les communautés suivantes :

1. Fort Rae [redacted] logements

Les soumissions à cet appel d'offres doivent parvenir au bureau de l'administration centrale de la SHTNO [redacted] Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 16 [redacted] 1994.

2 Fort Providence 2 logements

Les soumissions à cet appel d'offres doivent parvenir [redacted] bureaux de la SHTNO à Yellowknife [redacted] à Hay River avant 14 h, heure locale, le 18 [redacted] 1994.

3. Aklavik 2 logements

Les soumissions à cet appel d'offres doivent parvenir aux bureaux de la SHTNO à Yellowknife ou [redacted] Inuvik avant 14 h, heure locale, le 20 mai 1994.

4. Fort McPherson 2 logements

Les soumissions [redacted] cet appel d'offres doivent parvenir [redacted] bureaux de la SHTNO à Yellowknife ou à Inuvik avant 14 h, heure locale, le 24 mai 1994.

5. Paulatuk 1 logement
Iqaluit 3 logements

Les soumissions à ces appels d'offres doivent parvenir au bureau de la SHTNO [redacted] Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 27 mai 1994 et au bureau de la SHTNO à Iqaluit avant 16 h, heure locale, le 27 [redacted] 1994.

6. Sanikiluaq 3 logements
Arviat 6 logements

Les soumissions à ces appels d'offres doivent parvenir [redacted] bureau de la SHTNO à Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 31 mai 1994, au bureau de la SHTNO [redacted] Arviat avant 15 h, heure locale, le 31 mai 1994 ou [redacted] bureau de la SHTNO à Iqaluit avant 16 h, heure locale le 31 [redacted] 1994.

7. Repulse Bay [redacted] logements
Coppermine 4 logements

Les [redacted] ces appels d'offres doivent parvenir [redacted] bureau de la SHTNO à Yellowknife ou [redacted] Cambridge Bay avant 14 h, heure locale, le 3 juin 1994 ou au bureau de la SHTNO [redacted] Arviat avant 15 h, heure locale, le 3 juin 1994.

8. Cape Dorset 3 logements
Igloolik 3 logements

Les soumissions [redacted] ces appels d'offres doivent parvenir [redacted] bureau de la SHTNO à Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 7 juin 1994 [redacted] au bureau de la SHTNO [redacted] Iqaluit avant 16 h, heure locale, le 7 juin 1994.

9. Pond Inlet [redacted] logements
Baker Lake [redacted] logements
Clyde River [redacted] logements

Les soumissions à [redacted] appels d'offres doivent parvenir [redacted] bureau de la SHTNO à Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 10 juin 1994, ou [redacted] bureau de la SHTNO à Arviat avant 15 h, heure locale, le 10 juin 1994, [redacted] au bureau de la SHTNO à Iqaluit avant 16 h, heure locale, le 10 juin 1994.

Les soumissions doivent être livrées [redacted] main propre au bureau de district de votre région ou [redacted] bureau de l'administration centrale de la SHTNO de Yellowknife, 10e étage, Édifice Scotia [redacted] la date limite ou avant

Un montant de 50 $ plus T.P.S. [redacted] remboursable est exigé pour obtenir les documents. Vous pouvez obtenir les documents d'appel d'offres des bureaux de la SHTNO de Yellowknife, de Cambridge Bay, d'Arviat, d'Inuvik, d'Iqaluit et de Hay River.

Les documents pourront être consultés dans les bureaux de la Société d'habitation de la communauté où doivent se faire les réfections, de même qu'au bureau de l'Association [redacted] la construction des T.N.-O. à Yellowknife

Renseignements sur les appels d'offres : Elsa Mogensen Slater, C.P. 1925, Yellowknife, NT X1A 2P5. Téléphone : (403) 873-7883 Télécopieur : (403) 920-8024

Renseignements techniques : Don Iossa, Téléphone : (403) 873-7879 Télécopieur : (403) 920-8024

La politique d'encouragement [redacted] entreprises du GTNO s'applique pour ces appels d'offres dans le but d'encourager l'emploi de la main d'oeuvre du Nord et locale et d'utiliser des matériaux [redacted] des [redacted] de [redacted] provenance, en autant que lesdites entreprises du Nord et locales se soient vues accorder le statut d'entreprise du Nord en vertu de la politique d'encouragement aux entreprises du GTNO.

Les coûts de ces projets sont partagés entre la SHTNO et la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Une caution est exigée pour ces projets.

La Société n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse [redacted] toute offre reçue.



L'hon [redacted] ministre



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Épandage et approvisionnement de chlorure de calcium, route Dempster

Épandage et approvisionnement de chlorure de calcium à des endroits spécifiques; 438,85 tonnes – Du kilomètre 0 [redacted] kilomètre 272,5 de la route Dempster (n° 8), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, ave Franklin) ou [redacted] surintendant régional, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1, Inuvik NT X0E 0T0 (ou livrées en main propre au 3e étage de l'édifice Mack Travel) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 [redacted] 1994

Les contracteurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du [redacted] mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter [redacted] la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres :
Liz Vens, agente [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques :
Garry Kaulbach/Gurdev Jagpal
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 979-7345

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et [redacted] Services
L'hon. Don Morin, ministre

Garage à deux emplacements doubles pour l'entretien

[redacted] emplacements doubles, charpente en bois, fondations [redacted] dalles en béton – Sanikiluaq, T.N.-O. –

Garage [redacted] deux emplacements doubles pour l'entretien

Deux emplacements doubles, charpente en bois, fondations et dalles en béton – Arctic Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) ou à l'agent aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 19 MAI [redacted]
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 19 [redacted]

Les contracteurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du 29 avril 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur [redacted] formules prévues [redacted] cet effet [redacted] accompagnées de [redacted] caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus [redacted] ou toute [redacted] reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :
Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques :
George Waldermann
Gouvernement [redacted] T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Tim Turner-Davis
Ferguson Simek Clark
Tél. : (819) 979-0555

Une analyse de la politique réformiste et du dossier des langues officielles

Eugène, Pierrette, Don et les autres...de l'inutilité d'un comité parlementaire

Depuis quelques semaines, les députés réformistes remettent en question la Loi sur les langues officielles et s'interrogent sur les coûts du bilinguisme. Pendant ce temps, le Commissaire aux langues officielles pointe du doigt le Conseil du Trésor dans son dernier rapport annuel.

Il lui reproche, notamment, de ne pas avoir été plus ferme dans le dossier de la langue de travail chez les fonctionnaires fédéraux et de ne pas avoir prévu des mesures pour que les bureaux fédéraux désignés bilingues offrent des services linguistiques de qualité. En fait, M. Goldbloom [redacted] fait cette année du Conseil du Trésor le bouc émissaire d'à peu près tous les problèmes reliés à l'application de la Loi sur les langues officielles.

Ces deux questions, la langue de travail chez les fonctionnaires francophones (qui sont souvent obligés de travailler en anglais et dont le travail est souvent supervisé par [redacted] anglophone unilingue) et [redacted] qualité des services bilingues dans les bureaux fédéraux, justifiaient amplement la comparution le 27 avril dernier du ministre responsable du Conseil du Trésor, Arthur Eggleton, devant le Comité mixte permanent des langues officielles. Mais voilà: ce comité, qui [redacted] était à sa deuxième séance publique a, [redacted] nouveau, failli à la tâche et fait la démonstration de son inutilité.

La majorité des députés qui composent ce comité sont pourtant des honorables représentants des communautés de langue officielle. Les députés Eugène Bellemare et Don Boudria sont de l'est ontarien. La présidente du comité, Pierrette Ringuette-Maltais, représente le Madawaska, dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Et Warren Allmand est [redacted] député anglophone bilingue de l'ouest de l'île de Montréal qui a siégé sur ce comité, alors qu'il était dans l'opposition officielle.

Plutôt que de prendre le relais du Commissaire aux langues officielles qui, faut-il le rappeler, travaille surtout pour les minorités francophones au pays, les députés Eugène Bellemare et Pierrette Ringuette-Maltais se sont contentés de flatter dans le bon sens du poil le ministre Eggleton. Le député Bellemare, pour un, a fait la preuve par quatre que la présence de députés francophones de l'extérieur du Québec sur ce comité étouffe, annihile toute tentative de débattre des véritables problèmes entourant l'application de la Loi sur les langues officielles.

Durant toute la comparution du ministre, aucun député «hors Québec» n'a interrogé le témoin sur les critiques soulevées par le Commissaire aux langues officielles dans [redacted] rapport. Les propos mielleux de la députée Ringuette-Maltais à l'endroit du ministre et les questions «plantées» du député Bellemare avaient remplacé la saine critique. Le député Boudria étant absent et le député Allmand s'étant contenté de faire acte de présence, il ne restait plus qu'à écouter les nombreuses questions du député réformiste Bob Ringma sur «les coûts du bilinguisme». A la fin de sa comparution, le ministre s'en était tiré sans une seule égratignure.

Le sénateur Jean-Claude Rivest, un ancien proche conseiller de l'ex premier ministre du Québec Robert Bourassa, a été le seul membre francophone de ce comité à poser des questions pertinentes et judicieuses. Le seul à démontrer une capacité d'analyse. Le seul à vouloir aller au fond des choses, laissant aux autres les commentaires superflus. Bref, le seul à réfléchir avant de parler!

La présence de députés libéraux francophones de l'extérieur du Québec sur le Comité mixte des langues officielles pouvaient, au départ, être perçue comme une façon efficace de protéger la Loi sur les langues officielles contre les assauts des réformistes et des bloquistes. N'osant manifestement pas critiquer leur gouvernement de peur de donner des munitions [redacted] l'opposition, maîtrisant mal le dossier, les députés francophones de l'extérieur du Québec sont plutôt en train de rendre un mauvais service aux minorités francophones.

Yves Lusignan (APF)

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 19, vendredi 13 mai 1994

Deuxième condamnation pour homicide involontaire

Rudolf Mingilgak écope de 10 ans pour avoir tué son meilleur ami

L'artiste inuit Rudolf Mingilgak, âgé de 56 ans, a plaidé coupable à une accusation d'homicide involontaire le 10 mai dernier. Il a été condamné à un emprisonnement de [redacted] ans par le juge John Vertes de la cour Suprême.

La victime, M. Peter Kokliak, a été tué le 20 février 1993 [redacted] Cambridge Bay d'un seul coup de couteau. MM. Mingilgak et Kokliak étaient amis. Depuis deux jours et une nuit, ils [redacted] «soûlaient» ensemble.

Selon les faits présentés par la procureur de la Couronne Me Louise Charbonneau, quelques personnes se sont rassemblées chez M. Kokliak pour un party le vendredi soir. Le lendemain, le party s'est poursuivi et le groupe s'est déplacé chez M. Mingilgak.

Vers 16h10 le samedi, la GRC a reçu un appel signalant un problème chez M. Mingilgak. Deux policiers se sont rendus [redacted] les lieux et ont arrêté une personne pour ivresse en public. Les autres fêtards ont alors quitté le party. MM Mingilgak et Kokliak [redacted] sont retrouvés seuls. À peine 90 minutes après l'intervention de la gendarmerie, M. Kokliak gisait mort, dans le vestibule de la résidence de M. Mingilgak.

Le présumé coupable fut rattrapé par son beau-frère vers 17h30 samedi, sur la plage, aux abords de la communauté. M. Mingilgak était complètement ivre et marchait d'un pas chancelant. Il aurait déclaré, en larmes, «Je viens tout juste de tuer Peter».

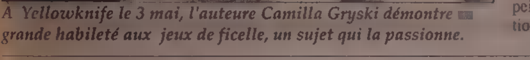
De retour chez le sculpteur, [redacted] GRC a trouvé un couteau de chasse couvert de sang humain dans le réfrigérateur. Les vêtements et les bottes d'hiver de M. Mingilgak étaient également couverts de sang.

Une autopsie effectuée le lendemain du décès de M. Kokliak a révélé qu'il avait succombé à une hémorragie interne provoquée par le coup de couteau [redacted] ventre reçu de M. Mingilgak. Le taux d'alcool dans [redacted] sang de la victime s'élevait [redacted] .330,bien au delà des limites permises de .08

Dans un film vidéo tourné par la GRC le 22 février, M. Mingilgak a reconstitué pour la police les événements. Il [redacted] déclaré ne pas savoir pourquoi il avait attaqué [redacted] ami, avec qui il travaillait comme guide de pêche et de chasse chaque été. Le prévenu avoue [redacted] la caméra «Quand je [redacted] suis rendu compte de ce que j'avais fait, j'ai eu très honte de [redacted] actions».

Ce n'est pas la première fois que M. Mingilgak tue quelqu'un. Il avait été reconnu coupable en 1976 d'homicide involontaire après avoir tué [redacted] femme. La consommation excessive d'alcool et une arme à feu étaient mêlés à la tragédie. Le casier judiciare de l'artiste inuit comporte 11 autres condamnations pour des assauts ou d'autres actes violents.

Mingilgak
Suite en page 2



A Yellowknife le 3 mai, l'auteure Camilla Gryski démontre [redacted] grande habileté aux jeux de ficelle, un sujet qui la passionne.

Rapport interne sur la situation à l'hôpital Stanton

Les relations entre l'administration et le personnel sont tendues

Les relations entre l'administration de l'hôpital Stanton de Yellowknife et les employés syndiqués de cet établissement doivent s'améliorer [redacted] plus vite afin de réduire le stress et le niveau de mécontentement des travailleurs, déclare le rapport d'un comité interne de l'hôpital, publié le 9 mai.

Selon le rapport, les tensions remontent à 1988, quand l'hôpital [redacted] quitté ses anciens locaux pour s'installer dans un bâtiment moderne. Le déménagement [redacted] marqué l'instauration d'un nouveau style de gestion, plus fonctionnel et plus impersonnel. Les responsabilités et les obligations de chaque employé ont été clairement et efficacement définies mais cela n'a pas créé une meilleure atmosphère de travail.

«Durant cette phase de modernisation de l'hôpital, les anciennes méthodes de travail ont été remises en cause. Les nouvelles fonctions du personnel et les nouvelles attentes de l'administration envers les employés ont suscité chez beaucoup de personnes de l'incertitude et du stress. L'administration n'a pas toujours su répondre de façon responsable et mesurée à cette situation. Du coup le problème du mécontentement des employés n'a pas été réglé [redacted] souligne le rapport.

Le rapport a été préparé et rédigé par un groupe de travail de trois personnes mandatées l'an dernier pour évaluer la situation des relations de travail [redacted] l'hôpital Stanton, après que des employés aient demandé une enquête interne.

Parmi les 25 recommandations contenues dans le rapport, plusieurs portent sur l'amélioration des communications entre l'administration et le personnel, les deux groupes les plus importants [redacted] l'hôpital.

Selon le document, des rencontres régulières entre ces deux groupes permettrait d'aborder et éventuellement de solutionner les plaintes déposées par le syndicat. De plus, «l'adminstration semble ne pas savoir comment interpréter la convention collective en vigueur à l'hôpital, et elle ne semble pas non

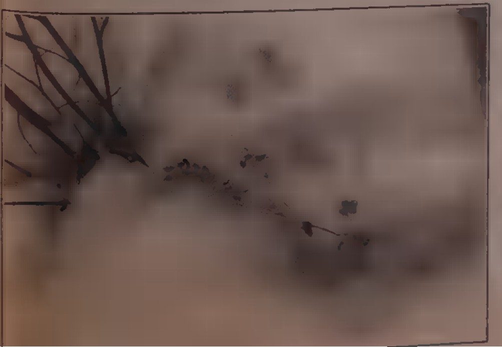
Stanton
Suite [redacted] page 2

Deux affaires criminelles fort différentes ont été jugées à Yellowknife le 5 mai dernier : la mort horrible d'Alphonse Simpson aux mains de Peter Drygeese et, dans l'autre cas, un important détournement de fonds (plus de 170 000$) attribué à une ancienne employée de la Commission des accidents du travail, Lorie Schott.
Lire en page 3.

À Iqaluit, les températures se réchauffent tranquillement. L'arrivée du printemps est soulignée par le carnaval «Toonik Tyme». Daniel Loyer du Comité de parents francophones d'Iqaluit nous explique comment les francophones ont participé aux festivités. Bravo à tous les bénévoles. **Lire en page 4.**

Diana Hooper-Pauzé de Fort Smith ne craint pas de se faire traiter de «*frog*». À ceux qui oseraient le faire, elle répond «grenouille». Grenouille par centaines; grenouilles à dénicher, grenouilles à collectionner; grenouilles à raconter. **Lire en page 5.**

Les mathématiques, la géométrie peuvent s'enseigner de toutes sortes de façons. À l'école Allain St-Cyr de Yellowknife, l'apprentissage de cette matière a donné lieu à un projet très intéressant à la gandeur de la ville. Marie-Claire Bradley , l'enseignante responsable du projet, nous en dit plus long. **À lire en page 8.**



Surprise! Il ne s'agit pas d'une fleur du printemps qui arrive enfin à percer la neige. Cette fleur revient de loin. Elle a traversé un long hiver et elle s'est desséchée. Nous la trouvons tout de même bien belle.

Rudolf Mingilgak

Suite de la page 1

Selon Me Charbonneau, quand M. Mingilgak est sobre, il [redacted] semble pas être un criminel, mais «cet homme, quand il boit, est très dangereux. On aurait pu croire que la grande tragédie survenue en 1976 aurait modifié en profondeur sa vie et ses comportements, mais il n'en est rien. Comment savoir si, cette fois-ci, l'inculpé va renoncer à la violence et à l'alcool? Il ne doit pas y avoir de troisième victime».

«Le casier judiciaire de M. Mingilgak révèle le très grand danger qu'il représente pour ses semblables lorsqu'il [redacted] bu, [redacted] affirmé le juge Vertes. Comme Mme Charbonneau l'a souligné, il ne doit pas y avoir une autre victime de son ivrognerie (...) Il est évident que l'accusé n'a pas tiré les leçons issues de son passé et de ses antécédents. À son âge, il devrait être un aîné respecté dans sa communauté, et non pas une menace pour ses concitoyens».

Selon l'avocat de la défense, M. Tom MacCauley, son client a beaucoup changé depuis le décès de sa femme. Ces propos n'ont pas convaincu le juge. «En 1976, il était ivre et il [redacted] tué sa femme. En 1993, il était ivre et il a tué son meilleur ami. Où voyez-vous une diffence dans le comportement de M. Mingilgak?» a demandé le juge Vertes avant de prononcer la sentence.

En plus de sa peine de 10 ans de prison, M. Mingilgak, à sa sortie de prison, sera interdit de port d'armes et de possession d'explosifs pendant dix ans. Me Tom MacCauley a demandé que son client purge sa peine dans une prison située dans les T.N.-O., parce qu'il est un Inuk unilingue. Normalement, pour les peines de prison de plus de deux ans, les prisonniers sont envoyés dans un pénitencier fédéral en dehors des T.N.-O.

Karen Lajoie

Karen Lajoie/L'Aquilon



Depuis quelques annees, la Chambre de commerce de Yellowknife organise un salon annuel pour les entreprises et les produits locaux. Cette année, environ [redacted] 500 personnes ont visité le salon.

Remise de la date du procès du député

James Arvaluk comparaîtra en juin

Le député d'Aivalik, M. James Arvaluk, comparaîtra à nouveau en cour territoriale le 7 juin. Le procès devait débuter plus tôt mais il fut décidé le 10 mai d'en retarder la tenue.

M. Arvaluk est accusé de conduite en état d'ivresse et d'avoir refusé de se soumettre à l'ivressomètre.

Lors de l'arrestation de M. Arvaluk [redacted] le chemin de la mine Con le 6 avril vers 2h du matin, les agents de la GRC venaient d'apercevoir un camion dont les embardées attirèrent leur attention.

À la suite de cet incident, M. Arvaluk, qui est actuellement à l'extérieur des T.N.-O., ne s'était pas présenté [redacted] l'Assemblée législative les 6 et le 7 avril derniers, les deux dernières journées de la session.

L'avocat du député, M. Scott Duke, n'a pas su indiquer [redacted] juge Michel Bourassa où se trouve présentement son client. L'avocat a précisé que M. Arvaluk serait de retour dans les T.N.-O. à la fin mai.

L'absence de M. Arvaluk a eu l'heur d'irriter le magistrat qui [redacted] rappelé que ce dossier est en attente depuis déjà un mois. Le juge a tout de même accordé le délai réclamé, à la condition que le député comparaisse [redacted] faute le 7 juin.

K.L.

Hôpital Stanton

Suite de la page 1

plus comprendre les relations entre employeur et employés».

Le document de 15 pages faisant état de la situation à l'hôpital souligne aussi l'importance de se doter de lignes directrices et de procédures bien établies pour éviter des situations qui pourraient dégénérer [redacted] conflits d'intérêts. En ce moment, aucune ligne directrice n'existe à ce sujet.

Toute la documentation issue des rencontres que le groupe de travail a tenues avec des employés de Stanton a été détruite pour garantir la confidentialité de ces témoignages. Le rapport se garde bien aussi de décrire des cas particuliers ou des problèmes spécifiques.

Karen Lajoie

Nouveau sous-ministre de la Justice

Le poste [redacted] sous-ministre [redacted] du ministère territorial de la Justice sera comblé à compter du 1er juin, par M. Don Avison. M. Avison, actuellement responsable à Ottawa d'un groupe de travail sur la justice autochtone, était auparavant le directeur régional du ministère fédéral de la Justice à Yellowknife, [redacted] charge des procureurs de la Couronne dans les T.N.-O. M. Avison a aussi de nombreuses années d'expérience comme procureur, et il a déjà comparu devant la cour Suprême du Canada.

Echos des T.N.-O.

Les citoyens d'Iqaluit iront aux urnes le 27 septembre

Les résidants de la ville d'Iqaluit éliront un nouveau conseil municipal et un nouveau maire le 27 septembre, après avoir passé presque 10 mois sans représentation au niveau municipal.

L'ancien conseil municipal et l'ex-maire Charlie Ruttan ont été renvoyés en novembre dernier par le ministre des affaires municipales et communautaires alors en poste, M. Titus Allooloo.

M. Allooloo avait pris cette décision après avoir consulté le Cabinet le 10 novembre, parce que la dette de la Ville s'élevait à plus de six millions de dollars et que, selon le ministre, le conseil était incapable de régler la situation.

La Ville avait ensuite été placée sous la tutelle d'un administrateur judiciaire, M. Robin Beaumont.

Le nouveau ministre des affaires municipales et communautaires, M. Silas Arngna'naaq, a décidé fin avril, après avoir rencontré M. Beaumont et son comité consultatif, qui regroupe quelques leaders de la communauté, qu'il était temps que se tiennent des élections à Iqaluit.

Un incendie détruit la scierie à Hay River

La scierie à Hay River a été détruite par les flammes le 5 mai dernier. La compagnie qui opère la scierie [redacted] déclaré qu'en utilisant ses réserves de bois déjà débité, elle serait en mesure de poursuivre ses activités en attendant que la scierie soit reconstruite.

Selon la présidente de *Northern Forest Products*, Mme Beatrice Lepine, la compagnie (qui appartient à divers groupes autochtones) possède en effet des réserves d'un demi-million de pieds de planches qui devraient permettre de répondre aux demandes de la clientèle.

Aucun estimé des dommages n'a été rendu public cette semaine, et l'enquête sur la cause de l'incendie se poursuit. La scierie emploie environ 40 personnes.

Adolescent accusé de meurtre à Gjoa Haven

Un adolescent de 16 ans [redacted] comparu devant la cour territoriale à Yellowknife le 6 mai, suite à une accusation de meurtre au deuxième degré à Gjoa Haven. Il a été renvoyé en détention provisoire à Hay River jusqu'au 24 mai, alors qu'il comparaîtra à nouveau pour que soit fixée la date de son enquête préliminaire.

La Gendarmerie royale du Canada à Gjoa Haven a déposé une plainte de meurtre au deuxième degré contre cet adolescent après une brève enquête suite à la mort subite de Iga Qayutinnuaq, âgée de 21 ans, le 23 mars dernier. La loi canadienne interdit que *L'Aquilon* dévoile l'identité du prévenu, en raison de son jeune âge.

Selon un communiqué de presse de la GRC, Mlle Qayutinnuaq a trouvé la mort à 2h30 du matin, le 23 mars. Une autopsie en Colombie-Britannique a révélé que la jeune femme n'était pas morte de cause naturelle. La GRC n'a cependant pas précisé pas la cause exacte de son décès.

Karen Lajoie

Sept mois après le meurtre survenu dans le *Woodyard*

Peter Drygeese est reconnu coupable d'homicide involontaire

M. Peter Drygeese de Yellowknife a, le [redacted] mai, plaidé coupable à une accusation d'homicide involontaire. L'accusation fut portée après la mort violente d'un ami de M. Drygeese, le 29 septembre dernier dans le quartier de la «vieille ville», à Yellowknife, appelé le *Woodyard*.

M. Drygeese, âgé de 30 ans, avait d'abord été accusé de meurtre au deuxième degré, mais la Couronne l'a laissé plaider l'homicide involontaire, un chef d'accusation moins sérieux que le meurtre. Selon les faits consignés au dossier, M. Drygeese était trop ivre le soir de la tragédie pour projeter de tuer intentionnellement M. Alphonse Simpson, la victime.

En raison de son état d'ivresse avancé, M. Drygeese n'a aucun souvenir des événements ayant causé la mort de M. Simpson. Les motifs de M. Drygeese sont également inconnus. Le soir du drame qui s'est déroulé dans une cabane du *Woodyard*, deux autres personnes (outre MM. Simpson et Drygeese) se trouvaient sur les lieux. Ces deux personnes dormaient et ne sont donc pas en mesure d'élucider le mystère.

Après avoir entendu les éléments de preuve présentés à son enquête préliminaire, M. Drygeese a décidé de plaider coupable. Selon l'exposé des faits du procureur de la Couronne, M. Dennis Claxton, les quatre personnes présentes le soir du décès de M. Simpson se sont livrées à une beuverie dans une petite cabane de la rue Bretzlaff. Deux d'entre elles ont fini par s'évanouir. M. Drygeese a trouvé dans la cabane une crosse de golf, servant de tisonnier, et il s'est servi de cet objet pour frapper M. Simpson, qui était assis à même le plancher.

Selon M. Claxton, cette attaque «prolongée et brutale» a duré de longues minutes, peut-être même quelques heures, et il n'existe aucun doute que M. Simpson a souffert pendant des heures avant de mourir.

«Le rapport du coroner [redacted] établi que la victime avait un taux d'alcool dans le sang de .200. Ce niveau a certainement eu des conséquences sur l'habileté de la victime [redacted] se défendre lors des attaques de M. Drygeese. Des blessures graves ont été infligées [redacted] M. Simpson, y compris des brûlures. Il [redacted] finalement succombé aux blessures dont il a souffert à la tête,» explique M. Claxton.

À au moins deux reprises, une des deux personnes endormies dans la cabane s'est réveillée et a demandé - sans succès - à M. Drygeese d'arrêter de battre la victime. Le lendemain de cette tragédie, M. Drygeese a quitté la cabane en enjambant le corps de M. Simpson, gisant sur le plancher dans une mare de sang.

Quand la GRC est arrivée sur les lieux ce matin-là, les agents n'ont pu que contaster le décès de M. Simpson. M. Drygeese, arrêté le jour même de la découverte du cadavre, avait encore un taux d'alcool dans le sang de .290, un taux presque quatre fois plus élevé que le taux permis par la loi.

La cabane bleue et blanche dans le *Woodyard* où s'est déroulé le meurtre était bien connue de la GRC. Selon les voisins, de nombreux partys y étaient organisés, qui finissaient souvent en bagarres.

M. Claxton [redacted] réclamé sept ans d'emprisonnement pour ce meurtre. L'avocat de la défense, M. Paul Bolo, a plutôt suggéré une peine de quatre à sept ans. Le juge John Vertes de la cour Suprême a déclaré que même si M. Drygeese avait tout oublié des événements ayant causé le décès de la victime, il était responsable de la mort d'une autre personne.

«Au plan moral, la culpabilité de M. Drygeese est très grande. Ses attaques répétées et brutales ont occasionné beaucoup de souffrances [redacted] la victime avant qu'elle ne meurre. Il est particulièrement incriminant que l'accusé n'ait pas interrompu ses attaques après que les autres personnes présentes lors de ce drame le lui aient demandé. Lorsque M. Drygeese a enjambé à quelques reprises le corps de la victime en allant et venant dans la cabane, il [redacted] fait preuve d'une complète insensibilité [redacted] la tragédie dont il est l'auteur,» [redacted] déclaré le juge Vertes.

En imposant une peine de six ans d'emprisonnement, le juge a dit espérer que M. Drygeese travaillera en prison avec des conseillers afin de modifier son comportement et qu'il profitera de son incarcération pour reprendre ses études et se préparer à son retour à la vie civile. «Vous serez encore jeune lors de votre sortie de prison. Je vous conseille d'ici là d'essayer de comprendre le pourquoi de vos gestes».

Karen Lajoie

Après avoir détourné plus de 171 000 dollars

Lorie Schott est condamnée à 15 mois de prison

Une ancienne agente aux réclamations à l'emploi de la Commission des accidents du travail (CAT) a été condamné à 15 mois de prison le 5 mai, après avoir plaidé coupable à une accusation de vol d'une somme de 171 805 dollars au cours d'une période de 14 mois.

Mme Lorie Schott, accompagnée de quatre de ses proches y compris sa compagne, a souvent été au bord des larmes lors de sa comparution en cour territoriale devant le juge Brian Bruser.

Selon l'exposé des faits établi dans cette affaire, du 11 décembre 1990 au 1er février 1992 Mme Schott a autorisé le service des finances de la Commission [redacted] émettre 53 chèques destinés à des bénéficiaires qui n'ont jamais reçu ces paiements. Mme Schott les a plutôt déposés dans ses comptes de banque personnels. L'incupée dit souffrir de troubles du système nerveux qui lui ont fait perdre les notions du bien et du mal à une époque où son emploi la stressait considérablement. Mme Schott allègue par ailleurs qu'elle voulait être arrêtée, afin d'attirer l'attention du public sur les mauvaises conditions de travail à la Commission et pour plonger dans l'embarras son employeur.

Dans une lettre adressée au juge Bruser et que son avocat, Me Greg Nearing, a lu devant la cour, Mme Schott déclare qu'elle se reproche sa faiblesse morale. Elle essaie de comprendre pourquoi elle a fraudé son employeur, et elle souligne qu'elle est troublée par ses actions. «Ces dernières années, je suis tourmentée par les sentiments de culpabilité et de honte que m'inspirent mes actions,» a-t-elle déclaré.

Mme Schott tente de rembourser à la Commission les sommes qu'elle a détournées. Elle a déjà versé à la C.A.T. ses épargnes et son régime de retraite. Une décision civile de la cour Suprême rendue plus tôt cette année ordonne à Mme Schott de rembourser le total des montants volés. Mme Schott ayant gaspillé tout l'argent qu'elle a détourné, elle se retrouve sans le sou et il ne lui sera pas facile de respecter l'ordonnance du tribunal.

«En raison des sommes en cause, cette affaire est l'une des plus sérieuses du genre à se retrouver en cour territoriale, a souligné le juge Bruser. L'abus de confiance perpétré envers l'employeur est très sérieux». Mme Schott, âgée de 39 ans, n'a pas de casier judiciaire antérieur à cette fraude. La cour a également tenu compte de la décision de l'accusée de plaider coupable au début du procès. Le juge Bruser [redacted] par ailleurs rappelé que, malgré ses problèmes nerveux, «Mme Schott a toujours su ce qu'elle faisait; elle planifiait ses actions, et elle n'ignorait pas que ses actions comportaient des risques élevés(...) En considérant pendant combien de mois Mme Schott a fraudé, et le fait que ses actions ont réussi parce qu'elle les avait soigneusement planifiées, je ne peux pas conclure à un comportement compulsif».


Karen Lajoie/L'Aquilon

Amélie Duval, âgée de [redacted] mois, regarde avec beaucoup d'intérêt [redacted] des livres que contient la trousse «Premiers pas»que la F.F.T. remettait le [redacted] mai à sa mère Nikole Loubert (à gauche). La remise de cette toute première trousse est effectuée par Mme Marie Patterson, agente de développement à la Fédération. Le père d'Amélie, M. Daniel Duval, [redacted] réjouit également de cette trousse destinée aux enfants francophones [redacted] monde dans les Territoires du Nord-Ouest.

La violence doit être désamorcée et non pas seulement condamnée

Il ne s'écoule pas une semaine sans que *L'Aquilon* ne rapporte dans la chronique «Les Échos» ou ailleurs qu'un crime a été perpétré ou qu'une condamnation a été prononcée en cour. L'actualité en provenance du palais de justice touche souvent des drames dont l'horreur est hélas familière.

Bien que la population ici ne compte que 57 000 personnes, les Territoires du Nord-Ouest sont accablés par la violence. Dans la catégorie des crimes violents, le taux de criminalité dans les T. N.-O. est 5.7 fois plus élevé que le taux national. De 1986 à 1991, le nombre de crimes violents a augmenté de 40%. Cette hausse alarmante est en grande partie attribuable à l'augmentation du nombre d'assauts et d'assauts sexuels.

Dans les Territoires, les assauts sont très souvent liés à la consommation à outrance d'alcool. L'alccol est un facteur anesthésiant dans beaucoup d'homicides involontaires et d'assauts. Du coup, l'agresseur (comme dans l'affaire Drygeese) n'a souvent aucun souvenir de ses actes et ne comprend pas une fois sobre les motifs qui l'ont fait agir aussi violemment, au point de supprimer une vie humaine.

Je dois l'avouer honnêtement; il m'est très difficile de comprendre qu'un homme dont la conduite est apparement tout à fait convenable lorsqu'il ne touche pas à l'alcool puisse se transformer en une véritable menace pour ses semblables après avoir bu à excès. Les faits sont pourtant là. La femme et maintenant le meilleur ami de Rudolf Mingilgak sont morts aux mains d'un homme que l'alcool rend incroyablement violent. Quelle est donc cette violence meurtrière pour laquelle l'alcool semble agir comme un révélateur? Peut-on parler de rage et de désespoir plus profonds chez l'agresseur qui le pousseraient à agir comme il le fait, sans préméditation et sans explication après coup?

Est-il possible de désamorcer ces émotions qui anéantissent trop de vies, celles des victimes d'abord et aussi celles des familles et des communautés dans le Nord qui sont le théâtre trop fréquent de ces attaques et de ces morts violentes, sans oublier les agresseurs?

Confrontés à ces problèmes sociaux, nous ne pouvons qu'espérer que la refonte des programmes des ministères de la Santé et des Services sociaux (lorsqu'elle sera enfin terminée) fera une large place à la décentralisation et au soutien aux communautés. Trop souvent la lutte à la violence que des gens courageux et chroniquement dépassés par l'ampleur du travail à accomplir ont entreprise un peu partout dans les communautés se déroule dans l'isolement, à cause d'un système bureaucratique empêtré dans ses ressources limitées et ses règles de fonctionnement.

Agnès Billa



Revendications territoriales

Paul et Denise étaient partis depuis deux mois.
Ils avaient hâte de retrouver leur maison,
mais les yeux leur sortirent de la tête :
Leur chère pelouse avait disparu,
remplacée par des plants de pommes de terre.
Quoi faire ? Tout arracher ? Ou bien quoi ?

La réponse ne se fit pas attendre.
Un homme arriva par le portillon, déroula un tuyau, ouvrit un robinet, et [redacted] mit à arroser les pommes de terre.

Paul et Denise se précipitèrent :

«Qu'est-ce-que vous foutez ici ?»
«J'arrose mes pommes de terre».
«Vos pommes de terre ? Qu'est-ce-que vous racontez ? C'est notre terrain».
«Mais ce sont mes pommes de terre».
«Qui vous a permis de les planter ?»
«J'ai besoin de personne pour me dire quoi faire. Tout ce terrain abandonné...j'ai décidé de l'utiliser».
«Vous n'avez pas demandé notre permission !»
«Vous n'étiez pas là».
«Mais c'est notre terrain».
«Si ça c'est vrai, vous devriez avoir grand honte d'avoir laissé ce terrain si mal exploité».
«Moi, j'ai le droit d'avoir une pelouse, et de m'y reposer dans [redacted] chaise longue».
«'Mais moi, je me sers du terrain mieux que vous. C'est ça le progrès».
«J'ai vécu ici toute ma vie. C'est ma maison et c'est mon terrain, et ça vient de mon père qui l'avait hérité de son père».
«Vous auriez pu vous en occuper un peu mieux».
«Je fais ce que je veux avec mon terrain, et ça ne vous regarde pas».
«C'était rien que du terrain inutile.
Moi, j'ai travaillé dur pour le mettre en valeur,
j'ai planté ces pommes de terre, je m'en suis occupé,
et je les récolterai quand je le voudrai».
«Oh non, pas de ça ! Je vous emmenerai en procès...
D'ailleurs, je m'en vais voir le juge tout de suite».
«Si ça vous fait plaisir...

Mais j'ai déjà promis un tiers de la récolte au juge».

René Fumoleau

l'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Line Gagnon
Daniel Loyer
René Fumoleau
Valérie Catrice

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce [redacted] une subvention du Secrétariat d'État. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Tire d'érable et motoneige

Dans le cadre du Toonik Tyme, l'Association francophone d'Iqaluit et le Comité de parents francophones d'Iqaluit ont joint leurs efforts pour offrir [redacted] la communauté d'Iqaluit deux excellentes activités annuelles.

L'AFI commanditait le rallye familial [redacted] motoneige tandis que le comité de parents préparait la cabane à sucre.

À la fin d'une randonnée de 7 km en motoneige, et sous un ciel d'un bleu ahurissant, les trois premières familles [redacted] accumuler le plus de points, se sont partagés bourses et trophées puis se sont joints [redacted] autres de la cabane. Félicitations aux gagnants et aux participants.

Pour sa part, les gens du comité (CPFI) sucraient le bec et remplissaient les bedons de 110 personnes avec un repas bien traditionnel de cabane à sucre. Fait bizarre, même si les oeufs dans le sirop étaient au menu, personne n'en a demandé. La tire était préparée par un vrai gars de cabane. Nul autre qu'un propriétaire de cabane à sucre, M. Gaston Lachance, s'est occupé de faire cuire [redacted] tire sur la neige et le caramel d'érable.

L'achalandage de cette année représente une augmentation de près de 30% par rapport à l'an dernier. Le comité attribue ce succès à la popularité du carnaval mais surtout à l'implication des bénévoles et des commanditaires.

À cet effet, nous remercions chaleureusement nos bénévoles et je les nomme: André Savard, Huguette Robitaille, Suzanne Lefebvre, Jacques Fortier, Louise Lafond, Linda McDonald, Gaston Lachance et Liette Valade.

Merci aussi à nos commanditaires : Patrimoine Canada, Transports Canada, le GTNO, le comité du Toonik Tyme, la FFT, l'AFI, Pai-Pa Taxis, DJ Sensations, Rock Lessard Inc., Frobuild Construction Ltd., et le CPFI.

Le blizzard de la veille nous laissai une neige idéale pour préparer la tire tandis que la température du jour oscillait à près de -1° C. Avec une combinaison de vents très calmes, le tout a attiré la foule au-delà de nos espoirs.

Je profite du moment pour remercier ceux qui ont [redacted] encouragés et pour vous donner rendez-vous en 1995.

Daniel Loyer, président CPFI

Je m'abonne !



Nom :
Adresse :

	1 an	2 ans	
Individus :	18 $	30 $	❑
Institutions :	30 $	50 $	❑

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Pas du tout intimidée de se faire traiter de «frog»

Diana Hooper-Pauzé est fière d'être la dame aux grenouilles de Fort Smith

C'est un commentaire pas très flatteur de son ancien mari qui [redacted] déclenché chez Diana Hooper-Pauzé le goût de collectionner les grenouilles. Pour consoler sa mère de s'être fait traiter de «petite grenouille», [redacted] un ton un peu insultant, la fille de Diana, alors âgée de cinq ans, avait offert une grenouille en cadeau à sa mère. Du coup, les amis et connaissances de Diana se sont donnés le mot et ont profité de toutes les occasions inimaginables pour ajouter des grenouilles à la collection de Mme Hooper-Pauzé.

Vingt ans plus tard, la maison de Diana Hooper-Pauzé à Fort Smith regorge de grenouilles qu'il s'agisse de décorations aimantées pour le frigo, de tasses à café, d'un coupe-papier, d'un calendrier, ou encore d'oreillers (et j'en passe).

Dans le salon, Diana expose fièrement dans un cabinet toutes les grenouilles-bibelots qu'elle a recueillies. Les bibelots sont fabriqués de matériaux très variés : cire, métal, céramique ou verre.

Mme Hooper-Pauzé estime que sa collection compte maintenant 390 grenouilles, et elle se dit passionnée par son passe-temps. «Tu ne peux pas entrer dans une pièce de la maison sans y trouver une grenouille,» reconnaît-elle amusée.

Les spécimens les plus excentriques de sa collection proviennent de Hawaii où Mme Hooper-Pauzé était allée en vacances. Ces grenouilles des îles et du soleil sont faites de coquillages et grattent la guitare.

Quant aux grenouilles qui ont parcouru le plus de chemin pour se retrouver [redacted] Fort Smith, elles sont originaires d'Europe.

Si Mme Hooper-Pauzé a pu donner libre cours à sa passion en Allemagne et en Autriche, elle déplore que -ironiquement- «tu ne peux pas trouver de grenouilles en France».

Chez cette amie des batraciens, même le thé est servi aux visiteurs dans un service dont les pièces sont [redacted] l'effigie de son animal-fétiche.

Enseignant le français langue seconde à l'école secondaire Paul William Kaeser de Fort Smith, Mme Hooper-Pauzé peut aussi compter sur ses étudiants pour ajouter à sa collection. Elle a reçu d'eux quelques grenouilles et elle entend décorer [redacted] bureau [redacted] la mode «grenouille».

Cet été, Diana part de nouveau à la chasse [redacted] la grenouille; cette fois-ci, elle convoite un mobile qu'elle a vu au Biodôme de Montréal. Elle envisage d'en ramener quelques-uns et de les installer dans son jardin.

«Je commence à être un peu envahie; je cherche maintenant à ajouter à [redacted] collection des grenouilles vraiment originales,» explique-t-elle. Mme Hooper-Pauzé n'est plus marié à l'homme qui, sans le savoir, a provoqué [redacted] passion pour les grenouilles. Dans la vie de Diana, Michel Pauzé (son deuxième mari) occupe la place de choix dans le coeur de l'enseignante. Nul doute que son intérêt pour le passe-temps de [redacted] femme aussi prenant soit-il y est pour beaucoup.

Karen Lajoie


photo Valérie Catrice



La maison de Diana Hooper-Pauzé à Fort Smith est remplie de grenouilles, 390 [redacted] dernier compte. Ce n'est donc qu'une infime partie de sa collection qu'elle nous montre ici, dans [redacted] cuisine. À droite (en bas), [redacted] service de thé qui coasse presque. En haut, lors de la fête de l'Halloween de Samedi-Jeunesse, Diana [redacted] prend [redacted] jeu et [redacted] déguise [redacted] – son animal préféré.


Karen Lajoie/L'Aquilon

Avis de recherche : jeunes intéressé.es [redacted] séjourner en France cet été pour des stages d'initiation [redacted] de formation artistiques

Le Consulat général de France à Edmonton remettra sept bourses couvrant pour ces stages les frais de séjour (hébergement, restauration, activités, spectacles). Le voyage jusqu'au lieu du stage (avion et train) reste [redacted] la charge des participant.es. **Une (1) personne des T. N.-O. est admissible à ces stages.**

- Rencontre internationale de Pau du [redacted] 15 juillet pour les 18 à 25 ans
  Danse, sculpture, écriture, théâtre, musique.
- Université internationale d'été de Marly-le-Roi du 10 au 28 juillet pour les 20 [redacted] 40 ans
  Arts et techniques du spectacle : mise [redacted] scène, son et lumière, régie, décor, pyrotechnie, etc
- Avignon : 11 au 20 juillet ou 22 [redacted] 31 juillet (18-25 ans) 25 juillet au 1er août (16 -20 ans)
  Théâtre : découverte du Festival d'Avignon (spectacles), excursions, etc

Pour soumettre votre candidature*, contactez Sylvie Francoeur [redacted] Fédération Franco-TéNOise au (403) 920-2919 (téléphone) [redacted] (403)873-2158 (télécopieur) au plus tard :

le 18 mai [redacted] 16 heures 30 heure de Yellowknife.

* Prière de joindre à votre demande une lettre relative [redacted] maitrise du français, vos objectifs personnels de participation [redacted] un stage et votre intérêt réel pour les disciplines artistiques liées au stage choisi.

Appels d'offres



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche [redacted] gravier

– Du kilomètre 260 au kilomètre 350, du kilomètre 456,4 au kilomètre 471,3 et du kilomètre 490 au kilomètre 550,1, route n° 1, chemin d'accès de Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre [redacted] 2e étage de l'édifice Gensen) ou au surintendant, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou livrées [redacted] main propre à l'édifice Nahendeh) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 26 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 10 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse [redacted] offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement [redacted] T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Reconstruction et revêtement de la route de Yellowknife

Levée de terre, drainage et fondation [redacted] matériaux granuleux
– Du kilomètre 200,0 au kilomètre 215,0 de la route de Yellowknife (n° 3), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, [redacted] du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement [redacted] Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre [redacted] 1er étage de l'édifice Highways, 4510, [redacted] Franklin) ou au Directeur de la Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre [redacted] 2e étage [redacted] l'édifice Gensen) au plus tard [redacted] :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] MAI [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une [redacted] adresses indiquées ci-dessus à partir du 2 mai 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées [redacted] caution indiquée [redacted] les documents d'appel d'offres.

Le [redacted] n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus [redacted] ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offre : Liz Vens, commis aux contrats
Gouvernement [redacted] T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Renseignements techniques : [redacted] Stocki
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7309

Avis [redacted] entrepreneurs : Il y [redacted] une réunion de pré-soumissions dans la [redacted] du ministère des Transports au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, avenue Franklin, Yellowknife NT, [redacted] 13 h 30 heure locale, le mardi 10 mai 1994.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement [redacted] la couche de gravier

– Du kilomètre 243,4 [redacted] kilomètre 333,5, chemin d'accès de Dettah, du kilomètre 0,1 au kilomètre 11,3 [redacted] transport de 1000 m³ de gravier concassé [redacted] kilomètre 333,9, route n° 3, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 25 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 9 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovations - La salle communautaire Deh Cho

Améliorations de la salle communautaire Deh Cho pour utilisation temporaire des locaux comme école primaire pendant [redacted] rénovations de l'école primaire – Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre [redacted] Bureau des services régionaux, édifice de la Justice), ou [redacted] l'agent de projet, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou livrées [redacted] main propre [redacted] Bureau [redacted] direction du secteur) [redacted] plus tard [redacted] :

[redacted] H 30, HEURE LOCALE, LE 27 [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 13 mai 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution [redacted] exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres : Gloria Schraeder, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 872-7273

Renseignements techniques : Ted Karanka
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 695-7250
ou
Daniel Adam
Park Sanders Adam Vikse
Architects Ltd.
Tél. : (403) 920-2609



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche [redacted] gravier

– Du kilomètre 88 [redacted] kilomètre 103, du kilomètre 119,4 au kilomètre 183, Campground Thebacha, [redacted] kilomètre 0 au kilomètre 12,5, route n° 5, T.N.-O.; du kilomètre 267,3 au kilomètre 288, [redacted] la route n° 5, Alberta; du kilomètre 57 [redacted] kilomètre 90, route n° 6, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 19 [redacted] 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée [redacted] partir du 10 mai 1994.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter [redacted] la plus basse ou toute [redacted] reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Gouvernement des [redacted] du Nord-Ouest

Contrôleur des opérations régionales

Secrétariat du Conseil
[redacted] gestion financière — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 56 311 [redacted] par année.
Réf. : 021-0033BB-0003 — **Date limite** : le 13 mai 1994

Surveillant des services à l'enfance

Ministère des Services sociaux — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 48 691 $ par année. Il y [redacted] vérification du casier judiciaire des candidats.
[redacted] : 021-0037LM-0003 — **Date limite** : le 20 mai 1994

Agent-éducateur principal

Ministère de la Justice — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 44 076 $ par année. Il y [redacted] vérification du casier judiciaire des candidats, qui devront par ailleurs subir un examen médical.
Réf. : 021-0020JH(2)-0003 — [redacted] **limite** : le 20 mai 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Téléc. : (403) 872-2782.

Chargé de cours en développement humain

Collège de l'Arctique — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement varie entre 35 664 [redacted] et 71 914 [redacted] par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
[redacted] : 041-0070JA-0003 — **Date limite** : le 20 mai 1994

Faire parvenir [redacted] demandes d'emploi [redacted] : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléc. : (819) 979-6574.

Administrateur de la Cour territoriale

Ministère de [redacted] Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 58 351 [redacted] par année.
[redacted] : 011-0146SFM-0003 — [redacted] **limite** : le 20 mai 1994

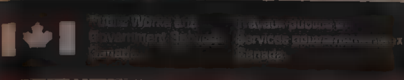
Coordinateur de la formation et du perfectionnement

Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 43 751 [redacted] par année.
[redacted] : 011-0067SFM-0003 — **Date limite** : le 27 mai 1994

Faire parvenir [redacted] demandes d'emploi [redacted] : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc. : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer [redacted] travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est [redacted] langue [redacted] présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive*** – *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





REQUEST FOR LETTER OF INTEREST

The Department of Public Works and Government Services Canada requires rental accomodation in Yellowknife, Northwest Territories, for Correctional Services Canada, as described below.

Requirements :

- Approximately 111.2 usable meters of office space, accessible by the tenant on a 24 hour basis, seven days per week ;
- A term of Five (5) years, commencing September 1, 1994 , and
- One (1) energized parking stall located in a safe environment.

Location :

Accomodation offered must be in a building within the following geographical boundary :
From 47th Street to 53rd Street, between 49th Avenue and 51st Avenue. Buildings on either side of the street or avenue within this area will be considered.

General :

Space provided must be able to meet the Standards for Leased Accomodation as set out by the Department of Public Works and Government Services Canada, including the regulations of the Fire Commissioner of Canada, the Federal Identity Program (signage), the Federal Handicap Accessibility Program and the Canadian Environmental Protection Act.

Buildings must also comply with the Safety and Health requirements contained in the Canada Labour Code Part II and the Canada Occupational and Safety and Health Regulations.

Instructions :

Those wishing to respond to this advertisement shall reply in writing to the following address by no later than 12:00 Hours local time, Wednesday, May 18, 1994 :

Public Works and Government Services Canada
Regional Manager
Contract Policy and Administration
Suite 1000, 9700 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta
T5J 4E2
Fax : (403) 497-3524

For further information, contact Mr. Harry Mah at (403) 497-3708 in Edmonton, Alberta.

Note : Please do not submit prices. After an analysis of the Letters of Interest submitted, Public Works and Government Services Canada will either invite tenders from qualified parties responding to this advertisement or go out to public tender. This request is not a tender call.

DEMANDE DE LETTRE D'INTÉRÊT

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada cherche à louer des locaux [redacted] Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) pour le Service correctionnel du Canada.

Exigences :

- environ 111.2 m² de superficie utile de bureau, accessible au locataire 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;
- Un bail de cinq (5) ans, à compter du 1er septembre 1994 ;
- Une (1) place de stationnement, équipée d'une prise d'alimentation électrique et située dans un endroit sûr.

Emplacement :

L'immeuble abritant ces locaux doit être situé entre [redacted] 47e rue et la 53e rue, et entre la 49e avenue et la 51e avenue. Il n'existe pas d'exigence quant au côté de [redacted] rue ou de l'avenue sur lequel l'immeuble doit se trouver.

Généralités :

Les locaux en question doivent être conformes aux normes sur les locaux loués du ministère des Travaux publics [redacted] des Services gouvernementaux du Canada, y compris [redacted] Règlement du Commissaire des incendies du Canada ainsi qu'aux exigences du Programme fédéral de coordination de l'image de marque (signalisation) du Programme d'accessibilité pour les handicapés et de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement.*

De même, l'immeuble abritant ces locaux doit être conforme aux exigences d'hygiène et de sécurité prévues au Code canadien du travail, Partie II, et aux règlements canadiens en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

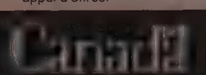
Directives :

Les réponses à cette annonce devront être envoyées par écrit à l'adresse suivante ; elles seront acceptées jusqu'au mercredi 18 mai, 12h, heure locale :

Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada
Directeur régional
Contrats, politiques et administration
9700, avenue Jasper, bureau 1000
Edmonton (Alberta) T5J 4E2
No de télécopieur : (403) 497-3524

Pour obtenir de plus amples détails, communiquer avec M. Harry Mah, au (403) 497-3708, à Edmonton (Alberta).

Remarque : Veuillez ne pas indiquer le montant du loyer. Après avoir examiné les lettres d'intérêt qu'il aura reçues, le ministère lancera un appel d'offres parmi les parties qualifiées ayant répondu à cette demande ou lancera un appel d'offres public. Cette demande n'est pas un appel d'offres.



Prenez la plume

Devenez correspondant-e !

(403) 873-6603

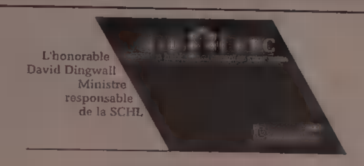


Publicité

Dates de tombée :

Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 1th
Merci de votre collaboration!

(403) 873-6603



PROGRAMME DE RÉNOVATION [redacted] (1994)

Main d'oeuvre seulement

La Société d'habitation des T.N.-O. lance des appels d'offres pour la [redacted] d'oeuvre seulement dans le cadre du Programme de rénovation II (1994) pour les communautés suivantes :

1.	Fort Rae	2 logements

Les soumissions [redacted] appel d'offres doivent parvenir [redacted] bureau de l'administration centrale de la SHTNO à Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 16 mai 1994.

2.	Fort Providence	2 logements

Les soumissions [redacted] cet appel d'offres doivent parvenir aux bureaux de la SHTNO à Yellowknife ou à Hay River avant 14 h, heure locale, le 18 mai 1994.

3.	Aklavik	2 logements

Les soumissions [redacted] cet appel d'offres doivent parvenir aux bureaux de la SHTNO à Yellowknife [redacted] à Inuvik avant 14 h, heure locale, le 20 [redacted] 1994.

4.	Fort McPherson	2 logements

Les soumissions [redacted] cet appel d'offres doivent parvenir aux bureaux de la SHTNO [redacted] Yellowknife ou [redacted] Inuvik avant 14 h, heure locale, le 24 mai 1994.

5.	Paulatuk	1 logement
	Iqaluit	3 logements

Les soumissions [redacted] ces appels d'offres doivent parvenir [redacted] bureau de la SHTNO à Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 27 [redacted] 1994 et au bureau de la SHTNO à Iqaluit avant 16 h, heure locale, le 27 mai 1994.

6.	Sanikiluaq	[redacted] logements
	Arviat	6 logements

Les soumissions à [redacted] appels d'offres doivent parvenir [redacted] bureau de la SHTNO à Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 31 mai 1994, au bureau de la SHTNO à Arviat avant 15 h, heure locale, le 31 mai 1994 [redacted] au bureau de la SHTNO à Iqaluit avant 16 h, heure locale, le 31 mai 1994.

7.	Repulse Bay	3 logements
	Coppermine	[redacted] logements

Les soumissions [redacted] ces appels d'offres doivent parvenir [redacted] bureau de la SHTNO [redacted] Yellowknife ou à Cambridge Bay avant 14 h, heure locale, le 3 juin 1994 [redacted] bureau de la SHTNO [redacted] Arviat avant 15 h, heure locale, le 3 juin 1994.

8.	Cape Dorset	3 logements
	Igloolik	3 logements

Les soumissions [redacted] appels d'offres doivent parvenir au bureau de la SHTNO à Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 7 juin 1994 ou au bureau de la SHTNO à Iqaluit avant 16 h, heure locale, le 7 juin 1994.

9.	Pond Inlet	[redacted] logements
	Baker Lake	[redacted] logements
	Clyde River	3 logements

Les [redacted] à [redacted] appels d'offres doivent parvenir au bureau de la SHTNO à Yellowknife avant 14 h, heure locale, le 10 juin 1994. [redacted] bureau de la SHTNO à Arviat avant 15 h, heure locale, le 10 juin 1994, ou au bureau de la SHTNO [redacted] Iqaluit avant 16 h, heure locale, le 10 juin 1994.

Les soumissions doivent être livrées en main propre [redacted] bureau de district de votre région [redacted] bureau de l'administration centrale de la SHTNO de Yellowknife, 10e étage, Édifice Scotia [redacted] la date limite ou avant.

Un montant de 50 $ plus T.P.S. non remboursable est exigé pour obtenir les documents. Vous pouvez obtenir les documents d'appel d'offres des bureaux de la SHTNO de Yellowknife, de Cambridge Bay, d'Arviat, d'Inuvik, d'Iqaluit et de Hay River.

Les documents pourront être consultés dans les bureaux de la Société d'habitation de la communauté où doivent se faire les réfections, de même qu'au bureau de l'Association de la construction des T.N.-O. à Yellowknife.

Renseignements sur les appels d'offres : Elsa Mogensen Slater, C.P. 1925, Yellowknife, NT X1A 2P5. Téléphone : (403) 873-7883 Télécopieur : (403) 920-8024

Renseignements techniques : Don Iossa, Téléphone : (403) 873-7879 Télécopieur : (403) 920-8024

La politique d'encouragement aux entreprises du GTNO s'applique pour ces appels d'offres dans le but d'encourager l'emploi de la [redacted] d'oeuvre du Nord et locale et d'utiliser des matériaux et des services de [redacted] provenance, en autant que lesdites entreprises du Nord et locales se soient vues accorder le statut d'entreprise du Nord en vertu de la politique d'encouragement aux entreprises du GTNO.

Les coûts de ces projets sont partagés entre la SHTNO [redacted] la Société canadienne d'hypothèques et de logement

Une caution est exigée pour ces projets.

La Société n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse [redacted] toute offre reçue.



L'hon. Don Morin, ministre



Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante [redacted] été enregistrée auprès de l'Office conformément [redacted] l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse :	Ministère des affaires municipales et communautaires, Gouvernement des T. N.-O.
Site:	Repulse Bay, Territoires du Nord-Ouest
Projet:	Assèchement d'un lac et récupération du terrain pour un développement résidentiel

Pour plus d'information, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191 d'ici le 20 [redacted] 1994.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Ajout et rénovation à l'école Quluaq

Ajout [redacted] quatre salles de classe [redacted] amélioration des systèmes de ventilation [redacted] d'intercommunication
– Clyde River, T.N.-O. –

Les soumissions portant sur les corps d'état du second oeuvre mécaniques et électriques doivent être déposés [redacted] l'Association des constructeurs des T.N.-O., 4817, [redacted] Rue, Bureau 201, Yellowknife NT, tél. (403) 873-3949, avant 15 h, heure locale, le 24 mai 1994.

Les soumissions doivent parvenir avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 26 [redacted] 1994
[redacted] H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 26 MAI [redacted]

Renseignements techniques :	Malli Aulakh Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150 ou Tim Turner-Davis Ferguson Simek Clark Tél. : (819) 979-0555

Nouveau centre d'apprentissage communautaire

Cadre support de 465 m², quatre salles [redacted] classe, structure autonome sur piliers métalliques
– Igloolik, T.N.-O. –

Les soumissions doivent parvenir avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 27 [redacted]
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 27 MAI 1994

Renseignements techniques :	Ian Simpson Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150 ou Keith Irving Full Circle Architecture Tél. : (819) 979-4484

Les soumissions cachetées concernant les projets susmentionnés doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) ou au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue).

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du May 6, 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Teresa Chandler Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150

Karen Lajoie/L'Aquilon

Mme Lise Picard examine la maquette avec ses enfants, Stefan et Marc Christensen durant la Journée des parents.

Tous les projets mènent à la géométrie

Les droites, les angles et les courbes de Yellowknife

Au départ, ce projet en mathématiques visait à familiariser les élèves avec diverses figures géométriques : les cubes, les cylindres, les cônes.

En y pensant un plus longuement, Mme Marie-Claire Bradley, enseignante à l'école Allain St-Cyr, se dit que ce serait une bonne idée que ses étudiants de troisième année construisent une maquette de la Ville de Yellowknife, en utilisant ces figures géométriques.

Il a fallu trois semaines pour réaliser le projet. Le résultat final - une maquette d'environ 10' par 4' - fut dévoilé lors de la Journée des parents à l'école, à la fin avril. Bien qu'elle comprenne le secteur historique de Yellowknife *«Old Town»* ainsi que la banlieue en expansion de *Frame Lake*, la maquette n'offre pas un portrait complet de la ville. «Les étudiants ont inclus dans la maquette ce qu'ils aiment de Yellowknife et de la vie ici,» explique Mme Bradley dans sa classe où la maquette occupe quatre tables.

«On s'est amusé en réalisant ce projet, souligne Mme Bradley, mais en construisant une maquette, il nous fallait aussi vérifier l'emplacement des éléments de la maquette. Le travail de précision et le souci des détails, ça forme le caractère. Grâce au projet nous avons pu aussi parler de politique, tout en situant les édifices de l'Assemblée législative et de l'Armée». Les jeunes ont visité les plus grands édifices que l'on retrouve dans la capitale, avant de les reproduire sur papier, à une échelle réduite.

Les étudiants de 1ère année de l'école Allain St-Cyr ont contribué au projet en fournissant les arbres, les personnages et les pierres, des éléments qui donnent à cette maquette de Yellowknife son authenticité.

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Les Vanier, une famille de «chefs»

▪ **MONTRÉAL, XXe siècle.** — Les Vanier furent à leur manière des «chefs» de père en fils. D'abord, Georges Vanier fut chef d'État, puisqu'il occupa de 1959 à 1967 la fonction de gouverneur général du Canada. Son fils Jean, quant à lui, peut certainement être considéré comme [redacted] important chef spirituel. C'est lui qui est à l'origine de L'Arche, ces établissements ayant pour mission l'aide aux personnes handicapées.

Né en 1888 à Montréal, Georges Vanier était connu pour être un élève brillant. À l'adolescence, il choisit de devenir avocat, profession qu'il exerça peu.

REFLETS DU PATRIMOINE

En 1914, la guerre éclate et Georges décide de s'enrôler dans l'armée. Il sert d'abord comme lieutenant, puis [redacted] major. Blessé par un éclat d'obus en 1918, [redacted] doit être amputé d'une jambe.

M. Vanier est l'un des fondateur du Royal 22e régiment qu'il a aussi commandé de 1926 à 1928. À partir de ce moment, Georges Vanier le militaire endosse également l'uniforme du diplomate. En 1928, il s'installe en Suisse, à Genève, où [redacted] est nommé attaché militaire pour le Canada à la Société des Nations. C'est dans cette ville que naît Jean en septembre 1928.

Georges Vanier occupe ensuite diverses fonctions au sein de la diplomatie canadienne, dont celle d'ambassadeur en France.

En 1955, la retraite de M. Vanier est interrompue par [redacted] nomination au poste de gouverneur général, fonction qu'il occupe jusqu'à sa mort survenue en 1967. Il fut le premier Canadien français à occuper cette fonction.

Avant de se consacrer aux personnes handicapées, Jean a d'abord suivi les traces de [redacted] père en gravissant les échelons de la carrière militaire jusqu'en 1950.

Puis, il s'oriente vers la philosophie et la théologie. En 1964, l'ancien militaire fonde à Trosly-Breuil, en France, L'Arche. Il s'agit d'un établissement pour personnes handicapées, «une maison de miséricorde où les rejetés de la société pourraient trouver un refuge».

Puis, la première Arche fait boule de neige. Trente ans plus tard, on dénombre 17 de ces établissements [redacted] Canada, et plusieurs autres aux États-Unis, [redacted] Danemark [redacted] même en Inde.

Aujourd'hui, la mémoire des Vanier se perpétue [redacted] travers l'Institut Vanier de la famille que Georges et Pauline (sa femme qui a elle aussi joué un rôle [redacted] premier plan) ont mis sur pied en 1965 dans le but de favoriser le bien-être de la famille canadienne.

La Fondation CRB [redacted] fière [redacted] s'associer [redacted] l'Année internationale [redacted] la Famille.
Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, composez [redacted] 1-800-567-1867

Les Morin se rassemblent

Les Morin d'Amérique se donnent rendez-vous les 12-13-14 août au grand rassemblement de leurs familles à Québec. La fête se déroulera sur les terrains de l'Université de Laval.

Plusieurs personnalités politiques, sportives, artistiques issues des familles Morin ont déjà confirmé leur présence à ces retrouvailles.

Des milliers de Morin de toutes les régions du Canada et des Etats-Unis sont attendus. Durant cette fin de semaine, on procèdera au lancement d'un ouvrage retraçant les origines et les exploits des Morin, au cours des quatre derniers siècles. Les visiteurs pourront voir aussi du théâtre, des films historiques, assister à des conférences sur la généalogie, danser et s'amuser.

Une cérémonie particulière viendra rehausser ces festivités. Les armoiries des Morin seront remises officiellement par le délégué du Gouverneur général du Canada, le Héraut Saint-Laurent, M. Auguste Vachon.

Les Morin sont établis sur le continent américain depuis plus de 300 ans. Ils forment l'une des plus nombreuses familles d'origine française en Amérique. On compte au-delà de 75 000 descendants au Canada, principalement au Québec, et 40 000 aux Etats-Unis. Les Valcourt et les Chenevert proviennent de la même descendance.

Pour avoir plus d'information sur le grand rassemblement des Morin du 12 au 14 août, écrivez à l'Association des Morin d'Amérique, C.P. 6700, Sillery (Québec) G1T 2W2.

Si l'improvisation vous interpelle ...

Rencontre lundi le 16 mai
à l'École Allain St-Cyr
à 19 heures pour les adultes désireux de se joindre à la ligue d'improvisation de Yellowknife.

Au plaisir de vous voir [redacted] la soirée d'improvisation du 18 mai!

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 20, vendredi 20 mai 1994

Cinq ans après le problème demeure entier

Les services sociaux trainent les pieds

Depuis cinq ans déjà le ministère territorial des Services sociaux est censé résoudre ses problèmes de contrôle des dépenses. Dans [redacted] rapport 1992-1993, le vérificateur général du Canada s'interroge longuement sur les mécanismes de contrôle financier présentement utilisés par le ministère. Le vérificateur s'était déjà penché sur ce , problème en 1988.

Dans son plus récent rapport de 29 pages, M. Desautels remarque que les faiblesses du système de contrôle financier soulignées il y [redacted] quelques années n'ont pas fait l'objet de beaucoup de mesures correctives. Le vérificateur souligne que tout ministère qui effectue régulièrement des paiements à [redacted] grand nombre de bénéficiaires doit se doter de mesures efficaces de contrôle des dépenses.

Depuis l'exercice financier 1988-1989, les paiements d'assistance sociale ont augmenté de 28%, soit 7 millions de dollars, et ils se chiffrent aujourd'hui à 26,2 millions annuellement.

Dans le cas d'Iqaluit, [redacted] responsabilité des paiements pour les programmes sociaux fut transférée en 1988 du GTNO à la municipalité. Depuis, dans le cas de cette communauté, les paiements ont augmenté de 52%, pour atteindre un montant annuel de 1,7 million.

Le vérificateur général exhorte le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à adopter des mesures réduisant les risques de fraude [redacted] d'erreur et il qualifie les mesures existantes d'«inadéquates».

Le rapport du vérificateur mentionne des cas où «le ministère a émis des chèques dépassant la limite de 1 000$ [redacted] vigueur à l'époque [redacted] encore émettait, pour contourner la limite, plusieurs chèques. Il est arrivé également que la même personne autorise et émette les chèques.».

En 1993, l'ex-surintendante des services sociaux pour la région du Mackenzie, Diane Doyle, a été trouvée coupable de détournement de fonds. Mme Doyle a détourné en deux [redacted] près de 300 000 dollars en émettant des chèques à des bénéficiaires fictifs et en déposant ces chèques dans plusieurs comptes [redacted] banque.

Le vérificateur général mentionne également que depuis 1993, date à laquelle le ministère a porté à 2 500$ le montant maximal permis par chèque, quatre cas d'émission de chèques dont le montant était supérieur à la limite autorisée ont été rapportés. Le ministère se fie aux banques pour refuser d'encaisser des chèques portant la mention «non-valide si d'un montant supérieur à 2 500$»; dans ces quatre cas les banques ont cependant accepté et déposé les chèques en question. Le personnel du ministère continue également à contourner la limite de [redacted] 500$ en émettant plusieurs chèques pour un seul paie-

Services Sociaux
Suite en page 3

Environ 5 500 employé-es touchées par la situation contractuelle

La discorde entre le GTNO et leur syndicat

Le renouvellement de la convention collective liant les 5 500 employé-es du GTNO au gouvernement territorial s'annonce ardu. Les positions des deux parties impliquées dans les négociations sont nettement divergentes.

Le gouvernement demande à ses employé-es d'accepter une baisse de salaire de 5% durant les deux prochaines années et des déplacements professionnels en avion au tarif le plus économique. Le GTNO annonce également des coupures prononcées dans les avantages sociaux tel les voyages personnels.

Le syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord a répliqué le 17 mai en demandant une augmentation de salaire (dont le taux exact n'a pas encore été révélé) et des garanties que la décentralisation du GTNO n'entraînera pas de coupures de poste.

D'après un document émanant de la partie patronale, le gouvernement dépense chaque année 400 millions de dollars pour les salaires et avantages sociaux de ses employés, soit [redacted] tiers du budget total du gouvernement. Le GTNO verse aussi annuellement 7 millions de dollars pour des heures supplémentaires. «Les réalités financières actuelles dans notre pays nous indiquent que des coupures dans les dépenses et une réduction du nombre d'employés s'imposent,» précise le GTNO dans son document.

Selon M. Darm Crook, président du syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord, le GTNO propose de baisser les salaires de ses employés de 5% simplement parce que les gouvernements provinciaux qui sont tous aux prises avec des déficits l'ont fait. «Notre gouvernement est en très bonne position financière, une position que tous les autres gouvernements en Amérique du Nord envient. Il est inconcevable que le GTNO nous ait fait une offre semblable».

M. Crook soutient que le gouvernement territorial veut réaliser des économies «sur le dos» de ses

Contrat GTNO
Suite en page 2



Karen Lajoie/L'Aquilon

Le Salon de la Chambre de commerce de Yellowknife : un accueil chaleureux !

À Iqaluit les étudiants francophones étudient en français, à temps plein, jusqu'à la sixième année. Un projet qui tient à coeur le comité des parents et son président, M. Daniel Loyer. Lire en page 2.

Des coupures de 5% dans les subventions aux organismes francophones ont été dévoilées lors du dépôt du premier budget libéral [redacted] février dernier. Les députés du Bloc Québecois se sont élevés contre ces coupures et le silence des députés francophones hors Québec. Lire [redacted] page 5.

En cinquante [redacted] que de chemin parcouru par la firme Peterson, Schuler et Hudson. À l'Explorer le 20 mai on fêtera l'anniversaire de la première firme d'avocats établie [redacted] Yellowknife depuis 1944.

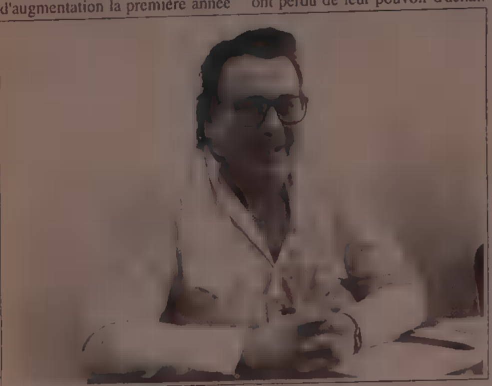
Ne craignant ni la boue, ni la mise en forme douloureuse à la fin d'un long hiver, ni les nouvelles rencontres, voilà une nouvelle équipe de balle lente : les Franco-FUN. Lire en page 8.

Contrat GTNO

Suite de la page 1

travailleurs. Le président du syndicat rappelle que ses membres travaillent depuis deux ans déjà avec un contrat qui leur accordait 0% d'augmentation la première année et 1,8% la seconde année. «Ces deux dernières années, l'inflation se situait au dessus de la barre du 1,8%. Donc, en termes réels, nos membres ont perdu de leur pouvoir d'achat.

Karen Lajoie/L'Aquilon



M. Darm Crook, président du syndicat, s'est prononcé le 17 mai insatisfait de l'offre du gouvernement territoriale.

Nous avons fait notre part. C'est au tour des gestionnaires et des hauts fonctionnaires de se serrer la ceinture,» réclame M. Crook.

M. Crook qualifie l'offre du GTNO de plan à courte vue. Il estime que les baisses salariales pour l'ensemble de la fonction publique risquent de plonger les T.N.-O. dans une récession découlant de la perte du pouvoir d'achat de ces 5 500 employé-es.

Le gouvernement territorial a préféré ne pas commenter la position du syndicat.

Aux dires de M. Herb Hunt, directeur du bureau des relations de travail du GTNO, «l'offre gouvernementale est claire et il n'est pas nécessaire de la commenter davantage».

L'actuel contrat entre le GTNO et ses employé-es s'est terminé le 31 mars 1994. Les deux parties se retrouveront à la table de négociations en septembre pour tenter de conclure une nouvelle convention collective.

L'enquête du coroner commencera le 26 mai

Le décès du directeur de l'école Nakasuk serait examiné

La mort subite de M. James Mockett le 30 octobre dernier à Iqaluit fera l'objet d'une enquête du coroner. Emporté à l'âge de 30 ans, M. Mockett occupait, lorsque son décès est survenu, le poste de directeur de l'école Nakasuk.

M. Mockett souffrait de très sérieuses allergies aux noix et il semblerait que ces allergies aient causé sa mort.

M. Mockett, malgré son jeune âge, avait consacré cinq ans de sa vie à l'enseignement à Aklavik puis à Whale Cove. Il occupait le poste de directeur de l'école Nakasuk depuis deux ans.

Après avoir pris connaissance du dossier compilé par la GRC et par M. Tim Niely, le coroner d'Iqaluit, la coroner en chef des Territoires du Nord-Ouest Mme Jo MacQuarrie a décidé d'enquêter elle-même sur le décès de M. Mockett.

L'enquête débutera avec la nomination d'un jury de six personnes. Après avoir entendu les témoignages relatifs à cette affaire, le jury sera chargé de formuler des recommandations avant que ne se reproduise pas une telle tragédie.

Au plan légal, il est normal qu'une mort subite fasse l'objet d'une enquête, que la cause du décès soit accidentelle ou non.

Lors de l'enquête, le jury n'est pas tenu de déterminer qui est responsable du décès mais plutôt quelles sont les circonstances entourant le décès et quels sont les moyens de prévenir la répétition de cette situation.

L'enquête de la coroner devrait durer une semaine.

Karen Lajoie

Des études en français langue maternelle à Iqaluit

Une coexistence avantageuse à l'école Nakasuk

Bientôt, les étudiants de l'école Nakasuk à Iqaluit termineront une autre année scolaire. Pour les 18 enfants francophones parmi eux, la fin juin sera la fin de leur deuxième année à temps plein dans le programme français langue maternelle.

Le président du comité des parents francophones d'Iqaluit, M. Daniel Loyer, était à Yellowknife le 15 mai et *L'Aquilon* lui a demandé d'évaluer ce dossier dans le contexte de la gestion scolaire francophone dans les T.N.-O.

Selon lui, les parents à Iqaluit sont contre une école française homogène pour leurs enfants. «On se demande jusqu'à quel point c'est faisable,» affirme M. Loyer.

Une sondage interne fait en 1992 a démontré que les parents ne voulaient pas que leurs enfants soient séparés des non-francophones de leur âge. Vu le nombre restreint d'enfants francophones, les parents craignaient qu'une école séparée réduise le cercle d'amis de leurs enfants. Selon M. Loyer, 90% des parents voulaient trouver une solution avec l'école Nakasuk pour avoir des cours en français et aussi profiter des activités organisées pour tous.

«Quand nos enfants ont la gymnastique, ils la font avec les autochtones et les anglais. Ils passent la récréation ensemble ainsi ils doivent parler l'anglais,» déclare M. Loyer. Cette situation plaît à la plupart des parents : leurs enfants apprennent l'anglais sans perdre leur français.

Maintenant, les 18 étudiants inscrits à l'élémentaire occupent deux locaux adjacents d'un secteur de l'école. La classe de français langue seconde est dans une salle voisine. L'enseignement du français est ainsi regroupé.

Une demande a été faite pour permettre l'ajout de classes de maternelle et de 7e année pour l'année scolaire 1994-95. On verrait ainsi le nombre d'enfants francophones inscrits augmenter.

Agrandir le programme est une priorité pour le président du comité des parents. Il souhaite que les enfants francophones puissent étudier en français jusqu'à la neuvième année.

Si les T.N.-O. obtiennent une école secondaire francophone jusqu'à la 12e année, M. Loyer n'a aucun doute que cela sera à Yellowknife. «Il y a déjà une école française là, et nous sommes trop peu nombreux à Iqaluit,» explique ce père de jumeaux âgés de neuf ans.

Conscient de la qualité d'enseignement offerte à l'école Nakasuk, il affirme : «Avec deux professeurs francophones et un autre à temps partiel qui s'occupe du programme de français langue seconde, l'enseignement est presque personalisé».

Le comité des parents dont il est le président a été crée en 1987 par des parents décidés d'obtenir l'éducation en français pour leurs enfants. «On n'avait pas les mêmes buts qu'on a maintenant, explique M. Loyer. On voulait un cours de français par jour. Notre philosophie était d'assurer aux enfants l'apprentissage de l'anglais aussi».

Quatre ans plus tard, en 1991, les parents ont fait pression pour augmenter le français de 75 minutes par jour à une demi- journée.

En 1992, le nombre d'étudiants avait suffisamment augmenté pour rencontrer les critères de base du Ministère de l'éducation et demander des fonds pour un programme de français à temps plein. Selon M. Loyer, les parents sont très heureux d'avoir obtenu le programme de français à temps plein.

Echos des T.N.-O.

NorthwesTel souhaite acquérir *Mackenzie Média*

La compagnie de télécommunications *NorthwesTel* comparaîtra devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le 6 juin prochain. Lors de cette audience publique, les représentants de la *NorthwesTel* essaieront de convaincre le CRTC du bien-fondé de leur demande d'achat de la licence de diffusion du câblo-distributeur *Mackenzie Media*.

Selon les documents à l'appui de cette demande, *NorthwesTel* propose d'injecter dans le réseau de câblo-distribution 11 millions de dollars de 1995 à l'an 2000 afin d'acquérir le réseau et d'offrir le service de câblo-distribution à une trentaine de communautés qui ne sont pas présentement desservies par *Mackenzie Media*.

En offrant à la fois les services de câblo-distribution et de télécommunications, *NorthwesTel* compte aussi faire profiter les T.N.-O. des progrès technologiques découlant de l'avénement de l'«autoroute électronique». Si la demande de *NorthwesTel* est agréée par le CRTC, le transfert de la licence de câblo-distribution pourrait survenir avant la fin de l'année.

Kuptana est réélue à la présidence de ITC

Mme Rosemarie Kuptana a été réélue à la présidence du groupe Inuit Tapirisat du Canada le 11 mai dernier. Elle a remporté 54% des voix exprimées lors du scrutin. Sa seule adversaire Mme Ruby Argna'naaq a obtenu 2 068 votes, soit environ 400 votes de moins que Mme Kuptana. Dans la région du Keewatin dont elle est originaire, Mme Argna'naaq a devancé la présidente sortante. Cette dernière s'est classée au premier rang dans les autres régions. De 10 000 à 15 000 Inuit à travers 53 communautés du Nord avaient le droit de vote durant cette élection à la présidence de ITC.

Dans une entrevue accordée à la Presse canadienne, Mme Kuptana a déclaré qu'elle poursuivrait les priorités qu'elle s'était données il y a trois ans, à savoir l'amélioration, dans les petites communautés, des services suivants : santé, éducation, habitation et services sociaux, ainsi que les revendications territoriales et l'autodétermination pour le peuple inuit.

Accident mortel de la route à Fort Simpson

Le 15 mai dernier, Mme Kimberly Slauenwhite conduisait sa voiture lorsqu'elle a perdu le contrôle du véhicule, dans un tournant. L'auto a effectué un tonneau à environ 10 kilomètres à l'est de la rivière Liard. Selon le sergent Scott Stauffer de la GRC, Mme Slauenwhite - une résidante de Hay River âgée de 35 ans - a été éjectée de la voiture et a été tuée sur le coup. L'enquête de la GRC se poursuit.

Les essais de missiles *Cruise* sont abolis

Le ministre des Affaires étrangères du Canada, M. André Ouellet, a déclaré le 13 mai que le gouvernement des États-Unis ne pourrait plus effectuer des essais de missiles *Cruise* dans le grand Nord canadien. Cette déclaration survient après la tenue d'essais en mars dernier. Ces plus récents essais s'étaient déroulés malgré la promesse électorale des Libéraux de résilier l'accord de dix ans entre le Canada et les États-Unis relatif aux essais.

M. Ouellet n'a pas expliqué plus en détails comment son gouvernement entendait procéder pour se désengager de cet accord.

K.L.

Quelques dossiers en suspens pourraient tout changer

La situation financière du GTNO s'améliore

Selon le rapport du Vérificateur général du Canada qui vient de paraître, des dossiers en attente de règlement pourraient grandement modifier dans les prochaines années la situation financière du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le rapport du vérificateur a été publié le 12 mai dernier après avoir été officiellement remis à la présidente de l'Assemblée législative, Mme Jeannie Marie-Jewell.

Le vérificateur, M. Denis Desautels, souligne que l'excédent des opérations du GTNO se chiffre pour 1993 à 68 millions de dollars. Une nette amélioration par rapport à l'excédent de 1992 qui avait chuté à un niveau record de 43 millions. La remontée est surtout attribuable à une augmentation des revenus de 20 millions de dollars et à une compression des dépenses de 17 millions. Malgré cette amélioration de la situation, le vérificateur recommande fortement au gouvernement la prudence, surtout en ce qui a trait à la montée en flèche des coûts.

Parmi les dossiers en attente de règlement, le litige du GTNO avec le gouvernement fédéral à propos de la facturation des soins de santé fournis aux Inuit et aux autochtones figure au premier plan. À l'heure actuelle, les coûts de 62 millions de dollars se rapportant à ces services sont assumés par le gouvernement territorial.

Le GTNO soutient toutefois que le gouvernement fédéral devrait défrayer ces coûts. L'affaire est maintenant devant la cour fédérale du Canada. Si le gouvernement des T.N.-O. gagne sa cause, il pourrait recevoir des paiements d'environ 122 millions de dollars (intérêts compris). Dans le cas inverse, le GTNO subirait d'importantes pertes.

La politique d'équité salariale constitue un autre dossier explosif. Le syndicat des travailleurs et travailleuses du Nord réclame du gouvernement territorial qu'il respecte ses engagements dans ce domaine et il a déposé une plainte formelle à cet effet.

Une décision dans ce dossier est imminente.

«En février 1993, le ministre du Personnel a informé l'Assemblée législative qu'un écart d'à peu près 50 millions de dollars sépare les positions des deux parties. Dans le cas du litige entourant la question des soins de santé, le jugement pourrait avoir un impact considérable sur le solde du bilan financier gouvernemental. Dans le pire des cas, le GTNO pourrait avoir à verser des millions de dollars pour régler ce litige. Cela aurait des répercussions considérables sur la situation financière du gouvernement,» précise le rapport du vérificateur.

Lors de son examen des comptes publics du GTNO au 31 mars 1993, M. Desautels a remarqué que quatre ministères en particulier (Personnel, Justice, Santé ainsi que Développement économique et touristique) ont dépensé plus que ne leur permettaient leurs budgets, contrevenant ainsi [redacted] la Loi sur l'administration financière entrée [redacted] vigueur en 1992. Au total, les dépenses de ces quatre ministères dépassent de 1,078 million de dollars les budgets accordés.

Le ministère du Personnel est particulièrement fautif, avec des dépenses en trop de plus 683 000 dollars.

Le ministère de la Justice n'a pas pu respecter son budget après que le contrôleur général lui est enjoint de réévaluer à la hausse (environ 400 000 dollars) ses obligations financières en matière d'indemnité de départ et de mise à pied. Cette recommandation du contrôleur général fut motivée par la grève qui sévissait à la mine Giant de la compagnie minière Royal Oak.

Le ministère était en désaccord avec cette recommandation et fit savoir qu'à son avis il ne revenait pas au GTNO de défrayer les coûts associés à ce conflit de travail, entre autres les services policiers. Le désaccord demeure entier et fait l'objet de pourparlers avec le gouvernement fédéral.

M. Desautels termine son rapport en rappelant que le gouvernement territorial «doit surveiller de très près ses liquidités, même si sa situation financière dans son ensemble s'est améliorée».

Karen Lajoie

Services Sociaux

Suite de la page 1

ment. «En vérifiant les chèques émis pour les paiements d'assistance sociale, nous avons trouvé au moins 67 cas de paiements pour un bénéficiaire pour lequel des chèques distincts furent émis pour des dépenses comme le loyer, les déplacements, les frais funéraires ou des achats en magasin. En ce qui a trait aux chèques annulés, ils ne comportaient qu'une seule signature.».

Le vérificateur ajoute «nous n'avons aucune preuve que le ministère contrôlait cette pratique d'émettre plusieurs chèques pour un seul paiement.».

Les administrateurs du ministère, dont la réplique est publiée dans le rapport du vérificateur, admettent que «parfois des chèques dont le montant dépassse la limite permise sont émis» et ajoutent que «la responsabilité de surveiller les pratiques financières des travailleurs sociaux incombe aux surintendants régionaux».

Selon le ministère, le système comptable dans son ensemble vient de faire l'objet d'un examen approfondi afin d'identifier les travailleurs sociaux qui autorisent ou émettent des chèques dont le montant dépasse la limite permise. Depuis cet examen qui fut complété le 1er avril 1994, le ministère entend produire un rapport mensuel sur la question des paiements et du contrôle des dépenses.

Quant aux travailleurs sociaux qui enfreindront les mesures de contrôle financier, ils seront passibles de mesures disciplinaires qu'imposerait leur surintendant régional et, en cas de récidive, ils risqueront de perdre leur licence professionnelle.

Karen Lajoie

Un cabinet d'avocats enraciné dans la communauté

La firme Peterson, Schuler et Hudson fête leur 50e anniversaire

Quand John Parker est débarqué du petit avion qui le transportait à Yellowknife ce jour de décembre 1944, la ville était un avant-poste pour les nouvelles mines d'or. Peu de services existaient pour la population de quelque centaines de personnes. M. Parker a donc eu l'idée d'ouvrir un bureau d'avocat en ville.

Pour presque une décennie, il a été le seul avocat résident dans les T.N.-O.. Il faisait de tout : du mariage au contrat minier. Son frère Peter est monté de l'Ontario dans les années 50. La firme Parker et Parker était née.

Puis d'autres avocats ont fait le voyage au Nord et pris leur place dans le cabinet Parker & Parker. Devenu maintenant Peterson, Schuler et Hudson, il célèbre son 50ième anniversaire par une grande fête le 20 mai.

Durant tout ce temps, la firme a été reconnue pour deux choses : son code d'éthique interne, et son travail bénévole avec les organismes communautaires. L'esprit de coopération entre les avocats dans leur travail quotidien a permis que la philosophie des partenaires principaux soit transmise aux plus jeunes avocats qui à leur tour ont transmis ces idées à leurs remplaçants.

Parker and Parker

Barristers and Solicitors

«Les membres de ce cabinet d'avocats ont toujours joué un rôle très actif dans la communauté,» explique la partenaire principale Mme Katherine Peterson.

Chaque avocat est encouragé à être bénévole aux conseils d'organismes à but non lucratif, à s'impliquer dans les comités de l'association du Barreau, et à être actif dans la vie communautaire.

Selon Mme Peterson, la fin des années 60 a vu la firme s'agrandir. Avant l'arrivée du gouvernement à Yellowknife, elle avait au plus quatre avocats. Maintenant, neuf avocats et toute une équipe de soutien, certains y travaillent depuis les années 60, forment la compagnie.

Murray Sigler, premier étudiant stagiaire en 1970, a ouvert les bureaux d'Inuvik et de Hay River et est devenu partenaire avant de retourner en Alberta en 1977.

Après 1967, quand la capitale des T.N.-O. a été déplacée de Fort Smith à Yellowknife, l'exploitation du potentiel des Territoires a commencé.

Selon Mme Peterson, les dossiers industriels et le développement ont crée du travail pour les firmes juridiques et cela continuera avec la découverte de diamants [redacted] nord de la ville.

«Avec les compagnies et les mines, les cabinets d'avocats auront encore plus de travail,» souligne-t-elle.

Durant toutes ces années, reconnus pour leurs habilités selon la loi, et leur éthique, plusieurs avocats de ce cabinet ont été nommés juges.

M. Peter Parker est devenu juge à la Cour provinciale en Alberta. MM Mark de Weerdt, Ted Richard et John Vertes ont tous été des partenaires principaux avant d'être nommés juges de la Cour suprême des T.N.-O.

Du côté de la Cour territoriale, les juges Robert Halifax et Beverly Browne ont aussi travaillé comme avocats avec la firme avant leur nomination de juges.

Un autre associé, M. Roger Kimmerly, a démissionné de la firme pour aller au Yukon où il est devenu député à l'Assemblée législative puis nommé juge de la Cour suprême du Yukon.

M. Kimmerly n'était pas le premier avocat de la firme à s'impliquer dans la vie politique. M. John Parker était membre du Conseil législatif durant les années 50. M. David Searle, monté à Yellowknife en 1962, est devenu président de ce Conseil. Plus tard, M. Richard a été élu député de Yellowknife à l'Assemblée législative.

Durant les années 70, M. Searle a posé sa candidature pour les libéraux durant une élection fédérale. M. Vertes, président du parti conservateur dans les T.N.-O. pendant de nombreuses années, a aussi présider la campagne électorale de son ami et associé. «Une vraie démonstration de loyauté,» souligne le juge Richard.

Le 20 mai, la plupart des personnes associées avec la firme durant les dernières 50 années seront en ville pour une fête à l'hôtel Explorer. Ce sera une chance pour elles de se rencontrer de nouveau et de discuter de leurs exploits. Ce sera aussi une occasion d'honorer la mémoire de M. John Parker, décédé en 1992. Après tout, c'est lui le père de cette expérience incroyable!

Karen Lajoie

MM Ted Richard, Mark de Weerdt et John Vertes ont tous été partenaires dans le cabinet d'avocats avant d'être nommés juges de la Cour suprême des T.N.-O. En haut : l'entête des années 50.

Les comptes publics du GTNO et la fraude

Le plus récent rapport du vérificateur général du Canada sur les comptes publics du GTNO est sorti la semaine dernière. Selon le vérificateur, M. Denis Desautels, la situation financière du gouvernement territorial en 1992-1993 (l'exercice couvert par ce rapport) s'est améliorée.

Nous sommes en droit de nous demander si ce constat est toujours valable alors qu'il s'est déjà écoulé une autre année financière et qu'un nouvel exercice budgétaire a débuté. Depuis la sortie de ce rapport du vérificateur général, bien des choses ont pu changer.

Prenons le cas du ministère des Services sociaux. Le rapport du vérificateur se penche sur les problèmes qu'éprouve ce ministère au plan d'un système de contrôle des dépenses qui permettrait d'éviter la fraude et les erreurs. Dès 1988, le vérificateur avait signalé ce problème invitant le GTNO à y remédier. Le ministère s'est-il occupé d'adopter des mesures pour corriger la situation?

Apparement non, puisque quatre ans plus tard, la surintendante des services sociaux pour la région du Mackenzie ~~était~~ ~~arrêtée~~ arrêtée pour fraude. En Cour territoriale, Mme Diane Doyle a été reconnue coupable d'un délit de fraude de 300 000 dollars envers le gouvernement des T. N.-O..

Comment s'y est-elle pris? Mme Doyle a tout simplement étudié le fonctionnement du ministère et s'est rendue compte qu'elle pouvait créer des dossiers, demander que des paiements soient émis pour ces clients imaginaires et déposer les chèques destinés à ces clients dans divers comptes en banque.

Ces malversations se sont poursuivies durant deux ans sans que personne, pas même les comptables vérifiant les comptes publics, ne se rende compte de quoi que ce soit. C'est une erreur commise par Mme Doyle elle-même qui a finalement fait découvrir le pot aux roses. Combien d'autres personnes dans la fonction publique ont commis des fraudes semblables mais à une échelle plus modeste? Le saurons-nous jamais? Si l'on considère les mesures ministérielles actuelles pour le contrôle des dépenses, cela semble improbable.

La semaine dernière, une ancienne agente aux réclamations à l'emploi de la Commission des accidents du travail a reconnu à son tour avoir détourné des fonds pendant 15 mois, pour une somme totale de 171 000 dollars.

Environ une douzaine d'enquêtes touchant plusieurs ministères se déroulent actuellement en regard d'affaires comparables. Il est à prévoir que d'autres accusations de fraude seront déposées contre des employé.es du GTNO.

Pourquoi les lacunes du système de contrôle des dépenses n'ont-elles pas été corrigées avant? Dès le retour de l'Assemblée législative en session, les députés doivent poser cette question. Les électeurs attendent des réponses que les ministres devront être en mesure de fournir.

Karen Lajoie



Lors des grandes retrouvailles du mois d'août

L'ONF lancera des films acadiens

L'Office national du film profitera de la tenue du premier Congrès mondial acadien pour lancer de nouveaux films produits en Acadie. Elle pourra ainsi rejoindre des milliers d'Acadiens du pays et de la diaspora, qui convergeront [redacted] sud-est du Nouveau-Brunswick entre le 12 et le 22 août pour participer aux grandes retrouvailles.

Un film d'animation et quatre documentaires, dont deux sont des coproductions avec la compagnie Phare-Est, voilà le [redacted] proposé par le Centre de l'Acadie de l'ONF en 1994-1995, qui fête cette année son vingtième anniversaire.

L'Année noire du réalisateur Herménégilde Chiasson, un film de la série Le Grand Dérangement, traitera des origines des Acadiens qui ont subi la déportation de 1755. D'une durée de 60 minutes, la sortie du film est prévue pour cet été.

Toujours cet été, le film **De retour pour de bon** de la réalisatrice Bettie Arsenault, donne la parole aux Acadiens qui se sont transplantés au Québec et qui reviennent en Acadie après plusieurs années d'absence.

Les Acadiens produisent des documentaires depuis longtemps, mais ils sont aussi capables de produire des films d'animation. **Animastress** est un court film d'animation d'une durée de 7 minutes sur la surexploitation industrielle des animaux de ferme et son impact sur la santé des humains.

Un festival du cinéma acadien aura d'ailleurs lieu du 12 [redacted] 22 août à Dieppe [redacted] Nouveau-Brunswick, ce qui permettra aux cinéphiles de revoir les productions cinématographiques acadiennes.

Cet automne, le Centre de l'Acadie lancera **Longfellow**, un film de la réalisatrice Ginette Pellerin. Longfellow, cet auteur américain aussi connu en Acadie que le sinistre général Lawrence (l'exécutant de la Déportation), est le prétexte choisi par la réalisatrice pour explorer la relation qu'ont tous les Acadiens avec le poème Evangéline.

Enfin, on prévoit lancer [redacted] printemps de 1995 un nouveau film d'Herménégilde Chiasson, toujours dans la série Le Grand Dérangement. Ce film, qui porte le titre provisoire de **Le Grand Retour**, sera tourné en partie dans le cadre du Congrès mondial acadien.

Herménégilde Chiasson et trois autres réalisateurs se proposent de suivre une famille acadienne ayant une souche et une origine dans [redacted] région différente. La caméra fera le voyage avec eux lors des grandes retrouvailles acadiennes du mois d'août prochain. Les fêtes de familles sont d'ailleurs au coeur des retrouvailles acadiennes cet été, puisqu'on prévoit la tenue de trente réunions regroupant quelque 70 familles d'origine acadienne.

Yves Lusignan (APF)

l'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Line Gagnon
René Fumoleau
Chantal Blanchette

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Pourquoi ?

Pourquoi dit-on de quelqu'un qu'on l'a «dans le nez» alors qu'on ne peut pas le «sentir» ?

Pourquoi un «propre à rien» est-il «capable de tout» ?

Pourquoi dit-on «feu un Tel» alors qu'il s'agit précisément de quelqu'un qui s'est «éteint» ?

Pourquoi, si on veut «avoir de l'argent devant soi», faut-il en «mettre de côté» ?

Pourquoi appelle-ton «réfractaires» les poteries qui vont au feu ... et les soldats qui refusent d'y aller ?

Pourquoi dit-on d'un caissier arrêté pour avoir volé son patron qu'il «ne l'a pas volé» ?

Pourquoi une peur «bleue» peut-elle nous donner la «jaunisse» ?

Pourquoi dit-on que le commerce «s'en va» quand il [redacted] va pas ?

Pourquoi un angle «obtus» est-il un angle très ouvert, alors qu'un esprit «obtus» est très fermé ?

Pourquoi deux personnes qui ne partagent pas le même avis disent-elles que leurs avis sont «partagés» ?

Pourquoi «passe-t-on un galop» [redacted] quelqu'un alors qu'on veut le «mettre au pas» ?

Les étrangers qui apprennent le français ont bien du mérite !

Réné Fumoleau

Fidélité au Parti libéral ou aux communautés francophones?

Qui défend le mieux les minorités francophones à la Chambre des Communes?

Le Bloc québécois n'est pas très impressionné par [redacted] travail des députés libéraux francophones de l'extérieur du Québec.

«Nous sommes extrêmement surpris et déçus des députés francophones et acadiens qui siègent à l'intérieur du gouvernement libéral,» avoue le député bloquiste Louis Plamondon. Il constate que les députés francophones hors Québec «ne se sont pas levés une fois en Chambre» pour dénoncer la dernière coupure de 5 pour cent dans les subventions aux organismes et associations francophones au pays. «Pas un mot, ni une déclaration, ni une copie de lettre au ministre», déplore-t-il.

Le Bloc québécois a profité de la comparution devant un comité parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, pour lui demander à nouveau s'il avait l'intention de renverser cette décision, qui affecte les associations francophones. «Ne touchez pas à ce budget de fonctionnement!» a lancé le député bloquiste. «Vous me demandez d'être le ministre des Finances» s'est défendu le ministre Michel Dupuy.

Depuis le dépôt du premier budget libéral en février, les députés du Bloc québécois ont effectivement été les seuls à soulever, à la Chambre des communes, le problème des coupures budgétaires.

Dans un article publié dans le journal Hill Times, qui est en quelque sorte le journal des parlementaires, le député libéral franco-ontarien Eugène Bellemare explique que le travail des députés libéraux est différent une fois au pouvoir. «Plutôt que de nous lever en Chambre, nous pouvons parler directement au ministre».

«C'est de la bouillie pour les chats, rétorque le député Plamondon. Bien sûr ils ont accès [redacted] ministre pour prendre un café et lors des cocktails. Mais qu'est-ce que ça donne si ça aboutit à des coupures de 5 pour cent quand même». Le député Bellemare voit les choses autrement. «Dans l'opposition, nous disions tout ce que nous voulions, mais sans aboutir à grand-chose. Nous faisions les manchettes, point final», peut-on encore lire dans le Hill Times.

Mais le député Plamondon n'est pas surpris outre mesure par la relative discrétion des députés francophones de l'extérieur du Québec. Cela démontre, dit-il, que le pouvoir [redacted] Ottawa a tendance à changer les comportements des députés. «Ils deviennent, malheureusement, les défenseurs des politiques du parti avant d'être les défenseurs des politiques de leurs associations acadiennes et francophones». Les députés doivent donc faire un choix, termine M. Plamondon. «Leur choix est: servez-vous le Parti libéral ou les communautés francophones et acadiennes?».

Pas de leçon à recevoir du Bloc

Les députés francophones de l'extérieur du Québec contactés par l'APF ont tous pris avec un grain de sel les propos du député bloquiste. «Il n'y a pas juste le travail en Chambre», rappelle le député de Saint-Boniface, Ronald Duhamel. Pour ce qui est des coupures dans le financement des organismes francophones, le député de Saint-Boniface dit qu'il a fait des démarches en réaction aux coupures. «C'est pas facile en ce moment. On a une dette énorme et [redacted] gros déficit».

Mais les députés sont-ils au service de leur parti ou de leur communauté francophone? «Mon allégeance est à mon pays, [redacted] ma circonscription et, évidemment, à ma communauté francophone». M. Duhamel affirme que les députés francophones n'hésitent pas à critiquer le gouvernement «lorsqu'on croit qu'on a raison de le faire...On a tous eu quelque chose [redacted] dire au sujet des coupures».

Enfin, M. Duhamel dit qu'il n'est pas impressionné par l'intérêt soudain des bloquistes à défendre les organismes francophones. «Il y [redacted] eu une conversion tardive de la part du Bloc pour nous faire croire qu'ils vont sauvegarder la francophonie».

Le député de Beauséjour et secrétaire d'Etat [redacted] Affaires parlementaires, M. Fernand Robichaud, abonde dans le même sens. «On doit fidélité à tous les Canadiens et certainement les communautés francophones hors Québec [redacted] tiennent à coeur».

Selon lui, les députés francophones du Canada font toutes les démarches et les pressions nécessaires, mais tout en tenant compte de la situation financière au pays. «Le ministre Michel Dupuy [redacted] quand même réussi à ne pas effectuer de coupures dans les programmes qui touchent l'éducation», de dire M. Robichaud.

Enfin, M. Robichaud confirme que les députés francophones hors Québec organisent [redacted] l'occasion des rencontres entre eux pour discuter des dossiers touchant les communautés francophones.

«Si on est libéral, [redacted] adhère par la force des choses à la politique des deux langues officielles,» selon le député de Glengarry-Prescott-Russell, Don Boudria, qui dit qu'il n'a pas de leçon [redacted] recevoir du député bloquiste Louis Plamondon, [redacted] ce qui [redacted] trait à son engagement envers la minorité francophone. «Hors Québec, ma circonscription [redacted] le plus grand nombre de francophones dans tout le Canada».

Yves Lusignan (APF)

Les leaders de la francophonie canadienne

Pleurs et grincements de dents

Pleurnicher, larmoyer, râler, supplier, brailler, quémander, exiger, menacer, dénoncer, revendiquer, réclamer, négocier et, [redacted] bout de souffle, demander. Voilà, en peu de verbes, tout l'arsenal de la francophonie canadienne lorsque la température monte sur le front linguistique et constitutionnel.

«Les leaders de la francophonie canadienne», et tous ceux qui parlent au nom du million de francophones vivant à l'extérieur du Québec sans leur permission, ont appris depuis une vingtaine d'années à jouer sur toute la gamme des émotions fortes pour sensibiliser l'opinion publique aux injustices, nombreuses il est vrai, dont ont été victimes les communautés francophones [redacted] pays. Or, des signes annonciateurs d'une grande séance de culpabilisation à l'intention des Québécois nous viennent de l'Ouest canadien, de l'Alberta plus particulièrement, où on s'inquiète haut et fort de la forte possibilité que le Québec claque la porte canadienne. On s'inquiète d'autant, que des députés du Bloc québécois ont pris contact récemment avec les porte-parole des minorités francophones dans plusieurs provinces, question de mieux connaître ces minorités francophones qui ne veulent pas mourir.

Puisque tout est encore calme sur le front constitutionnel, il serait bon que tous les «leaders de la francophonie canadienne», et tous ceux qui militent «pour la cause» se demandent, [redacted] tête reposée, s'il est de bonne stratégie de fantasmer encore une fois [redacted] les méfaits d'une éventuelle séparation du Québec du reste du Canada?

Posons la question autrement. Depuis l'entrée du Québec dans la Confédération canadienne en 1867, est-ce que les minorités francophones ont été [redacted] l'abri de la bigoterie et de la turpitude des provinces anglophones à leur endroit? Est-ce que ces provinces [redacted] sont privées de leur retirer des droits historiques et constitutionnels à la fin du 19ième et [redacted] début du 20ième siècle?

Posons maintenant la même question, mais cette fois dans une perspective plus moderne? Est-ce que la présence du Québec au sein de la fédération canadienne a incité les provinces anglophones à respecter la Charte canadienne des droits et libertés adoptée [redacted] 1982, qui reconnaît des droits scolaires aux minorités francophones?

Et la Loi sur les langues officielles? Cette loi, il est vrai, [redacted] joué un rôle important dans le maintien des communautés francophones. Elle a permis aux francophones bilingues de se trouver des emplois intéressants au sein de la fonction publique fédérale. Elle a favorisé l'émergence d'une génération d'anglophones bilingues. Elle a mis au monde le Canadien de l'an 2000. Mais, dans plusieurs provinces, elle n'a pas guéri le malade, comme le rappelle Statistique Canada d'un recensement à un autre.

Au fait, pourquoi le Canada abolirait-il la Loi sur les langues officielles et les droits reconnus aux francophones dans la Charte canadienne des droits et libertés, au lendemain d'une hypothétique séparation du Québec du reste du Canada, alors que le pays joue beaucoup à l'étranger sur son statut bilingue pour justifier sa participation dans de nombreux forums internationaux?

Un pays vertueux comme le Canada, champion des droits et libertés, soucieux de son image de marque à l'étranger, qui revendique son appartenance à deux grands courants culturels pour mieux justifier sa présence sur la scène internationale, se priverait-il de son capital uniquement pour satisfaire tout ce que le pays compte de réformistes?

Il est vrai que le premier ministre Jean Chrétien a prédit le pire aux minorités francophones advenant la séparation du Québec. Il pensait sans doute à la réaction des gouvernements provinciaux à l'endroit des minorités francophones. Il a raison...mais à moitié. Car la présence du Québec n'a jamais empêché les provinces de faire [redacted] leur tête lorsque les minorités francophones ont commencé à crier justice. Et, il faut bien l'avouer, les provinces en mènent large lorsqu'il est question de l'éducation. Une question vitale pour les parents francophones.

Dépendre ou ne plus dépendre, voilà finalement la seule et la vraie question que devront se poser tous ceux et toutes celles qui prétendent oeuvrer pour le bien-être du million de francophones vivant à l'extérieur du Québec.

Dépendre du Québec, dépendre des subventions du gouvernement fédéral, dépendre de l'aide technique de la France, dépendre des autres pour son développement et son épanouissement.

Et l'avenir? Il passe et passera davantage par les provinces. Citoyens égaux et à part entière, mais ayant des droits reconnus par la Constitution, les francophones de la plupart des provinces canadiennes sont condamnés, et le mot n'est pas trop fort, à revendiquer jusqu'à la fin des temps auprès de leurs élus provinciaux.

Justement, le dossier des provinces anglophones n'est pas vierge dans le domaine des droits des minorités. Les Québécois en ont pris bonne note depuis le dernier échec constitutionnel. Ils ont aussi pris bonne note de l'état réel des communautés francophones et acadiennes.

Cette fois, il faudra plus que des larmoiements et des jérémiades pour toucher le coeur des Québécois. «Les leaders de [redacted] francophonie canadienne» devraient en prendre bonne note.

Commentaire proposé par Yves Lusignan (APF)

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Les Taschereau, une dynastie de juristes et de politiciens

• PROVINCE DE QUÉBEC, 1920 Du premier Taschereau venu en Nouvelle-France jusqu'au plus célèbre d'entre eux, le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau, cette illustre famille a donné [redacted] Canada des personnalités juridiques et politiques pendant près de trois siècles.

Le premier d'entre eux, Thomas-Jacques, est arrivé en Nouvelle-France dans les années 1720. En quelques années, il s'est imposé comme un homme d'affaires influent. Il a même été nommé membre du Conseil supérieur par Louis XV et seigneur de Sainte-Marie.

REFLETS DU PATRIMOINE

Le nom des Taschereau se maintient ensuite à l'avant-scène grâce à Gabriel-Elzéar. Les Anglais à ce moment conquièrent la colonie, ce qui n'empêche pas le fils de Thomas-Jacques de devenir le premier juge nommé sous le nouveau régime.

Il sera le père de Jean-Thomas, député à l'âge de 22 ans, mais aussi fondateur de l'influent journal *Le Canadien* et de son pendant politique, le Parti canadien. Un de ses enfants occupera une place importante dans l'histoire: Elzéar-Alexandre qui deviendra en 1837 le premier cardinal canadien. Son frère et père du futur premier ministre sera quant à lui juge à la Cour suprême du Canada.

Avec ce riche bagage ancestral, Louis-Alexandre vient au monde l'année de la Confédération canadienne, en 1867. Lui aussi opte pour la profession d'avocat. Leader du Parti libéral, il devient premier ministre du Québec [redacted] 1920. Considéré «Bête noire» des nationalistes québécois, le premier ministre Taschereau estime que le développement économique de la province passe nécessairement par un accroissement des investissements étrangers.

Dans les années 1930, le Parti libéral sera soumis à de fortes pressions internes. Un nouveau parti sera même créé. Éclaboussé par des scandales, le premier ministre Taschereau remet sa démission en 1936.

Cette dynastie ne s'éteindra pas avec le règne politique de Louis-Alexandre Taschereau puisque l'un de ses petits-fils, Robert, sera nommé juge en chef de la Cour suprême du Canada.

La Fondation CRB est fière de s'associer à l'Année internationale de la Famille.
Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine,
composez le 1-800-567-1867.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Remplacement du réservoir d'huile [redacted] appartements Rockhill

L'entrepreneur devra fournir la gérance de construction, la main d'oeuvre, les matériaux, l'équipement, les installations temporaires et les autres biens et services nécessaires pour terminer [redacted] construction du nouveau réservoir d'huile des appartements Rockhill.
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au Bureau des services régionaux de Yellowknife, 5013, 44e rue) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 1ER JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 16 mai 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Kayhan Nadji
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-6331
ou
A.D. Williams Engineering Ltd.
Téléphone : (403) 873-2395

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche de gravier

– Du kilomètre 243,4 [redacted] kilomètre 333,5, chemin d'accès de Dettah, du kilomètre 0,1 [redacted] kilomètre 11,3 [redacted] transport de 1000 m³ de gravier concassé [redacted] kilomètre 333,9, route n° 3, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées [redacted] main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du [redacted] mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

Livraison par route de marchandises pour maisons à prix modérés et [redacted] prix modiques (1994)

Appel d'offres n° 95CS09-309

2 maisons - F.A.B. NTCL, Hay River, T.N.-O (destinées à Lutsel K'e)
15 maisons - F.A.B. Fort Rae, T.N.-O.
2 maisons - F.A.B. N'Dilo, T.N.-O. (district de Yellowknife)
2 maisons - F.A.B. Dettah, T.N.-O. (district de Yellowknife)

Les appels portent sur la livraison des catégories de marchandises suivantes :

Bois de construction de dimensions courantes
Menuiserie et fournitures annexes (y compris la toiture)
Vis à vérin pour fondations
Meubles de rangement (cuisine et salle de bain)
Fermes
Mécanique
Réservoirs de carburant
Supports de réservoirs de carburant

Les entrepreneurs peuvent présenter une soumission pour la livraison d'une ou des marchandises mentionnées ci-dessus. Les contrats seront accordés par catégorie de marchandises livrées à toutes les localités.

La Politique d'encouragement aux entreprises du Nord du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique au présent appel d'offres.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à la Société d'habitation située au 10e étage du Scotia Centre à Yellowknife aux T.N.-O.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et parvenir cachetées au directeur des services généraux, Scotia Centre, 10e étage, C.P. 2100, Yellowknife, NT X1A 2P6 au plus tard [redacted] :

15 h, heure locale, le 27 mai 1994

La Société n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Pour de plus amples renseignements, composer le (403) 920-8723, le 920-8050 ou le 873-7866.



Dates de tombée :
Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 17h
Merci de votre collaboration!
(403) 873-6603

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Commis aux services de comptabilité

Collège de l'Arctique, administration centrale [redacted] l'est — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 31 509 [redacted] par année, plus une allocation d'isolement de 4 [redacted] $ par année.
Réf. : 041-0073-0003 — **Date limite :** [redacted] 27 mai 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléc.: (819) 979-6574.

Chef des programmes de garderies

Ministère [redacted] l'Éducation, de la Culture [redacted] la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 53 608 [redacted] par année.
Réf. : 011-0150VG-0003 — **Date limite :** le 27 mai 1994

Instructeur en soins infirmiers

Ministère de [redacted] — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 52 157 [redacted] par année.
Il s'agit d'un poste de direction.
Réf. : 011-0160KCR-0003 — **Date limite :** le 27 mai 1994

Coordinateur des services [redacted] étudiants

Ministère de l'Éducation, de la Culture [redacted] la Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 55 550 [redacted] par année.
Réf. : 011-0117VG-0003 — **Date limite :** le 27 mai 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires [redacted] Nord-Ouest, Scotia Centre, [redacted] étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc. : (403) 873-0235.

- *Nous prendrons [redacted] considération des expériences équivalentes.*
- *Il [redacted] interdit [redacted] fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche [redacted] gravier

– Du kilomètre 260 au kilomètre 350, du kilomètre 456,4 [redacted] kilomètre 471,3 et du kilomètre 490 au kilomètre 550,1, route n° 1, chemin d'accès de Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A [redacted] (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au surintendant, Division de [redacted] voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou livrées [redacted] main propre à l'édifice Nahendeh) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 26 MAI [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 10 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse [redacted] toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Améliorations à l'aéroport de Sanikiluaq

20 000 m³ d'un mélange [redacted] gravier de 16 mm concassé [redacted] entassé
– Sanikiluaq, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef régional, Opérations aéroportuaires, Aéroports de l'Arctique, Région de Baffin, C.P. 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice W.G. Brown) ou au Directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 31 MAI [redacted]
14 H, HEURE DE [redacted] RIVER ET DE YELLOWKNIFE, LE 31 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 16 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet [redacted] être accompagnées de [redacted] caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Bill Chapple/Rob Nelson
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-3054

Veuillez prendre note qu'il y aura une rencontre avant appel d'offres qui se tiendra dans la salle de conférence du ministère des Transports, au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin, Yellowknife, NT [redacted] 13 h 30, heure de Yellowknife, le 23 mai 1994.



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche de gravier

– Du kilomètre 98 [redacted] kilomètre 200, route n° 3, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées [redacted] main propre au 2ᵉ étage de l'édifice Gensen) ou à l'agent [redacted] contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1ᵉʳ étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 16 mai 1994.

Pour être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse [redacted] toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Fields, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Renouvellement de la couche de gravier

– Du kilomètre 0 [redacted] kilomètre 81, du kilomètre 123 au kilomètre 140, route n° 7 et chemin d'accès [redacted] Fort Liard, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2ᵉ étage de l'édifice Gensen) ou au surintendant de l'ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson, NT [redacted] 0N0 (ou livrées en main propre à l'édifice Nahendeh) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 27 [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 16 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Fields, agente des finances, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 874-6972



APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Gravier concassé, mélangé et entassé

30 000 m³ de gravier concassé de 16 mm – Cape Dorset, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent [redacted] contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1ᵉʳ étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au chef régional, Opérations aéroportuaires, Aéroports de l'Arctique, Région de Baffin, C.P. 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 1ᵉʳ étage de l'édifice W.G. Brown) avant :

16 H, HEURE D'IQALUIT, LE 31 [redacted] 1994
14 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 31 MAI 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du 18 mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente [redacted] contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Gerard Kennelly, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-6153



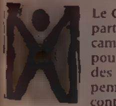
UN MONDE DE LÉGENDES, DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE

Rassemblement des Bastarache, Basque et Hébert, le 19 août 1994. Carte de membre et d'admission en vente à 5$ par famille. Communiquez avec :

Fernand Savoie,
R. R. 3,
Bte 194,
Bouctouche, N.-B.
E0A 1G0.

LE PROGRAMME CANADIEN D'IMMUNISATION INTERNATIONALE

DES MILLIONS DE RAISONS DE POURSUIVRE LA LUTTE



Le Canada est un des partenaires d'une campagne mondiale pour aider les enfants des pays en développement à lutter contre six maladies mortelles pouvant être prévenues, *la rougeole, la polio, la tuberculose, le tétanos, la coqueluche et la diphtérie.*

Cette opération mondiale permet de sauver plus de trois millions de jeunes vies par an. Cependant, près de deux millions d'enfants meurent encore chaque année faute de vaccination. Votre aide améliore leurs chances de survie.

Pour appuyer ce programme et vous documenter à son sujet, veuillez vous adresser à :



Association canadienne de santé publique
1565, avenue Carling, suite 400
Ottawa (Ontario) Canada K1Z 8R1
Téléphone : (613) 725-3769
Télécopieur : (613) 725-9826

Canada

Géologue interne

43 754 $ – 52 769 $ plus indemnité de poste éloigné et allocation de logement
Nº de référence : S-94-62-1104-1(W8F)
(poste temporaire, moins de six mois)

Géologue de district

52 808 $ – 63 234 $ plus indemnité de poste éloigné et allocation de logement
Nº de référence : S-94-62-1105-1(W8F)
(poste temporaire, moins de six mois)

Affaires indiennes et du Nord Canada
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
Concours s'adressant aux personnes habitant les Territoires du Nord-Ouest

Nous recherchons des géologues ayant acquis une expérience en exploration minérale dans les Territoires du Nord-Ouest.

Pour accéder à l'un ou l'autre poste, vous devez posséder un diplôme d'une université [redacted] spécialisation en géologie économique appuyé d'une connaissance des principes de géologie économique, stratigraphie, géologie structurale, pétrologie et pétrographie.

Les exigences pour le poste de **géologue interne** comprennent une solide compréhension des principes et techniques d'exploration minérale ainsi qu'une bonne connaissance pratique des techniques informatiques, de l'analyse de données, des méthodes de recherche en bibliothèque et du classement de données géologiques.

Le poste de **géologue de district** requiert une bonne connaissance des principes et techniques d'exploration géochimique et géophysique dans la toundra canadienne.

La compétence en anglais est essentielle pour ces deux postes.

Veuillez acheminer votre demande et(ou) curriculum vitæ, en démontrant clairement que vous répondez aux exigences mentionnées ci-dessus et en indiquant le numéro de référence approprié, au plus tard le 27 mai 1994, à la **Commission de la fonction publique du Canada, Place du Canada, 9700, avenue Jasper, bureau 830, Edmonton (Alberta) T5J 4G3. Télécopieur : (403) 495-2098**

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature; nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.

This information is available in English.

Commission [redacted] fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada



Transports Canada Aéroports — Transport Canada Airports

Trois occasions d'affaires aéroportuaires

APPEL D'OFFRES
Concession de service de taxis
Concession de service [redacted] limousines
Concession de service d'autobus

DES OFFRES SOUS PLI CACHETÉ adressées au

spécialiste régional, Services des contrats, **Transports Canada**, Canada Place, 12e étage, Core 1, 9700, avenue Jasper, Edmonton (Alberta) T5J 4E6, et portant la mention

« Concession [redacted] service de taxis » et(ou) **« Concession de service de limousines »** et(ou) **« Concession de service d'autobus »** seront reçues **jusqu'à 14 h, heure d'Edmonton, le 28 juin 1994.**



LA CONCESSION DE SERVICE DE TAXIS CONSISTE À OFFRIR UN SERVICE DE TRANSPORT PAR TAXI AUX VOYAGEURS UTILISANT L'AÉROGARE DE L'AÉROPORT DE YELLOWKNIFE, À YELLOWKNIFE (TERRITOIRES DU NORD-OUEST). LA DURÉE DU CONTRAT DE SERVICE DE TAXI SERA DE TROIS (3) ANNÉES ET POURRA ÊTRE PROLONGÉE PAR LE MINISTÈRE POUR DEUX (2) AUTRES ANNÉES.

LA CONCESSION DE SERVICE DE LIMOUSINES CONSISTE À OFFRIR UN SERVICE DE TRANSPORT PAR LIMOUSINE AUX VOYAGEURS UTILISANT L'AÉROGARE DE L'AÉROPORT DE YELLOWKNIFE, À YELLOWKNIFE (TERRITOIRES DU NORD-OUEST). LA DURÉE DU CONTRAT DE SERVICE DE LIMOUSINE SERA DE TROIS (3) ANNÉES ET POURRA ÊTRE PROLONGÉE PAR LE MINISTÈRE POUR DEUX (2) AUTRES ANNÉES.

LA CONCESSION DE SERVICE D'AUTOBUS CONSISTE À OFFRIR UN SERVICE DE TRANSPORT PAR AUTOBUS AUX VOYAGEURS UTILISANT L'AÉROGARE DE L'AÉROPORT DE YELLOWKNIFE, À YELLOWKNIFE (TERRITOIRES DU NORD-OUEST). LA DURÉE DU CONTRAT [redacted] SERVICE D'AUTOBUS SERA DE TROIS (3) ANNÉES ET POURRA ÊTRE PROLONGÉE PAR LE MINISTÈRE POUR DEUX (2) AUTRES ANNÉES.

LES PARTIES INTÉRESSÉES PEUVENT SE PROCURER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES POUR UN OU L'ENSEMBLE DE CES PROJETS AUPRÈS DE :

M. ROBERT BARRADELL
DIRECTEUR DE L'AÉROPORT
TRANSPORTS CANADA
1, AÉROPORT DE YELLOWKNIFE
YELLOWKNIFE (T.N.-O.)
X1A 3T2
BUREAU : (403) 873-4680

UNE SÉANCE D'INFORMATION SUR CET APPEL D'OFFRES AURA LIEU LE **MARDI 31 MAI 1994, À 10 H**, HEURE LOCALE, DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'AÉROPORT SITUÉE DANS L'AÉROGARE DE L'AÉROPORT DE YELLOWKNIFE, À YELLOWKNIFE (TERRITOIRES DU NORD-OUEST).



POUR ÊTRE PRISE EN COMPTE, les offres **devront être** soumises à l'aide des formulaires fournis par Transports Canada et présentées dans l'enveloppe prévue à cette fin. Les offres reçues en retard seront rejetées et retournées sans avoir [redacted] ouvertes à l'expéditeur. Le Ministère se réserve le droit de n'accepter aucune des soumissions.



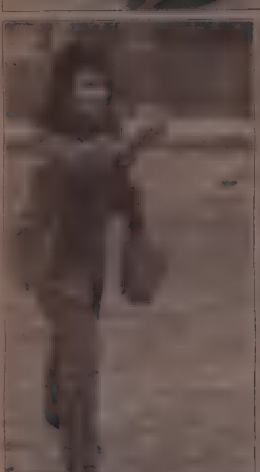
Au jeu ! La saison de balle lente commence tôt à Yellowknife

Les francophones et francophiles forment leur propre équipe

Cet été les francophones et francophiles de Yellowknife peuvent compter sur la balle lente pour se tenir en forme. L'équipe des Franco-FUN nouvellement formée s'est jointe à la division «D» de la ligue mixte.

Karen Lajoie/L'Aquilon (3)







À gauche : Lanceur Roxanne Valade met tout ses efforts dans la première pratique de balle lente pour l'équipe francophone. En haut : Toutes les yeux sont tourné vers Christiane Lacasse-Clarke, que tient le bat. En dessous : La moitié de l'équipe les Franco-FUN , édition 1994.

Durant l'hiver, quelques francophones amateurs de balle lente ont approché l'Association franco-culturelle de Yellowknife pour voir s'il était possible de former une équipe francophone de balle lente. Jean-François Boucher, l'agent de développement de l'AFCY, n'a pas tardé à constater qu'il y avait un intérêt pour une équipe française.

Comptant 26 joueurs (dont 12 femmes) l'équipe des Franco-FUN a débuté son entraînement le 15 mai sur un terrain boueux de centre-ville.

Il est apparent après cette première pratique que l'équipe n'est pas en ce moment au meilleur de sa forme. En tant que nouvelle équipe de la ligue, les Franco-FUN font partie de la division D. Vers la fin juin (à la mi-saison), les équipes seront reclassées. La meilleure équipe de la division D passera en division C et la pire équipe de cette division ira en division D.

«Nous ne sommes pas intéressés à changer de division la première année. Nous voulons tout de même jouer de notre mieux lors des matches,» assure M. Boucher.

En recrutant des joueurs, les Franco-FUN ont supplanté quelques autres équipes de la ligue. Ainsi, cinq joueurs francophones de l'équipe du ministère de la Justice du GTNO porteront cet été les couleurs de la nouvelle équipe francophone.

M. Boucher souligne que l'équipe de balle lente permet non seulement de faire de l'exercice mais aussi de rencontrer d'autres francophones.

«La moitié des membres de l'équipe se compose de gens qui ne se voient pas souvent. L'équipe permet aussi de connaître du nouveau monde,» précise-t-il.

Les Franco-FUN ont joué leur premier matche le 16 mai contre l'équipe de CJCD, et ont remporte la victoire. Ils joueront deux autres matches cette fin de semaine.

La saison se poursuivra jusqu'à la mi-août.

Karen Lajoie

Au cours de la saison, L'Aquilon suivra les exploits des Franco-FUN de Yellowknife. Nous invitons les équipes francophones d'autres communautés à nous faire parvenir les résultats de leurs parties. Envoyez-les tout simplement par télécopieur au plus tard le mardi à 17h [redacted] (403) 873-2158, pour publication dans la parution du vendredi de la même semaine.



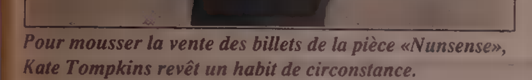


LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 21, vendredi 27 mai 1994

Karen Lajoie/L'Aquilon



Pour mousser la vente des billets de la pièce «Nunsense», Kate Tompkins revêt un habit de circonstance.

Troisième Festival du soleil de minuit [redacted] Yellowknife

Les arts visuels et de la scène se partagent l'affiche cet été

Environ 80 artistes des T.N.-O., du Yukon et des provinces se retrouveront à Yellowknife du 15 au 22 juillet prochains pour célébrer le troisième Festival du soleil de minuit, qui régroupe plusieurs disciplines.

Cette année, l'organisatrice du festival [redacted] travaillé avec l'équipe de *Folk on the Rocks* pour s'assurer que les deux festivals se compléteraient sans trop se recouper. Pour cette raison, le Festival du soleil de minuit ne comptera pas cette année autant de musiciens parmi les artistes invités. Par contre, les événements qui [redacted] connu le plus de succès ces deux dernières années - dont le gala des dessinateurs autochtones et le *poetry sweatshop* - auront lieu de nouveau.

Selon l'une des organisatrices, Mme Vicki Tompkins, les deux festivals ont décidé de coopérer l'an dernier et, jusqu'à maintenant, cette nouvelle approche [redacted] bien fonctionné. «Les spectacles et les ateliers de musique, c'est l'affaire de *Folk on the Rocks* et, depuis plus de 10 ans, ils s'en occupent très bien. Nous ne voulons pas leur faire compétition; nous avons donc décidé de travailler ensemble».

Pour la clôture du festival des arts le 22 juillet, le public est invité à un *drum dance* traditionnel qui marquera la fin de cet événement et le début du festival de musique.

En 1992, Mme Tompkins et son amie Michelle Minke (deux créatrices en arts visuels) [redacted] eu l'idée d'un festival des arts à Yellowknife qui se tiendrait juste avant la fin de semaine musicale de *Folk* [redacted] *the Rocks* [redacted] le *Great Northern Arts Festival* [redacted] Inuvik. Ce même été, le Festival du soleil de minuit se déroulait dans les rues de Yellowknife. Très rapidement, l'événement a connu du succès et pris de l'ampleur, surprenant même ses organisatrices. Mme Minke, depuis son départ de Yellowknife, n'est plus impliquée dans l'organisation du festival, mais elle reviendra en ville cet [redacted] pour y exposer ses oeuvres les plus récentes.

Mme Tompkins travaille depuis janvier à l'organisation de l'édition 1994 du festival des arts. Pendant les huit jours que dure le festival, de multiples activités sont prévues de 11h du matin à 11h du soir. Les artistes travailleront sous les yeux du public tous les jours de 11h [redacted] 18h; des musiciens joueront tous les midis au centre-ville et une journée des arts, regroupant les danseurs, les musiciens et les artistes des autres disciplines, aura lieu dans le parc Pettitot. «La programmation maintient un bon équilibre entre les arts visuels et les arts de la scène,» déclare Mme Tompkins.

L'été dernier, la soirée des dessinateurs autochtones remporta un très grand succès. Cet événement reprend l'affiche cette année. Le *poetry sweatshop*, une soirée d'écriture spontanée au Wildcat

Festival
Suite en page 3

Reconnu coupable de fraude et d'entrave à l'enquête judiciaire

L'adjudant Wall est condamné à neuf mois de prison

Un officier des Forces armées canadiennes sur le point de prendre sa retraite a plaidé coupable le 16 mai à un chef d'accusation de fraude envers le gouvernement canadien. Les sommes détournées entre avril 1991 et mai 1993 s'élèvent [redacted] 60 000$.

L'adjudant Ambrose Wall, âgé de 51 ans, a aussi plaidé coupable [redacted] un chef d'accusation d'entrave à l'enquête judiciare. Il a été condamné par le juge Alain Ménard à neuf mois de détention à la prison militaire d'Edmonton et [redacted] été rétrogradé au rang de soldat, inférieur de quatre niveaux au rang d'adjudant.

Le procès en cour martiale du soldat Wall avait débuté au mois de mars, après l'arrestation de l'adjudant à Ottawa et sa comparution en cour militaire relative [redacted] 11 plaintes de fraude et d'entrave à l'enquête. Il avait alors plaidé non coupable à toutes les accusations.

Parce que les actes imputés au soldat Wall s'étaient présumément déroulés à Yellowknife lors de son service ici, la cour martiale s'est déplacée dans la capitale des T. N.-O. pour poursuivre ses activités.

Le 16 mai, l'adjudant changeait d'avis et plaidait coupable à trois accusations de fraude et [redacted] accusation d'entraver à l'enquête.

Le procureur a décidé conséquement de surseoir aux autres plaintes logées contre le soldat Wall.

Lors de ses fonctions auprès des cadets [redacted] Yellowknife à titre d'enseignant, M. Wall a soumis des demandes frauduleuses de remboursement de frais encourus lors de voyages effectués pour son travail.

Une telle demande s'élevait à 13 000 dollars en mars 1993, et une autre se chiffrait à 6 000 dollars. Au total, M. Wall réclama près de 60 000 dollars en deux ans.

L'argent détourné par le soldat Wall sera récupéré mensuellement à même sa pension de retraite, jusqu'à remboursement complet des sommes dérobées à l'armée. L'avocat de M. Wall a demandé que [redacted] client soit remis en liberté pendant la période de six à 12 mois où il entend loger un appel de la sentence. Le juge a rejeté la demande. M. Wall attendra la décision relative à [redacted] appel [redacted] la prison militaire d'Edmonton.

Karen Lajoie

Gilles Tassé s'apprête à quitter Yellowknife pour retourner [redacted] Banff. Peut-être un jour se dirigera-t-il vers Vancouver. Où qu'il aille, où qu'il s'installe, le cinéma guide ses pas.

Lire en page 2.

L'été, les manifestations culturelles se succèdent d'un coin à l'autre des Territoires. À Yellowknife, les amateurs de musique peuvent compter sur le festival *Folk on the Rocks* pour leur présenter des artistes dont le talent n'a d'égal que la diversité.

Lire en page 3.

Quand les participants au camp d'hiver familial d'Iqaluit sont partis pour leur fin de semaine de plein-air, ils pouvaient (après des mois de préparatifs) se dire prêts à tout. Le projet s'est déroulé dans la bonne humeur. Lire en page 5, photos à l'appui.

Karen Lajoie/L'Aquilon



À Yellowknife, une randonnée pédestre et un peu d'escalade vous permettent d'accéder à un lieu des plus plaisibles : l'ancien cimetière. Abandonné depuis 1985, le cimetière compte une vingtaine de tombes et il offre aux promeneurs une très belle vue de la vieille ville et de Back Bay.

Les litiges entre locataires et locateurs : quelques exemples de décisions qui expliquent les droits et les obligations de chaque partie.

Lire [redacted] page 8.



Après quelques années de production dans l'Ouest

Le cinéaste Gilles Tassé rêve de tourner ses propres scénarios

L'automne dernier, Gilles Tassé, cinéaste, a conduit sa fourgonnette VW décorée de taches noir et blanc (à l'image d'une vache) de Banff jusqu'à Yellowknife.

Lors de son séjour dans les Rocheuses, le cinéaste avait, durant plus de trois ans, travaillé au Centre des Arts de Banff, une institution qui accueille des artistes de partout au Canada.

M. Tassé a d'abord étudié au Centre et il est devenu, par la suite, artiste invité. En raison des règles de l'institution, le cinéaste devait présenter sa candidature au poste d'artiste invité [redacted] fois par session. «À chaque 3 ou 4 mois, j'étais en attente. J'ai posé ma candidature 9 fois en 3 ans et demi.» Ce statut d'artiste invité lui a permis de faire ce qui le passionne, du cinéma.

Durant une session d'études [redacted] Centre, Gilles Tassé a rencontré M. Ross Burnett, cinéaste de Yellowknife. Ils sont devenus amis.

Quelques mois plus tard, M. Burnett proposait à Gilles Tassé de collaborer à la réalisation d'un contrat. Le projet ne devait durer qu'une semaine.

Une fois ce contrat terminé, Ross lui en a offert un autre d'une durée d'environ 6 mois. Comme tant d'autres avant lui, Gilles se retrouvait donc dans le Nord pour plus longtemps que prévu. Il a profité de cette opportunité pour se lancer dans l'écriture d'un scénario qu'il espère tourner. La production du film dépend pour le moment d'une demande de subvention auprès du Conseil des Arts du Canada.

Originaire de Montréal, Gilles Tassé a étudié en urbanisme avant de se lancer en cinéma. Il a terminé sa maîtrise en cinéma à l'Université de Montréal et s'est ensuite rendu à Banff.

D'après lui, sa langue et sa culture n'ont pas posé de problèmes lorsqu'il est venu dans l'Ouest canadien. Il parlait déjà l'anglais. «Mes premiers amis étaient anglophones. J'ai toujours eu un contact avec la culture anglophone».

Il ne préfère pas une langue [redacted] l'autre lorsqu'il écrit ses scénarios. «Ma sensibilité est francophone. Quand j'écris en anglais je [redacted] deviens pas quelqu'un d'autre. Mes personnages sont toujours francophones et ce, même si le scénario est en anglais. Je ne veux pas dire aux gens quoi penser. C'est trop linéaire. J'utilise les émotions pour amener la compréhension et cela rejoint n'importe quelle culture.»

Gilles préfère écrire de la fiction. Le projet de produire et de réaliser ses propres scénarios lui tient beaucoup à coeur. Il a déjà participé à plus de 100 productions depuis le début de sa carrière. Il envisage retourner à Banff cet été afin de participer à une production de vidéos clip.

Gilles a connu un certain succès dans l'Ouest canadien. Il fut nominé pour le prix Golden Sheaf, décerné lors d'un des plus anciens festivals de courts métrages [redacted] Canada, à Yorkton en Saskatchewan.

La nomination soulignait un film réalisé sur Tilley Olsen, une féministe américaine qui vit maintenant à Banff. «Ça m'a pris un an et demi à avoir son accord pour réaliser ce court métrage» de dire Gilles.

Gilles Tassé passera l'été à Banff afin de réaliser quelques contrats. Il reviendra à Yellowknife s'il reçoit de l'aide financière du Conseil des arts pour tourner le scénario qu'il écrit présentement.

Le cinéaste planifie par la suite d'habiter à Vancouver. La ville de la côte du Pacifique figure désormais [redacted] 3ème rang des lieux de tournage en Amérique du Nord. D'après Gilles Tassé, l'est du Canada n'a plus d'argent pour les nouveaux cinéastes. Par contre, l'Ouest semble plus ouvert aux artistes en émergence.

Line Gagnon

photo Line Gagnon



De passage à Yellowknife, Gilles Tassé poursuit la passion de sa vie : le cinéma qui l'a déjà conduit d'un bout [redacted] l'autre du pays.

Echos des T.N.-O.

Les premiers incendies de forêt de la saison se déclenchent

Les dix premiers incendies de forêt de la saison ont été repérés dans les T.N.-O durant la longue fin de semaine du congé de la Reine. Les incendies se sont déclarés quelques semaines plus tôt qu'à la normale.

Les incendies au nord de Yellowknife résultent tous les quatre de feux de camp abandonnés, selon le rapport de M. Dennis Mahussier, le responsable du centre territorial de contrôle des feux de forêt situé à Fort Smith.

Dans le Sahtu, où le risque d'incendie est toujours très élevé, trois feux brûlent actuellement, y compris un cas qui se poursuit depuis l'été dernier. Dans deux autres cas, les incendies sont attribuables à de la négligence humaine. Les vents ont donné à ces feux une force qui empêche les pompiers de les maîtriser.

Selon M. Mahussier, les températures très clémentes des dernières semaines dans l'Arctique de l'Ouest combinées aux vents créent de grands risques d'incendie., en particulier dans les régions du Sahtu et du Deh Cho et aussi, bien qu'à un moindre degré, dans les environs de Fort McPherson, Arctic Red River, Hay River et Fort Providence.

Rappel du GTNO aux résidants : l'importation sans permis de produits du tabac est interdite

La semaine dernière, une compagnie de l'Alberta a distribué des dépliants dans le centre-ville de Yellowknife [redacted] propos de produits du tabac que cette compagnie se propose de vendre aux résidants des territoires sans réclamer la taxe sur les cigarettes décrétée par l'assemblée législative [redacted] mois d'avril. Le gouvernement a rappelé cette semaine [redacted] public que cette pratique est illégale.

Selon M. Tony Dawson, porte-parole du ministère des Finances, cette campagne publicitaire incite les citoyens à enfreindre la loi, sans que les gens soient forcément au courant de la portée de leur geste. Les consommateurs d'ici qui veulent se procurer du tabac à l'extérieur des T. N.-O. doivent se munir d'un permis à cet effet.

Seule exception à la règle : les résidants des T. N.-O. qui reviennent d'un voyage à l'extérieur. Les Ténois ont alors le droit de ramener six fois par an deux cartouches de cigarettes, ou 100 cigares, ou quatre paquets du tabac, sans avoir besoin de payer de taxes. Tous ces produits doivent être destinés à la consommation personnelle uniquement.

Une amende de 5 000 dollars et une peine de 30 jours de prison pour une première contravention à la loi et une amende de 10 000 dollars [redacted] une peine de neuf mois de prison pour une deuxième condamnation seront imposées aux personnes qui introduiront des produits du tabac dans les T. N.-O. à des fins de revente.

Fondation nommée en l'honneur de l'aviateur Billy Bourque

La Nation métis et le GTNO ont établi le 20 mai dernier une fondation [redacted] la mémoire de M. Billy Bourque. La fondation a été nommée en l'honneur d'un aviateur métis réputé dont le décès est survenu lors de l'écrasement de son avion en mai 1993 près d'Edmonton. La fondation sera gérée par l'Association du patrimoine métis à Yellowknife.

Le ministère du Développement économique et du tourisme du GTNO a versé 10 000 dollars à la fondation, qui accordera des bourses [redacted] étudiants métis. Les critères d'attribution des bourses sont à développer.

M. Bourque a passé la plupart de sa vie à Fort Smith, où il avait établi quelques entreprises, dont Loon Air, une petite compagnie de transport aérien. La communauté métis des T.N.-O. estimait cet homme d'affaires et ce pilote.

Deux hommes d'Igloolik reçoivent le prix Bell Canada

MM. Zacharias Kunuk et Norman Cohn ont reçu le prix Bell Canada le 17 mai, lors d'une cérémonie à Ottawa. Le prix, accordé par le Conseil des Arts du Canada, souligne leur «contribution exceptionnelle à l'art de la vidéo».

Les deux hommes qui résident à Igloolik, ont tourné un film vidéo d'une demi-heure intitulé *Tugaliaq* (blocs de glace). Le film narré en inuktitut et en anglais s'inscrit dans la série de 13 émissions «Nunavut» destinée à la télévision.

MM. Kunuk et Cohn ont reçu un chèque de 10 000 dollars et un trophée pour leur production. Le prix Bell Canada est décerné chaque année à un ou plusieurs vidéastes dont les oeuvres font particulièrement avancer l'art de la vidéo [redacted] Canada.

Cette année le jury pour le prix Bell Canada (qui se compose de critiques et de conservateurs d'art) s'est penché sur les candidatures de neuf artistes.

Karen Lajoie

Les 22, 23 et 24 juillet à Yellowknife, 14ème rendez-vous des amateurs de musique

Le festival *Folk on the Rocks* mise encore sur l'éclectisme

La musique du Mexique, celle de l'Irlande et la musique country seront en vedette cette année lors du 14ème festival de musique de Yellowknife *Folk on the Rocks*. Le Canada sera représenté par la célèb[redacted] chanteuse country et folk Sylvia Tyson (accompagnée de [redacted] nouveau groupe Quartet), le troubadour Valdy, l'ensemble plus musclé Moxy Fruvous, et Wapistan.

Cet artiste [redacted] découvrir s'est mérité l'an dernier le prix du meilleur musicien autochtone(instauré en 1993) lors de la remise des Juno.

En tout, neuf artistes ou groupes de l'extérieur des T.N.-O. se produiront avec une douzaine d'artistes ou de groupes des territoires. Les noms des musiciens ténois seront dévoilés le 3 juin.

Selon la coordinatrice du festival, Patricia Frey, 65% de la programmation est consacrée aux musiciens du Nord. Par le passé, des critiques ont reproché au festival le nombre d'artistes «du Sud» invités à se produire. Mme Frey rappelle que *Folk on the Rocks* est une manifestation culturelle qui a pour but de favoriser les échanges entre musiciens des T.N.-O. et d'ailleurs. La venue d'artistes du reste du Canada et de l'étranger dont la renommée est établie facilite beaucoup la vente de billets et donc la survie du festival. Les spectateurs qui viennent entendre un groupe connu découvrent par la même occasion d'autres groupes, pour la plupart des artistes d'ici, et peuvent ainsi apprécier des nouveautés et des talents locaux.

Le président du conseil d'administration du festival, M. Jimm Simon, espère que les musiciens choisis cette année attireront plus de 1 000 spectateurs durant la fin de semaine que dure *Folk on the Rocks*. «Avec un budget annuel de 184 000 dollars (environ un tiers des budgets des festivals d'Edmonton ou de Winnipeg), le choix des artistes est primordial,» explique M. Simon. Le festival de Yellowknife jouit maintenant d'une bonne réputation. Durant l'hiver, les organisateurs du festival ont reçu l'équivalent de trois à quatre boîtes d'enregistrements sur cassette ou disque laser envoyés par des musiciens désireux de jouer au festival. Le comité [redacted] écouté tous les enregistrements qui lui ont été soumis. Après une première ronde de sélection, il restait des douzaines d'artistes. Par la suite, Mme Frey et son assistant ont passé plusieurs jours au téléphone pour déterminer qui était déjà en tournée dans l'Ouest cet été et prêt [redacted] faire un détour par Yellowknife. «Nous n'avons pas les moyens de faire venir seuls un groupe de 10 musiciens de New York. Le festival doit s'associer à d'autres festivals ou


Karen Lajoie/L'Aquilon

Jimm Simon et Patricia Frey ont [redacted] l'embarras du choix dans la sélection des artistes.

profiter du fait qu'un groupe est déjà [redacted] tournée dans une région voisine. Cela minimise les coûts de transport. Le cachet demandé est un autre facteur déterminant, précise M. Simon. Souvent, les musiciens joueront pour un cachet moindre, juste pour avoir l'occasion de venir à Yellowknife. Cette année, Sylvia Tyson, Valdy et Moxy Fruvous ont tous accepté de réduire de beaucoup leur cachet afin de participer à *Folk on the Rocks*».

Outre ces musiciens canadiens, des groupes étrangers se produiront au festival. Le groupe *Four Men and A Dog* provient de l'Irlande et les membres d'*Amigo Diego* interprètent la musique de leur pays - le Mexique - et de l'Amérique latine.

Depuis l'an dernier, le prix des billets n'a pas bougé. Les adultes paieront 40 dollars pour la fin de semaine et 25 dollars pour la journée. Les adolescents (12 à 18 ans) et les gens de plus de 65 ans paieront 20 et 15 dollars respectivement. Les enfants accompagnés d'un adulte sont les bienvenus - gratuitement - au festival.

Festival du soleil de minuit

Suite de la page 1

Café, suscite également beaucoup d'intérêt depuis les tout débuts du festival. En 1993, les écrivains avaient eu à écrire des poèmes à partir d'une page blanche et d'une page de dictionnaire.

L'atelier en 1994 utilisera à peu près la même formule. En raison de la popularité de l'événement, il est recommandé de s'y inscrire tôt.

«Cette année, nous essayons d'améliorer autant que possible l'organisation du festival sans prendre de l'expansion. Je voudrais m'assurer que les bénévoles et l'équipement nécessaires au bon déroulement de la quarantaine d'ateliers et de spectacles seront en place bien à l'avance,» souligne Mme Tompkins.

L'organisatrice du festival s'affaire présentement à finaliser la liste des artistes qui participeront [redacted] l'édition 1994. Cet hiver, elle a envoyé des informations sur l'événement à chaque communauté des T.N.-O.. Ses efforts ont porté fruit; de nombreux artistes des Territoires se sont déjà inscrits et plusieurs autres inscriptions sont attendues dans les semaines à venir.

Des artisans de Fort Simpson, de Jean-Marie River et de Rae Lakes monteront à bord de l'autobus du festival pour se rendre à Yellowknife et y offrir des ateliers sur les arts traditionnels, dont la broderie et le *tufting*. Les ateliers font partie de la programmation 1994 en raison de l'engouement du public l'été précédent pour ces démonstrations d'artisanat.

Mme Tompkins est consciente que le succès du Festival du soleil de minuit durant ses deux premières années suscite des attentes de plus en plus grandes. Le risque de décevoir le public ou même d'échouer augmente. D'un autre côté, la popularité du festival facilite désormais le recrutement de commanditaires et donc le financement des activités.

Sur un budget de 130 000 dollars, près de la moitié de cet argent provient du secteur privé. L'an prochain, Mme Tompkins espère que cette contribution du secteur privé sera encore plus élevée. L'organisatrice souhaite un jour ne plus avoir besoin de subventions gouvernementales.

«Le GTNO nous soutient généreusement, mais chaque fois que nous recevons un chèque d'un ministère, des conditions se rattachent à la façon dont nous pouvons dépenser cet argent. Toutes ces conditions ont un impact sur le festival. Dans [redacted] du secteur privé, les compagnies choisissent les activités auxquelles elles veulent s'associer directement. C'est moins compliqué,» explique-t-elle.

Pour effectuer [redacted] levée de fonds, le festival des arts et *Folk on the Rocks* vendront cette année des macarons. Avec une audience en 1993 de 3 000 à 5 000 personnes, la vente [redacted] ces macarons pourrait pro-


Karen Lajoie/L'Aquilon

L'organisatrice Vicki Tompkins se repose dans le solarium du bureau du Festival du soleil de minuit.

curer [redacted] deux festivals [redacted] source intéressante de revenus.

«Le *Caribou Carnival* à Yellowknife utilise ce moyen de financement, et chaque année, leurs bénévoles écoulent leurs 10 000 macarons. Si nous pouvons en faire autant notre situation financière s'améliorerait considérablement,» soutient Mme Tompkins.

Au-delà des questions pratiques d'organisation et de financement, Vicki Tompkins se souvient très bien des buts du festival qui lui tiennent toujours autant à coeur, trois ans après les débuts du festival.

«Le festival développe une appréciation des arts modernes et traditionnels dans le Nord, et il célèbre leur diversité. Le festival, c'est à la fois [redacted] occasion unique de promouvoir les arts et de s'amuser».

Karen Lajoie

Fédéralisme : le débat reprend malgré tout

L'été s'installe. Les signes avant-coureurs se multiplient. Faut-il se surprendre à l'approche d'une saison de loisirs et d'ensoleillement sans fin que les Ténois semblent éprouver de la réticence à se lancer dans le débat constitutionnel qui, ces deux dernières semaines, a refait surface avec fracas aux quatre coins du pays.

La classe politique et bien des citoyens ordinaires s'étaient pourtant promis qu'on ne les y reprendrait plus. Finis les interminables débats sur le renouvellement de la confédaration qui n'aboutissent qu'à des échecs cuisants et des impasses constitutionnelles. Les Canadiens et leur classe dirigeante allaient désormais se consacrer aux questions vraiment importantes, relance économique [redacted] tête.

Pour le meilleur et pour le pire, les questions politiques sont étroitement liées. Notre voeu de ne plus aborder la question damnante de la constitution était compréhensible mais également naïf.

À l'approche du déclenchement des élections au Québec (que bien des analystes se sont empressés de concéder au Parti Québécois), la tenue d'un référendum sur l'indépendance dans la «belle province» ne pouvait que relancer les discussions sur l'avenir du Canada et la place du Québec dans cet ensemble.

La relance du débat sur l'avenir du Canada est surtout attribuable en ce moment aux provinces. Plusieurs premiers ministres (entre autres MM. Mike Harcourt, Roy Romanow et Ralph Klein) ont adopté un ton catégorique, voire menaçant envers le Québec. Selon ces leaders, il n'est pas question de séparation à l'amiable. Le Québec - si sa population opte pour l'indépendance - peut se préparer à des jours difficiles.

Ces propos des premiers ministres peuvent sembler prématurés. Après tout, la date de la prochaine élection au Québecn'est même pas encore arrêtée. L'intérêt de ces discussions réside surtout dans le fait qu'elles révèlent un peu la stratégie pré-référendaire du gouvernement fédéral. Pas question cette fois-ci qu'Ottawa monopolise le débat et impose un discours aux provinces. Au nom du réalisme politique, les provinces vont tenir à l'endroit du Québec des propos vigoureux censés refléter les sentiments et les convictions de leur électorat respectif sur l'avenir politique du Canada.

Le plus grand rôle que les provinces jouent dans cette première phase du débat référendaire permet également l'émergence de beaucoup d'idées. Certaines sont intrigantes; d'autres carrément navrantes. Dans les mois à venir, il sera intéressant de voir comment évoluera le débat sur les frontières nationales, un éventuel regroupemnt des provinces de l'Ouest et des Territoires ou encore le statut des autochtones dans un Québec indépendant. Dommage dans le brouhaha actuel que l'avenir des francophones au Canada ne semble pas beaucoup préoccuper nos dirigeants.

Agnès Billa



Vote des Québécois hors du Québec

Lors des prochaines élections provinciales au Québec, les Québécois vivant à l'extérieur du Québec depuis moins de deux ans pourront voter.

Des formulaires d'inscription au registre des électeurs hors du Québec sont maintenant disponibles au bureau de la Fédération Franco-TéNOise.

Pour plus de renseignements, appelez la F.F.T. au (403) 920-2919 ou télécopiez votre requête au (403) 873-6603. Renseignez au plus tôt. Les élections pourraient se tenir cet automne et vous devez vous inscrire au plus tard le 28[e] jour précédant le jour du scrutin.

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Suzanne Lefebvre
Nicole Beaulieu
Line Gagnon

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce [redacted] une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'editorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera [redacted] une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Les Francos-FUN demeurent invaincus

L'équipe de balle lente les Francos-FUN de Yellowknife ont remporté leur deuxième match le 21 mai, par un score de 8 à 7, aux dépens de l'équipe *Deton 'Cho Corporation*.

La fiche de l'équipe des francophones comporte maintenant 2 victoires, aucune défaite et aucun match nul.

Danny Duval et Roxanne Valade ont été nommés les joueurs étoiles durant la partie du 21 mai.

Les Francos-FUN joueront leur prochaine match contre l'équipe *Matco Movers & Shakers* le 30 mai à 18h15 au parc Fritz Theil.

Gens de Yellowknife, soyez-y!



Les Francos-FUN, édition 1994. 1[ere] rangée, de gauche à droite : Danny Cimon, Marie Venne, Caroline Millette, Roxanne Valade, Mario Paris. 2[e] rangée : Serge Castonguay, Christiane Lacasse-Clarke, Jane, Richard Denis, Philippe Mela, Jean-François Boucher, Alain Larivière, Danny Duval et Eugène Mercredi. Une douzaine de joueurs sont absents de la photo.

Le camp d'hiver familial à Iqaluit

Ce projet de camp d'hiver familial est le résultat d'un long travail d'organisation, de préparation et d'initiation de toutes sortes. Étalés sur plusieurs mois, les préparatifs ont touché tous les aspects du projet : la nutrition, les techniques de cuisine en plein-air, l'habillement pour le camping hivernal, les soins à donner aux chiens, l'utilisation de l'équipement, le montage des tentes, la formation au travail ■ équipes multi-niveaux et sa pratique, une «répétition» d'une nuit à l'école, le sens des responsabilités face à son équipement personnel et communautaire, etc, Au terme de ces ateliers, nous étions enfin prêts ■ partir.

Du côté des parents, après quelques réunions et plusieurs lettres, 11 d'entre eux se joignaient à notre projet de camp. Les Nolet, Valade-Loyer, Duchesne, Fortier, Stenton, Surette, Andrews, McDonald-Auger, Landry, Savard et Houle quittaient Iqaluit jeudi le 12 mai. Les enfants voyageaient en traîneaux à chiens et les adultes en motoneiges et kamotiqs.

Perdus ■ milieu de la toundra, les parents durent sortir les cartes et certains partirent en éclaireurs. Après avoir fait fausse route plusieurs fois, les parents ont finalement rejoint les enfants qui étaient arrivés et se demandaient qu'est-ce-que nous faisions. Ceux-ci étaient très contents de voir que leurs parents n'avaient pas beaucoup le sens de l'orientation.

Après une petite collation de viandes froides et bagels, nous repartions tous ensemble pour repérer le lieu idéal pour l'érection du camp. Chaque équipe recevait ses responsabilités et nous montions les quatre tentes et le coin cuisine. Une cérémonie d'ouverture officielle du «Camp des débrouillards» eut lieu avec la levée du drapeau fabriqué par les élèves, le discours d'ouverture composé par Benoit Savard et Jean-Pierre Loyer et des chants connus des enfants.

Suivaient des activités libres ■ dirigées : promenades dans les montagnes, chasse aux trésors, jeux, souper au spaghetti, improvisations des parents, improvisations des enfants, discussions. Nous avons passé une partie de la soirée autour du feu de camp à cuire et à manger des guimauves. Mais oui ! Un feu de camp brûlait dans l'Arctique grâce à Daniel Loyer et Serge Nolet qui avaient préparé et transporté du bois sur leurs kamotiqs.

Lorsque la lumière commença à décliner vers 22h30, tout le monde était fatigué et le coucher suivit. Comme nous dormions sur la glace de la rivière, il fallait être bien préparés pour ne pas avoir froid. Toile au fond des tentes, matelas de caoutchouc-mousse, peaux de caribous pour les plus chanceux, gros sac de couchage et petit sac de couchage à l'intérieur du gros sac. Nos parkas servaient d'oreillers et nous couchions tout habillés.

Le lendemain matin, petit déjeuner aux céréales chaudes ou froides, bannock, chocolat chaud et nous étions prêts pour les ateliers dirigés par les parents : tir à la carabine, conduite de motoneige, lecture de carte et boussole, conduite des chiens de traîneaux, et premiers soins. Des jeux libres ont suivi ainsi que la lecture de légendes, la rédaction du journal du bord, un dîner froid et la préparation du retour.

Les enfants garderont longtemps un bon souvenir de leur expérience dans la toundra. Nous tenons à remercier le comité des parents francophones d'Iqaluit qui ■ permis la réalisation de ce projet grâce au financement qu'il avait obtenu au printemps 1993 dans ■ cadre du Programme de développement communautaire et culturel. Ces fonds ont permis d'obtenir le support logistique de la compagnie d'expéditions *NorthWind* dirigée par Paul Landry. Nous tenons aussi ■ remercier les parents de nos élèves qui nous ont accordé un excellent soutien tout au long du projet.

Suzanne Lefebvre ■
Nicole Beaulieu







En haut à gauche : le camp d'hiver est érigé et l'on hisse le drapeau fabriqué par les élèves pour cette occasion.
À droite, quelques-unes des activités au programme du camp : lecture de cartes et de boussole; conduite de motoneige.
En bas ■ gauche : une photo de groupe qui rappellera de bons souvenirs aux participants - jeunes et adultes - du camp d'hiver familial d'Iqaluit.
Photo du centre à gauche : le choix du site de camping s'est fait avec beaucoup de soin. Les participants ont opté pour un terrain à flanc de colline et à l'abri des vents. Bienemmitouflés, les jeunes semblent chez eux dans ce décor encore tout blanc.





photos : Nicole Beaulieu

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Évaluateur stagiaire, niveau I

Ministères [redacted] Affaires municipales et communautaires — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 31 799 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 [redacted] par année.
Réf.: 041-0076JYB-0003 — **Date limite :** le [redacted] juin 1994

Stagiaires en gestion (2)

Ministère de l'Éducation, de [redacted] Culture [redacted] de la [redacted] — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 386 [redacted] par année, plus une allocation d'isolement de [redacted] 484 $ par année.
Réf.: 041-0077JYB-0003 — [redacted] **limite :** le 3 juin 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au Ministère [redacted] Personnel, Gouvernement des T. N.-O., IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (819) 979-5123; télécopieur : (819) 979-6574.

Traducteur-interprète débutant en inuktitut

Ministere de l'Éducation, de [redacted] Culture [redacted] de [redacted] Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 37 762 [redacted] par année.
Réf.: 011-0166SFM-0003 — [redacted] **limite :** le 3 juin 1994

Coordinateur de liaison avec les localités

(Projet [redacted] de responsabilités [redacted] localités) [redacted] intergouvernementales et autochtones — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 54 368 $ par année.
Réf.: 011-0182EW-0003 — [redacted] **limite :** le 3 juin 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Téléc.: (403) 873-0235.

Travailleur social communautaire, niveau IV

Ministère des Services sociaux — **Fort Smith, T. N.-O.**
[redacted] traitement initial est de 44 076 [redacted] par année.
Réf.: 021-0041LM-0003 — [redacted] **limite :** le 27 mai 1994

Agent aux finances

Institut [redacted] sciences — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement est présentement [redacted] l'étude.
Réf.: 021-0042BB-0003 — **Date limite :** [redacted] 27 [redacted] 1994

Coordinateur de l'éducation permanente

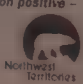
(Poste occasionnel jusqu'au 1er août 1994) Campus Thebacca, Collège de l'Arctique — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 [redacted] année.
[redacted] 021-0043BB-0003 — **Date limite :** le 27 mai 1994

Psychologue [redacted] district

[redacted] **Services sociaux** — **Fort Smith, T. N.-O.**
[redacted] traitement initial est [redacted] 55 550 [redacted] par année.
[redacted] 021-0035BB-0003 — **Date limite :** [redacted] 3 juin 1994

[redacted] **parvenir les demandes d'emploi** au Ministère du personnel, Gouvernement des T. N.-O., C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Téléc.: (403) 872-2782.

- *Nous prendrons en considération [redacted] expériences équivalentes.*
- *Il [redacted] interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais [redacted] la langue [redacted] travail [redacted] présents postes.*
- *L'employeur préconise [redacted] programme d'action positive – Afin [redacted] se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





APPEL D'OFFRES

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Reconstruction et pavage de la route de Yellowknife

Pavage de béton asphaltique – Chemin d'accès de Yellowknife, Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent [redacted] contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées [redacted] main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, Franklin) [redacted] directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre [redacted] 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 24 mai 1994.

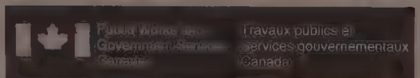
Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert Stocki, ingénieur, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 873-7309

Veuillez prendre note qu'il y [redacted] une rencontre avant appel d'offres qui se tiendra dans la salle de conférence du ministère des Transports, au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin, Yellowknife, [redacted] à 15 h, heure locale, le 31 mai 1994.



À VENDRE

STATION DU RÉSEAU AVANCÉ DE PRÉ-ALERTE - TUKTOYAKTUK

Hangar de la USAF [redacted] l'aéroport de Tuktoyaktuk

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour se procurer un formulaire d'offre d'achat, veuillez écrire au Sergent Ron Near, GRC, C.P. 58, Tuktoyaktuk, Territoires du Nord-Ouest, X0E 1C0, ou composer [redacted] (403) 977-2351.

DATE LIMITE : Les offres cachetées seront reçues jusqu'au 15 juin 1994 à 14 h. Elles doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Gestionnaire régional
Contrats, politiques [redacted] administration
9700 avenue Jasper, bureau 1000
Edmonton (Alberta)
T5J 4E2

LE MINISTÈRE NE S'ENGAGE À ACCEPTER AUCUNE DES OFFRES, MÊME LA PLUS ÉLEVÉE.

FOR SALE

DISTANT EARLY WARNING SITE - TUKTOYAKTUK

USAF hangar at Tuktoyaktuk Airport

For further information and offer to Purchase forms contact :
Sgt. Ron Near, RCMP
P.O. Box 58
Tuktoyaktuk, Northwest Territories, X0E 1C0,
or at (403) 977-2351.

DEADLINE : Sealed offers will be received until 14:00, June 15, 1994, at the following address :

Regional Manager
Contract Policy and Administration
Suite 1000,
9700 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta
T5J 4E2

THE HIGHEST OR ANY OFFER NOT NECESSARILY ACCEPTED.





Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis d'audience publique

Conformément à la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada), des audiences publiques sont prévues concernant les demandes de permis suivantes.

1. Détentrice: La Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest
   Projet: N1L4-0150 Centrale hydro-électrique des rapides de la rivière Snare
   Emplacement: Environ 63° de latitude nord et 116° de longitude ouest
   Type de permis: Permis industriel "A" (secteur électricité)
   Objet: Amendement du permis pour accroître le débit de l'eau.
   Audience: 22 juin 1994 à 13 heures au centre culturel de Rae, Territoires du Nord-Ouest
   Note: Lors de l'audience, l'Office peut réviser toutes dispositions du présent permis.
2. Détentrice: La Société d'énergie Dogrib
   Projet: N1L4-1624 Projet hydro-électrique des cascades de la rivière Snare
   Emplacement: Environ 63° de latitude nord et 116° de longitude ouest
   Type de permis: Permis industriel "A" (secteur électricité)
   Objet: Octroi d'un nouveau permis
   Audience: 22 juin 1994 à 14 heures au centre culturel de Rae, Territoires du Nord-Ouest

Signification des interventions: Au plus tard le 13 juin 1994 à 16h.

L'information relative à ces demandes est disponible [redacted] bureau de l'Office des eaux (voir l'adresse ci-dessous), [redacted] bureau du conseil de bande Dogrib de Rae, [redacted] Rae, Territoires du Nord-Ouest ou en contactant la directrice adjointe de l'Office, Pam Lemouel.

Office des eaux des T.-N.-O.
9e étage, Édifice Précambrien
C.P. 1500,
Yellowknife, NT X1A 2R3
Téléphone: (403) 920-8191 Télécopieur: (403) 873-9572

Northwest Territories

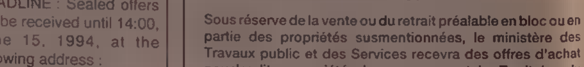
APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

À vendre - Tel quel à l'endroit mentionné

Salle [redacted] classe mobile, lot 131, portion 2, plan 1738, bien nº 71-403 – île Broughton, T.N.-O. –

Multiplex de dix unités, lot provisoire 64, îlot 2, biens nº 37-014 [redacted] 37-023 – Resolute Bay, T.N.-O. –



Sous réserve de la vente ou du retrait préalable en bloc ou en partie des propriétés susmentionnées, le ministère des Travaux public et des Services recevra des offres d'achat pour lesdites propriétés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Chaque offre d'achat doit être accompagnée de la caution mentionnée dans les documents d'appel d'offres. On remboursera la caution des offres rejetées.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être livrées au Surintendant régional, a/s du commis aux contrats, Édifice Brown, 4e étage, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0, [redacted] plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE 10 JUIN 1994.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus ou auprès des agents de liaison du gouvernement dans la communauté concernée à partir du 27 mai 1994.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diane Breault, Agent des biens immobiliers, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (819) 979-5150, Télécopieur : (819) 979-4748



Dates de tombée :

Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 17h
Merci de votre collaboration!

Chronique juridique

Histoires de locataires et de locateurs

A. C. v. M. H. et G. H.

Faits : Cette décision du bureau du régisseur chargé de l'application de la *Loi sur la location des locaux d'habitation* est intervenue [redacted] Hay River en janvier 1993, suite à un litige entre locateur et locataire.

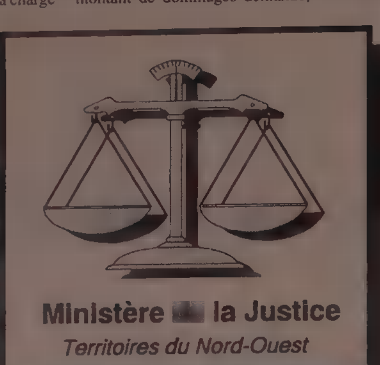
En juin 1991, les parties s'accordent sur la location avec option d'achat d'une propriété foncière. Le contrat de location prévoit que celle-ci doit se terminer en juin 1996. Le loyer mensuel est fixé à 1 250 dollars par mois et un dépôt de garantie de 5 000 dollars est versé par le locataire au locateur. En mai 1992, le locataire décide de quitter les lieux sans compléter l'exécution de ses obligations contractuelles. Le locateur lui demande de lui payer immédiatement les sommes suivantes :

Sommes demandées	
1) loyers impayés (janvier à mai 1992)	[redacted] 778,00$
2) réparations électriques	724,05$
3) manque à gagner (mai à septembre 1992)	4 717,00$
4) réparations extérieures	[redacted] 029,79$
5) réparations intérieures	225,00$
6) impôts fonciers (janvier à mai 1992)	566,00$
7) impôts fonciers (mai à septembre 1992)	1 090,00$
	14 130,84$
moins dépôt de garantie	5 000,00$
Total	9 130,84$

Décision : Le régisseur, plutôt que de rendre une décision sur l'ensemble, décide d'examiner séparément chacune des réclamations du locateur.

1) Les loyers de janvier à mai 1992 étaient effectivement dus, le défendeur l'ayant lui même admis. Cependant, ce dernier fit remarquer qu'une partie du loyer était une composante du prix d'achat et devait donc contribuer à diminuer le montant des loyers demandés, faisant jouer en cela une clause du contrat les liant. En fait, cette clause existait bien, mais n'était applicable qu'en cas de levée de l'option d'achat par le défendeur. Le défendeur ayant rompu le dit contrat, celui-ci [redacted] pouvait plus être qu'un contrat de location et les sommes versées ne pouvaient plus constituer que des loyers. En conséquence, le régisseur ordonne au défendeur de payer la totalité de la somme demandée, soit 4 778 dollars.

2) Concernant les réparations électriques, la *Loi sur la location des locaux d'habitation* prévoit que le locateur doit prendre à sa charge les frais de réparation résultant de l'usure normale de la chose louée, d'incendie, d'inondation, de tempête ou de tout autre cas de force majeure. Le locataire, quant à lui, doit maintenir le local dans un état propice à son habitation. Le contrat de bail n'ajoutait rien aux termes de la loi.



Cependant, dans le cadre de cette affaire, le régisseur fait remarquer que :

1. les travaux avaient été demandés avant la prise de possession des locaux par le locataire, mais exécutés alors que celui-ci occupait les lieux, en octobre 1991.

2. le défendeur n'a pas dirigé les travaux.

3. le demandeur ne lui demanda de payer les travaux qu'en août 1992, soit quelques dix mois après l'exécution des dits travaux.

4. et enfin, jamais [redacted] facture n'a été présentée au défendeur pour le paiement de travaux.

De plus, deux inspections des locaux avaient été conduites en septembre 1990 et juin 1991 par un inspecteur du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ce qui laisse à penser que les travaux résultaient des rapports d'inspections. Pour ces raisons, la demande de paiement des réparations éléctriques par le locataire n'a pu être prise en considération.

3) Le demandeur réclame au défendeur, une somme de 4 717 dollars pour le manque à gagner résultant de l'inoccupation des locaux entre le moment où le locataire les a laissés vacants et le moment où ces locaux ont été vendus par le demandeur. Si l'on se réfère à la *Loi sur la location des locaux d'habitation*, le demandeur subissant [redacted] dommage par l'abandon des locaux par le locataire aurait dû tout mettre en ouevre pour limiter son préjudice. Or, celui-ci annonça dans la presse locale son intention de vendre, et non de louer ses locaux et ne parvint à les vendre qu'au début du mois de septembre 1992, soit quatre mois après la sortie du défendeur des locaux. Le demandeur aurait dû, en conformité avec l'esprit de la Loi, et afin d'obtenir le montant de dommages demandé, offrir son bien immobilier en location et non le mettre en vente.

La même loi impose «au locataire de prévenir le locateur de son intention de quitter les lieux pas moins de 30 jours avant le jour de départ choisi». Le défendeur, pour avoir laissé vacant les locaux sans avertissement préalable, dera payer une somme de 1 250 dollars, montant égal à un mois de loyer, [redacted] locateur.

4), 5) le locateur demande également 2 029,79 dollars de dédommagement pour des réparations extérieures suite à des travaux commencés par le défendeur mais non finis. Une demande similaire pour un montant de 225 dollars est réclamée par le demandeur au défendeur pour terminer des travaux intérieurs commencés par ce dernier. Des factures du montant des travaux effectués sont présentées par le demandeur pour soutenir ses demandes.

Ces deux demandes étant jugées existantes et raisonnables, les sommes devront donc être payées par le défendeur.

6), 7) Considérant les deux demandes de paiement de l'impôt foncier du demandeur, seules les sommes rattachées à la présence des locataires dans les locaux sont dues, soit 556 dollars, [redacted] accord en ce sens ayant été passé entre le demandeur et le défendeur.

L'option d'achat final n'ayant pas été exercée par le défendeur, celui-ci est donc lié par un simple contrat de bail. Au début du contrat, le défendeur avait versé un dépot de garantie de 5 000 dollars. Considérant la *Loi sur la location des locaux d'habitation*, le locateur doit offrir un intéret pour les sommes déposées en garanties. Après calcul, la somme que doit renverser le demandeur au défendeur est de 5 425,75 dollars.

Cette dernière somme étant venue en déduction des montants que le demandeur réclamait, le total à payer par le défendeur s'élève à 3 422,24 dollars.

M. A. W. v. C. Corp.

Faits : Dans cette affaire, entendue au mois d'avril 1993 à Yellowknife T.N.-O., un locataire (le demandeur) demandait au tribunal si les 25 dollars de pénalité que lui avait réclamés son locateur (le défendeur) était justifié. Cette pénalité lui avait été réclamée, en application de la clause 28 du contrat de bail, après que le locateur ait trouvé deux sacs d'ordures provenant du locataire à l'opposé de l'endroit réservé à cet effet.

Décision : Même si la *Loi sur la location des locaux d'habitation* ne prévoit rien de semblable, l'article 12 de cette même loi «permet aux parties d'ajouter des droits et obligations supplémentaires dans le contrat de bail», ce que les parties en présence avaient jugées utile de faire avec cette clause 28. Il est à noter que le défendeur n'a pas été temoin de ce dépôt et que le demandeur prétend avoir déposé ses ordures à l'endroit prévu. Faute d'avoir pu apporter la preuve irréfutable de l'action fautive du demandeur, le défendeur n'a pas été reconnu en droit de demander le paiement de cette pénalité conventionnelle.

N. S. H. Corp. v. J. P. C.

Faits : Dans ce cas qui a trouvé son issue au mois de mars 1993 à Yellowknife, T.N.-O., un locateur (le demandeur) demandait la résiliation immédiate du contrat de location qui le liait à son locataire, le défendeur. Suite à plusieurs incendies du fait du locataire, qui avait pour habitude de fumer à l'intérieur de son apartement en état d'ébriété, le demandeur demanda au régisseur de considérer une résiliation immédiate du bail qui les liait.

Décision : La *Loi sur la location des locaux d'habitation*, dans son article 54, «oblige le locateur à attribuer au locataire un délai de 10 jours avant résiliation du bail». Cependant, considérant tout d'abord la sécurité des autres locataires et celle des bâtiments loués, mais également la mauvaise volonté du défendeur, celui-ci ayant très clairement indiqué, à la suite de ces incendies qu'il n'avait pas la moindre intention de modifier [redacted] comportement, le tribunal accorda gain de cause au demandeur en ordonnant la résiliation immédiate du bail, outrepassant la nécessité de l'avis.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 22, vendredi 3 juin 1994

Élèves, parents, enseignants et direction en liesse

L'école Allain St-Cyr célèbre son 5e anniversaire le 12 juin

Le 12 juin prochain, en l'honneur de son 5e anniversaire, l'école Allain St-Cyr convie la communauté francophone de Yellowknife à des célébrations qu'elle souhaite inoubliables.

La fête du cinquième anniversaire [redacted] déroulera à l'école même, comme il se doit. Les élèves, les parents et toutes les personnes qui ont travaillé à la création de cette école française homogène (la seule du genre dans les T.N.-O. jusqu'à maintenant) sont invités à cet événement. Des allocutions, une pièce de théâtre et un repas communautaire sont prévus au programme de la fête.

M. Allain St-Cyr lui-même viendra à Yellowknife pour participer aux célébrations. M. St-Cyr (qui habite maintenant en Saskatchewan) a travaillé pendant plusieurs années à Yellowknife. Il fut [redacted] sein du ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest l'un des artisans du programme d'immersion. M. St-Cyr s'impliqua aussi très activement dans la communauté francophone, s'occupant surtout d'activités culturelles.

Des représentants du ministère territorial de l'Éducation, de Patrimoine Canada et de la Commission scolaire de Yellowknife nº 1 ont déjà confirmé leur présence. Le ministre de l'Éducation Richard Nerysoo n'est cependant pas en mesure d'assister à l'anniversaire de l'école.

Selon Mme Marie Patterson, agente de développement en éducation de la Fédération Franco-TéNOise, la journée de célébrations à l'école Allain St-Cyr permettra de souligner un autre anniversaire : les 5 ans de l'Association des parents francophones de Yellowknife (l'APFY). «Nous mettons l'emphase sur l'école, parce que c'est notre plus grand accomplissement. L'école, je trouve, est la base de la communauté. Tout le reste est construit autour de l'école,» souligne-t-elle.

Durant la fête de l'école Allain St-Cyr, les divertissements ont été confiés aux élèves de la 7e, de la 8e et de la 9e année. Les jeunes présenteront une pièce de théâtre d'environ une heure qu'ils répètent en ce moment sans vouloir révéler plus de détails à ce sujet. Au menu du repas communautaire, [redacted] prévoit entre autres de bonnes choses «bien de chez nous» comme de la tourtière et des cretons.

La fête à l'école Allain St-Cyr permettra aussi aux parents et à l'ensemble de la communauté francophone de dire «au revoir» à quelques membres de l'APFY qui quittent les T.N.-O. cet été. L'APFY veut tout spécialement souligner le départ d'une bénévole de la première heure, Mme Marie-Claire Leblanc, présidente sortante de l'association. Par la même occasion, les participants de la fête rencontreront le nouveau comité exécutif

Allain St-Cyr
Suite en page 2

Dix ans de législation relative aux langues officielles

Les réalisations et les défis ne manquent pas dans les T.N.-O.

Le 28 juin 1984, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest adoptait [redacted] loi territoriale sur les langues officielles. À l'occasion de ce 10e anniversaire, la Commissaire aux langues officielles des T.N.-O., Mme Betty Harnum, [redacted] accordé à *L'Aquilon* une entrevue de trois heures le 27 mai dernier.

Aux dires de Mme Harnum, pour actualiser les principes directeurs de la loi par la prestation de services dans les 11 langues reconnues par la loi, le gouvernement [redacted] dû parcourir un long chemin. La Commissaire nous rappelle les objectifs de la loi, les réalisations des dernières années, et les défis [redacted] relever.

Dans le préambule de la Loi sur les langues officielles, l'importance accordée aux langues autochtones dans notre juridiction se base sur «l'existence d'autochtones (qui) constitue une caractéristique fondamentale du Canada (...); (des) autochtones (...) parlant (leurs) langues (une situation) qui fait des territoires une société distincte [redacted] sein du Canada». Les législateurs disent également croire que «la protection légale des langues en tant que mode d'expression favorisera le maintien de la culture des habitants des territoires».

«La protection des langues et des cultures est donc clairement la raison d'être de la loi, explique Mme Harnum. Il est très intéressant que les législateurs aient choisi l'expression «société distincte» pour refléter le caractère unique des T.N.-O., la seule juridiction [redacted] Canada dont la majorité de la population est autochtone. Le choix des mots «s'étant engagé [redacted] préserver, à développer et à accroître l'usage des langues autochtones» est également très important en ce qui [redacted] trait aux intentions du gouvernement en adoptant cette loi».

Selon la Commissaire, le GTNO en adoptant sa loi sur les langues officielles a voulu donner [redacted] citoyens la possibilité de communiquer avec le gouvernement dans la

Langues officielles
Suite [redacted] page 3

Patrimoine canadien propose aux associations francophones à travers le pays de redéfinir les relations entre le ministère fédéral et les groupes d'intérêt. Ces derniers s'inquiètent de leur financement. Un article d'Yves Lusignan de l'APF. Lire en page 2

La loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest fut adoptée en 1984. Nous retraçons les étapes qui menèrent le gouvernement à élaborer sa politique linguistique. Lire en page 3

Jean Gauthier n'est pas un artiste comme les autres. Son médium préféré? Les crayons couleur de notre enfance. En visite dans des écoles de Yellowknife, il nous explique sa passion - qu'il souhaite contagieuse - pour l'art. Lire en page 5.

La Fédération des communautés francophones et acadiennes demande au gouvernement libéral à Ottawa de réaffirmer son engagement envers les francophones. Lire en page 6.

Le bulletin de l'Association franco-culturelle de Yellowknife en page 8. Quoi de neuf? À lire ...



John et Jonilu McCartney ont quitté la Louisiane il y [redacted] 50 jours pour visiter le grand Nord canadien. Au volant de leur caravane de camping de 32 pieds de long, ils sont parmi les premiers touristes de la saison estivale. Avant de reprendre la route - direction Lafayette - ils font une pause au *Wildcat Café*.

Le ministère du Patrimoine canadien pose la question

Il veut «repositionner» sa relation avec les communautés minoritaires

Alors que les associations francophones au pays poussent les hauts cris face aux coupures budgétaires, le ministère du Patrimoine canadien se demande si une partie du budget consacré au fonctionnement des associations et des organismes ne devrait pas plutôt servir à appuyer directement des projets concrets dans le milieu.

Le ministère vient de publier un document d'orientation intitulé : «Confiance en l'avenir: redéfinition des relations du ministère avec ses groupes clients» qu'il fera parvenir à toutes les associations francophones au pays, dans le cadre d'une vaste consultation avec ses «clients» qui [redacted] débuté à l'Ile-du-Prince-Edouard et qui se terminera à la fin du mois de juin.

Le ministère constate qu'il ne peut plus supporter financièrement les communautés francophones comme c'est le cas depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1969. Après 25 ans de soutien financier aux minorités francophones, Ottawa veut corriger le tir, «repositionner» sa relation avec les communautés minoritaires, en tenant compte de la crise des finances publiques.

«Nous voulons poursuivre notre appui aux communautés de langue officielle et intervenir de la façon la plus efficace possible afin d'appuyer leur développement. Mais, dans la conjoncture actuelle, poursuivre notre appui ne signifie pas intervenir davantage ni verser plus d'argent. Poursuivre notre appui signifie intervenir mieux», lit-on dans l'avant-propos du document.

Ce «repositionnement» ne remet pas en question l'engagement du gouvernement fédéral à l'endroit des communautés de langue officielle précise le document, en ajoutant qu'il s'agit tout de même d'un exercice «déterminant». Le ministère ne veut pas imposer des priorités aux communautés et aux associations francophones, et chacune d'elle sera libre de choisir l'approche qui lui convient le mieux pour s'adapter à la nouvelle réalité financière.

Le ministère affirme qu'il n'a plus la marge de manoeuvre financière pour supporter de grands projets, des projets concrets, qui pourraient avoir des retombées positives dans les communautés francophones.

On se demande ouvertement si les subventions versées aux associations francophones pour permettre leur fonctionnement ne pourraient pas servir à autre chose. «De plus en plus de gens estiment que les fonds fédéraux pourraient peut être servir à autre chose qu'à assurer le fonctionnement de 350 à 400 organismes», lit-on encore dans le document.

Tout l'exercice qu'entreprend le ministère vise d'ailleurs un seul et unique but: libérer des fonds qui servent présentement à financer les groupes d'intérêt, pour appuyer des projets prioritaires.

Le ministère ne remet toutefois pas en question l'existence d'un réseau d'associations francophones, mais il soulève clairement la possibilité de financer moins de groupes qu'auparavant.

Pour éviter que l'exercice tourne mal, le ministère du Patrimoine canadien n'a pas l'intention de discuter de la répartition des fonds entre les régions et les communautés, qui suscite certaines critiques de plusieurs organismes. «Il ne saurait en effet être question de consacrer l'exercice [redacted] pointer du doigt certaines communautés ou certains volets d'activités pour chercher à augmenter le financement de certains aux dépens des autres».

Les sommes versées pour le fonctionnement des organismes et institutions dans le cadre du Programme de promotion des langues officielles totalisaient 28,4 millions en 1992-1993. Elles n'ont pas cessé de décroître depuis. Cette année, 24,3 millions seront versées aux organismes francophones et anglophones du pays. En 1997-1998, l'enveloppe ne sera plus que de 21,6 millions de dollars.

Yves Lusignan (APF)

Les Canadiennes peuvent se dissocier d'un règlement relatif [redacted] implants mammaires

Les Canadiennes ont jusqu'au 17 juin pour aviser les tribunaux américains de leur souhait d'être exclues d'un projet de règlement judiciaire relatif aux implants mammaires.

Le règlement qui se chiffrerait à 4,25 milliards de dollars U.S., fait suite à des demandes d'indemnisation pour des problèmes de santé attribués par les plaignantes aux implants.

La cour du district de Birmingham en Alabama avait annoncé en avril dernier que les femmes d'Europe, d'Asie, d'Afrique et du Canada avaient jusqu'en juin pour décider si elles prendraient part au projet de règlement proposé par les fabricants américains de la prothèse. Ce projet de règlement s'adresse aux femmes auxquelles on a implanté une prothèse mammaire au plus tard le 1er juin 1993.

Les femmes qui désirent de plus amples renseignements ou de la documentation détaillée peuvent, au Canada, appeller le 1-800-887-6828.

Echos des T.N.-O.

Robin Beaumont «remercié» de ses services à Iqaluit

L'adminstrateur nommé à Iqaluit par le GTNO, M. Robin Beaumont, a été congédié le 27 mai dernier, quelques jours seulement après que M. Beaumont ait annoncé son intention de quitter son poste à la fin juin.

La Ville fut placée sous la tutelle de M. Beaumont en novembre dernier, après que le ministre des affaires municipales d'alors, M. Titus Allooloo, ait démis de leurs fonctions les membres du conseil municipal et le maire Charlie Ruttan.

Le ministère des affaires municipales dont l'actuel titulaire est M. Silas Arngna'naaq veut maintenant nommer le surintendant régional du Baffin, M. Mike Ferris, à la place de M. Beaumont et ce pour un mandat de quatre mois.

Les citoyens d'Iqaluit, pour leur part, essayeront de reprendre le contrôle de leur communauté le 27 septembre prochain, lors des premières élections municipales à se dérouler depuis la mise en tutelle.

Accusations d'agressions sexuelles à Pelly Bay

Un aide-professeur en poste à Pelly Bay comparaîtra devant la Cour suprême cet automne suite à des accusations d'agressions sexuelles. Pas moins de 26 plaintes d'agression sexuelle et d'attentat à la pudeur concernant des adolescentes inscrites à l'école locale ont été déposées..

M. Guy Marie Kringhorn, âgé de 38 ans, a comparu devant la cour territoriale à Pelly Bay les 24 et 25 mai pour son enquête préliminaire. Le juge a déclaré que les preuves étaitent suffisantes pour la tenue d'un procès devant la cour suprême. La date du procès n'a pas encore été précisée.

Le caporal Wright de la GRC a précisé que M. Kringhorn a travaillé dans la communauté du Kitikmeot de 1970 à 1989. Les incidents [redacted] seraient produits durant cette période.

Le situation du logement à Yellowknife se corse

Depuis 18 mois, le nombre de logements à louer dans la capitale était élevé. La situation est en train de se reserrer pour les locataires et elle se redresse pour les propriétaires. Ce printemps, le taux de vacance des logements n'est plus que de 2,5%.

Selon un sondage effectué en avril 1994 par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, seulement 34 des 1 361 appartements [redacted] ville, étaient à louer à cette époque de l'année. Par rapport aux données d'avril 1993, le taux de vacance des logements a chuté d'environ 40%.

Le sondage indique également que la hausse de la demande est liée au «boum» de l'industrie minière depuis la découverte de diamants [redacted] nord de la ville, ainsi que l'ouverture de la mine Colomac.

Même avec l'augmentation de la demande, les loyers n'ont ni grimpé ni chuté. Un appartement avec une chambre à coucher coûte en moyenne 851 dollars par mois. Un appartement à deux chambres à coucher vaut 1049 dollars, et un appartement à trois chambres [redacted] coucher, 1273 dollars. La SCHL effectuera son prochain sondage sur la situation du logement à Yellowknife au mois d'octobre.

Karen Lajoie

Allain St-Cyr

Suite de la page 1

de l'APFY.

Que prévoit Mme Patterson en ce qui [redacted] trait à l'avenir de l'éducation en français à Yellowknife? «D'ici les cinq prochaines années, au moins 125 enfants à l'école, et un centre scolaire communautaire où seront regroupées non seulement l'école, mais la garderie et les associations francophones,» déclare-elle avec confiance. Tout le monde est invité aux célébrations du 5e anniversaire de l'école Allain St-Cyr. La fête commencera à 14h30 [redacted] l'école.

Karen Lajoie

Le 10e anniversaire de la loi sur les langues officielles

Suite de la page 1

langue de leur choix. Il existe évidemment des limites pratiques à ce projet; il n'est pas possible de tout faire dans toutes les langues.

«Selon certaines interprétations, il suffit qu'une personne parle une des langues officielles pour que des services dans cette langue soient offerts. Est-ce-que cela veut dire que si une personne parle Dogrib à Iqaluit, cette personne a droit à des services en Dogrib à Iqaluit? Cela n'est pas possible, à toutes fins pratiques,» explique-t-elle. Mme Harnum souhaite que le gouvernement élabore des lignes directrices précises quant au nombre de personnes qui justifie la prestation de services linguistiques.

Le gouvernement territorial s'efforce actuellement de déterminer les droits véritables des autochtones en matière de services. Une des priorités de Mme Harnum dans ce domaine est le droit au travail qui devrait s'appliquer aux personnes parlant peu ou pas l'anglais ou le français. Selon elle, la loi stipule que tous les citoyens membres des «groupes linguistiques des territoires» doivent «avoir les mêmes chances d'obtenir des emplois (...), compte tenu du principe de la sélection du personnel selon le mérite». Malgré ce principe législatif, la Commissaire dut constater lors du dépôt de son rapport annuel devant un comité de l'Assemblée législative que le GTNO considère en fait que l'anglais constitue la langue de travail dans la fonction publique.

«J'ai déclaré trouver cette position inacceptable. Plusieurs députés ne sont pas davantage d'accord avec la position du gouvernement, et je suis certaine que cette question fera l'objet de discussions en octobre, (lorsque les travaux de l'Assemblée législative reprendront. NDLR), déclare-t-elle. Cette question de l'embauche du personnel est très importante. C'est dans l'intérêt du gouvernement territorial de compter parmi ses employés des personnes qui peuvent offrir des services dans une des langues officielles des T.N.-O.. Dans l'est de l'Arctique, beaucoup d'Inuit sont unilingues. Pour ces raisons, la réponse du GTNO m'a étonnée».

Même si son application est loin d'être complétée, la loi des T.N.-O sur les langues officielles fait l'envie des autres régions du pays avec une forte population autochtone. Avec ses objectifs de promotion des 11 langues et cultures principales des T.N.-O., la loi sensibilise la population à l'importance de ces questions et augmente la fierté de chaque groupe linguistique pour sa propre langue.

Selon Mme Harnum et son recherchiste M. Benoît Boutin, il faut maintenant expliquer aux citoyens les droits que leur confère la loi, et les limites dans l'application de la loi.

«La loi a créé de très grandes attentes, pas toujours réalistes. D'où l'importance de ce travail de familiarisation avec la loi et ses limites,» précise la commissaire.

Le bureau de la commissaire est également très attaché au développement de projets linguistiques pour promouvoir l'alphabétisation dans les petites communautés.

«Un projet linguistique dans une communauté fait boule de neige. On en ressentira l'impact pendant des années,» déclare M. Boutin.

La fierté de sa langue peut aussi resserrer chez les jeunes des liens avec leur culture et leurs coutumes susceptibles de s'être relâchés. Habituée à entendre les gens dire qu'il n'y a personne dans les T.N.-O. qui ne comprend pas l'anglais, Mme Harnum voit aussi dans la loi «un véhicule qui oblige la fonction publique à répohdre aux besoins des communautés».

L'adoption et la mise en application de la loi territoriale sur les langues officelles [redacted] attiré l'attention de groupes à travers toute l'Amérique du Nord. L'intérêt que soulève la loi incite le GTNO à s'assurer que sa politique linguistique se poursuit avec succes. Dans ce travail de mesurer les efforts du gouvernement et d'évaluer ses progres, la Commissaire joue un rôle important dont elle s'acquitte en gardant en tête les citoyens à qui s'adressent les services linguistiques.

«Plusieurs groupes autochtones au Canada surveillent les réalisations du GTNO en matière de services linguistiques. Notre expérience leur fournit un modèle et les aide à atteindre leurs propres objectifs,» constate Mme Harnum.

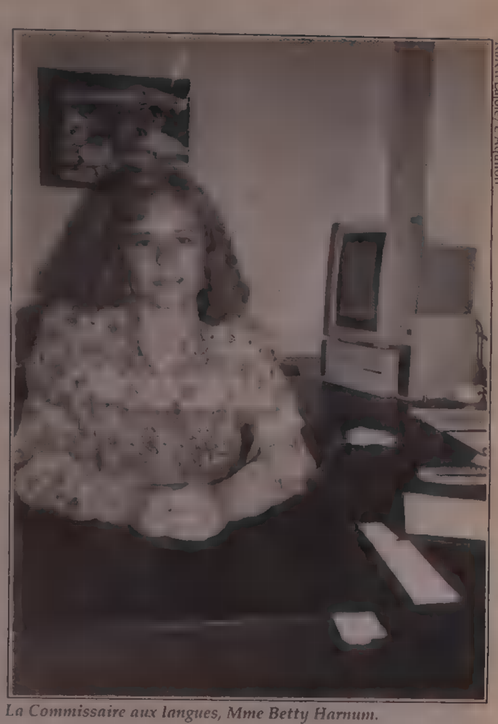
Dix ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement doit désormais relever le défi de refléter sa politique linguistique dans d'autres lois territoriales.

Par exemple, dans le dossier des écoles de la minorité et la gestion de celles-ci, le gouvernement se propose de modifier la Loi sur l'éducation pour la rendre conforme à la Charte canadienne. Ces changements à la loi scolaire permettront d'offrir un autre type de services linguistiques et ce, en accord avec la loi qui touche directement ce domaine».

«Le gouvernement doit aussi résoudre la question des coûts des services dont la prestation doit se faire sans entraîner des dépenses excessives. Les ressources financières et humaines sont limitées. L'établissement des priorités devient un défi qu'il faut considérer positivement et non pas comme un problème,» conclut Mme Harnum.

À propos de son poste, la Commissaire remarque que là aussi les priorités sont à réévaluer annuellement, à cause du financement, ce qui rend la planification à long terme difficile. «J'aime beaucoup les défis que cela implique, renchérit-elle. Le gouvernement doit déterminer où il veut aller maintenant sur la route des services linguistiques. Je suis seulement le chauffeur d'un véhicule que le gouvernement me fournit. J'attends que l'Assemblée m'émette un permis de conduire. Tout cela est expérimental».

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon

La Commissaire aux langues, Mme Betty Harnum.

Loi sur les langues officielles : il était une fois dans les T.N.-O.

L'adoption d'une loi sur les langues officielles ne fut pas chose facile dans les Territoires. D'après Mme Betty Harnum, la commissaire aux langues officielles des T.N.-O., le gouvernement fédéral considérait les T.N.-O. et son gouvernement comme une juridiction et une institution fédérales. Il en découlait que, selon Ottawa, la loi fédérale sur les langues officielles devait s'appliquer dans les T.N.-O. et au Yukon.

En 1983, une loi faisant du français l'une des langues officielles des T.N.-O. fut donc adoptée. Un débat s'ensuivit sur la question de l'autodétermination du GTNO. «Le GTNO voulait agir comme un gouvernement provincial, avec plus de pouvoirs, explique Mme Harnum, mais le gouvernement fédéral a insisté pour que l'Assemblée législative adopte la loi sur le français».

L'Assemblée législative décida par la suite d'adopter sa propre loi sur les langues officielles. Avec une population à 65% autochtone et plus de 6 000 personnes qui ne parlent ni anglais ni français, les T.N.-O. rédigèrent une loi qui tient compte de cette situation et accorde une grande place aux langues autochtones.

Cette loi territoriale sur les langues officielles fut adopté le 28 juin 1984.

«L'adoption de cette loi a créé une situation unique en Amérique du Nord. Aucune autre juridiction ne reconnaît une langue autochtone comme langue officielle.Les États-Unis possèdent une loi qui protège les langues autochtones, mais ce n'est pas la même chose. La loi américaine touche plutôt le domaine de l'éducation, pour permettre aux jeunes autochtones d'apprendre leur langue,» remarque Mme Harnum.

Durant la session de l'Assemblée législative de 1988-1989, un comité s'est penché sur la loi territoriale pour déterminer si elle allait assez loin. En 1989, la loi fut amendée pour retarder l'échéance que le gouvernement devait respecter dans la traduction de ses lois et réglements en français. Le GTNO allégua le manque de ressources pour justifier la demande d'un délai supplémentaire.

Après plusieurs études, le comité chargé de l'examen de la loi territoriale en arriva à la conclusion qu'il manquait en effet des choses dans la loi. La loi fut donc modifiée afin d'accorder un statut égal à toutes les langues désignées par le loi, l'anglais, le français et sept langues autochtones qui étaient auparavant des langues «autochtones officielles» pas tout à fait au même niveau que les langues officielles canadiennes.

La loi telle que modifiée précisait également les responsabilités du gouvernement et les services que le GTNO devait fournir à la population, en accord avec la loi. La révision de la loi aboutit par ailleurs à l'ajout d'un chapitre complet sur le Commissaire aux langues officielles, créant par le fait même ce poste.

Les modifications à loi furent adoptées en 1990, et en 1992, le gouvernement territorial compléta, après un deuxième délai supplémentaire, la traduction en français des lois et règlements. Après modification de la loi en 1990, il s'effectua une entrée en vigueur progressive de quelques articles de la loi et depuis décembre 1993 la loi dans son ensemble s'applique, jusqu'aux derniers alinéas.

Deux Franco-Ontariens portent plainte devant l'ONU

Ils accusent l'Ontario de «nettoyage linguistique» et de «génocide culturel»

Deux Franco-Ontariens ont déposé une plainte devant le Comité des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies, dans le but de forcer les gouvernements du Canada et de l'Ontario à respecter les droits de la minorité francophone.

Roland Desroches, 72 ans, de Penetanguishene et Marc Labelle, 42 ans, d'Ottawa, espèrent que l'ONU réussira là où la Cour suprême du Canada a échoué il y a déjà plus de quatre ans.

Le 15 mars 1990, le plus haut tribunal du pays statuait que les parents francophones d'Edmonton, et par extension toutes les minorités francophones [redacted] pays, avaient le droit constitutionnel, inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés de 1982, de gérer et de contrôler leurs établissements d'enseignement. Un autre jugement rendu en mars 1993 confirmait ce droit aux parents francophones du Manitoba.

En Ontario, le gouvernement n'a créé que trois conseils scolaires pour les francophones depuis 1982. Ces conseils n'administrent que le quart des écoles de langue française. Le gouvernement attend le rapport final de sa Commission royale sur l'éducation avant de décider d'aller de l'avant avec la gestion scolaire.

Pour expliquer leur geste, les deux plaignants disent qu'ils n'existent plus aucun autre recours au pays. On ne respecte pas la Cour suprême du pays. Où pourrions [redacted] aller, ailleurs qu'aux Nations Unies?» se demande Roland Desroches qui ajoute: «Si on n'essaie pas, on ne réussira pas».

Pour Marc Labelle, il s'agit tout simplement «d'une question de dignité». Il faut, explique-t-il, «exposer notre situation sur la scène internationale pour faire bouger les gouvernements». Il ajoute que «le jeu des recours judiciaires dans la province et au pays a assez duré».

Leur avocat-conseil, Me Gilles LeVasseur dit qu'il faudra attendre peut être deux ans avant de connaître la décision du Comité des droits de l'Homme de l'ONU. Les plaignants veulent une déclaration qui:

-reconnaît que les gouvernements violent les principes du droit international à l'endroit de la minorité francophone de l'Ontario;

-reconnaît le droit des francophones de s'épanouir individuellement et collectivement à l'égal du groupe majoritaire;

-reconnaît aux francophones le droit d'avoir accès, entre autres, à des établissements scolaires et à des services à l'égal du groupe majoritaire;

-reconnaît aux francophones le droit de gérer leurs établissements ou outils de développement dans tous les domaines de l'activité humaine;

-oblige finalement les gouvernements de l'Ontario et du Canada à corriger les torts subis par les francophones en adoptant des mesures réparatrices qui auraient pour effet, en particulier, de contrer le fléau de l'assimilation.

Les plaignants n'ont pas peur des mots pour décrire la situation actuelle: oppression, répression, nettoyage linguistique et génocide culturel sont utilisés pour décrire la situation des Franco-Ontariens au cours des cent dernières années.

Yves Lusignan (APF)

Que nous réserve la loi sur les langues officielles dans l'avenir?

Le 28 juin prochain, la loi territoriale sur les langues officielles célèbrera son 10e anniversaire. Cette loi est censée préserver non seulement l'anglais et le français, mais également neuf langues autochtones.

Le gouvernement est fier de cette loi unique au pays et sur le continent nord-américain. La loi de par ses principes directeurs accorde beaucoup d'importance aux peuples autochtones, à la richesse de la culture, à l'importance de maintenir cette richessse et même au droit des personnes unilingues autochtones de trouver de l'emploi dans la fonction publique.

Malgré toutes ces bonnes intentions et d'autres promesses, le GTNO n'en a pas moins déclaré plus tôt cette année que dans les faits l'anglais est la langue officielle des 5 000 employés de la fonction publique territoriale. Dans ses pratiques, le gouvernement a aussi laissé savoir à ces mêmes employés qu'ils n'ont pas le droit de discuter directement des problèmes reliés à la politique linguistique du GTNO avec la Commissaire aux langues officielles.

Au début de 1994, lorsque la Commissaire aux langues officielles des T.N.-O. Mme Betty Harnum s'est présentée à l'Assemblée législative pour répondre aux questions concernant son premier rapport annuel, le gouvernement n'a pas semblé disposé à apporter les changements nécessaires à sa politique sur les langues officielles.

Le rapport de la commissaire contenait pourtant des commentaires soulignant les faiblesses du système actuel et des recommandations pour améliorer les services à la population. Dommage que l'Assemblée, et en particulier quelques députés avec des circonscriptions dont les résidants sont très majoritaires autochtones, aient préféré consacrer leur temps et leurs énergies à des questions sur la conduite personnelle de la commissaire.

En réponse au premier rapport de Mme Harnum, la déclaration officielle du gouvernement sur l'anglais, langue de travail, est particulièrement étonnante.

Comment est-il possible qu'un gouvernement qui représente une population majoritairement autochtone, et dont la majorité des députés sont autochtones, puisse déclarer une chose pareille? Qu'advient-il pour le gouvernement de l'égalité en emploi pour les 6 000 résidants des T.N.-O. qui sont unilingues et parlent uniquement une langue autochtone?

L'adoption de la loi sur les langues officielles [redacted] constitué un premier pas important. Dix ans plus tard, avoir de bonnes intentions ne suffit plus. Il faut avoir la volonté d'appliquer la loi par des programmes, des services, des politiques qui traduisent en actions concrètes et en résultats vérifiables les principes de la loi. Sans ces outils d'application de la loi, ce «modèle» de loi linguistique ne répondra pas aux besoins des citoyens ni à l'urgence de la situation des langues autres que l'anglais dans les T.N.-O.

Karen Lajoie



Les Franco-FUN gagnent encore !



L'équipe de balle lente de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, les Franco-FUN, a remporté sa troisième victoire en quatre matches le 1er juin. Après avoir traîné de l'arrière par un pointage de 9 à 1, les Franco-FUN ont gagné 16 à 13 contre les *Nahanni Nailers*.

M. Jean-François Boucher, capitaine de l'équipe, nous a informés que les étoiles du match pour l'équipe gagnante étaient Mario Paris et Sophie Filion. Le prochain match des Franco-FUN aura lieu le 7 juin à 21h15 contre les *Surgers* de la GRC au parc Fritz Theil.

l'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Line Gagnon
Marie-Élaine Vincent

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée [redacted] journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Soirée d'improvisation à l'école Sissons

L'improvisation, c'est un jeu qui demande de faire du théâtre sans aucune préparation. Un thème à illustrer par les deux équipes est tiré au sort et les équipes plongent tout de suite dans le jeu. Les spectateurs à la fin de la performance votent pour la meilleure equipe, en tenant compte des punitions imposées par l'arbitre.

Le [redacted] mai dernier, des jeunes et des adultes de Yellowknife se sont livrés à un match d'impro. L'équipe des jeunes se composait d'élèves des écoles Allain St-Cyr, J.H. Sissons, William McDonald et St-Joseph.

La soiree a connu un grand succès, grâce [redacted] participants, à l'équipe technique sans oublier les enthousiastes spectateurs.

La ligue d'improvisation de Yellowknife reprendra ses activités à l'automne. À surveiller!

Dans la scène ci-contre, l'arbitre Nikole Loubert suit attentivement un jeu à propos d'une abeille, d'une auto et de ses passagers. Rien que d'y penser...

Marie-Élaine Vincent



Dans l'équipe des adultes, Terry Gallant et Bernadette Leblanc-Fortier essaient de conduire leur auto imaginaire [redacted] évitant une abeille, [redacted] rôle joué par Madeleine Fontan.

Soucieux de communiquer aux jeunes le goût de l'art

Jean Gauthier se fie aux crayons couleur pour les inspirer

Il semble que tout dans la vie quotidienne de Jean Gauthier touche [redacted] l'art, même ses vêtements (arborant un motif de crayons) et sa montre dont le fond représente une palette avec de petites gouttes de couleur à la place des chiffres, pour marquer les heures.

Depuis 1984, M. Gauthier se consacre au dessin. Depuis sept ans, il enseigne également les arts [redacted] Edmonton. Il y a quatre ans, le peintre prit finalement la décision de travailler à temps partiel et de s'adonner à sa passion le reste du temps.

En 1991, Jean Gauthier se lance en plus dans des tournées qui lui permettent d'exercer ses deux métiers tout en échangeant avec des jeunes de différentes villes.

«J'initie les jeunes aux arts visuels. Avec la technique que j'ai adoptée, les enfants s'exclament souvent "Wow ! De l'art! Avec des crayons couleurs!" Ils sont surpris et ils sont attirés par cette technique. J'en profite pour leur montrer comment je m'y prends. Je leur explique aussi que l'art, ça prend une certaine habilité et du temps».

Dans ses oeuvres, M. Gauthier fait appel aux couleurs vives et à des symboles fantastiques tirés de ses rêves. Cette combinaison plaît indéniablement aux enfants à qui il souhaite communiquer l'amour de l'art. La lumière, et le soleil, sont des éléments très importants de sa recherche picturale.

Sa vie personnelle ainsi que les événements autour de lui l'inspirent également. Son style est un peu comparable à celui de Ted Harrison, artiste fort réputé qui a illustré la vie au Yukon dans des tableaux où rivalisent l'orange, le rouge, le rose et le jaune. M. Gauthier reconnaît volontiers les liens entre ses oeuvres et celles de Ted Harrison.

«J'ai vu, ces dernières années, des tableaux de M. Harrison, et j'ai été frappé par les similarités. Je suis originaire d'une région maritime du Québec, donc je serais plutôt le Ted Harrison du Sud, avec beaucoup de mer, la terre et des îles dans mes compositions, explique-t-il. Le soleil, la lune, les couleurs du ciel, les gens sont attirés par la lumière dans les travaux de Ted Harrison. C'est vivant, vibrant, avec des couleurs vives. La chose qui nous différencie, c'est le médium que nous utilisons. Mais on se rejoint dans le résultat, dans l'oeuvre».

M. Gauthier a même eu l'occasion l'été dernier de croiser M. Harrison à Victoria, [redacted] lui adresser la parole cependant. «Je ne veux pas copier un autre artiste, et je ne pense pas être au même niveau que lui».

Dans les compositions de Jean Gauthier, les visages des personnages sont blancs, comme si l'artiste ne voulait pas s'attarder à ces détails. En plus, confie-t-il, «les visages sont difficiles [redacted] dessiner», donc pas d'yeux ni de bouches pour les êtres qui habitent l'oeuvre de ce peintre.

M. Gauthier dessine avec des crayons couleur, un médium inusité pour les artistes. Il utilise dans la palette à [redacted] disposition 133 tons différents. Les crayons couleur lui conviennent parce que les couleurs sont chaudes et que le trait est net. Il faut en moyenne [redacted] l'artiste deux heures pour dessiner et terminer une «peinture» de [redacted] pouces par 10 pouces. Un tableau de ces dimensions lui rapporte environ 85 dollars.

Pendant une récente visite de cinq jours à Yellowknife la semaine du 16 mai, l'artiste [redacted] su recréer la complicité qui existe entre les jeunes et lui. Les dessins au crayon de Jean Gauthier causent toujours une grande surprise aux jeunes que M. Gauthier initie [redacted] son travail. Cette réaction facilite d'ailleurs sa tâche d'enseignant. Lors du passage de M. Gauthier à l'école J.H. Sissons, les 17 étudiants de la 4e année d'immersion ont été très intéressés par l'exposé du peintre; ils n'en pouvaient plus d'attendre pour essayer eux-mêmes sa technique de dessin [redacted] crayon. «Je souhaite que les jeunes rêvent un peu. La réalité arrive tellement vite,» s'exclame-t-il. Les étudiants s'aperçoivent rapidement que travailler avec des crayons couleur n'est pas aussi facile qu'ils l'auraient cru. «Cette technique demande une grande dextérité qu'ils n'ont pas toujours à cet âge,» explique M. Gauthier.

Selon lui, enseigner à des enfants requiert de la patience et la capacité de donner un élan, de créer un moment privilégié.

«Ce moment est très important quand tu fais de l'art. Il s'agit de donner aux enfants le goût de l'art et de les inspirer en leur disant "essaie",» précise l'artiste.

Enseigner une classe de 45 minutes six fois par jour demande beaucoup d'énergie et beaucoup de préparatifs pour éviter le plus possible les répétitions. M. Gauthier utilise dans chaque classe du matériel différent pour conserver la fraîcheur de son propos. Même si son horaire est souvent très chargé, M. Gauthier ne pense pas à ralentir son rythme ni à arrêter ses tournées. «J'adore ça, et pour moi, c'est important que les enfants rencontrent des artistes. Ils sont souvent plus familiers avec des pompiers, des joueurs de football...Je parle de moi en toute simplicité et sans dissocier l'art de qui je suis».

Avant de repartir de Yellowknife, Jean Gauthier se dit très satisfait de son expérience. «J'ai été reçu comme un roi. L'invitation qu'on m'avait lancée était très sincère. Les professeurs ont beaucoup fait pour m'accomoder. Je me suis senti tellement bien, [redacted] peu comme un chanteur qui entre dans une salle très receptive et qui se donne entièrement».

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon

En attendant de pouvoir eux-mêmes dessiner avec des crayons couleur, ces élèves du programme d'immersion de l'école J.H. Sissons écoutent attentivement l'exposé de Jean Gauthier.

Ouverture du centre de ressources de la F.F.T.

Un été de lecture pour les jeunes francophones

Êtes-vous adolescent francophone ? Désirez-vous lire dans la langue de Gabrielle Roy pendant les vacances d'été? Pour vous procurer des livres [redacted] français, vous pouvez maintenant compter sur le tout nouveau centre de ressources de la Fédération Franco-TéNOise!

Le centre offre présentement un choix de 28 livres y compris des romans de Jean Auel et d'Antonine Maillet.

La responsable du centre pour la Fédération Franco-TéNOise, Sophie Prince, souhaite recevoir beaucoup plus de livres.

«J'espère que les gens nous donneront des livres. Nous aimerions en compter environ 100».

Le centre est situé dans les bureaux de la F.F.T., à Yellowknife, au deuxième étage de l'édifice *Precambrian*. Mme Prince demande aux usagers du centre de remplir un formulaire permettant d'emprunter des livres.

Selon Mme Prince, le centre a de quoi plaire aux amateurs de lecture en tous genres.

«Nous avons entre autres des romans historiques, quelques policiers, des ouvrages documentaires et de la non-fiction telles les prédictions de Nostradamus,» explique-t-elle.

En prêtant aux jeunes francophones des T.N.-O., des romans comme *Agaguk*, *les Filles de Caleb*, *Asterix*, [redacted] *les Confessions de Jeanne de Valois*, le centre vise à augmenter leur intérêt pour la lecture en français.

En septembre, les livres du centre de ressources seront expédiés aux francophones des quatre autres communautés des Territoires du Nord-Ouest : Fort Smith, Hay River, Inuvik et Iqaluit, avant de retourner à Yellowknife.

Karen Lajoie



Sophie Prince [redacted] monté le centre de ressources de la FFT.

«Il ne saurait être question d'un désengagement de l'Etat»

La FCFA veut que le fédéral continue à supporter les minorités francophones!

Sept mois après le retour des libéraux au pouvoir à Ottawa, les communautés francophones de l'extérieur du Québec montrent ouvertement des signes d'impatience envers le gouvernement fédéral et sa députation francophone.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), le principal porte-parole des communautés francophones au pays, a même l'impression que les actions du gouvernement Chrétien commencent à ressembler à celles du gouvernement précédent.

La Fédération reproche au gouvernement libéral la dernière coupure budgétaire de 5 pour cent imposée aux associations et organismes francophones, en sus de la coupure de 10 pour cent décrétée par le précédent gouvernement. La FCFA pense que le gouvernement fédéral tente de se désengager progressivement de ses responsabilités et obligations envers les minorités francophones.

«En ce qui nous concerne, il ne saurait être question d'un désengagement de l'Etat» lit-on dans un mémoire présenté au Comité mixte permanent des langues officielles. Chiffres à l'appui, la Fédération soutient que les communautés francophones n'ont pas atteint un niveau de développement suffisant, permettant à l'Etat de se désengager.

Plus encore, elle va jusqu'à dire qu'Ottawa «ne s'est jamais réellement engagé envers nos communautés», et que l'ensemble des ministères «n'accordent aucune priorité au développement et à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes».

En fait, les francophones hors Québec en sont encore au stade du rattrapage. Le taux d'assimilation est passé de 31,4 pour cent en 1986 à 35,9 pour cent en 1991 dans les régions francophones hors Québec. Pas moins de 45,2 pour cent des francophones vivant à l'extérieur du Québec avaient moins d'une treizième année de scolarité (37,4 pour cent chez les anglophones) et seulement 17,4 pour cent (21,9 pour cent chez les anglophones) détenaient un diplôme universitaire.

La FCFA en a assez de voir le gouvernement fédéral sur la défensive dans le dossier linguistique.

Elle souhaite plutôt qu'il devienne «un ardent promoteur» de la Loi sur les langues officielles. La Fédération réclame rien de moins qu'une politique de développement de la francophonie canadienne.

Elle souhaite aussi que les 17 députés francophones de l'extérieur du Québec fassent preuve d'un peu plus de leadership et défendent avec plus de vigueur les dossiers de la francophonie canadienne.

«On s'attend à beaucoup. J'espère que vous ne nous décevrez pas, parce qu'on va revenir» a dit le directeur général de la FCFA, M. Marc Godbout.

Mais le député franco-ontarien Eugène Bellemare n'a pas aimé se faire rappeler à l'ordre: «Les députés francophones hors Québec ne sont pas les délégués de votre fédération. Je n'aime pas vos commentaires».

La comparution devant le Comité mixte des langues officielles a duré près de trois heures, ce qui est exceptionnel.

Les députés et sénateurs qui composent ce comité étaient manifestement très intéressés par les propos et commentaires des porte-parole de la FCFA. Certains ont même reconnu que le gouvernement fédéral ne prenait pas ses responsabilités à l'endroit des minorités linguistiques.

Le sénateur Jean-Claude Rivest a tout fait pour faire dire à la présidente de la FCFA, Claire Lanteigne, que la séparation du Québec du reste du Canada allait nuire aux communautés francophones hors Québec.

Plus tôt en conférence de presse, Mme Lanteigne avait déclaré qu'elle ne croyait pas que les francophones de l'extérieur du Québec étaient menacés de disparition, advenant la souveraineté du Québec.

«Le Québec fait partie du Canada maintenant et regardez les statistiques» avait-elle alors répondu en référence aux récentes données sur l'assimilation.

Elle a aussi déclaré lors de cette conférence de presse que les députés francophones de l'extérieur du Québec avaient mieux [redacted] faire que de dénoncer les souverainistes à Ottawa.

«C'est pas ce genre de travail qu'on attend des députés...On s'attend plutôt qu'ils soient aux aguets...et nos porte-parole en tout temps sur la colline parlementaire».

Yves Lusignan (APF)



La Fédération Franco-TéNOise

OFFRE D'EMPLOI

AGENT-E DE DÉVELOPPEMENT

Fonctions :

Relevant de la direction générale de la F.F.-T., l'agente de développement

- actualise la programmation de la fédération;
- représente la fédération auprès du public, des gouvernements fédéral, territorial et local, des tables de concertation nationales, des associations franco-ténoises, du milieu communautaire, du secteur privé, des médias;
- réalise toute recherche, analyse, élaboration ou coordination de projet, relative [redacted] ses fonctions;
- contribue à la conception de la programmation de la F.F.-T.;
- accomplit toute tâche assignée par la direction générale.

Conditions de travail :

Entrée en fonction : 29 août 1994.

Durée du contrat : un an, sous réserve d'une période probatoire de 3 mois.

Lieu de travail : Yellowknife, moyennant de fréquents déplacements

Rémunération et bénéfices marginaux :

- congés de maternité et d'adoption, de parent, de déménagement, de commisération, de perfectionnement;
- congés de maladie : 1 ½ jour par mois;
- allocation voyage: 81.54$ par mois;
- allocation logement : 369.24$ par mois
- vacances : 8% de la rémunération;
- salaire : selon qualifications, considérant une base annuelle de 30 000$.

Dépôt de candidature :

Date : 24 juin 1994

Adresse : Concours Agent-e de développement
La Fédération Franco-TéNOise
Casier postal 1325
Yellowknife NT X1A 2N9

Northwest Territories Transports
L'hon. John Todd, ministre

APPEL D'OFFRES

Fabrication [redacted] livraison de quais flottants

Le projet vise la fabrication et la livraison de deux quais flottants en acier avec rampes d'accès

– Lac Prosperous (aut. n° 4, [redacted] 19) [redacted] Lac Long (aut. n° 3, km 336), T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre à l'édifice Highways, 4510 Franklin Ave) au plus tard [redacted] :

15 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] JUIN 1994

Les entrepreneurs [redacted] procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée [redacted] partir du 30 mai 1994.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Liz Vens, agente [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Demandes techniques : Bryan Peterson
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8803



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES

Rénovations, école Bompas

Amélioration globale de l'école élémentaire de Fort Simpson [redacted] l'ajout d'un gymnase

– Fort Simpson, T.N.-O. –

Les soumissions administrées par l'Association des constructeurs des T.N.-O. seront utilisées pour les corps d'état du second oeuvre en mécanique, électricité, peinturage, cloison sèche et en revêtement de sol. Les soumissions doivent être déposées [redacted] plus tard à 15 h, heure locale, le mardi [redacted] juin 1994 à l'Association des constructeurs des T.N.-O., 4817, 49ᵉ rue, bur. 201, Yellowknife, NT Téléphone: (403) 873-3949. L'Association peut fournir de plus amples renseignements.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith, NT X0E 0P0 (ou livrées en main propre à l'édifice Jack Taylor) Téléphone: (403) 872-7273, télécopieur : (403) 872-3800; ou au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre [redacted] Bureau des services régionaux de Yellowknife, 5013, 44ᵉ rue) Téléphone : (403) 873-7662, télécopieur : (403) 873-0218; ou au commis [redacted] contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au Bureau des services régionaux, édifice de la Justice) Téléphone : (403) 874-2186, télécopieur : (403) 874-3274; ou à l'agent de projet, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou livrées [redacted] main propre [redacted] Bureau des services régionaux d'entretien) Téléphone : (403) 695-7250, télécopieur : (403) 695-2815 [redacted] plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 10 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 20 mai 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres : Gloria Schraeder, commis [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 872-7273

Renseignements techniques : Ted Karanka
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 695-7250
ou
Daniel Adam
Park Sanders Adam Vikse
Architects Ltd.
Téléphone : (403) 920-2609

[redacted] des [redacted] du [redacted]

Chargé de cours en secrétariat
Campus Thebacha,
Collège de l'Arctique — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement est calculé d'après la qualification et l'expérience du titulaire.
Réf. : 021-0039LM-0003 — **Date limite :** le 10 juin 1994

Agent [redacted] finances
(Modifié)
Institut des sciences — **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 janvier 1995)
Le traitement est présentement à l'étude.
Réf. : 021-0042BB-0003 — **Date limite :** le [redacted] juin 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Agent aux finances et [redacted] l'administration
Ministère des
Ressources renouvelables — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 41 368 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 [redacted] par année.
Réf. : 041-0085-0003 — **Date limite :** le 10 juin 1994

Coordinateur [redacted] l'évaluation pédagogique
Campus Nunatta, Collège de l'Arctique — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 40 397 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 [redacted] par année.
Réf. : 041-0078-0003 — [redacted] **limite :** le 10 juin 1994

Chargé de cours, Formation des enseignants
Campus Nunatta, Collège de l'Arctique — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement annuel est calculé à partir des années de scolarité et d'expérience, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0084-0003 — **Date limite :** le 10 juin 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Télécopieur : (819) 979-6574.

Agent d'évaluation et de recherche
Ministère des Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 [redacted] par année.
Réf. : 011-0139VG-0003 — **Date limite :** le 10 juin 1994

Agent [redacted] systèmes d'information
Ministère de l'Éducation,
[redacted] **la Culture, de la Formation** — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 42 373 $ par année.
Il s'agit d'un poste [redacted] traditionnel.
Réf. : 011-0176VG-0003 — **Date limite :** [redacted] 10 juin 1994

Commissaire [redacted] incendies adjoint (stagiaire)
Ministère de la Sécurité et des
Services publics — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste d'une durée de trois ans)
Le traitement initial est de 35 041 [redacted] par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0186EW-0003 — **Date limite :** le 10 juin 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons [redacted] considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est [redacted] langue de travail [redacted] présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive** –* *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





APPEL D'OFFRES
Transports
L'hon. John Todd, ministre

Rechargement en gravier
– Du km [redacted] au km 572, du km 589 au km 609 et du km [redacted] au km 690, autoroute n° 1, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), ou parvenir au surintendant de la région ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou être livrées en main propre à l'édifice Nahendeh), ou parvenir à l'agente aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou être livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin Ave) au plus tard [redacted] :

15 H, HEURE LOCALE, LE 9 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus [redacted] partir du 30 mai 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Diana Fields, agente [redacted] finances
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972

Demandes techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 874-6972



APPEL D'OFFRES
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Reconstruction [redacted] pavage de la route de Yellowknife
Pavage de béton asphaltique – Chemin d'accès de Yellowknife, Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, Franklin) [redacted] directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre [redacted] 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 9 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du [redacted] mai 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet [redacted] être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus basse [redacted] toute offre reçue.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres : Liz Vens, agente [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Robert Stocki, ingénieur
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7309

Veuillez prendre note qu'il y aura une rencontre avant appel d'offres qui se tiendra dans la salle de conférence du ministère des Transports, au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin, Yellowknife, NT à 15 h, heure locale, le 31 mai 1994.



APPEL D'OFFRES
Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Production de matériaux grenus
Forer, faire sauter, broyer, mélanger et stocker des matériaux grenus. Fournir [redacted] stocks de [redacted] a) 15 000 m³ de matériau broyé de 25 mm [redacted] moins; b) 10 000 m³ de matériau ordinaire de 250 mm. – Taloyoak, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis [redacted] contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e Rue), ou au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 200, Cambridge Bay, NT X0E 0C0 (ou livrées en main propre au 2e étage du centre Enokhok) au plus tard [redacted] :

[redacted] H, HEURE LOCALE, LE [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus [redacted] partir du 1er juin 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet [redacted] être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus [redacted] ou [redacted] reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, agente de gestion des contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Martin Veenhoven
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7816

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories
Transports
L'hon. John Todd, ministre

Amélioration et revêtement
Le projet vise le concassage et l'empilage de matériaux grenus – [redacted] km 232.7 au km 252.2, autoroute n° 5, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River, NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen), ou parvenir [redacted] l'agente aux contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife, NT X1A 2N2 (ou être livrées [redacted] main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin Ave) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 14 JUIN [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 30 mai 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le [redacted] n'est pas [redacted] d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel : Liz Vens, agente [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 920-8978

Demandes techniques : Greg Cousineau
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone: (403) [redacted]

Les entrepreneurs intéressés pourront assister à une réunion sur le présent appel d'offres à 13 h 30, heure locale, le [redacted] juin 1994 dans la salle de réunions du ministère des Transports, édifice Jack Taylor, Fort Smith aux T.N.-O.

Quoi de neuf ?

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - juin 1994

MINI-CAMP JEUNESSE

-La fin de semaine du 3 au 5 juin 1994, l'Association Jeunesse Franco-TéNOise organise un mini-camp pour les francophones et les francophiles de 13 à 18 ans. Le coût est de 20$ pour deux nuits au Lac Prélude. La bicyclette est le moyen de transport... Bonne idée pour se mettre en forme avant l'été qui arrive très vite. Au programme : canotage, cuisine, jeux, etc. Pour plus d'informations, téléphonez à Sophie ou à Sylvie [redacted] 920-2919.

CARAVANE DES RETROUVAILLES

-Vous êtes intéressé à participer à la Caravane des Retrouvailles qui partira d'Edmonton, Alberta, pour se rendre à Edmundston, Nouveau-Brunswick, du 4 au 11 août 1994 ? (La Caravane prendra la route depuis le Centre culturel Marie-Anne-Gaboury d'Edmonton) Voilà une excellente idée de vacances pour en même temps voir du pays. Pour plus d'informations, voici l'adresse de la Caravane des Retrouvailles (vous y obtiendrez également des informations sur les Retrouvailles et sur le Congrès Mondial Acadien qui se dérouleront [redacted] Nouveau-Brunswick du 12 au 22 août 1994) :

La Caravane des Retrouvailles
Centre culturel Marie-Anne-Gaboury d'Edmonton
8711 - 82 Avenue
Edmonton, Alberta, Canada
T6C 0Y9
Téléphone : (403) 468-6983
Télécopieur : (403) 468-1599



ÉCOLE ALLAIN ST-CYR 5e ANNIVERSAIRE

Vous êtes cordialement invité-e à venir célébrer le 5e anniversaire de l'École Allain St-Cyr qui aura lieu sur place le dimanche 12 juin 1994. Les festivités débuteront dès 14h30 par des allocutions suivies, à 15h15 d'un vin de l'amitié. À 16h00, une pièce de théâtre (par les élèves de 7e, 8e et 9e années) vous sera présentée. À 17h00, un repas communautaire vous permettra d'échanger et de fraterniser. Au plaisir de vous y rencontrer. R.S.V.P. d'ici le 3 juin : téléphone : 920-7434, télécopieur : 873-2158.

ON EST LES MEILLEURS !



BALLE LENTE

L'équipe de balle lente les «Franco-FUN» jouera ses prochaines parties mardi le 7 juin, à 21h15 au Racket Club, jeudi le 9 juin, à 18h15 au terrain de la rue Finlayson, samedi le 11 juin, à 16h00 [redacted] Racquet Club et dimanche le 12 juin, à 19h30, toujours au Racquet Club.

Venez nous encourager, on a besoin de nos supporters... Rappelons que jusqu'à maintenant, notre équipe a trois victoires et une défaite en quatre parties. Nos prochains adversaires pour les parties mentionnées plus haut, seront, dans l'ordre : RCMP Surgers (GRC), Parachute Double Diamonds, Regency Rockets et YK Undisposables.

CENTRE DE RESSOURCES

-La F.F.-T. a préparé un catalogue pour son Centre de ressources Jeunesse. Cet ouvrage contient les titres des produits maintenant disponibles pour les jeunes de 7 à 77 ans qui voudraient les emprunter. Pour plus d'informations, contactez Sophie Prince au 920-2919.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le mercredi 22 juin 1994, à 19h30 aura lieu l'Assemblée générale annuelle de l'Association franco-culturelle de Yellowknife au «Northern United Place». Tous les francophones et francophiles sont cordialement invités à prendre part à cette assemblée. Il y aura élection pour quelques postes d'administrateurs. Des beignes et du café seront servis. Les activités de la dernière année seront passées en revue et la programmation et les dossiers auxquels l'A.F.-C.Y. s'attaquera pour l'année à venir vous seront présentés. Soyez-y!!! On vous attend.



ÉCLIPSE VIDÉO

Lors de la tenue de l'Assemblée générale annuelle de l'A.F.-C.Y., les vidéos amateurs réalisés par les gens de Yellowknife vous seront présentés. Ne manquez pas cette présentation, vous allez être surpris de voir tant de talents locaux...

ST-JEAN

Le 24 juin prochain sera fête à Yellowknife pour les francophones et les francophiles. Cette année, la St-Jean se tiendra sur le site du festival «Folk on the Rocks». Un barbecue sera organisé pour toute la famille ainsi que de la musique (animation par l'équipe de la Radio), de l'animation, des jeux, du plaisir pour tous... Surveillez l'Aquilon pour plus de détails.

CONSEIL SCOLAIRE

Le Conseil scolaire francophone tiendra sa prochaine réunion exceptionnellement le lundi 13 juin 1994, à l'École Allain St-Cyr, à partir de 19h30 pour le public. Par la suite, il y aura relâche pour le mois de juillet (pas de réunion). Le bureau sera également fermé du 16 juin au 15 juillet 1994 (en cas d'urgence, veuillez contacter YK 1 au numéro suivant : 873-5050. Les réunions du Conseil reprendront jeudi le 18 août 1994, toujours à l'École Allain St-Cyr, à 19h30.

VIDÉOS DE L'ASSOCIATION

L'Association franco-culturelle est encore en négociation pour un contrat avec un marchand de Yellowknife pour y louer nos vidéos. Nous nous excusons pour ce contre-temps. Par contre, il vous est possible de venir à nos bureaux si vous désirez louer des vidéos. En même temps, très bientôt, nous aurons des nouveautés à vous offrir. Nos bureaux sont situés au 2e étage de l'édifice Précambrien, et nous sommes ouverts de 9h00 à 17h00. Vous pouvez également réserver en téléphonant au 873-3292.

RAVEN MAD DAZE

L'Association aura un kiosque sur la rue lors du «Raven Mad Daze». Ce sera une excellente occasion de venir nous rencontrer et de vous renseigner sur nos activités. Sur place, nous aurons quelques articles à vendre, dont des produits de l'érable, ainsi que des cartes de membre. Passez nous voir, nous serons enchantés de vous rencontrer.

BIENVENUE ET AU REVOIR!!!

-Tout d'abord, bienvenue à Janine Larivière, la nouvelle employée à la Fédération Franco-TéNOise. Janine est agente de projets pour la F.F.-T. et [redacted] débuté ses nouvelles fonctions le mois dernier. Elle assurera également une présence au bureau durant la belle saison. Bienvenue parmi nous Janine!

-Sylvie Francoeur, quant à elle, va nous quitter cet été. Sylvie est agente de développement communautaire pour la Fédération Franco-TéNOise depuis janvier 1993. Ses principaux dossiers étaient les Jeunes, les Femmes [redacted] les P.D.C.C.. Merci pour ton beau travail, Sylvie, et bonne chance dans tes futures entreprises.

TABLEAUX À VENDRE

-Vous cherchez une idée de cadeaux, vous voulez décorer votre salon ... Kean Leathem est un artiste francophile qui peint à Yellowknife depuis 6 ans. Le principal de son travail concerne les aurores boréales. Malheureusement, il quitte Yellowknife au début de juin.

Il a laissé quelques peintures (originales) à nos bureaux et elles sont à vendre à prix d'aubaine. Passez nous voir... (Édifice Précambrien, 2e étage, téléphone : 873-3292).



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 22, vendredi 10 juin 1994

Karen Lajoie/L'Aquilon

Inscriptions record en maternelle à l'école St-Joseph pour la rentrée

La popularité du programme d'immersion ne se dément pas

Si le nombre actuel des inscriptions se maintient, l'école St-Joseph à la rentrée en septembre 1994 offrira pour la première fois non pas deux mais trois classes d'immersion au niveau de [redacted] maternelle.

Selon M. Denis Milot, récemment nommé directeur adjoint de l'école, le succès du programme d'immersion s'explique de plusieurs façons. À Yellowknife, l'école St-Joseph est le seul établissement d'enseignement à avoir opté pour un programme d'immersion précoce. Ce type de programme débute dès la maternelle. Pendant les deux premières années du programme, les enfants reçoivent un enseignement entièrement dispensé en français. Ce n'est qu'en troisième année que l'anglais langue première est enseigné [redacted] élèves du programme d'immersion. Un programme d'immersion précoce fait [redacted] sorte que «tous les enfants ont droit à l'immersion chez nous. Dans un programme d'immersion qui débute en quatrième année, il [redacted] pratique une plus grande sélection» explique M. Milot

M. Milot (qui occupait encore le poste de conseiller pédagogique de la Commission des écoles catholiques de Yellowknife lors de notre entretien) attribue aussi l'engouement des parents pour le programme à l'excellent travail d'équipe des professeurs qui enseignent en immersion [redacted] l'école St-Joseph, de la maternelle à la 9e année. M. Milot souligne entre [redacted] le dynamisme de Mme Hélène Tessier, professeure responsable de la maternelle.

Conçu pour une clientèle d'enfants anglophones dont les parents désirent qu'ils apprennent le français de façon plus approfondie que le simple cours de français langue seconde, le programme d'immersion mise autant sur l'apprentissage d'une langue que [redacted] l'initiation [redacted] une culture. «À l'école St-Joseph, nous avons la chance que tous les professeurs du programme d'immersion sont francophones. Possédant une connaissance intime de la culture canadienne-française, ces professeurs sont particulièrement à même de communiquer aux enfants cette culture» soutient M. Milot.

Le programme d'immersion à Yellowknife débuta il y [redacted] mainte- [redacted] douzaine d'années. À la Commission des écoles catholiques, l'immersion est également offerte [redacted] cycle secondaire, [redacted] l'école St-Patrick. L'unique classe de 10e qui compte sept élèves regroupe par conséquent des élèves de la première heure du programme d'immersion, des «défricheurs». Dès septembre 1994, l'école établira une 11e année en immersion. L'année suivante, la Commission des écoles catholiques grâce [redacted] ses deux écoles possèdera un programme complet d'immersion de la maternelle à la 12e année.

Immersion
Suite en page 2

Après une évaluation demandée par l'Assemblée législative

Trois centres de détention pour jeunes contrevenants sont approuvés

Les trois principaux centres de détention pour jeunes contrevenants dans les Territoires du Nord-Ouest pourront continuer de fonctionner à condition de changements visant à accroître [redacted] sécurité des adolescents et du personnel.

Les changements proposés au fonctionnement des trois établissements découlent d'un rapport publié le 6 juin.

Le rapport, confié à M. Hank O'Handley, le sous-ministre adjoint de la Justice en Alberta et M. Arnold Galet, le directeur général des prisons de cette province, fut préparé à la demande des membres de l'Assemblée législative. Plusieurs élus - la députée de Thebacha, Mme Jeannie Marie-Jewell en particulier - avaient réclamé une évaluation de la situation le 9 décembre dernier peu après que le GTNO ait transformé le centre de détention à Fort Smith en établissement offrant des services à trois différents niveaux de sécurité. Deux évasions survenues au centre River Ridge [redacted] Fort Smith en août et novembre 1993 avaient également motivé la tenue d'une enquête.

Un centre de détention à trois niveaux de sécurité acceuille autant des jeunes prévenus placés en détention préventive en attente de leur procès que des jeunes contrevenants en détention sécuritaire ou encore en détention provisoire. Ces trois niveaux de services de sécurité sont reconnus par la loi. La loi sur les jeunes contrevenants prévoit par ailleurs que chaque type de détention doit faire l'objet de mesures sécuritaires garantissant que les détenus d'un secteur sont séparés des détenus des deux autres secteurs. Le rapport sur les trois centres de détention renferme en tout 39 recommandations. Les changements proposés portent sur la condition physique des employés des centres, des améliorations [redacted] mesures de sécurité, une formation plus complète des employés, et dans le [redacted] du centre Isumaqsunngittukkuvik à Iqaluit, l'installation d'une caméra vidéo dans les pièces où sont gardés les jeunes en détention solitaire, afin de prévenir les tentatives de suicide.

Jeunes contrevenants
Suite en page 2

Une douzaine de jeunes de Yellowknife sont revenus dimanche le 5 juin bien bronzés après une fin de semaine de camping. La sortie organisée par l'Association jeunesse franco-ténoise et la Fédération Franco-TéNOise [redacted] un franc succès grâce à l'enthousiasme des jeunes et aussi grâce au soutien de gens de la communauté. Lire en page 5. Reportage-photo de Sylvie Francoeur.

Une étude du sociologue Gregg Allain présenté [redacted] 62e congrès de l'ACFAS démontre l'importance de la vie associative des Acadiens pour le développement de cette communauté. Lire en page 6.

La Fédération des communautés francophones et acadienne n'est pas emballée par le projet de repositionnement du ministère fédéral du Patrimoine. Lire en page 8.



Karen Lajoie/L'Aquilon

En attendant Godot... ou le retour des oies du Canada, cette chaise abandonnée flanque à Yellowknife le bâtiment qui abrite l'Association des chasseurs et des trappeurs.



Jeunes contrevenants

Suite de la Page 1

Le rapport recommande également que soient évitées des situations comme celle du centre d'Iqaluit où tous les détenus étaient des hommes et tout le personnel, des femmes.

Les centres de détention pour jeunes contrevenants d'Iqaluit, de Hay River et de Fort Smith peuvent loger en tout 42 pensionnaires. En 1993, le GTNO avait transformé les trois centres en établissements à triple niveau de sécurité pour éviter d'avoir à construire de nouveaux centres. La plupart des jeunes contrevenants sont condamnés à des périodes de détention provisoire, mais depuis quelques années, le nombre de places pour cette catégorie de détenus ne suffisait plus aux besoins du système judiciaire alors que le secteur réservé à la détention sécuritaire dans les centres était à moitié vide.

Selon le ministre de la Justice, M. Steve Kakfwi, les conclusions du rapport devraient permettre de dissiper «les peurs et les préjugés» des citoyens de Fort Smith, et du public en général, à propos des mesures de sécurité dans les centres de détention pour jeunes contrevenants.

«Je m'attendais aux recommandations que contient le rapport. Je les endosse sans réserve. J'étais convaincu que nous avions eu raison au ministère de transformer ces trois centres de détention en établissements à triple niveau de sécurité. Si le rapport avait conclu que nous avions commis une erreur, je serais allé m'excuser à Fort Smith,» a-t-il soutenu en conférence de presse le 6 juin. M. Kakfwi n'a pu résister à la tentation de railler les députés qui avaient contesté la décision initiale [redacted] modifier la vocation des trois centres de détention.

Le ministre a ajouté que le rapport fera certainement l'objet de discussions [redacted] la rentrée (en octobre) à l'Assemblée législative. Il espère qu'à cette occasion, les députés reconnaîtront publiquement que «le ministre avait agi conformément au bien-être du personnel des centres de détention et des jeunes contrevenants». Le GTNO est actuellement [redacted] pourparlers avec le syndicat représentant le personnel des centres de détention afin de déterminer la meilleure façon d'implanter les recommandations relatives [redacted] la condition physique du personnel.

Karen Lajoie

Immersion à St-Joseph

Suite de la page 1

Le développement du programme d'immersion à Yellowknife n'est pas un phénomène isolé. Dans les Territoires du Nord-Ouest, des parents de Hay River travaillent avec l'organisation *Canadian Parents for French* pour établir un programme semblable dans leur communauté. Dans le reste du pays, le programme d'immersion se porte bien aussi.

M. Milot nous apprend que, curieusement, c'est au Québec (à St-Lambert) que le premier programme d'immersion qui devait se répandre à travers le Canada a vu le jour. Vingt-cinq ans plus tard, les spécialistes du monde de l'éducation estiment que le programme est une réussite pour la clientèle à laquelle il s'adresse : les enfants dont l'anglais est la langue première. Des études de linguistique appliquée réalisées auprès des premiers finissants du programme qui sont maintenant à l'université établissent clairement les bienfaits du programme pour ces enfants.

«Depuis les débuts du programme, nos connaissances sur le développement de l'enfant et sur le phénomène de transfert entre la première langue apprise et la langue seconde ont beaucoup évolué. Au plan de la méthodologie et des stratégies pédagogiques, nous en savons aussi beaucoup plus long sur l'immersion. Ces connaissances et ces approches améliorées jouent un rôle dans la valeur de plus en plus reconnue du programme d'immersion» précise M. Milot.

Dans un avenir peut-être rapproché, la popularité du programme d'immersion soulèvera des problèmes au plan du financement.

Les budgets alloués à l'enseignement de la langue seconde par le gouvernement fédéral n'augmenteront probablement pas même si le nombre de communautés et d'écoles voulant bénéficier de ces fonds allait en croissant.

Dans l'immédiat, M. Milot fait remarquer que les parents dans les T. N.-O. , entre autres depuis l'instauration du programme de français langue première à Yellowknife puis à Iqaluit, jouissent d'un éventail de programmes bien adaptés à leurs clientèles.

Agnès Billa

Éducation des adultes

La Fédération Franco-TéNOise aimerait connaître votre opinion sur l'éducation des adultes afin de planifier un choix de cours en français pour l'automne 1994.

Quels sujets vous-intéressent? Des cours reliés à votre occupation professionnelle ou des cours loisirs?

Quelle formule préférez-vous - cours du soir pendant une session, un an ou cours intensif d'une ou plusieurs fins de semaine? Seriez-vous personnellement intéressé-e à vous inscrire à un cours?

Pour nous faire part de votre opinion, appelez Marie Patterson [redacted] (403) 920-2919. Merci de votre collaboration.

Echos des T.N.-O.

10e anniversaire de la revendication territoriale des Inuvialuit

Dans l'histoire contemporaine des T.N.-O., la date du 5 juin 1984 revêt une grande importance. Cette date marque la signature d'une première entente relative aux revendications territoriales entre un groupe autochtone et le gouvernement fédéral.

À la signature de cet accord historique, les représentants des Inuvialuit de la région du delta du Mackenzie acceptaient un règlement portant sur la désignation d'un territoire, la responsabilité du développement des six communautés principales sur ce territoire : Aklavik, Inuvik, Paulatuk, Tuktoyaktuk, Holman et Sachs Harbour, ainsi que des paiements en argent. Depuis la conclusion de cette entente, les Inuvialuit se sont dotés de plusieurs organismes dont la IRC (*Inuvialuit Regional Corporation*). Cette entreprise autochtone - une des plus importantes dans les T.N.-O - possède des intérêts dans les secteurs du pétrole, de l'aéronautique et de la commercialisation de la viande de boeuf musqué.

Les incendies de forêt se multiplient autour de Fort Simpson

Cette année, la saison des incendies de forêt a débuté tôt. En ces premiers jours de juin, la foudre a provoqué dix nouveaux incendies dans la région de Fort Simpson. Neuf de ces feux se situent dans les alentours immédiats de la petite communauté de Trout Lake. La moitié de ces incendies ont maintenant été maîtrisés. Le dixième incendie signalé cette semaine se trouve à 15 kilomètres au sud-est de Nahanni Butte et demeure hors de contrôle. Une équipe de suppression des incendies est en train de le combattre «avec acharnement», aux dires de M. Dennis Mahussier, le responsable du centre territorial de contrôle des feux de forêt situé à Fort Smith.

À date, le centre a repéré 37 feux, dont 19 sont maintenant éteints. En raison des conditions actuelles de sécheresse, M. Mahussier incite les gens qui se promènent en forêt à une grande prudence. Les feux de camp abandonnés tout comme la foudre sont à l'origine de la plupart des incendies de forêt.

Les contaminants et la santé des mères et des nouveaux-nés

Une nouvelle méthode d'analyse du sang des mères et des nouveaux-nés [redacted] été adoptée le 9 mai dernier par les conseils de la santé des régions du Kitikmeot et du Mackenzie. Cette nouvelle méthode permet d'évaluer l'impact de la contamination de l' environnement sur la santé des mères et des nouveaux-nés. Le choix de la nouvelle méthode découle de consultations avec les organisations autochtones, les communautés, et les autres ministères du gouvernement des T. N.-O..

Selon des études scientifiques, les habitants du Nord qui vivent de façon traditionnelle et qui mangent du poisson et du caribou sont souvent atteints par les contaminants qui se répandent dans leur environnement, tels le mercure, le plomb et les BPC. Les tests menés par les médecins auprès de la population permettront de surveiller l'évolution de la situation dans les années à venir.

La coordination du projet - qui doit durer un an - [redacted] été confiée à l'hôpital Stanton de Yellowknife. D'autres conseils régionaux de la santé pourraient plus tard se joindre au projet de dépistage des contaminants.

Karen Lajoie

Enquête sur les abus au pensionnat de Chesterfield Inlet

L'évêque Rouleau reconnaît la gravité de la situation

L'avocate Katherine Peterson était à Churchill, au Manitoba, le 18 mai dernier pour poursuivre [redacted] enquête relative à des plaintes d'abus sexuels et physiques qui seraient survenus [redacted] l'école Joseph Bernier durant les années 50 et 60. Les plaintes ont été déposées par d'anciens étudiants de ce pensionnat de Chesterfield Inlet.

À Churchill, Me Peterson s'est entretenue de la situation avec l'évêque Reynauld Rouleau, qui «reconnaît que la situation est grave et que ces questions sont importantes. Il est prêt à collaborer pour que des solutions soient apportées au problème. Il n'a pas du tout essayé d'éviter les discussions» nous rapportait-elle le 27 mai.

Le ministère de la Justice des T. N.-O. avait confié à Mme Peterson l'enquête sur le pensionnat après qu'environ 150 anciens étudiants se soient réunis à Chesterfield Inlet l'été dernier pour discuter de leurs expériences respectives à l'école Joseph Bernier et à la résidence Turquitil Hall, au cours des années 50 et 60. Après une semaine de dialogue, les anciens pensionnaires envoyèrent une pétition au gouvernement pour demander l'ouverture d'une enquête.

Au terme de son enquête, Me Peterson indiquera au gouvernement quelles solutions elle lui recommande. Elle [redacted] penche à l'heure actuelle sur la possibilité d'une enquête publique, sur le dépôt de plaintes au criminel, ou encore sur la mise en place de services d'aide et de counselling pour les victimes.

Me Peterson a commencé son enquête le 12 mars dans la communauté d'Igloolik, où vit maintenant une cinquantaine d'anciens étudiants. La plupart des étudiants à Igloolik avaient déclaré qu'à long terme ils avaient plus souffert des abus culturels que des autres formes d'abus.

Par «abus culturel», les anciens pensionnaires de Chesterfield Inlet font référence au fait que le gouvernement fédéral les [redacted] envoyés étudier loin de leurs communautés pour recevoir une éducation à l'occidentale, [redacted] lien avec leur propre culture.

Monseigneur Rouleau qui a assisté l'été dernier [redacted] la rencontre d'anciens étudiants à Chesterfield Inlet «est très ouvert à la possibilité de trouver des solutions pratiques et communautaires au problème.» déclare Mme Peterson. Selon elle, l'évêque est conscient du fait que des personnes qui se sont senties abusées par des représentants de l'Église [redacted] seront pas forcément ouvertes à des solutions proposées par d'autres représentants de l'Église. Dans le cas des représentants de l'Église accusés d'abus dans cette affaire, ils ne sont plus dans les rangs de l'église et quelques-uns sont décédés. «L'évêque s'est dit favorable à une enquête publique, si je recommande cette solution. Il se préoccupe également de ce qu'il est possible de faire pour les anciens étudiants,» réitère Me Peterson.

Mme Peterson, qui espérait remettre son rapport au Ministre de la Justice à la fin mai, déclare main-[redacted] que le rapport ne sera pas prêt avant la fin de l'été. La responsable de l'enquête compte aller bientôt [redacted] Rankin Inlet et à Gjoa Haven afin de s'entretenir avec d'autres anciens étudiants. Me Peterson souhaite rencontrer de nouveau Monseigneur Rouleau . Avant de déposer ses recommandations, elle entend aussi discuter avec la GRC les possibilités de plaintes au criminel.

Karen Lajoie

Les travailleurs et les employeurs protestent

La Commission des accidents du travail s'en prend aux entreprises à risque élevé

Les employeurs dont les dossiers comportent des infractions à la Loi sur la sécurité ainsi que des mentions d'accidents du travail graves payeront à compter de 1996 des milliers de dollars d'amendes, une fois entrés en vigueur les nouveaux réglements que la Commission des accidents du travail vient d'adopter.

Diverses organisations représentant des travailleurs comme des employeurs ont critiqué ces nouveaux règlements de la commission. Le 26 mai, le président de la Commission, M. Jeff Gilmour, [redacted] précisé que les entreprises à risque élevé devront tout particulièrement s'efforcer d'améliorer leur dossier en diminuant le nombre d'accidents survenant chez elles. Le suivi des dossiers s'annonce toutefois problématique. Les inspecteurs chargés de la surveillance des lieux de travail ne relèvent pas de la Commission. Ils sont à l'emploi du ministère de la sécurité et des services publics. La Commission n'a donc aucune moyen de vérifier elle-même si le taux d'accidents a baissé, ou si les employés subissent des pressions les dissuadant de déclarer des accidents, une situation en contravention de la loi mais difficile à prouver.

Selon une formule de calcul plutôt complexe, les cotisations de chacune des 2 900 entreprises dans les T.N.-O. seront établies en tenant compte de la catégorie (48 au total) dans laquelle l'entreprise est classée, du taux de risque associé à cette catégorie et du taux moyen d'accidents enregistré pour cette catégorie. Tout employeur dépassant de 10% ou plus cette moyenne sera considéré comme un employeur à risque élevé.

Depuis l'adoption des nouveaux règlements, la Commission a placé 66 employeurs dans cette catégorie. M. Gilmour prévoit que la Commission recevra environ 700 000 dollars de plus chaque année après la mise en application de ses nouveaux règlements.

Bien que M. Gilmour se dise satisfait de ces nouvelles mesures, celles-ci ne semblent plaire à personne d'autre, ni les travailleurs ni les employeurs. Selon le président de la Fédération du Travail, M. Jim Evoy, les nouvelles mesures surviennent trop tard et contribuent peu à régler une situation très critique. Les T.N.-O. sont en effet la juridiction avec le pire taux d'accidents du travail au pays. «En dépit de la situation actuelle qui est désastreuse, que fait la Commission pour réduire le nombre d'accidents ? Rien, à part de proposer une solution hypothétique qui ne s'appliquera qu'en 1996. Cette façon de procéder [redacted] tient pas debout,» affirme-t-il.

Pour des raisons tout [redacted] fait différentes, le président de la Chambre de commerce de Yellowknife n'est pas plus favorable aux nouvelles mesures que M. Evoy.

«Nous avions espéré que la Commission adopterait un nouveau système, avec des amendes pour les compagnies avec de mauvais dossiers, et des primes pour les compagnies avec de bons dossiers. Le programme que la Commission vient d'annoncer n'est ni équitable ni juste. Il n'offre rien pour les entreprises qui font de leur mieux pour réduire les risques d'accidents du travail, déplore M. Fred Leonardis. Mettre [redacted] place des mesures de prévention des accidents du travail coûte cher. La Commission aurait dû réduire les cotisations des entreprises le méritant».

Karen Lajoie

Les organismes communautaires sont essentiels à la survie de la francophonie

Le ministère fédéral du Patrimoine canadien vient de lancer un document intitulé «Confiance en l'avenir». Le document invite à une «redéfinition des relations du ministère avec ses groupes clients». En fait, le document émane de la direction générale de la promotion des langues officielles et s'adresse essentiellement aux organismes communautaires des collectivités de langue officielle (les anglophones du Québec et les francophones dans le reste du Canada) bénéficiant des programmes ministériels d'appui direct aux organismes .

Patrimoine Canada après le lancement de son document d'orientation entend procéder à une consultation des organismes communautaires. À ces fins, un porte-parole du ministère rencontrait le 3 juin dernier à Yellowknife des représentants de la Fédération franco-TéNOise, plusieurs associations de Yellowknife ainsi que des représentants d'Iqaluit, de Fort Smith et de Hay River qui se trouvaient dans la capitale pour une réunion du comité exécutif de la Fédération Franco-TéNOise.

D'emblée, le document de Patrimoine Canada et la présentation de son porte-parole, M. Pierre Gaudet, situent sans ambiguité le cadre de la discussion, tel que défini par le gouvernement fédéral. Le gouvernement à Ottawa et le pays dans son ensemble font face à une grave crise des finances publiques. Des coupures budgétaires s'imposent. Aucun programme, aucun secteur n'est à l'abri de ces coupures. S'appuyant sur cet avant-propos qu'il est bien difficile de contester par les temps qui courent, le ministère poursuit son analyse des organismes communautaires des collectivités de langue officielle.

Patrimoine Canada accorde des fonds(24.3 millions en 1994-1995) à plus de 350 organismes dans le cadre du programme d'appui aux communautés minoritaires. 90% des fonds venant de ce programme soutiennent directement la programmation d'organismes de la communauté. Le ministère souhaite que la proportion des fonds qui va à des organismes diminue afin de pouvoir accorder son appui à davantage de grands projets et d'idées nouvelles.

Ces réflexions de Patrimoine Canada ne peuvent que plonger dans la perplexité les organismes de la communauté francophone qui, depuis 25 ans, se sont efforcés (souvent à la demande des bailleurs de fonds) de structurer leurs actions tout en multipliant les organismes pour développer une stratégie tenant compte des femmes, des jeunes, des parents, des aînés, des gens d'affaires et des artistes. L'élaboration et la réalisation de programmations (au lieu de se contenter d'interventions à la pièce) avaient également semblé être un progrès pour les organismes de la communauté francophone. Il semble ironique que ces gains de la communauté soient les motifs qu'évoque aujourd'hui Ottawa pour remettre en cause un aspect de son soutien à la francophonie.

Agnès [redacted]



L'APFY élit un nouveau c.a.

L'Association des parents francophones de Yellowknife [redacted] tenu son AGA le 26 mai et les parents ont élu :

- Sylvie Vincent comme présidente
- Laurent Morin comme trésorier
- Hélène L'Abbé-Kingsbury comme sécretaire,

et Gisèle Forget-Manson, Gérald Mainville et Christiane Lacasse-Clarke comme conseillers.

Le poste de vice-président est à combler à l'automne.

La nouvelle présidente élue participera au conseil d'administration de la Commission nationale des parents francophones les 17, 18 et 19 juin [redacted] Winnipeg.

L'APFY se prépare à fêter le 5e anniversaire de l'École Allain St-Cyr le 12 juin.

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Johanne Lauzon (APF)
Sylvie Francoeur
Denis Milot
Sophie Prince

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

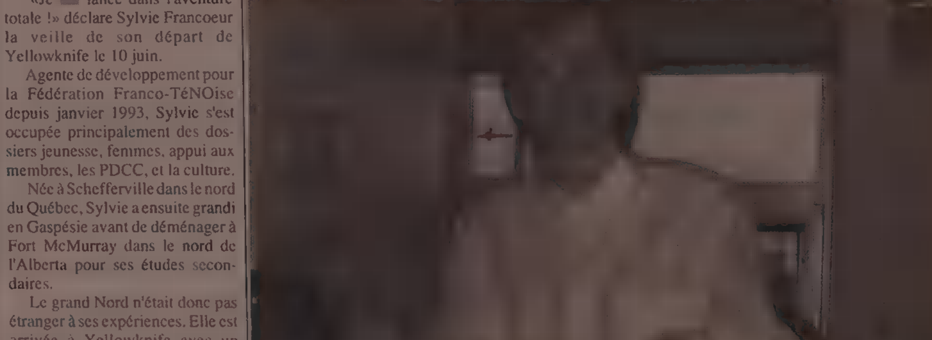
Au revoir, et bonne chance !

«Je [redacted] lance dans l'aventure totale !» déclare Sylvie Francoeur la veille de son départ de Yellowknife le 10 juin.

Agente de développement pour la Fédération Franco-TéNOise depuis janvier 1993, Sylvie s'est occupée principalement des dossiers jeunesse, femmes, appui aux membres, les PDCC, et la culture.

Née à Schefferville dans le nord du Québec, Sylvie a ensuite grandi en Gaspésie avant de déménager à Fort McMurray dans le nord de l'Alberta pour ses études secondaires.

Le grand Nord n'était donc pas étranger à ses expériences. Elle est arrivée à Yellowknife avec un contrat de deux mois et le mandat d'organiser le parlement franco-canadien de l'Ouest. Elle est restée finalement [redacted] autre année pour contribuer au développement de la communauté franco-ténoise. Elle nous manquera. Merci Sylvie!



En canot, en bicyclette et à pied

La jeunesse francophone de Yellowknife s'amuse

Le 3 juin dernier, 13 adolescents francophones et francophiles de Yellowknife ont enfourché leur bicyclette. Partis en fin d'après-midi, ils sont arrivés au lac Prélude deux heures plus [redacted]ard. Une fois [redacted] place, les jeunes ont monté les tentes et se sont installés pour [redacted] de semaine de camping.

L'activité, organisée par l'Association jeunesse franco-ténoise, en collaboration avec la Fédération Franco-TéNOise, a débuté par des jeux «brise-glace» pour permettre [redacted] participants de faire connaissance. Durant leur séjour au lac Prélude, les jeunes se sont adonnés [redacted] canot, à l'escalade et à plusieurs autres loisirs. Toute la fin de semaine s'est déroulée en français.

Selon Mme Sylvie Francoeur, l'agente de développement de la Fédération et responsable du projet, les jeunes ont beaucoup aimé leur expérience.

«C'était plaisant pour les jeunes de socialiser [redacted] français et de connaître d'autres jeunes en dehors de l'école,» souligne-t-elle.

Les jeunes participants [redacted] la fin de semaine (neuf d'entre [redacted] étudient [redacted] l'école Allain St-Cyr) ne cachent pas leur enthousiasme après cette première sortie de groupe.

«On le fera encore, absolument, s'exclame une des organisatrices, Marie-Élaine Vincent. C'était le «fun», vraiment beau et inoubliable!» Les adolescents ont beaucoup apprécié les randonnées en canot, surtout celle qu'ils ont faite un soir à minuit sur un lac parfaitement calme.

Durant la fin de semaine, les jeunes se sont également initiés à la survie en forêt grâce [redacted] un atelier offert par Mario Paris. L'atelier traitait, entre autres, de la manière de réagir en forêt en cas de rencontre avec des animaux sauvages et aussi de l'utilité des plantes comestibles en situation de survie.

Le soir autour du feu de camp, Jean-Yves LeFort du musée le Prince de Galles a su captiver son audience en racontant des histoires d'antan.

«Jean-Yves nous a raconté des belles légendes autour du feu, et on a raconté [redacted] propres légendes après,» explique Marie-Élaine Vincent.

«Après les légendes, j'ai eu des cauchemars!» avoue Maude Prince, co-organisatrice du camp.

La fin de semaine de camping a permis aux jeunes d'apprendre bien des choses, dans des domaines très variés, y compris la cuisine. «Les jeunes étaient responsables des repas,» précise Mme Francoeur. Durant une leçon de cuisine, nous avons appris quelques recettes simples qui ont ensuite servi à la préparation des repas de la fin de semaine».

«Les adolescents ont travaillé fort, souligne-t-elle. Il[redacted] étaient responsables des repas, de la vaisselle, de ramasser du bois et de monter et démonter le campement. [redacted] ont beaucoup appris».

Le long voyage [redacted] bicyclette de Yellowknife au lac Prélude aller-retour a aussi donné l'occasion [redacted] certains participants de relever un défi personnel.

«A l'aller, quelques-uns sont montés en automobile pour finir le voyage [redacted] d'autres ont continué à pédaler. Au retour, la fierté brillait dans les yeux de plusieurs. Les jeunes étaient vraiment fiers de pouvoir dire «Je l'ai fait !» C'était spécial de voir ça,» reconnaît Mme Francoeur.

«On s'est beaucoup encouragé. Il n'y a pas eu de chicane entre nous, et tout le monde était bien ensemble,» ajoute Mlle Vincent.

Même s'il est trop tôt pour planifier un camp pour l'an prochain, Mme Francoeur souligne que l'évaluation de la fin de semaine a été très positive.

«Si la demande est là, il y [redacted] sûrement un deuxième camp francophone pour les jeunes,» déclare-t-elle.

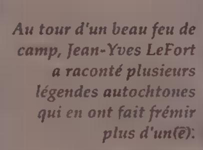
Karen Lajoie

photo Sophie Prince

Une fin parfaite à une journée épuisante, une randonné bien paisible en canot.



photo Sylvie Francoeur



Au tour d'un beau feu de camp, Jean-Yves LeFort a raconté plusieurs légendes autochtones qui en ont fait frémir plus d'un(e).



Maude Prince, experte bûcheronne, en pleine action. Les participant(e)s ont eu la chance d'acquérir plein de nouvelles connaissances sur le camping et la nature.



photo Denis Mitiot

«OK, Edmonton ou Prélude ?» Les participant(e)s se rassemblent [redacted] pont de la rivière de Yellowknife avant le départ tant attendu.

62ième Congrès de l'ACFAS

Les Acadiens ont su créer tout un réseau associatif pour assurer leur développement

Le monde associatif en Acadie est plus en santé que jamais, mais il reste à relever le défi de la survie.

C'est ce qui ressort des propos d'un sociologue de l'Université de Moncton qui a fait part de ses réflexions au cours du 62ième congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), qui avait lieu cette année [redacted] l'Université du Québec à Montréal.

«Il y [redacted] actuellement deux tendances. D'abord, on sent un essouflement, la fin des grandes contestations et des grandes idéologies. On dirait que les choses piétinent mais, en même temps, il n'y [redacted] jamais eu autant d'associations en Acadie» explique le sociologue Greg Allain de l'Université de Moncton.

M. Allain s'est intéressé plus particulièrement à la vivacité des réseaux associatifs dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Il dévoilait les résultats préliminaires de ses recherches lors du congrès de l'ACFAS.

Depuis une quinzaine d'années, des centaines d'associations francophones ont pris racines au Nouveau-Brunswick. Celles-ci ont stimulé la prise en charge de la communauté minoritaire, estime le chercheur.

Des exemples? Les Jeux de l'Acadie. Préoccupés par le manque de représentation des jeunes francophones aux événements sportifs d'envergure, des éducateurs physiques ont jeté les premières bases de ces jeux à la fin des années 1970.

«À ce moment, le sport risquait d'être un facteur d'assimilation de la population», précise M. Allain.

Quinze ans après la première édition, les Jeux de l'Acadie sont devenus une tradition. Plus de 1000 élèves du Nouveau-Brunswick, de l'Ile-du-Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse y participent chaque année, en plus des 3,500 qui tentent d'obtenir leur laissez-passer lors des finales régionales. Le modèle acadien a servi d'exemple aux communautés francophones des autres provinces en vue de mettre sur pied leurs propres jeux.

Au Nouveau-Brunswick, les retombées [redacted] se calculent plus. L'événement génère de gros sous. On parle ici, [redacted] chaque année, de 1,5 à 2 millions de dollars pour la municipalité-hôtesse.

Mais surtout, les jeunes ont pris leur place dans le sport de masse comme le sport d'élite. Les entraîneurs et les administrateurs francophones ont ainsi pu participer aux structures provinciales de sport et loisirs.

Que ce soit en arts, en économie ou dans les sports, les associations ont poussé comme des fleurs dans les champs, soit. Mais elles se sont donné aussi des mécanismes de concertation entre elles. Ce qui dénote, selon M. Allain, un dynamisme et une autonomie de la part de la communauté d'expression française.

Il cite à ce propos les efforts de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, qui ont favorisé le regroupement d'agriculteurs, de juristes et d'hôpitaux francophones.

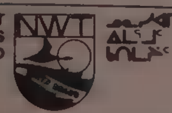
Même après ces victoires, d'énormes défis attendent les Acadiens du Nouveau-Brunwick, comme toutes les minorités francophones du pays.

«Le défi de la survie reste, surtout en cette période de coupures des subventions gouvernementales. Les associations devront vraiment tout mettre en oeuvre pour assumer leur autofinancement. J'entrevois une phase de consolidation; les associations devront aller vers un fonctionnement plus «communiste», vers un réel partage des ressources», conclut M. Allain.

Johanne Lauzon (APF)







Office [redacted] des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante [redacted] été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse :	Amoco Canada Petroleum Company Ltd.
Site:	Puits de forage K-45 Région de Pointed Mountain
Projet:	Rejet des débris de forage vers un puisard

Pour plus d'information, contactez Pam LeMouel [redacted] (403) 920-8191 d'ici le 17 juin 1994.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Commis aux [redacted] généraux
Collège [redacted] l'Arctique, administration centrale [redacted] l'ouest **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 20 décembre 1994)
Le traitement initial est de 31 509 $ par année.
[redacted] : 021-0046LM-0003 [redacted] **limite** : le 10 juin 1994

Inspecteur régional des systèmes électriques
[redacted] **Sécurité**
[redacted] **des Services publics** **Hay River, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 49 996 [redacted] par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 021-0047RW-0003 [redacted] **limite** : le 17 juin 1994

Faire parvenir [redacted] **demandes d'emploi au** : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. **Télécopieur** : (403) 872-2782.

Conseiller financier principal
Collège de l'Arctique, administration [redacted] **de l'est** **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 52 517 [redacted] par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 [redacted] par année.
[redacted] : 041-0080-0003 [redacted] **limite** : [redacted] 17 juin 1994

Faire parvenir [redacted] **demandes d'emploi** [redacted] : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (819) 979-5123. Télécopieur : (819) 979-6574.

Conseiller [redacted] langues officielles
Ministère de l'Exécutif **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de dix mois)
Le traitement initial est de 52 517 $ par année.
Réf. : 011-0184VG-0003 [redacted] : le 17 juin 1994

Chef des négociations des revendications et de la mise en application [redacted]
Ministère [redacted] **Affaires intergouvernementales et autochtones** **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 60 495 $ par année.
Réf. : 011-0191EW-0003 **Date limite** : le 17 juin 1994

Conseiller en programmes (2)
Conception [redacted] **programmes**
Secrétariat du Conseil de gestion financière
Yellowknife, T. N.-O.
Le traitement initial est de 60 495 [redacted] par année.
Réf. : 011-0195GFB-0003 [redacted] : le 17 juin 1994

Faire parvenir [redacted] **d'emploi au** : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8ᵉ étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9.

- *Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer [redacted] travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





APPEL D'OFFRES
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Refaire le sol de fondation - appliquer une couche de gravier

– Du kilomètre 100 au [redacted] 80, route n° 7, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT [redacted] 0R0 (ou livrées en main propre au 2ᵉ étage de l'édifice Gensen) ou au commis [redacted] contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1ᵉʳ étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) ou au surintendant de l'Ouest, Division [redacted] la voirie, Ministère des Transports, Govuernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre à l'édifice Nahendeh) au plus [redacted] :

[redacted] H, HEURE LOCALE, LE 16 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents d'appel d'offres à l'une [redacted] adresses indiquées ci-dessus [redacted] partir du 6 juin 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées [redacted] les formules prévues [redacted] cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus [redacted] ou toute [redacted] reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Diana Fields, agente [redacted] finances Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 874-6972
Renseignements techniques :	Perry Plaisier/Rod Gunderson Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 695-2478/3022



APPEL D'OFFRES
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Aménagement paysager et terrain [redacted] jeu

Le projet vise la fourniture [redacted] l'installation de l'aménagement paysager [redacted] terrain de jeu près de la plage

– Parc territorial de Hay River, Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, agent de l'entretien régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 21 Industrial Dirve), ou parvenir au commis aux contrats, Bureau du sous-ministre, [redacted] des Travaux publics et des Services, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional [redacted] Yellowknife, 5013, [redacted] St.) [redacted] plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 21 JUIN [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses indiquées ci-dessus [redacted] partir du 6 juin 1994.

Un montant de 50 [redacted] non remboursable doit être versé pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent [redacted] présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de [redacted] caution indiquée dans les documents.

Le [redacted] n'est [redacted] d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou [redacted] offre reçue.

Renseignements généraux :	Donel Gagnon, commis [redacted] contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 873-7662
Renseignements techniques :	David MacPherson Gouvernement [redacted] T.N.-O. Tél. : (403) 874-2189 ou John Laird Laird and Associates Tél. : (403) 873-6980 ou Ray Chladny Chladny Consulting Tél. : (403) 874-6166



APPEL D'OFFRES
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

PMIS #2-000557

[redacted] projet vise l'amélioration du système de ventilation de l'école Harry Camsell afin de répondre aux normes les plus récentes

– Hay River, T.N.-O.–

Les soumisions cachetées doivent parvenir au commis [redacted] contrats, Division de la gestion des projets, Ministère des Travaux publics [redacted] des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées [redacted] main propre au Bureau des services régionaux, au Palais de justice) au plus [redacted] à :

[redacted] H 30, HEURE LOCALE, LE 22 [redacted] 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 6 juin 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées [redacted] les formules prévues [redacted] cet effet.

[redacted] caution [redacted] exclue pour [redacted] présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas [redacted] d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements généraux :	Gloria Schraeder, commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 872-7273
Renseignements techniques :	Peter Biggar, Ing. Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 874-2187 [redacted] George A.D. William Engineering Ltd. Yellowknife, T.N.-O. Tél. : (403) 873-2395

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Refaire [redacted] sol de fondation - appliquer une couche de gravier

Refaire le sol et la couche de fondation, et appliquer [redacted] couche de gravier

– Du kilomètre 220 [redacted] kilomètre 232, route n° 1, T.N.-O.–

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voine, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2ᵉ étage [redacted] l'édifice Gensen) ou au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1ᵉʳ étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) ou au surintendant de l'Ouest, Division [redacted] la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre à l'édifice Nahendeh) au plus tard à :

[redacted] H, HEURE LOCALE, LE 21 JUIN [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 6 juin 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet et être accompagnées de [redacted] caution indiquée dans les documents.

Le [redacted] n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus [redacted] ou [redacted] offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Diana Fields, agente [redacted] finances Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 874-6972
Renseignements techniques :	Rob Gunderson/Perry Plaisier Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 695-2478/3022

Bloc québecois et francophonie canadienne

Le porte-parole péquiste en matière de francophonie aime beaucoup le projet du Bloc

Le député péquiste André Boulerice, qui agit comme porte-parole de l'aile parlementaire pour la Francophonie, aime beaucoup le projet de politique du Bloc québécois [redacted] l'égard des communautés francophones et acadiennes.

«Ce que M. Bouchard a proposé, en plus d'un énoncé, c'est des mesures gouvernementales précises auxquelles moi, je souscris» a indiqué le député. Il a qualifié la position de M. Bouchard de «très éclairée».

Le député reconnaît que dans le passé, les parlementaires québécois ont oublié que la première responsabilité des Québécois était de soutenir la francophonie nord-américaine. «On a malheureusement oublié un peuple frère, le peuple acadien. On [redacted] oublié une très grande communauté franco-ontarienne. On a vraiment oublié cette dimension et cette responsabilité première».

Tout en souscrivant à la politique du Bloc à l'endroit des minorités francophones, M. Boulerice a «certaines réticences» en ce qui [redacted] trait [redacted] dossier de l'éducation. Le Bloc québécois propose en effet d'établir des programmes de soutien pour créer et construire des écoles dans les communautés francophones et acadiennes. «Nous n'avons jamais demandé aux provinces comme l'Ontario des sous pour construire des écoles chez-nous».

M. Boulerice n'a pu s'empêcher de rappeler que c'est le gouvernement de l'ex-premier ministre Robert Bourassa qui a fermé les portes du Secrétariat permanent des peuples francophones (une création du gouvernement Lévesque) en mars 1992. En fait depuis 1985, affirme le député péquiste, le gouvernement libéral «a littéralement bafoué et ignoré la francophonie». M. Boulerice parle même de «trahison» et ajoute, du même souffle, qu'il «n'est pas question de trahir la francophonie nord-américaine».

Dans son programme politique, le Parti québécois affirme qu'un Québec souverain accordera une «attention privilégiée» aux relations culturelles, économiques et politiques qu'il entretiendra avec les communautés francophones au pays. Cela impliquerait, entre autres:

-la mise sur pied d'un réseau d'échanges universitaire afin que les communautés francophones qui n'ont pas d'universités de langue française puissent avoir accès à l'enseignement supérieur;

-l'élaboration rapide d'un plan d'ensemble mettant [redacted] profit toutes les ressources francophones en Amérique pour s'attaquer au secteur de l'enseignement de la langue et de la culture françaises;

-des échanges entre des entreprises québécoises et francophones au Canada;

-une politique d'accueil pour les francophones qui voudraient immigrer au Québec.

Yves Lusignan (APF)

Le «repositionnement» du ministère du Patrimoine laisse plutôt froid la FCFA

Ce n'est pas en révisant le fonctionnement «d'un tout petit programme» de 24 millions de dollars que le ministère du Patrimoine canadien réussira à répondre aux attentes des communautés francophones au pays.

Le directeur général de la Fédération des communautés francophones et acadienne, M. Marc Godbout, n'est pas emballé outre mesure par l'intention avouée du ministère de libérer des fonds qui servent présentement à financer des groupes d'intérêt, pour appuyer de grands projets dans les communautés. «Le problème n'est pas là. Le problème est dans l'approche globale du gouvernement face à l'application de la Loi sur les langues officielles». Selon M. Godbout, il faut des «réaménagements majeurs» des ressources financières dans tous les ministères fédéraux, de façon à répartir plus équitablement les sommes qui reviennent de droit aux minorités francophones. «On n'a pas les crédits nécessaires pour assurer la responsabilité gouvernementale». Il estime [redacted] à 700 millions de dollars les [redacted] qui, chaque année et pour l'ensemble des ministères, devraient être redistribuées dans les communautés francophones.

«La tendance internationale veut que l'on confie [redacted] plus grand rôle aux organismes [redacted] gouvernementaux parce qu'ils sont les plus souples et les plus efficaces pour mettre en oeuvre des politiques de développement social. Il semble que ce n'est pas l'approche retenue par le ministère» constate M. Godbout.

Yves Lusignan (APF)

Assemblée générale annuelle de l'Association franco-culturelle de Yellowknife

Cher membre,

Il nous fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle de l'AFCY. Nous y discuterons, avec vous, des activités de l'Association, de la programmation 1994-95 et des développements futurs.

Quelques postes d'administrateurs seront également [redacted] combler. Café et beignes seront servis. Nous vous attendons avec impatience.

Pour plus de détails, appelez Jean-François Boucher [redacted] 873-3292. Au plaisir de se rencontrer ou de se revoir.

P.S. L'assemblée [redacted] tiendra **mercredi le 22 juin** à **19 heures 30** à la salle **«Northern United Place».**

Secrétaire d'État Formation et Jeunesse



Secretary of State Training and Youth

MESSAGE DE L'HONORABLE ETHEL BLONDIN-ANDREW, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA FORMATION ET À LA JEUNESSE, À TOUS LES DIPLÔMÉS DE 1994

À tous les diplômés de 1994, garçons et filles, j'offre mes plus sincères félicitations!

Nous [redacted] devons d'applaudir le travail acharné et la détermination qui vous ont permis de franchir avec succès cette étape de votre éducation et de votre formation. Que vous ayez décidé de chercher maintenant un emploi ou de poursuivre vos études, rappelez-vous que nous entrons résolument dans l'âge de l'apprentissage permanent.

Les niveaux d'études ont désormais une grande importance dans le marché du travail. Un esprit ouvert sur le monde, un savoir-faire technologique et des habiletés en communications interpersonnelles sont autant d'atouts fort recherchés.

J'encourage fortement tous les jeunes de votre vaste région [redacted] suivre vos traces et à tirer profit de la grande variété de services éducatifs fournis par l'ensemble des collèges et universités. Ils y trouveront à coup sûr réponse à tous leurs besoins en matière d'études et de formation.

Jeunes diplômés, vous pouvez vraiment être fiers du travail accompli. Maintenez le cap et filez vers demain en toute assurance afin d'atteindre vos objectifs. L'avenir appartient à ceux et celles qui veulent apprendre et se perfectionner. Sachez en profiter!

Ethel Blondin-Andrew

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 24, vendredi 17 juin 1994

8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
Edmonton, AB T6C 4G9
date d'échéance

À l'occasion du 10e anniversaire de la loi sur les langues officielles

La F.F.-T. s'inquiète de l'avenir de la francophonie dans les T. N.-O.

À l'occasion du 10e anniversaire de la loi sur les langues officielles des T.N.-O. le 28 juin prochain, le directeur-général de la Fédération Franco-TéNOise, M. Daniel Lamoureux, nous [redacted] fait part, le 13 juin, de ses réflexions à propos du rôle de la francophonie dans les territoires et de l'avenir des organismes comme la F.F.-T..

M. Lamoureux nous rappelle que l'anniversaire de la loi se déroule dans un contexte d'incertitude au plan du financement, notamment en ce qui [redacted] trait [redacted] la signature d'une nouvelle entente sur la prestation des services en français et les langues autochtones entre le GTNO et le gouvernement fédéral.

Sans connaître les dispositions financières et autres de l'entente, il devient très difficile pour les groupes comme la Fédération Franco-TéNOise de planifier leurs budgets et la réalisation des projets présentés dans le cadre du programme de développement communautaire et culturel (PDCC) pour 1994-1995.

«Tout le monde sait qu'il va y avoir des coupures. Si l'enveloppe globale est inférieure à celle de l'an dernier, on va avoir un sérieux problème, parce que le processus pour l'attribution des fonds du PDCC a déjà été déclenché. C'est angoissant pour la communauté francophone de ne pas savoir où on s'en va,» souligne M. Lamoureux.

Ses craintes se sont confirmées le 14 juin alors que la F.F.-T. recevait une lettre officielle du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation annonçant que les projets approuvés par le PDCC pour 1994-1995 ne devraient pas se chiffrer à plus de 200 000 dollars dans l'éventualité où les montants accordés par le gouvernement du Canada au GTNO ne dépasseraient pas cette somme. De telles coupures si elles se concrétisent équivaudraient à [redacted] réduction draconienne de 46,6% du budget du PDCC qui s'élevait à un peu plus de 400 000 dollars l'an dernier. Ces coupures remettraient en question tous les projets proposés pour l'année en cours.

«Le processus pour choisir les projets de cette année était terminé, mais les contrats n'ont pas été signés. Il faudra reprendre le processus complètement [redacted] la lumière de ce désengagement,» [redacted] déclaré M. Lamoureux le 15 juin. Après une réunion d'urgence du comité exécutif de la Fédération Franco-TéNOise le soir du 14 juin, M. Lamoureux a eu des rencontres avec des représentants du gouvernement territorial et du gouvernement fédéral le lendemain. Le GTNO aurait simplement rappelé que l'entente sur le français et les langues autochtones n'est pas encore signée.

Si le financement public est réduit, explique M. Lamoureux, il faudra se tourner vers le financement

L'avenir de la francophonie
Suite [redacted] page 2

Le 5e anniversaire de l'école Allain St-Cyr

Les bénévoles ont joué un rôle de premier plan

Les bénévoles qui ont travaillé pendant des années pour réaliser le rêve d'une école francophone à Yellowknife étaient à l'honneur le 12 juin, quand la communauté s'est rassemblée à l'école pour fêter le 5e anniversaire de cet établissement.

L'après-midi de festivités organisé pour célébrer l'anniversaire de l'école est devenu également une célébration du 5e anniversaire de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) ainsi qu'un hommage à une bénévole très spéciale, Mme Marie-Claire Leblanc, qui a été présidente de l'APFY pendant trois ans.

Mme Leblanc, qui était une des animatrices de la fête avec la nouvelle présidente de l'Association des parents, Mme Sylvie Vincent, a reçu félicitations, remerciements et cadeaux à plusieurs reprises cet après-midi-là. Elle a reçu des cadeaux de la Commissaire aux langues officielles, remis par son représentant M. Benoît Boutin, et de M. Denis Milot, président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife.

Mme Leblanc quitte les T.N.-O. à la fin juillet pour retourner au Québec avec sa famille après huit ans dans le Nord. Les 75 personnes qui ont assisté à la fête de l'École Allain St-Cyr ont tenu avant son départ à lui témoigner leur reconnaissance pour tous ses efforts.

On ne peut plus modeste, Mme Leblanc a rappelé que c'était le travail d'une équipe (le comité des parents) et tout particulièrement de Mme Bernadette Leblanc-Fortier, qui a ouvert la voie [redacted] la réalisation du rêve qu'était en 1988 l'École Allain St-Cyr.

«On a fait boule de neige pour les services en français, a-t-elle expliqué. Si [redacted] voulons que nos enfants parlent français, il faut les envoyer [redacted] l'école française. Je remercie les parents qui ont soutenu le rêve, et les bénévoles qui ont travaillé des nombreuses heures. L'école est le coeur de la communauté francophone».

En 1989, neuf enfants se sont

École Allain St-Cyr
Suite [redacted] page 3



Né [redacted] Yellowknife le 24 mai 1994, Etchegek-Duane Clarke pesait alors 7 livres et 6 onzes et mesurait 19 pouces de hauteur. Bienvenue à ce nouveau-né qui s'est déjà mérité une trousse «Premiers pas» de la F.F.-T. Bravo aux parents Christiane Lacasse-Clarke et Duane Clarke et bravo au grand frère, Ian.

Grande fête [redacted] l'École Allain St-Cyr dimanche le 12 juin, à l'occasion du 5e anniversaire de l'école. Plus de 75 enfants, parents et partenaires de l'école ont répondu à l'invitation de L'Association des parents francophones de Yellowknife. Les célébrations étaient empreintes d'émotion. Que de chemin parcouru depuis 1989!
Lire en pages 1 et 3

Les résidants des Territoires du Nord-Ouest n'ont pas peur des distances ni des voyages, c'est bien connu. Lors d'un récent séjour en Thaïlande (avant que l'été ne s'installe ici), Jean-Guy Bouvrette [redacted] tenu pour *L'Aquilon* son journal de bord. **Lire en page 5.**

À Iqaluit, le dossier de l'éducation en français langue première ne cesse de progresser. Depuis 1992, Daniel Loyer, président du Comité des parents francophones d'Iqaluit, a beaucoup contribué [redacted] l'avancement de ces revendications. [redacted] nous raconte son itinéraire des vingt dernières années marqué par un grand attachement au Nord.
Lire en page 6.

Le CRTC permet [redacted] Radio-Canada de lancer un service d'informations [redacted] français 24 heures [redacted] 24. Les câblodistributeurs auront le choix d'offrir ou non le service. **Lire en page 8.**

L'avenir de la francophonie

Suite de la page 1

privé. Dans une communauté comme la communauté francoténoise, cette avenue offre toutefois des possibilités limitées.

«On est comme un village au Québec. Je pense que si le financement change vers le privé, l'assimilation des francophones ira plus rapidement. Elle est déjà rapide (un taux de 56%), malgré les programmes de promotion des langues officielles. C'est seulement avec le support des lois et un financement adéquat qu'on peut freiner l'assimilation.».

Selon M. Lamoureux, il est clair que le GTNO a une volonté de promouvoir et de soutenir les langues officielles. «Pour les francophones, c'est rassurant et très important. L'intention est là et les outils (dont la loi) sont en place. Il faut maintenant de l'argent, de l'essence dans l'auto. On sait où on veut aller, mais sans essence, on est en panne et on reste là».

«Le Canada a une bonne constitution, une bonne charte et une bonne loi sur les langues officielles. Le GTNO possède également une bonne loi sur les langues officielles. La pleine réalisation de chacun de ces éléments dépend du respect par le gouvernement fédéral de ses obligations. Le fédéral oublie quelque fois ses obligations. Nous en avons eu une preuve récente, à l'annonce des intentions de Patrimoine canadien de se retirer progressivement du financement des groupes minoritaires, souligne M. Lamoureux. En ce qui a trait à l'Entente sur le français et les langues autochtones, je partage avec les autochtones une grande inquiétude venant du fait que l'entente n'est toujours pas signée».

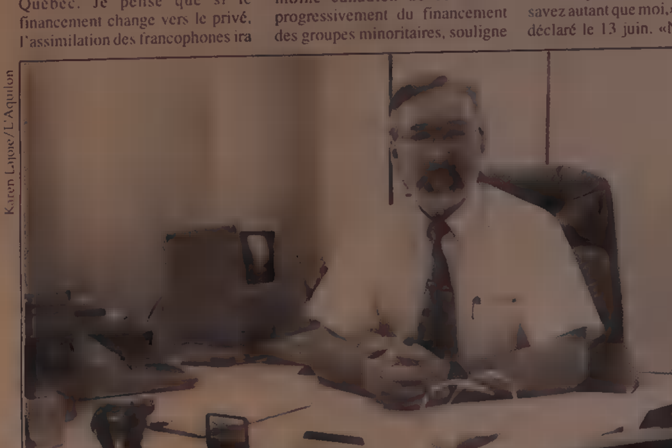
L'entente en vigueur depuis trois ans s'est terminée le 31 mars dernier. Le contenu du projet pour une nouvelle entente que le GTNO [redacted] acheminé au fédéral est confidentiel et personne ne semble savoir quand les organisations touchées directement par l'entente auront des nouvelles à propos de leur financement.

«La seule chose dont nous sommes sûrs, c'est qu'à Ottawa, on veut réduire les dépenses. Le gouvernement fédéral a par ailleurs une obligation légale de maintenir les éléments de sa politique linguistique (loi, application de la Charte, etc.),» déclare M. Lamoureux.

Même la sous-ministre adjointe responsable des langues officielles au ministère de l'Exécutif, Mme Sabeth Biscaye, ne sait pas quand les organismes auront des nouvelles au sujet de l'entente. «Vous en savez autant que moi,» nous a-t-elle déclaré le 13 juin. «Nous n'avons pas eu de nouvelles du gouvernement fédéral. Nous leur avons rappelé qu'il est important de finaliser ce dossier mais, en fin de compte, c'est à eux que revient l'initiative de dévoiler leurs intentions».

M. Chuck Larocque du bureau régional de Patrimoine canadien n'a pu être rejoint à ce sujet.

Karen Lajoie

Karen Lajoie/L'Aquilon

Le financement des projets et des groupes de la francophomie préoccupe de plus en plus la F.F.-T.

Echos des T.N.-O.

Remaniement ministériel d'envergure au GTNO

La première ministre des Territoires Mme Nellie Cournoyea a annoncé le 13 juin un remaniement ministériel d'envergure. Seuls M. Don Morin et M. John Todd n'ont pas été touchés par cet exercice de redistribution des pouvoirs.

Mme Cournoyea assumera la responsabilité des ministères de la Santé et des Services sociaux tout en conservant les dossiers du Conseil du statut de la femme et de la Société d'énergie des T.N.-O.

Le ministre des Finances, M. John Pollard mènera les négociations avec le gouvernement fédéral dans le dossier de la facturation des soins de santé fournis aux Inuit et aux autochtones, un litige évalué à 122 millions de dollars et qui est présentement devant la cour fédérale.

M. Silas Arngna'naaq cède le ministère des Affaires municipales à Mme Rebecca Mike, et libère M. Steve Kakfwi du dossier des Ressources renouvables.

En plus de tous ces changements à son cabinet, Mme Cournoyea [redacted] également annoncé la nomination de M. George Braden au poste de secrétaire de la première ministre. M. Braden, autrefois député à l'Assemblée législative et leader du gouvernement, remplace M. Graeme Garson, décédé d'une crise cardiaque au mois de mai.

Réouverture de l'église à Fort Good Hope

Après trois ans de restauration, l'église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, la «chapelle Sixtine du Nord», a réouvert ses portes le 12 juin dernier lors d'une cérémonie à Fort Good Hope.

Le ministre de la Culture, M. Richard Nerysoo, la députée fédérale de l'Arctique de l'Ouest Mme Ethel Blondin-Andrew, et le ministre du Patrimoine canadien M. Michel Dupuy, étaient tous présents dans cette communauté du Sahtu pour fêter la réouverture de l'église.

Construite entre 1865 et 1885 par les missionnaires oblats, l'église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance est l'une des plus vieilles églises existantes de l'Ouest canadien.

Elle se distingue par ses décorations intérieures, notamment ses boisieries finement sculptées, ses ornements et ses panneaux peints aux couleurs brillantes répresentant des scènes et des personnages bibliques.

En 1977 l'église a été classée lieu d'importance historique et architecturale nationale par le gouvernement fédéral.

La restauration de son intérieur et l'amélioration des éléments structurels et mécaniques du bâtiment ont commencé en 1990 avec des équipes de Parcs Canada, de l'université Queen's et du Centre du Patrimoine septentrional du Prince de Galles.

Les travaux de restauration ont coûté 600 000 dollars. Les deux tiers sont payés par le GTNO, et le reste par le gouvernement fédéral.

Annonce des artistes du Nord [redacted] produisant à *Folk on the Rocks*

La chanteuse inuit Susan Aglukark sera en vedette au 14e festival *Folk on the Rocks* à Yellowknife les 22, 23 et 24 juillet. La renommée de la chanteuse d'Arviat n'a cessé de croître [redacted] pays depuis quelques années. En tout, une liste de 15 artistes ou groupes du Nord a été dévoilée par le conseil d'administration du festival le 13 juin dernier. On retrouve [redacted] la liste les Gumboots, Tracy Riley, les *drummers* de Dettah, et Rose Marie Wedzin.

Ces musiciens des T. N.-O. partageront la scène avec quelques artistes canadiens, tels Sylvia Tyson (et son nouveau groupe Quartet), le chansonnier Valdy, Moxy Fruvous, et Wapistan, gagnant du prix Juno pour la musique autochtone décerné pour la première fois en 1993.

Nouveau directeur adminstratif pour la Ville d'Iqaluit

M. William Collings de Nanaimo, en Colombie-Britannique, a été nommé directeur administratif par intérim de la Ville d'Iqaluit par le ministre des Affaires municipales, le 3 juin.

M. Collings entrera en fonction le 20 juin et ce jusqu'au 30 novembre prochain. Il remplace Mme Kathryn Garven, qui avait perdu son poste en novembre dernier dans le sillage d'une crise financière qui a entrainé la mise en tutelle de la municipalité. Mme Garven a depuis intenté au civil un procès contre la ville, le GTNO, et sept représentants du gouvernement pour renvoi injustifié. Pour son congédiement et pour rupture de contrat, la plaignante réclame une somme de 5,7 millions de dollars.

M. Collings travaillera en étroite collaboration avec le conseil consultatif de la Ville d'ici à l'élection municipale du 27 septembre. M. Collings avait travaillé dans le région du Baffin de 1982 à 1986 pour la Ville d'Iqaluit et pour le GTNO.

Karen Lajoie

Le 5e anniversaire de l'école Allain St-Cyr se fête !

Suite de la page 1

inscrits aux premières classes dans l'unique «portative» qui abritait l'école. Aujourd'hui, 50 enfants étudient à l'école dans des classes allant de la première à la 9e année. L'école occupe désormais quatre «portatives», et l'an prochain il est question d'autres agrandissements.

«Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis nos toutes premières rencontres avec l'Assocation des parents francophones de Yellowknife. Nous nous retrouvons tous ici, bien des mois et des années plus tard, avec bientôt cinq portatives et plus d'une soixantaine d'étudiants pour la prochaine année scolaire. Je tiens à vous offrir mes plus sincères félicitations, a déclaré M. Hal Gerein, sous-ministre de l'Éducation, qui avait préparé un discours en français pour l'occasion. Il est clair que l'école est un de piliers de la communauté francophone de Yellowknife».

M. Allain St-Cyr lui-même a assisté aux célébrations du 5e anniversaire de l'école qui porte son nom. Installé maintenant en Saskatchewan où il travaille dans le domaine de l'éducation des adultes, M. St-Cyr lorsqu'il vivait à Yellowknife fut très impliqué en éducation et aussi dans la communauté francophone. Le décès de sa femme lors d'un accident de la route l'amena à quitter les T. N.-O. en 1987. Son retour à Yellowknife dimanche dernier coïncidait avec la date du décès de son épouse. C'est la voix chargée d'émotion que M. St-Cyr s'est adressé aux gens réunis pour les cinq ans de l'école : «Profiter de toute les jours que vous avez ensemble, a-t-il déclaré. Je vous félicite que cinq ans plus tard, vous êtes encore ici et que vous agrandissez».



Les étudiants des 7e, 8e et 9e années ont présenté la pièce «Il était une fois...» des plus appréciées.



C'est avec émotion que M. Allain St-Cyr s'est retrouvé à Yellowknife pour le 5e anniversaire de l'école francophone.

M. St-Cyr, qui représente dans sa famille la troisième génération à vivre dans les T.N.-O., nous [redacted] expliqué que quand son grand-père avait quitté le Québec pour une petite ville près de Régina, toute cette région faisait partie des T.N.-O. avant que la province [redacted] soit créée en 1905. Le fait que sa famille parle encore français lui confirme que la survivance est possible et que les francophones hors Québec peuvent éviter l'assimilation si la communauté est forte et travaille pour établir des institutions culturelles.

Ce thème a été repris par plusieurs invités pour exprimer l'importance de l'école dans la communauté. «L'étude dans sa langue maternelle est un outil essentiel pour le maintien de la langue et de la culture,» a souligné M. Boutin. Il [redacted] ajouté que la Commissaire aux langues officielles des T. N.-O., Mme Harnum, parle souvent du succès de l'école Allain St-Cyr pour illustrer comment [redacted] préserve la culture dans une situation minoritaire.

«Je suis très heureux de rencontrer Allain St-Cyr, s'est exclamé M. Terry Bradley, le directeur de l'école. Vous êtes une source d'inspiration pour les gens d'ici, le souffle qui a donné l'envolée. Ça bouge, la petite école, on est en train de bâtir quelque chose. Mais ce n'est pas la bâtisse qui fait l'école, c'est l'esprit des personnes en dedans».

Cet esprit qui anime les parents francophones et leurs partenaires a permis cette année la réalisation d'un autre rêve, la création du Conseil scolaire francophone. «Avec les débuts du Conseil scolaire francophone, l'avenir de l'école Allain St-Cyr est plus que prometteur. Vous avez le vent dans les voiles!», a déclaré un des invités de l'école, M. Hal Gerein, le sous-ministre de l'Éducation.

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon (3)

Marie-Claire Leblanc et [redacted] mari, Michel Prince, ont reçu [redacted] tableau de l'APFY et du Conseil scolaire francophone de Yellowknife en remerciement de leur bénévolat.



Le succès de l'École Allain St-Cyr témoigne de notre détermination

La fête du cinquième anniversaire de l'École Allain St-Cyr sera tout compte fait tombée à point nommée. Elle aura permis à l'une des communautés francophones des Territoires du Nord-Ouest de se rassembler et de savourer l'un de ses plus beaux succès.

En cette période d'incertitude croissante en ce qui a trait au financement des organismes et des projets de la francophonie, l'existence même de l'École Allain St-Cyr témoigne du dynamisme des Francophones partout au Canada. Si l'on parle beaucoup (maintenant que la gestion scolaire est en phase d'implantation à Yellowknife) de partenaires de l'école et en éducation en général, il ne faut pas oublier qu'en 1988 seule la farouche détermination de quelques parents francophones de Yellowknife inquiets de l'avenir et de l'identité de leurs enfants aura permis la réalisation du rêve qu'était alors ce projet d'école homogène et d'enseignement en français langue première.

Le projet de l'École Allain St-Cyr n'a pas cessé de progresser parce que les parents n'ont pas cessé d'exprimer leurs besoins et leurs revendications. Le projet de l'École Allain St-Cyr n'a pas cessé de progresser parce que les parents n'ont pas cessé de surmonter les obstacles. Tout au long de ce parcours, l'Association des parents francophones de Yellowknife [redacted] pu également compter sur des appuis et des engagements des autres parties impliquées dans le projet.

Il n'en demeure pas moins que les parents et parmi eux des bénévoles extrêmement dévouées (Mmes Bernadette Leblanc-Fortier et Marie-Claire Leblanc) furent le moteur de toute cette entreprise. Voilà pourquoi les organismes (associations, comités, etc) de la francophonie comptent tant dans la survie et le développement de nos communautés. Voilà pourquoi le financement de ces organismes est crucial.

En matière d'éducation en français langue première dans les T. N.-O., le succès de l'École Allain St-Cyr à Yellowknife ne doit pas nous faire oublier le travail qui reste à accomplir. À Iqaluit également, un comité de parents francophones travaille d'arrache-pied. Pour obtenir gain de cause dans ses demandes, le comité des parents francophones doit lui aussi pouvoir compter sur des partenaires et des appuis sûrs. À la lumière des récents agissements de Patrimoine canadien dans les dossiers de l'appui aux organismes et de l'entente Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochtones, que penser et que croire des déclarations du ministre Dupuy plus tôt cette année à propos de la priorité qu'il accorde à cet autre dossier-clé pour la communauté francophone d'ici et d'ailleurs : la gestion scolaire? Ce que les parents francophones des T. N.-O. ont accompli depuis cinq ans avec l'appui du Secrétariat d'État doit se poursuivre. Le développement de nos dossiers et non pas la survie de nos organismes doit nous occuper.

Agnès Billa



Les Franco-FUN sont maintenant à 4-4-0

La fiche de l'équipe de balle lente les Franco-FUN n'est plus ce qu'elle était. La semaine dernière, les vaillant(e)s francophones et francophiles de Yellowknife ont perdu trois de leurs quatre matches. Ils comptent maintenant quatre victoires, quatre défaites et aucun match à égalité.

Selon le capitaine de l'équipe, Jean-François Boucher, les *Surgers* de la GRC, que les Franco-FUN ont affrontés le 7 juin, étaient d'un calibre supérieur à la division. Les Franco-FUN se sont inclinés 16 à 7. Deux jours plus tard, les francophones ont perdu aux mains de l'équipe du restaurant Parachute, par un score de 30 à 7.



Samedi le 11 juin, les Franco-FUN ont renoué avec la victoire en remportant la partie 20 à 2 contre les *Regency Rockets*. Le lendemain, les *Yk Indisposables* gagnaient par un pointage de 25 à 7.

Les Franco-FUN jouent de nouveau le 17 juin à 19h45, et le 21 juin à 21h15. Pour plus d'information, appelez Jean-François au 873-3292.





«Super Mario» compte un point pour les Franco-FUN

l'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
René Fumoleau
Jean-Guy Bouvrette

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à [redacted] subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

VISITE

«Merci pour votre coup de téléphone
Venez donc me voir un de ces jours.

J'ai acheté :

Un four à quartz infra-rouge multifonctionnel.
Une bibliothèque aux façades en chêne massif.
Un lit avec des dosserets en hêtre,
et des panneaux plaqués merisier.
Un canapé convertible,
avec un sommier à lattes flexibles en hêtre,
et un matelas mousse cellulaire Bultex.
Un meuble cache-télé et magnétoscope,
avec un abattant et un plateau coulissant.
Une armoire aux portes en forme de chapeau
de gendarme en bois massif teinté.
Des rideaux Fleurs Victoria,
un remarquable tissu de bouquets anglais
au fond rouge audacieux,
avec effet tapisserie et esprit cossu.

Oh oui,
venez donc me voir,
venez donc me voir.»

René Fumoleau

De la frénésie de Bangkok à la tranquilité des îles :

Récit d'un voyage à l'autre bout du monde

Yellowknife, 7h50, premier sourire du représentant d'Air Canada qui me souhaite une «bonne journée»; elle sera belle, et longue, merci. Une heure d'attente à Vancouver et 14 heures de vol jusqu'à Hong Kong, puis deux autres heures pour aller jusqu'à Bangkok.

Pas besoin d'aller bien loin pour se sentir en Asie. Le choc culturel commence dès l'aéroport de Vancouver. Dans le vol pour Hong Kong, on ne compte pas plus de 10 non-asiatiques ce matin-là (dans un Boeing 747 de 420 passagers !).

Vol sans histoire : je suis heureusement assis à côté d'un «type» qui ne parle ni français ni anglais. Repos total, j'évite les «D'où venez-vous? Que faites-vous dans la vie? Vous êtes marié ? Des enfants ?» Vous connaissez le genre, j'en suis sûr.

Arrivée à Bangkok à minuit, le jour même de mon départ. Cette ville, c'est la porte de l'enfer qui mène au paradis. Bangkok la chaude, avec ses sept millions de résidants, sa pollution, dense comme notre brume glacée me prend à la gorge à m'en étouffer. Dès votre arrivée, Bangkok se charge de mettre ses mains moites sur vos épaules, pour mieux vous guider à travers ses milles odeurs, couleurs et secrets. Tout est à vendre et tout est à acheter.

Dès 8h le matin, à travers une mer de voitures, d'autobus, de motos et autres véhicules exotiques, je me fraye un chemin, à coup de caméra, jusqu'au quartier chinois. L'expérience est fascinante, à vous couper le souffle.

La capitale de la Thaïlande, Bangkok, déborde d'activité.

La foule tellement dense déambule lentement le long des ruelles, remplies à craquer de produits que je n'ai jamais vus ni jamais sentis (plein de variétés de poisson, de canard, d'épices et de fruits et légumes). C'est trop pour les sens!

Circuler en bus climatisé à Bangkok est aussi simple et agréable qu'en Amérique du Nord. Petit havre de fraîcheur, l'autobus permet de se retirer du fourneau étouffant de la ville. Et il n'en coûte qu'un dollar, peu importe le trajet.

Les bateaux-taxis sont aussi efficaces et plaisants et ils offrent un point de vue unique sur la cité. En longeant le Menam Chao Phraya, le fleuve qui divise Bangkok, je découvre au fur et à mesure le grand Palais, le zoo, les klongs (ruelles accessibles en bateau, où les gens du pays vivent en majorité). Avis aux adeptes du shopping, vous serez transportés de bonheur à Bangkok car les échoppes et les magasins de toutes sortes abondent. Tout en me promenant, je me régale de cuisine thaïlandaise tout simplement délicieuse.

Je décide rapidement de quitter Bangkok pour une randonnée en train vers le sud. Le voyage me conduit de Bangkok à Ko Phangau en passant par Surat Thani où je rejoins le ferry-boat qui va à Ko Samui et Ko Phangau.

Le voyage en train dure 12 heures et se déroule dans un bruit infernal. Assis en deuxième classe assise (!) sur un fauteuil inclinable (la moitié ne fonctionne pas), je déplore la bouffe exécrable. Je suis sans doute le seul à m'en plaindre.

Me voilà à Surat Thani à 6h du matin, au quai d'embarquement pour le ferry-boat.

Le ferry-boat peut contenir environ 200 passagers. Nous sommes probablement 450 ! Comme des réfugiés de la mer de Chine, les passagers se disputent, corps debout, assis, couché, toutes les places disponibles. Malgré cet encombrement, le voyage se passe bien, même écrasé par un soleil de plomb qui n'en finit jamais de briller.

Arrêt de 30 minutes à l'île Samui (Ko Samui), là où les touristes plus âgés descendent. Ko Samui est déjà prêt à les acceuiller dignement, avec ses routes goudronnées et ses boutiques et restos à la mode ... allemande et américaine.



photos : Jean-Guy Bouvrette

Les vacances, c'est la tranquilité et le repos ... sur une plage.

Quelques deux heures plus tard nous arrivons enfin à Ko Phangau, au débarcadère de Tony Sala. Quel charivari incroyable alors ! Les rabatteurs d'hôtels sont tous là, camion prêt à vous emporter et album de photo à la main pour prouver que leur bout de plage est le plus beau et le moins dispendieux . Comment s'y retrouver? À la grâce de Boudha.

Je choisis un «rabatteur» qui semble plus en retrait, moins agressif que les autres. Boudha heureusement me donna raison. Nous sommes neuf à monter à l'arrière de son camion et nous roulons vers cette plage promise. Au bout de 45 minutes de route en très mauvais état, nous nous étonnons d'être parvenus à destination.

L'île de Ko Phangau est entourée de plusieurs plages ravissantes autant qu'exotiques. Je m'installe à Thong Nauy Pan dont la tranquilité me plaît. Protegée du côté nord par un haut massif rocheux, la baie rappelle la forme d'une tranche de pain dans laquelle un géant aurait pris deux bouchées, divisant ainsi la plage en deux zones distinctes. Bungalow donnant sur la plage, très confortable, à neuf dollars par jour, nourriture généreuse et simple, eau limpide et calme, hamac, je me retrouve vraiment en vacances!

Vingt-trois jours plus tard, le temps passé sur cette île charmante m'a permis de me plonger dans la lecture et de me réconcilier avec moi-même. Je n'en dis pas plus, question de garder l'endroit le plus secret possible, le plus longtemps possible.

Jean-Guy Bouvrette

Le Nord et sa langue le passionnent également

Daniel Loyer lutte pour l'éducation en français à Iqaluit

Daniel Loyer s'est impliqué au comité [illegible] parents francophones d'Iqaluit (CPFI) presque par accident, quand il s'est aperçu que la plupart des membres du comité allaient pour des raisons professionnelles quitter Iqaluit. Le départ de la majorité des effectifs du comité risquait de faire retomber l'élan du comité dans sa lutte pour l'éducation en français langue première

«Je ne voulais pas que le travail du comité tombe à l'eau, déclare tout simplement M. Loyer. J'étais comme les autres parents, j'étais heureux que mes enfants apprennent l'anglais, mais je voulais une journée complète d'enseignement en français».

Convaincu de l'importance de cette revendication, ce pompier originaire de Lanaudière a donc décidé de relever le défi de l'éducation en français à Iqaluit, et de poser sa candidature à la présidence du CPFI.

Depuis son élection en 1992, Daniel Loyer consacre 20 heures de bénévolat par semaine au CPFI afin que se réalisent les rêves des parents francophones. M. Loyer explique son engagement en parlant de sa passion pour sa langue, et aussi pour le grand Nord.

Daniel Loyer vit depuis 17 ans dans le Nord. Il s'est d'abord établi à Kuujjuaq dans le Nord du Québec. Comme tant d'autres résidants du Nord, il était venu pour une aventure de quelques mois et il est resté bien plus longtemps que prévu.

Après avoir travaillé deux ans comme cuisinier à Montréal, M. Loyer décida de gagner sa vie comme homme à tout faire. Lors d'un contrat, il rencontra un biologiste ayant passé beaucoup de temps dans le Nord.

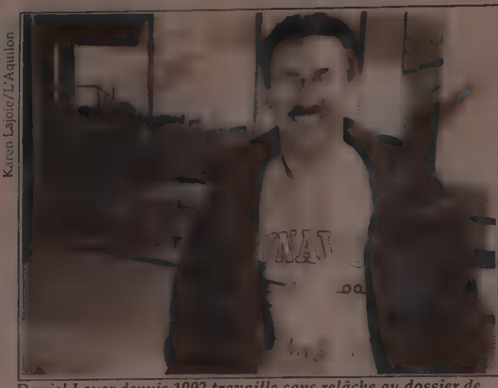
Le biologiste lui raconta des histoires de chasse et de pêche qui piquèrent sa curiosité d'amateur de plein-air. Lorsqu'il apprit qu'un voisin embauchait pour un contrat dans le Nord, M. Loyer alla s'inscrire sans tarder au centre de la main d'oeuvre. Engagé comme menuisier pour deux mois, il est tout compte fait resté quatre mois et demi dans le Nord. Ainsi débuta son histoire d'amour pour cette région.

«J'étais absolument dépassé par le poisson, le gibier. Et la vie sociale sans télévision (...), s'exclame-t-il. C'était aussi une chance de mieux apprendre l'anglais».

Peu de temps après son arrivée dans le Nord, M. Loyer a obtenu un emploi permanent avec le gouvernement fédéral.

Pendant dix ans, il fit la navette entre Kuujjuaq et Baie Comeau.

Daniel Loyer et sa femme Liette Valade sont les parents de Jean-Pierre et Jean-Philippe, des jumeaux. La famille a toujours vécu dans de petites villes que M. Loyer trouve bien moins stressantes que les grands centres.



Karen Lajoie/L'Aquilon

Daniel Loyer depuis 1992 travaille sans relâche au dossier de l'éducation en français langue première à Iqaluit. Il se passionne pour sa langue autant que pour le Nord.

Durant ses années de service pour le gouvernement fédéral dans le Nord québecois, Daniel Loyer s'est aussi engagé comme pompier bénévole. Fort de 10 ans d'expérience dns le domaine, M. Loyer a saisi l'occasion de changer de carrière lorsque le gouvernement fédéral, après des écrasements d'avion à Dryden et Goose Bay, demanda à des pompiers bénévoles s'ils étaient intéressés par un emploi à temps plein. Ayant accepté l'offre, M. Loyer débuta sa nouvelle carrière à Iqaluit où il déménagea avec sa famille en juin 1991.

Avant qu'il s'installe, il [illegible] fallu tout de même que le chef-pompier alors en poste à Iqaluit (un ami rencontré à Baie Comeau), lui demande à trois reprises d'accepter le poste.

La famille Loyer est reconnue dans la communauté francophone d'Iqaluit. Mme Liette Valade occupe la vice-présidence du CPFI. Elle s'implique également au comité des femmes. Les jumeaux, maintenant âgés de neuf ans, profitent du travail que leurs parents ont accompli pour l'éducation en français auprès de la commission scolaire de Baffin. Les enfants, comme leurs parents, aiment beaucoup le Nord et les activités de plein-air.

Seule ombre au tableau : le transfert en avril 1995 de la responsabilité de l'aéroport d'Iqaluit d'Ottawa au GTNO. M. Loyer ne sait pas présentement ce qu'il adviendra de son emploi ou de son ancienneté accumulée avec le gouvernement fédéral.

«J'ai des décisions à prendre, consate-t-il d'un ton sérieux. Je suis un gars qui planifie beaucoup d'avance. J'ai déjà vécu assez de changements avec le gouvernement. Dépendant de ce qu'on va m'offrir, on verra les conséquences».

Karen Lajoie

Prenez la plume ... ou le clavier ... ou le stylo !

Devenez correspondant-e ! (403) 873-6603



Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Commis aux concours
Ministère du Personnel — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 29 823 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0088-0003 — **Date limite :** le 24 juin 1994

Coordinateur des études à temps partiel
Campus Nunatta, Collège de l'Arctique — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 41 368 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0079-0003 — [redacted] **limite :** le 24 juin 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi [redacted] : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (819) 979-5123. Télécopieur : (819) 979-6574.

Agent-éducateur, niveau I
Ministère de la Justice — **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 octobre 1994)
Le traitement initial est de 36 297 $ par année. Il y aura vérification du casier judiciaire des candidats.
Réf. : 021-0048LM-0003 — **Date limite :** le 24 juin 1994

Chargé de cours, Programme de formation de conseillers en alcoolisme et toxicomanie dans les communautés septentrionales
Collège de l'Arctique — **Hay River, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 30 juin 1995)
Le traitement dépend de la qualification et de l'expérience.
Réf. : 021-0050RW-0003 — **Date limite :** le 24 juin 1994

Agent de correction
Centre correctionnel pour femmes des T. N.-O. — **Fort Smith, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 927 [redacted] par année. Il y aura vérification du casier judiciaire des candidats, qui, par ailleurs, devront subir un examen médical. Suite au présent concours, on dressera une liste d'admissibilité qui restera en vigueur pendant six mois.
Réf. : 021-0046LM-0003 — **Date limite :** le 24 juin 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C. P. 390, FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Agent de l'admission et de l'élargissement
Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 927 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0183SFM-0003 — **Date limite :** le 24 juin 1994

Le **ministère du Développement économique et du Tourisme** a présentement quatre postes à combler, à Yellowknife, au sein de sa Division des Services industriels et techniques. Ce sont :

Spécialiste des retombées industrielles
Réf. : 011-0124KCR-0003 — Le traitement initial est de 51 758 $ par année.

Conseiller spécial [redacted] services commerciaux et techniques
Réf. : 011-0207KCR-0003 — Le traitement initial est de 46 721 [redacted] par année.

Conseiller spécial en relations intergouvernementales
Réf. : 011-0208KCR-0003 — Le traitement initial est de 46 721 $ par année.

Conseiller spécial en artisanat
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1995)
Réf. : 011-0209KCR-0003 — Le traitement initial est de 46 721 [redacted] par année.

La date limite pour poser sa candidature à l'un de ces quatre postes est le 24 juin 1994.

Faire parvenir les demandes d'emploi [redacted] : Ministère du Personnel, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9 Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive** – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Transport d'équipement

Camion de transport, tracteurs [redacted] remorques pour transporter de l'équipement – de Hay River à différents endroits dans les T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage, Édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, [redacted] 22 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 14 juin 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Diana Fields, agente des finances Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 874-6972
Renseignements techniques :	Ev Kinsman Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 874-6972

Dates de tombée :
Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 17h
Merci de votre collaboration!



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Parc Twin Falls Gorge - Différentes structures

Amélioration du site au belvédère des chutes Alexandra et construction de différentes structures [redacted] chutes Alexandra [redacted] chutes Louise – Enterprise, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue) ou au commis [redacted] contrats, a/s de l'agent régional [redacted] l'entretien, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées [redacted] main propre au 21 Industrial Dirve) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 5 JUILLET 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du 14 juin 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Donel Gagnon, commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 873-7662
Renseignements techniques :	Mike Stevens Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 873-7633 ou **Sur l'architecture :** Soon Architect Tél. : (403) 920-2864 ou **Sur l'aménagement paysager :** Terriplan Consultants Tél. : (403) 873-4490 ou **Sur les structures :** Ferguson Simek Clark Tél. : (403) 920-2882

Northwest Territories
APPEL D'OFFRES
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Refaire le sol de fondation - appliquer une couche de gravier

Refaire le sol et la couche de fondation, [redacted] appliquer une couche de gravier

– Du kilomètre [redacted] au kilomètre 232, route n° 1, T.N.-O.–

Les soumissions cachetées doivent parvenir au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées [redacted] main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) ou au commis aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510, av. Franklin) ou [redacted] surintendant de l'Ouest, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 86, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées [redacted] main propre à l'édifice Nahendeh) au plus tard [redacted] :

15 H, HEURE LOCALE, LE 21 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus [redacted] partir du 6 juin 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Diana Fields, agente [redacted] finances Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 874-6972
Renseignements techniques :	Rob Gunderson/Perry Plaisier Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 695-2478/3022



CENTRE D'ARTISANAT AUTOCHTONE ACHO DENE

APPEL D'OFFRES POUR UN NOUVEAU BÂTIMENT D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 240 M² (2600 pds²)
-FORT LIARD, T.N.-O.-

L'Association de la construction des Territoires du Nord-Ouest [redacted] chargera de la réception des soumissions relatives [redacted] travaux mécaniques (groupe 15 000) et aux travaux électriques (groupe 16 000). Ces soumissions doivent parvenir au plus tard à 15 heures, heure de Yellowknife, le 28 juin 1994 au bureau [redacted] l'association au 4817-49e rue, pièce 201, Yellowknife, NT. Pour plus d'information, adressez-vous [redacted] l'association au (403) 873-4939 (téléphone) ou au (403) 873-8366 (télécopieur).

Les soumissions cachetées doivent parvenir au gestionnaire des projets d'immobilisation, Société de développement des Territoires du Nord-Ouest, casier postal 1437, Yellowknife, NT, X1A 2P1 (livraison à la suite 701, 7e étage de la tour Northwest, 5201-50e avenue) au plus tard à :

15 H, HEURE DE YELLOWKNIFE, LE 30 JUIN 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée ou [redacted] Centre d'artisanat autochtone Acho Dene à Fort Liard à compter du [redacted] juin 1994.

Les documents d'appel d'offres peuvent également être consultés au bureau de l'Association de la construction des Territoires du Nord-Ouest.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

La Société n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements :

George Ehrler, ing. prof. gestionnaire des projets d'immobilisation Société [redacted] développement des Territoires du Nord-Ouest Tél. : (403) 920-7700 Téléc. : (403) 920-7701	Jerry Jaud architecte chargé du projet Ferguson Simek Clark Tél. : (403) 920-2882 Téléc. : (403) 920-4319

Il y aura un «Newsworld» français :

Le CRTC dit oui au Réseau de l'information... mais il ne sera pas obligatoire partout au pays

Dès le 1er janvier 1995, les francophones de partout au pays auront accès à un service d'information complet en français, 24 heures par jour, sept jours par semaine...en autant que le câblodistributeur local accepte de distribuer ce nouveau service à ses abonnés?

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), l'organisme qui réglemente les ondes au Canada, a approuvé deux nouveaux services spécialisés de télévision en langue française: Arts et Divertissement du groupe Premier Choix/TVEC qui sera distribué en Ontario, au Québec et en Atlantique, et le fameux projet RDI de la Société Radio-Canada, qui sera disponible partout au pays.

Mais malgré les demandes répétées des associations francophones, le CRTC refuse pour le moment d'imposer le Réseau de l'information, préférant attendre le déroulement des négociations entre les câblodistributeurs et Radio-Canada.

Le président du CRTC, M. Keith Spicer, a justifié sa position en expliquant que Radio-Canada ne lui avait pas demandé de rendre obligatoire ce nouveau service d'un bout à l'autre du pays.

Il a toutefois ouvert la porte à une telle éventualité, puisque les dirigeants de Radio-Canada ont indiqué qu'ils demanderaient que le service de RDI soit reconnu obligatoire, si leurs efforts n'étaient pas couronnés de succès.

Radio-Canada vise 1,6 million d'abonnés dans les marchés anglophones dès la première année, et 2,5 millions la deuxième année. Elle entend mettre de l'avant une stratégie de marketing semblable à celle de TV5, le service spécialisé de langue française à caractère international, qui compte 3,5 millions d'abonnés à l'extérieur du Québec. On croit qu'un tarif de 10 cents par mois et une forte demande de la part des francophones devraient suffire à convaincre les câblodistributeurs d'offrir le service.

M. Spicer a indiqué lors de la conférence de presse annonçant les nouveaux services de télévision, qu'il trouverait inconcevable que les câblodistributeurs n'offrent pas à leurs abonnés francophones le nouveau service. Il s'est dit optimiste quant à son implantation partout au pays.

Dans les marchés francophones, c'est-à-dire là où 50 pour cent et plus des abonnés au câble sont de langue maternelle française selon le dernier recensement (le Québec et certaines parties de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick), il en coûtera au maximum 90 cents par mois, et par abonné, pour savoir ce qui se passe aux quatre coins de la francophonie canadienne. Dans ce cas-ci, RDI sera distribué sur le service de base. Dans les marchés anglophones, le tarif maximum sera de 10 cents par mois. RDI sera distribué soit sur le service de base, soit sur le service élargi, selon le choix du câblodistributeur.

Le CRTC a toutefois refusé [redacted] Radio-Canada sa demande visant à augmenter ses tarifs de 2,8 pour cent dès la deuxième année. La programmation proposée n'a fait l'objet d'aucune critique particulière, si ce n'est que le Conseil n'a pas autorisé la rediffusion du Téléjournal à 23 heures à RDI en reprise, pour ne pas concurrencer les autres chaînes comme TVA.

Par contre, les Acadiens qui seront branchés sur RDI auront finalement droit à un Téléjournal à 22 heures, heure des provinces maritimes. La diffusion se fera à partir de Montréal à 21 heures, heure de l'Est. Cette édition du Téléjournal sera même légèrement adaptée de façon à répondre davantage aux préoccupations des francophones de l'Atlantique.

RDI ne sera pas autorisé à distribuer ses émissions sur la première chaîne nationale, sauf pour un segment d'un maximum de deux heures de son émission du matin, qui sera diffusée chaque séjour de la semaine à partir de Montréal.

La programmation de RDI devra cependant refléter les préoccupations de chacun des pôles francophones canadiens, soit l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest. Le tiers des émissions originales devra provenir soit des stations régionales de la Société Radio-Canada, soit de ses partenaires comme TVOntario.

La décision du CRTC a déplu à la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), qui avait réclamé lors des audiences publiques en février que le RDI soit désigné comme service obligatoire, à la grandeur du pays.

La présidente de la Fédération, Mme Claire Lanteigne, parle maintenant d'un «affront de taille» pour les communautés francophones au pays. Selon elle, la décision du CRTC est «scandaleuse», puisque le projet de Radio-Canada ne respecte même pas son mandat national tel que défini par la Loi sur la radiodiffusion.

«La SRC s'en remet au bon vouloir des entreprises de câblodistribution pour distribuer le service dans les marchés anglophones, ce qui, par le passé, ne s'est jamais avéré une garantie», ajoute la présidente.

Le directeur général de la FCFA, M. Marc Godbout, va plus loin. Selon lui, «C'est l'industrie (de la câblodistribution) qui fait la loi. C'est comme si le CRTC était à leur service».

«Très déçu», il constate que le Conseil «n'a pas d'épine dorsale». Le résultat de cette décision, toujours selon M. Godbout, c'est que les francophones vivant à l'extérieur du Québec «ont un service de télévision, sans téléviseur».

Yves Lusignan (APF)

Le cancer du poumon

Maintenant la première cause de décès chez les deux sexes

Le cancer du poumon est maintenant la première cause de décès, tant chez les hommes que chez les femmes, selon les dernières prévisions publiées par Statistique Canada.

L'organisme fédéral estime qu'il y aura 5,600 décès chez les femmes attribuables [redacted] cancer du poumon cette année, alors que le cancer du sein sera la cause de 5,400 décès.

Alors que les taux de mortalité due au cancer du sein sont demeurés stables au cours des dix dernières années, ceux attribuables au cancer du poumon ont connu une forte hausse durant la même période.

Selon Statistique Canada, l'augmentation du taux de cancer du poumon chez les femmes est attribuable au fait que les femmes n'ont commencé à fumer en grand nombre qu'après la Seconde Guerre mondiale.

Le cancer du poumon est la cause de 20 pour cent de tous les cancers chez les femmes.

Chez les hommes, le cancer du poumon est responsable du tiers de tous les décès par cancer.

On parle de 11,000 décès par année. Ce taux s'est cependant stabilisé depuis le milieu des années 80, probablement [redacted] cause de la réduction de la consommation de tabac chez les hommes à partir du milieu des années 60.

Yves Lusignan (APF)

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

La conquête de la Liberté
Le cinquantenaire du Débarquement de Normandie

· NORMANDIE, FRANCE, 6 juin 1944. — A l'aube, 18 000 soldats canadiens débarquent sur les plages de Normandie en compagnie de 130 000 autres militaires des Forces Alliées. C'est l'opération «Overlord», l'un des plus importants déploiements militaires de l'histoire. Leur mission : libérer les pays d'Europe de l'occupation allemande.

Le Canada a subi plus de mille pertes au cours de l'opération, dont 359 morts.

Le lieutenant Raymond Savoie et le capitaine Maurice Gravel, [redacted] deux des Fusilliers Mont-Royal, ont respectivement 22 et 21 [redacted] lorsqu'ils viennent prêter main forte à leurs compagnons d'armes quelques semaines après le débarquement.

REFLETS DU PATRIMOINE
LA FONDATION CRB

Ils se sont d'abord entraînés en Angleterre pendant deux ans. «On apprend des nouvelles méthodes, mais personne ne tire sur nous. De l'autre bord, il faut de l'initiative parce qu'on vous a pas tout dit», se rappelle Maurice Gravel.

Aller à la guerre pour un gars de vingt ans, c'est avant tout l'aventure. «Mais on réalise rapidement que c'est la guerre que [redacted] faisons. Et au fur et à mesure, nous étions informés des horreurs du régime hitlérien comme le génocide contre les Juifs et les camps de concentration», se souvient avec émotion Raymond Savoie.

Maurice Gravel avoue avoir toujours eu peur lors des combats «au point d'en perdre toute salive». «Il ne faut jamais oublier, ajoute-t-il, que c'est contre [redacted] nature humaine de savoir que le gars au coin vous attend avec une balle.»

Nos soldats ont souffert mais leurs familles ont aussi vécu des jours difficiles. M. Gravel a été blessé aux Pays-Bas. Ses parents ont lu avec inquiétude un télégramme d'Ottawa disant : «Nous regrettons de vous aviser que votre fils a été blessé. Nous ne connaissons pas la nature de ses blessures. Nous vous aviserons sous peu.»

Deux ans plus tôt, ils vivaient la même angoisse en recevant un premier télégram[redacted] au sujet de Roland, leur autre fils, fait prisonnier au cours du raid de Dieppe. Il ne sera libéré qu'en 1945.

Le capitaine Maurice Gravel est revenu dans le plâtre au Canada en février 1945 après avoir été soigné en Angleterre. Quant au lieutenant Raymond Savoie, il est allé jusqu'à Berlin où il a participé à la parade de la Victoire.

«Ça marque une vie faire la guerre. On n'en revient jamais tout à fait pareil. Et lorsqu'on a vécu cela une fois, [redacted] souhaite [redacted] plus jamais revoir un champ de bataille de sa vie», conclut M. Savoie.

La Fondation CRB est fière de s'associer à l'Année internationale de la Famille.
Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, composez le 1-800-567-1867.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 25, vendredi 24 juin 1994

Lors de la fête du solstice à Yellowknife , les jeunes ont pu compter sur la complicité des pompiers pour bien s'amuser.

Dans le contexte de la communauté franco-ténoise

Le maintien de la langue fait partie du programme d'alphabétisation

Il y [redacted] quelques semaines, la Fédération Franco-TéNOise déléguait trois représentantes bénévoles ainsi que son agente de développement [redacted] trois conférences traitant toutes de l'alphabétisation.

Le phénomène de l'alphabétisation retient en effet de plus en plus l'attention des francophones en situation minoritaire, [redacted] travers le Canada. Les représentantes de la F.F.-T. ont rapporté de ces conférences de l'information qui, selon elles, [redacted] un impact considérable sur la réalisation de futurs projets en alphabétisation dans les T.N.-O.

Mmes Ginette Bérubé et Louise Desbiens, avec le concours de Mme Marie Patterson (agente de la Fédération [redacted] éducation) projettent cet automne d'organiser des ateliers [redacted] alphabétisation. Les ateliers et les programmes en alphabétisation s'adresseraient à deux groupes : les analphabètes à proprement parler qui sont de surcroît des francophones et les francophones qui ont perdu l'usage de leur langue maternelle. Quant à Mme Marie-Claire Bradley, enseignante à l'École Allain St-Cyr, elle compte beaucoup utiliser dans son travail et dans ses cours l'information qu'elle a receuillie sur l'alphabétisation.

A la fin mai, Ginette Bérubé s'est rendue à Ottawa pour représenter les Territoires du Nord-Ouest à l'assemblée générale annuelle du Réseau national d'action éducation femmes (RNAÉF). L'alphabétisation figurait parmi les trois dossiers importants dont débattait l'assemblée. «On s'est posé beaucoup de questions au niveau de la formation. Les formatrices nous ont dit qu'il y avait beaucoup de *dropouts* dans les classes en alphabétisation, et on s'est demandé pourquoi».

Certaines pensent que les programmes ne rejoignent pas les personnes à qui ils s'adressent. D'autres pensent que les cours devraient avoir lieu en dehors du milieu scolaire. À l'heure actuelle, la plupart des programmes en alphabétisation [redacted] déroulent dans des écoles. Pour des personnes analphabètes qui ont quitté l'école il y [redacted] longtemps et souvent après des échecs, il est probable qu'une école [redacted] soit pas un lieu très attrayant.

Les analphabètes sont souvent très gênées de demander de l'aide. Les responsables de la formation en alphabétisation doivent donc trouver des moyens de les impliquer dans une activité sans nécessairement les forcer à admettre leur problème. Ainsi, précise Mme Bérubé, «on peut aller chercher ces femmes avec une activité comme une chorale, qui demande des participantes de savoir lire les paroles des chansons qu'elles interprètent. De cette façon on peut ouvrir la porte et cela est moins gênant».

Mme Marie Patterson, agente de développement de la F.F.-T., [redacted] penche depuis bientôt six mois sur

L'alphabétisation
Suite en page 2

De la formation pour les bénévoles de la radio communautaire à Iqaluit

CFRT-FM : la famille s'agrandit

Suite à l'assemblée générale annuelle de l'Alliance des radios communautaires du Canada (l'ARC), en mai dernier, Linda McDonald, coordinatrice de Radio-Iqaluit, avait mis la dernière main aux arrangements afin que l'ARC délègue trois de ses représentants pour offrir une session de formation à Iqaluit.

Le 16 juin donc, Rina Thériault, secrétaire générale de l'ARC, Serge Jacob, président et Michel Cowie, vice-président sortant débarquaient à Iqaluit, les bras chargés d'information et la tête pleine d'idées de formation. Il faisait un temps de chien lors de leur arrivée : neige, temps froid et vents à écorner les boeufs. Quel choc pour ces gens qui arrivaient d'Ottawa où le mercure frisait les 30° Celsius ! Cela ne refroidit pas leur enthousiasme pour autant, heureusement pour nous.

Entretemps, à Iqaluit on n'avait pas chômé non plus : des lettres d'invitation étaient envoyées à tous les membres de l'AFI, les informant de cette session de formation et leur expliquant comme s'inscrire à l'atelier. Le centre communautaire était réservé et l'information circulait, tant et si bien, que même des gens du Collège de l'Arctique et un membre de l'équipe du *Nunatsiaq News* décidaient de se joindre à nous pour la formation. La radio continuait donc dans la foulée de l'Association francophone d'Iqaluit d'impliquer des gens des trois communautés locales dans les activités de l'association.

La journée du vendredi fut dédiée à la planification de l'atelier, à la mise sur pied de plans d'action et à l'exploration d'avenues de financement autonome. Au jour «J», 10 résidants d'Iqaluit se présentaient à l'atelier, fin prêts à découvrir les dessous d'une radio. La formation fut présentée en trois volets distincts.

On divisa d'abord les participants en deux groupes. Le premier groupe assistait à une séance portant sur l'animation, seance animée, c'est le cas de le dire, par Serge Jacob. Vous ne connaissez pas Serge ? Vous manquez quelque chose. Sa verve, son enthousiasme et [redacted] dévouement à la radio donneraient même à un castor le goût de faire de la radio !

Le second groupe, quant à lui, se rassemblait dans le studio et, en compagnie de Michel Cowie, apprenait à manipuler et à maîtriser l'équipement technique. Grâce aux interventions et aux explications simples et efficaces de Michel,

Radio communautaire
Suite [redacted] page 3



Les nuages prennent souvent des formes surprenantes. Dans ce ciel de Yellowknife au-dessus de la «Back Bay», [redacted] s'attend presque à voir atterir des soucoupes volantes.

Le projet de repositionnement de Patrimoine canadien : les commentaires de la Fédération Franco-TéNOise [redacted] le financement : des consultations aux coupures. Lire en page 3.

Portrait de M. Daniel Cuerrier, élu président de la Fédération Franco-TéNOise en février 1994. Son parcours et sa philosophie d'intervention. Lire en page 3.

La Garderie Plein Soleil de Yellowknife porte bien son nom. Son barbecue familial s'est déroulé par une belle journée ensoleillée. Visibilité assurée. Photos-reportage en page 5.

En direct de Paris, un avant-goût des deuxièmes Jeux de la Francophonie. Des athlètes et des artistes de 46 pays envahissent la Ville-Lumière. Lire en page 8.



Bonne fête de la St-Jean Baptiste à tous les Canadiens-Français! Bonne fête nationale à tous les Québécois! Joyeux 24 juin à tout le monde!

L'alphabétisation

Suite de la page 1

la question de l'alphabétisation en milieu familial. Pour promouvoir cette forme d'alphabétisation, la F.F.-T. a proposé en avril dernier au gouvernement territorial le projet «Ensemble, c'est facile d'apprendre». La Fédération espère réaliser ce projet en octobre.

«Dans notre contexte de francophones minoritaires, l'alphabétisation, ce n'est pas juste ceux qui ne savent pas lire, c'est aussi le maintien et la réappropriation de la langue; c'est du monde qui aimerait maintenir leurs compétences en français écrit et oral et en lecture» a-t-elle souligné. Les ateliers proposés dans le projet de la F.F.-T. permettraient aux familles de passer du temps ensemble en parlant exclusivement français. Seuls les ayants droit pourront s'inscrire au projet et le projet se déroulera en deux étapes distinctes : l'une pour les familles francophones qui veulent améliorer leur français, et l'autre pour les analphabètes à proprement parler à qui le projet offrirait un service de tutorat.

Pour garantir la confidentialité aux personnes intéressées à s'inscrire au projet en alphabétisation, Mme Patterson envisage de faire installer dans son bureau une ligne téléphonique directe, pour éviter aux participant.es de passer par les autres membres du personnel de la Fédération. «Nous voulons nous assurer que les démarches se font en toute confidentialité. Les gens touchés par l'analphabétisme ont souvent peu d'estime de soi et ils sont très gênés,» explique-t-elle.

Les ateliers en alphabétisation seront conçus et organisés afin d'être mobiles. Les ressources et les outils développés pour le projet en alphabétisation seront réunis en un kit et permettront la tenue d'ateliers dans toutes les communautés avec des animateurs locaux.

Mmes Patterson et Desbiens ont participé à Québec les 3, 4 et 5 juin à l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français.

Selon Mme Patterson, la refrancisation a suscité à cette rencontre beaucoup d'intérêt et de discussions. «Dans les T.N.-O., notre taux d'analphabétisme est encore très bas par rapport [illegible] la moyenne nationale,» précise-t-elle. Pour plusieurs communautés francophones, les projets de récupération de leur langue peuvent donc être aussi importants que les projets en alphabétisation. Les délégué.es à l'assemblée de la FCAF ont décidé de poursuivre cette discussion très d'actualité à leur prochaine rencontre.

Le dossier de la refrancisation crée des remous dans les milieux de la politique et de la francophonie canadienne car il soulève «des questions de philosophie d'intervention et de financement» soutient Mme Patterson. «Les projets de refrancisation ne disposent pas comme les projets en alphabétisation d'un financement défini. Nous en sommes à nous demander d'où viendront les fonds pour la refrancisation et quel ministère se chargera de ce dossier?»

Loin de ces débats et de ces réflexions, Louise Desbiens s'interroge plutôt sur la manière la plus efficace d'instaurer des cours de français à Yellowknife pour la rentrée 1994. Si de tels cours sont offerts aux adultes, Mme Desbiens a bien l'intention d'en profiter. «Je veux apprendre mon écriture en français. Je [illegible] suis pas bien bonne. Je trouve que c'est un handicap de faire des fautes en français écrit, et j'ai rencontré beaucoup de gens qui [illegible] savent pas lire, écrire [illegible] compter, précise-t-elle. Donc, je pense qu'il y aurait des gens à Yellowknife pour ces cours, même si c'est pas évident. Tu t'installes pas sur le trottoir pour demander si les gens peuvent lire !»

Quant à Marie-Claire Bradley, même si elle ne s'impliquera pas directement dans le projet en alphabétisation de la F.F.-T., en tant qu'enseignante à l'École Allain St-Cyr, elle se rend compte tous les jours de l'importance de la refrancisation et du besoin de maintenir la langue et la culture françaises à l'extérieur du Québec.

Mme Bradley représentait la F.F.-T. auprès du Conseil en alphabétisation des T. N.-O. qui a tenu à Cambridge Bay les 3, 4 et 5 juin sa 5e conférence annuelle. Durant la fin de semaine, les participant.es à la conférence ont abordé en atelier la relation entre l'alphabétisation et l'estime de soi, et l'importance de faire la lecture aux enfants. «Même si les parents ne peuvent pas lire, ils peuvent raconter des histoires,» remarque l'enseignante. Une visite de la bibliothèque de Cambridge Bay, située juste à côté de l'école locale, lui [illegible] rappelé que la responsabilité de maintenir [illegible] langue revient aux parents autant qu'aux enseignants. Mme Bradley était par ailleurs déçue de voir qu'il y avait dans cette bibliothèque peu de livres en inuktitut pour les jeunes Inuit. Presque tous les ouvrages dans la bibliothèque étaient en anglais.

«S'ils ne maintiennent pas leur propre culture ou leur propre langue, les jeunes autochtones et les jeunes francophones risquent un plus haut taux d'assimilation [illegible] la population anglophone». C'est pour freiner ce risque d'assimilation que ces quatre femmes poursuivront leur travail individuel et en équipe pour la réalisation de projets en alphabétisation en français, dans les T. N.-O.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Mise en garde aux personnes âgées : danger de fraude

La GRC avertit la population de la région de Yellowknife que des personnes dont l'identité n'est pas connue et qui se font passer pour des inspecteurs à l'emploi de banques ont des intentions frauduleuses. Les faux inspecteurs rejoignent par téléphone leurs proies (surtout des personnes âgées) et leur soutirent des informations sur leurs comptes en banque. Les fraudeurs s'empressent ensuite de vider les comptes en banque de leurs victimes.

La GRC rappelle au public que les banques ne procèdent jamais à des enquêtes de ce genre au téléphone. Toute personne recevant un tel appel devrait immédiatement contacter la gendarmerie pour l'avertir de la tentative de fraude.

La foudre déclenche 53 feux de forêt durant la fin de semaine

Durant la plus récente fin de semaine, la foudre a déclenché 53 feux de forêt dans la région du Grand lac des Esclaves. De Fort Simpson à Lutsel K'e, les conditions de grande sécheresse étaient très propices aux incendies. La foudre n'a pas eu de difficultés à faire son oeuvre.

Selon le rapport quotidien de Dennis Mahussier, le responsable du centre territorial de contrôle des feux de forêt situé à Fort Smith, on dénombre maintenant 37 feux aux environs de Fort Smith, 12 dans la région de Yellowknife, et quatre près de Fort Simpson.

La pluie qui accompagnait les orages violents de la fin de semaine a de beaucoup réduit les risques d'incendie pour les prochains jours. Un autre orage le soir du 21 juin a tout de même provoqué 23 feux au sud du Grand lac des Esclaves.

Depuis le début de la saison des feux de forêt, le nombre total d'incendies se chiffre déjà à 164, dont 78 brûlent encore. Les feux ont couvert une superficie de 6123 hectares (chaque hectare équivaut à environ deux terrains de football).

Noyade dans la baie Wool

Un homme de Lutsel K'e a trouvé la mort le 15 juin, après être tombé dans l'eau froide, dans la baie Wool vers 17h30.

M. George Abel, âgé de 41 ans, ainsi que ses deux compagnons ont été éjectés d'un bateau en marche. Les deux autres hommes ont été capables de remonter dans le bateau. M. Abel s'est noyé peu après sa chute dans l'eau.

La GRC enquête sur le décès de M. Abel. La gendarmerie a écarté l'hypothèse d'un meurtre. Une autopsie aura lieu. La consommation d'alcool semble être une des causes de la tragédie.

Karen Lajoie

Projet de «repositionnement» de Patrimoine canadien

Les coupures risquent de précéder les consultations

Selon M. Daniel Cuerrier, président de la Fédération Franco-TéNOise, l'intention déclarée du ministère fédéral du Patrimoine canadien d'effectuer un repositionnement de ses relations avec ses groupes-clients (les organismes de la francophonie canadienne principalement) risque de s'effectuer de façon parcellaire et sans concertation.

Au tout début de juin, M. Pierre Gaudet, un représentant de Patrimoine canadien, était de passage à Yellowknife pour présenter le projet de repositionnememt (en cinq hypothèses) et inviter les groupes à la discussion. M. Cuerrier déplore que, depuis, des coupures considérables s'annoncent de façon très concrète dans l'enveloppe budgétaire de l'Entente Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochtones. Les coupures toucheraient le programme de développement communautaire et culturel (P.D.C.C.) destiné aux franco-ténois.

Il est en effet question de réduire le budget du programme à 200 000$. «Dans nos conversations avec le ministère territorial de l'Éducation, la Culture et la Formation, dans les indications qu'il nous a fournies en avril et en mai, et sur la base des budgets des années précédentes et des fonds de deuxième ronde, nous avions pris pour acquis un budget de 410 000$ pour le P.D.C.C.». M. Cuerrier fait remarquer que le gouvernement fédéral s'apprête à imposer des coupures alors que toute la question du financement devait faire l'objet de consultations jusqu'à la mi-novembre, selon l'échéancier de Patrimoine canadien.

«Si on continue à devoir vivre des coupures avant même d'avoir l'occasion d'en parler, on aura même pas les moyens de la faire, cette consultation là» déclare le président de la F.F.-T.

M. Cuerrier s'inquiète du fait que l'actuel gouvernement fédéral semble, dans ses efforts de réduction du déficit, se désengager de ses obligations envers la francophonie canadienne. Le président de la Fédération Franco-TéNOise juge toute cette question du désengagement du gouvernement de M. Chrétien très préoccupante et décevante. «Le gouvernement actuel du parti libéral a fait beaucoup, beaucoup de capital politique à partir des regroupements et des communautés francophones à travers le pays. Maintenant qu'il est au pouvoir, les politiques, les réalisations ou les prises de décision ne vont pas du tout dans le sens de supporter les communautés francophones,» soutient-il.

M. Cuerrier croit que les gouvernements fédéral et territorial concluront finalement l'Entente sur le français et les langues autochtones au plus tard à la mi-août. Sans attendre cet accord et sans connaître de façon définitive le budget du P.D.C.C., la Fédération Franco-TéNOise a jugé plus prudent de revoir tout de suite les budgets des projets que la F.F.-T. et ses membres ont déposés pour l'année 1994-1995 dans le cadre du programme de développement.

La Fédération a considérablement réduit ses propres demandes (entre autres pour la gestion du programme qu'elle assume). Des projets de la Fédération tels le Salon du livre ont été mis en veilleuse. Au niveau des regroupements territoriaux des femmes et des jeunes, la Fédération a réussi à «sauver» les budgets de ces deux secteurs d'activités. «Les jeunes sont une des priorités de la Fédération,» rappelle M. Cuerrier. À Iqaluit et à Yellowknife où les projets présentés au P.D.C.C. avaient fait cette année l'objet de concertations locales, la F.F.-T. s'en est remis aux associations de ces deux communautés pour réviser leurs budgets.

En ce qui a trait au repositionnement annoncé par Patrimoine canadien, si des consultations ont lieu, la F.F.-T. n'orientera pas la discussion à propos des cinq hypothèses préconisées par le ministère fédéral pour effectuer ce repositionnement. Elle renseignera plutôt ses membres et leur fournira des pistes pour en venir à une décision cet automne dans le choix d'une des hypothèses.

Agnès Billa

Accord de coopération relatif au français et aux langues autochtones

Les négociations reprennent entre Ottawa et les T. N.-O.

L'entente sur le français et les langues autochtones en vigueur depuis trois ans a pris fin le 31 mars 1994. Les négociations pour la signature d'un nouvel accord que plusieurs croyaient terminées depuis le début de l'année 1994 se poursuivent. Elles se déroulent maintenant au niveau des sous-ministres.

Personne ne semble savoir quand les groupes recevant des fonds de l'Accord de coopération auront des nouvelles au sujet de leur financement.

La semaine dernière dans *l'Aquilon*, le directeur-général de la Fédération Franco-TéNOise, M. Daniel Lamoureux, a souligné les difficultés qu'éprouverait la communauté franco-ténoise si l'entente comportait des coupures de près de 50% au budget du programme de développement communautaire et culturel (PDCC) dont bénéficient les organismes de la francophonie ténoise.

À Yellowknife, au bureau régional de Patrimoine canadien, M. Chuck Larocque nous a précisé le 16 juin ce qu'il sait du processus de négociations. «Les négociations qui entourent l'Accord ont un caractère hautement politique, a déclaré M. Larocque. Au bureau régional, nous ne sommes pas présentement tenus au courant de l'évolution des négociations qui se déroulent maintenant entre sous-ministres, à un niveau élevé de la hiérarchie».

Mme Ghislaine Frappier, porte-parole du ministère fédéral du Patrimoine canadien à Hull, ne semblait pas en savoir davantage que M. Larocque. Elle a confirmé le 21 juin que l'entente était toujours en négociation en ajoutant qu'elle n'avait aucune nouvelle du déroulement des négociations, et ne savait non plus «quand on aura des nouvelles».

«Ce dossier n'a pas été oublié sur les tablettes, a-t-elle précisé. Nous y travaillons».

Pour confirmer cette déclaration, Mme Huguette Beaulieu, du bureau régional de Patrimoine canadien à Yellowknife, annonçait le 22 juin lors de l'assemblée générale de l'Association franco-culturelle de Yellowknife l'arrivée le 23 juin d'un représentant de Patrimoine canadien dépêché de la capitale nationale. M. Hilaire Lemoyne passera deux jours à Yellowknife pendant lesquels il discutera de l'Accord de coopération et de l'entente sur l'enseignement dans la langue de la minorité avec ses collègues du ministère territorial de l'Éducation, de la Culture et de la Formation. Aux dires de Mme Beaulieu, M. Lemoyne s'est rendu à Yellowknife en réponse à une demande pressante du GTNO de faire avancer les négociations.

D'ici à ce que l'accord soit signé, personne ne sait exactement quels seront la durée de cet accord (deux, trois ou cinq ans), les critères de financement et les budgets s'y rattachant.

«Le contenu de l'Accord ne peut pas être dévoilé avant qu'il ne soit signé,» a déclaré Mme Frappier. Elle n'a pas su préciser la date à laquelle la conclusion de l'Accord devrait se produire.

Portrait

Daniel Cuerrier, président de la F.F.-T.

Daniel Cuerrier est arrivé à Iqaluit en août 1987. De 1987 à 1990, il possède une entreprise de construction résidentielle. Bien qu'installé à Iqaluit, il considère la ville surtout comme un port d'attache où il réside trois mois par année. Le reste du temps, ses contrats l'amènent à Pond Inlet, Lake Harbour, Hall Beach, Igloolik et Cape Dorset.

L'industrie de la construction dans le Nord requiert des capitaux considérables et comporte d'importants risques financiers. Daniel Cuerrier décide en 1991 de se retirer de ce secteur d'activité. En novembre 1991, il se lance dans une aventure professionnelle très différente.

Il devient l'agent de développement de l'Association francophone d'Iqaluit. Il occupera ce poste jusqu'en juillet 1993. Pendant cette même période, Daniel Cuerrier travaillera également comme correspondant de *L'Aquilon* pour l'Arctique de l'Est.

Durant les 20 mois qu'il a passés à l'AFI, Daniel Cuerrier a apporté son soutien aux bénévoles dans de nombreux projets dont la garderie multiculturelle et les activités culturelles et communautaires. Dans son rôle d'agent de développement, Daniel Cuerrier s'efforcait de tenir compte des attentes des membres de l'association. La visibilité de l'association et de la communauté francophone lui tenait particulièrement à coeur.

Après avoir quitté l'AFI, Daniel Cuerrier s'est de nouveau lancé en affaires. La compagnie qu'il a créée offre des services en interprétation et en traduction. Il a obtenu des contrats entre autres du ministère territorial de la Justice et du Collège de l'Arctique.

L'implication de Daniel Cuerrier à la Fédération Franco-TéNOise n'était pas planifiée. Ce n'était pas une étape prévue dans son itinéraire. Après que des gens impliqués dans la francophonie ténoise à Iqaluit lui aient demandé à quelques reprises de se présenter à la présidence de la Fédération, il accepte de relever le défi. Daniel Cuerrier est élu par acclamation à la mi-février, lors d'une réunion du conseil d'administration de la F. F.-T..

Dans la poursuite de son objectif général d'avancement de la francophonie, Daniel Cuerrier accorde une grande importance à la coopération. Pour la reconnaissance et le développement du fait français dans les T.N.-O., il privilégie cette approche dans les communautés et entre communautés. Il lui importe beaucoup de reserrer les liens entre les différentes cultures qui cohabitent dans les T. N.-O.. Sa propre expérience professionelle et personnelle dans le Baffin l'a convaincu de l'importance d'une approche multiculturelle.

D'Iqaluit, le nouveau président de la Fédération, M. Daniel Cuerrier, ressent un certain éloignement par rapport aux communautés de l'Ouest de l'Arctique. Il se promet dès l'automne de se rendre à Hay River et à Fort Smith. M. Cuerrier sera de retour à Yellowknife en octobre pour l'Assemblée générale de la F.F.-T..

Il compte sur ces séjours dans l'ouest des Territoires du Nord-Ouest pour mieux connaître la réalité de cette région et représenter et défendre les intérêts de toute la francophonie ténoise.

Agnès Billa

Radio CFRT-FM

Suite de la page 1

chacun est ressorti du studio avec la certitude que tout cet appareillage technique n'est pas aussi effrayant qu'il y parait à première vue. Ensuite, on inversa les rôles et le groupe d'animation passa à la technique et vice-versa.

Le troisième volet de la formation portait quant à lui sur la préparation d'une émission proprement dite. Le but : produire une émission de quatre-vingt dix minutes que l'on mit en ondes à compter de 11h30. Imaginez l'excitation et l'enthousiasme des participants de se retrouver en ondes dès la première experience. Il faut dire que l'émission avait été fort bien préparée par le groupe conseillé par les trois formateurs. Le format proposé était le suivant : bulletin de nouvelles communautaires, météo, nouvelles nationales et internationales, deux chroniques et une entrevue, le tout agrémenté d'une programmation musicale à contenu francophone.

Tous et chacun s'étaient vu attribuer un rôle précis et la préparation ainsi que la production proprement dite se sont déroulées de façon enjouée et détendue. Le résultat donna une émission intéressante, captivante même. Depuis samedi d'ailleurs, des gens nous accostent dans la rue et en redemandent.

Par la suite, alors que tout le monde se détendait autour du lunch, on fit réentendre l'émission enregistrée sur bobine et chacun y alla de ses commentaires et de ses critiques. Une belle expérience enthousiasmante dont tout le monde est ressorti en ayant le goût de revenir et de recommencer.

La session de formation aura même permis de préparer la relève. Jean-Pierre et Jean-Philippe ont offert une performance exceptionnelle lors de la présentation de leur chronique portant sur les jeux vidéos. Il existe un sacré talent à Iqaluit, chez les adultes autant que chez les jeunes.

Mentionnons également que Mme McDonald fut réélue pour une deuxième année consécutive au conseil d'administration de l'ARC. De plus, Radio-Iqaluit s'est également vu décerner une mention pour le travail réalisé durant l'année.

C'est vrai que c'est un petit tour de force que de réussir à obtenir sa licence du CRTC, le financement du Patrimoine canadien, à compléter la construction du studio et l'installation de l'équipement technique, tout cela en une seule année. Et tout cela est le fruit de travail bénévole. Ça mérite bien de s'adresser un peu des félicitations. La radio : c'est assurément un plaisir à vivre autant qu'à écouter.

Daniel Cuerrier

Apprendre et réapprendre : le pari de l'alphabétisation

La population francophone des Territoires du Nord-Ouest possède règle générale un haut taux de scolarité. Les statistiques le prouvent. Dans ce contexte, il peut sembler étonnant que la Fédération Franco-TéNOise investisse du temps et des ressources dans le dossier de l'alphabétisation.

En fait, l'ensemble de la francophonie canadienne s'intéresse de plus en plus au phénomène de l'analphabétisme. En se penchant sur cette question, les organismes francophones ont vite réalisé que dans le cas des francophones en situation minoritaîre, la question de réapprendre sa langue écrite et orale est aussi pertinente que le fait d'apprendre à lire et à écrire.

La pertinence du dossier de la refrancisation ne doit cependant pas nous faire oublier que l'alphabétisation au sens propre du terme possède une dynamique et requiert des stratégies qui sont distinctes. Il va s'avérer exigeant de mener des actions et de réaliser des projets s'adressant aux besoins en alphabétisation autant qu'aux besoins en refrancisation.

Le défi de l'alphabétisation auprès de la population francophone des Territoires du Nord-Ouest est de taille. Les organismes franco-ténois ne sont pas vraiment familiers avec cette problématique qui touche des gens auxquels les organismes ne s'étaient pas adressés spécifiquement jusqu'à maintenant. Les approches préliminaires compteront pour beaucoup dans le succès des projets en alphabétisation. La Fédération Franco-TéNOise a raison de beaucoup de se préoccuper de la confidentialité des démarches des gens aux prises avec un problème d'analphabétisme qui décideront d'approcher la F.F.-T. à ce sujet, pour trouver du soutien et de la formation.

Dans le cas de la refrancisation, les organismes de la communauté franco-ténoise se retrouvent en terrain plus connu. Les activités culturelles comme les Samedi-Jeunesse de Fort Smith permettent déjà d'effectuer du travail de refrancisation auprès des enfants. En misant sur une stratégie axée sur la famille, les projets de refrancisation devraient rejoindre de plus en plus d'adultes et mener au développement de programmes s'adressant plus particulièrement à cette clientèle.

Ce qui préoccupe davantage les organismes francophones en matière de refrancisation, c'est le fait que ce dossier n'est pas présentement reconnu par le gouvernement fédéral quand vient le temps de discuter de financement. Il ne semble pas exister de programmes de subventions pour ce volet particulier de l'intervention dans les domaines de l'éducation et du maintien de la langue et de la culture. À l'heure où il est de plus en plus question pour la francophonie d'avancer des projets originaux et dont l'impact se ressentira sans équivoque, les gouvernements ne devraient pas hésiter à investir dans la refrancisation.

Agnès Billa



Venez encourager les Franco-FUN !

La semaine dernière, l'équipe de balle lente les Franco-FUN [redacted] perdu par une faible marge trois matches. Leur fiche comporte maintenant quatre victoires et sept défaites.

Le 16 juin, les Franco-FUN ont perdu 12 à 10 contre les *Recordbreakers* de CJCD. Le lendemain, l'équipe Denton Cho a défait les «irréductibles gaulois» par un seul point, l'emportant 19 à 18 en sept manches. Le 21 juin, les *Movers and Shakers* de Matco se sont assurés la victoire par un score de 18 à 13. Durant ces trois matches, plusieurs joueurs n'ont pas ménagé leurs efforts. Chez les femmes, Sophie Filion a été nommée étoile du match à deux reprises. Tania Gilbey s'est méritée cet honneur le 21 juin. Du côté des hommes, trois joueurs différents se sont distingués au cours des trois dernières parties : Mario Paris, Marc Lacharité et René Picard.

L'équipe francophone de balle lente aimerait voir davantage de ses partisans dans les gradins, pour encourager et applaudir les Franco-FUN. L'équipe jouera son prochain match le 28 juin à 18h15 au terrain Parker. L'équipe rencontrera alors les *Regency Rockets* . Cette partie marquera (déjà!) la fin de la première moitié de la saison de balle lente. Soyez au rendez-vous en grand nombre! Pour plus d'information, n'hésitez pas à appeler le capitaine de l'équipe, Jean-François Boucher, au 873-3292.

Diapositives sur la Bolivie
présentées par France Benoit le 29 juin à 19h30 à la bibliothèque de Yellowknife. À noter : les commentaires se feront en anglais.

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.O. X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Johanne Lauzon (APF)
Daniel Cuerrier
Frédéric Lenoir
Scott Duke

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Des Jeux pour la jeunesse franco-ténoise

La Fédération Franco-TéNOise est [redacted] la recherche de deux représentant-es intéressé-es à participer à l'Académie Jeunesse internationale organisée par la Société des Jeux de l'Acadie au mois d'août.

L'Académie Jeunesse vise [redacted] contribuer [redacted] développement de jeunes leaders sportifs de 15 à 20 ans venus de différents pays d'expression française à travers le monde dans le cadre d'un programme d'accueil d'une durée approximative de 14 jours à Moncton au Nouveau Brunswick. La session mettra l'emphase sur l'éducation, l'analyse, la compréhension internationale et le partage de valeurs culturelles.

La F.F.-T. désire étudier la possibilité d'organiser des mini-Jeux sportifs franco-ténois afin d'envoyer une délégation des T.N.-O. aux Jeux franco-canadiens de l'Ouest durant l'été 1995. Les deux représentants à l'Académie devront s'impliquer dans ce dossier. La date d'échéance pour soumettre votre candidature est le 30 juin. Les participants doivent payer une portion de leurs frais eux-même, mais la Fédération [redacted] obtenu une subvention pour défrayer la majorité des coûts. Tous ceux et celles qui sont interessé-es et souhaitent obtenir de plus amples renseignements peuvent communiquer avec Sophie Prince [redacted] (403) 920-2919.

Historique de la fête nationale du Québec

La Fête nationale du Québec, le 24 juin, recoupe celle de la Saint-Jean-Baptiste que le pape Pie X avait déclaré «Patron de tous les Canadiens-français» [redacted] 1908.

L'histoire des peuples nous apprend cependant que cette fête en ce solstice d'été était célébrée depuis des temps immémoriaux. D'ailleurs, lorsque le christianisme commença à étendre son influence sur les nations, l'Église crut bon de conserver plusieurs des coutumes populaires en leur imposant toutefois un caractère religieux.

C'est ainsi que la célébration du solstice d'été devint la Saint-Jean-Baptiste.

Les colons français en Nouvelle-France voulurent conserver non seulement leur religion et leur langue, mais aussi leurs traditions et coutumes. Parmi ces dernières, on peut placer au premier rang la célébration de la Saint-Jean qui fut [redacted] l'honneur dès les débuts de la colonie. Cette tradition de fêter le 24 juin s'est par la suite institutionalisée par l'organisation de manifestations officielles et de défilés partout au Québec dès la première moitié du XIX[e] siècle.

En 1977, le Gouvernement du Québec décrétait la fête de la Saint-Jean du 24 juin, Fête nationale des québecois, qui devenait alors un congé férié et chômé au Québec.

source: gouvernement du Québec 1994

On s'amuse en famille à la Garderie Plein Soleil !



Le 16 juin dernier, une soixantaine d'enfants et de parents de Yellowknife ont répondu à l'invitation de la Garderie Plein Soleil qui organisait dans sa cour un barbecue familial.

Sous un soleil brillant et dans une atmosphère très détendue, les enfants tous munis d'un vaporisateur pour les plantes [redacted] sont beaucoup amusés à arroser les «grands». Les parents occupés à jaser entre eux sont demeurés imperturbables sous cette fine pluie, gracieuseté des tout-petits.

En plus des pataugeuses, du carré de sable et du panier de basketball, les enfants ont aussi beaucoup apprécié la collation qu'offrait la garderie. Quelques jeunes adeptes de la crème glacée ont réclamé plusieurs cornets.

Les bénévoles et le personnel de la Garderie Plein Soleil ont organisé ce barbecue afin de remercier la communauté francophone de son soutien, et aussi pour se faire davantage connaître des parents susceptibles d'inscrire leurs enfants à la garderie cet été et l'automne prochain.

Le barbecue fut l'occasion pour les parents de [redacted] retrouver et de faire la connaissance de nouveaux parents curieux d'en savoir plus long sur la garderie.





Eugénie Cyr, les pieds dans la pataugeuse, n'a pas pu résister à la tentation d'arroser Pamela MacLellan, une des éducatrices de la Garderie Plein Soleil.

Denise Canuel (de dos), un des parents de la garderie, s'entretient avec Nikole Loubert, la responsable de la programmation.

Amélie Duval se désaltère en cette chaude journée du barbecue de la Garderie Plein Soleil.

Adam Chartrand s'apprêtait à mordre à belles dents dans son «chien chaud». L'appareil-photo le laisse [redacted] peu songeur.



Les enfants en compagnie de leurs éducatrices - Hélène Cloutier, Line Levesque et Pamela MacLellan - ont chanté et joué. Une journée comme tant d'autres [redacted] la garderie...



Karen Lajoie/L'Aquilon (5)



photo : Scott Duke

Merci à M. Scott Duke de Yellowknife qui nous a ramené cette photo prise lors d'un récent séjour à Pangnirtung. C'est dans ce bâtiment de la Compagnie de la Baie d'Hudson que les pêcheurs à la baleine ramenaient leurs prises pour les dépecer. Nous comptons sur nos lecteurs pour nous envoyer d'autres images des T. N.-O..





Office des [redacted] des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de l'Office conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux internes du Nord (Canada).

Demanderesse :	Echo Bay Mines Ltd.
Site:	Mine Lupin
Projet:	Rejet des résidus miniers lavés à l'intérieur du dispositif de remblai de pâtes
Demanderesse :	BHP Minerals Canada Ltd.
Site:	Région de Lac de Gras et Lac Exeter
Projet:	Construction d'un canal de dérivation

Pour plus d'information, contactez Pam LeMouel au (403) 920-8191 d'ici le 30 juin 1994.



Public Works and Government Services Canada — Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

FOR SALE AND REMOVAL

Cape Hooper, Gladman Point, Jenny Lind Island, Longstaff Bluff, Mackar Island, Pelly Bay and Tuktoyaktuk, in the Northwest Territories

Various Buildings : Distant Early Warning buildings offered for sale and removal

For further information and offer to Purchase forms contact :
Mr. Scott Dagg,
Public Works and Government Services Canada
Real Estate Services
Western Region
Suite 1000,
9700 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta,
T5J 4E2
Telephone (403) 497-3715.

DEADLINE : Sealed offers will be received until 14 :00, July 13, 1994, at the following address :
Regional Manager
Contract Policy and Administration
Suite 1000,
9700 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta
T5K 4E2

THE HIGHEST OR ANY OFFER NOT NECESSARILY ACCEPTED.

VENTE ET ENLÈVEMENT

Cap Hooper, pointe Gladman , île Jenny Lind , promontoire Longstaff , île Mackar , Pelly Bay et Tuktoyaktuk,dans les Territoires du Nord-Ouest

Divers bâtiments : Bâtiments d'alerte avancée à vendre et à enlever.

Pour obtenir de plus amples renseignements et des formulaires d'offre d'achat, veuillez communiquer avec :
M. Scott Dagg,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Services de l'immobilier, région de l'Ouest
9700 avenue Jasper
pièce 1000
Edmonton (Alberta)
T5J 4E2
Téléphone : (403) 497-3715.

DATE LIMITE : Les offres cachetées seront acceptées jusqu' à 14 h, le 13 juillet 1994, à l'adresse suivante:

Gestionnaire régional
Administration et politique des contrats
9700, avenue Jasper,
Pièce1000
Edmonton (Alberta)
T5J 4E2

NI LA PLUS ÉLEVÉE NI AUCUNE DES OFFRES NE SERA NÉCESSAIREMENT ACCEPTÉE.

Canada

CRTC — Décision — Canada

Décision 94-247. **Nits'i Da Ko Radio Society**, Lac La Martre (T. N.-O.). APPROUVÉ - Ajout d'émetteurs pour la distribution des services de programmation mentionnés dans la décision. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans [redacted] "Gazette du Canada", Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie [redacted] documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après : Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.»

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agents de correction

(Postes occasionnels) **Yellowknife, T. N.-O.**

Être agent de correction vous intéresse? Nous sommes présentement à la recherche de personnes ayant terminé leur dixième année, possédant [redacted] permis de conduire [redacted] règle des T. N.-O. et un casier judiciaire vierge.

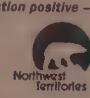
Si travailler pour les services correctionnels vous intéresse, mais n'avez aucune expérience ou formation dans le domaine, vous pourriez compter parmi les heureux [redacted] suivre le programme de formation d'une durée de dix jours destiné aux agents de correction.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae et votre demande en y indiquant clairement la mention suivante : **«Emploi occasionnel d'agent [redacted] correction»**.

Le Programme d'action positive s'applique aux emplois occasionnels, veuillez donc clairement indiquer votre admissibilité au Programme.

Il s'agit [redacted] postes [redacted] traditionnels.

- ***Nous prendrons [redacted] considération [redacted] expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer [redacted] travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais [redacted] langue [redacted] travail du présent poste.***
- ***L'employeur préconise [redacted] programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





AVIS DE QUASI-ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

NOUVEAU CENTRE DE PRÉPARATION DU POISSON PANGNIRTUNG FISHERIES LTD.
-Pangnirtung, T.N.-O.-

ENTREPRENEUR
ROCH LESSARD INC.
1225, 95e Rue, Ville de Saint Georges, Beauce, P.Q., G5Y 5C2

Le projet susmentionné a été décrété projet quasi-achevé en date du 15 avril 1994, en conformité avec les conditions du contrat.

Renseignements :

George Ehrler, ing. prof.
gestionnaire des projets d'immobilisation
Société de développement des Territoires du Nord-Ouest
Tél. : (403) 920-7700
Téléc : (403) 920-7701

Keith Irving, architecte
chargé du projet
Full Circle Architecture
Tél. : (819) 979-4484
Téléc : (819) 979-1898

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Inspection d'extincteurs, entretien [redacted] réparation

Inspection, entretien et réparation d'extincteurs, d'armoires à incendie [redacted] d'extincteurs à déclenchement dans tous les édifices du GTNO – Région de Baffin, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées [redacted] main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE LOCALE, LE 8 JUILLET 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 24 juin 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées [redacted] les formules prévues à cet effet.

La caution [redacted] exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :
Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques :
John Purvis
Agent de district pour l'entretien
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5195



[redacted] TINDI LTD.

AVIS DE DEMANDE DE SERVICE AÉRIEN

N° 940866 au rôle
Dossier n° M4205/A358-3-2

Air Tindi Ltd. a présenté une demande [redacted] l'Office national des transports du Canada pour une licence afin d'exploiter un service intérieur entre points déterminés (classe 3) pour le transport de personnes et de marchandises afin de desservir les points Yellowknife, Colville Lake, Deline, Fort Norman, Fort Good Hope, Fort Simpson et Norman Wells (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 27 juillet 1994. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra [redacted] faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Nancy Hay au (819) 997-6108 ou George Rodgers [redacted] (819) 953-9486.

Les 2[èmes] Jeux de la Francophonie

Les délégations de 46 pays francophones se retrouveront à Paris

Cette fois-ci sera la bonne. Après l'annulation in extrémis en 1993 des 2èmes Jeux de la Francophonie qui devaient se tenir en France, essentiellement pour des raisons de manque de préparation, la grande famille francophone internationale devrait finalement se réunir à Paris du 6 au 13 juillet prochain.

C'est à Casablanca, au Maroc, que s'étaient déroulés en 1989 les premiers Jeux, à l'issue desquels il avait été décidé que la France accueillerait la deuxième édition.

A Paris, c'est l'heure des derniers préparatifs, alors que près de 3,000 sportifs et artistes francophones venus de 46 pays sont attendus au cours de ces jeux. Le Canada sera représenté par trois délégations: celle du Québec comptera environ 150 membres, artistes, sportifs et officiels, celle du Nouveau-Brunswick, 70 et celle du Canada 180. Tous devraient arriver en France dans les tous premiers jours de juillet.

Une des particularités des Jeux de la Francophonie est qu'ils comportent, à côté des classiques compétitions sportives, des épreuves à caractère culturel qui visent à faire de ces rencontres un grand événement culturel, symbolique et médiatique.

Huit disciplines sportives sont au programme des épreuves: l'athlétisme, le basketball, le soccer, le handball, le judo, la lutte, le tennis de table et l'handisport. Les épreuves auront lieu au Stade Pierre de Coubertin, fondé en 1918 et totalement rénové, ainsi que dans le département de l'Essonne, en banlieue parisienne.

Plus de 700 artistes seront présents pour refléter la diversité et la richesse des cultures francophones dans sept disciplines: chanson, conte, danse contemporaine, danse traditionnelle, peinture, production télévisuelle et sculpture. Le programme est alléchant, sur le papier du moins: il semble que les organisateurs aient tenu à faire oublier le mauvais effet causé par l'annulation des Jeux l'an passé.

Plus de 400 danseurs «traditionnels» participeront ainsi à une compétition qui devrait être une des plus colorées et populaires des Jeux. Dans la catégorie production TV, neuf oeuvres de 26 minutes, dont six de pays d'Afrique francophone seront présentées. Autre temps fort, une grande fête publique, prévue dans les Jardins du Trocadéro, au pied de la Tour Eiffel, sur le thème «les francophones».

Le choix des sites retenus, tous prestigieux, devrait être [redacted] facteur de succès. Le concours de peinture et de sculpture se tiendra à l'Hôtel de la Monnaie sur les bords de la Seine, la danse traditionnelle et les contes au théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées et le Centre Georges Pompidou, au coeur du vieux Paris historique, accueillera la danse contemporaine et la production TV. L'aspect culturel des Jeux [redacted] se limitera pas aux concours, mais devrait également comprendre toute une série de spectacles, d'expositions et de rencontres.

La cérémonie d'ouverture, retransmise sur de nombreuses télévisions francophones à travers le monde, aura lieu dans le cadre prestigieux de la cour carrée du Louvre et s'organisera autour d'un grand spectacle multidisciplinaire, sur le thème des quatre points cardinaux.

Assurer l'accueil de 3,000 personnes représente un travail de préparation important, mené depuis octobre 93 par une équipe permanente d'une trentaine de personnes qui seront soutenues par un millier de bénévoles. «Compte tenu du nombre de pays participants, une des principales difficultés fut de devoir gérer les délais et les retards des différents pays. Nous devons notamment faire face à de nombreuses incertitudes concernant la composition des délégations nationales», explique Eugène Postic, directeur logistique des Jeux.

Pour recevoir les quelque deux cent journalistes venus des différents pays francophones, deux centres de presse seront mis en place, l'un à la Cité universitaire internationale où seront logées les délégations, l'autre à l'hôtel Sofitel où seront accueillis les officiels. Une gare spéciale est même prévue [redacted] sein de la station de RER (NDLR le métro régional) de la Cité universitaire internationale.

Le budget des Jeux est d'environ 12 millions de dollars, sans tenir compte des cérémonies d'ouverture et de clôture, pris en charge essentiellement par le pays organisateur.

Cette fois-ci, la Francophonie ne saurait se permettre un échec. Les membres du Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJE) chargé de l'organisation des jeux et présidé par Jacques Toubon, le ministre français de la culture et de la francophonie, en sont bien conscients, [redacted] moment où la France paraît porter une attention soutenue au devenir de la Francophonie. «Ces jeux sont une étape d'un processus nécessaire qui vise à densifier l'image de la Francophonie, non seulement aux yeux des francophones, mais dans le monde entier. En aucun cas, ces jeux ne cultivent une image passéiste», explique Pierre Dao, directeur général du CNJE.

Il est clair que le simple rassemblement de la grande famille francophone, et l'accent mis [redacted] tamment sur l'importance de la solidarité entre pays du sud et pays du nord est en soi un événement dynamisant. Reste à espérer que les Jeux parviennent à atteindre un réel intérêt [redacted] plan sportif, à l'image des Jeux du Commonwealth.

D'autant qu'ils devront subir la concurrence du Mondial de soccer qui se tient à peu près en même temps aux Etats-Unis, et du tournoi de tennis de Wimbledon. Ils devront également prouver, qu'au-delà [redacted] symbole, ils rencontrent un véritable succès populaire et médiatique à l'image des Francofolies de Montréal, de La Rochelle ou de Spa en Belgique.

À Paris

Frédéric Lenoir (APF)

Les artistes aux Jeux de la Francophonie

La délégation canadienne mettra surtout l'accent sur l'art moderne

C'est une approche résolument contemporaine qui a guidé les membres du jury lors de la sélection des 31 artistes francophones qui formeront la délégation du Canada, lors des deuxièmes Jeux de la Francophonie qui auront lieu à Paris.

Sauf en danse traditionnelle, où le Canada sera représenté par l'ensemble folklorique Vive-la-Joie de Welland en Ontario (qui a séduit le jury par son enthousiasme communicatif), tous les autres représentants canadiens ont une démarche résolument moderne de leur art.

C'est le cas par exemple de Marie-Nicole Lamoureux de la région d'Ottawa-Hull, qui a développé une approche aérienne de la danse contemporaine. Depuis 1991, elle utilise un trapèze pour exécuter des danses aériennes, ce qui exige évidemment beaucoup d'efforts physiques. La revue de presse annexée à son dossier la décrit comme «un aigle qui déploie ses ailes avec grâce et prestance».

Directrice artistique, danseuse et chorégraphe indépendante, elle a fondé en 1993 une jeune compagnie de danse contemporaine, Danse Sol Air. A Paris lors des Jeux, elle présentera un tout nouveau numéro intitulé: Géode. Le jury canadien a été charmé par son innovation et son originalité. Il faut dire que la danse suspendue dans les airs est assez loin de la danse en ligne qu'on pratique dans les clubs de l'âge d'or!.

Le sculpteur-muraliste Miguel-Angel Berlanga d'Ottawa en est un autre qui a impressionné le comité de sélection par son originalité. Ce Franco-Ontarien d'origine espagnole (un hispano-franco-ontarien) est arrivé au Canada en 1972, a pris épouse et a adopté par la même occasion la culture de sa femme. Il se considère donc comme francophone.

On dit que ses oeuvres sont sans barrières linguistiques et qu'on les retrouve partout: au Canada anglais, au Québec, en Ontario français et parfois aux Etats-Unis. Ses oeuvres sont décrites comme «troublantes et géniales» et provoquent souvent «controverses et polémiques».

Le peintre Marc Charbonneau d'Ottawa en est un autre qui a charmé le jury avec ses tableaux et ses pastels. Sa pratique de l'art est chamanique, mystique, spirituelle. L'art est pour lui une expérience méditative et guérissante. Son art rejoint aussi le grand public puisque l'hôtel Westin d'Ottawa lui [redacted] déjà commandé douze tableaux grand format, qui sont accrochés en permanence dans la salle de bal. [redacted] enseigne aussi les arts plastiques à la concentration arts de l'école secondaire de La Salle à Ottawa.

Le groupe rock and roll franco-ontarien Brasse-Camarade des frères Pierre et François Lamoureux et du batteur Jim Pistilli représentera le Canada dans la catégorie chanson. Brasse-Camarade est un groupe en pleine ascension. Depuis [redacted] première tournée en 1991, il [redacted] donné plus de 130 représentations, dont une centaine en Ontario français, ce qui est déjà tout un exploit. En 1993, le groupe lançait son premier album lors de La Nuit sur L'Etang et a mérité le titre d'Artiste de l'année par la même occasion. C'est leur énergie sur scène, on s'en doute bien, qui a convaincu le jury de leur donner un billet pour Paris.

Gérard Laroche de Saint-Boniface au Manitoba représentera la délégation canadienne en conte. Gagnant d'un prix Juno en 1991 pour sa participation [redacted] meilleur album blues/traditionnel, ce conteur est aussi un interprète puisque l'harmonica accompagne toutes ses histoires.

Il a découvert l'harmonica à l'âge de 11 ans. Il faut dire que plusieurs de ses grands-oncles jouaient de la «ruine-babines». Sa carrière de musicien a débuté à l'âge de 17 ans. On dit qu'il est l'un des rares artistes à jouer de l'arc à bouche indien.

En production télévisuelle le Canada sera représenté par Pierre Beaudoin de Vancouver et René Caron du Québec. Dans cette catégorie, il fallait non seulement franchir l'étape de la sélection canadienne, mais aussi celle du concours international. Puisque la production télévisuelle coûte chère, seulement dix pays vont compétitionner dans cette discipline.

Pierre Beaudoin et René Caron ont réalisé le scénario de leur première coproduction à distance. Intitulé Le troisième mouvement, le film qui sera présenté aux Jeux raconte l'histoire d'un compositeur de musique classique qui doit livrer la version finale de son oeuvre au téléphone...Un banal coup de téléphone qui se transforme en aventure.

La demarche artistique, l'originalité et la chance d'être compétitif sur la scène internationale sont des critères que les membres du jury ont gardé en tête lors de la sélection. Mais les Jeux étant avant tout une compétition, ils ont aussi pensé aux chances de gagner des médailles.

Selon le directeur général de la Fédération culturelle canadienne-française, M. Sylvio Boudreau, les Jeux de la Francophonie constituent une fenêtre sur le monde pour les artistes, qui en seront pour la plupart à leur première grande expérience internationale.

Les artistes auront d'ailleurs plusieurs occasions d'établir des contacts et de partager leurs connaissances avec les représentants des autres pays francophones.

Plus de 700 artistes de 47 pays se mesureront dans ces sept disciplines. La délégation canadienne est majoritairement formée de Franco-Ontariens, sauf pour le conte (Gérald Laroche de Saint-Boniface au Manitoba) et en production télévisuelle (Vancouver et Québec).

Tout comme lors des premiers Jeux de la Francophonie [redacted] Maroc [redacted] 1989, Le Québec et le Nouveau-Brunswick auront leur propre délégation d'athlètes et d'artistes. Le Québec aura 35 artistes aux Jeux et ils seront 36 à représenter le Nouveau-Brunswick.

En 1989 lors des premiers Jeux de la Francophonie [redacted] Maroc, la délégation artistique du Canada avait remporté deux médailles (Phil Comeau en [redacted] visuels et Will Perreault en peinture). Le Québec en avait gagné cinq et le Nouveau-Brunswick, une.

(APF)



Mariage de Lisa et Firmin GAUDET

Lisa et Firmin Gaudet de Yellowknife [redacted] marieront le 2 juillet prochain à McLellan, Alberta.

Leurs nombreux ami-es à Yellowknife leur offrent leurs meilleurs voeux de bonheur!